

Tome CLXXVI

Session ordinaire

Band CLXXVI

Ordentliche Session

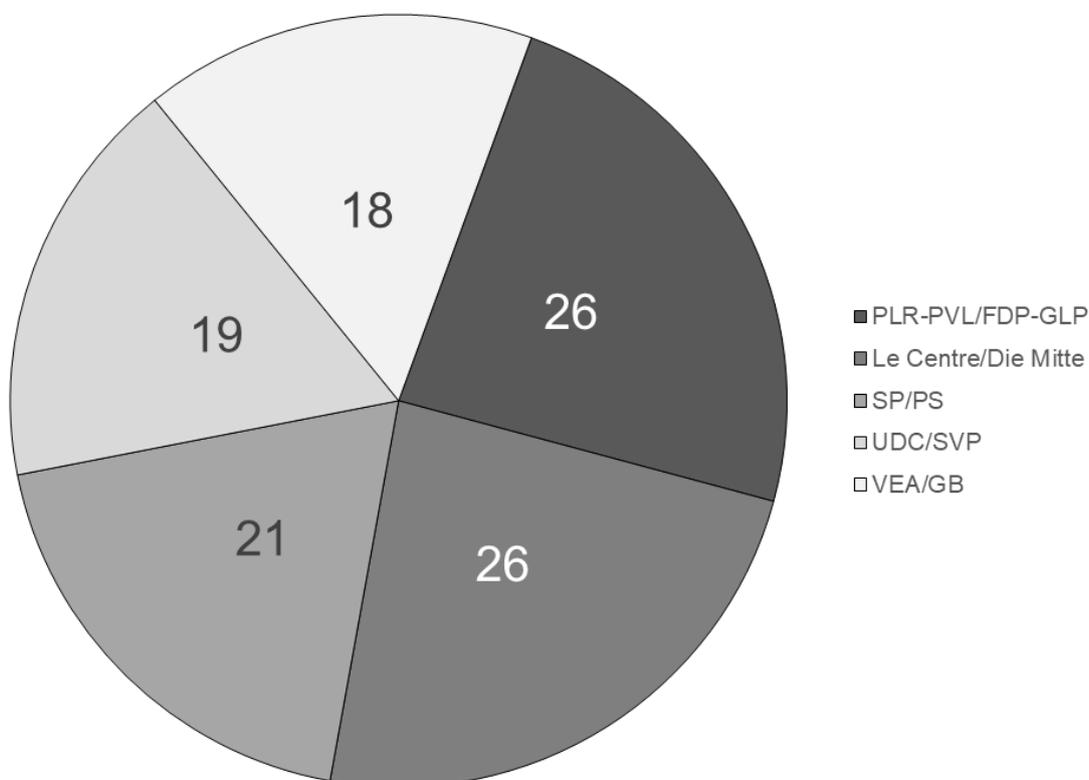
—

Novembre / November 2024

Contenu/Inhalt	Pages/Seiten
Première séance, mardi 19 novembre 2024 – <i>1. Sitzung, Dienstag, 19. November 2024</i>	3963 – 4012
Deuxième séance, mercredi 20 novembre 2024 – <i>2. Sitzung, Mittwoch, 20. November 2024</i>	4013 – 4051
Troisième séance, jeudi 21 novembre 2024 – <i>3. Sitzung, Donnerstag, 21. November 2024</i>	4052 – 4085
Préavis – <i>Stellungnahmen</i>	4086 – 4419
Messages – <i>Botschaften</i>	4117 – 4387
Dépôts et développements – <i>Begehren und Begründungen</i>	4388 – 4402
Réponses – <i>Antworten</i>	4403 – 4507
Composition du Grand Conseil – <i>Zusammensetzung des Grossen Rates</i>	4508 – 4511
Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i>	4512 – 4515

Cercles électoraux/Wahlkreise		Sièges/Sitze
SC	Sarine-Campagne/Saane Land	23
GR	Gruyère/Greyerz	20
SE	Singine/Sense	15
FV	Fribourg-Ville/Stadt Freiburg	13
LA	Lac/See	13
BR	Broye/Broye	11
GL	Glâne/Glane	8
VE	Veveyse/Vivisbach	7

Groupes parlementaires/Fraktionen		Sièges/Sitze
PLR-PVL/FDP-GLP	Groupe libéral-radical et verts-libéraux / <i>Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion</i>	26
Le Centre/Die Mitte	Groupe Le Centre/ <i>Fraktion Die Mitte</i>	26
PS/SP	Groupe socialiste/ <i>Sozialdemokratische Fraktion</i>	21
UDC/SVP	Groupe Union démocratique du centre / <i>Fraktion der Schweizerischen Volkspartei</i>	19
VEA/GB	Groupe VERT·E·S et allié·e·s/ <i>Fraktion Grünes Bündnis</i>	18



Première séance, mardi 19 novembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-39	Divers	Ouverture de la session		
2013-GC-4	Divers	Communications		
2024-DSJS-177	Loi	Loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Chardonnes <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Budget 2025	Entrée en matière générale Renvoi	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction des finances (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Luana Menoud-Baldi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Catherine Beaud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de la formation et des affaires culturelles (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
-	Motion d'ordre	Interruption immédiate de la séance du jour et reprise des débats mercredi matin 20 novembre 2024	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny François Ingold
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de la formation et des affaires culturelles (2025)	Examen de détail (suite)	<i>Rapporteur-e</i> Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2024-GC-267	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 1	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2024-GC-269	Election judiciaire	Membre auprès de l'Autorité de surveillance du Registre foncier	Scrutin uninominal	
2024-GC-268	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 2	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Thierry Steiert, Carole Raetzo et Christophe Chardonnens.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Divers 2013-GC-39 Ouverture de la session

Président du Grand Conseil. Ich freue mich, diesen ersten Tag der November-Session zu eröffnen, welche als Hauptthema das Budget 2025 beinhaltet und einen etwas gemütlicheren Teil mit den protokollarischen Wahlen von morgen Mittwoch.

Ich heisse Sie alle recht herzlich willkommen.

Divers 2013-GC-4 Communications

Président du Grand Conseil. Ich möchte Sie auf eine Allgemeinheit hinweisen: Bitte vergessen Sie nicht, den Badge einzusetzen, damit Sie Ihre Stimme abgeben können und damit alles in Ordnung ist.

Weiter darf ich mitteilen, dass an der letzten Bürositzung mein Antrag angenommen wurde, das heisst, der Tag der Zweisprachigkeit, welchen wir am 10. Oktober das erste Mal eingeführt haben, wird auch künftig jeden Donnerstag in der Oktober-Session stattfinden.

Drittens, Anlässe: Am Mittwoch, 20. November 2024, von 7 Uhr bis 8:30 Uhr trifft das Oberamt des Saanebezirks Mitglieder des Grossen Rats aus dem Saanebezirk im Sitzungszimmer Felder. Gleichentags, zur selben Zeit, wird die Versammlung der Grossrätinnen und Grossräte aus dem Seebezirk abgehalten. Sie findet im Raum für die Grossrätinnen und Grossräte statt. Ich erinnere Sie daran, dass die protokollarischen Wahlen morgen Mittwoch stattfinden. Die Ergebnisse werden ab 11:45 Uhr verkündet, danach sind Sie herzlich in der Wandelhalle zu einem Aperitif eingeladen. Die Generalversammlung des Wirtschaftsklubs findet am Donnerstag, 21. November, von 7 bis 8:30 Uhr in der Wandelhalle statt.

Das Übereinkommen der Uno über die Rechte von Menschen mit Behinderungen organisiert Aktionstage, Ziel eines solchen Tages ist es insbesondere, das Übereinkommen bekannt zu machen, die Bevölkerung für Behinderungen zu sensibilisieren und die Behindertenpolitik voranzubringen. Einer dieser Tage findet am Donnerstag, 21. November, nach der Sitzung des Grossen Rates in der Wandelhalle statt. Dabei können Sie einer Präsentation beiwohnen, danach wird Ihnen ebenfalls ein Apero offeriert.

Viertens, Interessenbindungen: Schliesslich teile ich Ihnen mit, dass das Mitglied auf seine Interessenbindungen hinweisen muss, wenn es sich vor dem Grossen Rat äussert. Das Mitglied, welches das Wort ergreift, muss nicht systematisch all seine Interessenbindungen aufzählen, sondern nur auf das Interesse in Verbindung mit dem diskutierten Gegenstand, zu dem es sich äussert.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Loi 2024-DSJS-177

Loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques

Rapporteur-e: **Chardonens Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*)
Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**
Rapport/message: **27.08.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4227*)
Préavis de la commission: **30.10.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4235*)

Entrée en matière

Chardonens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Tout d'abord, je remercie M. le Conseiller d'Etat pour ses explications ainsi que M. Marc Rossier, directeur de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), pour ses précisions durant les discussions. Je remercie également notre secrétaire parlementaire, M. Alain Renevey, pour la parfaite transcription des débats.

Mes liens d'intérêts : je suis directeur de deux entreprises de transport de personnes et vice-président de deux sociétés actives dans la distribution de boissons. Par conséquent, j'ai de nombreux véhicules sur les routes.

La commission avait pour but d'étudier la proposition du Conseil d'Etat qui veut augmenter l'impôt sur les véhicules à moteur et remorques de 5,2% dès l'année prochaine. Il faut se rappeler que le tarif actuel est en vigueur depuis janvier 2022 seulement. Tous les tarifs avaient alors été remaniés à l'occasion de la modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR), qui changeait radicalement de mode de calcul. En effet, la taxation est désormais basée sur la puissance des véhicules alors qu'auparavant le calcul se basait sur la cylindrée. Cette modification n'altérerait rien la somme des impôts que l'OCN continue de percevoir. Cependant, pour les usagers, les différences sont importantes : certains bénéficient d'allègements substantiels alors que d'autres subissent des hausses très importantes.

Autre modification significative lors de la modification de la LIVAR qui nous concerne directement aujourd'hui : l'article 9 donne la compétence au Grand Conseil d'adapter ou pas les tarifs de l'OCN. Le Conseil d'Etat peut demander d'adapter le tarif lorsque l'indice moyen annuel des prix à la consommation varie d'au moins 5%, mais comme déjà dit, le Grand Conseil peut refuser. L'indice de référence du tarif actuel correspond à 101.7 points de la référence de 2015. L'indice moyen annuel de 2023 des prix à la consommation correspond à 107 points, ce qui permet au Conseil d'Etat de proposer cette augmentation. À noter que si nous acceptons cette modification de loi, l'indice de 2015 sera remplacé par l'indice le plus récent disponible, à savoir décembre 2020.

La commission s'est réunie à deux reprises, le 19 septembre ainsi que le 30 octobre derniers. Lors de la première séance, la commission a refusé l'entrée en matière par 5 voix contre 5 et une abstention ; j'ai tranché en faveur de la non-entrée en matière. Le Conseiller d'Etat a alors retiré le projet, et j'ai donc dû clore la séance.

Je précise que la commission n'était pas informée que les revenus supplémentaires de l'impôt sur les véhicules à moteur et des remorques étaient déjà englobés dans le budget de l'Etat. Puisque cette modification de loi est directement liée au budget, la commission a été réactivée avec cette grosse pression. Le résultat des débats a d'ailleurs changé puisque la commission a opté pour une entrée en matière par 7 voix contre 4. Les discussions ont bien évidemment tourné sur la façon de faire par le Conseil d'Etat qui nous met devant le fait accompli. À titre personnel, je déplore cette façon de faire.

Durant la lecture des articles, et à ma grande surprise parce qu'il y a un manque de cohérence, la commission a accepté un amendement qui repousse l'entrée en vigueur à 2026, ceci malgré les conséquences qu'il y a directement sur l'équilibre du budget 2025. La question de savoir qui, du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat, doit trouver une compensation dans le budget au cas où la modification de loi serait refusée ou même repoussée à 2026, n'a pas vraiment trouvé de réponse.

En conclusion, la commission vous propose d'accepter cette hausse d'impôt selon sa version, soit avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Tout d'abord, un grand merci au rapporteur pour les explications concernant ce projet.

Vous l'aurez compris, la commission a opté à une courte majorité pour une version bis portant sur la date d'entrée en vigueur. Pour rappel, il s'agit d'une indexation autorisée par la loi selon l'indice qui prévaut et qui permet au Conseil d'Etat de proposer

au Grand Conseil une adaptation dès que cet indice augmente de 5%. La dernière prise en compte de cette indexation a eu lieu en 2015, qui n'a rien à voir avec la modification légale de 2021.

Je crois qu'il faut être honnête : le débat qui nous concerne actuellement aura une portée toute particulière sur ceux qui vont suivre concernant directement le budget. On m'a demandé avant si j'étais prêt à rentrer sur le ring, j'ai rétorqué que c'était un combat inégal car c'est plutôt deux qui me tiennent et 108 qui m'envoient des coups. J'espère juste ne pas être KO à la fin du débat.

Que ce soit sur le *timing* ou encore le manque de communication, nous comprenons votre sentiment de mise devant le fait accompli. Néanmoins, ces éléments qui ont pu énerver quelques-uns ont un sens selon le point de vue duquel nous les regardons.

Premièrement, le *timing*. J'ai plusieurs fois entendu : "Mais pourquoi n'êtes-vous pas venu plus tôt ?" Simplement parce que la procédure budgétaire ne commence qu'au printemps et qu'à chiffres connus - je fais référence au communiqué de presse durant l'été sur le budget de l'Etat -, nous avons attendu le plus longtemps possible afin de voir et de savoir s'il était possible de renoncer à cette indexation. Ne croyez pas que le Conseil d'Etat et moi-même, comme PLR, vous la propose de gaieté de cœur.

Lors de la première séance de commission, durant laquelle j'ai retiré le projet, il était également impossible de parler de ce fragile équilibre budgétaire ; ce dernier était transmis mais pas encore connu par la Commission des finances et de gestion (CFG).

J'évoquais avant ce fragile équilibre budgétaire. Le Conseil d'Etat a le devoir de vous présenter un budget équilibré, ce qu'il a fait dans des conditions financières difficiles. Nous avons dû travailler sur les charges, mais également sur les revenus. Pour les revenus, nous n'avions malheureusement pas beaucoup d'options et le Gouvernement a toujours rejeté l'idée de revoir le coefficient d'impôt des personnes physiques. Alors oui, le Conseil d'Etat a aussi fait une pesée d'intérêts, à savoir toucher l'entier de la population ou alors une partie et ce, dans des proportions qui ne sont pas semblables. Il l'a aussi fait avec les charges en supprimant également l'indexation pour le personnel de l'Etat, tout ceci dans un souci de symétrie des sacrifices.

Ce qui nous amène à la communication. Ces deux mesures sont les premières d'un processus d'assainissement qui est en cours dans toutes les directions. Nous avons d'ailleurs remis tout dernièrement un catalogue de mesures par direction à l'administration des finances pour préparer un projet que vous aurez en consultation fin mars 2025 et qui vous sera évidemment soumis pour la session de mai. Rien que pour ma direction, c'est plus de 81 propositions qui ont été transmises. Le Conseil d'Etat aurait souhaité prendre plus de mesures déjà pour le budget 2025 mais malheureusement, les contraintes légales et les contraintes de temps nous en empêchent.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, ce montant d'approximativement 5 millions de francs pour le canton et de 1,3 million de francs pour les communes est un mal nécessaire pour ce budget, et croyez-moi, nous regrettons vivement de vous mettre sous pression avec ceci. Au même titre que pour une augmentation ou une baisse d'impôt, la modification légale se fait également lors de la session du budget.

Une entrée en vigueur en 2026 ne fait pas avancer le budget 2025, créant d'entrée un déséquilibre. Je rajouterai qu'il s'agit d'une possibilité et pas d'une obligation, mais je suis prêt à parier que si nous n'avions pas proposé cette indexation et coupé dans les prestations par exemple, nous aurions eu des reproches et potentiellement un amendement pour rétablir la situation.

En résumé, oui, techniquement nous aurions pu venir plus vite, mais il s'agit d'une décision d'*ultima ratio* après avoir analysé d'autres variantes, d'où le délai très court. Cette indexation fait partie d'un paquet de mesures, tout comme la non-indexation de la masse salariale, un paquet de mesures qui vous sera présenté dès sa finalisation. Un rejet de l'indexation pousserait le Conseil d'Etat à faire du bricolage rapidement alors que nous travaillons, comme mentionné, sur des mesures d'assainissement. Les institutions, les entreprises, la population ont besoin de cette stabilité et de cette sécurité.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je vous remercie pour votre compréhension et je ne peux que vous encourager à entrer en matière et à valider cette indexation selon le projet initial du Conseil d'Etat.

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet qui nous occupe en ce moment, si ce n'est que je suis propriétaire de deux véhicules et d'une petite remorque, ce qui, de ce fait, me fait payer des taxes sur les véhicules. Je m'exprime pour cette entrée en matière au nom du groupe socialiste.

Notre commission s'est réunie deux fois pour discuter de cette indexation des impôts sur les véhicules, la première fois sans savoir que les quelque 5 millions de francs que rapporteront en plus cette taxe était inscrite au budget et permettait aussi son équilibre avec des rentrées supplémentaires. Comme les résultats de la première séance ont été un refus d'entrée en matière, une fois devant le fait accompli, il a fallu siéger une seconde fois. Aussi, ce n'est pas sans une certaine critique envers le Conseil d'Etat, qui ne nous a pas vraiment laissé le choix, que nos débats ont eu lieu.

Mais si l'on en vient au projet lui-même, qui serait tôt ou tard arrivé sur notre bureau, cette adaptation du tarif des impôts sur les véhicules est tout à fait justifiée et est légalement proposée en vertu de l'art. 9 de la LIVAR.

Devant l'évidence de la légalité de cette adaptation, mais en critiquant le Conseil d'Etat pour sa manière de nous forcer quelque peu la main, le groupe socialiste entrera en matière et refusera tout amendement visant notamment à repousser l'entrée en vigueur de ce projet.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre qui a débattu sur cet objet de manière très intense, comme on l'a fait déjà au sein de la commission, et je suppose que c'est également le cas dans l'un ou l'autre des autres groupes. Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cette affaire, je ne suis ni transporteur, ni agriculteur.

Il n'était pas possible de traiter cette affaire de manière isolée et indépendante du budget 2025, même si nous avons essayé de le faire, cela parce que le Conseil d'Etat a déjà pris en compte les 5 millions de francs nets de recettes supplémentaires dans le budget 2025, selon la devise "Nous vendons la peau de l'ours avant de l'avoir tué". Cette manière de procéder est déplaisante, pour ne pas dire inacceptable, même si nous comprenons la pression budgétaire qui pèse lourd, pour ne pas dire très lourd sur les épaules du Conseil d'Etat. J'espère que le Conseil d'Etat comprend que nous nous sentions pris à contre-pied et sous une certaine pression de devoir approuver maintenant cette indexation, d'ailleurs tout à fait autorisée selon la loi, déjà pour le 1^{er} janvier 2025 afin de ne pas déséquilibrer le budget 2025 avec les 5 millions manquants. Nous devons aujourd'hui nous poser la question de savoir si nous voulons approuver l'indexation déjà pour 2025, avec une certaine frustration, ou si nous voulons suivre la majorité de la commission et repousser cette indexation d'un an.

Avec la variante 1, nous éviterons très probablement de devoir renvoyer le budget 2025 au Conseil d'Etat, avec le bémol d'accepter par cela la pression du Conseil d'Etat et de gratifier les détenteurs de véhicules d'une hausse d'impôt dès l'année prochaine. Avec la variante 2, selon la proposition de la commission, nous repousserions le tout d'une année, avec la satisfaction de pouvoir punir le Conseil d'Etat pour son action non coordonnée en lui renvoyant le budget avec la mission de trouver quelque part ces 5 millions manquants, davantage par une réduction des dépenses, et les détenteurs de véhicules auraient encore une année de paix.

Les deux variantes ont trouvé de la sympathie au sein de notre groupe, mais une majorité s'est finalement prononcée en faveur de la variante 1, c'est-à-dire d'approuver le projet de loi avec effet au 1^{er} janvier 2025. Nous sommes majoritairement d'avis qu'il est aujourd'hui plus raisonnable de ne pas alourdir inutilement le processus budgétaire, qui est déjà assez compliqué, et d'approuver l'indexation déjà dès 2025 comme le propose le Conseil d'Etat, mais avec la recommandation suivante - also sehr ernst gemeint jetzt, die Damen und Herren Staatsräte : "Ne vendez plus jamais la peau de l'ours avant de l'avoir tué" ! Cela peut être très dangereux et peut-être que cela ne se terminera pas toujours aussi bien que ce sera le cas, je l'espère, aujourd'hui.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Mon lien d'intérêt : j'étais membre de la commission ad hoc qui a examiné cet objet et je suis propriétaire d'une voiture, donc je contribue à cet impôt sur les véhicules.

L'indexation du tarif des impôts prévue dans la LIVAR est conforme à la loi. Certes, notre groupe aurait minimalement souhaité que les taxes ne soient pas plafonnées et que la progressivité soit appliquée à l'imposition des véhicules de tourisme. Las, un tel débat aurait remis en question tout le travail de ce législatif effectué en 2021 sur cette loi.

Il n'en demeure pas moins que les critères pour que ce Grand Conseil procède à une indexation sont remplis au sens de la loi. À nous de respecter les règles que nous nous sommes données. Par ailleurs, l'indexation des tarifs contribue à l'équilibre budgétaire. Que le Conseil d'Etat n'ait pas limité ses réflexions, en période d'austérité budgétaire, à la limitation des dépenses est à saluer. D'autant que le coût de l'augmentation est finalement modeste pour les citoyens et citoyennes : étalée sur l'année, cela représente de quelques centimes à moins de 2 francs par mois, en tout cas rien d'insupportable.

À cet égard, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient à l'unanimité l'entrée en matière, soutiendra le projet dans sa version initiale et vous invite à en faire de même.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Dire que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris du temps pour se déterminer sur cet objet est un euphémisme, car comme vous le savez, les hausses d'impôts et de taxes sont rarement au menu de notre groupe. Donc nous n'avons pas du tout envie de manger de cette soupe-là. En plus, cette indexation des impôts sur les véhicules a un lien direct avec le budget, comme l'a relevé mon préopinant, M. Boschung. La refuser ouvre la voie au refus du budget puisque ce nouveau produit permet d'équilibrer le budget. Nous avons donc ressenti une certaine mise sous pression, pour le dire poliment.

Mais comme notre groupe est pragmatique - c'est un, n'est-ce pas, des éléments qualité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux -, il a aussi constaté que cette hausse n'est pas très conséquente. Ainsi, pour les cyclomoteurs, la hausse sera de 1 franc, et pour les voitures de quelques dizaines de francs selon le poids. Cette taxe est donc bien répartie. Là, je me permets une digression dont je n'ai pas parlé au groupe ; je suis la seule responsable de ce que je vais dire. En tant qu'habitante

de la Ville, qui se fait bousculer tout le temps par des vélos qui passent sur les passages piétons, qui prennent des sens interdits, qui vont sur les trottoirs, est-ce qu'une fois les vélos ne devraient pas être également soumis à cette taxe ? Je pense qu'ainsi, l'effort serait réparti sur l'ensemble de la population. Nous construisons des pistes cyclables qui prennent aussi des terrains agricoles, ce ne sont pas seulement les autoroutes. Pourquoi les vélos ne paieraient-ils pas aussi quelque chose ? C'est personnel, j'en suis la seule responsable. Je pense en plus que cela pourrait être une bonne mesure pour équilibrer les prochains budgets de notre Conseil d'Etat. Je lance l'idée, à lui de voir s'il peut reprendre la balle au bond.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux s'est donc sérieusement posé la question : doit-on renoncer à cette hausse, somme tout modeste, pour déboucher sur un renvoi du budget ? Une majorité du groupe est arrivée à la conclusion que non, et cela sera dit lors du débat sur l'entrée en matière du budget. Il attend toutefois que le Conseil d'Etat prenne des mesures d'efficacité de gestion - toujours l'efficacité - et ne voit pas dans l'augmentation des taxes et des impôts la solution pour le redressement de ses finances.

En conséquence, une majorité du groupe accepte cette indexation dans la version initiale du Conseil d'Etat, donc avec effet en 2025.

Dupré Lucas (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts : je suis agriculteur, et de ce fait, mes nombreux types de véhicules et d'engins sont soumis à l'impôt sur les véhicules. J'ai aussi participé à la commission en question. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Ce projet de modification de loi a attiré toute notre attention. C'est une histoire digne d'une saga à l'américaine, d'un film de seconde zone. Le projet de loi qui nous a été soumis lors de notre première séance de commission n'a pas su convaincre celle-ci. Elle statuera sur une non-entrée en matière et un projet qui sera retiré par le Conseil d'Etat, qui, malgré son expérience, ne connaissait pas si bien nos lois cantonales.

Tout cela pour recommencer un mois après, et de cette deuxième séance découlera le projet bis de la commission, avec une entrée en vigueur du projet au 1^{er} janvier 2026. Mais nous avons travaillé sur ce projet pour équilibrer le budget de l'Etat ! Ce n'est pas aux automobilistes, qui sont pris pour des vaches à lait, de remplir les caisses de l'Etat alors que le canton de Fribourg est l'un des plus coûteux de Suisse en matière d'imposition des véhicules.

Monsieur le Conseiller d'Etat Collaud, vous ne pouvez pas justifier cette augmentation uniquement sur un équilibre budgétaire. Ceci ne fait qu'accroître le manque de confiance du Parlement envers le processus budgétaire du Conseil d'Etat.

Mesdames et Messieurs les député-e-s, le Conseil d'Etat n'a pas eu le courage de porter ce projet plus rapidement, ceci pour mettre une fois de plus le Grand Conseil sous pression. Mettre le Parlement dans cette position, c'est le signe d'un Conseil d'Etat qui manque de vision à long terme. Il ne prend pas les mesures nécessaires dans des délais raisonnables. S'il voulait augmenter l'impôt sur les véhicules, il l'aurait fait durant l'année pour savoir s'il pouvait l'ajouter au budget pour l'année suivante.

La commission souhaite une entrée en vigueur en 2026, jugeant que la dernière augmentation et les derniers changements datent de 2022. Le délai de 5 ans entre les modifications n'est donc pas atteint ! Le Parlement n'est pas sous les ordres du Conseil d'Etat, il n'a pas à être soumis au Conseil d'Etat.

Ces changements ont entraîné des conséquences directes sur les entreprises de transport et sur certains véhicules. Deux ans après la dernière modification qui a eu des conséquences importantes sur certains types de véhicules, nous arrivons encore avec une augmentation. Ce n'est pas correct pour la population chez qui les impacts d'une augmentation ont des effets directs sur les entreprises, mais aussi sur les privés qui vivent dans les régions périphériques et qui n'ont pas d'autre alternative de transport.

Concernant les entreprises, l'économie souffre, les faillites s'enchaînent, les séquelles du Covid sont encore présentes de par le remboursement des prêts. L'économie a besoin de stabilité. Monsieur le Député Boschung, "vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué", n'avez-vous pas une impression de "déjà vu" ou de "encore déjà vu" ?

Aujourd'hui, je vous propose, ainsi qu'au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi. Le Conseil d'Etat reviendra avec ce projet une fois que les 5 ans depuis 2022 seront atteints, date à laquelle la dernière modification effective des taxes a eu lieu.

Morand Jacques (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je parle ici en tant que président du Club des communes.

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de modification légale. Il relève cependant que le débat a des connotations politiques et évidemment également budgétaires. Nonobstant le fait que le comité remarque que la rétrocession va augmenter de quelque 1,3 million de francs les caisses communales et de près de 5 millions celles de l'Etat, le comité du Club des communes relève que les communes ont dû transférer près de 110 millions de francs de recettes au profit de l'Etat depuis le dernier assainissement des finances cantonales en 2014, en diminuant notamment la part communale de cet impôt

de 30% à 20% pour les communes. Or, si l'on se réfère aux statistiques, les communes assument à elles seules près de 3'500 km de routes communales tandis que l'Etat assume seulement environ 600 km de routes cantonales.

Voilà, j'en ai terminé par rapport à ce message. Bien entendu, je ne peux que vous recommander d'accepter ce projet de loi.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je voulais juste répondre, à titre personnel, à ma chère collègue Antoinette de Weck qu'étant possesseur d'un vélo, je ne vais pas répondre à sa critique parce que mon vélo ne fait pas le poids par rapport à votre voiture.

Ceci dit, je crois qu'il est essentiel de prendre en compte ce qui a déjà été donné par bon nombre d'orateurs. Nous avons un exercice extrêmement difficile à faire avec ce budget 2025. Nous sommes là cet après-midi pour le faire, et le refus de cette loi sur l'imposition des véhicules et des remorques mettraient en péril cet exercice qui est déjà suffisamment complexe.

Là, j'ai de la peine à comprendre la prise de position de la commission. Mon cher collègue Boschung a dit : "Ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué". Mais normalement, un vendeur avisé rétorque à cela : "Si on n'a pas d'acheteur, pourquoi tuer l'ours ?" C'est ce que nous sommes en train de faire avec le conflit entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Je pense que si effectivement ces remarques sont pertinentes sur les conflits de rôle et de savoir comment est-ce que nous établissons un budget, pour l'exercice 2025, il y a lieu d'avoir une autre sérénité. Le Conseil d'Etat nous a promis - et nous allons en parler tout à l'heure - un certain nombre de réflexions et de mesures dès le début de l'année prochaine pour trouver des solutions à long terme à la situation financière difficile du canton, alors saisissons cette chance.

Soyons acteurs, avec le Conseil d'Etat, d'une réflexion approfondie sur le rôle de l'Etat et sur les finances de notre canton, acceptons cette loi sur l'imposition des véhicules et des remorques, qui est effectivement un moindre mal, et entrons en matière sur ce budget.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je constate qu'il n'y a pas de question particulière. J'entends évidemment les critiques de mise sous pression. Comme je l'ai dit lors de mon entrée en matière, nous les comprenons. Nous faisons avec ce que nous avons et malheureusement, effectivement, cela a été aussi un choix délicat pour le Conseil d'Etat d'arriver avec cette indexation. Je l'ai mentionné avant : comme conseiller d'Etat, respectivement PLR, j'ai horreur des taxes, mais sur cette augmentation, nous n'avions pas le choix. Je parle bien d'une indexation, ce qui m'amène aussi à répondre au député Dupré qui veut un renvoi de cette loi puisqu'elle ne remplit soit disant pas les conditions des 5 ans : c'est faux, parce qu'en 2021, nous avons modifié la loi sur l'impôt en tant que telle mais pas sur l'indexation, qui fait référence à l'indice des prix à la consommation (IPC), et la dernière modification date de 2015 ; la condition des 5% est donc remplie.

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). Monsieur le Conseiller d'Etat, je n'ai pas demandé un renvoi, j'ai demandé la non-entrée en matière du projet de loi.

> Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 75 voix contre 27. Il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur de l'entrée en matière:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-

Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 75.*

Ont voté contre:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 27.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 2.*

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR) du 11.02.2021

Art. A1-1 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. A1-2 al. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je constate que la pression du budget a fait que finalement, c'est la version originale du Gouvernement qui va probablement passer. Personnellement, je vous invite à accepter la version bis de la commission, selon le travail de la commission.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je vous invite à soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

Vial Pierre (PS/SP, VE). Je n'ai pas d'intérêt particulier avec cet objet, si ce n'est que je possède un véhicule.

De toutes les mesures proposées dans le plan d'économie du Conseil d'Etat, il y en avait pour moi une seule qui était vraiment acceptable, et c'est celle qui nous occupe actuellement. Je ne vais pas revenir sur les détails. On parle donc bien d'une indexation des tarifs de l'imposition sur les véhicules à moteur. L'enjeu maintenant est de savoir si elle va entrer en vigueur en 2026 ou au 1^{er} janvier 2025, sachant que cette indexation apporte 5 millions de francs aux caisses de l'Etat.

Il a fallu convoquer deux fois cette même commission, deux séances pour qu'elle se décide sur cette indexation et pour qu'au final, la commission dans sa majorité vote un texte qui n'entrerait en vigueur que le 1^{er} janvier 2026, rendant donc caduc le budget 2025.

Mais essayons de comprendre. Nous sommes dans un canton où la Droite est très largement majoritaire, stratosphériquement majoritaire, et on pourrait croire que, forts de leur majorité, le Gouvernement gouverne et le Parlement siège, main dans la main, pour mener le canton vers un avenir radieux. Mais apparemment, il n'en est rien. J'ai assisté impuissant à une situation où ce Gouvernement de Droite n'arrive pas à convaincre, en deux tentatives, les membres de son alliance électorale de le suivre sur une mesure permettant d'équilibrer le budget.

Pourtant, le Conseil d'Etat avait bien fait les choses. Dans la plus grande tradition de la Droite, il avait prévu presque exclusivement des réductions de dépenses pour résoudre la crise budgétaire. Surtout pas de contributions supplémentaires, surtout pas si elles devaient concerner les personnes les plus aisées de ce canton. Non, un bon vieux plan

d'austérité avec des coupes, comme on en applique à peu près chaque décennie dans le canton. Mais l'erreur du Conseil d'Etat, la petite mais très impardonnable erreur, c'est qu'il a proposé une mesure, celle qui nous occupe, qui n'était pas une diminution des dépenses.

Donc, au milieu de toutes ces coupes, de ces projets ralentis, reportés ou annulés, de ce personnel qui ne sera pas engagé malgré les besoins, malgré les décisions prises et parfois malgré les promesses faites, de ces salaires qui ne seront pas indexés, le budget pourrait possiblement être renvoyé à cause de cette mesure, posée comme un misérable croûton sur cette soupe à la grimace, qui visiblement est de trop aux yeux de la majorité de la commission qui l'a examinée.

On peut douter de la gravité de la crise à venir, on est habitué aux écarts importants, parfois colossaux, entre le budget présenté en automne et les comptes délivrés une année et demie plus tard. On se souvient du dernier grand plan d'économie, où les montants économisés dans les budgets s'étaient transformés inmanquablement en excédents dans les comptes, excédents qu'on s'était bien sûr empressés de transformer en amortissements extraordinaires et en attributions aux réserves.

Je ne sais pas ce qu'il en est cette fois, mais j'ai l'impression que pour beaucoup dans cette salle, là n'est pas vraiment la question. La perspective d'une période financière difficile est là pour justifier des coupes dans les dépenses de l'Etat.

Chères et chers collègues, je ne peux que vous enjoindre à soutenir la version du Conseil d'Etat. Et si vous ne le faites pas par égard pour la population pour laquelle les prestations vont diminuer, si vous ne le faites pas par respect pour les employés de l'Etat et de l'HFR, qui seront directement impactés et ce dès le 1^{er} janvier 2025, faites-le tout simplement pour qu'on puisse continuer à vous croire un peu quand vous direz qu'il n'y a pas d'autre choix que de procéder à des coupes.

Dupré Lucas (UDC/SVP, GL). Vous l'aurez entendu dans l'entrée en matière, lors de sa première séance, la commission a décidé de prévoir une non-entrée en matière. Lors de la deuxième séance, la commission a validé le principe d'une entrée en vigueur en 2026, laissant ainsi le temps aux entreprises d'anticiper cette hausse. Je ne vais pas répéter mes arguments de non-entrée en matière, vous les aurez compris.

Je vous invite à soutenir le projet de la commission afin de garantir un contexte économique serein et stable pour cette année. N'imposons pas une mesure décidée en novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année 2025 qui suit.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'aimerais intervenir suite aux propos de notre collègue M. Vial.

Monsieur Vial, je crois que vous êtes enseignant, et comme enseignant, on dit à ses élèves de faire ses devoirs avant d'arriver aux cours. J'ai l'impression que c'est ce que vous avez fait, vous avez fait votre intervention. Mais c'est aussi bien, quand on est là, d'écouter ce qui a été dit par les personnes qui sont intervenues. Or, vous avez entendu que tant le groupe Le Centre que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux vont accepter cette entrée en matière et accepter cette indexation dans les termes prévus dans la version initiale. Donc, pourquoi venir avec un certain persiflage alors que justement nous avons dit que nous allons l'accepter.

Vial Pierre (PS/SP, VE). Merci, Madame de Weck, pour vos conseils et vos encouragements. Néanmoins, je crois que là, tout le monde est conscient que cette discussion s'inscrit dans le cadre général du budget et c'est aussi dans ce cadre-là que mon intervention est à comprendre. J'espère que beaucoup auront compris cela.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je remarque surtout que le débat d'entrée en matière du budget a commencé !

Pour répondre au député Dupré concernant la préparation pour les entreprises, effectivement, je conçois que le délai est très court. Cependant, pour une PME de taille moyenne avec un parc de véhicules relativement important, on a réussi à faire des extrapolations : on est à moins de 1'000 francs d'augmentation, donc je ne suis pas certain que ce soit rédhibitoire dans la programmation de leur propre budget comparé avec ce qui nous attend à l'Etat.

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je maintiens la position de la commission qui demande de voter la version bis.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 74 voix contre 29. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc

(VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 29.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 74.*

Se sont abstenus:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 3.*

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR) du 11.02.2021

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 23. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 78.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 23.*

Se sont abstenus:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 5.*

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Budget 2025

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	02.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Entrée en matière générale

Président du Grand Conseil. Um eine Gesamtbeurteilung in Anwesenheit des Staatsrats - quasi in corpore - zu ermöglichen, möchte ich Sie daran erinnern, dass jeder Änderungsantrag bei der Eintretensdebatte angekündigt werden muss. Der einzelne Änderungsantrag wird danach in der jeweiligen Direktion diskutiert.

Ingold François (VEA/GB, FV). C'est avec plaisir et honneur que j'endosse le costume de rapporteur général de la Commission des finances et de gestion (CFG). Mon mandat est simple : rapporter aussi fidèlement que possible la position de la Commission. Rien ou presque, vous en conviendrez, ne laissera donc paraître mes couleurs politiques.

À titre liminaire, j'en profite ici pour rappeler le processus de traitement du budget par la CFG. Chaque direction est visitée par deux membres de la commission, toujours d'une autre couleur politique que son directeur. Chaque visite dure environ 2 heures et elle est préparée par l'étude approfondie des rubriques s'y référant. Durant la visite, les deux députés posent toutes les questions et traversent l'entier des rubriques budgétaires, des rapports de l'Inspection des finances, ainsi que notre tableau de bord interne qui répertorie les points de vigilance.

S'ensuit la rédaction d'un rapport qui est partagé avec l'entier de notre Commission, rapport qui est à nouveau travaillé et discuté par l'ensemble des membres lors d'une séance où le directeur et son chef de service sont conviés. À cette occasion, nous discutons également des différents amendements.

Pour les membres de la CFG, il s'agissait de siéger 8 fois entre le 2 octobre et le 6 novembre 2024 pour étudier les 1'595 pages du budget 2025. Dire que nous avons tout vu, étudié chaque rubrique, identifié chaque écueil, serait présomptueux de notre part, mais nous avons fait au mieux, avec professionnalisme et engagement. De manière plus imagée, nous pouvons dire que nous avons été 15 moines et moniales bénédictines dans une congrégation cénobite. L'ambiance était bonne, respectueuse, malgré des points de vue divergents. Les échanges étaient de bonne facture. Les débats ont été réglés avec une grande impartialité pour notre président Claude Brodard. Il a donné la parole à tous les membres, sans favoriser ses propres convictions.

Puisqu'on en est aux hommages, je tiens à souligner le travail exceptionnel de notre secrétaire Reto Schmid. Je ne sais toujours pas si sa qualité de scribe est une bonne ou une mauvaise situation, je peux en revanche vous partager la grande satisfaction de toute la commission pour la qualité des PV, la transmission des différents documents, ainsi que les différentes convocations, toujours reçues dans les temps.

Un merci également à tous les membres du Gouvernement, à leurs secrétaires généraux, ainsi qu'à tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices qui ont œuvré à nous faciliter le travail et à nous fournir les informations demandées.

Après ces quelques considérations liminaires, je me permets d'entrer maintenant dans le vif du sujet, à savoir quelques éléments d'ordre général qui ont habité nos échanges durant l'entrée en matière.

Les charges salariales. Longtemps un sujet de crispation, cette année, l'entièreté des charges salariales est couverte par l'impôt, à savoir 1,58 milliard de recettes fiscales pour 1,53 milliard de frais en personnel. Même si les deux montants sont très proches, force est de constater que l'adage habituel selon lequel "les impôts ne couvrent même pas les salaires" est caduc, pour cette année du moins.

Il y a 115 nouveaux EPT dans la fonction publique. Cela en réjouit certains et d'autres moins, qui y voient une augmentation effrénée du nombre de postes de fonctionnaires. Néanmoins, la croissance de la population implique une croissance du nombre d'EPT à l'État de Fribourg. Dans cette augmentation, il s'agit de faire le tri :

- > Environ 80 EPT pour l'enseignement, directement en lien avec la démographie ainsi qu'avec des décisions du Grand Conseil pour les directions d'école et assistants sociaux en milieu scolaire, décidés par le Grand Conseil.
- > 7,3 EPT au sein de la Police, sachant que c'est le Grand Conseil qui a validé ces postes.

- > 1 EPT de pérennisation des montants forfaitaires demandés par le GC lors d'un postulat déposé conjointement par deux excellents députés.
- > Pour le reste, il s'agit d'une poignée d'emplois au SEJ, dans le pouvoir judiciaire, ainsi que d'un poste par direction.

Nous pouvons constater que si l'on fait fi des décisions du Grand Conseil et de la démographie, l'augmentation des EPT n'est pas si galopante, n'en déplaise à certains esprits.

Par rapport aux impôts, une grande partie de nos discussions ont traité de la viabilité du coefficient d'impôt des personnes physiques à 96%. Cela n'est pour certains pas tenable, alors que pour d'autres, il s'agit d'une mesure phare de notre canton pour augmenter l'assiette fiscale et le pouvoir d'achat. Je me permets de préciser malgré tout que, si l'on part sur une base de 10'000 francs d'impôts communaux, cantonaux, fédéraux et ecclésiastiques payés par un contribuable fribourgeois, la part d'impôt cantonal sera d'environ 5'000 francs. Sachant que 4 points d'impôt représentent 4%, il s'agit pour ce contribuable d'un cadeau substantiel de 200 francs par année pour relancer l'économie locale.

Certains membres de la CFG ont également fait part de leurs réticences lorsque des économies sont faites en diminuant les prestations sociales, sans pour autant augmenter le produit de l'impôt.

Dans un autre registre, mais toujours fiscal, bon nombre de mes collègues ont été surpris de voir les recettes fiscales bondir après les craintes émises par le Conseil d'Etat en juillet 2024. Le bond est tellement énorme, voire providentiel, qu'il semble presque artificiel, voire suspect pour certains. Mais l'AFIN nous a garanti que ce montant, aussi bienvenu soit-il, correspond à une projection précautionneuse qui semble être plus proche de la réalité que lors des exercices précédents. Pour rappel, lors des derniers exercices comptables, une partie des députés restaient toujours dubitatifs en constatant un gap assez abyssal entre les revenus fiscaux prévus au budget et les revenus fiscaux réalisés aux comptes. Tout porte à croire que ce gap habituel est destiné à fondre lors du traitement des comptes 2025 en mai 2026.

Par rapport aux décisions du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a fait un arbitrage sur certaines décisions du Grand Conseil, préférant parfois diluer leur réalisation dans le temps, comme pour les TSS, les bourses ou les directions d'école. Pour certains membres, cet arbitrage se justifie, pour d'autres, il se justifie moins avec un coefficient d'impôt des personnes physiques à 96.

Une remarque qui a également été souvent évoquée dans nos débats : le Grand Conseil prend souvent des décisions qui font mal au porte-monnaie du canton et allège celui des communes, comme par exemple lors des discussions sur le financement des PC familles. Si cela fait du bien aux communes, ces charges supplémentaires ont tendance à diminuer la marge de manœuvre du canton, ce qui sera répercuté *in fine* sur des prestations. Rien ne se gagne, rien ne se perd.

Par rapport au futur plan d'assainissement, je tiens ici à rappeler qu'il s'agit cette fois-ci d'un plan d'assainissement et non d'un plan d'austérité comme en 2013. La différence, techniquement, est assez grande puisque l'objectif cette fois-ci est d'identifier les opportunités de diminuer les dépenses, mais également d'augmenter les recettes. Toutes les entités de l'État ont été appelées à travailler sur ces questions. J'engage néanmoins le Conseil d'Etat à ne pas provoquer trop de concurrence entre les services et à ne pas faire reposer sur eux la responsabilité du plan d'assainissement. De plus, selon les échanges avec la CFG, il y a une grande opportunité dans la mutualisation et l'efficacité entre les services, ce qui ne va sans doute pas être identifié par cette approche verticale.

Cela étant dit, la CFG a travaillé sur ces questions lors d'une journée au vert au mois de juillet. Nous allons continuer nos investigations et tenter d'être une force de propositions pour la suite, en particulier au niveau légal. Néanmoins, la non-répercussion du renchérissement pour le personnel de l'État est déjà perçue comme une première mesure par un certain nombre de membres, tandis qu'une autre partie craint que l'indexation des salaires soit malgré tout faite avant Noël, comme certaines années.

Malgré une dilution des décisions du Grand Conseil dans le temps, malgré un manque marqué de personnel dans certaines entités comme le SEJ, malgré la non-indexation des salaires, malgré les arbitrages drastiques faits par le Conseil d'Etat, certains membres n'identifient aucune mesure d'économie et auraient aimé que le Conseil d'Etat prenne ses responsabilités en freinant les dépenses déjà sur le budget 2025.

Au niveau des divers, pour équilibrer le budget, le Conseil d'Etat a eu un recours massif aux réserves, fonds et provisions. Certains le regrettent, tandis que d'autres se disent que les réserves servent à cela. Néanmoins, notre principe de l'équilibre budgétaire inscrit dans la Constitution repose sur la nécessité de posséder des réserves, et donc de la fortune affectée, et d'y recourir en cas de besoin. Nous pouvons seulement nous questionner si 2025 est une année qui méritait un tel recours. Mais je ne vais pas revenir ici sur le coefficient d'impôt, ce serait tout à fait personnel.

La CFG a étudié avec attention les rapports de l'Inspection des finances. Il s'agissait de traiter 36 rapports. La loi étant la loi, je ne peux m'étendre sur le contenu de ces rapports. Je vous rappelle néanmoins que mercredi, vous aurez l'occasion

de soutenir une motion qui vise à rendre plus transparents ces rapports - je ne sais pas qui a écrit cela - et ainsi vous les rendre également accessibles.

Après les remarques liminaires et les considérations d'ordre général, je me permets ici d'aborder le budget de fonctionnement.

Les charges totales du budget 2025 sont de 4,326 milliards de francs, en augmentation de 90 millions par rapport au budget 2024. Les recettes se montent à 4,326 milliards, ce qui provoque un excédent de revenus de 700 000 francs. L'augmentation générale est de 2,1% entre le budget 2024 et le budget 2025.

Les charges n'ont pas cessé d'augmenter ces dernières années et nous engageons pour le budget 2025 1 milliard de plus que lors du budget 2016. L'augmentation moyenne annuelle est de 2,9%. Cela n'explique pas tout, mais l'augmentation démographique cantonale a été de 25% sur les 15 dernières années. Si nous ajoutons à cela la numérisation de tous les services, nous pouvons tenter une explication, certes assez grossière, de cette augmentation galopante.

L'insuffisance de financement, à savoir la nécessité de puiser dans nos fonds et provisions, représente 100 millions cette année, soit moins que lors des budgets 2023 et 2024. La fortune du canton baisse malgré tout et, comme précisé plus haut, le principe de l'équilibre budgétaire est possible uniquement grâce à notre fortune, qui permet de lisser les années.

La quote-part de subventionnement s'élève à 39%, soit la quote-part la plus faible depuis le budget 2020. Pour rappel, la limite légale est de 41%. Ces subventions permettent à l'État de répondre à une bonne partie de ses tâches, comme les prestations financières en faveur de l'HFR et du RFSM, le subventionnement de l'assurance-maladie, des transports publics ou des institutions spécialisées, ou encore les prestations complémentaires. Certains d'entre nous trouvent que malgré l'augmentation de la masse financière de subventionnement, l'État devrait en faire plus, et d'autres que l'État en fait trop. Je pense que nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord et que, sur certains sujets, il est plus facile de réconcilier deux œufs brouillés.

Une partie de nos préoccupations sont allées également vers les nombreuses positions en lien avec l'informatique. Le Service informatique pèse aujourd'hui 82 millions, dont 36 millions de travaux informatiques effectués par des tiers et 24 millions de maintien en condition opérationnelle. Et cela va continuer à augmenter, puisque chaque implémentation amène son lot de maintenance.

Mais ces chiffres cachent également une autre réalité si l'on s'enfonce plus profondément dans le budget. Si l'on traverse les 1'500 pages, il y a par exemple 58 fois la rubrique "Travaux informatiques effectués par des tiers" dans les différentes directions. Le service informatique inscrit donc dans son budget une partie des travaux, mais ventile dans les directions le reste. On peut également faire l'exercice avec quelques projets phares comme egov, dispatché dans 5 directions, ou e-Justice, qui apparaît dans deux services mais pas au SITel. Le résultat est une certaine opacité, une impossibilité d'évaluer le coût réel de l'informatique et un sentiment que l'informatique prend des proportions gargantuesques et tentaculaires.

Je continue avec le budget d'investissements. Les investissements sont en baisse par rapport à 2024, mais il s'agit néanmoins du deuxième plus grand montant de l'histoire du canton de Fribourg avec 260 millions de dépenses brutes. Une grande partie des investissements ont des buts louables, comme les rénovations énergétiques ou l'entretien du patrimoine immobilier de l'État. Cependant, étant donné la bonne santé économique ambiante, certains membres se sont questionnés si ce n'était pas le moment d'étaler dans le temps certains investissements pour diminuer les charges d'amortissement. La question a été soulevée, mais la Commission n'a pas d'avis tranché sur la question.

Le taux d'autofinancement reste bas, mais il a toujours été très bas à Fribourg. Cela vient de notre tissu économique solide, mais modeste en comparaison intercantonale diront certains. Pour 209 millions d'investissements nets, il manque environ 100 millions, à savoir un degré d'autofinancement de 51,9%. C'est sans doute un fantasme de penser que l'on peut faire mieux avec ce qu'on a, mais cela vaut néanmoins la peine d'essayer.

Pour terminer ce tour d'horizon, je me permets de partager avec vous certaines préoccupations générales de la commission.

- > Le vieillissement de la population est un vrai défi. Notre système de santé, l'augmentation des places en home, mais également la fiscalité seront touchés par ce vieillissement durable de la population.
- > L'état général des bâtiments de l'État interpelle. Si nous voulons tenir les objectifs de réduction des besoins énergétiques et entretenir notre patrimoine, nous devons augmenter la cadence des rénovations. Plus facile à dire qu'à faire quand nous nous dirigeons vers une période financièrement difficile et que les carnets de commandes des entreprises fribourgeoises sont pleins.
- > Nous ne pouvons sous-estimer l'accroissement des coûts de la santé. Rien ne semble pouvoir arrêter cette augmentation, la médecine devenant toujours plus performante, mais également toujours plus chère. Cela est sans compter la construction d'un nouvel hôpital, la dette de l'actuel, la pénurie de médecins, les décisions du Parlement fédéral et la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative H24.

- > Nous sommes toutes et tous également très préoccupés par la masse des revenus tirés de la péréquation financière fédérale et surtout par la diminution de celle-ci. D'ici 2030, il est prévu d'avoir une forte et durable diminution de ce revenu. Même si ce fait est connu et inclus dans la réflexion à moyen terme, il est préoccupant de savoir que cette manne va diminuer peut-être au moment où on en aura le plus besoin.
- > Pour terminer, nous sommes également chaque année dans l'expectative de toucher ou non de l'argent de la BNS. Le contexte géopolitique nous amène malgré tout à penser que cette manne est trop volatile pour compter sur elle. Potentiellement, nous devrions toucher quelque chose en 2025, mais le résultat provisoire tombera en janvier et nous ne pouvons pas à l'heure actuelle compter sur quoi que ce soit.

Pour finir, je me permets de vous relater la situation kafkaïenne que la CFG vit année après année. Techniquement et légalement, il est toujours possible de modifier le budget. Mais dans les faits, cela est tout simplement impossible, à moins de déplacer le problème.

Que dit la loi : Art. 40 al. 4 de la loi sur les finances de l'Etat : "Le Grand Conseil ne peut dépasser le chiffre de dépenses proposé par le Conseil d'Etat sans prévoir simultanément une réduction de dépenses équivalentes". Je suis donc en train de parler des amendements. Comprenez par là qu'il est par exemple légalement impossible de compenser l'augmentation d'une dépense par l'augmentation d'une recette. Il est également impossible d'utiliser l'excédent de revenu pour le ventiler dans le budget. Il reste donc à puiser dans le SITel, mais tout le monde, ou presque, est d'accord pour dire que ce n'est pas une solution viable. Autrement dit, le budget est tellement serré qu'il n'est pas possible de proposer un amendement réalisable.

Je me permets ici de vous présenter tous les amendements qui ont été faits durant les séances de la Commission des finances et de gestion. Ils ont tous été sans surprise refusés ou retirés.

1. L'amendement Emonet qui proposait une augmentation de 2 postes au SEJ compensée par la récupération de l'assistance judiciaire. Il a été jugé irrecevable, car il compense une augmentation de charges par une augmentation de revenus. L'amendement a été redéposé par mon collègue Emonet, modifié pour aller puiser dans le SITel.
2. L'amendement Emonet pour le financement de l'antenne bulloise du Point rencontre Fribourg compensé par la diminution du nombre de pistolets électriques pour la Gendarmerie. Proposition rejetée par 8 voix contre 4 et 3 abstentions, redéposé par mon collègue Emonet.
3. L'amendement Berset visant à augmenter le nombre de travailleurs sociaux en milieu scolaire compensé par un prélèvement au SITel. Proposition rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention. Cet amendement a été redéposé.
4. L'amendement Levrat pour une réalisation entière de la motion acceptée par le Grand Conseil sur les bourses d'études compensé par un prélèvement au SITel. Proposition rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention. L'amendement a été redéposé.
5. L'amendement Levrat pour augmenter le nombre de lits en pédiatrie au HFR compensé par un prélèvement sur l'enveloppe dédiée à l'entretien des routes cantonales. Proposition rejetée par 9 voix contre 4 et 2 abstentions. Cet amendement a été modifié, du moins l'auteur a été modifié puisque c'est notre collègue Estelle Zermatten qui l'a déposé dernièrement.
6. Un troisième amendement Levrat pour augmenter le subventionnement pour l'assurance-maladie compensé par un prélèvement exceptionnel au SITel. Proposition rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention.
7. 3 amendements Ingold pour augmenter les recettes du Service de la justice grâce à la récupération de l'assistance judiciaire dans le but de ventiler cette somme au SBC et au SEJ. Propositions retirées, car on ne peut pas augmenter une recette.
8. L'amendement Dietrich qui visait à diminuer le montant dédié à l'entretien des routes cantonales dans le but d'augmenter l'excédent de recettes du budget 2025. Proposition rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention.
9. L'amendement Dietrich qui demande de ne pas investir dans le masterplan Poya dans l'hypothèse que le mandat demandant que le site Poya soit cédé à l'ECPF soit accepté. Proposition rejetée par 10 voix contre 2 et 3 abstentions. Cet amendement a été modifié et porté cette fois-ci par notre collègue Altermatt.

Considération finale, vous aurez découvert que mon livre de chevet était "l'art de la synthèse" selon Raul Castro. En conclusion, la CFG a accepté le budget dans sa version initiale par 6 voix contre 5 et 4 abstentions.

De plus, la Commission a été saisie d'une demande de renvoi déposée par le député Brodard, qui demandait de renvoyer le projet au Conseil d'Etat pour que ce dernier le remanie de sorte à faire baisser les charges au compte de résultats de 17,5 millions de francs. En contrepartie, la recette prise sur la réserve BNS doit être réduite de ce même montant.

Cette demande a été refusée par 8 voix contre 6 et 1 abstention.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci à M. le Rapporteur pour son tour d'horizon aussi complet que factuel.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous présente donc le budget - ou projet de budget - pour l'année 2025. Il est bien entendu fidèle aux principes constitutionnels de l'équilibre et présente un excédent de revenus de quelque 700'000 francs. Ce budget reflète une situation financière délicate. Pour contenir la croissance continue des charges et maintenir un volume d'investissements important, le Conseil d'Etat a été contraint de faire des choix fermes, notamment en priorisant les dépenses de l'Etat, y compris en renonçant à toute indexation des salaires du personnel. À ce titre, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il est parfaitement conscient de l'effort qu'il demande ainsi à la fonction publique, et ceci même si l'inflation a tendance à marquer le pas.

Mit + 2,1% fehlt der Aufwand- und Ertragszuwachs etwas geringer aus als in den Vorjahren. Der Staatsrat rechnet mit einer Zunahme der Steuereinnahmen, was in Zusammenhang steht mit der Freiburger Wirtschaft, die trotz der geopolitischen Turbulenzen auf Kurs bleibt.

Mesdames, Messieurs, le Conseil d'Etat a proposé, comme la loi l'y autorise - et vous en avez débattu -, que les tarifs de l'impôt sur les véhicules à moteur soient indexés afin de tenir compte de l'inflation précisément. Cette indexation permet donc de dégager près de 5 millions de francs de recettes, ce qui est bien entendu loin d'être une quantité négligeable. Du côté des revenus extérieurs au canton, il est à souligner que les revenus de la péréquation financière fédérale régressent, et ce n'est malheureusement pas une surprise tant il a été annoncé, depuis un certain temps déjà, que les croissances de ces dernières années ne seraient pas durables. Pour un canton dépendant étroitement des revenus extérieurs, cela est évidemment préoccupant. Ainsi, après avoir fortement augmenté ces dernières années, la tendance des paiements péréquatifs s'inverse avec une diminution de presque 13 millions de francs sur le seul exercice 2025. La baisse des revenus de la péréquation financière va se poursuivre. S'ajoute à cela le programme d'allègement initié par la Confédération et qui impactera de manière très importante les finances cantonales. La croissance des charges a pu être contenue grâce à des arbitrages rigoureux, notamment pour les charges de personnel. Le Conseil d'Etat a choisi de ne pas indexer les salaires du personnel de l'Etat : il a privilégié l'évolution ordinaire des paliers et surtout a opté pour la création de 115 nouveaux postes de travail indispensables au bon fonctionnement de l'Etat. L'essentiel de ces nouvelles forces de travail concerne l'enseignement.

À noter que les ressources humaines pour l'Université, le Pouvoir judiciaire, le Service de l'enfance et de la jeunesse, ont aussi été renforcées. Enfin, la planification pour l'engagement de travailleurs sociaux en milieux scolaires ainsi que le renforcement des directions d'écoles primaires ont été rééchelonnés moyennant un effort étalé sur quelques années, compte tenu du contexte financier délicat. Les charges de transferts augmentent d'environ 80 millions de francs, respectivement de 4%, pratiquement le double des charges générales. Il s'agit d'une hausse très importante qui provient pour l'essentiel des subventions accordées dans le domaine du social, de la santé, de l'asile et des transports publics. Je précise que pour contenir cette forte évolution des charges de transferts, le Conseil d'Etat a appliqué des mesures de limitation ou de report, notamment pour les nouveaux projets ou les prestations.

Was die Investitionen betrifft, so bleibt das Investitionsvolumen weiterhin ehrgeizig. Zu den Grossprojekten gehören etwa die Fortführung der Arbeiten für die Forschungsanstalt Agroscope Liebefeld-Posieux, der Ausbau der Kantons- und Universitätsbibliothek und der Umbau der "Grande Maison" des Domaine des Faverges. Betrachtet man jedoch den Selbstfinanzierungsgrad, so erreicht dieser nur 51,9 Prozent und liegt damit deutlich unter dem auf Dauer anzustrebenden Richtwert von 80 Prozent. Das heisst, dass sich der Finanzierungsbedarf der Investitionen allein für das Rechnungsjahr 2025 auf mehr als 100 Millionen Franken beläuft, die dem Eigenkapital entnommen werden müssen.

Le projet de budget 2025 est le résultat d'un difficile équilibre entre les besoins croissants de notre population et les contraintes financières que nous devons anticiper avec sérieux. Il s'agit donc d'un budget de responsabilité, mais probablement de transition aussi. Cela fait plusieurs années que des difficultés pointaient à l'horizon, elles sont aujourd'hui bien présentes et cela risque pourtant de n'être qu'un début. Le Gouvernement est préoccupé par cette situation. Les différents indicateurs montrent que notre canton doit se préparer à affronter de gros défis financiers dans les années à venir. Les annonces récentes de la part de la Confédération ne font que renforcer ces constats. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé d'élaborer un programme d'assainissement afin de conserver la maîtrise des finances de l'Etat. Ce plan vous sera présenté pour consultation puis décision l'année prochaine en vue des budgets des années à venir. Le Conseil d'Etat, actuellement, travaille sur toutes les possibilités qu'on peut imaginer en la matière. En début d'année, nous sélectionnerons celles qui nous permettront d'atteindre l'objectif, à savoir de pouvoir présenter des budgets et un plan financier qui soient à long terme équilibrés. On élabore ainsi un message qui vous sera soumis en tout début du printemps en consultation, au niveau de tous les partis ainsi que de tous les partenaires concernés. Nous élaborerons ensuite le message définitif qui vous sera transmis avec processus habituel - commissions et autres - et qui accompagnera ainsi le budget 2026 pour le début et ensuite les autres budgets pour arriver à bon terme.

Avec ces considérations, au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à accepter l'entrée en matière.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). En date du 4 juillet 2024, le Conseil d'Etat annonçait via un communiqué de presse des perspectives financières préoccupantes pour les années à venir, à commencer avec le budget 2025 pour lequel il manquait

alors 100 millions de francs pour le boucler. Le Conseil d'Etat insistait sur la progression soutenue des charges et des revenus qui stagnent, et préconisait des mesures à prendre à court et moyen termes. J'insiste sur le court terme.

Avant cela, il y avait eu une rencontre en mai entre la CFG et la délégation du Conseil d'Etat en charge des questions financières, où plusieurs pistes avaient été soulevées, notamment pour réduire la progression des charges. C'est dire que le terrain avait été préparé et qu'on pouvait légitimement s'attendre à des mesures d'économies au budget 2025. Rien de tout cela, bien au contraire. Ce fut même une surprise de constater qu'aucune mesure n'a été prise au budget 2025. Que s'est-il passé ?

Le Conseil d'Etat a tout simplement réévalué drastiquement à la hausse l'ensemble des recettes de l'Etat, à commencer par les recettes fiscales - j'y reviendrai -, mais aussi l'ensemble des recettes dans toutes les directions. Pour clôturer son budget, le Conseil d'Etat a également anticipé des recettes alors pas encore approuvées par le Grand Conseil, comme l'impôt sur les véhicules dont on vient de discuter, ainsi qu'une répartition exceptionnelle de la BNS, 17,5 millions attendus pour Fribourg mais pas encore encaissés. Mais aucune mesure d'économie sur ce budget 2025. Bien au contraire, avec 115 EPT supplémentaires et des charges globales qui progressent de plus de 2% alors que l'inflation prévisionnelle pour 2025 est fixée à 0,6%.

Cette situation n'est pas nouvelle. Sur 10 ans, de 2016 à 2025, le budget de l'Etat est passé de 3,3 milliards en 2016 à 4,3 milliards en 2025, soit une progression de plus de 30% alors que durant le même laps de temps, l'inflation a cru de 8%. Autrement dit, les charges de l'Etat progressent 4 fois plus vite que l'inflation.

Le Conseil d'Etat donne l'impression de faire les mêmes constats mais renonce à prendre les mesures qui s'imposent, ou au mieux les reporte à plus tard en préférant gonfler artificiellement les recettes. Le Conseil d'Etat fribourgeois semble faire sien l'aphorisme d'Henri Queuille : "Il n'est pas de problème qu'une absence de solution ne finisse par résoudre".

J'en viens maintenant plus en détail sur les recettes fiscales.

Dans son budget 2025, le Conseil d'Etat anticipe une augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 5,9% et même de 19,3% pour l'impôt sur la fortune. En francs, pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, cela représente une augmentation de plus de 52 millions par rapport au budget 2024. C'est comme si le coefficient avait été remonté à 100%, mais sans le dire. Pour rappel, entre 2022 et 2023, et cette fois au niveau de la réalité des chiffres et non pas du budget, les impôts directs sur les personnes physiques ont diminué de 0,8%. Idem pour les personnes morales : le Conseil d'Etat prévoit une augmentation de 8,6% pour l'impôt sur le bénéfice et de 9,1% pour l'impôt sur le capital.

Tout cela dans un contexte économique qui se dégrade. On a pris connaissance récemment des perspectives économiques de la Chambre de commerce qui montre clairement cette tendance à la baisse. Et quand bien même le SECO prévoit une croissance de 1,6% pour la Suisse en 2025, on voit que les estimations fiscales du Conseil d'Etat vont largement au-delà. Pour ma part, je crains que le Conseil d'Etat fasse preuve d'un excès d'optimisme, pour ne pas dire d'un manque de réalisme.

La conjugaison d'une part des recettes surévaluées, et d'autre part de l'absence de premières mesures d'économies dans ce budget, font que le groupe de l'Union démocratique du centre ne peut l'accepter tel quel.

Par conséquent, notre groupe fait la proposition de renvoyer ce budget avec l'objectif de réévaluer de manière réaliste les recettes fiscales et de compenser la baisse de recettes par une réduction équivalente des charges, si nécessaire en réduisant le nombre de nouveaux EPT. Si le renvoi ne devait pas être accepté, notre groupe refusera le budget.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Le groupe VERT·E·S et alliés s'est penché à deux reprises sur le budget 2025 qui nous pose de nombreuses questions sur la stabilité financière de notre canton, sur la façon réfléchie de répondre aux besoins de la population et sur la nécessité de trouver un juste équilibre entre les ressources à disposition et celles à développer et le fait d'assumer des charges incontournables. Le Conseil d'Etat nous a présenté un budget équilibré. Ce budget équilibré est dû à plusieurs facteurs, dont des recettes supplémentaires, des évaluations de recettes fiscales, et à ce sujet-là, je ne rejoins surtout pas les considérations de mon préopinant, ayant constaté depuis de nombreuses années déjà la différence entre la budgétisation des recettes fiscales et les comptes présentés année après année.

La Direction des finances a eu le courage de se poser cette question et de se demander si les critères d'évaluation de ces recettes étaient tout à fait judicieux, et a essayé une pondération qui reste réaliste et non pas utopique, ce qui est un élément fondamental. Il y a eu aussi cette recette extraordinaire de 17,5 millions de la BNS, qui est, je dois le dire, la bienvenue pour un exercice compliqué. Mais il y a eu aussi renoncement à des charges supplémentaires importantes, malgré certaines décisions du Grand Conseil - là, je reparlerai évidemment des assistants sociaux en milieux scolaires, des postes au SEJ, etc... Il y a eu aussi, nous en avons parlé, le plafonnement à 39% du taux de subventionnement en lieu et place de la limite de 41%, qui est légale et qui met, je le rappelle quand même, en péril un certain nombre d'institutions, comme par exemple la prestation de passage des enfants par le Point Rencontre fribourgeois, qui se retrouve dans une situation dramatique et doit supprimer une prestation essentielle et vitale pour de nombreux enfants et leurs parents. Il y a là quand même un certain

nombre de corrections que nous souhaiterons ensuite, par des amendements, apporter dans ce budget. C'est quelque chose qui est important.

Ce budget est dans la droite ligne des précédents : il n'y a pas de coupes drastiques mais des renoncements ou des diminutions qui font mal, comme par exemple celle de l'indexation des salaires ; sans recettes fiscales supplémentaires non plus, si ce n'est à l'estimation - on en a déjà parlé - mais pas dans des modifications de disposition qui amèneraient des ressources supplémentaires, ou alors par des adaptations de taxes hormis celles que nous venons d'accepter sur les véhicules. Une telle démarche ne sera pas renouvelable les années suivantes vu les baisses de transferts annoncées. Il y a une diminution de la mesure d'atténuation de la Confédération par rapport à 2024. Elle se terminera à la fin de 2025, donc plus de montant pour les années suivantes et également une diminution de la contribution supplémentaire qui, elle, devrait se poursuivre jusqu'en 2030. Pourtant, nous prélevons quand même dans le budget 2025 une partie - 15 millions - de ces compensations pour la constitution ou le renforcement d'une nouvelle provision pour faire face à ces baisses futures. Est-ce indispensable au vu des résultats actuels ? Est-ce indispensable au vu de certaines perspectives éventuelles de la BNS qui annonce qu'elle ne prendra ses décisions qu'après les résultats du quatrième trimestre ? À voir, et espérons !

Le Conseil d'Etat propose une démarche d'analyse profonde de la situation financière de l'Etat pour le début de l'année prochaine. Notre groupe y a déjà consacré une soirée complète et nous souhaitons être propositionnels et venir avec des suggestions dans cette démarche.

C'est au vu de ces considérations que notre groupe entre en matière sur ce budget et soutiendra certains amendements visant à la mise en œuvre de décisions du Grand Conseil. Je vous encourage à faire de même.

Hauswirth Urs (*PS/SP, SE*). Als Bürger und Gemeindeammann von Düringen bin ich sicher von den Auswirkungen dieses Budgets betroffen, habe aber keine persönlichen Interessen.

Als Vertreter der Sozialdemokratischen Fraktion gebe ich eine allgemeine Stellungnahme zum Voranschlag für das Jahr 2025 ab. Der vorliegende Voranschlag zeigt einige gute Ansätze, jedoch sehen wir als Sozialdemokratische Fraktion erhebliche Mängel, die wir nicht ignorieren können.

Für uns ist der Voranschlag nicht genügend. Insbesondere haben wir uns deutlich mehr Investitionen in soziale Themen erhofft. Ich danke Herrn Rey für die Details, welche er bereits genannt hat, ich werde sie nicht wirklich verfeinern.

Die geplanten Mittel werden nicht ausreichen, um den steigenden Bedürfnissen in Bereichen wie Bildung, Gesundheitsversorgung und sozialer Unterstützung gerecht zu werden. Es ist unerlässlich, dass der Staat Freiburg hier stärker interveniert, um die Lebensqualität aller Bürgerinnen und Bürger zu verbessern und soziale Ungleichheiten abzubauen.

Der Voranschlag enthält zwar Positionen zur Unterstützung der schwächeren Bevölkerungsgruppen, doch diese sind aus unserer Sicht unzureichend. Wir fordern weiterhin eine gerechtere Verteilung der finanziellen Ressourcen, um sicherzustellen, dass alle Menschen in unserem Kanton die Unterstützung erhalten, die sie benötigen.

Die Auswirkungen der Sparmassnahmen durch den Voranschlag 2025 werden die Bürgerinnen und Bürger direkt zu spüren bekommen.

Auch im Bereich Umwelt- und Klimaschutz sehen wir Nachholbedarf. Der Klimawandel stellt eine der größten Herausforderungen unserer Zeit dar und es ist unerlässlich, dass der Kanton Freiburg hier eine Vorreiterrolle einnimmt. Wir unterstützen daher zusätzliche Mittel für nachhaltige Projekte und Initiativen, die den ökologischen Fußabdruck unseres Kantons auch wirklich zu reduzieren vermögen.

Abschließend möchte ich betonen, dass die Sozialdemokratische Fraktion bereit ist, auf die Debatte einzutreten. Wir werden dem Voranschlag zustimmen können, wenn er einen gewissen Handlungsspielraum zur konstruktiven Weiterentwicklung zulässt. Zusätzliche Einschränkungen, aber auch eine Budget-Rückweisung, können wir nicht unterstützen.

Unser Ziel ist es, einen Haushalt zu verabschieden, der eine nachhaltige und gerechte Zukunft für unseren Kanton sichert, aber vor allem den Bedürfnissen aller Bürgerinnen und Bürger gerecht wird.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je parle ici au nom du groupe Le Centre.

Ce budget 2025 nous a sacrément agacé à cause de la LIVAR et de la politique du fait accompli, mais nous en avons déjà assez discuté, passons. Le premier point de satisfaction est le niveau élevé des investissements absolument nécessaires qui rattrapent quelque peu certaines périodes d'immobilisme. Ce budget a ensuite été bouclé sans augmenter les impôts, ce qui est une bonne chose, surtout pour la classe moyenne qui paie beaucoup et reçoit peu en retour. À l'heure où notre voisin vaudois a baissé les impôts de 3,5% en 2024 et de 0,5% supplémentaire dans le budget 2025, il aurait été incompréhensible que Fribourg augmente les siens. Il est vrai que les capacités financières ne sont pas les mêmes et que l'opération s'est faite au détriment de dizaines de millions de déficit.

Tous les domaines n'ont pas été gelés et certains ont reçu plus de moyens : la santé, les transports, l'enseignement, la formation, le social et la digitalisation de l'administration. On observe qu'il a fallu racler les fonds de tiroirs pour arriver à l'équilibre légal. On remarque surtout qu'il s'agit de grattage de surfaces, sans véritables choix, sans grande priorisation, mais il est vrai que le temps à disposition était court.

Une mesure marquante est la non-indexation des salaires. Il s'agit d'une erreur car cela démoralise les employés efficaces et fidèles qui n'ont plus de paliers. Mais l'erreur ne se trouve pas dans cette année, l'erreur se trouve dans l'année passée. Alors que la Confédération, les CFF ou par exemple le canton de Berne n'ont compensé le renchérissement que de 1%, notre canton a concédé 1,42%, un partage avec cette année aurait été plus judicieux. Choisir c'est gouverner, gouverner c'est choisir, ne pas choisir c'est encore choisir.

On observe que chaque conseiller d'Etat, dans sa direction, n'a pas encore pris conscience du ciel orageux qui s'approche. Chacun continue un peu sa "popote" en espérant qu'aucun des autres n'y goûte. Nous avons besoin d'une cuisine nouvelle pour faire mieux avec moins. Cette augmentation de 115 EPT, sans compter toutes les ressources externes, en est la preuve. Notre population et les besoins liés croissent fortement, bien évidemment nous ne voulons pas augmenter le nombre d'élèves par classe, nous voulons une justice qui fonctionne et un canton sûr. Mais il va falloir compenser dans d'autres services, d'autres fonctions, et prioriser les besoins de l'Etat, sans quoi nous allons droit dans le mur. Cette priorisation n'a pas pour objectif de diminuer les impôts, mais de trouver de la marge de manœuvre avant d'être pris dans l'orage.

Parmi les nuages à l'horizon, nous avons une forte diminution de la péréquation financière fédérale, le report des tâches de la Confédération, le vieillissement de la population, une hausse des coûts de la santé, un ralentissement de l'économie, et surtout des moyens nécessaires pour le nouvel HFR. Fribourg, parti de très loin, a déjà rattrapé une partie de son retard dans le développement de l'économie, mais l'économie fribourgeoise reste faible et nous devons tout mettre en œuvre pour attirer et créer des entreprises à forte valeur ajoutée et soutenir les existantes. Notre salut résidera dans un Etat efficace, des conditions-cadres offrant un terreau au développement de l'économie et une population responsable et satisfaite. Un équilibre des efforts sera indispensable. La planification financière présentée en décembre sera déjà un premier indice. Le canton de Fribourg a tout pour réussir avec sa jeunesse, sa population responsable et de bon sens terrien. C'est à nous aussi, députés, de faire attention à ne plus charger encore plus la barque sans prendre de mesures compensatoires.

Notre groupe entre en matière sur le budget, mais ne suivra pas un éventuel renvoi. Il se réjouit de participer aux futures discussions indispensables sur des mesures de priorisation.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'interviens à titre personnel et comme lien d'intérêt, je peux citer entre autres être un président de la Commission des finances et de gestion inquiet de l'évolution des finances publiques.

Comme j'ai pu le partager avec plusieurs collègues députés et avec des membres du Conseil d'Etat, je suis déçu du budget 2025 présenté. À de nombreuses reprises ces trois dernières années, en CFG comme ailleurs, moi comme de nombreux députés avons demandé de réduire les charges de l'Etat car celles-ci ne sont plus couvertes du tout par les ressources propres du canton mais bien grâce aux ressources externes - en particulier par les 600 millions de francs de la péréquation financière fédérale -, et parce que notre canton, qu'on le veuille ou non, reste faible sous l'angle économique et n'est pas très attractif d'une façon générale pour les personnes fortunées. Le Conseil d'Etat se dit conscient de la problématique mais n'agit pas.

En effet, que penser du taux de progression des charges publiques ? En 2023, 3,9% ; 4,6% en 2024 et plus de 2% encore pour 2025. C'est chaque année largement plus que l'inflation, plus que le PIB cantonal et plus que l'augmentation de la population de notre canton, qui en 10 ans a bondi de 14%, donc 1,4% par année.

C'est vrai aussi que le Grand Conseil a sa part de responsabilité dans cette hausse des dépenses. Nous devons être plus raisonnables et anticiper les conséquences financières de nos instruments parlementaires, motions, mandats et autres. J'en fait bien sûr aussi partie.

Parlons aussi des engagements de personnel : près de 500 nouveaux collaborateurs - 486 pour être précis - en l'espace de 3 ans, ce qui porte à 9'500 employés d'Etat à plein temps. Bien sûr, il y a beaucoup de postes dans l'enseignement, pour nos enfants et adolescents, mais cela n'explique pas tout. Le canton du Valais, canton bilingue avec des défis similaires à Fribourg, c'est 30'000 habitants de plus que nous et pourtant 300 millions de charges salariales en moins. Neuchâtel, 178'000 habitants, la moitié de Fribourg, mais c'est 2'600 EPT. Fribourg, c'est 9'500 EPT sans les hôpitaux, les EMS et les institutions subventionnées. Je vous l'accorde, comparaison n'est pas raison, mais tout de même, j'ai le sentiment, et je ne suis pas le seul, que l'Etat devient trop gros et que son pilotage devient hasardeux.

Alors oui, je suis inquiet. Une délégation du Conseil d'Etat reçoit la CFG le 23 mai dernier et l'informe de la nécessité de préparer un plan d'austérité ou d'économies. Durant l'été, même annonce par canal de presse. Pour moi, c'était évident que le budget 2025 tiendrait déjà compte de nombreuses mesures d'économies, de réorganisations ou de priorisations. C'est comme si dans une famille, un parent se retrouve au chômage : on n'attend pas les poursuites pour adapter les dépenses du ménage.

Dans les faits, ici à l'Etat, un budget de transition bouclé grâce à une réévaluation très - peut-être trop - ambitieuse de la fiscalité, par une diminution des charges d'amortissements, par l'inclusion d'une augmentation de l'impôt sur les véhicules pas encore votée par le Grand Conseil et par un revenu extraordinaire de la BNS. Dans le même temps, grâce à cela, on peut augmenter les charges de façon importante et on ne s'en prive pas. Pire, le Conseil d'Etat ne respecte même pas les objectifs qu'il se fixe lui-même en début d'année par arrêté et qu'il adresse aux directions. Ces objectifs ne sont pas tenus : il y a plus d'engagements, plus de subventions, plus de charges, bref, plus de tout.

Cela n'est pas responsable, surtout après la tendance observée ces dernières années et la communication du plan d'austérité. Pour moi, ce budget sonne faux. J'ai le sentiment qu'en matière financière, le Conseil d'Etat n'agit pas comme un Collège, qu'il manque une vision horizontale et une anticipation à long terme. Bref, on ne veut pas faire de réforme, pas fâcher, pas économiser, un sentiment de "circulez, il n'y a rien à voir".

Comme président de la CFG ayant vécu le précédent et difficile programme d'austérité en 2013, il m'appartenait de vous donner mon point de vue. J'invite le Conseil d'Etat à revoir sa copie et à revenir en décembre avec quelques mesures d'économies. Cela est tout à fait possible et légal. N'attendons pas le budget 2026 et le plan d'austérité pour le faire. Je ne peux donc en l'état pas soutenir ce budget.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la CFG, conseiller communal et citoyen fribourgeois.

Ce budget sonne faux, comme l'a dit le président de la CFG, et je le pense très fortement. Pour débiter, je rappelle que j'interviens aussi au nom du groupe socialiste, qui refusera le renvoi et, en tant que groupe responsable, acceptera ce budget même s'il n'est pas du tout satisfaisant.

Equilibre, on nous a dit choix, toujours est-il que pour moi, pour nous, le Conseil d'Etat ne prend pas la mesure des enjeux considérables qui nous occupent. On est à la croisée des chemins, et en même temps, on subit les conséquences de nombreuses volontés d'évoluer dans la fiscalité et des coupes fiscales importantes de ces 10 dernières années. On doit réfléchir absolument à une fiscalité juste, progressive, qui touche les plus à l'aise de ce canton et qui fasse que le bien commun soit couvert. Cette période de bascule est notamment due au fait que notre population augmente, qu'il y a plus de jeunes, que les gens deviennent toujours plus vieux, que la santé coûte toujours plus cher, mais également à une période d'économies extrêmement dure. Je pense simplement au fait qu'on a très peu investi dans nos bâtiments et que ce sera important de le faire, qu'aujourd'hui, on a des programmes informatiques qui approchent l'obsolescence et qu'il sera nécessaire d'adapter.

Mais les défis les plus importants restent la démographie et notamment l'éducation, le vieillissement de la population, la santé. Le vieillissement de la population nous apporte d'énormes défis, en termes de santé, de soins à porter, en termes de logements. Qu'est-ce qui sera proposé à nos plus âgés qui ne pourront plus rester dans leur logement ? Des investissements dans les EMS ? Un accompagnement à domicile ? Quels moyens va-t-on mettre ? Aujourd'hui, on n'a aucune perspective là-dessus.

Les charges de santé également. Certes, on a créé quelques postes pour répondre à notre contre-projet sur l'initiative H24. Il n'empêche que les attentes de la population sont bien plus grandes dans ce domaine : une attente de proximité, une attente de médecins, d'infirmières de proximité, d'infirmières spécialisées, de soins à domicile, etc.

Dans la formation également. La formation, c'est notre énergie, l'énergie du futur. Aujourd'hui, est-ce qu'on doit craindre que certains ne trouveront plus de places de formation adaptées, vu ce qui nous est annoncé ? Il faut économiser partout. Est-ce qu'on n'aura plus assez de places dans les Hautes Ecoles de santé ? Est-ce que certains ne trouveront tout simplement plus d'apprentissage ? C'est ce qu'en tout cas la population, à mon sens, doit retenir de ce qui nous est annoncé et de ce qui n'est pas prévu. Ces éléments-là m'inquiètent.

Aujourd'hui, on doit avoir un budget offensif et on a un budget de "gagne-petit". Certes, nos finances sont difficiles, mais que fait-on pour les améliorer ? Notre loi sur les finances ne donne quasi aucun moyen au Grand Conseil et à la CFG d'agir. En même temps, le Conseil d'Etat ne réadapte pas son budget avec le coefficient. D'ailleurs, un mandat sera déposé à ce sujet-là. C'est pourquoi aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure, on doit avoir une vision plus large, plus grande, affronter les défis et faire des propositions.

Le groupe socialiste acceptera ce budget. Toutefois, la population a de vives inquiétudes à avoir sur les prestations dont elle a légitimement droit.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Vous l'avez entendu, un membre éminent de notre groupe s'est exprimé précédemment. Vous pouvez bien imaginer que les discussions au sein du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ont été nourries.

Effectivement, je rejoins l'analyse faite par le président de la Commission des finances et de gestion, à savoir que le Conseil d'Etat avait annoncé une situation catastrophique au mois de juillet et que nous attendions des mesures drastiques. Or, la

seule véritable mesure a été celle de la non-indexation des salaires. Pour le reste, le Conseil d'Etat a puisé dans les réserves et a incorporé les 5 millions de francs d'indexation des véhicules pour lesquels on vient de voter alors que cette indexation n'était pas encore comprise, n'avait pas été acceptée par le Grand Conseil.

Pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, la réponse à cette situation ne doit pas être de diminuer les prestations, mais de faire une réévaluation de celles-ci et surtout de rationaliser les tâches. On a trop l'impression que les directions travaillent en silos. On attend des mesures transversales qui permettraient des synergies et une diminution des coûts. Nous n'avons pas une vue exacte puisque nous ne sommes que le Grand Conseil, nous ne savons donc pas exactement ce qu'il se passe.

Parfois, nous avons quand même des indices, et j'en ai trouvé un dans le Rapport IDHEAP qui, je le rappelle, a quand même été caviardé à 750 places. Malgré tout, vous trouvez quand même quelques petites perles. Il y en a une qui est très intéressante parce qu'elle a examiné l'octroi du mandat à Ennova pour l'élaboration du volet éolien. Ce qu'il dit, c'est que dans l'octroi des mandats, il y a de graves dysfonctionnements ; il donne par exemple des pistes pour éviter ces dysfonctionnements lors d'octroi des mandats. Il faudrait donc une équipe spécialisée dans ces procédures, cela obligerait les services à réfléchir en amont sur l'étendue des mandats pour éviter de faire du coup par coup, ce qui a pour résultat que la facture a ici augmenté de 200%. On est parti d'une facture de 40'000 francs et on est arrivé à une facture de plus de 120'000 francs ! Je pense que là, il y a du coulage et que le Conseil d'Etat peut faire beaucoup mieux justement en mettant en place des plateformes transversales avec des experts qui pourraient regarder ce qui se passe dans les autres directions. Chacun fait son travail du mieux qu'il peut, je veux bien le comprendre, mais l'autocritique est une chose très difficile, la critique des autres est souvent plus facile, et je pense que le Conseil d'Etat a besoin de plus de critique entre eux parce que pour l'instant, on ne sent pas cette autocritique.

On nous a annoncé que le Conseil d'Etat s'est attelé à un plan de mesures et qu'il a même demandé à un institut de l'aider pour trouver des mesures d'économies. C'est une très bonne idée, mais encore faut-il que le Conseil d'Etat mette en place les mesures proposées. Et pour cela, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux attend d'être consulté suffisamment tôt sur ce plan de mesures et de pouvoir se déterminer et faire des propositions constructives.

Maintenant que l'indexation de la taxe sur les véhicules a été acceptée, le renvoi d'un budget équilibré ne fait plus grand sens pour la majorité du groupe. Par conséquent, le groupe entrera en matière sur ce budget et refusera la plupart des amendements qui seront proposés.

Zurich Simon (PS/SP, FI). En analysant le budget 2025, une question m'a taraudé régulièrement : quel est le problème de la majorité de Droite du Conseil d'Etat avec les familles fribourgeoises ?

- > Aucune augmentation des subsides cantonaux pour les primes maladie : l'année prochaine, la hausse des primes coûtera de nouveau au moins 1'000 francs en plus à une famille avec deux enfants, tant pis pour elle.
- > Aucun soutien aux écoles spécialisées : elles devraient accueillir plus d'enfants sans pouvoir augmenter le nombre des enseignants spécialisés. Aucun soutien pour la pédiatrie : on envoie des enfants malades et leur famille jusqu'à Coire, tant pis pour eux.
- > Un soutien ridiculement faible aux enfants avec des besoins spécifiques dans les crèches alors que l'on sait pourtant que toutes les mesures prises à cet âge-là permettent ensuite d'économiser des coûts nettement plus conséquents.
- > Une augmentation extrêmement faible des moyens alloués au SEJ alors que des situations de violence, de négligence, d'abandons sont de plus en plus fréquentes pour les enfants fribourgeois qui vivent aussi des réalités de plus en plus complexes.

La majorité de Droite du Conseil d'Etat s'est acharnée contre les familles. Quelle hypocrisie après les slogans de campagne plein de promesses !

Et que veut faire maintenant une partie de l'entente de Droite ? Renvoyer le budget en exigeant des coupes supplémentaires. Expliquez maintenant aux familles fribourgeoises où est-ce que vous souhaitez couper. Voulez-vous mettre encore plus d'enfants par classe alors que dans de nombreuses classes, il y a déjà plus de 25 enfants ? Voulez-vous renoncer à une augmentation relativement faible des postes au SEJ et laisser encore davantage d'enfants sujets à la violence ou carrément fermer la pédiatrie déficitaire ?

Chères et chers collègues, aujourd'hui nous devons faire des choix, le député Clément l'a relevé. Qu'est-ce que nous voulons faire ? Est-ce que nous voulons augmenter de 30% les dépenses du SITel par rapport aux comptes 2023 ou alléger les primes maladie des familles ? Est-ce que nous voulons augmenter de 2,4 millions le budget pour l'entretien des routes ou financer la pédiatrie ? Au moment de faire des choix, gardez l'intérêt des familles fribourgeoises en tête.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Je vous remercie pour ce projet de budget, équilibré certes, mais seulement du point de vue comptable, parce que pour les citoyennes et les citoyens du canton de Fribourg, il ne l'est certainement pas. Il ne fournit pas toutes les prestations de base qui devraient être garanties par l'Etat. Tout cela pourquoi ? Pour ne pas prendre en main

la question des rentrées fiscales et la question des contributions des personnes plus aisées aux personnes les plus faibles. Alors qu'on nous parle de mesures d'assainissement que certains veulent voir venir plus rapidement que d'autres, ce budget ne prévoit aucun changement dans les recettes, et c'est irresponsable mais surtout incompréhensible pour la population.

Au Conseil d'Etat, on préfère couper dans les prestations - et en face de moi d'ailleurs la même chose - que de prendre en main la question des rentrées fiscales. C'est une erreur ! On doit pouvoir garantir un hôpital qui fonctionne, on doit pouvoir garantir un soutien aux jeunes, aux seniors qui en ont besoin, on doit pouvoir garantir un suivi des enfants, dans le canton de Fribourg, qui est adéquat. Ce sont tant de tâches qui incombent en fait au canton et qui ne sont pas entièrement remplies. Pour y remédier, on vous présentera une série d'amendements, mais il est nécessaire que le Conseil d'Etat prenne aussi conscience qu'on a des manquements dans le canton de Fribourg et qu'il va falloir prendre en compte ces discussions sur les recettes fiscales.

Je m'adresse maintenant à mes collègues d'en face. Ce budget est déjà irresponsable de la part du Conseil d'Etat, mais en fait, la proposition de renvoi, je trouve qu'elle est indécente. Elle est indécente, mais cela ne m'étonne guère de la part de l'UDC parce qu'en fait, vous n'avez peut-être pas l'habitude d'être un parti gouvernemental ; je pense que c'est le cas, mais cela ne veut pas dire que ça ne reste pas moins aberrant. Maintenant, quand on entend une partie du PLR qui prévoit de refuser le budget, là cela m'étonne. Cela m'étonne parce qu'on a un PLR qui est un parti gouvernemental, qui est dans la majorité de Droite au Conseil d'Etat, et qui prévoit de refuser - ou en tout cas une partie du PLR prévoit de refuser - son propre budget, et cela m'étonne. On parle de refus du budget, on parle de renvoi du budget, et je pense qu'on doit souligner la responsabilité des partis de Droite, comme des partis de Gauche d'ailleurs, vis-à-vis de la population, pas vis-à-vis de nous. Peu importe, moi j'arrive à payer mes primes d'assurance-maladie, je ne touche pas de bourse d'études, je ne suis pas un enfant qu'on a besoin de suivre au SEJ, mais je pense qu'on a tous une responsabilité vis-à-vis de la population. Cette responsabilité n'a pas été prise en compte de manière correcte en face.

Je crois que c'est un échec, pas seulement dans ce budget, mais dans toute la législature. A Droite, on préfère ne pas imposer les successions de plus de 10 millions de francs pour finalement laisser le SEJ se noyer dans le nombre de dossiers, on préfère baisser les impôts pour les propriétaires plutôt que d'augmenter les aides aux primes d'assurance-maladie. Donc cette responsabilité-là, c'est un échec.

Non, le groupe socialiste n'est pas satisfait par le budget 2025, comme vous l'avez entendu, parce que le Conseil d'Etat n'a pas touché aux recettes fiscales pour les plus aisés, qu'il n'a pas répondu à tous les besoins de la population, qu'il ne permet pas d'assurer toutes les prestations de base qui devraient être assurées par l'Etat. Mais parce qu'on doit prendre ses responsabilités et que ça n'a pas l'air d'être la priorité en face, eh bien on va le faire, on va lutter pour avoir un budget qu'on va amender parce que nous sommes un Législatif responsable.

Bonny David (PS/SP, SC). Le groupe socialiste n'est clairement pas satisfait avec ce budget. L'Etat ne répond plus à ses missions, il manque clairement des prestations. J'ai cru d'ailleurs qu'Elon Musk avait été engagé seulement par Trump ; je me suis certainement trompé, il est aussi engagé par le Conseil d'Etat.

Pour cette raison, le groupe socialiste déposera plusieurs amendements, dont le premier concernant la DFIN qui demande l'indexation des salaires et des rentes du personnel par Pierre Vial et moi-même. Pour la DSAS, l'aide aux victimes d'infractions du Service de l'action sociale par Lucie Menétrey. Également pour la DSAS, l'amendement de Marie Levrat demandera davantage de subventions cantonales pour l'assurance-maladie. Toujours pour la DSAS, Gaétan Emonet demandera l'augmentation de deux postes au SEJ et plus de subventions cantonales pour Point Rencontre Fribourg, alors que Simon Zurich proposera plus de moyens pour la couverture du déficit du Service de pédiatrie de l'HFR. A la DFAC, Marie Levrat déposera un amendement pour les bourses d'études cantonales et Christel Berset un autre concernant le nombre de travailleurs sociaux en milieux scolaires.

Nous vous invitons à les soutenir et nous en discuterons le moment venu.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour ces interventions. Je ne vais pas revenir sur toutes les affirmations, il y a beaucoup de prises de position. Je reviendrai quand même sur quelques affirmations qui ont été faites. J'ai pris note qu'il y a de manière générale une entrée en matière, sauf du côté du groupe de l'Union démocratique du centre, qui fait une proposition de renvoi.

J'aimerais dire de manière générale que le travail qui a été fait par le Conseil d'Etat durant toute la première moitié de l'année est un travail important où nous avons fait passablement d'arbitrages et pris beaucoup de décisions sur toutes les rubriques. Si l'on constate qu'il y a une difficulté face à laquelle on va devoir prendre des mesures drastiques au mois de juillet, je ne vais pas pouvoir venir déjà vers vous au mois de septembre. Je vous rappelle que le budget doit être remis au Grand Conseil le 15 septembre au plus tard, et dans ce laps de temps, je n'ai aucune marge de manœuvre pour agir sur des lois, pour revoir un certain nombre de prestations afin d'arriver avec un plan d'allègement, pour prendre l'expression de la Confédération, un plan d'assainissement. Je n'ai que les choses qui sont devant mon nez à ce moment-là et c'est pour cela qu'on est allé avec ce que

la loi nous permet, notamment l'adaptation de l'indexation de l'impôt sur les véhicules. C'est pour cela que nous avons aussi proposé de ne pas indexer les salaires, sachant qu'il y a une progression du palier qui est automatique et qui touche en tout cas 2/3 à 3/4 des employés de l'Etat. Cela reste une mesure restrictive qui n'est tout simplement pas facile non plus à accepter.

Nous avons agi sur la fiscalité en tenant compte du différentiel observé systématiquement ces dernières années entre ce que le budget prévoit et ce que la réalité a donné. Cette différence-là, qui est très importante, avoisine les 30 millions en moyenne ces dix dernières années, sans compter peut-être des écarts encore plus grands lors de l'époque du Covid, les deux années où on était carrément à 50 à 60 millions, ce qui était en l'occurrence lié aux estimations de la Confédération sur la progression du PIB sur lequel on s'appuie nous aussi pour établir notre budget et qui était manifestement trop pessimiste du côté de la Confédération. Toujours est-il que parce qu'on constate ce différentiel, cela nous permet d'agir et de proposer une compensation ou un rattrapage en termes de recettes à cet égard. Je précise aussi que les informations que nous avons, ce que nous vous proposons, nous le travaillons avec le Service des contributions. Ce n'est pas sorti de la poche du Conseil d'Etat, c'est un travail qui se fait continuellement, également avec le Service des contributions et les informations que nous avons maintenant. Alors je le dis prudemment, mais les informations sur les recettes 2024 montrent que ce qui vous est proposé pour 2025 est, je dirais, réaliste et confirme la tendance que nous proposons pour le budget 2025. On n'est donc pas complètement en dehors, à faire un exercice artificiel en la matière. Mais c'est vrai, on a essayé peut-être de corriger un écart historique et d'être optimistes, ce qu'on ne va quand même pas nous reprocher, Monsieur le Député Peiry.

J'aimerais ajouter que quand on prend l'année 2022-2023, on voit que ça a diminué. Allez regarder dans le détail 2022-2023 : l'une des diminutions des causes, la diminution importante, c'était l'impôt à la source, où il y a eu un changement de système, où on a fait des évaluations qui n'ont pas été confirmées après. Les personnes pouvant être imposées selon la voie ordinaire ont préféré rester comme elles l'étaient avant, au niveau de l'impôt à la source, donc n'ont pas suivi ce qu'on aurait pu imaginer. Donc là aussi, attention aux comparaisons. La proposition que nous avons faite tient compte d'une situation, elle est réaliste même si elle est optimiste.

Une remarque sur la provision de 15 millions de francs : oui, nous l'avons faite. Elle n'est pas liée à la BNS, mais bien à la péréquation, et là c'est sûr qu'on va avoir une baisse de l'ordre de 100 millions en tout cas. La chose doit encore être évaluée, mais je dirais que les calculs, comme ils sont faits en termes de péréquation, nous l'annoncent clairement. On a présenté cela en détail à la CFG et on a proposé de pouvoir anticiper cette baisse drastique qui va se passer en une année et qui va un petit peu nous poser de très gros problèmes. Donc, c'est dans ce sens-là qu'on l'avait travaillée.

J'ai relevé aussi qu'on n'en faisait pas suffisamment dans le domaine social, dans le domaine de la santé, plusieurs députées et députés l'ont relevé. Je précise quand même que la grosse part des subventions, c'est bien dans ces domaines-là qu'elle est faite. En termes de subventions de transfert, c'est même le double de la croissance des charges de manière générale. On a pratiquement 1,3 milliard de subventions dans ces domaines-là, donc c'est un poids énorme. Le Conseil d'Etat en est conscient et nous soutenons l'effort en la matière. Je m'inscris en faux sur les déclarations de M. le député Zurich affirmant que le Conseil d'Etat se désintéresse des familles. C'est faux, c'est rigoureusement faux. En termes d'assurance-maladie, bien sûr qu'on reçoit quelque chose de la Confédération une année, et ça compense ce que nous mettons en plus. Dans le budget, vous avez pratiquement 226 millions pour l'atténuation de l'augmentation de l'assurance-maladie. La Confédération nous en donne 132, il y a une progression qui est un peu identique à notre propre montant. On vient donc nous dire qu'on ne fait rien, mais il faut regarder sur les dernières années, pas seulement prendre une année, et la tendance est à la hausse : on arrive presque à 100 millions nets du point de vue du canton en la matière. Le Conseil d'Etat ne faiblira pas.

J'aborde aussi le soutien aux écoles spécialisées. Je suis bien placé pour le savoir : quand j'étais à la DICS, c'était de l'ordre de 50 millions de francs que l'on versait ; aujourd'hui, on avoisine les 90 millions, donc on a fait un effort continu pour pouvoir verser des montants et on a soutenu aussi la croissance qu'il pouvait y avoir, la croissance démographique, mais aussi celle du nombre d'enfants qui ont recours à ces institutions, en l'occurrence de pédagogie spécialisée. Mes collègues, soit de la DSAS, soit de la DFAC, auront évidemment l'occasion de réagir après, lorsque les amendements reviendront là-dessus. Je me permets d'être bref en la matière, mais je souhaitais quand même donner deux ou trois éléments.

Vous le savez aussi, en termes d'école, en arrivant avec 80 EPT supplémentaires sur les 115, cela montre que nous soutenons toutes les ouvertures de classes. Les écoles ont un enseignant qui est là pour être dans la classe. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas tergiverser, de ne pas diminuer et de ne pas obliger à faire des fusions de classes parce qu'il y a moins d'enseignants. C'est aussi par soutien au domaine de la famille que nous avons agi ainsi.

Dans les autres éléments que je voulais encore mentionner, il y a l'indexation des salaires des employés de l'Etat liée à l'inflation. Oui, Monsieur le Député Clément, on est arrivé à une indexation maximale quand l'inflation était maximale, cela veut dire lorsqu'elle posait un vrai problème en tant que telle. Aujourd'hui, les choses se sont bien adoucies et elles permettent d'avoir cette stratégie de ne pas indexer maintenant. L'année prochaine, la BNS prévoit une inflation de 0,6% sur

l'année. On a donc fait l'effort quand il était le plus nécessaire. Après, effectivement, si on avait su, on aurait peut-être pu l'étaler, mais je crois que la réflexion qui a conduit à notre proposition a aussi son bien-fondé en la matière.

Monsieur le Député Brodard, j'ai bien compris votre insatisfaction. Je renvoie aussi à la situation du Conseil d'Etat qui, en deux mois, ne va pas pouvoir arriver avec un plan d'assainissement étayé, avec des propositions solides, qui ont été calculées en rassemblant toutes les possibilités, en configurant aussi l'effort d'assainissement à ce que le plan financier que nous travaillons encore va montrer comme déficit à combler. On a un objectif à atteindre pour les prochaines années. Mais pas un objectif en l'air, un objectif qui est fondé sur l'évolution du plan financier que nous sommes en train de calculer. Au mois de juillet, on ne peut tout simplement pas agir, comme je l'ai dit, comme on peut le faire avec le plan d'assainissement. C'est pour cela que nous proposons dans l'immédiat un budget 2025 que j'ai appelé un budget de responsabilité et de transition, avec ensuite des mesures sur lesquelles vous aurez l'occasion de débattre et de débattre encore - et vous serez consultés toutes et tous - pour avoir ensuite un projet de budget 2026, 2027 et 2028 conditionné, accompagné par un effort à la base qui sera présenté dès l'année prochaine, comme je l'ai dit.

Comparaison n'est pas forcément raison : vous dites qu'en Valais, il y a plus de monde mais une masse salariale plus faible ; à Neuchâtel également. Mais regardez dans le détail : par exemple, comment le salaire versé aux enseignants est configuré ; il n'est pas forcément dans les comptes de l'Etat, c'est souvent dans les communes qu'on retrouve ces montants et pas à l'Etat ; vous pouvez donc avoir une progression ou une importance en termes de population qui ne se reflète pas de la même manière dans les comptes de ces différents cantons, sans entrer dans le détail là aussi, un peu de prudence.

Monsieur Armand Jaquier relève que les domaines importants de la santé et de la formation sont un peu les parents pauvres, qu'on a un budget de "gagne-petit". Je rappelle que le canton de Fribourg dépense 4,3 milliards alors que nos propres recettes, c'est 1,5 milliard. L'équation est donc simple : on reçoit la majorité des autres, donc on ne peut pas non plus faire les malins et augmenter simplement à coups de dépenses. La situation actuelle nous conduit à avoir une prudence, elle nous conduit à devoir faire de nombreux arbitrages, parfois serrés, parfois pas trop bien, mais on y va comme ça pour l'instant. Cette situation est aussi liée à notre propre nature et à notre propre situation et configuration. Je relève quand même, dans les domaines de la santé et de la formation, qu'on a maintenu l'effort, et c'est là que nous venons en termes d'équivalents plein temps avec le maximum de propositions que nous pouvons faire.

Oui, la loi sur les finances est contraignante, oui, il faut respecter un équilibre, oui, cela ne facilite pas la vie du Grand Conseil, qui n'a pas trop de marge de manœuvre. On n'en a pas non plus, la Constitution s'applique aussi chez nous et la loi sur les finances également.

J'aimerais quand même dire aussi qu'il y a eu cette année deux motions pour modifier le coefficient. Une motion demandait de fixer le coefficient en fonction du budget afin de combler toutes les augmentations de charges. Vous l'avez refusée. Quand on a analysé le détail, on a bien vu ce que cela signifiait. Une autre motion demandait de fixer le coefficient au mois de mai ; il n'y aurait ainsi plus à discuter. Vous l'avez refusée. Le Grand Conseil a eu l'occasion d'approfondir ces notions. La loi sur les finances, c'est un outil de travail, elle respecte la Constitution, elle permet à notre canton qui a des difficultés par nature de pouvoir présenter un budget. Bien sûr que ce budget est critiquable, on l'a dit, il est insatisfaisant, il peut toujours être critiqué. Le Conseil d'Etat a fait tout ce qu'il pouvait pour arriver avec un budget équilibré, avec des arbitrages, une part de sacrifices ici, une part ailleurs, un certain optimisme là, une prudence d'un autre côté, pour pouvoir passer la rampe. Ce budget est solide, même s'il est critiquable. Il est équilibré, et pour chacun des points, nous avons pu le justifier et l'expliquer en détail, notamment à la CFG.

Enfin, je relève aussi, Madame la Députée de Weck, que vous avez partagé ce que Monsieur le Président de la CFG a dit. Je n'ai pas vu non plus beaucoup de qualité à notre budget, si je prends l'entier des remarques que vous avez faites. J'ai compris que vous attendiez du Conseil d'Etat qu'il fasse son autocritique, qu'il ne le fait pas assez, qu'on travaille en silos. En fait, on a passé des heures - je regarde mes collègues - à discuter, à trouver des solutions, à arbitrer. On renvoie d'une semaine un projet, on l'approfondit dans 2-3 directions, on revient après. Je vous passe ce qui a été fait dans le détail, mais je peux vous assurer que le Conseil d'Etat ne travaille pas en silos. Mais la poussée des charges dans notre canton ainsi que la situation de nos propres capacités de recettes est telle - et cela il faut s'en rendre compte - qu'on n'a pas toujours franchement le choix et qu'on doit en même temps tenir compte des besoins de la population - et on en tient compte, contrairement à ce qui a été dit - et travailler avec des recettes et une situation qui ne nous donnent pas de grandes marges de manœuvre.

Je m'arrête là, en précisant quand même à Madame Levrat qui dit qu'on ne suit pas et qu'on ne répond pas aux besoins de la population, qu'il y a 10 ans nous étions à 3 milliards de dépenses, et on en est maintenant à 4,3 milliards. L'effort est là, on continue, mais je peux vous assurer qu'au niveau du financement, on ne fait pas +1 milliard en 10 ans et que le Conseil d'Etat doit aussi travailler avec ces conditions-là. On a le souci des besoins de la population, mais on a aussi la réalité de notre situation financière.

Je vous remercie d'entrer en matière pour ce budget.

Ingold François (VEA/GB, FV). J'ai juste une chose à dire au sujet de la demande de renvoi de Monsieur Peiry. Comme nous ne l'avons pas traitée à la CFG, je ne peux pas m'y rallier comme représentant de la CFG. À titre personnel, bien entendu, je n'en pense pas moins, mais là n'est pas la question.

Je pense néanmoins que c'est une question de point de vue. Je me permets de me citer, vu que je ne suis pas assez souvent cité, je trouve. Auparavant, j'ai eu l'occasion de dire que malgré une dilution des décisions du Grand Conseil dans le temps, malgré un manque marqué de personnel dans certaines entités comme le SEJ, malgré la non-indexation des salaires, malgré les arbitrages drastiques faits par le Conseil d'Etat, certains membres n'identifient aucune mesure d'économies et auraient aimé que le Conseil d'Etat prenne ses responsabilités en freinant les dépenses déjà sur le budget 2025. Bien entendu, je pensais à vous quand j'ai écrit cela, Monsieur Peiry. Etant donné que vous êtes un vieux routier, pas en âge bien entendu mais en temps passé au Grand Conseil - je ne me permettrai pas, d'autant plus que l'âge est une question assez relative, mais je ne vais pas en parler ici -, vous savez très bien que le gap est très grand entre la fiscalité prévue dans le budget et la réalité des comptes. En fait, on en a discuté avant, on en discute à chaque examen des comptes et là, ce que vous demandez en fait, c'est de revenir en arrière pour de nouveau avoir ce grand gap entre le budget et les comptes, ce qui est peut-être un tout petit peu dommage. Mais je vous laisse avec votre demande de renvoi qui est bien entendu rédigée selon les principes qui sont exigés.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC). J'ai été interpellé par M. le Rapporteur général qui est un jeune député - il n'a pas l'historique - mais qui est quand même suffisamment vieux pour se souvenir qu'en 2023 - ce n'est pas si vieux -, le gap s'est considérablement réduit puisqu'il y avait une perte - je cite de mémoire - de 30 millions avant dissolution, provision et réserve. Donc vous voyez, et Monsieur le Conseiller d'Etat aussi, que le gap s'est déjà réduit, pas plus tard qu'aux comptes 2023.

Puisque j'ai la parole, je confirme qu'on présente la proposition de renvoi.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

Renvoi

> Au vote, la demande de renvoi au Conseil d'Etat du député Peiry est refusée par 78 voix contre 25. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur du renvoi:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 25.*

Ont voté contre:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le

Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 78.*

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Direction des finances (2025)

Rapporteur-e:	Rey Benoît (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	02.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Pour la Direction des finances en général, s'il y a des fluctuations au niveau des recettes - nous en avons déjà parlé lors du débat d'entrée en matière, notamment sur l'estimation de la fiscalité - je relève une très grande stabilité des charges de cette direction.

Centre de charges 3705 : Administration des finances (AFin)

- > 3130.047 Frais bancaires. Augmentation de 11% de ces frais liés à l'augmentation des commissions des cartes de crédit.
- > 3153.000 Entretien de matériel et de logiciels informatiques. Nouvelle charge de 61'000 francs, liée au coût de maintenance d'un nouvel outil de gestion du contentieux.
- > 3401.000 Intérêts des dettes à court terme. Il y a une augmentation de 800% par rapport au budget 2024. Ceci est la conséquence des placements effectués durant la période du Covid, donc la période des taux négatifs pour éviter d'avoir trop de liquidités sur les comptes. Il n'est pas possible de rapatrier à court terme ces placements, sous peine de pertes, ce qui engendre un besoin de liquidités supplémentaires.
- > 4461.000 et 4461.001 Part aux bénéficiaires de certaines ex-régies d'Etat. Il y a une augmentation intéressante de la part au bénéfice de l'année 2024 pour la BCF. Pour Groupe E, nous avons eu de nombreuses discussions avec la direction. Il y a également une légère augmentation de la part de dividende. Nous avons eu, de la part de Groupe E, une demande pour baisser ce dividende. Cela a été refusé vu que le bénéfice de ce groupe, comparé à celui de groupes romands de même grandeur et de même importance, était limité. La CFG va d'ailleurs se poser des questions à ce sujet-là dans le courant de l'année prochaine.
- > 4511.007 Prélèvement sur provision. Rappel : il avait été planifié, en 2024, un prélèvement de 50 millions et nous avons encore, sur les réserves, un prélèvement effectif de 25 millions pour 2025 et 2026. La provision devrait donc être épuisée à 3,5 millions près à la fin 2026. Si nous ne reprovisionnons plus, il n'y aura plus cette possibilité. Les annonces mentionnées précédemment au sujet de la Banque nationale pourraient nous permettre de disposer de ressources supplémentaires. Il y a, au budget 2025, un versement supplémentaire exceptionnel de 17,5 millions, lié au renoncement à la sixième série de billets de banque de la Banque nationale.
- > 4620.900 Autres mesures liées à la péréquation financière : il y a une diminution de la mesure d'atténuation de la Confédération ainsi que la diminution de la contribution supplémentaire. Tout ceci devrait avoir un fort impact sur les budgets des années suivantes, à savoir de 2026 à 2030, point le plus critique au niveau de ces transferts. A noter que nous avons prélevé une partie de 15 millions et, comme l'a précisé Monsieur le Conseiller d'Etat, cela n'a rien à voir avec la Banque nationale. Ces 15 millions sont prélevés, par rapport à ces diminutions, de la péréquation au niveau de la Confédération.

Centre de charges 3725 : Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

- > L'enveloppe informatique se monte à 69,5 millions.
- > Pour le SITel lui-même, le niveau du personnel est stable. Les EPT sont identiques à ceux qui figurent au budget 2024.

- > Les investissements se montent à 69,65 millions au budget 2025 contre 65 millions au budget 2024 et 58 millions aux comptes 2023.
- > Il y a une augmentation de l'excédent de charges d'environ 1'700'000 francs, due principalement aux travaux effectués par des tiers.
- > Au centre de charge 3010.118 Traitement du personnel auxiliaire, il y a 639'230 francs contre 309'230 francs au budget 2023. Ce montant forfaitaire est nécessaire pour financer les collaborateurs en CDI et en CDD.
- > 3130.049 Travaux effectués par des tiers : 2,1 millions de plus qu'au budget 2024. Ceci s'explique par les nombreux projets informatiques et la maintenance informatique. Le Conseil d'Etat souhaite augmenter les EPT au SITel afin de réduire ce poste et permettre un meilleur suivi des dossiers.

Centre de charges 3740 : Service cantonal des contributions (SCC)

- > 3010.100 Traitements du personnel : il bénéficie d'1,5 EPT supplémentaire, dont un taxateur supplémentaire. Ceci est la seule augmentation de poste de toute la Direction des finances. A ce sujet, il est difficile de faire un ratio entre un tel engagement supplémentaire et de nouvelles ressources fiscales liées aux contrôles car au niveau des indicateurs que nous avons à disposition, la seule chose mesurable est la rapidité des traitements des déclarations et le nombre de contrôles spécifiques effectués.
- > 3130.002 Taxes postales. Il s'agit d'augmentations liées d'une part chez PostFinance pour les frais de CCP et la taxe de 6 ct par transactions, et d'autre part, les coûts d'affranchissement. La proportion d'utilisateurs du guichet virtuel augmente progressivement, mais une part non négligeable de contribuables expédie encore l'impression de Fritax par courrier.

Positions 4000 à 4024 sur les encaissements : la lecture des éléments pris en compte pour l'estimation des montants des recettes fiscales 2025 - cela a été l'objet d'une grande partie de l'entrée en matière - est convaincante et ce en relation avec la budgétisation défensive des années précédentes, qui a vu quasi systématiquement les comptes dépasser les prévisions budgétaires.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je remercie Monsieur le Rapporteur qui a indiqué tous les éléments importants. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

Bonny David (PS/SP, SC). Un amendement a été déposé à la Direction des finances. Il concerne de manière globale tout le budget. Il est donc difficile de mentionner tous les postes touchés. Il correspond à la renonciation de toute l'indexation des salaires. Pour rappel, l'Etat est le plus grand employeur du canton de Fribourg. Il a une responsabilité envers son personnel. Il doit être exemplaire. Il est regrettable que cette renonciation touche également le personnel de nombreuses communes du canton de Fribourg, qui calquent leur politique salariale sur celle de l'Etat de Fribourg. Ne pas indexer, c'est donner un signal de récession à l'ensemble de la population fribourgeoise et des acteurs économiques. C'est clairement un appauvrissement du personnel au vu, par exemple, de la hausse des primes maladie, qui ne seront pas compensées, ou de l'inflation. Certains n'ont pas d'augmentation de paliers. Dans le secteur privé, des indices mentionnent clairement qu'il devrait y avoir une augmentation. La Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg l'a mentionné dans son communiqué.

Pour cette raison, nous vous invitons à accepter cette indexation, donc l'indexation des salaires et des rentes du personnel du Service public. La compensation s'effectuera sous la forme d'un prélèvement du montant équivalent au SITel. Nous faisons il y a peu des comparaisons avec le canton de Vaud. Je vous précise donc que ce dernier indexe ses employé-e-s. Le canton de Neuchâtel, qui n'est pas riche, le fait également. Fribourg doit se montrer exemplaire en le faisant.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au sujet de la décision prise par le Conseil d'Etat de ne pas indexer les salaires. J'aimerais rappeler qu'en 2023, nous avons donné 2,74% d'indexation, plus 1,1% au niveau des paliers. Nous sommes donc à près de 3,8%. Je crois que nous sommes dans le top des cantons au niveau suisse en termes d'augmentation de la masse salariale. Pour cette année, nous nous approchons des 2,5% au total, paliers compris. Le Conseil d'Etat ne s'est pas montré prudent lorsque l'inflation était élevée. Pour l'année prochaine, elle est plus basse. On propose de fournir un effort. Je relève quand même que l'automatisme des paliers n'est pas remis en question. Avec les nouveaux postes ainsi que les autres éléments liés aux primes ou aux promotions, nous avons une augmentation de la masse salariale qui est de 1,8%, ce qui n'est pas négligeable. Enfin, les autres cantons n'ont pas fourni d'effort les deux ou trois dernières années. Ils se rattrapent maintenant, comme on l'a évoqué précédemment. Notre canton a fait des efforts. Sous cet angle, c'est une proposition, même si elle n'est pas positive, supportable pour les employés dans notre canton.

Je n'ai pas formellement analysé le détail de l'amendement. Toutefois, proposer d'indexer les salaires en prenant sur le budget du SITel sans indiquer quelles positions toucher, c'est un peu léger. Il y a, au SITel, plusieurs grosses rubriques. La plus grande, à ma connaissance, est de l'ordre de 36 millions. Deux autres constituent l'enveloppe. J'observe aussi, je me permets de le dire, que si nous comptabilisons tous les montants demandés par le biais des amendements, nous arrivons à 40

millions de diminution de l'enveloppe informatique. Je peux donc fermer le SITel demain si cela est réalisé. On fera encore plus d'économies. Mais il n'y aura plus aucun ordinateur qui fonctionnera et vous serez au désespoir de faire fonctionner Parlinfo quand il s'agira de savoir la date de la prochaine session du Grand Conseil. Il semble qu'il y a une proposition d'augmenter le coefficient qui correspond exactement, je l'ai observé ainsi, à la baisse prise sur le SITel. Si j'ai bien compris la manœuvre, nous avons un équilibre budgétaire accompli au vote final, et un SITel qui disparaît. Or, selon cette conception, tous les moyens lui sont redonnés dans les minutes qui suivent grâce au coefficient. A priori, cela est techniquement possible.

Je vous invite tout de même à refuser cet amendement.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Je remercie Monsieur le Conseiller d'Etat. Il a en effet affirmé qu'il était possible de recourir à cette gymnastique. Cela sera probablement tenté durant la lecture de ce budget.

Pour ce qui est de l'amendement déposé, je suis un peu emprunté. Il est vrai que la CFG a évoqué à de nombreuses reprises cette question de l'indexation des salaires. Il y a d'un côté des insatisfactions par rapport à ce plafonnement, et d'un autre côté, on reconnaît ne pas maîtriser les charges. Il est donc normal que tout le monde fasse des concessions.

Au sein de la CFG, nous n'avons pas eu d'amendements. Je ne peux donc pas me prononcer sur celui-ci en tant que représentant ou rapporteur de la CFG. Néanmoins, la forme de cet amendement me pose problème car l'on se trouve face à une rubrique transversale. Celle-ci se retrouve dans toutes les directions. Il faudrait donc pouvoir effectuer une réduction transversale sur tous les postes salaires existant dans l'administration. Ce n'est pas impossible, mais je ne sais pas si, en l'état, elle peut être considérée comme telle. Je ne peux donc pas me prononcer sur cet amendement au nom de la CFG. Il est cependant toujours possible de déposer cette demande et de l'assumer avec des crédits complémentaires.

Bonny David (PS/SP, SC). Je voulais remercier le conseiller d'Etat pour son honnêteté. Il reconnaît la possibilité de la manœuvre. Il est vrai que nous ne connaissons pas le montant total de l'indexation. On ne peut donc pas dire quels postes toucher. Vous le trouverez vous-même.

Vous prétendez que le canton de Fribourg se trouve parmi les meilleurs. Il est dès lors étonnant de vous voir diffuser des dépliant qui invitent les gens à venir travailler à l'Etat parce qu'il y a un manque de personnel.

Il faut absolument offrir cette indexation et ainsi être exemplaire. Je vous invite donc à voter en faveur de cet amendement.

> Au vote, la proposition des députés Bonny et Vial, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 53 voix contre 34. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition des députés Bonny et Vial:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetz Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/

PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 53.*

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (2025)

Rapporteur-e:	Menoud-Baldi Luana (<i>Le Centre/Die Mitte, GL</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	02.10.2024 (<i>BGC novembre 2024, p. 4117</i>)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (<i>BGC novembre 2024, p. 4186</i>)

Examen de détail

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Le 30 septembre 2024, mon collègue Bruno Riedo et moi-même avons examiné, avec les délégués de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, les documents suivants : le budget 2025, les rapports de l'Inspection des finances, le tableau de bord de la CFG. En préambule, nous tenons à remercier Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Madame la Secrétaire générale Sonja Gerber et Monsieur le Secrétaire général Martin Leu pour leur accueil, leur disponibilité et les réponses données aux multiples questions qui ont été reprises dans un rapport de 22 pages et que je vais essayer de vous synthétiser le plus possible.

Un résumé chiffré

La DIME compte des charges de 298'053'180 francs et des revenus de 120'833'920 francs, ce qui donnent un excédent de charges de 177'219'260 francs. Au compte des investissements, des dépenses de 115'817'870 francs, des recettes de 24'839'250 francs avec un excédent de dépenses de 90'978'620 francs. A titre de comparaison, au budget 2025, il y a des investissements de 115,8 millions, alors qu'au budget 2024, il y en avait 115,2 millions contre 105 millions au budget 2023. La DIME prévoit un budget 2025 de 449,49 EPT avec un écart d'un EPT par rapport au budget 2024.

D'autres informations générales sur le budget du personnel

Dans le cadre des délibérations budgétaires pour le budget 2023, le Grand Conseil a adopté l'amendement dans le cadre de l'ajustement du budget 2023 dans le but d'attribuer au Bureau de l'aménagement du territoire les fonds nécessaires à un traitement efficace et accéléré des projets encore en suspens. La mise en œuvre a impliqué du personnel temporaire. Cela a causé un transfert de 300'000 francs sur le compte Service des constructions et de l'aménagement. Cette mesure a permis de clore une grande partie des dossiers d'urbanisation locale qui étaient encore en suspens à l'époque. Cependant, des gros dossiers restent encore en suspens, comme celui de la Ville de Fribourg. Dans les EPT, on relève encore, au Service de la mobilité, 0,5 EPT à la direction pour un collaborateur scientifique et, au Service des ponts et chaussées, une augmentation de 5,5 EPT pour la reprise du réseau cyclable cantonale, prévue par la loi sur la mobilité.

Quelques détails par service

Le Secrétariat général

Avec l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, la Commission d'acquisition en terrains a été rattachée administrativement à la DIME, plus précisément à l'Office de la construction et de l'aménagement du territoire. Il était prévu que cette commission fasse des estimations de la valeur ajoutée ou du montant de la taxe sur la valeur ajoutée. Les frais liés à cette commission apparaissent dans le centre de coût du Secrétariat général.

Dans le traitement du personnel auxiliaire, on relève une augmentation de plus de 60'000 francs. Environ 0,5 EPT est prévu au Secrétariat général de la DIME pour l'intégration des critères de durabilité dans les marchés publics.

Dans les travaux de restitution d'immeubles à l'état de droit, on relève beaucoup de fluctuations entre les années. Au budget 2025 par exemple, il y a un million contre 50'000 francs au budget 2024, qui était en ligne avec les comptes 2023. Cela dépend toujours du nombre et de la taille des projets de remise en état des constructions et des installations illicites.

Pour les prélèvements sur les provisions, on a une différence de mouvements sur le budget 2025 de 800'000 francs.

La provision Développement durable est utilisée pour compenser, dans le cadre du budget, une partie des charges pour les projets découlant de la stratégie Développement durable. C'est un montant forfaitaire inscrit au budget. Ce ne sont pas des projets spécifiques qui sont concernés par ce prélèvement.

Il y a différentes subventions fédérales liées à des projets d'agglomération. On voit une augmentation de 3,2 millions entre le budget 2025 et le budget 2024. Ces montants inscrits reposent sur le planning des agglos.

Pour ce qui est du Service des constructions et de l'aménagement, on relève, dans le traitement du personnel, en 2025, +1,6 EPT pour le traitement de la plus-value. Dans le traitement du personnel auxiliaire lié à des projets de digitalisation, 227'000 francs ont été octroyés selon ressources métiers au FRIAC 2024-2026. Il a été relevé un montant de 229'000 francs en 2023 et aucun en 2024. Toutefois, il y a également un montant de 227'000 francs en 2024. A cause d'un problème technique, ce montant n'a pas été saisi dans SAP par le SPO car le système était déjà clôturé lors de la prise de décision du Conseil d'Etat. Mais le montant est prévu dans cette enveloppe.

Versement aux fonds et financement spéciaux dans le capital propre

On parle de financement aux fonds pour la plus-value conformément à l'article 113c de la LATeC. Dans le budget 2025, il y a 1'789'000 francs et au budget 2024, il y avait 3,2 millions. La diminution n'est pas confirmée dans les prochaines années. Les estimations sont très difficiles. Ceci était dû, les dernières années, au développement incertain de la révision de la LATeC. Durant plusieurs années, les procédures ont été suspendues. Depuis l'automne 2023, les dossiers sont repris. Il y aura donc un effet de rattrapage. Les rentrées dépendent du nombre de décisions qui entrent en force en 2024, soit environ 450'000 francs.

Nous avons retrouvé 4 millions dans la section des émoluments. Il n'y a pas de composition analytique de ce chiffre. Il a été confirmé que le montant est composé d'émoluments des permis de construire délivrés par les préfectures, les décisions d'approbation par les PAD, des émoluments, des recours contre des décisions d'approbation et des décisions de requête d'assujettissement.

Service de la mobilité

On y relève une augmentation de l'excédent de charges de 10 millions et de l'excédent de dépenses de 500'000 francs. L'horaire 2025 découlant de la décision CFF pour les grandes lignes, qui ont modifié leurs horaires pour être plus ponctuels, est la principale augmentation.

On relève une diminution de 30'000 francs dans les subventions cantonales pour les communes, due à l'absence de demandes concrètes émanant des communes. Celle-ci a été conservée de moitié pour permettre une aide pour des projets.

On relève une augmentation des subventions cantonales pour l'exploitation et les mesures forfaitaires MOBUL de 300'000 francs, une augmentation de 400'000 francs pour la mobilité écologie partagée, différentes indemnités aux CFF ou à CarPostal où la participation cantonale passe de 45 à 46% pour les années 2025-2028.

Les indemnités versées aux entreprises de transport pour le trafic régional et pour le trafic d'intérêt cantonal sont notamment supérieures à celles du budget 2024. Ceci s'explique par l'augmentation de la part des communes et les communes participent à 45% aux indemnités versées.

Compte Investissements

Quelques précisions sur certains investissements, notamment le plan sectoriel vélos. On a un montant de 150'000 francs pour des études selon le programme de réalisation, de 80'000 francs pour des interfaces multimodales et de 75'000 francs pour des carrefours, avec un report de crédit de 150'000 francs. En l'absence d'une cheffe de section, plusieurs études n'ont pas pu être réalisées en 2024. Elles seront rattrapées en 2024-2025.

Subventions cantonales à la Compagnie des chemins de fer fédéraux pour les investissements

On relève une augmentation de 380'000 francs surtout pour des subventions cantonales diverses en matière d'investissements dans les transports de personnes en situation de handicap.

Service des ponts et chaussées

Les ressources humaines restent stables. On relève principalement une augmentation de l'excédent de charge de 2 millions sur le compte d'investissements ; il se réduit d'un million. On relève qu'aucune étude de routes cantonales n'est prévue en 2025. Les études sont prévues tous les cinq ans.

Pour l'entretien des routes cantonales, une forte augmentation est prévue : 2,4 millions. L'augmentation est due aux travaux d'entretiens supplémentaires à la suite de la reprise de 43 km de routes communales dans le réseau des routes cantonales.

On relève des impacts financiers dus à la reprise de ces 43 km de routes communales également dans le montant des amortissements, en effet influencés par les investissements pour les dépôts des silos en liaison avec la mise en place de la loi sur la mobilité.

Une augmentation de 337'000 francs tient compte de l'évolution du projet d'assainissement et pour l'investigation, la part de la Ville de Fribourg se monte à 50% des coûts totaux après déduction des subventions OTAS. On relève une augmentation de 141'120 francs et un prélèvement sur la réserve PILA de 294'820 francs pour diminuer une part des coûts par les prélèvements sur les fonds des sites pollués.

Amortissement sur les routes cantonales : on relève principalement l'augmentation des amortissements des routes cantonales de 5,2 millions. Selon le message du Conseil d'Etat accompagnant le budget 2025, les charges d'amortissement pour les routes progressent par rapport au budget 2024 car elles tiennent compte des effets de la dernière année d'amortissement, essentiellement pour le projet de la H189.

Service de l'environnement

On relève principalement une baisse des revenus de 2,7 millions, due à la réduction importante des prélèvements sur les fonds d'infrastructure en lien avec le plan climat.

Prestations des services par des tiers

On relève une augmentation de 749'000 francs due à la mise en œuvre progressive du Plan phytosanitaire et du Plan Climat.

Service des bâtiments

Il y a une variation dans les EPT de 4,6, une variation pour le personnel de nettoyage de -1,16, une variation du personnel de conciergerie de +2,46 et une variation du personnel chef-f-e de projet administration de +3,7.

Lors de la discussion en Commission de ce rapport, on a été saisi de deux amendements. Le premier amendement visait à contribuer à juguler l'augmentation des charges de l'Etat. L'amendement relevait une forte évolution de cette position, l'augmentation des charges étant clairement proportionnelle à celle de la longueur du réseau routier cantonal. Le Conseil d'Etat a confirmé que la dépense était indispensable. La proposition a été opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat et a été rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention. Le deuxième amendement visait à favoriser l'émergence de nouvelles recettes fiscales grâce à l'implantation d'entreprises. Aucune compensation pour cette diminution de charges n'avait été proposée par rapport au plan de la Poya (Masterplan). La proposition a été opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat et rejetée par 10 voix contre 2 et 3 abstentions.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Ich danke der Berichterstatterin für die ausführliche, präzise Berichterstattung und habe dem im Moment nichts beizufügen.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Les difficultés budgétaires inquiètent le groupe Le Centre au plus haut point. C'est pourquoi il propose de diminuer la rubrique 3131.001 du chapitre 3850 SBat de 400'000 francs, montant prévu pour le Masterplan du site de l'ancienne caserne de la Poya. En effet, le site de la Poya, exceptionnel par sa taille et son emplacement, doit être principalement dédié à l'accueil d'entreprises afin de créer des emplois pour la population et, de ce fait, d'améliorer les recettes fiscales de l'Etat. Les intentions connues publiquement à ce jour ne vont actuellement pas dans ce sens et il n'y a pas encore de consensus sur l'avenir et le destin du site. Il n'est dès lors pas opportun d'engager des montants pour le Masterplan. Et pour donner un écho aux préoccupations citées en début de session par notre collègue Vial, cette proposition de réduction ne touche aucune prestation à l'intention de la population.

Ich danke Ihnen herzlich für die Zustimmung zu diesem Antrag und habe geschlossen.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêt avec cet amendement : je suis membre du Conseil communal de la Ville de Fribourg et directeur de l'édilité, responsable de l'aménagement du territoire en ville.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à refuser cet amendement. Lors de la dernière session, nous nous sommes longuement interrogés sur la question de savoir qui est compétent en matière d'aménagement du territoire. Est-ce l'Exécutif ou le Législatif ? A plusieurs reprises, on nous a exhortés à faire confiance au Conseil communal, à l'Exécutif. L'autonomie communale a souvent été invoquée. Vous savez que l'aménagement du territoire - l'affectation en zones, un éventuel plan d'aménagement de détail sur le secteur de la caserne - est du ressort de la commune. Comme pour n'importe quel projet et n'importe quelle commune, l'Exécutif le fait en bonne intelligence avec le ou les propriétaire-s concerné-s, en l'occurrence l'Etat pour la caserne de la Poya. En contrepartie, il est de la responsabilité du propriétaire de financer son projet, les éléments qu'il veut faire avancer sur le terrain qui lui appartient. Si cet amendement devait être accepté, le propriétaire n'aurait pas

les moyens financiers pour s'engager dans la planification et cela se répercuterait, financièrement parlant, sur la commune. Cette dernière doit savoir quelles sont les attentes du propriétaire pour faire coïncider toutes les attentes.

Je note au passage une différence, certes moindre mais qui a son importance, par rapport à un mandat dont on discutera ultérieurement. Je me permets néanmoins de rappeler que le Conseil communal a déjà donné ses intentions quant à son PAL sur le secteur : il souhaite voir un quartier mixte (= emplois et logements). A ce jour, les discussions sont en cours avec l'Etat. Il s'agit de savoir où mettre le curseur entre emplois et logements. Sous cet angle-là, je vous prie d'être cohérent avec la décision prise lors d'une précédente session et de laisser tant le propriétaire - l'Etat - que la commune concernée poursuivre leurs discussions pour arriver au meilleur résultat possible. Par contre, je ne m'opposerais pas à un amendement qui viserait à augmenter les moyens de l'Etat pour investir sur ce site puisque pour celles et ceux qui ont lu...

... die den Artikel in den Freiburger Nachrichten diesbezüglich gelesen haben, haben gemerkt, dass a priori keine grossen Investitionen des Staates geplant sind auf das Gelände direkt, auch für die Zwischennutzung. Vielleicht bräuchte es da einen positiven Impuls seitens des Grossen Rates, aber nicht mit diesem Amendement.

Je vous prie donc de bien vouloir refuser cet amendement.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Cet amendement me surprend. Je m'exprime ici en tant que membre de la CFG. Un tel amendement a été déposé à la CFG par Monsieur Laurent Dietrich. Aujourd'hui, il est repris par mon cher collègue Altermatt. Pour reprendre les propos de Monsieur Moussa, le Grand Conseil a récemment confirmé que l'aménagement du territoire était du ressort du Conseil communal. Je suis donc étonné qu'un conseiller communal fasse une telle proposition à la CFG et "refile le bébé" à un collègue de parti pour que la même proposition soit faite au Grand Conseil.

Je m'oppose bien entendu à cet amendement, d'abord en tant que citoyen de la Ville. J'ai en effet envie que cet aménagement fasse l'objet d'une réflexion commune et non pas d'une décision arbitraire de certaines personnes. De plus, je vous rappelle, et cela a déjà été mentionné, qu'un mandat a été déposé. Alors pourquoi proposer une modification budgétaire ? Le Conseil d'Etat n'a pour l'heure transmis aucune réponse à ce mandat. Je rappelle les discussions de ce début d'après-midi : nous avons reproché au Conseil d'Etat d'émettre, à la dernière minute, des propositions de modifications de taxe, etc. Là, nous proposons des modifications, non pas à la dernière minute, dans le cadre du budget, mais sur la base d'un mandat en cours, dans des cas où rien n'a encore été décidé, ni par la Ville, ni par le Grand Conseil. Je vous propose donc de refuser cet amendement.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Meine Interessensbindungen zum vorliegenden Änderungsantrag: Ich bin Mitglied der Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission (FGK) und Inhaber und Geschäftsführer einer Immobilien-Beratungs-Firma. Früher habe ich auf diesem Segment, Inwertsetzungen, gearbeitet. Mit dem vorliegenden Projekt bin ich nicht persönlich liiert. Ich spreche in meinem eigenen Namen und ich spreche mich, wie bereits in der Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission, gegen diesen Änderungsantrag aus.

Die Position von 400'000 Franken, welche im Budget 2025 durch diesen Änderungsantrag gestrichen werden soll, ist für den Start der Erarbeitung eines Masterplans auf der Parzelle Poya vorgesehen. Welches Volumen, welche Nutzungen später auf dieser über 40'000 m² grossen und aus Immobilien-Sicht sehr interessant gelegenen Parzelle geplant und noch später, in vielen Jahren - hoffentlich - gebaut werden, kann und soll in diesem ersten Schritt, das heisst durch einen Masterplan, erarbeitet werden. Diesen Prozess nennt man auch «Inwertsetzung eines Areals».

Für mich ist es nicht verständlich, warum dieser erste Schritt durch den hier vorliegenden Änderungsantrag nach hinten geschoben oder gar eliminiert werden soll. Wir verlieren Zeit.

Für Freiburg stellt das Poya-Areal einen wichtigen und auch aus finanzieller Sicht - das ist wichtig - interessanten Standort dar, welcher nun weiterentwickelt werden könnte. Ich sehe hierbei vor allem Chancen und wenig Risiken. Auf dem Areal könnten sowohl Gewerbebetriebe, Büronutzungen und auch Wohnungen platziert werden. Genau dies soll der Masterplan aufzeigen, welcher durch den Kanton als Landeigentümer nun ausgelöst werden sollte.

Ziel muss es dabei sein, meine Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte, dass nach der Realisierung des Blue-Factory-Gebildes diesmal mehr Gewicht auf die finanzielle Tragbarkeit der Areal-Entwicklung zu liegen kommt und dass dies im Masterplan bereits festgelegt wird. Dabei können auch ganz neue Ideen Platz haben. Erlauben Sie mir eine verrückte Idee, die aber vielleicht einmal realisiert werden könnte: An schönster Lage im Burg-Quartier haben wir Verwaltungsgebäude, welche sehr gut vermietet werden könnten und in der Poya bauen wir vielleicht einmal Bürobetriebe, welche sehr gut durch den öV und auch durch den Individualverkehr erschlossen werden könnten. Sie können weiter an diese Idee denken, vielleicht ist sie verrückt, vielleicht ist sie gut.

Fazit: Ich kann der Verschiebung des Planungsstarts des Masterplanes - persönlich, aus meinem Erfahrungsschatz - nicht zustimmen und lehne den Änderungsantrag somit ab.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet amendement, si ce n'est que je suis membre de la CFG. Celle-ci a, comme il a été dit, traité une proposition similaire.

Cette surface est importante. Elle est un vrai espoir pour le canton de Fribourg, pas seulement pour la Ville de Fribourg. Elle créera un lien dans l'agglomération, un lien avec des zones résidentielles, qui sont plus loin ou à proximité, et la Ville de Fribourg. Il faut saluer le fait qu'un propriétaire, en l'occurrence notre canton par son Conseil d'Etat, ait une vision pour ce terrain et cette surface et qu'il souhaite s'appuyer sur des éléments concrets et non pas parler dans le vide. Hormis ce qui a été dit précédemment sur les questions de PAL et de sa compétence, il est normal qu'un propriétaire anticipe et veuille s'engager.

En revanche, je m'interroge sur cet amendement, et d'ailleurs aussi sur le mandat : certains d'entre vous attendent-ils que le terrain reste en friche, qu'on n'ait aucune vision et qu'on ne sache pas qu'en faire ? Eux aussi regretteront, dans le futur, que rien n'a été entrepris. Non ! On doit accepter cette dépense. Elle permettra de construire et de préparer l'avenir. Je vous invite donc à refuser cet amendement et à soutenir notre position.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche in meinem Namen. Ich habe in dieser Sache keine Interessenbindung und bin auch nicht Einwohner der Stadt. Ich bin aber Mitunterzeichner des Auftrags, der den Transfer der Parzelle Poya an das KAAB durchführen möchte und bin entsprechend der Meinung, das KAAB soll dann diesen Masterplan, wenn diese Übertragung erledigt wurde, erarbeiten und ich unterstütze diesen Antrag von Kollege Altermatt.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Bien qu'il ait été annoncé, je suis un peu surpris par cet amendement, d'autant plus qu'il vient d'un groupe qui souhaite un développement rapide de l'emploi dans notre canton.

Il est dit dans l'amendement que la parcelle devrait être principalement dédiée à l'emploi et que les intentions connues publiquement ne vont pas dans ce sens. Cela ne correspond pas à la réalité. Le canton, par sa délégation composée du directeur de l'économie, du directeur de la sécurité et de moi-même, avec une sensibilité largement répartie, s'est fixée comme objectif stratégique d'utiliser prioritairement les surfaces disponibles pour l'emploi, comme le demande l'auteur de l'amendement. Il n'y a pas de divergence sur le fond.

Soyons clairs ! Il s'agit d'une décision formelle, prise par le COPRO composé par les trois conseillers d'Etat. Dans nos échanges avec la commune de Fribourg, nous avons constaté que cette dernière va dans le même sens, comme l'a confirmé son représentant il y a quelques minutes. Il a proposé dans son PAL une zone ville qui peut également arbitrer prioritairement des emplois. Je rappelle que le Conseil général de cette ville avait décidé, il y a quelques années, de développer un quartier durable. A la fin, canton et commune doivent se rencontrer pour trouver une solution qui aille dans la même direction. Il est évident que le Grand Conseil ou le canton "se tiennent par la barbichette" si l'un ou l'autre prend des décisions qui vont à l'encontre de la ville. Le Conseil d'Etat représente le propriétaire de la parcelle, peu importe de quoi il discute ou ce qu'il décide. La commune, de son côté, demande à tous les syndicats de réfléchir si l'on agit ainsi dans leur commune. Elle tient le propriétaire par la barbichette. On peut, pendant dix ans, aller devant les tribunaux, mais les seuls qui se réjouissent sont ceux qui utilisent temporairement le périmètre aujourd'hui. Et l'on va considérablement ralentir le projet si l'on procède de la sorte.

La délégation du Conseil d'Etat, que je représente, et la commune sont depuis un certain temps à la recherche de solutions communes pour l'élaboration d'une feuille de route commune, le développement d'un masterplan, qui sera lancé l'année prochaine dans un cadre qui concernera la répartition emplois/logements sur des clés assez similaires - il n'y a plus de grosses divergences - et sur l'indice sur lequel nous allons travailler. On parle beaucoup de clés mais l'indice est plus important que la clé si l'on s'intéresse au nombre de places de travail que l'on peut y installer. Le canton souhaite mettre un indice solide sur un lieu qui est en plein centre du canton. Nous échangeons à ce sujet également. Aller torpiller les négociations, en plein processus de discussion, en freinant les démarches d'aménagement, nous semble peu responsable. Supprimer le montant destiné au mandat d'études parallèles, c'est prolonger la phase transitoire. Il ne faudra pas nous reprocher, dans quelques années, d'avoir perdu du temps, comme cela a été le cas pour BlueFactory, ou nous reprocher notre lenteur. On essaie ici de tirer les leçons de BlueFactory, d'aller dans une autre direction et, comme l'a évoqué le député Riedo, de lancer les démarches d'aménagement, comme le ferait un investisseur privé avec un mandat d'études parallèles. Puis les démarches d'aménagement suivront.

On peut le stopper, mais il faut être conscient des conséquences que cela peut entraîner. On vous le rappellera régulièrement si, d'aventure, vous estimez aujourd'hui qu'il est nécessaire de stopper les choses. Pour éviter des querelles, quel est le pourcentage de logements ? 65, 70 ou 75% ? Nous avons un accord : les deux acteurs concernés ont décidé de prioriser l'emploi sur ce site. Sans accord, il n'y aura ni masterplan, ni aménagement. Il n'y aura rien, respectivement. On peut préférer la phase transitoire sur vingt ans, mais stoppez le mandat d'études parallèles et vous aurez réussi. Il faut donc être conscients de ce que vous provoquez en faisant cela.

Le député Riedo a clairement rappelé - c'est bien d'avoir des professionnels au Grand Conseil - que le masterplan est l'outil qui permettra de tester ce qui est faisable sur la parcelle sans préjuger aujourd'hui des répartitions définitives. C'est la raison

pour laquelle la CFG a refusé cet amendement à une très claire majorité. Quant au Conseil d'Etat, il souhaite développer rapidement le site de la Poya et éviter des amendements qui vont à l'évidence créer des conflits entre canton et communes, perturber les négociations en cours et ainsi ralentir le développement du site.

An Grossrat Bortoluzzi noch eine kleine Bemerkung sachlicher Art: Sie erwähnen hier neben dem heutigen Antrag auch das Mandat. Wir werden die Gelegenheit haben, im nächsten Frühjahr über das Mandat zu diskutieren. Der Antrag heute ist etwas offener formuliert als das Mandat. Er spricht auch nicht von 100 Prozent Arbeitsplätzen und er spricht auch nicht von der KAAB. Wenn man das der KAAB geben will, kann man das schon, nur muss man dann schauen. Ohne der Debatte vorgreifen zu wollen: Das Mandat sagt extrem präzise: «Null Wohnungen auf dem Areal der Poya!» Das ist explizit im Mandat erwähnt. Das Mandat sagt gleichzeitig, wir wollen das der KAAB AG geben. Ich möchte Sie daran erinnern, dass im Gesetz zur KAAB ursprünglich ein Artikel drin war, dass die KAAB auch Wohnungen machen soll. Dieser Artikel wurde abgelehnt, er ist nicht mehr im Gesetz. Das heisst, man macht eine Katze, die sich in den Schwanz beisst, wenn man einerseits sagt, es soll zur KAAB, es soll aber null Wohnungen drinnen haben. Damit ist man gegensätzlich zur Ortsplanung der Stadt. Ich erinnere daran: Die Stadt hat eine Ortsplanung und in der Ortsplanung steht drin: Wir haben auf diesem Areal eine Stadtzone. Eine Stadtzone schliesst selbstverständlich nicht aus, dass es Arbeitsplätze gibt, man kann auf einer Stadtzone zwei Drittel Arbeitsplätze und einen Drittel Wohnungen oder 80/20 oder was auch immer machen. Was man in einer Stadtzone nicht schaffen kann, ist eine reine Gewerbezone. Das Mandat sieht eine reine Gewerbezone vor und die KAAB kann Gewerbezone planen, dazu ist sie geschaffen worden, dazu ist sie geplant, das erlaubt ihr das spezifische Gesetz für die KAAB. Die KAAB kann aber nicht Wohnungen machen. Sie konstruieren damit einen Widerspruch per se zwischen Stadt und Kanton, aber diese Debatte werden wir nachträglich führen können. Grossrat Rey hat richtigerweise gesagt, es sei wahrscheinlich nicht sinnvoll, wenn heute mit diesem Antrag vorgegriffen wird einer Diskussion zu einem Mandat, das faktisch ein Projekt, das für den Kanton wichtig ist, ausbremsen wird.

Menoud-Baldi Luana (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Cet amendement a été discuté en CFG et a été rejeté par 10 voix contre 2 et 3 abstentions.

> Au vote, la proposition du député Altermatt, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 61 voix contre 30. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du député Altermatt:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 30.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP),

Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 61.*

S'est abstenu:

Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Direction de la santé et des affaires sociales (2025)

Rapporteur-e:	Beaud Catherine (<i>Le Centre/Die Mitte, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	02.10.2024 (<i>BGC novembre 2024, p. 4117</i>)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (<i>BGC novembre 2024, p. 4186</i>)

Examen de détail

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). C'est ma première intervention en tant que rapporteure pour le budget et c'est avec plaisir et un léger stress que je vous présente le budget 2025 de la Direction de la santé et des affaires sociales (ci-après : DSAS) selon les discussions tenues au sein de la CFG. En préambule, nous tenons à réitérer nos remerciements à Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Demierre, directeur de la DSAS, Madame Nicole Oswald, secrétaire générale ainsi que Monsieur Yannick Ragot, conseiller scientifique, pour l'aperçu reçu avant la visite, l'accueil, les réponses aux questions le jour de la visite du 2 octobre 2024 et les informations fournies après la séance. Dans un premier temps, je vous présenterai une appréciation générale de la direction, avec les points les plus importants. Je parcourrai ensuite dans le détail quatre services spécifiques, particulièrement touchés par des mouvements, surtout à la hausse des dépenses. Nous y reviendrons plus tard.

En introduction, le résultat du compte de fonctionnement du budget 2025 de la DSAS prévoit un excédent de charges de 878,9 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 34,4 millions de francs par rapport au budget 2024. Les principaux écarts par rapport au budget de fonctionnement sont les suivants: le financement hospitalier que l'on retrouve dans le Service de la santé publique avec un total de 21,4 millions de francs et qui comprend notamment l'augmentation du financement de l'HFR de 13,9 millions, du financement du Réseau fribourgeois de santé mentale de 4 millions de francs, des hospitalisations hors canton de 2,6 millions de francs. Les écarts sont également justifiés par les institutions spécialisées pour 3,7 millions de francs, les subventions cantonales pour les structures d'accueil que l'on retrouve dans le SEJ pour 2,5 millions de francs, l'aide sociale dans le domaine de l'asile pour 2,1 millions, les prestations complémentaires de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance invalidité pour 2 millions de francs et enfin les soins à domicile pour 1,1 million de francs. Si l'on additionne les points listés ci-dessus, nous arrivons à un total de 32,8 millions de francs. Cela représente effectivement la grande partie de cette augmentation générale de 34,4 millions de francs, que j'ai mentionnée en introduction.

Au niveau des investissements, 4,3 millions de francs sont prévus, dont 4 millions pour un prêt de l'Etat à l'HFR pour les frais d'étude pour la construction du nouvel hôpital, conformément au décret voté.

Au niveau du personnel, une augmentation de 7 EPT est prévue par rapport au budget 2024, dont 6 EPT sont réellement nouveaux et 1 par l'effet de la pérennisation. Deux nouveaux postes sont prévus au Service de la santé publique pour la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative pour des urgences 24/24 mais 1 EPT correspond à la pérennisation d'un montant forfaitaire. Le service, avec l'augmentation la plus importante, se situe au Service de l'enfance et de la jeunesse avec une augmentation de 4 EPT pour des nouveaux postes, soit dans le détail 2,6 pour des intervenants en protection de l'enfance, 1,1 pour un chef de secteur et 0,3 pour un poste de juriste.

Je passe aux services plus fortement touchés, sur lesquels je souhaite apporter quelques explications. Tout d'abord, c'est dans le Service de la santé publique que se situe une forte augmentation des dépenses. Cela n'est pas une surprise. Le budget de ce service continue à augmenter de manière considérable. Pour 2025, le budget prévoit un excédent de charges de 433,7 millions de francs, ce qui représente une hausse des charges de 23,5 millions de francs par rapport au budget 2024. Voici

quelques explications pour cette hausse quand même assez sensible: une hausse de la dotation de 2 EPT pour le contre-projet à l'initiative pour des urgences 24/24, une augmentation des contributions aux hospitalisations publiques et privées hors canton de 2,8 millions de francs, qui sont calculés selon l'évolution connue de ces rubriques à la fin août 2024, des subventions cantonales pour la mise en œuvre du dispositif prévu dans le contre-projet à l'initiative des urgences 24/24, soit 600 000 francs pour le système d'équité des ambulances et 200 000 francs pour l'amélioration des soins à la population germanophone, une hausse des prestations LAMal pour l'HFR et le RFSM de 13,8 millions, justifiée par une augmentation du volume des achats de prestations, une hausse des autres prestations pour l'HFR et le RFSM de 4,1 millions expliquée, pour le premier, par l'assistanat en cabinets privés, le SMUR cantonal, le bilinguisme, les urgences et les mesures supplémentaires contre la pénurie du personnel soignant et, pour le second, par les cliniques de jour, les urgences psychiatriques et les mesures de lutte contre la pénurie du personnel soignant également.

Le deuxième centre de charges que je souhaitais aborder est le Service de la prévoyance sociale. Il y a là aussi une augmentation de 4,5 millions de francs par rapport au budget 2024, pour porter l'excédent de charges total à 139 millions. Dans ce service, les principales raisons sont à trouver dans les subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les EMS pour personnes âgées. En net ici, nous constatons une augmentation de 1,3 million par une légère augmentation du nombre de lits mais aussi une augmentation nette de 3,7 millions de la subvention cantonale pour personnes inadaptées mineures, familles d'accueil professionnelles et les personnes handicapées mineures et adultes en raison notamment de la création de huit nouvelles places pour les mineurs et la création de quatre nouvelles places pour les personnes handicapées adultes dans les institutions fribourgeoises ainsi que le développement de l'ambulatoire et la prise en compte du financement des automatismes salariaux.

A l'ECAS, nous pouvons aussi relever une augmentation de charges de 2,2 millions par rapport au budget 2024. Les principales raisons se situent tout d'abord dans les prestations complémentaires AVS/AI, soit une augmentation nette de 1,9 million de francs, justifiée par une légère hausse des dépenses nettes à charge du canton des PC AVS et AI. Les estimations se basent sur la réalité 2024, qui se situe légèrement en dessus des prévisions budgétaires ainsi qu'une adaptation de certaines limites, les loyers et les besoins vitaux par exemple décidés par le Conseil fédéral.

Enfin, et c'est presque une évidence, c'est le poste qui concerne les subventions cantonales pour l'assurance-maladie. Ici, en net, le budget prévoit un montant de 93,5 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 11,9 millions de francs par rapport au budget 2024. Cette augmentation tient compte de l'augmentation de la hausse des primes attendue et est couverte par l'augmentation prévue de la subvention fédérale.

Finalement, le centre de charges du Service de l'enfance et de la jeunesse prévoit un excédent de charges de 22,5 millions, soit une augmentation de 2,1 millions par rapport au budget 2024. Comme relevé en introduction, il y a tout d'abord le traitement du personnel avec la création de quatre nouveaux postes pour un montant total de 348 000 francs, une augmentation de 177 000 francs dans les traitements du personnel auxiliaire au SEJ pour la prise en charge des mineurs non accompagnés, pour le renforcement du centre LAVI et pour le projet de consensus parental dont 358 000 francs sont couverts par la taxe sociale. Concernant les structures d'accueil extrafamilial, les dépenses nettes à charge de l'Etat sont en hausse de 2,4 millions en raison du nombre de places en constante augmentation.

Finalement, des amendements ont été traités en commission. Dans les discussions au sein de la CFG, plusieurs amendements ont été déposés. Aucun amendement concernant la DSAS n'a été accepté par la commission. Je pense cependant que certains amendements seront redéposés ici.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie Mesdames les Rapporteuses et spécialement la rapporteure principale pour l'excellence du travail accompli dans le cadre de l'examen du budget de la DSAS. A ce stade, je n'ai aucun commentaire à formuler.

Menétray Lucie (PS/SP, SC). C'est sans lien d'intérêt prépondérant que je dépose cet amendement, qui demande une augmentation, dans le budget du centre de charges 3650 Service de l'action sociale à la position 3637.217 Aide aux victimes d'infractions de 250 000 francs, montant totalement compensé par une diminution de la somme sur le centre de charges 3811 Service des ponts et chaussées, position 3141.308 Entretien des routes.

Vous avez en effet pu le lire dans la presse, et il ne s'agit aucunement d'une nouveauté: Solidarité Femmes, le centre LAVI pour les femmes victimes de violence dans le canton, a atteint ses limites et est à bout de souffle. Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire? Eh bien, cela veut dire que la structure travaille sans cesse dans l'urgence et que le personnel est constamment amené à prioriser, à hiérarchiser les situations et les demandes d'aide, ce qui engendre deux conséquences: La première est que la structure est contrainte de collaborer avec des établissements hôteliers privés qui, par bonne volonté, mettent à disposition des locaux. Ces établissements s'essouffent aussi. En plus de ça, il faut bien se rendre compte qu'on parle de situations où l'on accueille des femmes et des enfants par mesure de protection. Mais, par la force des choses, parce que c'est du système D, on ne peut pas garantir une réelle sécurité de ces personnes. La seconde est d'avoir à hiérarchiser les situations

de danger. Et là, évidemment, le message est non seulement mauvais, vraiment mauvais, pour les victimes de violences, mais aussi pour le personnel qu'on met complètement et constamment sous pression. C'est le début d'un cercle vicieux.

Heureusement, et puisque les concepts - le Conseil d'Etat se félicite de leur adoption d'ailleurs - ne débouchent pas sur des mesures concrètes, les équipes de terrain – dont le groupe PS salue le travail – sont proactives. Il manque finalement peu pour que la structure puisse effectivement remplir la mission qui l'occupe et qui – je le rappelle – découle d'une obligation légale et de la convention d'Istanbul! Et, Chères et Chers Collègues, ce n'est pas parce qu'on a une structure qui œuvre dans ce domaine qu'on répond pleinement à nos obligations légales. En fait, il faudrait, en l'état actuel des demandes, deux chambres famille supplémentaires à Solidarité femmes, soit 250 000 francs pour améliorer la situation.

Concrètement, avec ces 250'000 francs, on permet à Solidarité femmes d'accueillir deux femmes et leurs enfants pendant 35 jours, soit jusqu'à 60 personnes de plus par année, dans un cadre sécurisé et avec du personnel formé. Cela permet également de libérer la chambre d'urgence, actuellement trop souvent occupée pour des séjours réguliers, et de la réserver aux situations effectivement urgentes, ce qui est absolument fondamental, là encore, pour répondre aux obligations légales. Puis, l'élément que je vous avance là est extrêmement concret: la structure a un projet tout prêt avec des partenaires du tissu économique local, ce qui permettrait, à condition d'en avoir les moyens financiers, d'arriver très tôt dans l'année avec cette augmentation de places d'accueil et de développer ceci par la suite pour pérenniser ces aménagements.

Certes, cela nécessite une compensation. Je vous propose, pour ce faire, de retrancher ces 250 000 francs sur le compte de l'entretien des routes cantonales. Ici, le groupe PS ne nie pas la nécessité d'investir dans l'entretien des routes mais souligne l'importance, plutôt que de couper sans cesse, de permettre à Fribourg d'être un canton à la hauteur de ses ambitions. La population fribourgeoise mérite que nous soyons un parlement ambitieux.

Alors, Chères et Chers Collègues, la question qui se pose ici est simple: combien de coups les femmes devront-elles encore recevoir avant que nous leur accordions l'aide à laquelle elles ont droit? Faudra-t-il attendre que certaines meurent? Chères et Chers Collègues, pour les raisons précitées, je vous remercie de soutenir cet amendement.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Avant que je ne présente mon amendement pour la couverture du déficit de la pédiatrie, j'aimerais brièvement revenir sur les propos du conseiller d'Etat Monsieur Siggen, qui m'a fait le reproche d'avancer des faits erronés concernant la réduction des primes-maladie. Si l'on regarde l'évolution de la réduction des primes-maladie dans le canton de Fribourg, et uniquement la partie payée par le canton, on constate, depuis 2012, une baisse de 53% à 41% de la part cantonale de la réduction des primes-maladie. Concrètement, cela veut dire que le canton de Fribourg donnait, en 2012, 290 francs par habitant pour réduire les primes-maladie. Aujourd'hui, on est environ à 230 francs par habitant pour les réduire et cela dans un contexte où l'année prochaine, une famille avec deux enfants devra dépenser 1000 francs en plus. Voilà la réalité de la réduction des primes-maladie.

Passons à la pédiatrie. Je vous propose un amendement pour augmenter les prestations d'intérêt général achetées à l'Hôpital fribourgeois de 5 millions pour couvrir le déficit que fait la pédiatrie. C'est de notoriété publique que les tarifs reçus par les hôpitaux aujourd'hui dans le domaine de la pédiatrie ne couvrent pas les coûts. Concrètement, la situation est très difficile pour ces établissements. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé avait par ailleurs déjà tiré la sonnette d'alarme en 2022 en disant que ces tarifs ne permettent pas de couvrir les coûts et que les cantons devraient éponger les pertes des hôpitaux. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans cette situation-là. On a, dans certains domaines comme les urgences, une couverture du déficit parce que l'on estime que ce sont des prestations essentielles pour la population fribourgeoise. A mon avis, la pédiatrie est aussi une prestation essentielle pour la population fribourgeoise, en particulier dans un contexte où l'on a de moins en moins de pédiatres dans notre canton. Avec cet amendement, on pourrait donc mettre en place pour la pédiatrie un système identique à ce qui existe dans d'autres services comme les urgences. La situation actuelle met une pression énorme sur l'hôpital. Vous avez lu dans la presse qu'il y a actuellement une réorganisation forcée du service de pédiatrie: on a demandé à certains médecins pédiatres spécialistes – on parle de neurologues pour les enfants, de gastroentérologues pour les enfants, diabétologues pour les enfants – d'arrêter leurs activités dans le cadre de l'HFR pour réallouer ces ressources-là à la pédiatrie générale. Très concrètement, cela veut dire que les enfants fribourgeois, qui étaient suivis par ces médecins, vont devoir être pris en charge à l'Hôpital de l'Île ou au CHUV pour bénéficier des mêmes prestations et que nous subventionnerons les hôpitaux des autres cantons. Réfléchissons donc à ce qu'on veut faire aujourd'hui. Veut-on couvrir le déficit de la pédiatrie avec 5 millions ou veut-on continuer la fuite en avant du SITel avec une augmentation de 30% des moyens entre les comptes 2023 et le budget 2025?

Emonet Gaétan (PS/SP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec l'objet que nous traitons. Dans le numéro du 2 février 2024, le 20 Minutes titrait: «Les cas de maltraitance envers les enfants ne cessent d'augmenter.» Il précisait que des hausses des cas de maltraitance d'enfants sont enregistrées pour la cinquième année consécutive dans tous les cantons, chiffres à l'appui. Ainsi, en 2023, dans le canton de Zurich, le nombre d'enfants maltraités physiquement est en hausse, tout comme les cas de violence psychologique. Le nombre d'enfants négligés a augmenté jusqu'à représenter un quart de tous les cas suspects

signalés. Le nombre d'abus sexuels représente entre 26 et 27 % des enfants à protéger. Dans le canton de Vaud, en cinq ans, le nombre d'enfants ayant besoin de protection a augmenté de 15 %. Aussi, dans le canton de Fribourg, en 2023, ce sont 3613 enfants qui ont été pris en charge par le Service de l'enfance et de la jeunesse (ci-après : SEJ), soit une augmentation de 11% par rapport à 2022. Tous les cantons font le même constat: la charge augmente et le travail se complexifie. Au SEJ, la charge de travail est particulièrement élevée étant donné que le nombre de dossiers enfants à la charge d'un intervenant en protection de l'enfance (ci-après : IPE) est de 45 % plus élevé que les recommandations de la COPMA de 50 à 60 dossiers enfants par IPE. Ces recommandations minimales ont été adoptées par l'entier des cantons, la COPMA, dans le domaine des curatelles. Aujourd'hui, un ou une IPE à 100% au SEJ doit gérer en moyenne des dossiers de plus de 80 enfants alors que la COPMA recommande entre 50 et 60 dossiers pour un plein temps. Pour attirer l'attention des autorités politiques au fait que les intervenants en protection de l'enfance n'arrivent plus à traiter correctement ces situations de protection de l'enfance, une partie des employés du SEJ s'étaient mis en grève l'année dernière. Pour mettre fin à la grève, le Conseil d'Etat avait dit aux syndicats être conscient des besoins croissants en matière d'accompagnement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Il confirmait que les recommandations de la COPMA constituaient un indicateur de référence. En fonction des possibilités budgétaires, il s'était engagé à poursuivre l'effort important réalisé ces dernières années pour augmenter les ressources à disposition en tenant compte des indicateurs COPMA. Malheureusement, le soufflé est retombé depuis, car seuls quatre EPT sont prévus au budget 2025. Mais attention! Sur ces quatre EPT, il y a 1,4 EPT pour l'administration et le soutien juridique et sur les 2,6 restants, il y en a 0,2 pour le secteur des milieux d'accueil. Ce sont donc seulement 2,4 EPT pour la prise en charge des enfants à protéger dans le secteur de l'action sociale directe. Les missions du SEJ en matière de protection ne vont certainement pas diminuer dans les années qui viennent, bien au contraire. C'est pourquoi il est nécessaire de se rapprocher au plus vite des normes de la COPMA et d'attribuer une dotation de 2 EPT supplémentaires pour 2025.

Je vous remercie de soutenir cet amendement pour une nouvelle fois donner un signal fort au SEJ. La compensation de ces deux nouveaux postes, soit environ 240 000 francs, est prise sur le Service de l'informatique et des communications, travaux informatiques pour des tiers, qui a vu son budget bondir par rapport aux comptes 2023.

Je dépose un nouvel amendement. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec ce deuxième objet. Le Point Rencontre Fribourg (ci-après: PRF) est une association fribourgeoise qui travaille sur le mandat des autorités judiciaires, justices de paix ou tribunal, et du Service de l'enfance et de la jeunesse. Ce lieu permet l'exercice du droit de visite médiatisé ou surveillé dans des situations délicates ou conflictuelles lors de séparations ou divorces de manière à garantir que l'enfant puisse entretenir une relation personnelle avec son parent. Le PRF fait partie intégrante du dispositif cantonal de protection de l'enfance. Ses locaux principaux se trouvent à Givisiez. L'augmentation qui figure au budget 2025 est nécessaire pour assurer la prestation «passage», qui ne bénéficie plus du soutien de la Loterie Romande (70 000 francs) ainsi que pour soutenir l'ouverture d'une nouvelle antenne à Bulle, rendue nécessaire par le nombre de familles soumises à des mesures de protection de l'enfance en forte augmentation dans le sud du canton. Or, le montant de 12 000 francs inscrit au budget 2025 ne suffit pas à assurer le financement de l'antenne bulloise, assuré en 2023 par la Chaîne du Bonheur. Il manque 30 000 francs pour couvrir les coûts. Aussi, par cet amendement, je souhaite maintenir cette antenne de Bulle pour un moindre coût. La compensation se fait sur l'achat du matériel et d'équipement pour la gendarmerie, soit une diminution du nombre de Tasers à acheter (diminution de quelques unités).

Je vous remercie de soutenir mes amendements.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Vous avez constaté que nous déposons un nombre important d'amendements dans le cadre du budget de la DSAS, parce que l'on considère que les prestations sociales et les prestations de la santé sont essentielles à la population. J'ai donc à mon tour un amendement à déposer. Je l'avais soumis à la CFG lors du traitement du budget. Mon collègue a brièvement évoqué la question des primes d'assurance-maladie. Celles-ci vont en moyenne augmenter, en 2025, de 6%. En 2024, elles ont augmenté de 8,7%, ce qui est énorme. En 2025, cela représente, pour une famille avec deux enfants, 1000 francs, ce qui représenterait par exemple toute l'alimentation d'une famille pendant un mois. Cela a un impact relativement important, spécialement sur les familles de la classe moyenne, qui ne touchent pas forcément de subsides ou pas à leur maximum, parce que l'augmentation des primes d'assurance-maladie est exponentielle. Certaines familles ne bénéficient d'aucun soutien de l'Etat dans le cadre des subsides. Le budget 2025 présenté dans le cadre des subsides pour les primes d'assurance-maladie est très, très, très décevant. Vous constaterez que le canton baisse sa participation aux subsides pour les primes d'assurance-maladie. Cela veut dire que concrètement, le canton met 13 000 francs de moins – cela paraît peu, 13'000 francs en chiffres absolus – mais en chiffres, cela signifie que le canton contribue à 2,5% de moins aux subsides pour les primes d'assurance-maladie. Plus on analyse les chiffres, pire est la situation. Il y a dix ans, cela a été dit, mais il est important de le souligner une nouvelle fois, le canton mettait 290 francs par personne pour les subventions aux primes d'assurance-maladie. Aujourd'hui, nous sommes tombés à 230. Il y a 60 francs de différence en 10 ans, ce qui est énorme pour les Fribourgeoises et les Fribourgeois. En dix ans, la part cantonale des subsides – cela est encore plus choquant – est passée de 50% à 40% cette année. Dans ce budget 2025, le canton se repose exclusivement sur l'augmentation de la part de la Confédération aux subsides pour les primes d'assurance-maladie. Il donne ainsi un très mauvais signal à la population. Alors

qu'elle subit les augmentations, le canton, lui, se repose sur la Confédération et diminue sa part aux subsides. On a voulu changer ce paradigme, car selon nous le canton doit également fournir des efforts pour ses citoyen-ne-s. La hausse de la part de la Confédération couvre la hausse des primes mais la hausse du canton demandée ici, égale à la hausse de la participation de la Confédération, est de 11 952 000 francs. Cette hausse que couvrirait le canton servirait à élargir le cercle des bénéficiaires, parce que des familles de la classe moyenne sont juste au-dessus des limites des subsides et donc ne touchent rien du canton dans ce cadre-là. Cela est foncièrement injuste. Nous nous trouvons à nouveau face à une hausse des primes importante pour les citoyen-ne-s et le canton se permet de se reposer sur la Confédération. Cela est particulièrement injuste.

Je vous remercie donc d'accepter cet amendement et de demander au canton de fournir des efforts dans le cadre des subsides pour les primes d'assurance-maladie.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse, ancienne intervenante en protection de l'enfance au SEJ et membre de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse.

L'amendement que je dépose aujourd'hui vise une augmentation de quatre postes de l'effectif du Service de l'enfance et de la jeunesse (ci-après: SEJ), soit un montant d'environ 400 000 francs avec deux compensations: une première compensation de 200'000 francs concernant la part aux frais de Conférence auprès du Secrétariat général de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport et une deuxième compensation de 200'000 francs concernant les prestations de tiers de la Promotion économique dans la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation.

On l'a dit et on l'a entendu, établir un budget implique, d'autant plus s'il est équilibré, de fixer des priorités. Par le biais de mon amendement, je propose de mettre la priorité à l'humain et en l'occurrence à l'aide directe envers les plus faibles.

Sur les 27 postes supplémentaires identifiés comme nécessaires au SEJ dans le cadre de l'analyse effectuée en 2023, seuls huit postes ont été accordés en 2024 et quatre postes sont prévus en 2025. Si cet effort est louable, il n'est pas suffisant et ne suit pas l'évolution des besoins et des demandes comme l'a relevé mon collègue Emonet. En effet, si l'on poursuit ce rythme d'escargot, il faudra attendre de nombreuses années pour atteindre les recommandations de la COPMA. Raison pour laquelle je vais plus loin que mon collègue Emonet, dont je partage pleinement l'argumentaire, en proposant une augmentation de quatre postes par rapport au budget prévu.

En effet, certaines tâches étatiques ne peuvent pas attendre ni être reportées ou échelonnées sur une période trop longue. C'est le cas pour la protection de l'enfance. C'est aujourd'hui que les enfants en danger ou subissant des maltraitances font les frais de nos économies de bouts de ficelles. C'est aujourd'hui qu'ils ont besoin de soutien et qu'ils ont besoin de personnes pour les épauler. Voulons-nous vraiment les laisser attendre encore un an ou deux dans cette situation, ceci au profit de prestations qui ne sont ni indispensables ni urgentes?

La protection de l'enfance est une tâche qui doit être réalisée impérativement et sans délai.

A la veille de la commémoration des 35 ans de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et aux 100 ans de la Déclaration de Genève pour les droits de l'enfant, je vous invite à honorer nos engagements et à donner un signal clair en acceptant cet amendement.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Je souhaite apporter mon soutien à l'amendement de mon collègue Emonet sur le Point Rencontre Fribourg. Je déclare mon ancien lien d'intérêts: j'étais membre fondateur et premier président de ce Point Rencontre. J'insiste sur ce point, car cette prestation est absolument nécessaire. Il est clair que je soutiendrai également l'amendement qui demande des postes supplémentaires au SEJ. Contrairement aux autres demandes de ce jour, il ne s'agit pas de demander des postes supplémentaires mais plutôt d'éviter de supprimer un service qui existe. De plus, ce service est celui du passage des enfants. Il est essentiel, d'abord parce que c'est une garantie pour qu'un certain nombre de droits de visite s'exercent. Sinon, ces visites n'auraient tout simplement pas lieu ou, si elles doivent avoir lieu, il faudra organiser un accompagnement spécial de la part d'intervenants sociaux et cela coûtera dix fois plus cher que l'action du Point Rencontre Fribourg. On parle ici de 38 000 francs. Ce montant est ridicule par rapport à notre budget de 4,3 milliards. Pour le maintien d'une prestation, nous devons accepter cet amendement.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie les intervenants de cet après-midi pour leurs propositions d'amendements en lien avec les comptes de la DSAS. Je vais répondre dans l'ordre des amendements. Dans un premier temps, je prendrai l'amendement proposé par Monsieur Zurich, qui demande un financement de l'Etat pour une couverture du déficit du Service de pédiatrie du HFR. Le Conseil d'Etat propose de le refuser. En effet, un tel financement ne suit pas le principe du financement hospitalier et n'a pas été demandé par le HFR dans le cadre de la procédure budgétaire normale. Une augmentation de l'activité du Service de pédiatrie est financée par l'Etat via l'achat de prestations en plus du financement des assureurs. Ainsi, la hausse des charges de 11 millions de francs ne justifie pas en soi le financement d'une prestation d'intérêt général (ci-après: PIG) ou d'une autre prestation (ci-après: AP). Une PIG ou une AP comme couverture du déficit mériterait alors une analyse par le Service de la santé publique. En effet, quelle part du déficit de 5 millions vient

d'une meilleure identification d'une prestation, déjà financée via le financement transitoire ou pour les urgences pédiatriques, déjà financées via l'AP appelée urgences, financée à hauteur de 16,8 millions par l'Etat comme AP? Je précise encore que l'HFR travaille sur l'amélioration de son efficacité opérationnelle et sur les mesures d'amélioration de sa situation financière par l'élaboration d'un plan de mesures d'assainissement qui prévoit des économies pour le budget 2025 à hauteur de 15 millions. A l'heure actuelle, il est donc inopportun de soumettre des demandes ponctuelles avant que ce travail d'analyse globale de l'HFR n'ait été réalisé. Je vous demande donc de refuser l'amendement de Monsieur le Député Zurich.

J'en viens aux amendements de Monsieur le Député Emonet et de Madame la Députée Galley relatifs à l'augmentation des EPT (deux pour Monsieur Emonet et quatre pour Madame Galley). Le Conseil d'Etat est conscient des besoins supplémentaires en personnel du SEJ. Cela a été clairement énoncé ainsi. Il a prévu, à son budget 2025, quatre EPT supplémentaires pour le SEJ et prévoit également d'accorder des postes supplémentaires dans les années à venir au vu des mesures déjà prises. Le Conseil d'Etat propose donc de refuser ces amendements de Monsieur le Député Emonet et de Madame la Députée Galley. Il est conscient que l'on doit se rapprocher des normes de la COPMA. Cela se fera sur la durée en fonction des possibilités financières, comme le Député Emonet l'a dit dans son intervention.

Concernant l'amendement de Monsieur le Député Emonet relatif au Point Rencontre Fribourg (ci-après PRF), je tiens à signaler que la subvention accordée au PRF en 2025 passe à 412'000 francs, ce qui équivaut à une augmentation de 82 000 francs par rapport à 2024. Oui, vous avez bien entendu. Le Conseil d'Etat considère cette augmentation de soutien de l'Etat comme suffisante pour l'année à venir. Néanmoins, il est conscient que cela ne permet de couvrir l'entier des besoins, notamment de ceux relatifs à l'ouverture de l'antenne de Bulle. Je vous propose donc également de refuser l'amendement de Monsieur Emonet. En effet, le Conseil d'Etat est conscient de ce problème et propose déjà de réagir au niveau du financement.

Quant à l'intervention de Madame la Députée Levrat relative aux caisses-maladie, modifier des limites fixées par le Grand Conseil une fois que la révision des décisions de réduction des primes a débuté ferait courir des risques à l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), notamment au niveau de la stabilité du système informatique métier durant l'année 2025. Il faut relever qu'un grand nombre de facturations et décisions pour 2025 ont déjà été effectuées à ce jour. Une modification ne pourrait ainsi intervenir que dès le mois de février ou de mars 2025 au plus tôt. Au niveau informatique, modifier les paramètres dans le système en cours d'année est très risqué. Cela peut générer de gros soucis sur le tirage de décisions et les paiements durant toute l'année 2025. Le système informatique deviendrait instable, ce qui générerait des coûts informatiques supplémentaires. Ces données devraient être récupérées et traitées à nouveau. L'ECAS a déjà fait cette fâcheuse expérience dans le passé, ce qui a abouti à la correction d'un très grand nombre de dossiers (plusieurs dizaines de milliers). Ces corrections avaient entraîné des problèmes en raison de constellations imprévues et de données incohérentes avec pour conséquence des corrections manuelles sur plusieurs mois. A cela s'ajoute une charge de travail accrue pour le personnel métier en termes de gestion des téléphones, lettres, mails d'incompréhension des bénéficiaires. En raison de la charge de travail élevée et des sources d'erreurs potentielles, une modification des paramètres en cours d'année est ainsi vivement déconseillée. Enfin, il est à noter que dans le cadre du contre-projet indirect à l'initiative fédérale d'allègement des primes, un projet est actuellement en préparation. Celui-là aura une incidence sur la participation du canton aux subventions de l'assurance-maladie.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Certains de ces amendements ont pu être traités en CFG, notamment ceux de Monsieur Gaétan Emonet et de Madame Levrat. Ils ont été refusés par la Commission. En revanche, les amendements de Madame Menétrey, de Monsieur Zurich et de Madame Galley sont nouveaux. Ils n'ont donc pas été déposés en CFG. Je ne peux donc pas vous transmettre la position de cette dernière à leur propos.

> Au vote, la proposition de la députée Menétrey, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 51 voix contre 29. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la députée Menétrey:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio

(LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 51.*

> Au vote, la proposition du député Zurich, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 53 voix contre 29. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du député Zurich:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 53.*

> Au vote, la proposition du député Emonet (subvention au PRF), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 51 voix contre 30. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du député Emonet:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/

SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 30.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrmi Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 51.*

S'est abstenue:

Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Au vote, la proposition du député Emonet (2 postes supplémentaires au SEJ), opposée à la proposition de la députée Liliane Galley (4 postes supplémentaires au SEJ), est refusée par 47 voix contre 8. Il y a 25 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du député Emonet:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP). *Total: 8.*

Ont voté en faveur de la proposition de la députée Liliane Galley:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 47.*

Se sont abstenus:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP),

Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 25.*

> Au vote, la proposition de la députée Liliane Galley (4 postes supplémentaires au SEJ), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 50 voix contre 31. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la députée Liliane Galley:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 31.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 50.*

S'est abstenue:

Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Au vote, la proposition de la députée Levrat, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 53 voix contre 29. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la députée Levrat:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 53.*

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Direction de la formation et des affaires culturelles (2025)

Rapporteur-e:	Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	02.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Einleitend zum Budget der Direktion erlaube ich mir festzuhalten, dass wir, Catherine Beaud und ich, im Rahmen unseres Besuchs in der Direktion das Budget fundiert besprechen konnten und die bereits im Vorfeld gestellten Fragen kompetent beantwortet wurden. Weitere, während der Besprechung aufgekommenen Fragen wurden entweder direkt oder im Nachgang zu unserer vollen Zufriedenheit beantwortet. Wie wir wissen, ist die demographische Verteilung - das wurde heute bereits mehrmals erwähnt - unserer Freiburger Bevölkerung ungleichmässig. Der Anteil der Bevölkerung im Schulalter steigt vor allem im französischsprachigen Teil unseres Kantons recht markant an, ebenso steigt der Anteil der Bevölkerung über 65 oder 70 Jahre überdimensional an. Mit der höheren Lebenserwartung steigt ebenfalls der Anteil derjenigen Personen, die über 80 Jahre sind und daher mit einer erhöhten Wahrscheinlichkeit einem Pflegebedarf unterliegen - diese Kosten haben wir im Budget der Direktion für Gesundheit und Soziales gefunden.

Die budgetierten Nettoausgaben der Direktion steigen um 3.72% oder um 26'244'970 Franken auf 730'471'610 Franken. Über 71% dieser Kosten entfallen auf die Personalkosten und wenn ich vorher das Gejammer auf der linken Seite gehört habe, es würde kein Personal angepasst, dann muss ich mich schon fragen, wenn wir immer eine solche Steigerung sehen und irgendwo ist die Grenze dann erreicht. Wir stellen fest, dass der Anstieg der Kosten in den grossen Linien eine Mengenfrage ist und auf gesetzlichen Verpflichtungen basiert. Im Umkehrschluss heisst dies: Wenn die Kosten gesenkt werden sollen, müssen zuerst die gesetzlichen Grundlagen angepasst werden. Folgende Kosten steigen im Budget 2025 überproportional an:

- > Kosten für Lehrpersonen, also Löhne und Soziallasten infolge der stets ansteigenden Schülerzahl;
- > Anstieg der Kosten für die Fachhochschulen (+1 Million Franken);

- > Anstieg der Stipendien aufgrund der Überweisung von 2 Motionen im Grossen Rat und Konsequenzen aus der Umsetzung der Pflegeinitiative (2'550'000 Franken) - wir werden später noch ein Amendement zu noch weiteren Erhöhungen dieser Stipendien bekommen;
- > Anstieg der Ausgaben für Unterrichtsmittel infolge der Teuerung und der zusätzlich benötigten Menge,
- > Übernahme von Kosten an Unterrichtsmitteln, insbesondere technische Unterstützungsmittel, welche bis anhin durch die Invalidenversicherung finanziert wurden, werden nun an den Kanton übertragen;
- > Durch die erhöhte Anzahl unterstützungsbedürftiger Kinder und deren zusätzlicher Bedürfnisse steigt der Aufwand für die Sonderpädagogik um 13 Millionen Franken, 50% davon gehen zu Lasten der Gemeinden;
- > Demgegenüber sinken die Kosten des Kantons zu Gunsten von Freiburger Studierenden an Universitäten ausserhalb des Kantons um ca. 1.5 Millionen Franken;
- > Andererseits ist auch ein Rückgang von Beiträgen der Nichtuniversitätskantone an die Betriebskosten der Universität von rund 900'000 Franken zu vermelden;
- > Ein Teil der vorgenannten aufgeführten Steigerungen wird an die Gemeinden weiterverrechnet, es handelt sich hier um ungefähr 9 Millionen Franken.

Die grösste für 2025 geplante Zunahme der Mitarbeitenden des Staates ist in dieser Direktion vorgesehen. Neben einer - entgegen der ursprünglichen Absicht - nochmals aufgeteilten Tranche an Schulsozialarbeitenden (3.8 VZE) ist auch die verbesserte Ausstattung der Direktionen der Primarschulen (3.2 VZE) vorgesehen. Das ist zwar nicht das, was ursprünglich geplant wurde, aber es ist eben auch nicht nichts.

Im Teilbereich der Erhöhung der Stipendien nach den Forderungen der überwiesenen Motion Levrat/Michellod und einer schnelleren Besetzung der beschlossenen Stellen der Schulsozialarbeitenden wurden im Rahmen der Beratung in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission Änderungsanträge gestellt. Diese wurden, wie bereits erwähnt, verworfen. Der engere Unterrichtsbereich, ich habe bereits die Kosten erwähnt, schlägt mit über 50.35 VZE zu Buche.

Aufgrund des seinerzeit durch alle Fraktionen eingereichten und überwiesenen Auftrags wird die Universität mit zusätzlich über 15 VZE ausgestattet. Die Kosten der Universität steigen um ca. 10 Millionen Franken gegenüber dem letzten Jahr.

Bezüglich der Investitionen sind im Universitätsbereich fast 12 Millionen Franken vorgesehen (Tour Henri, Avenue de l'Europe 20, Chemiegebäude usw.). Nach Auskunft der Leitung der Universität reichen die für den Unterhalt der Gebäude budgetierten Mittel für einen korrekten Werterhalt nicht aus.

Zusammenfassend betone ich nochmals, dass die gegenüber 2024 ansteigenden Kosten erheblich sind, jedoch praktisch ausschliesslich aufgrund gesetzlicher Verpflichtungen entstehen.

Motion d'ordre - Interruption immédiate de la séance du jour et reprise des débats mercredi matin 20 novembre 2024

Auteur-s:	Bonny David (PS/SP, SC) Ingold François (VEA/GB, FV)
Dépôt:	19.11.2024
Développement:	19.11.2024

Prise en considération

Bonny David (PS/SP, SC). Je comprends votre envie de poursuivre. Mais lorsque nous comparons la qualité de nos débats de 15 à 16 heures à celle de nos débats actuels, on se rend compte que cela n'a rien à voir. Des personnes ont des rendez-vous importants. Bien que la session prime, je dépose une motion d'ordre pour que nous mettions un terme à la séance maintenant et que nous reprenions les débats avec sérénité demain matin.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le président de la Commission de justice n'étant plus là, je me permets d'intervenir en tant que vice-président au sujet de l'élection. Nous avons eu plusieurs tours. Cela va se jouer à quelques voix près. Je proposerais de commencer la séance de demain matin par cette élection plutôt que de procéder à cette élection alors qu'un tiers des députés sont absents. Ainsi, l'élection pourra se passer dans les meilleures conditions possible.

> Au vote, la prise en considération de la motion d'ordre des députés Bonny et Ingold est refusée par 43 voix contre 28. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la motion d'ordre:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 28.*

Ont voté contre:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 43.*

S'est abstenu:

Stöckli Markus (SE,VEA/GB). *Total: 1.*

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Direction de la formation et des affaires culturelles (2025)

Rapporteur-e:	Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	02.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail (suite)

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. J'aimerais tout d'abord remercier les deux rapporteurs, en particulier Monsieur le Rapporteur général, qui a parfaitement bien mis en évidence les éléments essentiels de la DFAC.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je vais présenter l'amendement de Madame Marie Levrat, qui a dû s'absenter. Celui-ci concerne les bourses cantonales.

Vous le savez, une motion pour l'adaptation des forfaits fixés pour le calcul des bourses d'études a été votée et acceptée par le Grand Conseil en 2024. Concrètement, pour calculer les bourses d'études, on utilise actuellement les forfaits de 2008, qui n'ont pas été mis à jour depuis. On ne prend pas en compte le coût de la vie actuel pour l'octroi de ces bourses. Dans sa

réponse à la motion, le Conseil d'Etat avait dit qu'il ferait l'adaptation dans le cadre de l'établissement du budget 2025. Il n'avait donc pas prévu d'échelonnements de la mise en œuvre de la motion. Il doit donc tenir parole.

Pour qu'il le fasse, nous proposons l'amendement suivant : l'augmentation sur le centre 3200 Secrétariat général 3637.002 Bourses cantonales, augmentation de la rubrique de 6'350'000 francs, avec une compensation sur le centre 3725 Service de l'informatique et des télécommunications. Nous sommes face à un problème institutionnel et non un problème budgétaire. Il convient de faire respecter la parole du Conseil d'Etat, qui a pris un engagement vis-à-vis de nous parlementaires. Il doit le respecter, raison pour laquelle je vous invite à accepter cet amendement.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je dépose un amendement pour renforcer le travail social en milieu scolaire.

En effet, le Grand Conseil a adopté, le 6 octobre 2021, un mandat pour la création de 15 postes de travailleurs sociaux en milieu scolaire. En 2022, il devait y en avoir 15 aussi, en 2023 15 et 16 postes en 2024, soit un total de 46 postes de travailleurs en milieu scolaire en 2024.

Or, jusqu'à présent, seuls 38 postes ont été créés. Malheureusement, on ne trouve que 3,8 postes au budget de cette année. Je vous demande donc 2 EPT supplémentaires pour accélérer le rythme et pour permettre la mise en œuvre complète du mandat voté par le Grand Conseil.

Voici quelques arguments pour justifier cette demande. Le dispositif d'aide à la jeunesse et de protection de l'enfance se compose du SEJ, de l'école, des milieux associatifs qui accompagnent les familles, des tribunaux civils, pénaux, et du tribunal des mineurs. Or, à la suite de l'acceptation de ce mandat, il fallait rapidement renforcer cette protection du côté de l'école. C'est en effet là que passent tous les enfants. C'est à l'école que la détection et l'accompagnement aussi précoces que possible peuvent se faire efficacement pour prévenir les difficultés à venir, voire les régler avant qu'elles ne viennent surcharger le SEJ, le dernier maillon de la chaîne. Le travail en milieu scolaire doit donc être rapidement renforcé.

S'il peut être envisageable d'étaler certains mandats acceptés par le Grand Conseil sur plusieurs années, il n'en va pas de même pour les questions qui concernent les enfants et les jeunes. Ceux-ci grandissent très vite et ont besoin rapidement de mesures d'aide pour ne pas manquer une étape importante dans leur développement. Une année pour un enfant ou un jeune n'a pas la même valeur qu'une année pour une personne adulte. Une année sans aide, soutien ou protection n'est pas rattrapable pour un enfant et peut être très lourde de conséquences. L'an dernier, un bébé est mort parce que le SEJ n'a pas pu intervenir rapidement, et tout dernièrement, un adolescent s'est suicidé parce que les mesures d'aide n'ont pas pu être mises en place à temps. De manière générale, les cas de protection de l'enfance prennent l'ascenseur en Suisse, tout comme dans notre canton. Chaque enfant maltraité, chaque mort d'enfant est une situation inacceptable, et nous devons tout faire pour contrer cela.

C'est pourquoi je vous propose d'augmenter de 240'000 francs seulement la rubrique du traitement du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques à la DFAC. Bien sûr, j'ai moi aussi recherché la fameuse compensation et l'ai trouvée, vous vous en doutez, à la DFIN, dans le centre de charges 3725 Service de l'informatique et des télécommunications (ci-après : SITel). Contrairement à ce que nous annonçait dramatiquement notre Conseiller d'Etat Siggen précédemment, le SITel ne va, à mon sens, pas mourir à cause d'une baisse de 240'000 francs de son budget étant donné que ce service a connu une augmentation de près de 11 millions par rapport aux comptes 2023.

Chères et Chers Collègues, je vous remercie d'accepter cet amendement même si je ne me fais pas beaucoup d'illusions.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Pour le mandat TSS ainsi que pour la motion sur les bourses d'études, vous le constatez, sur le principe et sur le montant total, le Conseil d'Etat suit totalement le Grand Conseil. En revanche, sur les délais, il use de sa marge de manœuvre.

Pour les bourses d'études, la première méthode pour parvenir à l'équilibre du budget a été de trouver des projets dont nous pourrions étaler le déploiement dans le temps sans créer trop de dommages aux prestations actuelles. C'est le cas pour les bourses. Il est évident que celles et ceux qui auront le plus besoin de ces subventions à la formation les obtiendront en 2025, voire plus puisqu'un million de francs est déjà mis à disposition pour pouvoir étendre le périmètre de subventionnement. Puis, en deux ans, la motion sera réalisée. L'étalement entre donc tout à fait dans les prérogatives du Conseil d'Etat.

J'ai vraiment de la sympathie pour l'amendement TSS parce qu'on s'est aperçu que le déploiement de ces travailleurs en milieu scolaire dans nos écoles constitue un vrai soutien au bon climat de l'école et de l'apprentissage. Avec le périmètre d'action autour des enfants et des ados, ils participent à l'accompagnement des élèves durant cette période difficile qu'est leur scolarisation et leur adolescence. Il s'agit effectivement d'un mandat du Grand Conseil. J'étais à votre place lorsque le Parlement avait demandé les EPT, 45 en tout, pour accorder cette prestation à nos enfants. Le budget 2025 a été un vrai exercice d'équilibrisme, très précis, très délicat. Chaque montant a été discuté et priorisé. Le fait de diminuer ici permet peut-être de commencer autre chose.

Malgré le fait que le montant soit petit et au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de refuser ces deux amendements.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Im Rahmen der Behandlung in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission wurden, wie von mir angekündigt, diese beiden Änderungsaufträge aufgestellt. Wir haben diese Themen bereits im Vorfeld, beim Besuch in der Direktion, erörtert, und wir müssen einfach sagen, wir müssen uns nach der Decke strecken. Ich stelle nicht in Abrede, dass diese Sachen nötig sind. Sie kommen auch, sie sind nicht ausser Kraft, aber es braucht etwas mehr Zeit und wir müssen im Rahmen unserer ganzen Budgetdeckung dies im Auge behalten.

In diesem Sinne spricht sich die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission wie der Staatsrat aus und schliesst sich der Meinung der Staatsrätin an.

> Au vote, la proposition de la députée Levrat et du député Kubski, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 43 voix contre 21. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la députée Levrat et du député Kubski:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 21.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 43.*

> Au vote, la proposition de la députée Christel Berset, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 39 voix contre 24. Il y a 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la députée Christel Berset:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 24.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas

(SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 39.*

S'est abstenu:

Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

Election judiciaire 2024-GC-267

Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 1

Rapport/message: **30.10.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4086*)

Préavis de la commission: **06.11.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4112*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 102; blancs: 6; nuls: 4; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. René Jutzet, à Marly*, par 88 voix.

Ont obtenu des voix M^{mes} Charlotte Andrey: 2 / Sabine Desirée Cotting: 1 / Nadja Künzle: 1 / Catherine Hayoz: 1.

Election judiciaire 2024-GC-269

Membre auprès de l'Autorité de surveillance du Registre foncier

Rapport/message: **30.10.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4086*)

Préavis de la commission: **06.11.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4112*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 104; blancs: 10; nuls: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Est élu *M. Sébastien Dorthe, à Villars-sur-Glâne*, par 87 voix.

Ont obtenu des voix MM./M^{mes} Grégoire Kubski: 3 / Savio Michellod: 1 / Benoît Glasson: 1 / Antoinette de Weck: 1 / Daphné Roulin: 1.

Election judiciaire 2024-GC-268

Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 2

Rapport/message: **30.10.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4086*)

Préavis de la commission: **06.11.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4112*)

Scrutin uninominal

Premier tour

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 2; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM./M^{mes} Joan Vincent Christian Progin: 39 / Aurélie Yotégé: 31 / Gionata Carmine: 18 / Victoria Popescu: 3 / Joël Pochon: 2 / Charlotte Andrey: 2 / Daniela Manguay: 1 / Elise Uldry-Currat: 1.

Deuxième tour

Bulletins distribués: 101; rentrés: 98; blancs: 1; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM./M^{mes} Joan Vincent Christian Progin: 39 / Aurélie Yotégé: 32 / Gionata Carmine: 23 / Victoria Popescu: 1 / Charlotte Andrey: 1 / Elise Uldry-Currat: 1.

Troisième tour

Bulletins distribués: 86; rentrés: 85; blancs: 1; nuls: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Ont obtenu des voix MM./M^{mes} Joan Vincent Christian Progin: 34 / Aurélie Yotégé: 34 / Gionata Carmine: 15 / Charlotte Andrey: 1.

Quatrième tour

Bulletins distribués: 93; rentrés: 90; blancs: 5; nuls: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Ont obtenu des voix MM./M^{mes} Aurélie Yotégé: 34 / Joan Vincent Christian Progin: 32 / Gionata Carmine: 19.

Cinquième tour

Bulletins distribués: 86; rentrés: 85; blancs: 8; nuls: 6; valables: 79; majorité absolue: 40.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Joan Vincent Christian Progin: 38 / Aurélie Yotégé: 33.

Sixième tour

Bulletins distribués: 72; rentrés: 71; blancs: 7; nuls: 1; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Joan Vincent Christian Progin, à Le Mouret*, par 38 voix.

A obtenu des voix M^{me} Aurélie Yotégé: 25.

> La séance est levée à 18 h 30.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*

Deuxième séance, mercredi 20 novembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Chancellerie d'Etat (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Glasson <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Pouvoir législatif (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Glasson <i>Représentant-e du</i> <i>Parlement</i> Mireille Hayoz
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Didier Castella
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Schumacher <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Olivier Curty
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de la sécurité, de la justice et du sport (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Romain Collaud
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Pouvoir judiciaire (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Marie Levrat <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Romain Collaud
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Récapitulation générale		<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Budget 2025 – Décret	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-DFIN-35	Loi	Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du</i> <i>gouvernement</i>

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-54	Loi	Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-GC-256	Election protocolaire	2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2025	Scrutin uninominal	
2024-GC-257	Election protocolaire	1er-ère vice-président-e du Grand Conseil pour 2025	Scrutin uninominal	
2024-GC-258	Election protocolaire	Président-e du Grand Conseil pour 2025	Scrutin uninominal	
2024-GC-259	Election protocolaire	Président-e du Conseil d'Etat pour 2025	Scrutin uninominal	
2024-GC-260	Election protocolaire	Président-e du Tribunal cantonal pour 2025	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 110 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Thierry Steiert, Estelle Zermatten et Bruno Clément.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Chancellerie d'Etat (2025)

Rapporteur-e:	Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Le 30 octobre dernier, avec mon collègue Armand Jaquier, nous nous sommes rendus à la Chancellerie d'Etat afin d'analyser le budget 2025. Nous remercions Madame Danielle Gagnaux, Chancelière d'Etat, pour son accueil, sa disponibilité ainsi que pour les réponses à nos questions. Le budget se boucle avec un excédent de charges de 17 950 120 frs, soit 1 227 790 frs de plus qu'au budget 2024. La Chancellerie occupe 59,25 EPT ainsi que 2 EPT en formation et 5 apprentis. Cela signifie un EPT de plus, qui sera imputé à d'autres directions. En général aucune modification budgétaire significative n'a été remarquée en comparaison aux années précédentes, si ce n'est l'augmentation des frais liés à l'informatique.

Conseil d'Etat

Frais de réception: Un montant de 150 000 frs est prévu pour la réception de M. Pierre-André Page, président du Conseil national en 2026, une des raisons du renvoi du budget par le groupe UDC.

Chancellerie d'Etat

Traitement du personnel: 1 EPT supplémentaire pour la sécurité des données, qui sera réparti entre la DFAC et la DEEF.

Travaux informatiques effectués par des tiers: Un montant de 888 500 frs au budget 2025 contre 428 000 frs au budget 2024 s'explique par l'intégration d'une norme au SyGEV (programme pour les votations) et une nouvelle rubrique qui se trouvait jusqu'à présent au SITel, le DIGI-FR. Ceci est un soutien aux prestations communales. Elle vise à encourager et à coordonner la transformation numérique des administrations communales.

Entretien de matériel et de logiciels informatiques: Une augmentation de 108 000 frs par rapport au budget 2024 due principalement à la maintenance SyGEV.

Part aux frais de conférences: Une augmentation de 121 000 frs principalement due à la convention cadre entre les cantons et la Confédération, qui vise à encourager et à coordonner la transformation numérique des administrations publiques entre la Confédération, les cantons et les communes. Ces prestations créent une valeur ajoutée.

Récupérations de traitements: Une diminution de 221 400 frs de recettes due au fait que notre Chancelière quitte le Secrétariat de la Conférence suisse des chanceliers d'Etat, qui sera transféré au canton de Berne, d'où la perte du versement d'un montant annuel. De plus, le remboursement des salaires versés pour le secrétariat de la CGSO, de la CDEEP-SO et de la CLDF ne transiteront plus par la Chancellerie mais par le SPO.

Service d'achat du matériel et des imprimés: Une forte baisse des charges ainsi que des revenus s'explique par le fait que le transfert d'achat du matériel et des imprimés scolaires ne se fera plus par la Chancellerie mais par l'OCMS (Office cantonal du matériel scolaire).

Service de législation

Travaux effectués par des tiers: Un montant de 20 000 frs sera déboursé en 2025 uniquement pour une étude et la mise en place du plan de continuité et du transfert automatique des snapshots sous la rubrique BDLF (Banque de données de la législation fribourgeoise).

Archives de l'Etat

Travaux informatiques effectués par des tiers: Une augmentation de 78 250 frs des charges due au projet d'archivage.

Locations de locaux: Une augmentation de 163 650 frs des charges pour la location de locaux provisoires en attendant l'ouverture du SIC. Ce montant est donné par le SBat, qui ne sait encore pas quels locaux seront à disposition.

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation

Travaux informatique effectués par des tiers: À noter que c'est le seul centre de charges où on trouve une diminution de cette enveloppe.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Pouvoir législatif (2025)

Rapporteur-e:	Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	La Secrétaire générale.
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Glasson Benoît (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Le 30 octobre dernier, avec mon collègue Armand Jaquier, nous nous sommes rendus au secrétariat du Grand Conseil afin d'analyser le budget 2025. Nous remercions Madame Mireille Hayoz pour son accueil, sa disponibilité ainsi que pour les réponses à nos questions.

Le budget se boucle avec un excédent de charges de 4 237 140 frs, soit 51 010 frs de plus qu'au budget 2024. Le secrétariat du Grand Conseil occupe 8,25 EPT sans augmentation prévue.

En général, aucune modification budgétaire significative n'a été remarquée en comparaison aux années précédentes, si ce n'est l'augmentation des frais liés à l'informatique.

M^{me} Mireille Hayoz nous a fait savoir son départ à la retraite à la fin juin 2025 et le départ de Monsieur Dupasquier à la fin décembre de cette année.

Centre de charges Grand Conseil

Indemnités de séances: Une augmentation des charges de 37 750 frs due à une prévision d'une augmentation des séances, séances de relevés.

Publications et publicité: Diminution de charges de 54 000 frs, qui se justifie par une partie du coût du livre sur l'Hôtel Cantonal qui a été pris sur 2023/24 et un travail de mise en page des publications qui se fait dès à présent par le Secrétariat et non plus par l'imprimerie, laquelle ne s'occupe désormais plus que de l'impression. Nous tenons à saluer l'effort du Secrétariat pour cette réalisation.

Prestation de service par des tiers: Une augmentation de 20 000 frs pour la traduction simultanée. Il y avait longtemps que le prix était inchangé. Une augmentation de 5 000 frs, soit 20 000 frs de charges pour le contrôle d'accès et la sécurité lors des sessions. La question se pose de savoir si une seule personne suffirait et pourquoi pas un policier, à des fins d'économies.

Travaux informatiques effectués par des tiers: Une augmentation de 48 000 frs par rapport au budget 2024 due à une répartition des charges sur plusieurs années en lien avec la position 3153.000.

Entretien de matériel et de logiciels informatiques: Une diminution des charges de 23 000 frs suite à une coupe budgétaire de l'Administration des finances pour la maintenance de l'installation audio de la Salle du Grand Conseil. À la demande de M^{me} Hayoz, on retrouve ce montant de 25 000 frs mis entre parenthèses dans le budget afin de ne pas oublier d'effectuer cette maintenance en 2026.

Frais de réceptions: À la demande du Bureau, un nouveau montant de 10 000 frs a été mis au budget pour la réception de la Présidente élue.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2025)

Rapporteur-e:	Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Avec mon collègue Laurent Dietrich, nous avons, en date du 27 septembre 2024, examiné le budget 2025 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

En préambule, nous tenons à remercier M. le Conseiller d'État Didier Castella ainsi que le secrétaire général de la Direction, M. Peter Maeder, pour leur accueil, leur disponibilité et les réponses données à nos questions ainsi que pour nous avoir remis une notice au préalable, qui nous a été fort utile. Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier tout le personnel du département et de toutes les institutions qui y sont liées.

Budget total de la Direction

L'excédent de charges du budget de fonctionnement de la DIAF se monte à 101 551 250 frs, soit un montant d'environ 3,7 millions de francs supérieur au budget de 2024. Le budget des investissements s'élève à 32 416 200 frs, ce qui correspond à quelque cent mille francs près au budget 2023. La DIAF a obtenu 2,5 EPT pour de nouveaux postes pour 2025, dont 1 EPT d'enseignement pour Grangeneuve et 0,4 EPT à disposition de la section agriculture de Grangeneuve pour renforcer le secteur des aides structurelles. 0,2 EPT seront pour le SAINEC afin de pouvoir augmenter les ressources dans le domaine de l'état civil, 0,5 EPT seront attribués au SFN pour la gestion intégrée des risques et 0,1 EPT sera pour l'Autorité foncière cantonale. Les préfetures ont reçu 0,3 EPT, qui sont, à ce jour, imputés à la Conférence des préfets.

Secrétariat général

L'augmentation de l'excédent de charges d'environ 200 000 frs provient essentiellement du transfert de tâches et budgets du SAINEC. Une analyse des tâches liées aux affaires institutionnelles (droits politiques, relations Etat-églises, bilinguisme) et des tâches liées aux affaires du Service des communes a conduit à certains transferts de tâches, tâches qui sont aujourd'hui réparties entre le SAINEC, le SCom et le SG-DIAF. La majorité des affaires institutionnelles seront transférées au Secrétariat

général de la DIAF et certaines tâches, plutôt liées aux communes, seront transférées du Secrétariat général au service des communes dès le 1^{er} janvier 2025. Cela nécessite donc une modification de budgets et d'EPT. Les budgets transférés du SAINEC au SG-DIAF se trouvent sous les rubriques 3130.081 Conseil des jeunes, 3636.000 Subventions cantonales ainsi que 4630.060 Subventions fédérales aux cantons plurilingues.

Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil

Le SAINEC changera de nom au 1^{er} janvier 2025 et s'appellera *Service de l'état civil et des naturalisations* soit SENa. La diminution des charges nettes provient d'une part des budgets transférés au Secrétariat général et d'autre part du transfert de 0,6 EPT au Service des communes. Les charges nettes du futur SENa diminuent ainsi d'environ 400 000 frs.

Préfectures

L'excédent de charges des sept préfectures s'élève à 3 183 070 frs contre 2 853 160 frs au budget 2024. Cette augmentation est due à un ajustement des recettes vers le bas ainsi qu'à plusieurs petites adaptations de charges. À relever que dans le centre de charges 3410.8 Conférence des préfets 0,3 EPT sont imputés pour un nouveau poste. La répartition entre les préfectures devra encore se faire sur la base de leurs demandes initiales, bien supérieures à 0,3 EPT. À noter qu'aux positions 4260.004 Récupérations de traitements chaque préfecture a prévu un montant de 15 000 frs sauf la préfecture de la Gruyère, qui prévoit 10 000 frs.

Service des communes

Le budget est très stable à l'exception de la rubrique 3632.018, prévue pour les fusions de communes et la péréquation financière intercommunale. Aucune fusion charge le budget 2025, mais la péréquation des besoins, entièrement financée par le canton est à la hausse. Pour le budget 2025, les charges du canton augmentent d'environ 400 000 frs pour atteindre 17,2 millions de francs. Cela est dû à la hausse potentielle fiscale de l'année référentielle 2022, comparée à l'année 2021. On constate aussi l'augmentation de 0,6 EPT due au transfert de tâches expliqué plus haut.

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

L'excédent de charges du budget de 2024 s'élève à 10 138 160 frs et reste quasi inchangé par rapport au budget 2024. À noter l'augmentation de 49 000 frs dans la rubrique 3010.118 Traitements du personnel auxiliaire, qui permet de se rapprocher de la réalité des besoins de ces dernières années. À noter que ce poste est refacturé avec un rabais « promotion économique ». Le ratio des CDI /CDD dans le secteur du contrôle des viandes est le suivant: Le total des effectifs s'élève à 34,40 EPT dont 29,5 EPT en CDI et 4,9 EPT en CDD.

Grangeneuve

L'excédent de charges du budget de 2025 s'élève à 39 684 220 frs et se situe à environ 2,6 millions au-dessus du budget 2024. Cette augmentation est essentiellement due à une hausse des subventions pour les améliorations foncières d'environ 1 million, qui se traduit par l'augmentation des amortissements dans la rubrique 3636.706, la diminution des recettes de 1 million dans la rubrique 4021.001 Impôt sur la diminution de l'aire agricole et de 350 000 frs dans la rubrique 4200.001 Taxe sur la plus-value. Les investissements sont inférieurs de 4 millions par rapport au budget 2024, ce qui correspond au prêt de 4 millions accordés à la Liebefeld Kulturen AG en 2024. Le poste 3010.118 Traitements du personnel auxiliaire est conséquent - 1,315 million. Il concerne pour l'essentiel des intervenants externes.

Service des forêts et de la nature

L'excédent de charges du budget 2024 s'élève à 24 003 080 frs, ce qui représente une baisse d'environ 154 000 frs par rapport au budget 2024. De manière générale, les charges restent stables. On constate quelques changements dans les rubriques en lien avec les frais de déplacement à cause de la mise à disposition de voitures de service pour les gardes-faune. À noter aussi une baisse à la rubrique 3636.128 Subventions cantonales pour la protection de la nature. Les frais pour la stratégie biodiversité sont pour une grande partie repris par les conventions-programmes et donc financés à hauteur d'environ 50% par la Cconfédération. Dans les investissements, 1 200 000 frs est prévu pour la remise en fonction de la pisciculture. Le solde sera inscrit au budget 2026. 3162.000 Frais de leasing: des véhicules de service acquis en leasing seront fournis aux gardes-faune et aux surveillant-e-s des réserves.

Vignoble de Lavaux

Le budget de 2024 prévoit un excédent de charges de 894 520 frs. Cet excédent de charges représente essentiellement la part de l'amortissement du projet de rénovation, pris en charge par la caisse générale de l'Etat. La rubrique 3300.001 Amortissements des immeubles totalise 1 065 780 frs. Le fonds des vignes, quant à lui, assume 170 000 frs via la rubrique 4510.001, ce qui représente la différence entre les amortissements et l'excédent de charges.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le Rapporteur pour ses mots. Vous avez pu constater que, malgré l'augmentation de la complexité des dossiers, l'augmentation du nombre de dossiers de manière générale, l'augmentation aussi de la charge administrative, qui est conséquente pour certains services, on a un budget qui est très sobre, vu le contexte économique au niveau du canton. On a néanmoins procédé à des transferts de charges et de postes à l'intérieur des services pour essayer d'intégrer ces augmentations de travail par des répartitions internes.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (2025)

Rapporteur-e:	Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Permettez-moi de vous soumettre le rapport concernant le budget prévu pour l'année 2025 par le Département de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle.

En voici l'essence: tant le montant des charges que celui des revenus est en régression: ils se montent respectivement à 423 210 000 frs et à 216 907 000 frs. L'excédent de charges s'évalue à 239 747 000 frs, en régression de, reprenez bien ce chiffre, 33 445 000 frs par rapport à l'année passée soit près de 14% en moins.

Au compte des investissements figurent des dépenses pour 23 893 000 frs, en diminution de 32 939 000 frs par rapport au budget 2024 soit 58% en moins. Les recettes y sont estimées à 1 175 000 frs, en diminution dans la même proportion 58%, donc 32 millions + 1 million, vous avez les 33 millions.

Au niveau des EPT, la DEEF disposera au budget 2025 de 981,11 EPT soit 11,4 EPT en plus par rapport à 2024, soit 0,8 EPT dans l'administration centrale et 10,6 EPT dans le secteur de l'enseignement.

La DEEF préside 4 hautes écoles, qui abritent 2'144 étudiants actuellement. Dans l'ensemble, la fréquentation des hautes écoles marquait une baisse très sensible en enregistrant une diminution du nombre d'élèves d'environ 1% cette année. La baisse de fréquentation semble plus marquée pour les étudiants germanophones. Le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves oscille entre 1 pour 3,66 pour la Haute école d'ingénierie et d'architecture et 1 pour 7,13 pour la Haute école de gestion.

C'est la DEEF qui chapeaute la formation de 9'472 apprentis. Le rapport entre le nombre d'enseignants et le nombre d'élèves est quant à lui de 1 pour 23.

À l'examen du **Secrétariat général**, l'excédent de charges s'élève à 64 213 000 frs, en régression de 7 113 000 frs, donc -9,88% par rapport à 2024. Il n'y a rien d'inscrit au chapitre des investissements. Cela s'explique par le retard de la construction du SLL (smart living lab). Les crédits des années précédentes sont reportés dès 2025.

Au chapitre de la **Promotion économique**, l'excédent de charges s'élève à 11 826 000 frs, en régression de 5 532 000 frs (-31,34 %) par rapport à 2024. L'explication en est principalement donnée par le renoncement aux investissements, notamment ceux en relation avec des prêts à des entreprises publiques.

En ce qui concerne le **Service du logement**, l'excédent de charges se monte à 249 000 000 frs, en régression de -1,21% par rapport à 2024. Le nombre d'EPT est constant à 0,9. Autant les charges que les revenus (subventions fédérales y comprises) sont en régression, aucune construction de logements à caractère social n'étant prévue en 2025.

Au chapitre de la **Formation professionnelle**, les montant des charges et de leur excédent sont évalués à 24 111 000 frs et respectivement à 7 054 000 frs; ce dernier montant est en régression de -60,91%. Le nombre d'EPT est resté stable à 24,85 unités. La raison de cette diminution réside principalement dans la suppression d'investissements envers des tiers pour un montant de 5 712 000 frs. À noter une augmentation de la subvention cantonale destinée à l'ACPC (*Association du centre professionnel cantonal*), qui s'établit à 2 300 000 frs, soit 400 000 frs de plus.

Cette hausse est principalement due aux frais engendrés par le nouveau bâtiment dédié aux cours interentreprises à Villaz-St-Pierre, dont vous avez eu écho dans la presse récemment.

L'excédent de charges de *l'École des métiers* est en légère baisse et se monte à 13 302 000 frs (-10,64%). L'effectif du personnel administratif et technique est stable. 2 postes d'enseignement supplémentaires sont planifiés. À noter une augmentation depuis sa création en 2019 du nombre d'étudiants en informatique et la création d'une filière en génie mécanique et électronique.

Le montant de l'excédent de charges de *l'École technique* se monte à 1 633 000 frs, en diminution de 340 000 frs en raison de l'arrêt de la filière de formation de conducteurs de travaux en été 2025. Elle sera remplacée par une filière chapeautée par la Haute école d'ingénierie et d'architecture. Le nombre d'EPT sera de 4,91, en diminution de 1,5 EPT dans le domaine de l'enseignement et ces postes seront transférés à la Haute école d'ingénierie et d'architecture.

Le montant de l'excédent de charges de la *Haute école d'ingénierie et architecture (HEIA)* se cumule à 10 747 000 frs. La hausse de l'excédent de charges se monte à 4 102 000 frs (+61,73%), dont 2 millions au compte des investissements pour l'achat d'équipements de laboratoire pour les 6 filières d'études en physique appliquée, un achat dont le crédit n'a pas encore été validé par le Grand Conseil. Au niveau des charges d'exploitation, on remarque une hausse de la charge salariale de 386 000 frs, dont un transfert de 0,5 EPT de l'ETE, la prise en charge des coûts de location [pour Blue Factory, dont une partie sera restituée par l'EPFL, et une baisse de subvention de 2 687 000 frs venant de la baisse de fréquentation par les élèves.](#)

L'excédent de charges de la *Haute école de santé* cumule à 4 700 000 frs, en augmentation de 454 000 frs (+10.68 %). Le nombre d'EPT a augmenté de 2,3, dont la transformation d'un EPT de professeur auxiliaire en poste d'enseignant fixe. L'idée est de renforcer la filière de formation en ostéopathie et en soins infirmiers. Au chapitre des investissements de cette école, il faut signaler le renouvellement des équipements au St-Justin pour 565 000 frs.

Concernant le *Service de l'énergie*, l'excédent de charges est en augmentation de 35,47 %, soit 14 207 000 frs de plus qu'en 2024 pour cumuler au montant de 55 742 000 frs. Le nombre d'EPT est stable.

Un montant de 18 500 000 frs a été prélevé sur le fond de l'énergie (aux comptes de la DFIN), il était de 34 743 000 frs au budget 2024. Ces fonds sont principalement attribués sous forme de subventions à des tiers dans le cadre de la réalisation de mesures énergétiques. L'utilisation prévue pour 2025 se décline comme suit:

1. 382 000 frs pour l'engagement de personnel auxiliaire en faveur du domaine de la stratégie énergétique ; il s'agit de 3,5 EPT qui devraient intégrer le Service de l'énergie dès que possible.
2. 580 000 frs pour des prestations de services par des tiers, hors planification budgétaire, dont la planification de l'énergie éolienne pour 280 000 frs.
3. 120 000 frs pour la recherche et le développement en matière d'énergie.
4. 100 000 frs à titre de subvention cantonale pour des frais de représentation de l'Etat à des events (*Energissima*, ...).
5. 1 000 000 frs à titre de subvention pour le programme énergétique des bâtiments publics.
6. 16 318 000 frs à titre de subvention pour le programme énergétique des bâtiments appartenant à des tiers.

Tel est l'état du budget 2025 de la DEEF à notre sensibilité et à notre connaissance. Pour clore, nous tenons à remercier – M. le Député Gabriel Kolly et moi-même – M. le Conseiller d'État Olivier Curty, M. Christophe Aegerter, Secrétaire général de la Direction ainsi que M^{me} Anne Wicht, Secrétaire générale adjointe, pour leur accueil lors de notre visite matinale, leur disponibilité et les réponses données à nos questions.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Direction de la sécurité, de la justice et du sport (2025)

Rapporteur-e:	Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Levrat Marie (PS/SP, GR). Pour la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, il y a une augmentation des charges d'environ 10 millions, une augmentation des revenus d'environ 16,5 millions, une diminution des dépenses d'environ 8,5 millions et une diminution des recettes d'environ 0,7 million. L'excédent de charges du budget 2025 de la DSJS est de 37 486 630 frs au budget 2025, soit une diminution d'environ 7 millions. L'augmentation des revenus est principalement liée à la vente des postes de police de villages, de l'impôt à l'OCN et de la fin de plusieurs projets de constructions.

Divers projets et éléments sont à mettre en avant dans le budget de la DSJS. Tout d'abord les Mondiaux de hockey, il y a un budget total de l'Etat de 4 millions, dont 1,2 million pour la sécurité. L'association fait également des recherches de sponsoring privé, qui permettent de financer des éléments pas portés par les pouvoirs publics comme par exemple, la patinoire itinérante. Au total, seulement la moitié des coûts devront être prélevés sur le fonds cantonal du sport. Au budget 2025, tout est compensé par le fonds du sport. On retrouve plusieurs éléments dans le cadre du budget 2025 pour les Mondiaux de hockey, notamment dans le cadre des traitements du personnel, des prestations de service par des tiers ainsi que des subventions cantonales.

Un autre élément à mettre en avant est l'assistance judiciaire récupérée. Au budget 2025, on constate une augmentation de l'assistance judiciaire récupérée compte tenu des nouveaux postes dédiés à la tâche, cela va être traité dans le cadre de l'examen du budget du pouvoir judiciaire.

Pour l'**Office de la circulation et de la navigation**, on en a parlé hier, il y a une nette augmentation des revenus de près de 9 millions en raison de l'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur. Il s'agit de l'indexation du tarif de l'impôt selon l'article 9 LIVAR, qui représente une augmentation de 6 355 000 frs. Elle n'avait pas été faite depuis 10 ans, ce qui permet au Grand Conseil de faire l'indexation, ce qui a été fait et voté hier.

A la **Police cantonale**, au niveau du commandement et des services généraux, on augmente les EPT pour les chargés de communication. De plus, on a une augmentation de l'amortissement des équipements due au réseau radio Polycom. À la **Gendarmerie**, on a une augmentation des revenus de près de 3,5 millions notamment en raison des gains sur ventes d'immobilisations. Des postes de police ont été vendus, puisqu'une réorganisation est prévue pour tourner la Police vers les nouveaux risques, par exemple la cybercriminalité. À l'avenir il y aura donc moins de postes de police mais avec plus de personnel. Enfin, il y a moins d'aspirants à l'Ecole de police, une des conséquences d'un assainissement budgétaire. L'accent a été mis sur les nouveaux équipements et il a dû être renoncé à 4 aspirants.

Au niveau du **Service du sport**, enfin, il y a une augmentation des charges de 1,4 million principalement en raison des subventions cantonales et une augmentation des revenus pratiquement identiques en raison des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux dans le capital propre. La répartition de la LORO a quant à elle été modifiée sur décision du Conseil d'Etat. Pour résumer le fonctionnement de la répartition, 100% des bénéfices de la LORO sont reversés aux cantons au pro-rata de l'endroit où les gens jouent. Cela correspond à 28 millions au total à Fribourg. Entre 0% et 30% doivent être reversés au sport, à la culture et au social de manière égalitaire. À Fribourg on va prélever 9% et plus 7%. Les % restants sont répartis à 85% pour la culture et 15% pour le sport. La nouvelle répartition décidée par le Conseil d'Etat représente 400 000 frs de plus pour le sport : pour le fonds du Conseil d'Etat, pour les camps Jeunesses et sport, pour les manifestations sportives notamment. Le fonctionnement du service du sport, hormis les infrastructures, est assuré quasiment uniquement avec la LORO. Il y a 1 million pour tout le fonctionnement.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). S'agissant du Championnat du monde de hockey sur glace, qui a siphonné les fonds des bénéficiaires de la Loterie Romande, où est-ce que vous en êtes au niveau du budget? Est-ce que, par rapport à ce que vous nous avez présenté en commission, il y a déjà des dépassements ou êtes-vous dans les clous?

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Monsieur le député Kubski, les Championnats du monde n'ont pas siphonné les fonds de la LORO. Je rappellerai quand même qu'aujourd'hui le canton, donc l'organe de répartition de la LORO-fribourgeoise-sport, touche 6 millions, que le Championnat du monde est pris à 50% sur le fonds du sport et

50% par le budget ordinaire de l'Etat, que dans ces montants beaucoup de prestations sont des prestations qui ne sont pas financières et que le fonds du sport est assuré, la répartition des bénéfices de la LORO n'a rien à voir avec les Championnats du monde mais plutôt vers une juste égalité sur la répartition de ces bénéfices de la Loterie Romande.

Concernant les questions par rapport au budget en tant que tel, il n'y a pas de déplacement, bien au contraire, on est aujourd'hui dans une phase où on se rend compte qu'effectivement les comptes fonctionnent plutôt bien, qu'on est vraiment dans le tir, voire même un petit peu en dessous. On va faire un rapport à la CFG, qui devrait arriver d'ici le mois de février, cela a été convenu avec eux.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Pouvoir judiciaire (2025)

Rapporteur-e:	Levrat Marie (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Examen de détail

Levrat Marie (PS/SP, GR). Au niveau du Pouvoir judiciaire, l'excédent de charges du budget de fonctionnement 2025 du PJ est de 59 452 630 frs contre 53 602 350 frs au budget 2024, soit une augmentation de 10.91%. L'augmentation des charges est de 7 329 270 frs. Elle est principalement due aux dépenses informatiques liées à la digitalisation de la justice (2,7 millions pour e-Justice), à l'augmentation du tarif des assesseurs et aux pertes sur créances (affaires pénales) du Ministère public. L'augmentation des revenus est quant à elle de 1 478 990 frs. De manière générale c'est un budget qui laisse très peu de marge, car il dépend principalement des affaires.

Au niveau des EPT, il y a 5 nouveaux postes en 2025 pour le Pouvoir judiciaire. Il faut en outre relever que 2,8 EPT ont été transférés de la Police vers le Tribunal des mineurs. Il y a ainsi une augmentation réelle de 7,8 EPT entre le budget 2024 et le budget 2025.

De manière générale, pour le budget 2025, il y a quelques éléments à relever concernant les projets phares du PJ :

e-Justice: Ce projet représente une grosse part de l'augmentation du budget 2025. Il y a une enveloppe de 30 à 33 millions pour tout le projet e-Justice, et il est prévu que celui-ci soit mis en œuvre entièrement en 2028, cette date a été un peu repoussée récemment. Il s'agit de réorganiser toute la chaîne judiciaire, à savoir non seulement les tribunaux mais aussi notamment la Police. Par exemple, la transmission entre les différentes instances des dossiers pourrait se faire plutôt de manière électronique, c'est un exemple de cette mise en œuvre. e-Justice est un projet réfléchi en coordination aussi avec la loi sur la réorganisation du Pouvoir judiciaire. Au budget 2025, il y a 2,7 millions prévus pour e-Justice.

Loi sur la réorganisation du Pouvoir judiciaire: Il s'agit de réorganiser le Pouvoir judiciaire afin de le rendre plus efficace. L'organisation actuelle ne permet que peu de marge de manœuvre. L'idée générale, afin de pouvoir rendre le Pouvoir judiciaire plus efficace est de passer de 18 autorités dans le canton de Fribourg à 5 autorités. Le but n'étant pas de faire diminuer les EPT mais bien de limiter la hausse, et d'avoir ainsi une meilleure organisation du Pouvoir judiciaire. Il y aurait également un organe de conduite pour tous les tribunaux de première instance, qui pourrait gérer les RH, par exemple. L'idée est également de regrouper certaines autorités pour une meilleure efficacité. Cela permettrait également d'économiser des locaux, car actuellement le PJ est locataire de plusieurs locaux dans le canton de Fribourg. Il y a aujourd'hui 15 sites et 9 salles de tribunal. La mise en consultation de la loi a été validée et va arriver l'année prochaine sur la table du Grand Conseil probablement. Un chef de projet pour cette loi a été engagé pour 2025.

Au niveau de la **récupération de l'assistance judiciaire**, les EPT ont été renforcés, vous l'avez entendu dans le cadre de la DSJS. Depuis 2023, il y avait 2 EPT qui ont été accordés en montants forfaitaires et depuis ils ont été transformés en EPT. En 2025 on a augmenté de 0,5 EPT et 50 000 frs, ce qui fait 1 EPT supplémentaire. On arrive donc à 3 EPT pour la récupération de l'assistance judiciaire au budget 2025. On a un montant forfaitaire, qui doit permettre de faire le rattrapage, c'est-à-dire récupérer l'assistance judiciaire pour les années 2018 à 2025, raison pour laquelle le montant est temporaire. Pour l'année 2024, jusqu'à fin septembre 1,9 million a été récupéré de l'assistance judiciaire, et ce sera probablement entre 2,5 et 3 millions d'ici la fin de l'année. Le montant récupéré en une année se monte à environ 600 000 frs par collaborateur. L'assistance judiciaire représente au total sur l'année 2025, selon les prévisions, un montant de 9 millions pour le pénal, le civil et l'administratif. Au cours des 10 dernières années cela représente 23'000 dossiers, environ 64 millions. Sur les

cantons qui calculent le taux de récupération global, c'est une moyenne de 20% de récupération, à Fribourg avant ces EPT supplémentaires on était à 7% de récupération.

Un autre élément à relever dans le cadre du budget pour le Pouvoir judiciaire, ce sont les *indemnités de séance des juges assessesurs*, qui ont été augmentés pour passer de 27 frs envion/h à 40 frs/h, cela fait suite à l'acceptation d'une motion par le Grand Conseil.

Au niveau du *Ministère public*, il y a une augmentation de 3 EPT, donc une cellule supplémentaire pour atténuer le problème de l'augmentation des affaires qui doivent être traitées par le Ministère public. Il y a eu une grosse augmentation. En 2016, il y avait 12'000 affaires traitées par an. En 2024, on en est à plus de 16'000 affaires traitées, plus de 1'000 affaires par Procureur et par année. Plus d'informations figurent dans le rapport du Conseil de la Magistrature. Avec la révision du CPP, le nombre d'auditions va encore augmenter, ce qui est également une des raisons de cette cellule supplémentaire. Au Ministère public, il y a de plus une augmentation des pertes sur créance.

Et enfin, pour finir avec le budget du Pouvoir judiciaire, on va encore mettre en avant la *Commission de baux à loyer*. Il y a une augmentation du nombre de dossiers. Pour faire face à cette situation exceptionnelle, on a un engagement en sureffectif pour une durée déterminée qui a été effectué. En plus, il y a une augmentation du personnel administratif pour traiter les affaires courantes.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je note dans le rapport de la Rapporteuse de la DSJS que 7,8 postes sont accordés à la Police et c'est effectivement en parfaite adéquation avec le mandat que nous, Grand Conseil, avons voté et qu'il faut mettre en oeuvre. Ma question aux représentants du Gouvernement est la suivante: comment ont été priorisés ces différents mandats que le Grand Conseil a décidé, dans sa majorité, étant donné qu'hier par exemple, le mandat concernant les travailleurs sociaux hors murs a été étalé?

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. J'aimerais une clarification sur la question du mandat, parce qu'on n'avait pas de mandat particulier pour une répartition d'EPT au Pouvoir judiciaire.

Ces 7,8 postes, c'est avec le Pouvoir judiciaire et non avec la Police, la Police c'est un décret qui donne en fait le nombre maximal d'agents dans le canton, celui-ci était selon la disposition des agents évidemment, les nécessités, donc on a par exemple octroyé pas mal de postes dans tout le domaine de la cybercriminalité ces dernières années et bien évidemment dans la marche du service, le commandant a tout loisir, respectivement c'est à sa charge et sa responsabilité de mettre les personnes là où elles doivent se trouver. Il n'y a pas de répartition, c'est vraiment à l'interne de la Police que ça se fait selon les besoins spécifiques du corps de police.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Si je peux juste revenir sur la question qui a été posée. Ce que j'ai dit dans le cadre du Pouvoir judiciaire, c'est qu'il y a 5 nouveaux postes qui ont été accordés pour le Pouvoir judiciaire et qu'en fait il y a 2,8 postes qui ont été transférés de la Police au Pouvoir judiciaire, en fait qui ont été transférés directement de la Police au Tribunal des mineurs.

> L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé.

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Récapitulation générale

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

> L'examen de ce budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

Budget 2025 – Décret

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4186)

Entrée en matière

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix contre 22. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski

Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 2.*

Ont voté non:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 2.*

Se sont abstenus:

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Ingold François (FV,VEA/GB). *Total: 2.*

Loi 2024-DFIN-35

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025

Rapporteur-e:	Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	01.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4221)
Préavis de la commission:	06.11.2024 (BGC novembre 2024, p. 4225)

Entrée en matière

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Ingold François (VEA/GB, FV). La CFG a abordé le sujet en marge de sa dernière séance en lien avec le budget. Etant donné que cette question avait déjà été abordée abondamment lors du traitement du budget 2025, nous n'en avons pas rajouté. Cependant je me permets de vous rappeler la position partagée de la CFG sur la question. Il s'agit de la viabilité d'une baisse du coefficient d'impôt, viabilité remise en cause depuis 2021 par une partie de la Commission. Cela n'est pour certains pas tenable, surtout avec un futur plan d'assainissement et des difficultés financières connues. Pour d'autres, il s'agit d'une mesure phare de notre canton pour augmenter l'assiette fiscale et le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Nous avons été saisis d'un amendement pour la modification de l'article 1 al. 1 qui disait "le coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2025 est fixé à 100% (et non pas 96%) des taux prévus à l'article 37 al. 1 de la LICD". Cet amendement a été refusé par 10 voix contre 5 et zéro abstention.

Dans sa polarisation habituelle, la CFG a accepté ce projet de loi par 10 voix contre 5 et zéro abstention, ce qui nous permet d'identifier les forces politiques en présence.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Monsieur le Rapporteur, le message accompagnant le projet de loi donne les éléments essentiels pour le maintien à 96%. Je rappelle que le coefficient, selon l'article 41 al. 1 se décide en fonction du résultat du budget, qui est équilibré avec le coefficient à ce niveau-là. Je vous invite donc à voter cette loi avec le coefficient à 96%.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts avec cet objet; je suis membre de la CFG et, bien sûr, contribuable.

La population, on l'a répété depuis hier après-midi, a besoin de soutien et a besoin de prestations. Elle a besoin de pouvoir sentir la collectivité qui la soutient notamment, on l'a déjà dit, on le répète, sur les questions de santé, sur les questions de vieillissement, sur les questions de formation, je passe tous les détails et les autres arguments. La fiscalité attendue par notre population, c'est une fiscalité juste, proportionnelle, évolutive en fonction des revenus et des capacités des citoyens. Elle doit contribuer au bien commun et ce bien commun est défini par les défis que nous avons à affronter et non pas par une vision d'épicier du fonctionnement de l'Etat. On doit se projeter dans l'avenir.

Il n'y a pas si longtemps le coefficient était à 100, mais c'était pour très peu de temps. L'effet de cette baisse de coefficient sur la masse fiscale, sur le fait que les gens soient restés dans le canton, est imperceptible. Par contre, l'effet sur nos finances publiques et sur les prestations à la population, lui, est très clair. C'est pourquoi nous demandons que ce coefficient soit adapté à 100% pour donner un signal clair sur le fait que notre canton, notre collectivité pense à ses citoyens. Ceux qui nous diront que ça profite à tout le monde se trompent, ça profite essentiellement aux plus hauts revenus. J'ai fait un petit calcul, si vous avez 50 000 frs de revenus imposables ou 150 000 frs, la différence est de 6 fois, cela veut dire qu'évidemment ceux qui ont un peu plus de moyens peuvent contribuer à un fonctionnement de la collectivité et soutenir cette collectivité.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir cet amendement et à vous engager pour un Etat qui pense à ses citoyens.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Le budget est une exigence comptable certes, mais avant tout un baromètre. Un baromètre de la responsabilité et de la cohérence des forces politiques en présence. Initialement surpris par les discours émanant de l'alliance bourgeoise concernant le budget de leur propre équipe au pouvoir, je dois dire que je ne suis pas surpris par vos dérobades face à vos responsabilités. Je ne suis pas surpris par vos feintes face à la réalité budgétaire, je ne suis pas surpris par votre abandon de toute cohérence. Le seul effet de vos discours a été paradoxalement d'affaiblir vos propres conseillers d'Etat.

Face à l'irresponsabilité du mur bourgeois, mur ébréché, mais mur quand même, nous, héritiers de la vieille maison socialiste, apportons une réponse, celle du maintien des prestations en faveur de la population fribourgeoises, celle de la cohérence. Nous, socialistes, nous nous opposerons à toute régression sociale et convertissons l'alerte en perspective, la critique en action. Et c'est ainsi que nous déposons le présent amendement. Cet amendement constitue, et j'ai repris la nomenclature que les partis bourgeois utilisent en période de budget houleux, une contribution de solidarité des sociétés. En période de crise, il faut donc mettre à contribution les divers acteurs de la société. Cet amendement a pour but de mettre à contribution les sociétés qui font des bénéfices. C'est important de préciser que concrètement peu d'entreprises seront touchées, car seules celles qui font des bénéfices substantiels le seront. Comme vous le savez les investissements de ces entreprises sont déjà soustraits et déduits des bénéfices imposables, ce qui réduit la portée de cette mesure aux entreprises qui font des bénéfices très importants. Je le dis sans malice, c'est donc un amendement de droite en période de budget houleux. En voici la teneur. Modification de l'article 1 al. 4 : «Le coefficient annuel des impôts sur le bénéfice du capital des personnes morales et de l'impôt minimal de la période fiscale 2025 est fixé à 102% des taux prévus aux articles 110, 113, 114, 121, 122 et 126 LICD».

Afin d'être responsables et cohérents, je vous remercie d'accepter cet amendement.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Nous avons eu l'occasion depuis hier après-midi, à de nombreuses reprises, de discuter de la complexité et de la difficulté à établir ce budget 2025. Nous avons parlé d'arbitrages qu'a dû faire le Conseil d'Etat par rapport à bon nombre de revendications extrêmement légitimes qui ont été faites pour augmenter certains postes, certains centres de charges. Je vous rappelle quand même qu'il y a un peu plus d'une année, j'avais déposé une motion demandant de lier le coefficient de l'impôt cantonal aux exercices et propositions du Grand Conseil en matière budgétaire. Je n'ai pas été compris de la manière à laquelle je pouvais m'attendre par rapport à cette motion. J'ai par contre été un tout petit peu intéressé de voir certaines réactions dans le courant de cette année, c'est-à-dire après le mois de mars, où le Grand Conseil avait refusé ma motion et lors de l'établissement du budget en se disant: «Nom d'une pipe, ce serait quand même assez pratique si on arrivait à pouvoir avoir une influence sur le coefficient d'impôt en fonction des décisions que nous prenons sur ce budget!»

M. le Conseiller d'Etat a d'ailleurs fait une petite remarque hier, que j'ai trouvé assez intéressante: "Si vous acceptez tous les amendements qui sont proposés cet après-midi, on se situe dans un ordre de grandeur de 40 et quelque millions, c'est-à-dire qu'on peut fermer le SITel et puis après on arrivera à la loi sur le coefficient de l'impôt. Si vous êtes cohérents, vous accepterez une hausse de ce coefficient et on pourra réouvrir les prestations du SITel." J'ai bien aimé cette remarque, j'ai bien aimé aussi son regret de s'être opposé à un moment donné, c'est comme cela que je l'interprète Monsieur le Conseiller, à la motion superbe que j'avais déposée l'année passée. Donc, je crois que maintenant cela fait un certain nombre d'années que nous revenons, au niveau de la Gauche, de manière récurrente avec une demande pour adapter ce coefficient d'impôt aux

besoins de la population et à chaque fois nous avons été renvoyés à nos études. Je rappelle quand même que ce coefficient à 100% était l'habitude durant 20 nombreuses années et qu'il a été descendu à 98, puis à 96. Mais ce qui est paradoxal, c'est qu'il se retrouve bas maintenant alors que l'Etat est dans une situation difficile.

Je rappelle, et là je reprends les mots qui ont été le leitmotiv d'hier, que nous sommes à la veille d'une situation encore plus difficile, raison pour laquelle le Conseil d'Etat prévoit depuis le début de l'année prochaine un plan de mesures pour essayer de trouver un équilibre budgétaire dans ce canton. Il est donc le moment maintenant de se donner les moyens nécessaires. Cet équilibre ne sera trouvé que, et je dis bien «que», en conjuguant les trois objectifs du Conseil d'Etat: la priorisation des projets, l'augmentation des recettes et la réduction des charges et non pas en privilégiant un seul de ces éléments. Raison pour laquelle cette proposition que nous avons déposée avec mon collègue Jaquier de revenir à ce coefficient de 100% est un absolu bon sens, c'est un pas vers les budgets des années prochaines, qui jusqu'en 2030 seront difficiles, nous le savons.

Je vous demande donc de soutenir notre proposition.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'aimerais juste revenir sur les deux amendements qui nous sont présentés. Comme liens d'intérêt, je suis toujours président de la Commission des finances, je suis contribuable et j'ai une société fiduciaire, petite, qui paie un tout petit peu d'impôt.

Je voulais revenir sur l'amendement de M. Kubski, que j'aimerais corriger, parce que lorsque vous dites, Monsieur Kubski, que ce ne seraient que les entreprises qui font des bénéfices substantiels qui seraient touchées par votre amendement, vous mentez. Parce qu'aujourd'hui vous voulez augmenter l'impôt sur les fonds propres et sur les bénéfices, une société qui ne fait pas de bénéfice paie un impôt sur les fonds propres. De fait, avec votre amendement, toutes les entreprises, même celles qui perdent de l'argent, auraient clairement une augmentation d'impôt, donc je pense qu'on doit la combattre, je voulais quand même rectifier ces éléments. Vous parlez d'investissements, les investissements ne sont pas déduits la première année, c'est comme dans le canton, il y a des amortissements, c'est sur une durée de 10, 15, 20 ans si c'est de l'immobilier, un peu plus court si c'est de l'informatique par exemple, mais c'est faux de dire que les investissements sont déduits la première année.

Puis enfin, sur le deuxième amendement de mon collègue M. Rey de la CFG, je ne suis pas quelqu'un de dogmatique, si on doit arriver à une augmentation d'impôt, il faudra bien qu'on le fasse, c'est le programme d'austérité ou d'assainissement qui le dira. Mais avant d'en arriver là, je pense que le Conseil d'Etat doit aller dans chaque direction pour la rendre peut être plus efficace. Tant que ce travail ne sera pas fait, à mon avis, on ne peut parler d'une hausse d'impôt. Je pense qu'il y a un travail de fond qui doit être fait aujourd'hui par les directions, par le Conseil d'Etat, et d'une façon générale, on verra si une hausse d'impôt sera encore nécessaire. Mais sur le fond, j'insiste, le travail doit être fait et la Gauche doit aussi nous aider, parce qu'en fait on ne peut pas toujours dire: "Il faut augmenter les recettes." Il faut aussi que la Gauche accepte que des contrôles ou des améliorations soient faits au niveau des services, voire au niveau des équivalents plein-temps. Je pense que c'est important, c'est tous ensemble qu'on réussira cet assainissement.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission und ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Zuerst zum ersten Abänderungsantrag und eine Antwort auf meinen Kollegen Grégoire Kubski: Wir dürfen nicht vergessen, die Wirtschaft ist das Rückgrat für die Finanzierung unserer Gesellschaft. Wir sollten nicht an dieser Schraube drehen, die Zeiten werden sicher nicht besser. Mit dem Abänderungsantrag der Ratslinken, den Koeffizienten für die Steuerberechnungen der kantonalen Einkommens- und Vermögenssteuer 2025 von heute 96 auf neu 100 zu erhöhen, kann sich die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nicht einverstanden erklären. Das wird Sie, Herr Ratskollege Rey und Herr Ratskollege Jaquier, sicher nicht erstaunen.

Auch wenn die Parteien in diesem Grossratssaal gemäss ihrer jeweiligen politischen Haltung am Staatsbudget 2025 herumzerren - das bürgerliche Lager ist der Meinung, dass bei den Staatskosten gebremst werden sollte, das linke Lager ist der Meinung, dass die Sozialleistungen noch weiter ausgebaut werden sollten und dafür die Steuern erhöht werden müssen -, auch wenn das so ist, sind wir es den vielen steuerzahlenden Bürgerinnen und Bürger im Kanton Freiburg schuldig, dass wir dabei nicht einfach die Steuern erhöhen, sondern bereit sind, echte Kosteneinsparungen zu generieren oder andere, neue Einnahmen vorzuschlagen.

Liebe Ratskollegen, denken Sie bei Ihrem Abänderungsvorschlag, die Steuern zu erhöhen doch auch an die vielen Freiburger Arbeitskräfte, Arbeiterinnen und Arbeiter, welche täglich ihre Leistung am Arbeitsplatz erbringen und mit ihren dadurch bezahlten Steuerbeträgen schliesslich auch zum Wohle aller, auch der nicht arbeitenden Gesellschaftsgruppen, beitragen.

Mit einer Steuererhöhung nehmen Sie auch diesen vielen Bürgerinnen und Bürgern Geld weg, welches sie dringend benötigen werden. Diese haben das aber vorher verdient und nicht einfach erhalten. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird den Änderungsanträgen von Benoît Rey, Armand Jaquier und Grégoire Kubski nicht zustimmen, und ich bitte Sie, liebe Grossrätinnen und Grossräte, das gleiche zu tun.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). D'abord pour répondre à mon collègue Brodard sur l'impact sur les entreprises, en réalité l'impact sur les entreprises qui paient peu d'impôt à l'heure actuelle, il ne va pas être si important que ça. La situation est difficile, on a parlé pendant tout un après-midi plus jusqu'à 10.00 h ce matin de la situation cantonale au niveau des finances qui est difficile, je crois que tout le monde doit participer, tout le monde doit faire sa part.

Maintenant, ce qui m'a fait véritablement réagir ce sont les propos de M. Brodard. Je le cite: "Pour l'instant, on ne peut pas parler de hausse d'impôt." Par contre, dans la situation actuelle et vous le verrez avec le projet qui va arriver juste après, par contre, dans la situation actuelle, non il n'y a pas de problème, on peut parler de baisse d'impôt, de baisse d'impôt pour 10 sociétés qui font des prêts intragroupes, cela n'est pas un souci dans la situation actuelle. À notre sens, c'est ça le problème, c'est qu'en fait vous ne voulez pas parler de hausse d'impôt dans le contexte actuel mais que vous êtes d'accord, encore et encore, de parler de baisses d'impôt pour une partie de la population, pour certaines entreprises, qui ont largement les moyens de contribuer au fonctionnement de l'Etat, au fonctionnement de la société et au fonctionnement des prestations qu'on fournit.

Monsieur Riedo, peut-être par rapport à l'impôt et à la charge de l'imposition sur les familles fribourgeoises et les Fribourgeois, l'impôt est progressif et cela, vous le savez. Cela veut dire que les grands revenus contribuent plus, ce qui est juste, c'est équitable et quand on parle par exemple de subsides pour les primes d'assurance maladie, ce sont les prestations que l'Etat fournit qui sont visées sur les bas salaires et la classe moyenne.

Donc il ne faut pas venir nous dire qu'en coupant dans les subsides pour les primes d'assurance maladie mais en baissant les impôts d'un autre côté, on aide la classe moyenne, c'est tout simplement faux.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Nous avons estimé que le Conseil d'Etat n'avait pas été assez loin dans la réduction des charges mais nous faisons confiance aux futures propositions et aux discussions qui auront lieu dès ce printemps. Prendre plus d'argent dans la poche des contribuables, c'est aussi supprimer du pouvoir d'achat du citoyen, à l'inverse de ce que dit notre collègue socialiste. L'équilibre des efforts est souhaitable et effectivement, comme l'a dit mon collègue Brodard, nous devons tout d'abord et principalement viser l'efficacité de notre Etat et prioriser les charges. L'économie fribourgeoise est faible et nous devons la soutenir, soutenir la création et ainsi l'arrivée de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée. Ces amendements vont dans la mauvaise direction, aussi nous ne soutiendrons pas ces propositions.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Mon lien d'intérêt: je suis contribuable dans le canton de Fribourg.

Simplement concernant le coefficient de l'impôt, je tenais tout de même à rappeler que lorsqu'on a élaboré le budget 2021, il y a eu la baisse du coefficient de 100 à 98%, il avait été dit par le Conseil d'Etat que la baisse du taux n'est pas garantie pour 2022. Comme la mémoire est très courte, à ce moment-là on était en pleine période Covid-19. Lorsqu'on a élaboré le budget 2022, le coefficient est descendu à 96, on avait entendu dire que c'était une situation sanitaire tendue et qu'il fallait trouver des améliorations, on était en période Covid-19. Il avait été dit que c'était exceptionnel qu'on fût descendu à 96% et qu'il y aurait une réévaluation par la suite.

Aujourd'hui, on le voit, les finances sont tendues, on avait clairement dit que c'était ces baisses du coefficient, que c'était des baisses à caractère unique. Le Conseil d'Etat ne tient pas parole, il dit qu'il ne peut pas s'en sortir avec les finances. Au lieu de cela il veut parler d'un programme d'économies. Alors on en reparlera, car tout ce qui avait été dit en 2013 et ce qu'on entend aujourd'hui... Mais cela, on aura l'occasion d'en débattre le moment voulu et il est clair que la Droite a échoué, échoue au niveau du budget. Vous ne tenez pas parole, ça ne fonctionne pas, ce coefficient doit clairement être réévalué.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Vous constaterez que ça n'a pas été coordonné, mais ça va dans la même direction que l'intervention de notre chef de groupe. Je m'étais dit que j'ai beaucoup de défauts et un de ces défauts est justement de me rappeler de temps en temps de certains débats dans cet hémicycle et également d'utiliser assez rapidement 'Ctrl+F', notamment dans le Bulletin du Grand Conseil. Dans le même ordre d'idées, notamment l'intervention de M. le Vice-président de la CFG tout à l'heure qui m'a fait dire peut-être, il faut quand même rappeler aussi les mots du président de la CFG, notamment justement dans le débat en novembre 2021, lorsque le coefficient de 98 a été descendu en 96. Je le cite: "J'aimerais simplement rappeler un élément qui me semble important. On parle ici de baisse d'impôt, mais cette baisse d'impôt est limitée à une année, nous passons de 98 à 96%. Rien nous n'empêchera dans le cadre du budget 2023, de remodifier le coefficient cantonal, de le ramener à 98% et pourquoi pas à 100% si nous devons financer de nouvelles prestations. J'entends bien parler de l'Université, mais il y a probablement d'autres choses qui vont arriver."

Non seulement, comme l'a dit notre collègue Bonny, on a ici le Conseil d'Etat qui ne fait pas ce qu'il a dit à l'époque mais également en tout cas une partie du Grand Conseil qui ne se rappelle pas ces éléments. Donc, je pense que ça vaut la peine de vous les rappeler et de vous inviter à faire face à ces responsabilités. Vous avez vu dans le cadre de toute la discussion budgétaire qu'elle sera difficile et que les mesures qui seront annoncées seront difficiles, donc la question du coefficient d'impôt de revenir à la normale en réalité est impérative - pourquoi pas déjà dans ce budget-ci?

Je vous prie donc de bien vouloir soutenir les deux amendements qui ont été déposés.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Sans faire trop long, je vous invite évidemment à rejeter ces deux amendements. Je me permets de réagir de manière globale. Le Gouvernement ne fait pas des calculs d'épicier, nous avons développé un plan gouvernemental, nous l'avons même ouvert sur une perspective à 10 ans, jusqu'en 2035. On fait des arbitrages, on fait un travail d'équilibre aussi, c'est vrai. Il est nécessaire au profit de toute la population et des besoins de toute notre population, population dont les besoins sont parfois, je pourrais presque dire un peu contradictoires, parfois des demandes qui ne peuvent pas être suivies complètement, bien sûr, mais on tient compte de cela dans ce travail d'arbitrage qui est le rôle propre du Gouvernement. Donc non, nous ne faisons pas un travail d'épicier, nous faisons notre travail et il est conséquent en la matière. Je précise également que le gouvernement, que vous pouvez qualifier également de gouvernement de droite, est issu d'une élection populaire. Les conseillers d'Etat sont engagés en CDD, tous les 5 ans nous devons être réélus, c'est donc aussi l'expression de la volonté de la population que d'avoir le gouvernement qui a la couleur actuelle. Je crois que le gouvernement est sensible à tous les aspects de la vie et de la société fribourgeoise et travaille dans ce sens. D'ailleurs, le budget a été critiqué à gauche et à droite, cela veut bien dire qu'on essaie d'avoir une vision rassembleuse et de tenir compte de tous les éléments.

Je me permets également une petite remarque, Monsieur le député Benoît Rey. Votre proposition était conçue comme une possibilité de compenser finalement des amendements qui viennent en cours de budget et qui augmentent les dépenses. La situation que nous avons, c'est que le budget - c'est l'article 40a al. 1 LFE - doit être équilibré et cela ce n'est pas vous qui l'avez décidé, ni nous, c'est précisément la population, qui nous a toutes et tous élus. Cet équilibre-là veut que lorsqu'on vote, comme on le fait maintenant pour le décret, le budget doit être équilibré. Le coefficient, c'est une variable d'ajustement mais qui ne peut pas se faire contre l'équilibre du budget. C'est pour cela que la loi prévoit de le faire après. On peut toujours imaginer d'autres systèmes et trouver qu'on aurait de meilleures idées, la contrainte que nous avons, constitutionnelle, traduite dans la loi sur les finances et le règlement, est simplement cohérente avec ce que la population qui nous a élus a voulu et veut aussi et qu'elle a exprimé par le biais de la Constitution. On peut toujours discuter à l'infini, mais la situation comme elle a été construite maintenant a son sens, a sa cohérence et nous permet aussi de répondre aux besoins de la population en ménageant et en conduisant l'entier du ménage gouvernemental correctement, financièrement aussi.

Après peut-être encore une remarque: oui, les coefficients, on a pu se prononcer à leur égard - on a baissé le coefficient, on va le réaugmenter, on ne va pas le réaugmenter. Si vous prenez le message d'aujourd'hui, il indique lui-même: "Le Conseil d'Etat souligne que la stabilité de ce taux de 96% dans les années futures ne peut être garantie." Concrètement, comme c'est une variable d'ajustement, c'est évidemment l'entier du budget qu'il faut analyser et simplement dire que, si on arrive à répondre aux besoins avec les moyens et à l'équilibrer sans augmenter les impôts, ni les baisser, c'est aussi une possibilité que le Conseil d'Etat a et qu'il vous propose. Il faut remettre les choses dans leur contexte, il faut restituer aussi cette considération sur l'ensemble du budget, puisque le coefficient qui vient forcément après d'après la loi est une variable d'ajustement.

Je vous invite à refuser ces deux amendements.

Ingold François (VEA/GB, FV). Comme rapporteur général j'aurais trois choses à dire. Tout d'abord je n'ai rien à ajouter, sauf vous rappeler que l'amendement Rey-Jaquier a été refusé par 10 voix contre 5 et zéro abstention. Deuxièmement, que l'amendement Kubski n'a pas été traité en CFG. Comme rapporteur je ne peux donc pas me positionner, mais n'en pense pas moins. Troisièmement, le relèvement du taux d'impôt à 100% pour les personnes physiques n'est pas une augmentation d'impôt mais bien un retour à la normale, une situation pérenne depuis 20 ans, modifiée exceptionnellement en 2021 pour aider la population lors du Covid. Il n'y a aujourd'hui plus de Covid et nos finances sont moins bonnes qu'en 2021.

> Au vote, la proposition de M. Rey, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 64 voix contre 35 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 35.*

Ont voté non:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le

Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 64.*

S'est abstenu:

Schroeter Alexander (LA,PS/SP). *Total: 1.*

> Au vote, la proposition de M. Kubski, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 66 voix contre 34 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté non:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,

UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 66.*

S'est abstenu:

Raetzo Carole (BR,VEA/GB). *Total: 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

Deuxième lecture

I. Acte principal

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 66 voix contre 34. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte),

Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 66.*

Ont voté non:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 34.*

S'est abstenu:

Perler Urs (SE,VEA/GB). *Total: 1.*

Loi 2023-DFIN-54

Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Rapport/message:	27.08.2024 (BGC novembre 2024, p. 4191)
Préavis de la commission:	02.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4219)

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Une nouvelle fois, le Conseil d'Etat nous soumet plusieurs modifications de notre loi fiscale cantonale. Ces modifications touchent plusieurs domaines différents, certains en lien avec l'harmonisation de la loi fédérale, d'autres en lien avec les procédures administratives et fiscales. Et un changement permet de corriger la perception de l'impôt minimal, jugée anticonstitutionnelle par notre Cour fiscale.

Les incidences financières annuelles de cette révision sont difficiles à évaluer mais se situeraient à environ 4 millions de francs si l'on en croit les estimations du Conseil d'Etat. C'est le point 5.1. du message.

Enfin, cette loi intègre la motion que M^{me} la Députée Catherine Beaud avait déposée avec votre serviteur en février 2023 au sujet de la constitution d'une garantie en matière d'impôt sur les gains immobiliers. A ce sujet, je vous informe que cette motion, qui vise à protéger l'acheteur d'un immeuble de devoir lui-même payer l'impôt sur les gains immobiliers en lieu et place du vendeur qui a bénéficié du prix de vente, a été adoptée par notre Parlement le 6 septembre 2023.

La Commission des finances et de gestion (CFG), chargée de l'examen de cet objet, a siégé à cette fin le 2 octobre. Elle propose au Grand Conseil d'entrer en matière et d'accepter ce projet de loi sans le modifier, proposition prise par 10 voix contre 4 et une abstention. Un seul amendement a été déposé. Il visait à ne pas permettre une imposition réduite des fonds propres des sociétés holding, allègement en lien avec des prêts intragroupes. Apparemment, il va être redéposé. J'y reviendrai au moment de la lecture des articles. Je me permettrai, le cas échéant, de donner des informations complémentaires sur les articles lors de la lecture de ceux-ci.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci, M. le Rapporteur, qui êtes revenu sur l'un ou l'autre point. Je me permets quand même de parcourir les 8 éléments qui changent dans la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD).

D'abord, il y a une flexibilisation de l'imposition des rentes viagères, qui sont actuellement imposées à raison de 40 % en tant que rendement forfaitaire. Le revenu est imposable, mais pas le remboursement du capital. Or, dans le contexte des taux d'intérêt désormais pratiqués, on a affaire à une surimposition. C'est la raison pour laquelle la Confédération a décidé de modifier le droit fédéral et de flexibiliser la part imposable des revenus de rentes viagères. Les modifications ne nous donnent aucune marge de manœuvre. Donc, nous avons simplement à modifier la loi cantonale en conséquence des modifications fédérales.

Il y a l'abrogation de l'impôt minimum aussi. Si vous vous souvenez, il y a eu un arrêt de la Cour fiscale du Tribunal cantonal, en janvier, qui a jugé inconstitutionnel ce prélèvement. A la suite de cet arrêt, le Service cantonal des contributions (SCC) a suspendu l'application de l'article 37 al. 5 de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD). Et maintenant, on l'abroge.

Ensuite, il y a l'imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes. Avec la réforme fiscale des entreprises et du financement de l'AVS, le projet Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), les cantons avaient la possibilité de mettre en œuvre une imposition réduite du capital propre afférent aux droits de participations, aux brevets et aux droits comparables, ainsi qu'aux prêts consentis à des sociétés du groupe. Notre canton n'a pas mis en œuvre, à l'époque, cette mesure en matière de prêts intragroupes. C'était l'accord auquel on avait abouti. Il est d'ailleurs l'unique canton qui exclut aujourd'hui les prêts intragroupes pour l'imposition réduite du capital. Une comparaison intercantonale permet de constater que Fribourg n'est pas en bonne position au niveau de l'imposition du capital. C'est pourquoi, afin de rester compétitif et de maintenir l'attractivité de notre canton, en évitant ainsi des départs d'entreprises qui contribuent de manière importante aux recettes fiscales du canton, le Conseil d'Etat, dans une pesée d'intérêts, a estimé que l'on pouvait introduire une réduction liée à ces prêts intragroupes, donc réduction du taux.

Le secret fiscal pour les paroisses: il n'y a aucun problème là-dedans. Il n'y a simplement pas le secret fiscal ancré dans la loi. On le met de manière formelle.

Notification électronique: vous connaissez FriTax. Vous vous adressez à l'administration par voie électronique. Mais, l'administration doit s'adresser à vous par papier. La modification de la Confédération dans ce domaine permet maintenant à l'administration fiscale de s'adresser à vous, aussi, de manière électronique, avec votre consentement écrit et exprès. En tout cas, ici, on donne la possibilité de le faire.

Publication dans la Feuille officielle: elle est maintenant numérisée. Et comme il y a des dispositions concernant le secret fiscal, on doit s'adapter aussi à cette modification de la forme pour être conséquent avec le secret fiscal.

Attestation des caisses de chômage: les attestations d'indemnités sont versées à l'ayant droit, qui les verse à l'administration fiscale. L'administration fédérale, enfin, le droit fédéral permet maintenant que la caisse de chômage la verse directement à l'autorité fiscale, sans passer par la personne indemnisée elle-même. C'est aussi une simplification liée à la numérisation, en l'occurrence.

Enfin, il y a la constitution d'une garantie en matière d'impôt sur le gain immobilier. C'est la traduction dans notre loi de la motion que vous avez adoptée l'année passée, comme l'a rappelé M. le Rapporteur. J'ai noté 4 amendements sur cet article 217a – on les traitera, j'imagine, quand ils viendront – ainsi qu'un amendement sur le prêt intragroupes, qui sera aussi discuté le moment venu. Je ne les aborde pas maintenant, mais je vous invite à soutenir ces différents éléments de la loi sur les impôts cantonaux directs, telle que proposée par le Conseil d'Etat ainsi que soutenue par la Commission des finances et de gestion (CFG).

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts. Je suis en charge des finances au Conseil communal de Fribourg.

Je m'exprime au nom du groupe Le Centre/Die Mitte, qui a étudié avec beaucoup d'attention le projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD).

Je voulais faire un résumé des objets, mais comme le Commissaire du gouvernement l'a fait, je vous épargne les objets, qui sont, en tout cas, soit une adaptation à la législation supérieure, soit l'adaptation à des aspects plus techniques. Je vais donc me borner à entrer en discussion sur deux sujets principaux.

Concernant l'imposition réduite des prêts intragroupes, le canton de Fribourg fait aujourd'hui exception en Suisse. Le groupe est en faveur de cette modification, qui permettra principalement d'améliorer l'attractivité du canton au niveau de l'impôt sur le capital. Il est peut-être utile de répéter, suite aux débats précédents, que les entreprises, et particulièrement les plus grandes, contribuent massivement aux prestations de l'Etat à la population et fournissent de l'emploi. L'attractivité du canton est donc un facteur essentiel. A l'heure où la mobilité des entreprises s'accroît, il est impératif de pouvoir, *a minima*,

garder les entreprises sur notre territoire. Si l'une ou l'autre de ces entreprises devait s'en aller, ce serait un tout autre plan d'assainissement dont nous parlerions. En fait, dans le contexte actuel de la dépendance financière à la manne fédérale, nous devrions nous atteler avec vigueur à l'accueil de nouvelles entreprises.

Concernant l'introduction de l'article 217a sur la consignation, le groupe présentera un amendement qui sera développé lors de la lecture des articles. Les débats se feront donc à ce moment-là.

Le Centre soutient les modifications de ce projet de loi, telles que présentées, sous réserve des amendements, et vous recommande de faire de même.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion tritt auf das Gesetz ein und ist der Auffassung, dass diese Gesetzesanpassungen verhältnismässig und verantwortbar sind. Bei der Besteuerung der Leibrentenversicherung passen wir uns an die Vorgaben der eidgenössischen Steuerharmonisierung an, ebenso bei der reduzierten Besteuerung der konzerninternen Darlehen. Bei der letztmaligen Revision, das wurde bereits vom Staatsrat gesagt, wurden nicht alle möglichen Anpassungen aus der Steuer- und AHV-Vorlage aufgenommen. Wir sind dadurch - und das wurde auch bereits erwähnt - der einzige Kanton, der die konzerninternen Darlehen nicht privilegiert besteuert. Dadurch besteht das Risiko des Wegzugs von Holding-Gesellschaften.

Wir stützen die Vorlage des Staatsrats, mit der Ausnahme, dass wir die Rücklagen für die Grundstückgewinnsteuern, nach verschiedenen Erwägungen und Anhörungen, auf 5 Prozent senken möchten. Aus unserer Sicht kann damit verhindert werden, dass überhöhte Beträge bei Verkäufen blockiert werden. Alle weiteren Änderungsanträge empfehlen wir zur Ablehnung. Ich bitte Sie, ausser der vorhin erwähnten Senkung des Prozentsatzes, mit dem ich ein Amendement begründet habe, dem Projekt des Staatsrates zuzustimmen.

Hauswirth Urs (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Gemeindeammann von Düringen und Vorstandmitglied des Freiburger Gemeindeverband acf-fgv. Ich rede hier im Namen des Gemeindeklubs des Grossen Rates.

Wir möchten darauf hinweisen, dass die im Bericht zusammengezählten Einnahmehausfälle in der Höhe von 4,05 Millionen Franken, auch Auswirkungen auf die Gemeinden haben werden. Wir gehen von einem Rückgang von Steuereinnahmen bei den Gemeinden von etwas über 3 Millionen aus. Finanzausfälle also, die einzelnen Gemeinden fehlen werden. Geld, das fehlen wird, wenn es darum geht, Dienstleistungsangebote für ihre Bürgerinnen und Bürger anzubieten.

Geschätzte Grossratskolleginnen und -kollegen, bedenken Sie bitte auch solche Punkte, wenn es darum geht, die Attraktivität des Wirtschaftsstandorts Freiburg mittels der Änderungen des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern zu steigern.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission sowie Inhaber und Geschäftsführer einer Immobilienfirma mit Beratungsaufträgen und Liegenschaftsverkäufen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei erklärt Eintreten auf die Vorlage und wird auch die vorgeschlagenen Punkte vom Staatsrat alle unterstützen, ausser beim letzten Punkt: Bei Artikel 217a, wo ja auch Änderungsanträge vorliegen, werden wir uns dann gemäss den vorgetragenen Vorschlägen am Schluss dazu äussern, was wir unterstützen werden.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Cette modification, elle traite de plusieurs éléments. Certains vont être acceptés par notre groupe, certains vont être refusés. A vrai dire, on aurait bien aimé avoir une discussion sur d'autres articles de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD), mais on va se contenter de la discussion sur les éléments présentés.

Pour les éléments qui nous paraissent importants, on a la suppression de l'impôt minimum. En fait, ça nous paraît important, mais c'est constitutionnellement nécessaire. Pour une imposition équitable, il faut imposer les plus fortunés de manière plus importante et les moins aisés, eh bien, on ne peut pas les imposer. Ça s'inscrit donc dans cette optique et c'est la raison pour laquelle ça nous paraissait important.

Concernant les autres modifications, qui sont des applications de la législation fédérale, on a peu, voire pas de marge de manœuvre au niveau cantonal. Donc, ce n'est pas remis en question par notre groupe.

Maintenant, les éléments qui nous paraissent plus importants, donc on a entendu qu'il y avait un renvoi de l'article 217a qui a été proposé. Ça va être accepté. On va y revenir lorsqu'il y aura la discussion sur l'amendement, parce qu'on considère que ça correspond, ce renvoi, à des réflexions qui doivent être menées en profondeur.

Maintenant, l'élément qui nous paraît le plus important à discuter, c'est l'imposition réduite du capital dans les prêts intragroupes. C'est l'élément qui nous paraît problématique dans cette révision. En fait, ces avantages fiscaux, c'est un peu un copier-coller de ce qui a été fait en France par Macron. Après deux législatures, on constate que la France n'est pas vraiment plus attractive qu'elle ne l'avait été auparavant.

Maintenant, on a eu, comme je l'ai dit avant, on a eu deux demi-jours de discussions sur le budget, où on nous a fait un laïus sur la situation financière cantonale difficile. A peine une heure après la clôture du budget, on revient avec des cadeaux fiscaux, avec des baisses d'impôts – accordés à qui? Aux grandes entreprises! Donc, si j'ai bien compris, ça va concerner moins de 10 sociétés dans le canton de Fribourg. Donc, ce sont de grosses, grosses sociétés auxquelles on fait des cadeaux fiscaux.

Je trouve qu'il y a là une discussion qui est un peu schizophrénique en disant, d'un côté, au secours!, on a des manques de moyens qui sont criants, et, une heure plus tard, on vote sur une baisse d'impôt pour moins de 10 sociétés du canton de Fribourg. Je trouve ça assez aberrant.

Maintenant, sur le fond de cette modification: si moi, je prête de l'argent à ma sœur, ben, ma sœur, elle devra payer l'impôt sur le revenu réalisé et cela de manière totale. Et on ne lui fait pas de cadeaux fiscaux. Donc, on ne comprend pas pourquoi dans les groupes, dans le cadre des prêts intragroupes, eh bien, on doit accorder ces avantages fiscaux également.

Hier, M. Boschung, il nous expliquait qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Et, en fait, je peux très bien entendre cette argumentation. Et puis, en fait, c'est ce qu'a fait le Conseil d'Etat, ici, dans cette modification, parce qu'il a accordé les baisses fiscales, en disant, ça va bien, le Grand Conseil va de toute manière accepter, il va aller dans notre sens, donc, on vous accorde déjà ces baisses fiscales. Et je suis d'accord sur le fait qu'on ne doit pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué et j'espère que M. Boschung me soutiendra dans cette réflexion, également sur les finances cantonales.

Ensuite, il faut aussi dire que l'équité fiscale, c'est quoi? C'est que les personnes qui ont des moyens doivent aussi contribuer de manière plus importante que ceux qui n'en ont pas. Et puis là, très clairement, si c'est des groupes peuvent se faire des prêts entre eux, eh bien, on a des moyens qui sont bien suffisants pour payer les impôts dus.

Donc, voilà, on va amender le projet sur ce point-là. Vous l'avez reçu, l'amendement de mon collègue. Et on aimerait supprimer cette imposition réduite. Si ce n'est pas accepté, on va refuser la modification de loi.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens à titre personnel et j'entre en matière sur ce projet de loi. Mais, comme cela a été évoqué, je proposerai un renvoi de l'article 217a au Conseil d'Etat. Et, comme convenu avec la présidence et en application de l'article 142 al. 4 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), je proposerai ce renvoi au moment où nous traiterons l'article lui-même.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts et précise que je m'exprime en mon nom personnel. Membre de la Commission des finances et de gestion (CFG), qui a traité cet objet, je suis également comotionnaire, avec notre collègue député Claude Brodard, de la motion mise en œuvre dans ce projet de loi, demandant l'introduction d'une consignation par le notaire lors de ventes immobilières, afin de garantir le paiement de l'impôt sur les gains immobiliers.

Pour rappel, cette motion a été acceptée par le Grand Conseil le 6 septembre 2023.

En préambule, je relève à titre personnel une grande incompréhension devant la menée actuelle de l'Association fribourgeoise des notaires. Leur intervention tardive me surprend d'autant plus que la motion a été déposée en février 2023 et a été acceptée il y a maintenant plus d'une année. Ils avaient par conséquent toute la latitude de se manifester beaucoup plus tôt.

Sur le débat qui s'annonce à l'article 217a sur la consignation, je souhaite tout d'abord rappeler l'idée de fond de la motion. Ce nouvel article entend avant tout protéger les acheteurs de bonne foi, principalement les jeunes acheteurs, des ventes en chaîne de certains promoteurs peu sérieux. En effet, ce n'est en aucun cas à l'acheteur de supporter les risques liés à l'encaissement de l'impôt auprès du vendeur. Nous avons tous connaissance de plusieurs situations où un acheteur a vécu l'inscription d'une hypothèque légale parce que le vendeur n'était plus en mesure de payer l'impôt. Il peut parfois s'écouler plusieurs mois entre la vente et la taxation par le Service cantonal des contributions (SCC) et pendant cette période, beaucoup de choses peuvent se passer, comme une faillite une insolvabilité ou encore départ à l'étranger du vendeur.

D'ailleurs, dans la pratique, un bon notaire devrait déjà procéder au calcul du gain imposable lors des ventes immobilières et retenir un montant équivalent. C'est pourquoi cette fronde actuelle des notaires me laisse quelque peu perplexe.

Entre autres critiques formulées par l'Association des notaires, il a été relevé que le taux et la durée de blocage pouvaient se révéler problématiques en termes de liquidités pour les entreprises actives dans l'immobilier. Or, selon toute vraisemblance, si l'entreprise concernée se retrouve dans la difficulté avec cette consignation, c'est que le problème se situe dans la structure du financement de ces activités et non dans la modification législative.

Par rapport à la demande de renvoi exprimée afin de demander la reformulation de cet article, je tiens à rappeler que la loi doit uniquement fixer le cadre légal général. Toutes les exceptions ne peuvent pas être prises en compte directement dans la loi comme cela est souhaité par cette demande de renvoi. Cela aurait pour conséquence d'alourdir considérablement les textes légaux et de les rendre complètement incompréhensibles.

Je déposerai donc un amendement à l'article 217a, qui a pour but de permettre au Conseil d'Etat d'édicter des dispositions spécifiant les exceptions et les cas particuliers. En cas d'acceptation de mon amendement, j'appelle le Conseil d'Etat à consulter cette fois-ci non seulement l'Association des notaires, mais aussi les fiduciaires afin de leur permettre de s'exprimer sur les situations spéciales qui doivent faire l'objet d'une précision.

Le risque que j'identifie également avec cette demande de renvoi est que l'article 217a soit purement et simplement biffé et non repris lors de la prochaine révision de la loi, ce qui ne correspondrait pas à la volonté du Grand Conseil lors de l'acceptation de la motion.

En conclusion et à l'instar de la majorité des membres de la CFG, je soutiens les modifications de ce projet, telles que présentées, et vous recommande d'en faire de même.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Toutes les interventions ont été faites en lien, enfin, plus ou moins directement, avec des amendements. Donc, on va y revenir. Donc, vous me pardonnerez de ne pas répondre directement aux remarques qui ont été faites.

Je voulais rappeler quand même que, et ça, c'est un *mea-culpa*, en effet, lorsqu'on a fait la consultation sur l'ensemble de la loi, sur les 8 dispositions modifiées, c'était au printemps passé, les notaires n'ont pas été consultés. On s'est rendu compte, d'ailleurs, qu'ils n'étaient même pas sur la liste officielle accréditée à la Chancellerie. Donc, je leur relance un appel, faites la demande, parce que ça doit être fait formellement ainsi. Et c'est le Conseil d'Etat qui doit décider du fait qu'on les prend en considération systématiquement quand il y a des consultations. Cela n'a pas été fait pour la consultation. J'en suis bien désolé. Et je ne peux que vous le redire qu'on s'en excuse de ne pas les avoir formellement consultés.

Ceci dit, en effet, la loi, ça fait une année qu'on la discute. Ils suivent attentivement aussi, je sais, les débats. Et disons qu'on aurait pu en discuter plus tôt aussi, j'aurais aussi pu souhaiter cela. Voilà pour être plus précis sur cet élément-là.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Je constate que tous les groupes entrent en matière, ce qui est bien.

Je constate aussi que certains membres de la Commission des finances modifient quelque peu leurs avis par rapport à la retenue de commissions lors de ventes sur les gains immobiliers.

Et j'entends qu'il y a une demande de renvoi. Mais, pour moi, j'ai le sentiment que derrière, on ne veut pas entrer en matière sur ce prélèvement d'une commission. Donc, j'invite les gens qui s'expriment sur le renvoi d'être clairs, de bien affirmer qu'il s'agit d'un renvoi et pas seulement qu'on reporte ça aux calendes grecques et que finalement, ça ne soit jamais mis en œuvre. Parce que ça, ça serait, de mon point de vue, inadmissible.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 23 al. 3

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). M. le Conseiller d'Etat a donné déjà les explications sur cet article. Je voulais juste préciser que les articles 34 al. 1 et 160 al. 1 qui vont suivre sont liés à cette adaptation au droit fédéral. Autrement, je n'ai rien à ajouter.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je rappelle juste que, en fonction des règles et de la loi sur l'harmonisation, on n'a, au plan cantonal, aucune marge de manœuvre et que, si on ne modifie pas notre droit cantonal, le droit fédéral s'applique directement.

> Adopté.

Art. 34 al. 1

> Adopté.

Art. 37 al. 5

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Il s'agit ici de l'abrogation de l'impôt minimal de 50 francs, qui avait été instauré dans le cadre du plan de mesures d'économies 2013. Cet impôt a été jugé anticonstitutionnel car il ne respecte pas le principe de la capacité économique. C'est aussi un des facteurs, avec les rentes viagères, qui réduit le produit de l'impôt à l'Etat et aussi dans les communes.

> Adopté.

Art. 121 al. 2

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Il s'agit ici de réduire le taux d'imposition des fonds propres des sociétés holding qui servent à faire des prêts aux filiales et ainsi à financer leurs activités opérationnelles. Le but de cette réforme est de rester concurrentiel par rapport aux autres cantons suisses et d'éviter le départ de sociétés holding du canton de Fribourg.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Quand on parle de 14 sociétés, c'était les 14 les plus importantes. Lorsqu'on a supprimé les statuts spéciaux, le canton de Fribourg, cela c'est fait en accord avec la Réforme fiscale et du financement de l'Assurance-vieillesse et survivants (RFFA). On est monté à 13,72%, si vous vous en souvenez, et l'accord qu'on avait fait était de dire, on aborde un taux réduit, mais on ne prend pas toutes les mesures qu'on a à disposition. Et on n'avait pas accepté, on n'avait pas repris un taux réduit sur les prêts intragroupes, parce qu'on avait déjà le taux, qui était à plus de 19%, qu'on avait descendu à 13,72% au niveau général. Puis, pour les statuts spéciaux, on devait être à 6,8% et puis on est monté à 13,72%. Puis, cette augmentation-là générerait presque, 12 millions de francs sur 14 sociétés, dont une est partie.

Cela montre l'impact qui est extrêmement important. Ce sont, évidemment, des impôts en moins. Et le Conseil d'Etat a fait une pesée d'intérêts. Oui, il y a une baisse, parce qu'on réduit un taux, mais le risque qu'il y ait beaucoup plus à très court terme, il est évidemment très élevé aussi. Pour une holding, ça concerne des holdings, eh bien, pour ne pas payer les impôts à Fribourg, on loue un bureau dans un autre canton et puis, ensuite, on met le siège de la holding dans l'autre canton et puis, on se retrouve avec d'autres avantages fiscaux. Et c'est pour éviter cela, parce que c'est très facile à faire, qu'on propose cette modification. On parle de holdings, de sociétés, de capitaux. On ne parle pas, évidemment, de l'emploi, là, mais de la société comme telle. C'est évidemment un risque qui est non négligeable. Alors, on a fait une pesée d'intérêts et on propose de réduire aussi, maintenant, les prêts intragroupes, pour pouvoir en faire bénéficier les sociétés holdings. Il y a toujours une imposition, mais elle est réduite. On est le dernier canton à ne pas le faire. Pour nous, c'était important de pouvoir rester attractif à ce niveau-là.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). De quoi on parle? On parle, à l'alinéa 1 de l'article 121, d'un impôt sur le capital calculé au taux de 1 %. L'alinéa 2 descend ce taux, dans certaines conditions, à 0,1 %. Par la suite, eh bien, la proposition vise à soustraire quelques entreprises qui déjà sont très performantes dans l'optimisation fiscale, puisque souvent la création de sociétés sœurs a pour but de se soustraire à une partie de la fiscalité. Donc, on parle de quelque chose de minime, qu'on le veuille ou non.

Ensuite, cet impôt est le résultat d'un savant équilibre quand il s'agit d'appliquer la Réforme fiscale et du financement de l'Assurance-vieillesse et survivants (RFFA) dans le canton avec la RIE3 cantonale.

Il y a des grands engagements qui ont été pris à ce moment-là. Ces engagements, on le voit, commencent à être saucissonnés et coupés. Que doit-on attendre plus tard? Pour moi, ça m'inspire les pires craintes pour la suite.

Ca touche, essentiellement, des grande entreprises et très peu d'entreprises. Cela a été dit tout à l'heure. Le Conseil d'Etat a déjà, par lui-même, décidé de faire des cadeaux sur cette base-là, en présupposant que le Grand Conseil le suivrait et que ça pouvait se faire si facilement.

La fiscalité, ç'a longuement été dit pendant ces débats qui nous ont précédés, c'est un tout. C'est une équité. C'est le fait que chacun participe selon ses moyens au fonctionnement de la société. C'est aussi une cohésion sociale. Et la saucissonner pour les plus nantis et envers les plus nantis pour reporter, soit par des prestations, soit par je ne sais quoi sur les moins nantis, ça, ce n'est pas tolérable.

Ensuite, l'économie, elle n'est pas faite que d'entreprises. Elle est faite, essentiellement, de ceux qui travaillent. De ceux qui apportent de la valeur ajoutée tous les jours. Mais ces personnes-là ont besoin d'un environnement stable. Elles ont besoin d'un Etat qui répond à leurs préoccupations. Elles ont besoin de crèches. Une entreprise, d'ailleurs, en bénéficie grandement. L'incertitude face aux enfants crée énormément d'absentéisme, par exemple. Donc, tout ça, par ce processus de lamination, est remis en cause systématiquement. C'est pourquoi cette baisse d'impôt est un signal catastrophique pour l'équilibre de notre canton et pour sa cohérence.

Je vous recommande d'accepter le mandat qui est proposé et vous invite aussi à réfléchir à ce qu'apporte cette logique de saucissonnage pour les grandes entreprises, à quoi nous amène le fait que, à chaque fois, on utilise l'argument du départ. Ca nous amène à dire que les grandes entreprises ne paient plus d'impôt. Mais, qu'est-ce que ça signifie, sérieusement? Alors que la valeur ajoutée, je le rappelle, c'est le résultat du travail.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci bien! J'entends bien les remarques de M. le Député Jaquier. Il a raison. On a fait un accord politique avec la Réforme fiscale et du financement de l'Assurance-vieillesse et survivants (RFFA). Ca n'était pas dedans. Entre nous, dans cet accord, il y avait aussi la taxe sociale pour le soutien des employeurs supplémentaire, notamment aux crèches et aux accueils extrascolaires. Donc, on n'a pas diminué cela. On n'est pas en train de le supprimer. Donc, quand vous dites qu'on met en danger cela, eh bien, absolument pas. Au contraire!

J'aimerais quand même aussi dire, ben voilà, l'accord a été fait. C'était en fait le résultat, aussi, de discussions préalables. A l'époque, c'était la réforme de la fiscalité des entreprises 17, qui avait été refusée. Après, on est passé à la RFFA. Et puis, tout cela a pris une configuration à un moment donné. Depuis, il y a eu des changements. Je pense, par exemple, au taux à 15 % pour toutes les grandes sociétés de plus de 750 millions de francs de chiffre d'affaires. C'est l'Organisation de coopération et de développement économiques en Europe (OCDE). Ça n'a rien à voir avec celui-là. Mais c'est simplement le même type de sociétés qui se retrouvent avec une augmentation des taux pour elles et puis qui sont en train de regarder ce qu'elles paient et puis de regarder le détail et puis de dire ah, tiens!, là, il y a encore 100 en plus, là, il y a 100 en moins. Vous ne pouvez pas les empêcher de refaire ces calculs-là. Et puis, je vous rappelle que c'est entré en vigueur en début de cette année. Le 15 % de l'OCDE est actuellement dans la phase de période de taxation, qui dure au niveau de cette décision internationale 18 mois. Donc, à la mi-2025, on pourra commencer à envoyer des taxations et puis, dès 2026/27, on aura des rentrées dans le canton, précisément auprès de ce même type de société.

Donc, à quelque part, ça fait partie de l'attractivité du canton. Et pour nous, c'est une pesée d'intérêts. La donne a un peu changé. L'enjeu politique, ben, s'est, de fait, un peu modifié, même si on est conscients que les éléments clefs, on les a toujours.

Donc, nous, on vous demande de refuser cet amendement, d'accepter cette diminution sur les prêts intragroupes. Il y a toujours l'imposition, elle n'est pas supprimée, elle est réduite, c'est vrai, comme elle l'est déjà pour les brevets. Dans la comptabilité d'une holding, il y a déjà un taux réduit pour ce qui est ce type de participation. Eh bien, il y aura une ligne de plus qui est les prêts intragroupes. Donc, je vous invite à rejeter cet amendement et à soutenir la diminution que nous proposons.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Effectivement, M. le Député Jacquier a déposé, sauf erreur, le même amendement en Commission des finances et de gestion (CFG). Il a été rejeté, à mon avis, aussi en raison du risque de baisse de la compétitivité et du risque de délocalisation de sociétés holdings.

Moi, j'aimerais quand même juste préciser la proposition de M. Jacquier. Alors, lui, il veut tout simplement annuler l'alinéa 2, ce qui signifie que ce qui avait été discuté dans la réforme... on revient sur la réforme de l'époque, parce que sur la réforme de l'époque, notre Parlement avait été d'accord du taux réduit de 0,1 % sur le capital à faire en droit de participation. Ici, le député Jacquier veut simplement supprimer cet alinéa, ce qui signifie que même des sociétés holdings paieraient finalement le même montant que les sociétés opérationnelles. Donc, on revient sur les décisions qui avaient été prises à l'époque. Donc, moi, j'aurais pu, disons, j'aurais pu trouver, disons, normal qu'on veuille biffer les droits visés au niveau des prêts consentis, mais qu'on ne revienne pas sur ce qui avait été fait à l'époque. Ici, on veut carrément supprimer ce qui a été fait. Donc, en tout cas, à titre personnel, moi, je ne peux que vous encourager à refuser.

La Commission a refusé un tel amendement.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). J'aimerais corriger ce qui a été dit. Le fait de supprimer l'article de la loi modificatrice a pour effet que nous nous retrouvons au statu quo. C'est ce qui m'a été expliqué en commission, M. le Président de la Commission. Je m'excuse. Ce qui fait que l'alinéa 2 reste tel qu'il est dans la loi actuelle, puisqu'on parle de modifier la loi et donc, on refuse de la modifier en supprimant la modification de cet alinéa.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Oui, alors *mea culpa*. Moi, je croyais sincèrement que vous vouliez la modifier, la loi actuelle et biffer, dans la loi actuelle, l'alinéa 2. J'ai mal compris. Donc, je prends note que vous voulez garder l'article 121 al. 2 tel qu'il existe actuellement. Donc, je prends note. Excusez-moi! Moi, je croyais que vous vouliez simplement le supprimer. Donc, ce n'est pas le cas. Excusez-moi!

> Au vote, la proposition de M. Jaquier, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 69 voix contre 32 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 32.*

Ont voté non:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 69.*

S'est abstenu:

Stöckli Markus (SE,VEA/GB). *Total: 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 139 al. 3

> Adopté.

Art. 147 al. 1, al. 3

> Adopté.

Art. 160 al. 1

> Adopté.

Art. 162 al. 1

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Ici, on inscrit l'obligation pour les caisses de chômage de communiquer les indemnités versées aux personnes à l'autorité de taxation, comme cela se fait pour les certificats de salaire. Les entreprises doivent envoyer les certificats de salaire à l'autorité.

> Adopté.

Art. 217a

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Cette disposition concrétise la motion Beaud-Brodard acceptée par notre Parlement et sa mise en œuvre, qui est strictement identique à celle du canton de Vaud, avec comme différence le taux d'imposition. Actuellement, on a 8 % dans le projet de loi alors que le canton de Vaud prévoit une commission de 5 %.

Cette disposition répond fidèlement à la motion acceptée par notre Parlement, sans surcharger les services de l'Etat.

Je voulais souligner le fait que l'Association des notaires est intervenue auprès des membres de la Commission des finances et de gestion (CFG) du Conseil d'Etat le 14 octobre. C'est dommage, parce que c'était après que celle-ci ait siégé et puis, c'est aussi plus de 18 mois après le dépôt de la motion.

J'ai, personnellement, du mal à comprendre toutes ces réticences pour une application qui ne vise qu'à protéger les intérêts de l'acquéreur immobilier de bonne foi, qui risque de devoir payer l'impôt sur les gains immobiliers si le vendeur fait faillite, M^{me}

Beaud l'a indiqué, parce qu'il y a une hypothèque légale qui existe. C'est le même phénomène que quelqu'un qui fait construire une villa "clefs en main", qui paie l'entreprise générale, qui, elle-même, ne paie pas les sous-traitants. A ce moment-là, les sous-traitants peuvent, dans ce cas, par hypothèque légale, se retourner contre le propriétaire. Donc, pour moi, il a tout son sens, cet article. Cette indication, elle, ne surcharge pas l'Etat.

Je sais qu'il y a beaucoup d'amendements. Je vais prendre position à leur propos une fois qu'ils auront été déposés.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Donc, là, on met en application, comme on l'a dit, la motion de l'année passée.

Je rappelle quand même que le Conseil d'Etat s'est opposé à la motion. Finalement, vous avez un vendeur, un acheteur, il y a une transaction immobilière, il y a un impôt qui est pris là-dessus, c'est une opération privée, entre parties privées, et l'Etat, en quelque sorte, se réserve, lui, la possibilité, par une hypothèque légale, de couvrir son impôt. La motion, elle rajoute une couche. Là, il faut faire une consignation. M. le Président de la commission a expliqué les cas qu'on pouvait avoir dans l'économie, hein, d'abus, d'employeurs ou de sociétés, avec des faillites en chaîne, etc. Vous avez décidé, oui, il faut faire quelque chose, OK.

Au niveau du Conseil d'Etat, le souci, maintenant, c'est que cette couche supplémentaire, ça veut dire cette consignation, en quelque sorte, elle ne revienne pas à charge de l'Etat, en faisant travailler le Service cantonal des contributions (SCC) à commencer à encaisser de l'argent, contrôler des projets de taxation, estimer s'il y aura de l'imposition avec des mesures prévisibles, etc., et puis, avoir tout simplement la nécessité d'engager du monde, simplement, pour faire ce travail.

Alors, on a reçu la proposition de l'Association des notaires. Si vous prenez comme telles les propositions de l'Association des notaires, cet article, je ne peux pas le faire entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Je n'ai pas le monde pour faire ça. Il me faut commencer par mettre, dans le budget 2026, des équivalents plein-temps (EPT) pour faire le boulot. Donc, rendez-vous compte, ce n'est pas possible de suivre à ce niveau-là.

La proposition qu'a faite le Conseil d'Etat, qui a été soutenue par la commission sans modification, pour nous, et on le met dans le message, elle peut conduire déjà à du travail supplémentaire, mais on estime que, correctement, on peut le faire, on peut vivre avec, on peut le soutenir, dans le cadre de ce qui est proposé, dans les termes de l'article, comme ils sont proposés par le Conseil d'Etat. On peut s'en sortir avec ça. Si vous commencez à rajouter des couches, à mesurer ceci autrement et à exprimer des modifications, tout cela se traduit par, de mon côté, de l'administration, de l'administration et de l'administration supplémentaire, alors que c'est une affaire privée. On est dans une société de marché, on est dans une société libérale avec une économie de marché, il y a des vendeurs, il y a des acheteurs. Ce n'est pas le rôle de l'Etat que d'essayer d'aplanir toutes les difficultés, de faire celui qui va tout consigner pour qu'il n'y ait plus de problèmes, après, pour régler les affaires. Là, il y a une attitude de fond, pour nous, qui dépasse, je dirais, qui dépasse notre rôle et qui conduit trop loin dans la charge administrative pour l'Etat.

Il y a toute une série d'amendements. J'aurai des remarques sur les textes même des amendements. Je vais y revenir.

Mais, moi, je vous invite, simplement, à suivre la position de la commission, qui réalise la motion. M^{me} la Députée Catherine Beaud a relevé dans son intervention le rôle donné à la pratique, à des directives, pour tenir compte des éléments particuliers qu'une loi ne va pas pouvoir régler. Cette attitude, c'est ce qu'on essaie d'avoir maintenant. Et c'est la solution la plus simple et la plus réaliste pour pouvoir travailler dans ce domaine.

Voilà pour la réaction globale. Mais, je reviendrai après sur les amendements, M. le Président.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). J'interviens à titre personnel mais suis soutenu par une très grande majorité du groupe du Centre.

Je déclare mes liens d'intérêts: j'exerce la profession d'avocat et suis en outre associé avec deux notaires.

Je propose donc le renvoi et pas une suppression, vous avez raison, M. le Rapporteur, mais bien un renvoi de l'article 217a de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) au Conseil d'Etat pour nouvel examen, selon ce qui est affiché à l'écran.

Sur le fond, l'idée d'une obligation de consigner un montant en cas d'aliénation d'immeuble est juste et doit être maintenue, puisqu'elle permet de protéger l'acheteur de devoir payer un impôt pour un gain qu'il n'a, lui-même, pas réalisé.

Toutefois, le projet tel qu'il nous est proposé aujourd'hui entraîne plus de problèmes qu'il n'en résout et ne va que partiellement dans le sens de la motion acceptée.

Tout d'abord, la retenue d'un quelconque taux, 8 % ou 5 %, n'apparaît pas judicieuse et il semble préférable d'imposer une obligation de consigner "l'impôt qui est prévisible".

Je m'explique: si vous reprenez un taux et qu'au moment de la taxation, qui peut intervenir deux ans plus tard, il est constaté que le montant consigné sur la base du taux était beaucoup trop important, nous aurons immobilisé inutilement des fonds dont les personnes physiques et les entreprises avaient besoin, par exemple, pour rembourser un prêt hypothécaire ou simplement

pour être réinjecté dans l'économie. Bloquer des fonds appartenant à des personnes physiques ou morales sans motif à le faire n'est dans l'intérêt de personne, pas même dans l'intérêt public.

D'un autre côté, si le montant bloqué sur la base du taux se révèle, cette fois-ci, insuffisant au moment de la taxation, alors l'acheteur va se retrouver, de par le système voulu dans le projet qui nous est soumis, à cause de l'hypothèque légale, avec le risque de devoir compléter l'impôt en cas de défaillance du vendeur. Or, c'est totalement contraire au but de la motion, qui visait à supprimer ce risque pour l'acheteur. Donc, dans son état actuel, le projet manque une partie de sa cible. Il faut le revoir, ce qui implique peut-être aussi de toucher à l'article 217, qui traite de l'hypothèque légale, ce qui n'est pas prévu dans le projet. A toutes fins utiles, je précise que le canton de Vaud, contrairement à ce que vous indiquez, M. le Rapporteur, et dont on a voulu s'inspirer, a supprimé l'hypothèque légale lorsque la consignation est correctement effectuée. Ce n'est que s'il y a infraction qu'il y a hypothèque légale, alors que le projet qu'on a aujourd'hui prévoit l'hypothèque légale, s'il y a infraction, mais aussi si le montant n'est pas suffisamment consigné. C'est l'alinéa 3 qui le prévoit.

D'autres raisons encore justifient un renvoi. En effet, l'article 217a ne prévoit aucune exception à l'obligation de consigner. Or, il y a des cas où nous savons qu'il n'y aura pas d'impôt. Je pense notamment à tous les cas où l'impôt est différé au sens de l'article 43 LICD, notamment en matière successorale, où il est totalement absurde de consigner un montant, alors qu'il n'y aura pas d'impôt.

En cas de remploi, c'est-à-dire quand un particulier vend sa maison et veut réutiliser le prix de vente pour acheter un nouveau bien, l'impôt, s'il y en a un, est généralement très réduit. Or, le projet prévoit une obligation de consigner de 8 %, ce qui prive inutilement le contribuable des montants nécessaires à l'acquisition de son nouveau bien.

En ce qui concerne les entreprises, en cas d'aliénation d'un immeuble à un prix correspondant à la valeur comptable, il n'y a pas d'impôt. Or, là encore, la loi prévoit une consignation obligatoire du prix de vente, ce qui prive la société, sans motif, d'un montant qui lui appartient et qu'elle pourrait réinjecter dans l'économie.

Ces exemples, et il y en a encore bien d'autres, mais je suis tenu par le temps, démontrent qu'il faut revoir le projet pour prévoir un régime d'exceptions à l'obligation de consigner, ainsi que la possibilité de consigner un montant réduit, si l'on reste sur le principe du taux.

Autre problématique: la loi prévoit la consignation auprès d'un officier public. Or, il y a des cas où il n'y a pas d'intervention d'un notaire. Je pense notamment au transfert d'immeubles entre époux qui interviendrait dans le cadre d'un jugement de divorce. Il est, dans ces cas, bien difficile de consigner un montant auprès d'un notaire, alors qu'il n'y en a précisément pas de notaire. Et je vous mets au défi de trouver un officier public qui acceptera de consigner un montant si l'acte n'est pas passé devant lui, et je le comprends. En outre, dans les divorces, obliger les époux à retenir un impôt ne fera que tendre davantage des relations qui le sont déjà, malheureusement, bien trop souvent de par la nature du litige. N'ajoutons pas d'huile sur le feu dans ce genre de cas, où il n'y a pas de notaire, et dispensons ces gens de l'obligation de consigner un montant.

Vous l'avez donc compris, il y a de nombreux points importants à revoir et on ne peut pas les revoir dans une ordonnance, comme l'a relevé M^{me} Beaud. Elle dit qu'il faut consulter les notaires, elle dit qu'il faut consulter les fiduciaires, ajoutons encore les avocats! Mais, s'il faut consulter tout le monde, ça démontre bien que le projet de loi n'est absolument pas abouti et qu'il faut le revoir. Bien sûr que la loi est générale et abstraite, mais elle doit avoir une certaine densité normative. Et là, elle est insuffisante, elle n'est pas claire, elle n'est pas prête à être appliquée. Si on entrait en matière sur cet article 217a, il y aurait tellement de points à revoir et à préciser qu'on risquerait de faire du bricolage. Et si on l'accepte tel quel, nous allons alors créer plus de problèmes que nous n'en résoudrons.

Pour ces motifs, je vous remercie d'accepter le renvoi de l'article 217a au Conseil d'Etat pour nouvel examen... [*temps de parole écoulé*]

Moussa Elias (PS/SP, FV). Alors, c'est vrai, je serais assez tenté de résumer le débat comme un débat «fiduciaires contre notaires». Ce ne sont pas forcément deux métiers qui sont très fortement représentés au sein du groupe socialiste. Toujours est-il que – je me permets quand même de m'exprimer au nom de ce groupe – le débat dépasse ce cadre-là.

Et je m'exprime au niveau des liens d'intérêts: vous savez que je suis membre du Conseil communal de la ville de Fribourg. Et la ville de Fribourg, vous l'avez aussi vu dans le message, s'est prononcée, a été consultée, remercie le Conseil d'Etat pour cela, comme les autres communes, d'ailleurs, aussi, et s'est prononcée sur ce sujet-là et a notamment aussi relevé un élément. Ça a été dit tout à l'heure par notre collègue Morel, à savoir que la formulation proposée de l'article 217a actuel posera probablement plus de problèmes qu'il n'en résout, donc créera plus de conflits, plus de contentieux sur les différents aspects. Je ne vais pas revenir sur les éléments. C'est donc sur ce point-là que la commune, la ville de Fribourg, rejoint l'analyse, du fait que la formulation actuelle du 217a est problématique. Et j'ai envie de dire, finalement, ce point-là fait, en fait, l'unanimité du Grand Conseil, puisqu'on voit le nombre d'amendements qui ont été déposés pour modifier cet article 217a. Cela montre donc aussi qu'en fait, finalement, personne n'est absolument convaincu de la teneur actuelle.

Cela étant dit, notre groupe, vous vous le rappelez, lors des débats sur la transmission de la motion, était plutôt réticent à soutenir la motion. Après nouvelles discussions, je peux vous confirmer que, sur le fond, on soutient l'idée qui est sous-jacente à la motion, notamment le fait de protéger la partie faible, le cas échéant, au contrat de vente. Par contre, effectivement, on partage les avis qui ont été exprimés par notre collègue Morel, à savoir qu'il y a passablement d'éléments encore à approfondir et à régler.

Ce sont donc toutes ces raisons-là qui m'amènent à vous dire que le groupe socialiste va soutenir la demande de renvoi partiel de l'objet, donc le renvoi de l'article 217a, ceci afin de permettre une concertation et un examen approfondi des différents éléments et d'arriver avec une solution qui, finalement, pourra convaincre tout le monde, d'un point de vue politique, la grande majorité, d'un point de vue politique, mais surtout aussi qui est praticable dans le quotidien de tout un chacun et qui, finalement, bénéficie vraiment aussi aux personnes physiques, notamment aussi aux personnes morales, directement concernées. Donc, je vous remercie, au nom du groupe socialiste également, de soutenir cette demande de renvoi.

Freiburghaus Andreas (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Wir haben den sehr engagierten Worten von Herrn Morel zugehört. Es war für einen Deutschsprachigen nicht ganz so einfach, allem zu folgen, und ich denke, die Traductrice hatte auch ihre Mühe. Aber kein Problem, wir haben das Engagement mitverstanden. Grundsätzlich waren wir der Meinung, dass dieses Projekt des Staatsrats ausgewogen ist. Wir haben auch die Problematik erkannt. Wir repetieren dieses Gesetz ja alle Jahre. Ich denke, aus dieser Sicht ist es kein Problem. Und die Mehrheit der Fraktion der Freisinnigen Demokratischen Fraktion schliesst sich der Rückweisung an.

Beaud Catherine (Le Centre/Die Mitte, GR). Donc, mon amendement, en fait, il s'agit de proposer, de rajouter un alinéa 5 à l'article 217a, qui permettrait au Conseil d'Etat d'édicter des dispositions afin d'éviter le renvoi proposé par mon collègue avocat, M^e Morel, qui a fait part de problématiques très juridiques. Je vous invite à refuser cette demande de renvoi et à accepter mon amendement prochain, qui est une solution pragmatique et efficace.

Riedo Bruno (UDC/SVP, SE). Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Meine Interessenbindungen habe ich bereits vorgängig deklariert.

Die Motionäre Catherine Beaud und Claude Brodard haben die Verbesserung der Sicherung bei der Grundstückgewinnsteuerproblematik mit ihrer Motion verlangt, und diese wurde hier im Saal angenommen. Das ist grundsätzlich auch von unserer Seite nicht bestritten. Wir folgen diesem Weg. Es ist gut, wenn man hier eine Verbesserung ins Gesetz schreibt. Ziel ist die Sicherheit für die Käuferschaft. Ebensovichtig ist allerdings Geld der Verkäuferschaft nicht über Gebühr zu blockieren, das ist auch wichtig und das wurde nicht im Detail behandelt. Für mich als Mitglied der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission ist es schwierig. Wir hatten, wie von unserem Präsidenten gesagt, am 2. Oktober die FGK-Sitzung und dann am 14. Oktober ist das Schreiben des Freiburger Verbands der Notare eingetroffen, mit Ansätzen, die eben auch interessant sind und die man vielleicht einfügen sollte. Deshalb ist eine Mehrheit unserer Fraktion der Meinung, dass wir das zurückgeben können zur Überarbeitung - nicht eliminieren, um Gottes Willen, nicht eliminieren, sondern zurückgeben zur Überarbeitung. Es muss wieder zurück hier in den Saal kommen, das ist für uns entscheidend. Mit diesem Hintergrund können wir dem Amendement Morel mehrheitlich zustimmen.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Je ne sais pas si tout est très clair. Je n'ai pas fait la comptabilisation des amendements. S'il y en a certains qui sont retirés, je n'ai pas tout suivi. Je ne pense pas, mais pour être sûr...

L'amendement de M. le Député Morel, effectivement, selon la loi sur le Grand Conseil, c'est un renvoi pour reformulation au Conseil d'Etat. Donc, l'article n'est pas supprimé. Cela veut dire que nous allons rediscuter avec les partenaires, nous allons refaire un projet de loi, nous allons refaire une consultation et puis, nous viendrons avec un message accompagnant. Comme la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD), c'est une loi d'application, notamment, du droit fédéral. Et puis, au niveau fédéral, il y a tout le temps des changements. Donc, je reviens, toutes les années, avec la phase LICD en octobre ou en novembre au Grand Conseil. Donc, on peut déjà agender cet élément en cas de renvoi.

J'aimerais quand même revenir sur une notion qui est indiquée par M. le Député dans son document de renvoi. Il parle d'"impôt prévisible", d'une notion de prévisibilité qui n'existe pas actuellement. Donc, c'est une notion juridique. En tout cas, en droit fiscal cantonal, ça n'existe pas. Ce que je crains, mais je le dis comme ça, c'est que le notaire à qui on va dire: "Ah, ben, est-ce qu'il y a un impôt prévisible?", il va appeler le Service des contributions. Par année, il y a 3000 à 4000 transactions immobilières dans le canton. Alors, imaginez que chacun appelle: "C'est imprévisible ou c'est...? Qu'est-ce qui se passe?" C'est typiquement le genre de mesures qui semblent simples et puis qui vont nous poser le problème d'équivalents plein-temps (EPT) supplémentaires au Service des contributions. Donc, je mets ceci en réserve.

Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur ces éléments, sur un renvoi, sur ces notions-là. On ne peut de toute façon pas se rallier à quelques remarques qui viennent d'être formulées. Mais le risque potentiel, dans la mesure où je peux le mesurer,

je ne suis pas notaire, je n'ai pas de fiduciaire, je ne suis pas spécialiste non plus en la matière, mais la mesure que je peux avoir, c'est que c'est potentiellement un élément lourd, administrativement, et c'est ce que j'aimerais, évidemment, éviter.

L'amendement de M^{me} la Députée Beaud, en revanche, il met, à mon avis, au bon endroit les possibilités qu'on a de pouvoir trouver des solutions, dans des cas particuliers, des solutions d'exception. Il donne la base, finalement, au Service des contributions et à l'Etat de pouvoir agir de manière pragmatique. Le Conseil d'Etat n'avait pas connaissance de cet amendement, on ne peut pas s'y rallier, mais il va, à mon sens, dans une direction tout à fait supportable et bonne pour l'Etat.

Voilà ce que je peux dire. Le Conseil d'Etat ne pouvant pas se rallier formellement à ces amendements, mais ce cas échéant, je demande vraiment que ces notions ne soient pas à la charge de l'Etat, au final.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Oui, merci. Donc, je prends connaissance des arguments divers.

Je voulais dire à M. Moussa que ce n'est pas un combat notaires-fiduciaires. Pour moi, il s'agit vraiment de la protection de l'acheteur de bonne foi. C'est aussi la garantie de rester propriétaire et de ne pas devoir payer deux fois. Et je trouve que c'est aussi une question de responsabilité. Lorsqu'un vendeur vend, il gagne, il doit payer. Et ce n'est pas l'acheteur, par la suite, qui doit payer. Donc, ça n'a rien à voir avec ça.

Sur la demande de renvoi, moi, j'entends bien les arguments du député Morel, mais il y a des choses qui ne sont pas correctes. Je prends l'exemple. Il y a une imposition, M. le Député, s'il y a un gain immobilier. Vous faites un exemple. C'est une société, elle vend un immeuble à la valeur comptable, donc à la même valeur. A ce moment-là, il n'y a pas de gain immobilier, donc il n'y a pas de garantie à déposer chez le notaire. Vous dites, on veut supprimer le risque chez l'acquéreur. Non, on veut le limiter. On ne pourra pas le supprimer totalement, parce que ça reviendrait à dire que, suivant comment, ben, l'Etat n'encaisse pas la totalité du gain immobilier. L'idée, c'était de dire, on le limite, et puis, s'il manque encore quelque chose, ben, l'hypothèque légale, elle est toujours là, et puis, l'Etat peut se retourner contre l'acheteur. Mais, l'acheteur aura une diminution de son risque, l'acheteur de bonne foi. Donc, là, j'étais obligé, j'étais, disons, obligé de corriger.

Et puis, après, sur le fond, tout ce que vous dites, en principe, ça ne rentre pas dans une loi-cadre, mais ça rentre dans des règlements d'exécution, dans la pratique de l'autorité fiscale. Et c'est pour ça que l'amendement de la comotionnaire Catherine Beaud, il est correct, dans le sens où il prévoit que le Conseil d'Etat édicte les dispositions d'application.

Donc, c'est un peu le sentiment que, quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la galle, et puis, c'est un petit peu ce sentiment qui prédomine chez moi. Et c'est dommage, parce que je pense qu'on doit légiférer. Le canton de Vaud, c'est 3 articles. C'est exactement la même structure que ce qui est proposé par le Conseil d'Etat ici, à Fribourg. Pour être fiduciaire de sociétés sises dans le canton de Vaud, tout ça, ça marche très bien. Donc, je ne vois pas pourquoi on veut en faire une usine à gaz.

Donc, à titre personnel, comme co-motionnaire, bien sûr, je ne peux pas me rallier.

Comme président de la commission parlementaire non plus, puisque la commission parlementaire, elle est entrée en matière, elle a accepté le principe, disons, de la disposition qui est proposée par le Conseil d'Etat. Et puis, voilà.

Je prends encore juste note du risque. C'est que, si vous demandez un renvoi... Est-ce qu'on met en attente la totalité de la loi ou est-ce qu'il faudrait plutôt biffer l'article pour l'y intégrer dans un deuxième temps? Il faut quand même qu'on se mette d'accord. C'est M. le Secrétaire Reto Schmid, qui me le dit, mais qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on doit plutôt le biffer puis revenir après, l'année prochaine? C'est ça, la question. Il faut juste préciser ce côté-là. Ça, c'est un côté plutôt législatif, parce que je sens que votre renvoi va être accepté.

Morel Bertrand (Le Centre/Die Mitte, SC). J'aimerais corriger quelque chose.

Tout d'abord, M. le Conseiller d'Etat, l'impôt prévisible n'était pas mentionné dans la loi. Mais, à l'heure actuelle, à ce que j'en sais, les notaires appellent ou écrivent déjà au Service des contributions pour savoir quel sera l'impôt prévisible. Et des fois, il y a des projets de taxation qui sont rendus. Quand l'impôt est différé, il n'y a que le Service cantonal des contributions (SCC) qui puisse dire depuis quand cet impôt est différé et combien il devrait être. Donc, la collaboration avec le SCC a déjà lieu pour déterminer l'impôt prévisible. Or, là, je donne l'impôt prévisible. Mais, c'est ce que je dis. Il faut réétudier le cas. On peut aussi prévoir un taux. Alors, si on prévoit le taux, lequel? Mais, l'impôt prévisible paraît être la solution qui nécessiterait d'immobiliser le moins possible d'argent du contribuable pour être réinjecté dans l'économie. Mais, encore une fois, ça pourrait faire l'objet d'une discussion.

Pour M. Brodard, vous dites que, s'il n'y a pas d'impôt, il n'y a pas d'obligation de consigner, mais ce n'est pas ce que dit la loi. Non! La loi, aujourd'hui, elle dit, il faut consigner 8 % du prix d'aliénation, point barre. Donc, il faut prévoir toute une série d'exceptions qui devront être réglées dans une loi au sens formel et pas dans l'ordonnance. D'ailleurs, il me semble que la très grande majorité, si ce n'est la totalité, des exonérations fiscales ou des dispenses sont prévues dans la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) et non pas dans un règlement d'exécution.

Quant au canton de Vaud, c'est faux de dire que l'article y est identique. Pour ce qui est de l'hypothèque légale, ils n'ont prévu qu'un seul alinéa, c'est l'alinéa 2, où on parle d'infraction et, dans ce cas-là, il y a une hypothèque légale, alors que nous, on a divisé les deux articles. On a un alinéa 2, où on parle des infractions, et un alinéa 3, où on parle de l'hypothèque légale, ce qui permet l'hypothèque légale aussi dans le cas où l'impôt aurait été consigné, mais insuffisamment. Donc, ce n'est pas rigoureusement le même contenu. Et, ensuite, moi, j'ignore la loi fiscale vaudoise. Je ne sais pas si les cas où l'impôt est différé sont exactement les mêmes, donc on ne peut pas non plus comparer totalement les lois. C'est pour ça qu'il faut réfléchir à tête reposée.

Il y a plein de points à revoir, raison pour laquelle je maintiens le renvoi de cet article – et uniquement de cet article, M. Brodard. J'en ai déjà discuté avec la présidence. Je suis étonné qu'on vous dise qu'on ne sait pas si on devra renvoyer toute la loi. C'est bien cet article 217a qu'il faut renvoyer et pas le reste de la loi, puisqu'on est entré en matière et qu'ils ont été adoptés.

Beaud Catherine (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Sans vouloir m'obstiner, je souhaitais juste répondre à mon collègue député, M^c Morel. Quand on examine sa demande de renvoi, on constate que beaucoup d'exceptions souhaitent être rajoutées à la loi, à l'article 217a. Mais, dans la loi, ils demandent qu'elle soit complétée avec tous ces éléments-là. Or, selon moi, tous ces éléments constituent des exceptions et des cas particuliers qui peuvent être gérés et traités dans des dispositions ou une directive qui pourraient être mis en place par le Conseil d'Etat. Et c'est l'objet de mon amendement, qui demande de rajouter, donc, un alinéa 5, en laissant la possibilité au Conseil d'Etat d'édicter des dispositions pour les exceptions et cas particuliers.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). J'aimerais juste lire l'alinéa 1: "En cas d'aliénation d'un immeuble donnant lieu à la perception d'un impôt sur le revenu [...]." Donc, si on aliène un immeuble et puis que ça donne lieu à une perte, il n'y a pas d'impôt. Alors, on n'a pas la même lecture, on ne va pas se mettre d'accord, mais je voulais juste préciser ça. Pour moi, c'est important. J'en ai discuté avec l'administrateur du Service cantonal vendredi passé, qui m'a confirmé cela.

> Au vote, la demande de renvoi formulée par M. Morel est acceptée par 92 voix contre 10 et 0 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 92.

Ont voté non:

Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte). *Total: 10.*

- > Cet article est ainsi renvoyé au Conseil d'Etat pour que ce dernier le modifie dans le sens de la demande de renvoi.
- > Dans les faits, il est biffé de la loi de ce jour et sera incorporé, sous une forme modifiée, dans un projet de loi ultérieur.

II. Modifications accessoires

- > Adopté.

III. Abrogations accessoires

- > Adopté.

IV. Clauses finales

- > Adopté.

Titre et préambule

- > Adopté.

Deuxième lecture

I. Acte principal

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Confirmation des débats de la première lecture. Et puis, donc, l'article 217 n'apparaîtra pas. Il reviendra peut-être l'année prochaine lors de la prochaine réforme de la loi fiscale. En tout cas, c'est ce que je souhaite.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci. Pas d'autres commentaires, si ce n'est de dire que cet article, ou alinéa, de la loi sur le Grand Conseil qui fait le renvoi partiel exprime qu'il est renvoyé au Conseil d'Etat ou à la commission, mais au Conseil d'Etat, pour reformulation. Donc, pour moi, c'est la mission claire de recommencer ce que j'ai dit avant: un projet, une consultation, une modification de la loi. Donc, il n'est pas enterré; il revient.

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation du résultat de la première lecture.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 78 voix contre 18. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard

Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 78.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 18.*

Se sont abstenus:

Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB). *Total: 4.*

Election protocolaire 2024-GC-256 2e vice-président-e du Grand Conseil pour 2025

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 99; blancs: 9; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Bernhard Altermatt, à Fribourg*, par 65 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Bertrand Morel: 3; Carole Baschung: 3; Luana Menoud-Baldi: 3; David Fattebert: 2; Bruno Boschung: 2; Anne Meyer-Loetscher: 2; Hubert Dafflon: 2; Laurent Dietrich: 2; Laurent Baeriswyl: 2; Benoît Glasson: 1; Nicolas Berset: 1; David Bonny: 1; Grégoire Kubski: 1.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Deuxième Vice-président du Grand Conseil élu,

Cher Bernhard,

Quelle belle année que cette année 2027 qui vous attend! L'année d'une double fête: un beau jubilé d'anniversaire et la présidence du Parlement! Et dans deux ans, le chemin de votre apprentissage aura conduit le politologue que vous êtes au centre de l'histoire fribourgeoise! D'ici là, vous maîtriserez b.a.-ba de nos débats. Et, après la présidence de Bruno Marmier et la vôtre, voilà que notre Grand Conseil sera devenu quasi bilingue!

Dans une interview, parlant de votre livre "La politique du bilinguisme dans le canton de Fribourg/Freiburg", vous avez dit: "Le pluralisme culturel et linguistique est d'une richesse inestimable, mais également d'une fragilité prodigieuse." Je suis personnellement fier d'avoir, durant mon année présidentielle, modestement pu contribuer à enrichir notre pluralisme linguistique fribourgeois. Et je me réjouis que, avec vous, sur ce chemin qui me tient aussi à cœur, je n'aurai pas été un voyageur solitaire.

Au nom de notre Grand Conseil, je vous adresse mes vives félicitations pour votre élection. Ich wünsche Ihnen viel Spass! Mes vœux personnels de santé et de pleine satisfaction vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

Election protocolaire 2024-GC-257 1er-ère vice-président-e du Grand Conseil pour 2025

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blancs: 7; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Bruno Marmier*, à *Villars-sur-Glâne*, par 79 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Sophie Tritten: 3; Bruno Clément: 2; François Ingold: 2; Grégoire Kubski: 1; Tina Raetzo: 1.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Premier Vice-président du Grand Conseil élu,

Cher Bruno,

Je dois bien vous le dire maintenant, je me suis longtemps demandé dans quelle langue j'allais vous apporter les félicitations de notre Parlement. Si votre *curriculum vitae* mentionne votre maîtrise en français, anglais, allemand et espagnol, pas de trace, par contre, du Seislerdütsch! [*En dialecte:*] Und doch ist das eine so schöne Sprache! Alors, je continue en français.

Voilà donc le syndic de Villars-sur-Glâne en route vers le perchoir et, dans une année, quasi au sommet! A croire que le député Marmier est plus rapide que sa commune pour se rapprocher de la capitale! Même si, j'ose vous le rappeler, ici, la vitesse est y limitée.

Monsieur le Premier Vice-président élu, profitez pleinement de cette seconde année d'apprentissage! Malheureusement pour vous, vos connaissances linguistiques pratiquées, il y a quelques années, à Fedpol, ne vous seront guère utiles dans cette salle. Car ici, les espions et autres coquins n'existent pas.

Au nom de notre Grand Conseil, je vous adresse mes vives félicitations pour votre élection! Ich wünsche Ihnen viel Spass! Mes vœux personnels de santé et de pleine satisfaction vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

Election protocolaire 2024-GC-258 Président-e du Grand Conseil pour 2025

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 6; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Françoise Savoy*, à *Corpataux*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Katharina Thalmann-Bolz: 1; Grégoire Kubski: 1; Alizée Rey: 1; Marie Levrat: 1; Julia Senti: 1; Nicolas Pasquier: 1.

Président du Grand Conseil. Madame la Présidente du Grand Conseil élue,

Chère Françoise,

Il y a une année de cela, ma prédécesseure nous racontait que, si les Français avaient la fusée "Ariane", nous, nous avions la fusée "Françoise". J'ose croire que, depuis, vous avez trouvé la bonne et juste orbite, qui vous fait aujourd'hui atterrir sur ce perchoir présidentiel. J'ai bien dit atterrir et non "alunir", parce que, assis dans ce fauteuil, face à nos 109 collègues et aux 7 membres de notre exécutif, mieux vaut ne pas être trop dans la lune! Mais je n'ai pas peur.

Cette année de première vice-présidente, qui vous aura, peut-être, paru un peu longue, vous aura familiarisée encore davantage avec notre langue allemande. Mais je n'ai pas peur. Votre large expérience du côté du cycle d'orientation de Marly en votre qualité d'adjointe de direction pour les 11H – oder die dritte Sekundarklasse, nicht wahr? – fait que vous voilà tout à fait à l'aise pour maîtriser même les plus turbulents.

Au nom de notre Grand Conseil, je vous adresse mes vives félicitations pour votre élection! Ich wünsche Ihnen viel Spass! Mes vœux personnels de santé et de pleine satisfaction dans ce rôle de première citoyenne de notre pays de Fribourg vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

Savoy Françoise (*PS/SP, SC*). Etre présidente du Grand Conseil fribourgeois est l'honneur de ma vie.

Es ist mir eine Ehre, zu Ihnen sprechen zu dürfen.

Je vais avoir le privilège d'aller à la rencontre de nos concitoyens, concitoyennes, de leur parler, de les écouter. Tout ce qui sera dit me fera réfléchir. Les liens que nous allons tisser seront des cadeaux précieux, qui feront de moi une politicienne, une enseignante, une maman, une femme nourrie d'une expérience extraordinaire.

Le sens du devoir, le respect de chacun, de chacune, de toutes les opinions politiques, voilà l'image que je me fais de ma nouvelle fonction. Jean-Pierre Doutaz, Nadia Savary et Adrian Brügger ont été, par ailleurs, des exemples parfaits. Je les remercie chaleureusement pour leurs conseils, leur disponibilité et leur engagement à servir notre canton. Si parfois notre société est inquiète de la différence, je fais le choix de l'aimer, de l'accompagner et surtout de ne jamais la dénigrer ni de la juger. La nuance faite d'hypothèses, c'est une lampe, elle laisse apparaître des cohérences, des chatoyants revers de médailles.

Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat du Grand Conseil, chers invités, chère famille, chers amis, chers collègues, Lieber Adrian, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich fühle mich geehrt, heute Morgen gewählt worden zu sein. Ich bin sehr stolz darauf und ich werde meine ganze Energie darauf verwenden, meine Funktion so nah wie möglich an meinen Werten auszuüben. Ich werde darauf achten, dass wir das gute Verständnis, den Respekt und die Geselligkeit aufrechterhalten, die zwischen uns herrschen.

Un nouveau pan de ma vie débute aujourd'hui. Ma responsabilité sera grande et je sais pouvoir compter sur le soutien de ma famille, de ma famille politique, de mon mari, Philippe, et de mes enfants. Je sais également pouvoir compter sur chacun et chacune de vous pour me faire part de vos attentes, me guider parfois, me questionner. J'ai très rapidement senti la bienveillance qui règne au sein de notre Parlement, je dirais même la gentillesse et parfois même l'amitié.

Présidente du Grand Conseil, alors que relativement nouvelle au sein de notre Parlement, telle "Ariane", pour reprendre les mots, évidemment, de Nadia, de notre chère Nadia, c'est un exemple pour toutes et tous, particulièrement pour les jeunes de notre canton. Et bien sûr que ce matin, mes pensées vont vers mes élèves du cycle d'orientation de Marly. Ces derniers sont investis et n'hésitent pas à se rendre utiles dans l'action. A nous de leur donner envie de prendre la carte d'un parti, de s'engager.

A l'heure où nous vivons des incertitudes quant à l'avenir de certaines démocraties, à l'avenir de notre nature et de notre environnement, restons unis, solidaires et bienveillants les uns envers les autres! Nous devons incarner l'espoir, être toujours du côté de ceux, de celles qui croient en la démocratie, en nos valeurs fribourgeoises: convivialité, créativité, humilité, curiosité, respect, sincérité et authenticité. "Une poignée de main vaut mille likes", c'est certain et cette devise sera également la mienne.

Toujours, je chercherai à unir; toujours, je chercherai à apaiser; toujours, je chercherai à me hisser à la hauteur de vos attentes; toujours, je resterai fidèle à mes valeurs.

Je vais m'atteler à montrer la force de notre canton, de notre Grand Conseil et c'est avec fierté que je vais représenter également ma commune de Gibloux et mon district.

Mir wird oft die Frage gestellt, ob ich Lampenfieber habe, ob mir die Vorstellung, [Präsidentin](#) des Grossen Rates zu werden, Angst mache oder ob ich spüre, dass der Druck zunimmt. Die Antwort lautet natürlich: Ja.

Mais, je vais m'appuyer sur mon tempérament enthousiaste, encourageant et, si je devais choisir un don, je prendrais peut-être celui de tendre vers le positif dans toute situation. Imaginer la solution plutôt que le problème: pas facile, mais possible! C'est nourrie de cette énergie que je vais aborder cette année de présidence. Et c'est remplie d'émotions que je vous adresse mes remerciements pour la confiance témoignée aujourd'hui. Merci infiniment à toutes et tous!

Président du Grand Conseil. Ja, vielen herzlichen Dank der neugewählten Grossratspräsidentin 2025!

Ich möchte natürlich in meinem Namen Dir, liebe Françoise, auch ein kleines Geschenk überreichen. Es soll Dir in den Debatten nächstes Jahr helfen, dass Ordnung hier in diesem Saal ist, und es soll dich natürlich auch in Zukunft dann auch wieder an diesen schönen Moment erinnern, welchen du auch, da bin ich überzeugt, erleben wirst, in deinem Präsidialjahr 2025, und ich wünsche dir alles, alles Gute in deinem Präsidialjahr!

Und noch einmal: Gratulation zu dieser schönen und guten Wahl als Grossratspräsidentin 2025!

Election protocolaire 2024-GC-259 Président-e du Conseil d'Etat pour 2025

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 94; rentrés: 94; blancs: 13; nuls: 1; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Jean-François Steiert, à Fribourg*, par 76 voix.

Ont obtenu des voix M. Roland Collaud: 2; Philippe Demierre: 2.

Président du Grand Conseil. Monsieur le Président du Conseil d'Etat 2025 élu,

Cher Jean-François,

Il y a quatre ans, quasi jour pour jour, notre Parlement vous élisait à la présidence de notre exécutif cantonal pour 2021! Des moments que vous n'avez pas effacés de votre mémoire, car les temps d'alors étaient plutôt difficiles.

Si les temps ont changé, ils ne sont pas devenus, hélas, plus faciles. Les défis que nos autorités, législatives et exécutives, doivent résoudre sont nombreux. Et les attentes de notre population sont fortes. Vous prenez le gouvernail de notre gouvernement avec un bagage d'expériences et un équipement d'enthousiasme.

A l'heure des archives facilitées par l'Internet, il a été aisé pour moi de retrouver Jean-François Steiert et donc de vous donner, maintenant, l'un ou l'autre conseil. Vous, le musicien, habile à la clarinette comme au cor des Alpes, je vous conseille de souffler plutôt dans le cor des Alpes – c'est plus fribourgeois et ça se joue plus fort. Vous, le sportif, grand marcheur entre Gantrisch et Intyamou, je vous conseille de vous promener plutôt en Intyamou – c'est plus fribourgeois – et de laisser le Gantrisch aux Bernois! Que vos occupations gouvernementales vous laissent néanmoins le loisir de la musique et de la marche, nous vous le souhaitons!

Enfin, à vous, Jean-François Steiert, vous, le vice-président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et président de la Conférence romande, osons-nous, à la veille du 24 novembre, vous souhaiter "bonne route"?

Im Namen unseres Grossen Rates überreiche ich Ihnen meine herzlichsten Glückwünsche zu Ihrer Wahl. Ich wünsche Ihnen viel Freude und Erfolg.

Que mes vœux personnels de santé et de pleines satisfactions dans votre fonction présidentielle vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Sehr geehrter Herr Präsident, lieba Adrian - damit u es Stück uf Seisler-Dütsch gmacht isch und ned of Gantrisch-Dütsch -, Madame la Présidente élue, chère Françoise, Madame et Monsieur les Vice-président-e-s élu-e-s, sehr geehrte Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, chers collègues, chère Sylvie, Madame la Chancelière, Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, werte Gäste,

Ich freue mich sehr über die Wahl zum Präsidenten des Staatsrats und danke Ihnen für Ihr Vertrauen. Es ist mir eine grosse Ehre, aber auch eine Herausforderung, wie mir die erste Amtszeit 2021 gezeigt hat. Das Präsidium erfordert noch mehr Präsenz. Die Agenda wird noch etwas voller sein als in einem gewöhnlichen Jahr – und all diejenigen unter Ihnen, die morgendliche Sitzungen wünschen, werden sie immer noch erhalten, es wird einfach noch etwas früher sein, Gipfeli und Kaffee gibt es trotzdem. Zu bewältigen ist das nur dank der Unterstützung der Menschen um mich herum. Ich danke deshalb ganz herzlich meiner Partnerin Manon und meinen beiden Töchtern Aude und Réjane. Ich grüsse auch meine Mutter, die, so hat sie mir gesagt, letztes Mal 1968 hier war zur Verabschiedung ihres Vaters - er war Staatskanzler - und das ist etwas länger her. Ich danke auch meinen Mitarbeitenden. Ich danke den Mitgliedern des Staatsrats. Und ich danke Ihnen, geschätzte Mitglieder des Grossen Rates.

Es ist mir ein Anliegen, den Geist der Zusammenarbeit zwischen dem Staatsrat und Ihrem Rat, der obersten Behörde unseres Kantons, weiterzuführen und zu stärken. Und ich sage dies nicht nur, weil Sie soeben eine Sozialdemokratin an Ihre Spitze gewählt haben.

Meine Damen und Herren, wir lesen und hören es derzeit oft, und manche von uns spüren es wohl auch persönlich: Wir leben in einer Zeit anhaltender Krisen, hier und anderswo, die unsere gesellschaftliche Entwicklung prägen. Vieles, was vor wenigen Jahren noch gesichert schien, hat heute keinen Bestand mehr. Wohin das alles führt, ist so ungewiss wie schon lange nicht mehr. Das gilt sowohl für internationale Kräfteverhältnisse mit immer mehr Staaten, die sich von unseren

demokratischen Werten entfernen wie auch für die soziale Wohlfahrt, für den Klimawandel, wo wir heute nicht wissen, wie in zwei, drei Jahrzehnten die Auswirkungen sein werden, wo wir wahrscheinlich auch massive Bevölkerungswanderungen erleben werden müssen und sie uns bereits vorstellen müssen, auch wenn uns das nicht gefällt. Wir können nicht einfach den Kopf in den Sand stecken und müssen in unserem Rahmen, mit unseren Kompetenzen und Möglichkeiten im Kleinen versuchen zu handeln.

In dieser Zeit der Ungewissheiten ist es umso wichtiger, dass wir darüber nachdenken, welches Erbe wir unseren nächsten Generationen hinterlassen. Wir werden danach beurteilt werden, was wir tun, um trotz dieses gesellschaftlichen Nebels die richtigen Entscheidungen zu treffen. Wir haben eine Verantwortung, die weit über das Budgetjahr hinausgeht - das entbehrt natürlich nicht der Verantwortung zum Budgetjahr, aber damit kann es nicht einfach sein Bewenden haben - und wir sollten uns ab und zu die Zeit nehmen, uns vorzustellen, wie die Menschen am Anfang des nächsten Jahrhunderts unser heutiges Wirken beurteilen werden, wie wir versuchen zu beurteilen, was unsere Vorgänger vor 100, 150 Jahren gemacht haben. Das ist mit Distanz immer sehr viel einfacher, aber es tut nicht schlecht, sich dies ab und zu im Kopf vorzustellen, am Morgen früh nach dem Aufwachen.

Penser aux prochaines générations, c'est prendre des décisions qui résistent au temps – en se rappelant que ce qui paraît juste à court terme peut parfois être faux dans la durée. Penser dans la durée, c'est mettre en équilibre différentes approches apparemment contradictoires, comme dans les antagonismes apparents entre les objectifs économiques, environnementaux et sociaux du développement durable. Cela vaut autant pour des politiques environnementales qui laissent de côté les conséquences sociales et économiques et qui provoquent ainsi des tensions sociales que pour les politiques économiques qui oublient la dimension sociale – et toutes les réciproques sont vraies.

Dans ce sens, ce n'est pas parce que le développement durable est devenu un sujet à la mode que l'approche est dépassée et le fait de penser loin et de prendre des décisions en mettant plus de poids sur les effets à long terme implique aussi une plus grande prise de risque, ce qui est non seulement légitime mais surtout indispensable dans une société où les pesées d'intérêts entre l'investissement dans l'avenir et la protection de l'individu contre tout risque résiduel se font trop souvent, de plus en plus souvent, d'ailleurs, au détriment de l'intérêt collectif des générations futures.

Fribourg est un des cantons suisses dont la Constitution retient le développement durable comme sens de son action. Ce choix visionnaire des constituantes et des constituants de l'époque nous force à penser plus au-delà des silos des intérêts individuels et partiels et sur la durée, ce qui nous donne une boussole pour garder le cap, malgré les vacillements actuels. Aujourd'hui, nous profitons toutes et tous des grandes réalisations que nos ancêtres ont pu accomplir en des temps difficiles, en prenant souvent des risques qui, à l'époque, étaient considérés comme exagérés. Parfois, ça mène à des pannes, parfois des succès. Mais la personne qui veut éviter à 100 % toute panne, en général, fait beaucoup d'erreurs dans sa vie.

Que l'on rejoigne ou non cette vision aujourd'hui, notre Université a été conçue, pour prendre un exemple, comme un phare catholique dans des périodes de tensions religieuses. Dans l'entre-deux-guerres, les difficultés financières de l'Uni étaient telles que les évêques ont conduit et introduit une quête en sa faveur. Je ne sais pas si on peut répéter le modèle aujourd'hui, pour l'Hôpital ou pour d'autres institutions, mais on ne va pas faire ça ici. Je ne suis pas sûr que la quête suffise, d'ailleurs. Tentez de penser ce que serait notre canton sans ses hautes écoles. Essayez de réfléchir ce que serait le canton de Fribourg si nous n'avions pas l'Université, pas les hautes écoles, et vous allez apprécier rapidement l'esprit visionnaire des personnes qui ont porté notre Université, nos écoles. Au sortir de la deuxième guerre mondiale, ce sont les investissements courageux pour la construction des barrages de Rossens ou de Schiffenen qui ont permis d'assurer une première transition énergétique dans notre canton. Il y en aura d'autres; il faudra un peu de courage aussi.

Les exemples des grandes réalisations passées ne manquent pas. On pourrait citer nos prédécesseurs qui se sont battus pour que la ligne ferroviaire principale passe par Fribourg. Imaginez que ça passe par la Broye! Aujourd'hui, tout le canton en profite. On pourrait citer, encore une fois, la Banque cantonale ou d'autres visionnaires qui nous ont dotés d'une entreprise électrique qui assure des ressources d'intérêt collectif en mains publiques, mais je ne vais pas vous faire toute la liste. On pourrait juste évoquer les plus récents, comme le courage, aussi, du gouvernement de l'époque et du Grand Conseil de l'époque, qui ont décidé d'investir de l'argent public dans la fibre optique pour équiper plus rapidement nos régions périphériques de relations rapides, qui compensent la 5G qui n'existe pas toujours partout. Ou encore dans la presse quotidienne, où le canton de Fribourg est régulièrement cité en exemple dans d'autres cantons, parce qu'il a réussi à maintenir un tissu pour lequel beaucoup de cantons, aujourd'hui, nous jalouent, même si ç'a été fait d'une manière un peu indirecte.

Aujourd'hui, c'est à nous de relever ces défis. Dans un contexte marqué par l'incertitude, nous devons trouver des solutions qui tiendront demain. Entre les préoccupations financières légitimes qui poseront la question du degré de solidarité dans une société et les investissements nécessaires pour les grandes réalisations que nous voulons laisser en héritage, je me réjouis de partager avec vous, dans la culture du dialogue qui marque, heureusement, la politique de notre canton, la recherche commune du bon équilibre à trouver.

Der Staatsrat wird Ihnen deshalb im nächsten Jahr eine ganze Reihe von Vorschlägen für Projekte unterbreiten, von denen der Kanton Freiburg mittel- und langfristig profitieren kann. Ich nenne hier nur ein paar Beispiele aus verschiedenen Direktionen:

- > ein Innovationsgesetz,
- > ein revidiertes Gesetz über die Berufsbildung,
- > ein Gesetz zur Umsetzung der Pflegeinitiative,
- > ein neues Sprachengesetz und eine Revision des Jugendgesetzes zur Einführung einer Jugendsession,
- > Vorlagen für die schrittweise energetische Sanierung der Gebäude des Staates,
- > oder solche für die Umsetzung unserer Klimaziele.

Bereits in der nächsten Session werden Sie zudem über die Garantie befinden können, die der Staatsrat dem Bund für die Planung der Überdeckung der Autobahn im Bereich Chamblieux gewähren will. Mit dieser Garantie - es ist nur ein Einzelprojekt - legt der Staat Freiburg den Grundstein für eine nachhaltige Entwicklung und ein umweltfreundliches Wachstum der Region Freiburg. Und am 5. Februar können die Freiburgerinnen und Freiburger über das zentrale Lager für Kulturgüter abstimmen, das Sie ja bereits ohne Gegenstimme zur Annahme empfohlen haben. Dieses Lager ist ein zentrales Projekt zum Schutz unseres Kulturerbes. Wir haben heute mit verschiedenen Kollegen des Grosses Rates über Werte gesprochen. Bäume wachsen, aber sie wachsen nur in die Höhe, wenn sie gute Wurzeln haben. Sie müssen also sowohl den Baum pflegen als auch seine Wurzeln.

Parallel zu all diesen zukunftsorientierten Geschäften werden Sie vom Staatsrat auch einen Vorschlag dafür bekommen, wie die Staatsfinanzen saniert werden sollen - wir haben gestern und heute ausführlich darüber diskutiert, mit breiten Erwartungen an eine gewisse Opfersymmetrie, die in einer halbdirekten Demokratie unabdingbar ist, wenn die Sanierung die kantonale Volksabstimmung überleben soll. Es wird wichtig sein, ein Gleichgewicht zu finden zwischen Sanierung und Investition.

Mesdames et Messieurs, le monde actuel n'est pas que brouillard, ce que confirme d'ailleurs la météo de ce jour. Ces dernières années, il y a aussi eu pluies diluviennes, chaleurs extrêmes, aridité, torrents de boue, fonte de la calotte glaciaire et de permafrost, etc., comme d'ailleurs les chutes de neige de ces dernières heures. Comme les menaces militaires et géopolitiques que représentent les différentes guerres et agressions armées qui font rage en ce moment, la menace climatique appelle une détermination forte pour protéger nos intérêts économiques et so. C'est pouciaux. Conscient des arbitrages nécessaires à faire sur le plan financier, le Conseil d'Etat a pu accroître, ces dernières années, ses efforts pour protéger notre canton et la population fribourgeoise contre cette menace. Cette tendance doit se poursuivre.

Assainir, ce n'est pas arrêter d'investir. A titre d'exemple, un chantier particulièrement important sera celui des revitalisations des cours d'eau. Grâce à elles, nous pouvons limiter les dommages causés par les crues, préserver la biodiversité aquatique, garante de la bonne santé de nos lacs et rivières, ce pourquoi le Conseil d'Etat vous soumettra, l'année prochaine également, une modification de la loi sur les eaux, pour laquelle plusieurs d'entre vous ont d'ailleurs déjà de beaux projets en cours dans leur région. Je ne peux pas regarder de tous les côtés à la fois, mais les personnes concernées savent très bien de quoi je parle dans cette salle. Je me réjouis de développer ensemble ces projets.

Vous le savez bien, la menace climatique pèse particulièrement sur la santé psychique des jeunes et des enfants. Qui peut les blâmer? La plupart d'entre nous – moi le premier – ne serons plus là pour voir le pire du dérèglement climatique – eux si. Mais ce n'est pas la seule chose qui affecte leur santé psychique: pression des réseaux sociaux, rareté des perspectives scolaires, sociales ou professionnelles, violences, etc. Cette situation complexe ne se résoudra pas simplement en augmentant les moyens des professionnels de l'enfance; elle demande des améliorations sociales, économiques et environnementales fortes pour redonner confiance.

Pour terminer ces quelques réflexions sur la capacité de penser loin et la durabilité, je me permets un petit clin d'œil à Jean Monnet, qui a pensé la construction européenne et a rappelé que rien n'est possible sans les femmes et les hommes, mais que rien n'est durable sans les institutions. Nous avons des institutions qui fonctionnent bien; nous avons un devoir de les soigner. Cela vaut aussi, et tout particulièrement, pour notre fédéralisme, qui vit à la fois de l'autonomie des communes par rapport à la Confédération et les cantons et de celle de ces derniers par rapport à la Confédération – mais, *a contrario*, aussi, c'est des fois moins agréable, de la capacité de la Confédération et des cantons de choisir démocratiquement, en fonction des besoins de notre société en évolution, les intérêts supérieurs qui priment et qui peuvent pousser à imposer des solutions aux cantons ou aux communes, même si elles ne plaisent pas toujours. C'est le seul moyen de prioriser, en pratique, l'intérêt collectif par rapport à l'effet que les anglophones qualifient de NIMBY («Not in my backyard!») ou «Pas dans mon arrière-cour!»). Cela se traduit malheureusement dans toutes les langues.

Mesdames et Messieurs les Député·e·s, à Fribourg, nous pouvons nous targuer d'une culture politique faite d'écoute et de compromis. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat devront chercher ensemble des solutions, ces prochains mois, ces prochaines années. Je vous souhaite à toutes et à tous la capacité de voir les vertus et les plaisirs du verre à demi plein plutôt que la capacité de se plaindre de tout ce qui n'est pas dans l'autre moitié du verre. Montrons aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois que nous construisons aujourd'hui un bon chemin pour demain! Montrons ensemble aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois que nous ne laisserons personne en chemin! Agissons aujourd'hui en pensant à demain!

Election protocolaire 2024-GC-260

Président-e du Tribunal cantonal pour 2025

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 99; rentrés: 99; blancs: 3; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élue *M^{me} Anne-Sophie Peyraud*, à Villars-sur-Glâne, par 96 voix.

Président du Grand Conseil. Madame la Présidente du Tribunal cantonal 2025 élue,

Chère Madame Anne-Sophie Peyraud,

Je ne dirai pas à quelle date cela s'est passé, car ce n'est guère bienséant que de parler de dates et d'âges à propos d'une dame. Mais voilà que, aujourd'hui, vous accédez pour la deuxième fois à la présidence du Tribunal cantonal!

Au nom de notre Grand Conseil, je vous adresse mes vives félicitations pour votre élection! Vous voilà donc à la tête du troisième pouvoir de notre démocratie. Trois pouvoirs indépendants et complémentaires, comme disent les livres.

Et pourtant, à bien regarder où se situent vos bureaux et notre belle salle rénovée, on doit constater qu'ici, au Grand Conseil, nous sommes les premiers à voir couler l'eau de la Sarine vers le nord. Au Tribunal cantonal, vous devrez attendre deux méandres pour découvrir ces mêmes eaux couler au pied des Augustins. Mais qu'importe. De toute manière, ni vous, au Tribunal cantonal, ni nous, au Parlement cantonal, n'avons le temps de regarder par la fenêtre. L'exercice de nos pouvoirs respectifs est bien trop astreignant, vous en conviendrez.

Mes vœux personnels de santé et de plines satisfactions dans vos nouvelles-anciennes fonctions présidentielles vous accompagnent tout au long de cette année 2025! Bravo!

> La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

Troisième séance, jeudi 21 novembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2024-GC-115	Motion	Transparence des rapports de l'Inspection des finances	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> François Ingold Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2024-GC-89	Motion	Survie des pêcheurs et gestion plus durable de la population de cormorans	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Ivan Thévoz Jean-Daniel Chardonens <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-DIAF-17	Rapport	Rapport agricole 2024	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2024-DIAF-26	Rapport	Des prix justes pour les familles paysannes (Rapport sur postulat 2024-GC-41)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-82	Postulat	Où sont les bornes !	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Brice Repond François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2024-GC-127	Motion	L'information : un bien public à protéger	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Alizée Rey Sophie Tritten <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
		Prise de congé de Mme Nadia Savary et de M. Bruno Boschung		
2024-GC-261	Election (autre)	Un membre suppléant de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Laurent Baeriswyl	Scrutin de liste	
2024-GC-263	Election (autre)	Un membre (député) de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire, en remplacement de Ralph Alexander Schmid	Scrutin de liste	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2024-GC-273	Election (autre)	Trois membres de la délégation fribourgeoise auprès de la Commission interparlementaire de contrôle - Convention intercantonale en matière de santé numérique (CIP Santé numérique)	Scrutin de liste	
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Sébastien Dorthe, Jean-Pierre Doutaz, Sandra Lepori, Pierre Mauron, Thierry Steiert, Peter Wüthrich et Estelle Zermatten.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud et Philippe Demierre, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-40 Assermentation

Assermentation de MM. René Jutzet et Joan Progin, élus par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2024.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Président du Grand Conseil. Sehr geehrte Herren, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zu dieser Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes. (*Applaus*)

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Motion 2024-GC-115 Transparence des rapports de l'Inspection des finances

Auteur-s:	Ingold François (VEA/GB, FV) Kubski Grégoire (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances
Dépôt:	16.05.2024 (BGC mai 2024, p. 1861)
Développement:	16.05.2024 (BGC mai 2024, p. 1861)
Réponse du Conseil d'Etat:	17.09.2024 (BGC novembre 2024, p. 4431)

Prise en considération

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: je suis co-motionnaire.

Nous nous attaquons ce matin à l'une des dernières citadelles où le secret règne en maître: les rapports de l'Inspection des finances.

La question que l'on se pose ce matin n'est pas une question de gauche ou de droite, n'est pas un sujet polémique, c'est une question de principe : les rapports de l'Inspection des finances doivent-ils être publics ou rester la chasse gardée de l'élite parlementaire qu'est la CFG?

L'Inspection des finances, qu'est-ce? En bref, l'Inspection des finances est l'entité indépendante qui a pour but d'effectuer les contrôles de l'administration cantonale. Ses rapports sont d'une grande utilité pour vérifier l'efficacité de l'administration et permettre, par ses recommandations, des économies substantielles. En bref, l'Inspection des finances vérifie comment sont dépensés les deniers publics.

Or, aujourd'hui règne la presque totale opacité sur les rapports de l'Inspection des finances. Ces rapports ne sont transmis qu'aux seuls membres de la CFG.

Mais depuis 2009 la transparence est devenue le principe de base de l'action publique, et le secret est uniquement l'exception. Cela se justifie, car la transparence est gage de probité de l'action de l'Etat et un élément essentiel du contrôle de l'action publique. La transparence est un symbole fort, c'est dire aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois: nous n'avons rien à vous cacher. Car tout secret amène la méfiance, voire une forme de défiance de la population vis-à-vis des autorités et de ses élu-e-s. La transparence est donc le ciment qui unit la population à ses élu-es, c'est un véritable vecteur de confiance.

Die Transparenz ist wirklich der Kitt, der die Bevölkerung mit ihren gewählten Vertretern verbindet. Die Transparenz ist ein echter Vertrauensvektor.

Pourquoi garder secrets ces rapports? Quel intérêt justifie de les maintenir secrets me direz-vous?

Le Conseil d'Etat développe 3 arguments, qui à mon sens sont quand même faiblichons, pour contrer cette motion:

1. «La complexité des informations techniques contenues dans les rapports pourrait entraîner des malentendus ou des interprétations erronées de la part du public.» Là, en bon français, c'est un peu prendre la population pour des tadjets. Honnêtement, la population est éduquée, elle sait lire. Elle sait comprendre des informations complexes et franchement, elle a déjà accès aux Messages du Conseil d'Etat, qui sont, eux, complexes, là je fais référence au message qui accompagnait le DETTEC, qui m'a donné la migraine pendant 45 jours. Si la population est capable de comprendre le DETTEC, elle est tout à fait capable de comprendre les rapports de l'Inspection des finances. La deuxième chose est que le Conseil d'Etat méprise les journalistes, dont le travail est de synthétiser et de résumer les informations complexes et de les faire passer à la population.
2. «La préparation des rapports nécessiteraient des moyens additionnels afin d'assurer la rédaction plus synthétique des informations.» Sauf que là, cet argument n'a honnêtement pas de sens, il tombe à plat, parce que ce n'est pas ce que nous demandons. On demande simplement la publication des rapports tels quels, ils peuvent être très longs ou très courts, ils n'ont pas besoin d'être synthétisés.
3. La transparence des rapports créerait des réticences internes parmi les employé-e-s. Sauf que, si l'Inspection des finances est totalement indépendante, pourquoi y aurait-il des réticences à publier ces rapports? Cela se passe très bien dans le canton de Vaud ou dans d'autres cantons, pourquoi ça se passerait mal à Fribourg? Introduire la transparence, c'est au contraire valoriser l'indépendance de l'Inspection des finances. Au sujet de la protection des données, s'il devait y avoir des données personnelles qui sont contenues dans les rapports, c'est clair que les règles ordinaires s'appliquent: on caviarde les parties qui touchent les données personnelles, donc ça ne pose pas de problème, c'est tout à fait normal qu'un rapport soit caviardé si ça cible une personne ou une autre qui n'a pas à être citée dans un élément public.

Cette transparence a déjà fait ses preuves dans d'autres cantons, où c'est devenu la normalité pour les rapports de l'Inspection des finances. Le bilan y est positif. Pourquoi pas à Fribourg?

Enfin, en limitant l'accès à ces rapports aux membres de la CFG, on crée un système de députés à deux vitesses: d'une part les membres de la CFG, qui ont accès à tout, et d'autre part les député-e-s de seconde zone, qui ne sont pas suffisamment compétents pour comprendre ces rapports. Donc, nous sommes compétents, nous député-e-s, pour valider et débattre des budgets, mais en revanche on n'est pas censés obtenir les informations pertinentes quant à la manière dont sont gérés ces budgets et les rapports sur la gestion de ces budgets. C'est honnêtement absurde et un peu méprisant pour la majorité d'entre nous.

La population paie des impôts conséquents. Il existe un intérêt public à ce que la population sache comment sont gérés ses impôts. La transparence est devenue un élément déterminant de l'exemplarité politique. Montrons-nous exemplaires, montrons que nous n'avons rien à cacher au sujet de la gestion des deniers publics et des impôts. L'opacité des rapports de l'Inspection des finances constitue un reliquat d'ancien régime qu'il nous faut abattre.

Pour que la lumière de la transparence atteigne enfin cette institution aux rapports si utiles... *[Temps de parole écoulé.]*

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Je suis un peu surpris que j'intervienne maintenant, je pensais que d'autres groupes allaient intervenir ou du moins essorer la verve de mon collègue Kubski. L'intérêt était de venir à la fin pour pouvoir répondre aux questions. Il y a même paraît-il un député UDC qui m'a promis qu'il allait prendre la parole, mais voilà, ce n'est pas le cas. Je lui donne peut-être encore une chance.

Comme mon collègue Kubski, avec toute la verve qu'on lui connaît, a tout dit, je ne vais pas en rajouter et je vous remercie d'avance d'avoir l'intérêt politique de mettre ces rapports de l'Inspection des finances à disposition de toutes et de tous, comme cela se pratique notamment à la Cour des comptes des cantons de Vaud et de Genève, où ils le font sous forme de petites vidéos très instructives, qui permettent de rapprocher les administrés des différents services, et je trouve que ce serait une excellente chose, donc merci beaucoup d'accepter cette motion.

Berset Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime au nom du groupe UDC.

Si nous comprenons la volonté et l'intention des motionnaires d'améliorer la transparence et de garantir le bon emploi de l'argent public, nous pensons que cette demande de modification de l'article 53 de la loi sur les finances de l'Etat, afin que les rapports de l'Inspection des finances soient accessibles au public, pourrait avoir un effet inverse. En effet, si ces rapports étaient rendus publics, l'analyse et la critique concernant certains services pourraient être biaisés. Les auditeurs seraient peut-être tentés d'enjoliver ou de rendre plus politiquement corrects certains rapports d'inspection et être moins critiques qu'actuellement. Il pourrait également y avoir des réticences lors des audits de la part des employés et des responsables du service contrôlé. Nous pensons qu'il est indispensable de maintenir un bon équilibre entre la confiance et le bon fonctionnement de ce service et la transparence. De plus, certaines informations financières ou techniques contenues dans ces rapports d'audit pourraient entraîner des malentendus de la part du public.

Avec ces considérations, la grande majorité du groupe UDC va suivre la recommandation du Conseil d'Etat en refusant cette motion et vous propose d'en faire de même.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: membre de la CFG depuis de nombreuses années. Je prends la parole à titre personnel ou en tout cas au nom d'une très, très petite minorité du groupe UDC.

La plupart des rapports de l'Inspection des finances louent le rapport de l'Etat, louent le travail des services de l'Etat. Ils sont bien faits, ils sont bien rédigés. Une très petite minorité donne des recommandations. Ces recommandations sont là pour faire avancer les services de l'Etat. Il est arrivé que l'Inspection des finances ressorte certains problèmes tendanciellement assez graves dans certains services. Ce qui me dérange dans la réponse du Conseil d'Etat c'est qu'en gros on dise: «Circulez, il n'y a rien à voir! Ces rapports doivent rester réservés à une minorité.» Pour moi c'est un faux débat de dire qu'en publiant ces rapports, en les laissant aux journalistes principalement, aux citoyens, les employés de l'Inspection des finances feraient moins bien leur travail. Pas du tout. Pour moi, cette transparence, cela a aussi été relevée par le député Kubski, elle est importante. Elle est importante pour les citoyens, elle est importante pour l'image que donne notre Grand Conseil. Pour moi, c'est là que ça me pose un problème dans la réponse du Conseil d'Etat, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas publier ça, ça ne changerait rien au travail des député-e-s, ça ne changerait rien au travail de l'Inspection des finances. Pour terminer, il faut être clair, les rapports de l'Inspection des finances qui étaient très problématiques, je m'excuse Mesdames, Messieurs, ils ont toujours fini, en tout cas en partie, dans la presse. Quelques mois après, on avait un article comme quoi il y avait un problème dans tel ou tel service. Il ne faut pas pleurer, pour moi c'est des secrets de polichinelle que l'on tente de protéger en disant que cela ne doit pas sortir.

Pour moi et aussi pour louer les services d'Etat qui font bien leur travail, je vous demanderais d'accepter cette motion.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. En effet, la limitation de l'accès du public qui est prévue à l'article 53 de la loi sur les finances, elle fait aussi suite à l'introduction en 2008 de la loi sur l'information et l'accès aux documents, c'était nouveau. 16 ans après, je comprends aussi - c'est le cas aussi, je pense, des motionnaires - qu'on se pose la question si on ne devrait pas supprimer une limitation qui avait été introduite etc... Le Conseil d'Etat, on l'a mis dans notre réponse, comprend bien cette demande, on comprend tout à fait également le souci d'avoir accès aux documents, de manière générale, qui sont produits.

Mais à l'époque, ce n'est pas pour rien non plus qu'on avait mis cette limitation, parce qu'il y avait une pesée d'intérêts entre d'un côté la transparence - je précise la transparence n'est pas un but en soi, c'est un moyen en vue d'un but - et puis le travail que fait l'Inspection des finances. Le rapport qu'elle donne, c'est un outil de travail. Il a été destiné d'abord au Grand Conseil par le biais de la CFG et puis au Conseil d'Etat. On en a limité l'accès parce qu'on a voulu d'un côté qu'il puisse être utilisé de manière approfondie, cela veut dire contenir suffisamment de détails, d'éléments sans qu'on soit limité en la matière et puis d'avoir aussi le soutien pour qu'on n'aille pas trop loin en termes de protection des données. Dans un des derniers rapports à avoir été discutés par exemple, on mentionne un chef de section, on mentionne une personne responsable des ressources humaines, qui sont totalement identifiables, donc vous n'allez pas caviarder le mot «responsable ressources humaines» alors qu'on sait très bien qui sait. C'est ce type de mesures qu'on n'a pas voulu et c'est pour cela qu'on a limité aussi cet accès de

manière qu'on puisse créer la confiance aussi avec les services, pouvoir aller travailler en détail avec eux et puis avoir cet outil qui est discuté après avec la CFG.

Je ne crois pas que les rapports de l'Inspection des finances louent le travail du Conseil d'Etat. Ils sont riches, précis, avec des informations, des remises en question, des contestations de ce qui a été fait. J'ai en tête toute une série de ces rapports, celui sur l'HFR par exemple, ou un autre sur le SITel, où on ne mâche pas ses mots et qu'on dit les choses clairement. Un travail qui a d'ailleurs amené la CFG à se dire, mais là il faut peut-être qu'on mette sur pied une sous-commission pour aller plus loin dans le détail et la CFG rencontre la directrice de l'Inspection des finances aussi dans ce cadre de rapport et de confiance. C'est un bon outil de travail, qui a en partie une limitation, et à mon avis c'est surtout cet équilibre entre transparence et une relation constructive avec l'Etat et les services mis en exergue ou analysés sous forme d'audit qu'il s'agit de conserver.

La Commission de finances et de gestion s'est aussi renforcée, vous lui avez donné plus de moyens, plus de personnes, elle a aussi une capacité d'approfondir, elle a créé des sous-commissions aussi. Le Conseil d'Etat n'est pas favorable à la suppression de cet alinéa 3 de l'article 53 ni à l'ouverture de l'accès, mais il est ouvert à une réflexion de fond. Pourquoi pas, après 16 ans d'application d'une loi sur la transparence, se dire que peut-être il y a des éléments qui devraient être affinés? Le souci d'une plus grande transparence, le Conseil d'Etat y est aussi sensible, c'est pour cela qu'on vous propose de vous pencher sur l'article 56, qui traite du rapport annuel de l'Inspection des finances. C'est un rapport qui fait entre 20 et 30 pages, qui reprend tout ce qui a été fait dans l'année, donc tous les services consultés, les recommandations qui ont été faites, les recommandations qui sont ouvertes et qui nécessitent des moyens. Ce rapport annuel est indiqué à l'article 56, mais là, il n'y a pas la réserve, on dit simplement: "On le remet à la CFG et au Conseil d'Etat." Pour l'instant, vous ne le voyez pas, c'est la CFG et le Conseil d'Etat, mais il n'y a pas d'alinéa qui dit que l'accès est réservé. Donc, sans modifier la loi, je peux m'engager ici à le mettre sur le site internet de l'Etat, ce rapport annuel, qui prend toutes les directions, le Pouvoir judiciaire et tous les éléments constitutifs de notre Etat avec le travail de l'Inspection des finances.

Si je prends la DFIN, pour prendre un exemple, dans le rapport annuel 2023, 7 services ont été consultés, il y a évidemment le bilan de l'Etat, le Service du cadastre et de la géomatique, le Fonds de garantie de la rémunération des 730 jours, etc... Il y a la date du rapport, il y a les recommandations et à la fin de l'année, l'Inspection des finances publie dans ce rapport annuel les recommandations ouvertes, celles qui n'ont pas encore été réglées, sur lesquelles ils attendent une action. Par exemple pour ma direction, il y a la recommandation "Recommandation adressée au Service cantonal des contributions dans le secteur de l'impôt sur les gains immobiliers", qui demandait de s'assurer que tous les avis d'aliénation transmis par le Registre foncier soient intégralement repris dans le système du secteur des gains immobiliers. Il y avait là une non-compatibilité, partielle en tout cas, et puis le délai qui était donné jusqu'à la fin de l'année a été prolongé au 31.03.2024, délai qui a ensuite été tenu. Donc, une information, à mon avis, qui répond au souci des motionnaires de plus de transparence mais qui préserve l'équilibre, comme ça a été mentionné, entre ce qu'on peut donner comme infos à la CFG et la protection des données ou, je dirais, une certaine confiance qu'on peut avoir envers les services touchés.

Je vous recommande de dire non à cette motion, mais je m'engage aussi à la publication du rapport annuel de l'Inspection des finances.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 50 voix contre 41. Il y a 6 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP).
Total: 41.

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/

SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 50.*

Se sont abstenus:

Berset Christel (FV,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moussa Elias (FV,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 6.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2024-GC-89

Survie des pêcheurs et gestion plus durable de la population de cormorans

Auteur-s:	Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR) Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Dépôt:	22.04.2024 (BGC mai 2024, p. 1847)
Développement:	22.04.2024 (BGC mai 2024, p. 1847)
Réponse du Conseil d'Etat:	07.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4419)

Prise en considération

Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR). Je m'exprime en tant que co-motionnaire, je n'ai pas d'autres liens d'intérêt, si ce n'est que j'ai déjà fait différentes interventions sur ce sujet. Je m'exprime également au nom du groupe UDC.

Tout d'abord, je remercie le Conseil d'Etat de prendre en considération notre motion. Il faut vraiment trouver des solutions efficaces pour résoudre ce problème de prolifération des cormorans. Ils impactent durement la vie de nos pêcheurs professionnels, qui sont déjà en difficulté et dans l'incertitude pour l'avenir. Autour de nos pêcheurs, il y a des familles, il y a un patrimoine, mais il y a aussi un savoir-faire qu'il faut absolument préserver.

Le Conseil d'Etat le relève d'ailleurs très justement, la pêche professionnelle artisanale est une composante de l'économie locale et elle revêt une importance patrimoniale et culturelle de premier ordre. Malheureusement, la prolifération des cormorans est une catastrophe clairement identifiée, qui précarise nos pêcheurs. Il y a trop de cormorans, c'est un fait que les chiffres ne cessent de démontrer année après année. Le constat est sans appel, les quelques 3'000 spécimens recensés engloutissent 450 gr. de poissons par jour. Durant la période de migration, ce chiffre peut augmenter jusqu'à 4'000, voir 5'000 individus.

Toutes les études scientifiques mises en avant concernant la température du Lac, le manque de nutriments ou encore la prolifération des moules quagga ont probablement un impact important. Mais elles ne peuvent en aucun cas occulter ce constat sans appel. J'avais déjà déposé une telle motion en juin 2019, qui curieusement n'est pas mentionnée dans le message

du Conseil d'Etat. Ma motion était intitulée «Régulation des cormorans et reconstitution de la faune piscicole». Elle avait déjà été acceptée, il n'y a pas de raison qu'aujourd'hui on n'en fasse pas de même!

D'ailleurs elle demandait finalement la même chose, mais malheureusement, les moyens mis en œuvre depuis n'ont pas eu les effets escomptés. C'est pour cette raison que nous devons revenir, mais cette fois en collaboration avec les autres cantons concordataires. Dans son message, le Conseil d'Etat fait différentes propositions en collaboration avec les 2 autres cantons concernés et j'espère vivement que dorénavant les solutions avancées aboutissent à plus de concret.

Comme vous l'avez également lu dans le message, ces dispositions sont conditionnées par l'acceptation de ces 3 cantons. Le Grand Conseil Neuchâtelois a déjà fait le travail et a accepté une telle motion. Pour le canton de Vaud, c'est aussi en bonne voie. Ces pêcheurs professionnels sont là, dans la tribune, nous ne faisons que faire entendre leur voix aujourd'hui.

Chères et chers collègues, je vous remercie d'avance d'en faire de même pour soutenir nos pêcheurs. Le groupe UDC, que je remercie, acceptera cette motion à l'unanimité.

Kehl Roland (VEA/GB, SE). Ich spreche im Namen des Grünen Bündnisses. Ich habe keine Interessensbindungen zu diesem Geschäft.

Ich spreche heute über drei Tiere: den Kormoran, den Wolf und über einen Elefanten. Ich beginne mit dem Wolf. Stellen Sie sich vor, dass in einer Schafherde von 1000 Tieren 100 Tiere plötzlich sterben. Der Tierarzt stellt fest, dass 95 dieser Tiere an einer mysteriösen Krankheit gestorben sind. Nur 5 Tiere hat der Wolf gerissen. Würden Sie den Wolf schießen oder mehr über diese Krankheit herausfinden wollen?

Mit dem Wolf hat der Kormoran gemeinsam, dass er ein intelligenter und effektiver Jäger ist. Und er macht, wie der Wolf, dem Menschen Konkurrenz in seinen Jagdgründen. Und wenn er zu erfolgreich jagt, wird er selber gejagt, wie der Wolf.

In ihrer Motion verlangen die Kollegen Thevoz und Chardonens, dass der Staat Massnahmen ergreift, um die Berufsfischerei auf den Freiburger Seen zu retten. Der Staatsrat gedenkt dies zu tun, indem die Regeln zur Jagd des Kormorans noch weiter gelockert werden.

Auch unsere Fraktion anerkennt den Schaden des Kormorans für die Berufsfischerei. Auch wir unterstützen die grosszügigen Subventionen für die Berufsfischer und können damit leben, dass der Kormoran bereits heute recht grosszügig gejagt und geschossen werden darf.

Aber etwas stört uns am Vorschlag des Staatsrates, und das ist „the elephant in the room“, der Elefant im Wohnzimmer. Wir stören uns daran, dass man das eigentliche Problem zu wenig thematisiert. Und das ist: Die Fischfangzahlen im Neuenburgersee gehen seit ein paar Jahren dramatisch zurück. Von einem jährlichen Durchschnitt von um die 300 Tonnen auf nur noch ungefähr ein Drittel. Ist das alles dem Kormoran geschuldet? Wohl kaum. Weniger als 5% des Bruttoertrags geht wegen diesem Vogel verloren. Also weswegen denn sonst?

Die weiteren Ursachen kennt auch der Staatsrat selbst noch nicht ganz. In seiner Botschaft stützt er sich auf Vermutungen, die allesamt unerfreulich sind: ein dramatischer Verlust der Biodiversität (Stichwort invasive Quagga-Muscheln, Kollege Chardonens hat es erwähnt), Nährstoffe im Wasser, Mikroplastik oder die Erwärmung des Wassers aufgrund der Klimaerwärmung. Der Elefant im Wohnzimmer ist also der See, nicht der Kormoran.

Natürlich geht es den Motionären primär um die wirtschaftlichen Nöte der Berufsfischer und um den Erhalt dieses kulturell wertvollen Berufs. Aber – vielleicht unbeabsichtigt – haben sie dabei Worte gewählt, die ich als Grüner möglicherweise anders, grundsätzlicher verstehe als meine beiden Kollegen. Ich lese, dass die Motion verlangt, „dass bedrohte Fischarten und ihre Ökosysteme besser geschützt“ werden und „dass die Fischfauna wiederhergestellt werden müsse“. Das ist sehr ambitioniert und aus ökologischer Sicht absolut dringend und darum lobenswert. Wir vom Grünen Bündnis erwarten, dass sich der Staatsrat um den Elefanten kümmert, will heissen, dass er sich um die übrigen relevanten Ursachen der Reduktion der Fischbestände kümmert, dass er alle Ursachen, alle Umweltschäden im See eruiert und eine nachhaltige Sanierung einleitet.

Die Schäden durch den Kormoran, so schmerzhaft sie für die Fischer auch sein mögen, stehen weit hinter einer viel grösseren Herausforderung zurück. Die weitere Regulierung des Kormorans ist in erster Linie eine Symptombekämpfung. Das zugrundeliegende Problem lässt sich dadurch nicht lösen. Solange der Staatsrat keine grösseren Anstrengungen unternimmt, das Ökosystem Neuenburgersee nachhaltig zu schützen, wird unsere Fraktion dieser Motion grossmehrheitlich die Gefolgschaft verweigern.

Senti Julia (PS/SP, LA). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce sujet si ce n'est que j'habite le beau Lac de Morat, qui n'est selon la prise de position du Conseil d'Etat aucunement touché par les raisons qui sont connues au Lac de Neuchâtel et qui mettent la survie des pêcheurs professionnels en péril.

Die Sozialdemokratische Fraktion ist in Bezug auf diese Motion geteilter Meinung und wird auch so stimmen. Einerseits unterstützen wir jegliche Bemühungen, das traditionsreiche Handwerk der Berufsfischer zu sichern und ihnen mit nützlichen

Massnahmen wie etwa einer finanziellen Unterstützung, die gemäss der erwähnten Verordnung auch in den kommenden Jahren noch gewährt würde, zu helfen. Andererseits haben wir kein Verständnis dafür, dass man den Kormoran verurteilt, wenn doch bekannt ist, dass das verstärkte Aufkommen der Quaggamuschel, der mangelnde Laichbestand von Felchen oder durch andere Fische angefressene Netze weitaus schlimmere Gefahren für die Fischer und insbesondere die Berufsfischer darstellen, wie zuvor Kollege Keel erwähnt hat.

Die Sozialdemokratische Fraktion begrüsst die von der interkantonalen Kommission für Fischerei im Neuenburgersee ergriffenen Massnahmen zur Unterstützung der Effizienz beim Laichfischfang. In Bezug auf die Jagdpatente und deren Ausweitung mithilfe einer Anpassung der Konkordate in Bezug auf den Murten- und den Neuenburgersee gehen die Meinungen in unserer Fraktion jedoch auseinander.

Einerseits nehmen wir davon Kenntnis, dass die Nutzung des Patents H, mit welchem Berufsfischer selbst zur Jagd auf Kormorane ansetzen können, äusserst rückläufig ist und in der letzten Saison lediglich 2 von den insgesamt 7 Berufsfischern davon Gebrauch gemacht haben und dies für den Abschuss von lediglich 3 Vögeln, wo es zwei Jahre davor noch 22 waren. Auch lediglich drei Jäger von insgesamt 695 Jägern haben sich auf Kormoranjagd begeben und dabei auch gerade einmal 5 Vögel erwischt.

Was uns wirklich erstaunt ist die Berechnung von 721 Franken, die jeder Kormoran, der durch die kantonalen Wildhüter/Fischereiaufseher geschossen wird, den Kanton kostet. Höflich bitten wir den zuständigen Staatsrat, uns diese Berechnung genauer zu erklären, nicht dass dem Grossrat hier eine effiziente Sparmassnahme fürs Budget 2026 durch die Finger rutscht (bei 89 geschossenen Kormoranen durch die Wildhüter/Fischereiaufseher bedeutet dies ein Aufwand von insgesamt 64'000 Franken)!

Schlussendlich unterstützt ein Teil der SP-GrossrätInnen diese Motion, um dem Kanton Freiburg zu ermöglichen, das Konkordat mit den anderen beteiligten Kantonen im Sinne der durch die Jagd- und Fischereiaufseherkonferenz vorgeschlagenen Massnahmen in Bezug auf die Kormorane anzupassen, das heisst, die Verkürzung der Schonzeit um einen Monat und die Ermöglichung der Entnahme von noch nicht geschlechtsreifen Vögeln analog den Wildschweinen sowie eine allfällige Ausdehnung der Jagdpatente F und G auf die Dauer des Spezialpatents H der Berufsfischer.

Ganz dem Mantra Boshung entsprechend erlaube ich mir, im Namen meiner KollegInnen, welche die Motion nicht unterstützen, jedoch zu mahnen:

Ne vendez pas les ailes du cormoran avant la résolution des vrais problèmes des pêcheurs professionnels!

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mon lien d'intérêt. Je suis maître-agriculteur à Cugy à proximité du lac de Neuchâtel. Je ne suis pas pêcheur mais apprécie les délicats produits de la pêche locale. Je rapporte pour le groupe Le Centre, qui remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse très bien étayée à cette motion.

Après la onzième plaie d'Egypte des corneilles et corbeaux freux, le cormoran représenterait-il la douzième plaie? Je le pense vraiment! Un tel oiseau sans prédateur, qui prélève annuellement trois fois plus de poissons que l'ensemble des pêcheurs professionnels, ne mérite pas de considération et doit être combattu par tous les moyens permettant de diminuer sa population. N'en déplaise au Tribunal administratif fédéral ainsi qu'aux associations de protection de la nature, qui défendent leur pré carré.

L'oiseau de mauvais augure est un cauchemar et une frustration crasse pour l'ensemble des pêcheurs professionnels. Sa prolifération exponentielle et incontrôlée est un bel exemple de plus de biodiversité mal maîtrisée.

À titre personnel, une considération de la réponse du Conseil d'Etat m'interpelle. Une des causes de la diminution du rendement de la pêche professionnelle est la pauvreté du Lac de Neuchâtel en nutriments nécessaires à la faune piscicole. D'ailleurs, chacun doit le savoir, les plages du Lac de Neuchâtel n'ont plus rien à envier aux plages des Seychelles. La chasse effrénée aux moindres sources de pollution des eaux de surface, et je suis bien placé en tant qu'exploitant agricole pour en parler, cette chasse frénétique est-elle, dans ce contexte, encore justifiée et pertinente ?

Le groupe Le Centre valide les propositions du Conseil d'Etat visant à diminuer la pression du cormoran sur les lacs fribourgeois et acceptera à l'unanimité la motion qui nous est soumise.

Chardonnens Christophe (*PLR/PVL/FDP/GLP, BR*). Je m'exprime ici au nom du groupe PLR/PVL et n'ai pas de lien particulier avec cet objet si ce n'est que j'habite cette magnifique région qu'est la rive sud du Lac de Neuchâtel, cette Broye que Jean-François Steiert serait bien inspiré de visiter plus souvent, il verrait que le brouillard n'est plus qu'une légende.

Parenthèse refermée, je suis particulièrement sensible à la situation de nos pêcheurs pour les côtoyer régulièrement, non seulement en amateur de poissons mais parce qu'effectivement, le lac fait partie de notre région et que nous y portons une attention toute particulière. Il est vrai qu'on peut et qu'on doit s'interroger sur la situation de nos pêcheurs et la meilleure manière les soutenir dès lors que le produit de la pêche s'est considérablement réduit au cours de ces dernières années et que

leurs conditions de travail sont particulièrement difficiles. Quand bien même la réponse du Conseil d'Etat semble minimiser l'impact du cormoran sur le produit de la pêche, il est indéniable que cet oiseau, que l'on peut qualifier de malheur, mais cela est une perception personnelle, pèse lourdement sur le revenu des pêcheurs et leur avenir. Cette mesure, je le disais tout à l'heure, on peut estimer qu'elle ne va rien résoudre ou qu'elle est très légère, mais quoi qu'il en soit elle a le mérite d'être là et c'est une mesure. Elle signifie aussi un soutien, un signal envers nos pêcheurs professionnels, envers cette profession qu'il y a lieu de soutenir, non seulement pour le savoir-faire mais aussi tout ce qu'elle apporte à l'économie locale et aussi au patrimoine de notre canton.

C'est la raison pour laquelle le groupe PLR/PVL soutiendra à l'unanimité cette motion et vous incite à en faire de même.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Mon lien d'intérêt, je suis l'un des co-motionnaires de ce texte et l'instigateur de ces motions, qui ont été déposées simultanément dans les parlements vaudois et neuchâtelois. Le canton de Neuchâtel a déjà voté et accepté cette motion. Pour les Vaudois, la commission ad hoc a déjà siégé et la majorité de celle-ci demande au Grand Conseil vaudois de l'approuver lors d'une future session. Je vous rappelle qu'il faut l'unanimité des trois cantons pour que cette motion aille de l'avant étant donné qu'il y a un concordat.

Combien d'études ont déjà été réalisées ces dernières années pour analyser la qualité des eaux du lac de Neuchâtel, la croissance des corégones, la qualité physico-chimique du lac, l'état de la population de poissons du lac et bien entendu une étude sur les dommages causés par les cormorans.

Globalement, les raisons de la baisse de l'effectif des poissons dans le Lac de Neuchâtel sont connues. Le changement du climat, certainement, la pauvreté du lac en nutriments, le lac est trop propre et c'est un problème. Je ne parle pas des micropolluants, bien entendu. Et le dernier facteur et non des moindres, le cormoran, nommé par les pêcheurs « le loup des lacs », prédateur important des poissons de nos lacs et de la faune piscicole.

Les chiffres qui ont été calculés sont exacts. On parle de près de 500 tonnes de poissons bouffés, avalés, gobés, dites-le comme vous le voulez, par le cormoran. La pêche professionnelle, elle, a pêché en 2023, 127 tonnes de poissons; le cormoran 500 tonnes environ, les pêcheurs 127 tonnes. Mes chers collègues, les calculs ne sont pas bons. Non, les calculs ne sont vraiment pas bons pour les pêcheurs. Mais je veux rassurer tous ceux qui se font du mauvais sang pour les pauvres cormorans au lieu de se faire du souci pour ceux qui vivent de la pêche. La réflexion que nous abordons n'est point de réguler complètement l'effectif du cormoran mais bien de maintenir un effectif adapté permettant un équilibre entre pêche professionnelle et écosystème.

Mes détracteurs vont peut-être certainement me dire: «On ne sait jamais, avec les possibilités qui sont données, on court un risque d'hyper-régulation.» Sachez, mes chers collègues, que sur les 3 dernières années, les pêcheurs professionnels ont tiré seulement 92 cormorans. Oui, ce n'est pas facile de tirer sur un bateau qui vogue. Vous avez du courage, les pêcheurs. De ce point de vue-là, des solutions doivent être trouvées. On parle de 4'000 à 5'000 cormorans qui chassent sur le lac de Neuchâtel lors de la haute saison.

La motion, déposée dans les 3 cantons, mérite d'être soutenue, puisqu'elle est tout à fait équilibrée. Je sais que les conseillers d'Etat des 3 cantons ont régulièrement des discussions avec les pêcheurs professionnels. Monsieur le Conseiller d'Etat confirmera certainement mes propos.

La situation des pêcheurs est catastrophique. Ce sont des familles qui sont dans une situation économique extrême et difficile. Ces personnes ne comptent pas leurs heures, dans des conditions souvent délétères, pour ne ramener de leurs pêches que quelques misérable poissons. On se plaint souvent dans les milieux agricoles, et avec raison de nos difficultés financière, mais là c'est véritablement toucher le fond. Passer de 100 000 frs de chiffre d'affaires annuel à 28 000 frs pour un pêcheur à plein temps, c'est perdre sa dignité, c'est travailler pour des prunes. Et encore, je parle avec expérience, travailler avec des prunes, on y gagne mieux.

On est donc, mes chers collègues, dans une situation difficile, confronté à des gens qui souffrent professionnellement, économiquement et socialement. Il est de notre devoir de soutenir nos pêcheurs, que je salue au passage. Les pêcheurs ont droit à des réponses tangibles pour remédier à un problème qui les dépasse totalement. Ils sont à bout de leur possibilités face à un désastre qui détruit non seulement leur métier mais également toute la faune piscicole.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de soutenir cette motion pour nos pêcheurs, pour notre lac, pour notre écosystème.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. La question des cormorans et de leur impact sur la pêche a déjà été abordée plusieurs fois, ça a été dit par le Conseil d'Etat, par le Grand Conseil.

Comme vous avez à nouveau pu le lire, la situation concernant le rendement de la pêche dans nos lacs est difficile, c'est une réalité, Monsieur Thévoz, elle est néanmoins très complexe, elle dépasse la simple présence des cormorans, qui sont un des facteurs.

Oui, Monsieur Kehl, oui, Madame Senti, il y a d'autres facteurs comme les micropolluants, comme le climat sur lequel nous travaillons, nous avons un Plan Climat, nous avons de nouvelles mesures qui se sont mises en place dans les STEP pour diminuer la présence des micropolluants. Après, il y a un facteur important sur lequel il est difficile d'intervenir, c'est effectivement la nutrition, ça a été relevé par M. Grandgirard. Je ne vais pas aller ajouter du phosphore dans le lac de Neuchâtel et je ne vais pas pouvoir défendre qu'on ait un lac comme celui de Morat, qui a beaucoup de phosphore - mais on est en-dessus des limites - et qui nous permet d'avoir plus de nutriments dans le lac, c'est une réalité et là on a une conciliation des objectifs. Il faut savoir aussi que par le passé on a eu des pics de production de poissons à l'heure où les STEP se sont ouvertes, ce qui n'est peut-être pas une situation naturelle, mais aujourd'hui on a une forte diminution, qui est corrélée à plusieurs facteurs et dont toutes les recherches sont actuellement dirigées, ce n'est pas le seul lac en Suisse qui connaît ces difficultés, non seulement en Suisse mais en Europe, et les chercheurs n'ont pas encore une explication claire et nette de ce qui se passe.

On constate par ailleurs que la régulation de la population de ces oiseaux est extrêmement difficile. Difficile d'une part parce que certaines mesures sont exclues par la législation fédérale ou la jurisprudence et d'autre part parce que celles qui nous restent, comme les possibles tirs, ont une efficacité très relative, voire malheureusement - soyons honnêtes - d'une inefficacité assez claire. Elles permettent par contre, les pêcheurs peuvent l'utiliser maintenant, on a mis cela en place, de faire du tir d'effarouchement, mais les pêcheurs eux-mêmes le savent, plusieurs ont renoncé à essayer de tirer ces cormorans, c'est extrêmement difficile.

J'entends qu'il faut réguler ces cormorans, comme d'autres espèces d'ailleurs. Une des plaies du lac est aussi la moule quagga, je ne sais si c'est la 12^e ou la 13^e plaie, mais disons que la moule quagga a aussi un impact négatif sur la faune piscicole. Mesdames, Messieurs, je suis preneur si quelqu'un a une solution pour réguler ces deux espèces. Les quaggas, j'en ai beaucoup, mais je n'ai pas de solution, à l'heure actuelle, qui soit efficace pour lutter contre ces populations.

Le prix du tir, vous l'avez dit Madame Senti, on a voulu apporter la transparence, c'est sous pression à l'époque, sur les cormorans, ça a déjà été dit, qu'on a introduit ces tirs par les gardes-faune, on a fait 42 journées. Les gardes-faune fribourgeois ont été les meilleurs, ce sont ceux qui ont tiré le plus de cormorans mais avec énormément de peine et le prix, c'est simplement les heures qu'ils ont passé, le coût du matériel, de la munition et on voit que tuer quelques cormorans sur les milliers qui ont été signalés, qui arrivent, ça ne va pas permettre de les réguler malheureusement.

Néanmoins le Conseil d'Etat s'engage pour faire avancer les choses afin de défendre la pêche professionnelle sur nos lacs, d'une part pour faire évoluer la situation au niveau fédéral, en collaboration avec les autres cantons concernés, d'autre part pour soutenir directement les pêcheurs professionnels qui sont impactés par cette diminution de la faune piscicole. Des mesures d'aide qui avaient été décidées en urgence en 2020 ont ainsi été pérennisées.

La motion proposée aujourd'hui ne fait d'ailleurs que confirmer la suite donnée par le Conseil d'Etat, je peux donc vous inviter à accepter cette mise en vigueur de ce que le Conseil d'Etat avait déjà décidé tout en relevant, comme ça a été dit, qu'elle se fait en collaboration avec les autres cantons signataires. Effectivement, selon les contacts avec mes homologues, une décision a déjà été prise sur Neuchâtel, je dois pouvoir dire aussi qu'il paraît assez clair que les cantons voisins vont accepter cette motion.

Je vous invite donc à soutenir la motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 72 voix contre 16. Il y a 11 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP),

Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 72.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB). *Total: 16.*

Se sont abstenus:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 11.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Rapport 2024-DIAF-17 Rapport agricole 2024

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **10.06.2024 (BGC novembre 2024, p. 4237)**

Discussion

Cotting Charly (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Mes liens d'intérêts avec cet objet: je suis agriculteur et donc concerné directement par ce rapport et j'interviens également au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

La politique agricole est, en Suisse, assumée en grande partie par la Confédération, notamment par une protection à la frontière et le dédommagement des prestations non commerciales par les paiements directs. Je rappelle également que le marché mondial des denrées alimentaires est en grande partie un marché de surplus et que 90 % de ces productions sont consommées à proximité de leur lieu de production. Ceci explique parfois le prix dérisoire des denrées alimentaires sur le marché mondial.

Ce rapport fait un état des lieux relativement exhaustif de la situation de l'agriculture fribourgeoise, de ses productions, de ses prestations à la collectivité, mais également de ses contraintes et de ses défis. Fribourg est un canton de producteurs et représente environ 10% de la production alimentaire suisse. Il abrite également de nombreuses industries de transformation d'importance supra-cantonale.

Dans les premiers chapitres de ce rapport, le Conseil d'Etat nous livre sa vision du futur de l'agriculture fribourgeoise. Celle-ci tente de concilier des propositions parfois contradictoires, comme un maintien, voire une augmentation, de la production et une amélioration des prestations écologiques ou une diminution de l'empreinte écologique. Je rappelle au passage que le

but premier de l'agriculture est de produire de la nourriture, pas de favoriser la biodiversité ni d'embellir le paysage, même si elle peut y contribuer. On peut remercier le Conseil d'Etat pour l'intérêt et le soutien qu'il porte à l'agriculture de notre canton. On peut toujours faire mieux, mais je crois que l'agriculture fribourgeoise peut être satisfaite globalement de l'action de notre gouvernement.

Malgré le soutien de la Confédération, du canton et malgré une restructuration permanente, les revenus agricoles restent faibles, sont même en baisse pour 2023 et on peut craindre le même scénario pour 2024, au vu des conditions météorologiques. Il n'y a là ni palier, ni indexation.

Il est également intéressant de constater qu'après s'être occupé du bien-être des animaux, des conditions de travail des employés agricoles, du bien-être des plantes, de la propreté de l'eau et de l'état de la biodiversité, on commence à s'intéresser aussi, enfin dirai-je, à l'état de santé des agricultrices et agriculteurs eux-mêmes. Elles et ils sont capables de supporter de longues journées de travail, ont été capables de vivre avec des revenus inférieurs au reste de la population. Ce qui devient difficilement supportable, par contre, c'est le manque de stabilité des règlements, mais surtout le manque de considération, des attaques régulières au travers d'initiatives récurrentes ou d'attaques dans divers médias.

Certains savent, certains savent mieux.

Lors d'une émission dernièrement à la Radio Télévision Suisse (RTS), des activistes de la protection des animaux s'émouvaient, lors d'une intrusion illégale nocturne dans une ferme, de la détention des vaches dans de minuscules boxes trop petits. Or, ce mode de détention que nous appelons, dans le jargon agricole, des «logettes» est un système unanimement reconnu comme un bon mode de détention, les vaches pouvant se séparer à volonté du troupeau pour se reposer.

Certains savent.

De même, la surface agricole utile (SAU) fribourgeoise est composée pour plus de la moitié de prairies et de pâturages. Il n'y a, à ma connaissance, pas de meilleure façon de les valoriser que les ruminants. Et non, les régimes exclusivement végétariens ou végétans ne sont pas défendables d'un point de vue de la préservation des ressources, n'en déplaise à certains.

Certes, tout n'est pas parfait. Il y a quelques excès et il y a toujours un potentiel d'amélioration. Mais la qualité de la production et l'équilibre entre la production et la protection de l'environnement est acceptable à Fribourg. Les revenus sont, malheureusement, toujours assez bas et il semble difficile d'augmenter la valeur de la production. On le voit cette année avec une production de blé très faible et des prix qui ne changent pas.

Ce rapport montre que l'agriculture fribourgeoise est bien encadrée et qu'elle ne manque pas de défis. Je remercie le Gouvernement pour ce rapport.

Hayoz-Helfer Regula (VEA/GB, SE). Meine Interessensbindung: Ich bewirtschafte zusammen mit meinem Mann einen Bio-Landwirtschaftsbetrieb mit 60 Kühen und 40ha Land. Ich spreche im Namen des Grünen Bündnisses, welches den Landwirtschaftsbericht 2024-2029 aufmerksam gelesen hat. Wir danken der Direktion für die Verfassung und allen Menschen, die daran sind, die Landwirtschaft auf eine positive Weise in die Zukunft zu belgeiten. Trotz der vielen guten Arbeit muss ich noch einige Bemerkungen anbringen. Die Freiburgische Agrarpolitik besteht aus einer Strategie mit ihren 7 Achsen. Zu jeder Achse wurden Ziele und dazugehörige Massnahmen aufgestellt. Vergleicht man die neuen Massnahmen mit den Massnahmen von 2019, so fällt auf, dass es sehr wenig neue Massnahmen gibt. Ein Beispiel: Unter der Achse Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung sind 5 Massnahmen aufgeführt, 4 davon gelten 2019 als erledigt. Dann gibt es Massnahmen, die so allgemein und unpräzise verfasst sind, dass sie schlicht inhaltlos sind. Oder finden Sie «Förderung der guten landwirtschaftlichen Praxis» als messbar oder zielführend? Wohin will die Freiburgische Agrarpolitik eigentlich? Die Ziele sind oberflächlich und die Massnahmen grösstenteils umgesetzt. Das bedeutet: auch in den nächsten 5 Jahren im gleichen Trott weiter – Landwirtschaftsrevolte hin oder her.

Die Förderung einer innovativen Landwirtschaft gehört laut Bericht zu den wichtigen Zielen der Agrarpolitik. Eine resiliente und innovative Landwirtschaft erreichen wir durch eine solide Grund- und Weiterbildung. Hoffe ich doch, dass der neue Lehrplan dies, wie versprochen, beinhaltet und die Weiterbildungen dementsprechend ausgeschrieben werden.

Im Ausbildungszentrum wurde die analoge Bibliothek wegen Sparmassnahmen geschlossen und die von den Lernenden sehr geschätzten Metall-, Holz- und Maurerateliers sollen reduziert werden oder sogar verschwinden. Der geplante Schulbiobauernhof Sorens wurde als einzige Massnahme von 2019 nicht umgesetzt. Die Sparmassnahmen machen auch vor der Ausbildung nicht halt, Innovation und gute Praxis hin oder her.

In der Achse Natürliche Ressourcen steht unter anderem der Klimaplan im Vordergrund. Eines der Ziele darin ist es, dass jeder Mensch seinen ernährungsbedingten ökologischen Fussabdruck senkt. Anstrengungen in den Bereichen der Verarbeitung, der Vermarktung und auch des Verhaltens der Verbraucher:innen sollen im Fokus stehen. In Bezug auf Letztere sei es wichtig, die Wahlfreiheit zu respektieren. Wie und mit welchen Massnahmen will der Kanton die Konsument:innen

(nicht Einrichtungen und Schulen) über die Auswirkungen ihrer Wahl informieren und sie für eine kohlenstoffarme und ausgewogenen Ernährung sensibilisieren?

Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein. Besser produzieren durch Mechanisierung: Die Kehrseite der Mechanisierung: mehr Isolation der Landwirt:innen, Gefährdung ihrer psychischen und physischen Gesundheit und grosse finanzielle Belastung durch Investition.

Weniger produzieren: nein. Milchkühe im Kanton Freiburg geben im Herdenschnitt bis 10'000kg Milch pro Laktation. Nur mit einem optimierten Futterplan und genügend Energiefutter wird dies erreicht. Auf unserem Betrieb haben wir einen Herdenschnitt von 6500kg, ohne Kraftfutter. Die Kuh als Hochleistungsathletin und es gilt dies zu halten. Weniger produzieren: Nein.

Zustand heute: Milchproduzent:innen sind unzufrieden mit der zur Verfügung stehenden Freizeit. Arbeitsstunden pro Woche für Lernende: 50-55 Stunden, für Betriebsleiter: 67 Stunden. Durchschnittsalter der Betriebsleiter: 49.7 Jahre, Tendenz steigend. Wo ist die Jugend? Die Gefahr der Überlastung ist allgegenwärtig. Der Anteil der Burnouts in der Landwirtschaft ist doppelt so hoch wie im Schweizer Durchschnitt - Landwirt:in am Limit.

Mit dem Slogan "Besser produzieren Ja, weniger produzieren Nein" werden Mensch, Tier und Natur ausgepresst. Dies kann auf Dauer nicht ausgehalten werden. Was wir in der Landwirtschaft erreichen müssen, ist ein Optimum für alle – Mensch, Tier und Natur. Wir (Konsument:innen, Grossverteiler und Politiker:innen) müssen daran arbeiten, dass die Landwirtschaft in allen Bereichen ins Gleichgewicht kommt.

Herr Castella: Mit Blick auf Ihre Agrarpolitik und auf die Strategien, die die physische und psychische Überbelastung der Menschen in der Landwirtschaft für eine gleichbleibende Produktivität in Kauf nimmt, mit Blick auf diese Strategie weiss ich gerade nicht, ob ich meinem 16-jährigen, motivierten Sohn diesen Berufsweg mit gutem Gewissen empfehlen kann.

Barras Eric (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis agriculteur et je m'exprime, aujourd'hui, au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le secteur agricole suisse fait face à des défis majeurs qui touchent à la fois l'environnement, l'économie et la société. Il ne s'agit plus seulement de discuter des enjeux mais d'agir concrètement. Ces dernières années, à travers plusieurs votations, le peuple suisse a montré sa satisfaction envers les efforts fournis par les agriculteurs. Ces votes doivent être respectés. Il est impératif de prendre acte de ces décisions pour avancer, sans attendre, la mise en œuvre de la Politique agricole 2030.

Aujourd'hui, l'agriculture doit s'adapter à des exigences multiples tout en préservant son rôle central: nourrir la population – un rôle qui va même plus loin que ça, puisqu'il est inscrit dans la Constitution. L'agriculture suisse évolue dans un cadre strict, appliquant des normes parmi les plus sévères au monde, et fait preuve d'une force exemplaire face aux attentes croissantes de la société. Mais il est temps de réorienter les politiques agricoles avec un objectif clair: produire mieux tout en produisant davantage. Ce changement radical doit commencer dès maintenant et notamment dans les écoles d'agriculture, qui ont un rôle clef à jouer en formant les jeunes générations à conjuguer productivité et durabilité. Ces établissements doivent devenir des lieux où l'on enseigne une agriculture innovante, capable de relever les défis économiques et environnementaux de demain et non plus seulement écologie et biodiversité.

La révolte agricole du début de l'année 2024 a révélé des problématiques structurelles qu'il est urgent d'aborder. Les fluctuations des coûts et des revenus fragilisent les exploitations. Par ailleurs, les paiements directs, aujourd'hui majoritairement orientés vers des objectifs écologiques et de biodiversité, doivent être réajustés. Il est nécessaire de les lier davantage aux unités de gros bétail et aux hectares exploités afin d'encourager une production agricole qui garantisse des revenus solides tout en répondant aux besoins alimentaires du pays. La production est le cœur de l'agriculture et elle doit redevenir une priorité.

Les votations récentes témoignent d'une satisfaction générale vis-à-vis des efforts accomplis par les agriculteurs. Il est normal aujourd'hui que ces résultats soient pris en compte immédiatement, sans attendre la mise en place de la Politique agricole 2030. L'action doit commencer dès maintenant. Les investissements indispensables pour adapter l'agriculture au changement climatique et renforcer sa productivité ne peuvent être repoussés. Une agriculture productive, respectueuse de la nature et tournée vers l'avenir est non seulement possible mais nécessaire. Cela implique des décisions courageuses et immédiates pour soutenir les exploitants dans leurs missions futures.

La production agricole suisse est irremplaçable et ne doit pas être opposée aux enjeux environnementaux. Elle doit être intégrée comme un pilier central des politiques publiques. Des stratégies telles que le Plan climat 2050 doivent coexister avec des mesures concrètes pour améliorer la productivité et la rentabilité des exploitations. En redonnant aux agriculteurs les moyens de produire, nous renforçons non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi leur dignité et leur avenir.

L'agriculture suisse a prouvé sa capacité à évoluer. Et le peuple a montré qu'il soutient les efforts fournis. Aujourd'hui, il est temps d'aller de l'avant en misant sur une agriculture tournée vers la production, ancrée dans la durabilité et appuyée sur des politiques réalistes et ambitieuses. L'avenir de notre politique se joue dès maintenant et les écoles doivent être le point de départ de cette transformation. C'est en formant les agriculteurs de demain que nous assurerons la pérennité de notre secteur agricole.

Je profite de ce message pour remercier le Conseil d'Etat d'avoir inclus dans ce rapport le postulat que nous avons déposé, Simon Zurich et moi-même.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport et en remercie les auteurs.

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je cite mon lien d'intérêt: je suis agriculteur. J'interviens au nom du groupe du Centre.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ce rapport très fourni et détaillé. Le rapport agricole 2024 affirme que Fribourg est le leader suisse du secteur agroalimentaire. Et c'est une réalité: l'agroalimentaire représente 20% des postes de travail dans notre canton.

Pour rester en tête de ce classement, la stratégie du Conseil d'Etat repose sur 7 axes stratégiques. Un de ces axes est la production agricole. Le canton de Fribourg produit trois fois plus de denrées alimentaires que sa population en consomme et 10 à 20 % des denrées alimentaires suisses transitent par Fribourg, preuve que le secteur agroalimentaire représente un secteur important pour notre canton et qu'il est un gros pourvoyeur d'emplois. Mais si l'on veut pouvoir compter sur de la matière première pour la transformer, il faut maintenir une production animale et végétale de quantité, tout en étant durable. Ceci est un défi, car selon une étude dans notre canton 6 exploitations sur 10 n'ont pas de successeur dans la production laitière et cela est très inquiétant. Si on manque de matière première, cela aura un impact sur l'emploi dans le secteur de la transformation. Il faut donner des perspectives aux jeunes dans la production laitière, notamment avec des prix rémunérateurs et une qualité de vie améliorée.

Dans le secteur de la production végétale, nous doutons que les rendements puissent être maintenus. Avec les nombreux programmes qui restreignent les soins aux cultures, les rendements sont en forte baisse, surtout lors d'années pluvieuses comme 2024. Le dilemme entre maintenir les soins aux cultures et la préservation des ressources est un réel défi pour l'agriculture, notamment avec le changement climatique.

Le campus de Grangeneuve se développe et c'est réjouissant. Après l'inauguration de la ferme-école, le projet de rénovation de la Grangeneuve doit aller de l'avant avec le crédit d'étude dédié à ce projet et voté en 2022. Avec le nouveau bâtiment de l'Agroscope bientôt inauguré, cela positionnera le campus Grangeneuve-Agroscope comme l'artère principale du secteur agroalimentaire en Suisse.

La société s'est préoccupée du bien-être animal pendant de longues années sans se soucier du bien-être de l'exploitant. Grangeneuve a mis en place en 2019 une cellule d'accompagnement des exploitations paysannes en difficulté. Cette cellule est maintenue et c'est une excellente initiative, car cet outil est nécessaire. Le monde agricole est constamment sous pression, les exploitations s'agrandissent et l'agriculteur se retrouve parfois seul sur son exploitation avec un tissu social inexistant par manque de temps.

L'évolution de la politique agricole engendre de nombreux changements structurels avec de nouvelles constructions ou de nouveaux équipements. Cela engendre des demandes de permis ou de crédits d'investissement. De nombreux agriculteurs se plaignent de la lenteur du traitement des dossiers. Nous avons pris note, lors de l'assemblée d'AGRI Fribourg, de l'engagement du directeur de Grangeneuve à remédier à cette problématique.

La sécurité alimentaire et la santé animale sont des préoccupations majeures du Conseil d'Etat. Le service vétérinaire va mettre deux plans de lutte pour assainir le cheptel ovin touché par le piétin ainsi que le renforcement des mesures contre la diarrhée virale bovine (BVD), pour reconnaître la Suisse comme indemne de cette maladie. Et c'est une excellente nouvelle. Une inquiétude plane malgré tout sur la Suisse et notre canton, c'est la peste porcine, qui est à la porte de nos frontières. La question n'est pas de savoir si nous allons être touchés mais quand nous serons touchés.

En conclusion, le groupe du Centre relève le dynamisme et la volonté de la Direction et du Service de l'agriculture d'accompagner et de soutenir le secteur agricole dans cette période de mutation. Les agriculteurs ont besoin de stabilité, d'un revenu assurant une bonne qualité de vie ainsi que d'une contribution à une simplification administrative de la politique agricole.

Fribourg est, et doit rester, le leader dans le secteur agroalimentaire et pour cela, Fribourg doit soutenir une production agricole de quantité, de qualité et durable.

Berset Christel (*PS/SP, FV*). Je m'exprime, ici, au nom du groupe socialiste. Je n'ai pas d'intérêt particulier avec ce domaine, à part le fait que je sois membre du comité du Club agricole.

Notre groupe a lu avec attention et intérêt le rapport agricole 2024, qui présente l'évaluation de la politique menée depuis 2019 ainsi que les axes stratégiques, les objectifs, les mesures de cette politique cantonale jusqu'en 2029. Je dois dire que j'ai trouvé que son contenu était très bien documenté, très bien structuré, avec chiffres et statistiques à l'appui, des annexes très complètes. Je relève, ici, quelques points qui paraissent importants à nos yeux.

Premier point: les défis. Bien que notre canton soit l'un des principaux cantons agricoles de Suisse, eh bien, il n'a pas beaucoup de marge de manœuvre dans ce domaine-là, puisque la planification agricole, elle est d'abord fédérale. Nous saluons le fait que notre canton s'engage pour influencer la Politique fédérale 30+, et nous l'encourageons à le faire afin de renforcer une agriculture durable, digne, humaine, dans laquelle la jeune génération aura envie de s'investir à l'avenir, car, comme l'a dit à juste titre le collègue Zamofing: penser comment assurer la relève est, selon nous, crucial.

Le deuxième défi, eh bien, ce sont les constants changements qui sont introduits au niveau fédéral, notamment dans le domaine des paiements directs, dans le traitement plus écologique des cultures, mais aussi la pression des grands distributeurs sur les prix, et ça suscite beaucoup d'insécurité auprès des familles paysannes, notamment en ce qui concerne leur revenu.

Troisième défi, peut-être le plus important: les agriculteurs et agricultrices sont confrontés au premier chef aux changements climatiques et à la chute de la biodiversité. Ils se retrouvent souvent assez seuls pour trouver rapidement de nouvelles solutions pour y faire face. Alors, nous comprenons, dans ce contexte, la grogne de nos paysans, qui était particulièrement vive en début de cette année 2024.

Le deuxième point que nous aimerions aborder, c'est les *objectifs* de cette politique fédérale et cantonale. Face à ces défis, la politique fédérale présente 4 objectifs, qui se déclinent au plan cantonal. Alors je vous les dis rapidement. C'est, bien sûr, assurer la sécurité alimentaire, c'est aussi réduire l'empreinte écologique de la production agricole, c'est améliorer les perspectives économiques et sociales de ce secteur et c'est simplifier les instruments politiques et réduire les charges administratives. Alors, avec son rapport 2024, le canton de Fribourg a décidé de mesures, pour certaines nouvelles, afin de mettre en œuvre ces objectifs.

Nous soutenons ces objectifs et axes stratégiques et nous mettons particulièrement l'accent sur le deuxième objectif écologique. Pourtant, on a été un peu surpris de l'évaluation des objectifs fixés en 2019, qui figure en page 6 du rapport. Ça nous a un peu questionnés. A lire ce tableau, on pourrait croire que nos agriculteurs et notre politique agricole cochent absolument toutes les cases. D'ailleurs, le Conseil d'Etat le dit lui-même en conclusion de son rapport: "Cette évaluation s'avère plutôt positive, puisque la majorité des objectifs ont été atteints avec succès." Et, on se demande si on ne se lance pas un petit peu trop de fleurs, alors que le chemin semble encore long.

A ce titre, je rejoins le constat qui était fait par ma collègue Regula Hayoz du groupe des VERT·E·S et allié·e·s, puisqu'en effet j'ai aussi constaté cela, une grande partie des mesures 2024-2029 sont une reprise des mesures de 2019. On peut tout à fait concevoir que les mesures de 2019 n'ont pas encore été portées jusqu'au bout, mais là, elles sont souvent considérées comme réalisées. Et donc, nous posons la question au Conseil d'Etat de savoir selon quels critères cette évaluation a été faite.

Juste pour reprendre l'objectif écologique, nous avons le sentiment, même si on reconnaît que l'agriculture fribourgeoise fait preuve d'une très belle capacité d'adaptation et qu'elle se rapproche de plus en plus d'une agriculture durable mais qu'elle avance quand même un peu sur les pattes de derrière. Et selon nous, elle devrait au contraire mettre les bouchées doubles dans ce domaine-là.

C'est là que nos visions divergent partiellement de celle du Conseil d'Etat: "Produire mieux, oui; produire moins, non." Bien sûr qu'il faut nourrir la population et tendre vers l'autoapprovisionnement, mais rien ne sert de produire plus si notre eau potable et nos denrées alimentaires sont contaminées et si notre santé et les sources de la vie sont durablement affectées.

Une autre source encore d'inquiétude pour nous, c'est la taille toujours plus importante des exploitations. Nous devons avoir un avis critique sur cette concentration vers d'énormes exploitations.

Et le troisième point, encore rapidement, je vois que mon micro clignote, c'est les finances, le nerf de la guerre. Eh bien, quand je regarde les chiffres, on est passé, en 2018 et... [*Temps de parole écoulé.*]

Schwaller-Merkle Esther (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich spreche in meinem eigenen Namen. Ich lebe zusammen mit meiner Familie auf einem Saatgutvermehrungsbetrieb und möchte deshalb etwas zum Bericht anfügen.

Der Landwirtschaftsbericht 2024 ist sehr gut und nachvollziehbar für alle. Ich denke, dass demnach unsere Landwirtschaftsbetriebe gemäss Bericht auf Kurs sind, weiss aber auch aus eigener Erfahrung, dass dies nicht immer einfach ist. Viel betriebswirtschaftliches Wissen ist erforderlich, damit wir die geforderten Richtlinien und Vorschriften auch einhalten und umsetzen können. Dabei darf das Wetter nicht ausser Acht gelassen werden.

Was mir im Bericht oder allgemein in der Agrarpolitik fehlt, ist der Einbezug beziehungsweise das Sichtbarmachen des gesamten Ernährungssystems von der Produktion bis zum Konsum. Nachhaltigkeit, ökologischer Fussabdruck, Biodiversität, erstklassige Nahrungsmittel, Nahrungssicherheit betreffen nicht nur die Landwirtschaft. Es reicht nicht, dass nur hier der Hebel angesetzt wird, um gesunde, einwandfrei Nahrungsmittel zu produzieren. Was nachfolgend mit diesen erstklassigen Produkten geschieht, gehört meines Erachtens mindestens auch dazu. Rund 40% unserer Nahrungsmittel werden immer noch nicht sachgemäss verarbeitet und verwendet. Aus Unkenntnis und Zeitmangel landen viele dieser Nahrungsmittel immer noch im Abfall - für mich einfach unverständlich.

Im Bericht ist z. B. von kurzen Vertriebswegen die Rede. Ein wichtiger Hebel für die Förderung von kurzen Vertriebswegen und der wirtschaftlichen Produktion von Grundnahrungsmitteln sind nicht nur die Zusammenarbeit mit der regionalen Gemeinschaftsgastronomie im Kanton Freiburg und die Förderung von regionalem Kochen, sondern es braucht die Zusammenarbeit und das Zutun der gesamten Bevölkerung. Dafür braucht es ein vermehrtes Grundwissen, eine Sensibilisierung und zusätzliche Anreize. Denn wenn sich die Bevölkerung mit dem nötigen Grundwissen gesund und ausgewogen ernährt, könnte auch sie, laut dem Bericht, bis 2050 ihren ernährungsbedingten ökologischen Fussabdruck pro Kopf gegenüber 2020 um zwei Drittel verringern. Hier spreche ich nicht in erster Linie von neuen Ernährungsformen wie dem Konsum von weniger Fleisch, veganer Ernährung usw., sondern ganz einfach von regionalem, saisonalem, unverarbeitetem Nahrungsmittelkonsum. Im Bericht ist z. B. erwähnt, dass die Freiburger Landwirtschaft die meisten Produkte nicht selbst verarbeitet, sondern weiterverkauft. Dies ergibt bereits die ersten langen Vertriebswege.

Auch alle verarbeiteten Produkte, Fertigprodukte, abgepackte Fertigsalate, haben keinen optimalen ökologischen Fussabdruck. Dies gilt besonders auch für alle verarbeiteten, neuen veganen Produkte wie z. B. Hafermilch, Houmous oder vegane Fleischersatzprodukte. Ich möchte hier keinen Ernährungskurs abhalten, aber dennoch auf diesen wichtigen Punkt hinweisen. Nicht nur die Landwirtschaft hat Verantwortung zu übernehmen, sondern wir alle und dafür muss noch einiges getan werden.

Ich würde es daher sehr begrüßen, wenn das gesamte Ernährungssystem von der Produktion bis zum Konsum im nächsten Landwirtschaftsbericht berücksichtigt wird und dass diesbezüglich neue Zukunftsvisionen erarbeitet werden.

Alors, je compte sur la visibilité de cet axe dans le prochain rapport. Merci beaucoup.

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis gérant d'une exploitation agricole à Cugy dans la Broye et accessoirement président du Club agricole du Grand Conseil. Je m'exprime à titre personnel en précisant que, vu mon âge avancé, j'ai appris à produire et revendre cet idéal.

La rédaction quinquennale du rapport agricole représente une charge de travail importante et un exercice d'équilibre pour projeter la politique agricole cantonale dans le carcan étroit de la politique agricole fédérale. Je remercie chaleureusement M. le Directeur des institutions, de l'agriculture et de la forêt et toutes les personnes qui se sont investies pour pondre ce rapport agricole 2024, qui doit être le livre de chevet de toutes les familles paysannes de notre canton durant les 5 prochaines années.

Je souscris au slogan de monsieur Didier Castella: "Produire mieux, oui; produire moins, non!" Pourtant, dans le contexte actuel, le but de ce slogan me semble difficile à atteindre. Je m'explique.

La population suisse est en forte croissance. 9 millions d'habitants en 2024, nous filons vers les 10 millions. Aujourd'hui, environ la moitié des calories nécessaires est produite en Suisse, le reste est importé. Le volume des importations a grimpé de 40 % au cours des dix dernières années, bien au-delà de l'augmentation du nombre d'habitants sur la même période.

Ce cadre étant posé, qu'on le veuille ou non, la politique agricole se verdit, s'extensifie sous l'effet de normes de production toujours plus restrictives. L'application scrupuleuse du Plan phyto cantonal et de la Stratégie cantonale biodiversité, deux décrets soutenus par notre Grand Conseil en 2021, a certes permis d'améliorer certaines pratiques. Les mesures ciblées, liées à des incitations financières, ont conquis une majorité d'exploitants. Cependant, les années climatiquement difficiles, et 2024 en est une, c'est la galère! Les cultures non protégées de blé, de pommes de terre et de betteraves sucrières ont particulièrement souffert de l'excès d'humidité, excès favorisant les maladies fongiques. Résultats:

- > fusariose et mycotoxines sur le blé: - 33 % de rendement;
- > mildiou sur pommes de terre: - 30 à - 100 %, selon les attaques;
- > cercosporiose sur betteraves: - 30 à - 40 % de sucre par hectare.

De plus, l'utilisation des herbicides étant aussi en forte diminution, les cultures sont de plus en plus concurrencées par les adventices. L'on remarque de plus en plus de parcelles envahies d'adventices non maîtrisées, chardons, rumex, liserons, millets pour n'en citer que quatre.

Je ne veux pas, ici, vous faire de leçons, mais je maintiens, fermement, que, malgré la bonne facture de ce rapport agricole 2024, les objectifs et mesures 2024-2029, tant du canton que de la Confédération, ne permettront pas d'atteindre le taux d'autosuffisance de 50 % visé par les différentes stratégies mises en place.

Le leitmotiv devra ainsi être revu sous la forme de 3 oui, et là, je ne vais pas me tromper: "Produire mieux, oui; produire moins, oui; importer plus, oui!"

Je valide ce rapport agricole 2024, en souhaitant le meilleur à la jeune génération d'agriculteurs et d'agricultrices, qui devra continuer à évoluer dans ce contexte difficile et pas très réjouissant.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Tout d'abord, mes liens d'intérêts: agriculteur de formation qui travaille actuellement à la Fenaco, dans le commerce agricole. Je prends la parole à titre personnel, plutôt pour une question.

Premièrement, je me joins aux louanges. C'est vrai que ce rapport agricole est très complet, on y trouve beaucoup de chiffres et beaucoup d'informations intéressantes.

Ma question concerne le Plan phyto en page 47. On voit qu'il y a 8,6 millions de francs qui avaient été mis en place pour la période 2022-2025 et il semble que les agriculteurs qui reçoivent actuellement leurs décomptes et qui ont participé au Plan phyto reçoivent un tiers de la mesure au niveau des montants. Donc ma question est la suivante: où en est-ce Plan phyto? Quelle suite sera à donner à ce Plan phyto? Et puis: quelle est votre position par rapport aux agriculteurs qui sont rentrés dans ces mesures, qui ont fait ces mesures et puis, qui, maintenant, ne reçoivent qu'un tiers des montants qui devaient leur être alloués?

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais d'abord saluer toutes les interventions. On a pu le sentir, c'était un thème sensible. C'est un thème, aussi, qui dégage une certaine solidarité. Et si on n'est pas toujours d'accord sur toutes les solutions, tous les états, on voit que, à Fribourg, on soutient notre monde agricole.

La parution du rapport agricole est toujours un événement, tant, comme je l'ai dit, l'agriculture et, plus largement, le secteur agroalimentaire sont importants pour notre canton. Je dirai néanmoins qu'il s'agit ici, avant tout, du rapport agricole. Vous avez entendu M^{me} Schwaller-Merkle. J'intégrais aussi la composante agroalimentaire, mais c'est vrai qu'on se concentre ici, en premier lieu, sur le secteur primaire, le secteur agricole.

C'est important, le secteur agricole. Il est à la fois identitaire, environnemental, culturel et économique, à Fribourg. Le monde paysan apporte une contribution essentielle dans bien des domaines, qui sont parfois invisibles dans notre société – à recommencer, bien sûr, il faut le rappeler, comme certains l'ont fait, tout d'abord, la production alimentaire. Il s'agit de sa première fonction, qui doit être soutenue, qui doit être soutenue, qui doit être prioritaire, car rien dans notre société ne pourrait fonctionner sans que les besoins alimentaires ne soient couverts.

L'importance du secteur dans notre canton ne doit toutefois pas faire oublier qu'en matière agricole, l'essentiel, ç'a été dit aussi, de la politique se fait à Berne. Nous devons donc, à la fois, nous engager pour défendre les agriculteurs et les agricultrices au niveau fédéral et faire usage de toute la marge de manœuvre possible au niveau cantonal.

Sur ce dernier point, le Conseil d'Etat poursuit le but de positionner notre canton en leader du secteur agroalimentaire. Plusieurs projets, d'ailleurs, sont en cours, en particulier autour du développement réjouissant du campus de Grangeneuve-Posieux et notamment d'Agroscope. Ca veut dire qu'en 2018, lorsqu'on avait lancé l'idée de se positionner dans l'agroalimentaire, j'avais eu quelques sourires en réponse. Aujourd'hui, et j'en suis très heureux, tout le monde est fier de ce positionnement de Fribourg dans l'agroalimentaire dans notre canton. Et on voit que la sauce a pris. C'est une belle histoire qui se met en place, avec notamment l'Université qui vient d'ouvrir un nouveau centre de compétences dans l'alimentaire.

Malgré tout cela, il faut constater, et ç'a été dit, que la situation de nos paysans est fragile. Les pressions, soyons clairs, augmentent de toutes parts. C'est vrai s'agissant des normes, des contraintes imposées au secteur, parfois par des groupes qui semblent ignorer les réalités du terrain et oublier les efforts immenses, et ça, il faut le relever, les efforts immenses qui ont déjà été consentis par l'agriculteur ces dernières décennies.

J'ai entendu qu'effectivement la plupart des mesures étaient prolongées. M^{me} Hayoz, M^{me} Berset, vous l'avez dit. Il y a des mesures qui ont été jugées positives et qui devront continuer à se poursuivre. Oui, Mesdames, lorsqu'on fait de la formation continue, on va continuer à faire de la formation continue. Ca ne veut pas dire que les objectifs n'ont pas été réalisés. Quand on fait de la promotion des produits, ici, avec le directeur de Terroir Fribourg notamment, on va continuer à faire la production de nos produits locaux. Et même si on a eu des succès, on va continuer; ces mesures doivent être pérennes. On entend aussi les agriculteurs qui se plaignent souvent qu'on a des mesures qui ne sont pas assez durables, pas assez stables.

M. Kolly vient d'intervenir. Effectivement, on avait prévu un montant... j'ai une enveloppe pour répartir un montant phytosanitaire. On avait estimé le nombre de demandeurs. Malheureusement, ou heureusement, je vais dire, cette mesure a

eu un succès incroyable et nous avons beaucoup plus de demandeurs, ce qui fait que, le gâteau restant le même, la tranche par agriculteur, malheureusement, diminue.

Donc, voilà. Une certaine partie de ces mesures – et je n'ai pas envie de trop lancer des fleurs, parce que, comme je l'ai dit, la situation est difficile – ont été réalisées et devront se poursuivre. Et ce n'est pas parce qu'elles ont été réalisées, notamment l'information, qu'on doit s'arrêter. Donc, merci de votre compréhension à ce niveau-là. Nous voulons aussi une certaine stabilité.

C'est vrai également au niveau du soutien public. Comme avec le projet de réduction des montants d'agriculture au niveau fédéral, on doit continuer à soutenir. Le Conseil d'Etat s'est engagé, continuera à s'engager fermement. C'est aussi dans les mesures des paiements directs, par exemple, qu'on s'est engagé pour sauver ces montants. Et on va continuer à le faire. C'est vrai également au niveau des prix et des revenus agricoles, dont l'évolution est préoccupante – on pourra y revenir tout à l'heure – et qui fait, d'ailleurs, l'objet d'un postulat sur lequel on revient tout à l'heure, comme je l'ai dit.

Sur ce plan, toutes les dernières annonces "agroscopières" confirment une tendance préoccupante à la baisse. Avec une diminution du revenu agricole du travail en 2023, principalement dû à la hausse des taux d'intérêt, en 2024, probablement, on aura une diminution du revenu, en particulier dans le secteur des grandes cultures, là principalement liée à la météo, qui fait que les rendements ne sont pas ceux d'une année normale. Cette baisse est inquiétante, car, il faut le dire et le répéter, les agriculteurs et les agricultrices doivent pouvoir vivre dignement de la vente de leurs produits. Cela est d'autant plus impératif dans notre canton, dont la qualité des produits est reconnue loin à la ronde, grâce notamment au travail des filières professionnelles, qui sont aussi très présentes sur Fribourg, il faut le rappeler, c'est une chance.

Par ailleurs, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) vient d'également publier son rapport agricole 2024, rapport annuel qui dresse la situation 2023, complétée par les statistiques sur plusieurs années. Un constat, particulièrement, surprend et réjouit à la fois. Le rapport cite une enquête faite auprès de 286 personnes du milieu agricole. Malgré une certaine incertitude, ils se montrent, dans l'ensemble, plus satisfaits avec leur vie actuelle que des groupes comparables. Je sais aussi que ce rapport, aujourd'hui, a été lu avec beaucoup d'attention par toutes les personnes sensibles à ces questions. Je ne vais donc pas revenir dans tous les détails. Néanmoins, je suis satisfait que plusieurs aient relevé la parole "produire mieux, oui; produire moins, non". J'ai entendu que même *Fribug* en parlait.

J'aimerais ici peut-être préciser mes pensées, notamment pour corriger aussi les propos de M^{me} Hayoz. Produire mieux, qu'est-ce que ça veut dire? Produire mieux, que cela veut-il dire? Ça veut dire produire mieux selon les trois axes de la durabilité. Ça veut dire produire plus durable. Donc, d'un point de vue environnemental, et ça, c'est un défi pour l'agriculture et on y travaille et toutes les mesures qui ont été présentées ces dernières années, que ce soit dans les plans phyto, dans les plans de biodiversité, dans le Plan climat, on y travaille, c'est aussi la composante sociale. Et là, on a un paragraphe aussi sur la vie des agriculteurs, notamment le soutien qu'on a. On a vu aussi des agriculteurs dans la détresse. Et on doit les soutenir et on va continuer à les soutenir. Et c'est aussi au niveau économique, puisque, pour pérenniser notre production agricole, nous devons avoir des agriculteurs qui gagnent dignement leur vie.

Produire moins, non. Et ceci est relativement clair aussi. Que veut dire, et ç'a été dit, produire moins? Ça veut dire importer plus. Et là, je ne crois pas que c'est une réponse écologique satisfaisante. Exporter nos problèmes d'écologie, exporter nos problèmes de biodiversité pour importer des produits, ce n'est pas une solution durable pour la planète. Donc, c'est pour ça que nous devons concilier ces objectifs, qui sont divergents. Et c'est pour ça que cette phrase me convient. On doit concilier ces objectifs et on doit utiliser les méthodes, les pratiques qui nous permettent d'aller plus loin.

J'entends aussi, vous l'avez dit, M^{me} Hayoz, que vous aviez peur pour ce que vous devriez recommander à vos enfants demain. Je l'entends aussi et j'en ai peur aussi. Et très honnêtement, j'entends aussi le désespoir de certains agriculteurs qui me disent, j'ai tout fait cette année. J'ai essayé de traiter comme on m'a dit. Mais à la fin de la saison, j'ai une récolte qui est en chute totale. J'ai mes revenus qui sont en chute. Donc, on doit trouver ces solutions, justement, pour améliorer les pratiques, être meilleur dans la production mais ne pas diminuer trop le rendement, faute de quoi, là aussi, la motivation des agriculteurs tombe, ce qui est fort compréhensible. Planter un champ de betteraves et ne pas pouvoir les récolter à la fin, c'est une frustration énorme, qu'on peut tous avoir comme producteur, peu importe qu'on soit du milieu agricole ou d'autres milieux.

Certains ont relevé la lenteur des dossiers. M. Zamofing, vous l'avez relevé. C'est une réalité. On fait face à une explosion des dossiers. On a d'autres problèmes. Je ne vais pas venir dans le détail, mais j'ai une séance encore cet après-midi pour travailler sur ce point. Il nous faudra un peu de temps. Mais, je dois dire qu'il y a un bon travail qui est fait. Mais nous sommes actuellement débordés et nous allons mettre en place des mesures pour améliorer ceci à futur. Mais, il nous faudra un peu de temps, effectivement.

Voilà, je crois que j'ai répondu aux questions qui ont été posées. Encore une fois, l'idée, c'est de concilier tous ces objectifs, ce qui n'est pas chose facile, et d'être solidaires envers ces producteurs, qui nous garantissent notre nourriture au quotidien.

In fine, je tiens encore à remercier. Plusieurs ont relevé la qualité de ce rapport. Et là, j'aimerais remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration – au sein de ma direction, au sein des services, il y en a différents qui sont concernés, Grangeneuve, le SAAV, Sanima, au sein de tout l'Etat, tant il est vrai que l'agroalimentaire est une thématique éminemment transversale.

Et, pour finir, je remercie les agriculteurs, les agricultrices de notre canton, qui produisent notre nourriture, apportent une contribution essentielle à notre économie, entretiennent notre paysage, se préoccupent au quotidien de notre environnement, contribuent à la vie de l'ensemble de notre territoire et font rayonner le canton de Fribourg bien au-delà de ses frontières.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2024-DIAF-26

Des prix justes pour les familles paysannes (Rapport sur postulat 2024-GC-41)

Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**

Rapport/message: **09.09.2024 (BGC novembre 2024, p. 4381)**

Discussion

Zurich Simon (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêt: je suis, avec le député Barras, co-postulant et c'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance des éléments qui ont été intégrés au rapport agricole en réponse à notre postulat.

Lors du débat d'entrée en matière, nous avons déjà dit que, certes, la principale compétence en la matière n'était effectivement pas cantonale. Mais, dans ce rapport agricole, on a l'impression que le Conseil d'Etat renvoie la patate chaude à la Confédération et aux organes qui représentent les intérêts des agricultrices et des agriculteurs et que l'envie d'empoigner cette question-là est relativement mesurée.

Par exemple, sur la transparence des marges, a-t-on examiné si la compétence cantonale en matière de police du commerce permettrait d'adopter des dispositions cantonales pour assurer une plus grande transparence des marges de la grande distribution?

Le Conseil d'Etat répète qu'une plus grande transparence engendrerait davantage de contrôles. Je suis persuadé qu'il y a aujourd'hui suffisamment de contrôles et de transparence du côté des agricultrices et des agriculteurs. C'est du côté de la grande distribution qu'il faudrait des contrôles et de la transparence aujourd'hui.

Et oui, l'agriculture fribourgeoise est exportatrice, et c'est tant mieux. Mais, ce n'est pas une raison pour ne pas commencer chez nous avec cette transparence et montrer ainsi le bon exemple. Le laboratoire du fédéralisme ne doit pas servir uniquement quand ça arrange certains intérêts.

Quant à nos propositions pour encourager encore davantage la vente directe et les circuits courts, elles ont tout bonnement été ignorées. On peut bien dire que, dans un contexte mondial, les circuits de distribution fribourgeois sont relativement courts. En attendant, il y a toujours énormément d'intermédiaires qui se sucent au passage sur le dos des paysans.

Le rapport agricole relève des conditions de travail difficiles, avec de longues heures de travail chaque semaine et une situation financière moins bonne que dans d'autres secteurs professionnels. Ce dur labeur mérite reconnaissance, certes, mais surtout des prix justes.

Le rapport agricole de la Confédération relève, lui aussi, une baisse du nombre d'exploitations agricoles au niveau suisse. En une année, ce sont 625 exploitations qui ont disparu dans notre pays. Cette tendance à la baisse est également relevée dans le rapport cantonal. Nous espérons donc que les recommandations de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) sur cette question arriveront bientôt et que nous pourrions ainsi évaluer s'il est nécessaire d'agir aussi au niveau fribourgeois, pour que les familles paysannes obtiennent enfin un prix juste.

Baschung Carole (Le Centre/Die Mitte, LA). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce sujet et je m'exprime au nom du groupe Le Centre.

Das Thema gerechte Preise für Bauernfamilien ist nicht nur wirtschaftlich, sondern auch gesellschaftlich und ökologisch von grosser Bedeutung. Die Freiburger Landwirtschaft befindet sich auf einer Gratwanderung. Einerseits bietet sie durch ihre Innovationskraft und den Einsatz moderner Produktionsmethoden enorme Chancen, andererseits stellen massive wirtschaftliche Unsicherheiten, die Klimaveränderung, steigende Produktionskosten und der Preisdruck der Grossverteiler

eine ernste Bedrohung dar. Die Notwendigkeit, kürzere Vertriebswege zu fördern und für Transparenz bei den Margen der Grossverteiler zu sorgen, liegt auf der Hand. Mit dem angenommenen Postulat von Barras/Zurich wurde ein Bericht mit Massnahmen gefordert, um die die Situation der Landwirtinnen und Landwirte verbessern zu können. Der Staatsrat verweist dabei auf den ausführlichen Landwirtschaftsbericht 2024, in welchem die relevanten Themen bereits ausführlich behandelt wurden. Unzählige Massnahmen wurden bereits angepackt, umgesetzt oder sind in Arbeit. Keinen separaten Bericht zu verfassen, mag verwaltungstechnisch sinnvoll erscheinen und ist nachvollziehbar. Doch bleibt die Frage, ob die vorgeschlagenen Massnahmen ausreichen, um die tatsächlichen Sorgen der Landwirtschaft zu beheben.

Ein Kernproblem bleiben die Preisbildung und die Transparenz bei den Margen der Grossverteiler. Während in anderen Wirtschaftsbranchen die Produzenten die Preise mitbestimmen und vorgeben, ist dies in der Landwirtschaft anders. Die Preise werden diktiert oder indirekt festgelegt - oft ohne Berücksichtigung der realen Produktionskosten. Transparenz entlang der Wertschöpfungsketten zu schaffen, stösst auf grosse Hindernisse, etwa bei der Offenlegung der Produktionskosten oder bei undurchsichtigen Abzügen. Die Einkommen der Landwirtinnen und Landwirte müssen gerecht sein. Lange Arbeitszeiten beziehungsweise 7-Tage-Wochen, körperliche Belastungen und Unsicherheiten durch klimabedingte Risiken stellen erhebliche Herausforderungen dar. Dem Bericht ist zu entnehmen, dass sich der Staatsrat für die Einkommen der Bauernfamilien einsetzt. Er lehnt weitere Kürzungen ab, da diese nicht nur die Einkommen, sondern letztlich auch die Versorgungssicherheit und die Anpassungsfähigkeit des Sektors an den Klimawandel gefährden.

Doch wie schaffen wir gerechte Preise? Ein möglicher Weg wäre die Einrichtung eines unabhängigen Preis- und Margenbeobachtungorgans. Ein solches Gremium hätte Potential, Transparenz zu schaffen, Margen zu kontrollieren und gerechte Preise zu fördern.

Ein weiterer ganz wichtiger Punkt ist hier aber auch die Innovation. Über Projekte wie Fribourg Agri&Food werden innovative Lösungen vorangetrieben, die unsere volle Unterstützung verdienen. Auch die Zusammenarbeit mit der Gastronomie und die Förderung regionaler Märkte sind wichtig. Initiativen wie «Regional kochen» zeigen, dass praxisorientierte Lösungen möglich sind. Dennoch bleibt klar: Der Regionalverkauf hat seine Grenzen.

Abschliessend möchte ich betonen, dass die Landwirtschaft für unsere Gesundheit, ausgewogene Ernährung und nachhaltige Entwicklung von grundlegender Bedeutung ist. Wir sind deshalb froh, ist der Kanton Freiburg bereit, die Landwirtschaft auf allen Ebenen zu unterstützen, durch Ausbildung, NRP-Massnahmen und durch den Einsatz auf Bundesebene. Die Zukunft unserer Landwirtschaft ist eine Frage der Fairness, Transparenz und der Wertschöpfung gegenüber allen, die hier tagtäglich für unsere Ernährungssicherheit arbeiten. Wir alle haben es in der Hand, dass wir diesen Sektor zukunftsfähig und gerecht gestalten.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Ma collègue Hayoz-Helfer a pris la parole lors du précédent objet concernant le rapport agricole dans son entier. Je vais me concentrer ici, donc, au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, à la seule thématique du postulat: des prix justes pour les familles paysannes.

La suite à ce postulat se trouve également dans le rapport agricole 2024. La tâche du Conseil d'Etat, pour répondre à cet instrument parlementaire, n'était pas aisée. En effet, ce n'est pas le canton qui est principalement compétent en matière agricole, mais bien la Confédération. D'ailleurs, des instruments parlementaires sur les sujets qui nous occupent aujourd'hui sont actuellement pendants au Parlement fédéral. De plus, garantir un retour de valeur équitable au producteur ne peut pas reposer uniquement sur l'effort public. Les filières elles-mêmes, sous l'égide des interprofessions et des organisations de branche, ont également un rôle à jouer pour influencer les prix du marché. Concernant en particulier la transparence des marges de la grande distribution, je tiens à rappeler que les Verts se sont mobilisés au niveau fédéral ces dernières années pour demander des avancées concrètes. A titre d'exemple, en juin 2021, un postulat, 21.3831, a été déposé au Conseil national pour renforcer cette transparence. Une autre initiative parlementaire, 22.477, déposée en septembre 2022, également au Conseil national, demande un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires.

J'aimerais maintenant insister sur ce point crucial: les marges de la grande distribution. Dans notre canton, comme ailleurs en Suisse, deux grandes enseignes dominant le marché. Ce quasi-monopole leur permet de gonfler artificiellement leurs marges et ce sont les agriculteurs et les consommateurs qui en font les frais. Cette situation est dénoncée depuis de nombreuses années, mais rien ne change.

A la lecture du rapport, le Conseil d'Etat laisse transparaître qu'il serait peut-être frileux de renforcer la transparence des marges de la grande distribution via une surveillance accrue. En effet, il avance l'argument selon lequel une intervention trop élevée de l'Etat augmenterait encore la dépendance déjà significative de l'agriculture à l'égard de la collectivité publique. Par ailleurs, il souligne que renforcer la transparence entraînerait une surcharge administrative.

A notre avis, ces arguments ne peuvent pas être suivis. Tout d'abord, prenons un exemple concret: la protection douanière. Elle implique une charge administrative importante et une intervention conséquente de l'Etat. Mais son rôle est indispensable pour protéger nos filières agricoles. Personne ne remet en question sa nécessité. Pourquoi alors refuser la transparence sur

les marges? Par ailleurs, plusieurs pays, y compris récemment l'Union européenne, ont mis en place un observatoire des prix et des marges. Cet observatoire permet d'assurer une plus grande transparence – transparence justement utile dans les négociations commerciales pour les organes représentant les intérêts des agriculteurs. Pourquoi devrions-nous accepter que la Suisse et le canton de Fribourg soient à la traîne dans ce domaine?

Ainsi, à notre avis, le rapport du Conseil d'Etat occulte une piste essentielle. Même si le canton n'a pas la compétence directe pour intervenir en cas d'abus constatés sur les marges, il aurait la compétence d'observer et de contrôler les prix de la grande distribution. Cet outil ne constituerait pas une surcharge administrative, mais un investissement pour défendre nos producteurs agricoles. Le canton de Vaud a d'ailleurs mobilisé sa compétence et a mandaté l'Université de Lausanne pour rendre un rapport sur la transparence économique des produits agricoles en Suisse.

Avec cette remarque relative aux marges, le groupe VERT·E·S et alli·e·s prend acte du rapport et nous remercions le Conseil d'Etat et les personnes impliquées dans la rédaction de ce rapport. Merci!

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je ne vais pas revenir sur tous les éléments spécifiques, puisque nous avons eu l'occasion d'en discuter dans le cadre du rapport agricole. Je relève néanmoins que cette question est une question criante d'actualité. C'est une réalité, avec, par exemple, vous l'avez peut-être lu, un article du Temps qui est paru hier matin sur les prix et les marges dans le secteur agroalimentaire, qui fait notamment référence à l'étude vaudoise.

Et, le résultat de l'étude vaudoise qui est surtout choquant, c'est le faible nombre de participants à l'étude citée, qui fait que cette étude n'a plus vraiment de valeur. Mais, elle a au moins la valeur d'avoir été commandée. C'est juste. M^{me} Roulin l'a signalé. Et ceci suite au mouvement de révolte agricole de ce printemps. Et puis, la conclusion de l'article, ça conforte nos propres conclusions.

La thématique, y compris l'observatoire, ne peut être traitée qu'au niveau national. Ça ne fait pas de sens au niveau fribourgeois de le faire. Je rappelle aussi qu'on a un canton exportateur de denrées alimentaires. Donc, nos producteurs doivent pouvoir aussi bénéficier de cette transparence au niveau global, suisse, voire international, puisque la Gruyère, notamment, exporte 40% de sa production.

On a relevé le rôle des filières concernées qui travaillent. Et je dois le dire.

On a aussi relevé l'aspect fédéral. Maintenant, j'aimerais le rappeler, le risque, quand même, c'est d'aller vers des prix planchers. C'est juste. Il y a des pays étrangers qui ont fait plus que nous en matière de transparence. Ils ont même été beaucoup plus loin. Ils ont fixé des prix planchers. Et ces prix planchers, c'est devenu des prix de nivellement par le bas, qui ne permettent pas, comme nous l'avons, nous en Suisse, avec des produits de qualité, des produits d'appellation d'origine protégée (AOP) parfois, d'avoir des marges qui sont supérieures. Donc, moi, je suis aussi méfiant par rapport à ces prix planchers, qui sont un nivellement vers le bas.

Envie d'empoigner la problématique des circuits courts: alors, j'étais un peu surpris, M. Kubski. Je crois qu'à Fribourg, on nous dit souvent que nos produits sont reconnus, vendus au-delà. J'ai dit, on contribue, on collabore avec les agriculteurs, avec la filière pour faire ceci. On continuera à le faire, on doit continuer à faire notre promotion des produits locaux, on en a parlé dans le rapport. Donc, je ne comprends pas très bien cette critique et je peux vous assurer qu'on va continuer à le faire.

Au niveau de la charge et des contrôles: le rapport qui a été fait par l'Université de Lausanne, sur commande du canton, montre bien que nous manquons des données, qu'il est très difficile de faire ceci et que, si on veut avoir une étude qui est réaliste, qui montre la réalité, nous devons avoir beaucoup plus de données. Et qui dit 'données', évidemment, dit 'remplir des formulaires' et 'réaliser des contrôles'. C'était aussi là on objet de nos craintes.

Après, j'aimerais rappeler ici que, contrairement à ce qu'on croit, tous les transformateurs, en tout cas, ne se remplissent pas d'argent les poches. On a même certaines craintes, vous le savez, avec les transformateurs. Il y a des fromageries, aussi, qui connaissent des difficultés financières. Il n'y a pas que l'agriculteur qui souffre des prix agroalimentaires.

La plus grande crainte que j'aie, pour ne pas la cacher, c'est la tendance à aller vers des prix bas permanents. Et ça, c'est un peu... Jusqu'à maintenant, on avait, c'est vrai, une situation de monopole avec deux grands distributeurs. D'autres sont arrivés avec des prix bas permanents. Conséquence de cette concurrence, qui est peut-être bienvenue – en tant que libéral, je ne peux pas la contester – néanmoins, ils arrivent avec des prix bas permanents et maintenant, ce sont les deux grands distributeurs qui viennent avec ces choses. Et nous, on est obligés de passer aux prix bas permanents. Sinon, on ne pourra pas rivaliser avec la concurrence intérieure du pays.

Et là, j'aimerais le rappeler, et rappeler aussi le rôle des consommateurs: on est moins touchés à Fribourg, parce qu'on est un peu moins proche des frontières. Oui, il faut de la protection à la frontière pour protéger nos produits suisses, mais il ne faut

pas que chaque Suisse aille acheter de l'autre côté de la frontière, parce que là, on a une vraie concurrence déloyale. Donc, nos outils ont aussi une limite de ce côté-là. Et le consommateur a aussi une responsabilité.

Donc, oui, nous avons besoin de transparence, mais attention aussi: la transparence ne va pas tout régler. Finalement, c'est le prix qu'on est prêt à mettre pour acheter nos produits qui fera que les denrées seront achetées au juste prix, ce qu'on souhaite, évidemment, pour notre agriculture.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Postulat 2023-GC-82 Où sont les bornes !

Auteur-s:	Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Ingold François (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Dépôt:	23.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1837)
Développement:	23.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1837)
Remarque:	Auteure remplaçante: Esseiva Catherine (LA, PLR/PVL / FDP/GLP)

Prise en considération

Ingold François (VEA/GB, FV). Mon lien d'intérêts: je suis l'auteur de ce postulat. Je parle également au nom du groupe Vert·e·s et Allié·e·s.

En ville, je suis un piéton contemplatif ou un cycliste pressé respectant le 30 km/h, ce qui n'est pas toujours facile. Je prends le train pour partir en vacances et pour travailler. Mais parfois, pour des questions d'organisation, travaillant également sur les hauts du canton de Neuchâtel, j'utilise ma voiture électrique car cela fait sens et cela me permet de diviser par deux le temps de trajet. Vous voyez que nous pouvons être verts et ouverts.

De quoi parle ce postulat? Il s'agit de vérifier la mise en application de la nouvelle loi sur la mobilité et en particulier de l'article 120 sur l'électromobilité. L'électromobilité fonctionne bien tant qu'on est propriétaire d'une maison individuelle dans la campagne fribourgeoise, du moins si l'ampérage est suffisant et idéalement couplé avec des panneaux solaires. Mais elle devient périlleuse lorsque l'on habite dans une agglomération.

Mettre des bornes de recharge chez soi, dans sa maison ou sa copropriété, est une excellente chose, mais ce n'est pas tout à fait l'idée de la démocratisation de l'électromobilité que je me fais. Pour les habitants en zone urbaine, mais également pour les personnes n'ayant pas accès à une borne à proximité, il y a une vraie difficulté de trouver des solutions de recharge. Lorsqu'il est temps de changer de voiture, les questions suivantes se posent: est-ce que je prends une voiture thermique ou une voiture électrique? Où puis-je la recharger? Cette question provoque le ralentissement du passage de la voiture thermique à la voiture électrique qui a, qu'on le veuille ou non, un meilleur bilan carbone que la voiture thermique.

Pour préciser, nous parlons ici de borne avec un voltage de 22 kW et non des superchargeurs qui sont un problème énergétique, en particulier la journée en hiver. Il faut donc développer l'accès aux bornes à petit voltage et pour cela, la loi sur la mobilité donne une chance incroyable avec l'article 120. Dans le règlement, il est précisé: «Est considéré comme parking de taille significative un seul parking ou secteur proche comprenant au moins 40 places de stationnement de voitures...» Si vous prenez par exemple le quartier dans lequel nous sommes, il n'y a, à ma connaissance, aucune borne. Mais le besoin est présent et le peu de propriétaires de telles voitures n'ont pas d'autre choix que de déplacer leur voiture au centre-ville pour la recharger (avec un parking payant maximum deux heures pour une recharge qui dure souvent cinq heures) ou de la recharger à un superchargeur souvent hors de prix et qui n'est pas une solution en termes énergétiques.

Pour reprendre la loi et le règlement d'application, nous trouvons-nous dans un secteur proche comprenant au moins 40 places? Combien de bornes doivent être installées légalement? La question du «où» et du «comment» est bien entendu une prérogative communale et ce postulat ne s'en occupe pas. Donc pourquoi accepter ce postulat?

Tout d'abord, ce n'est pas tous les jours que le Conseil d'Etat est d'accord avec l'une de mes demandes donc, juste pour cela, je vous suis reconnaissant de le soutenir. Ensuite, ce postulat permet de vérifier que la mise en œuvre soit bien réalisée dans les temps. De plus, il permettra de prendre connaissance et de discuter en plénum de la réalisation de cet article 120

et, si nécessaire, de le commenter. Pour finir, ce rapport ne demande pas un travail supplémentaire à notre administration puisqu'il doit être fait. Mais l'obligation de le présenter aux députés permet de maintenir une légère, très légère, pression sur la temporalité. Cela n'aurait pas été la première fois que notre administration prend plus de temps que prévu. Et en matière de réduction du bilan carbone du canton, du temps, nous n'en avons pas.

Sans surprise, le groupe Vert·e·s et Allié·e·s soutiendra ce postulat. Comme auteur, je vous suis reconnaissant d'en faire de même.

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*). Ich habe keine Interessenbindung und äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Mit dem Postulat forderten die Grossräte Ingold und Repond den Staatsrat auf, über die Umsetzung von Artikel 53 des Mobilitätsreglements zu informieren. Der Staatsrat wird einen Bericht zu den Forderungen ausarbeiten und verfassen, sobald die geplanten Richtlinien und Massnahmen umgesetzt sind. Dies wird im Laufe des Jahres 2027 der Fall sein. Ganz nach dem Motto "die Strategie zu kennen, ist immer gut", ist die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei der Meinung, dass ein Bericht des Staatsrates interessant und nützlich sein kann. Grossmehrheitlich wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dem Postulat zustimmen.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire et utilisateur d'une voiture 100 % électrique.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a étudié avec intérêt la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat qui devrait présenter, en cas d'acceptation, le résultat de la mise en œuvre par les services de la mobilité et de l'énergie du nombre minimal de bornes de recharge électrique pour des parkings de 40 places et plus. Notre groupe s'interroge sur l'utilité d'un tel postulat, d'autant plus que le Conseil d'Etat confirme dans sa réponse que la directive sera mise en œuvre l'année prochaine. Si l'on analyse la situation depuis le dépôt du postulat au début 2023, on constate que sans cette directive, l'économie privée, les grands distributeurs alimentaires et de nombreuses entreprises équipent leurs parkings de bornes de recharge. Les stations-services hors autoroutes commencent également à mettre à disposition ces installations. Durant les deux dernières années, il y a eu une accélération en Suisse et à l'étranger de la mise en place de stations de recharge électrique. A mon sens, le défi aujourd'hui n'est pas dans les parkings publics, mais bien dans les immeubles locatifs, les propriétaires étant rares à équiper leurs parkings extérieurs et souterrains pour leurs locataires. Est-ce vraiment à l'Etat de fixer des règles et d'imposer le nombre minimal de bornes et la puissance? L'a-t-on fait à l'époque pour les stations-services distribuant l'essence et le diesel? Je ne le pense pas. Les réalités d'aujourd'hui ne seront pas forcément celles de demain. Récemment, une enquête montrait que, malheureusement, une majorité de la population suisse n'était pas favorable à passer à l'électromobilité. A titre personnel, lorsqu'on a goûté à ce mode de propulsion, on y trouve que des avantages lorsqu'il est nécessaire d'utiliser un moyen individuel de déplacement.

Sur ces considérations, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va, à l'unanimité moins une abstention, refuser ce postulat et vous recommande, chères et chers collègues, d'en faire de même.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Meine einzige Interessenbindung in dieser Thematik ist, dass ich mich als Gemeinderätin von Murten auch schon mit einem Konzept für die Ladeinfrastruktur für Elektroautos auseinandersetzen durfte. Ich spreche hier allerdings im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion, welche dem Postulat zustimmen wird, auch wenn der zu erwartende Bericht erst in der nächsten Legislatur folgen kann.

Wir unterstützen die Bemühungen des Kantons, bei der Umsetzung der vorgesehenen Massnahmen des Mobilitätsgesetzes voranzuschreiten, mit dem Ziel, die kantonale Infrastruktur für die Zukunft zu rüsten. Einzig möchten wir darauf aufmerksam machen und den Kanton bitten, sowohl bei der Erarbeitung des Reglements und des Aktionsplans als auch bei der Umsetzung der konkreten Massnahmen stets den Austausch mit den Gemeinden und den privaten Eigentümern mit entsprechend betroffenen Parkplätzen zu suchen. Ein breit abgestützter Aktionsplan wird zu grösserer Akzeptanz der Absichten führen und dazu, allfällige Bedenken und Felderfahrungen, z.B. von einzelnen Anbietern oder Gemeinden, frühzeitig miteinbeziehen zu können.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Le groupe Le Centre a analysé la demande de postulat de nos collègues Repond et Ingold. Nous avons pris note des arguments du Conseil d'Etat. On constate surtout que la mise en œuvre d'une loi peut paraître très lente. Nous prenons note qu'une directive est en cours d'élaboration.

Le Conseil d'Etat recommande d'accepter ce postulat. C'est très honorable de sa part. On dirait que son acceptation ne coûte rien. Le Centre ne partage pas cet avis. Nous avons passé la semaine à parler d'EPT manquants et de charges à diminuer. Alors passons de la parole à l'acte. Dans les mémoires d'un homme d'Etat européen, j'ai lu cette appréciation. Il explique une constante: «Quand vous prenez une décision, vous devez admettre que la première année, vous ne remarquez aucun progrès. La deuxième, vous vous agacez que les effets ne se font pas encore sentir. Enfin, à partir de la troisième, vous

constatez l'efficacité de la décision et son application va crescendo.» Fort de ces constats, le groupe Le Centre propose de concentrer les ressources administratives à la mise en place plus rapide de la loi plutôt que d'en faire un rapport prématuré. Nous vous proposons donc de refuser ce postulat.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'aimerais juste ajouter un petit mot personnel sur l'installation des bornes. L'installation des bornes de recharge hors domicile, sur le lieu de travail et dans les immeubles locatifs est un enjeu primordial. J'ai d'ailleurs déposé une question à ce propos, dont j'attends toujours la réponse. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Conseil d'Etat a introduit, dans le règlement d'exécution de la loi d'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC), l'obligation d'un permis de construire selon les procédures simplifiées pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques et les bornes de recharge pour véhicules électriques en relation avec les habitations individuelles en sont toutefois exemptées. Au lieu de demander un rapport, on ferait mieux de simplifier notre règlement et de permettre l'installation des bornes dans tous les immeubles sans demande de permis de construire.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Je tiens à remercier le groupe de l'Union démocratique du centre pour son soutien à ce postulat. Je remercie également le groupe socialiste. Ces deux groupes font preuve de bon sens.

Pour répondre à M. Wicht et au député Clément, oui, on pourrait mettre des bornes dans tous les immeubles locatifs. En termes d'économie globale, c'est intéressant. Cela fait beaucoup de bornes, et plus il y a de bornes, plus les dépenses sont grandes et mieux c'est pour l'économie. Néanmoins, ce n'est pas tout à fait l'idée que je me fais de l'électromobilité. L'intérêt ici est bien entendu de mutualiser. Si on dépose des bornes dans les garages des immeubles, cela va forcément se répercuter sur les locataires. Ce n'est pas tout à fait notre idée. Le fait d'avoir des bornes à disposition dans les villes ou dans les agglomérations nous permettra de diminuer le nombre de bornes. Ceux qui ont déposé des bornes chez eux connaissent le problème d'ampérage, et il n'est pas moindre. On peut tourner les choses comme on veut, ce sont des montants à sortir, qui seront de toute façon répercutés sur les propriétaires et, *in fine*, sur les locataires. Mettre des bornes dans les locatifs fait effectivement partie de la solution, mais ce n'est pas LA solution. Ce que je vous propose ici, sans que ce soit LA solution, fait partie de la solution. J'ai utilisé le mot «solution» à maintes reprises. Mon collègue Gaillard, que j'estime beaucoup, a parlé d'EPT. Il faut effectivement faire attention à leur utilisation, vous avez raison. Néanmoins, ce rapport devra de toute façon être élaboré. Une question se pose: nous le communique-t-on ou non? Partant, je vous propose d'accepter cet excellent postulat d'un auteur fort sympathique.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat a une volonté de développer la mobilité électrique. Il l'a répété dans l'introduction du message de la loi sur la mobilité et dans toute une série de réponses à différentes interventions. Cela concerne tant le Service de la mobilité que le Service de l'énergie, qui travaillent d'ailleurs en excellente collaboration. Cela implique aussi un développement d'infrastructures. Sur le fond, le postulat se rapporte essentiellement à l'article 120 alinéa 2 lettre b, qui traite des places de parc à usage public. Cela ne signifie pas pour autant que rien n'a été fait de l'autre côté. Il faut bien distinguer les choses. De toute manière, le Conseil d'Etat devra élaborer, sur la base de la loi sur la mobilité, une planification. Cela prend donc un certain temps. Des planifications de transports publics, de VTT, vélos, etc., se font en parallèle. J'ai par ailleurs été extrêmement surpris par les propos du député Gaillard qui estime qu'à ce jour, un rapport prévu pour 2027 est prématuré. Je discuterai avec lui de ses échelles de temps que je juge originales. Tout est relatif et change selon l'objet dont on parle. Je ne mentionnerai pas la durée des permis de construire. Le député Ingold a longuement expliqué pourquoi il utilise parfois une voiture privée, ce qui est évidemment une bonne chose surtout si elle est électrique.

En ce qui concerne vos remarques sur le voltage des bornes, il faut un peu relativiser les choses. Actuellement, plusieurs projets concrets roulent, dans lesquels plusieurs de mes services sont impliqués. Les gens n'utilisent par exemple pas les bornes à bas voltage sur les aires autoroutières. Elles ne servent quasiment à rien. En effet, les gens veulent s'arrêter le plus brièvement possible sur une aire d'autoroute. Cela peut donc être rédhibitoire. Grand voltage, petit voltage: opposer les différents types de bornes n'est pas approprié. Dans certains endroits, les bornes à haut voltage sont très utiles parce qu'elles correspondent à un besoin. En revanche, sur un immeuble privé, elles le sont moins car on charge différemment.

Sur le rapport en tant que tel, la loi sur la mobilité confère à la DIME l'élaboration des directives. Elle doit transformer l'article de loi en quelque chose qui fonctionne avec des effets concrets. Il s'agit plutôt d'un accompagnement, comme l'a évoqué le député Wicht, des entreprises privées ou dans les communes, qui effectuent un travail considérable. La députée Senti l'a dit. Les communes reprennent souvent ce qui est réalisé par des tiers, ce qui est bien. Cela ne sert à rien d'installer des bornes publiques si l'on a une borne privée mutualisée à côté de chez soi. Cela demande une vision d'ensemble que les communes sont incitées à avoir.

L'Etat devra élaborer un rapport, si la loi le prévoit, sur les travaux à effectuer. Je ne vous demanderai donc pas d'EPT supplémentaires, pas même 0,01, car quelqu'un devra de toute façon rédiger un rapport. La seule question à se poser est la suivante: ce rapport devra-t-il être publié ou soumis au Grand Conseil d'ici à 2027? Vous pourriez ainsi discuter de ce rapport

au sein de ce parlement. C'est la seule différence entre l'acceptation et le refus de ce postulat. Le Conseil d'Etat a débattu à ce sujet. Il s'est dit que d'une part, nous enfoncerons des portes déjà ouvertes. On devra de toute façon le faire. D'autre part, on se plaint régulièrement de ne pas pouvoir discuter au Grand Conseil de certains éléments. C'est un phénomène de société qui manifestement interpelle beaucoup de monde. Aussi, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le postulat, non pas parce qu'il engendre davantage de travail – ce n'est pas le cas –, mais parce qu'il permettra, en 2027, un échange de vues au sein de ce Grand Conseil. Dans ce sens-là, je vous invite à suivre la position du Conseil d'Etat.

Ich danke auch Grossrat Schneuwly - auf Deutsch, damit auch etwas auf Deutsch geantwortet wird - für die Intervention im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, die diesen Antrag grossmehrheitlich unterstützt und dies, im gleichen Sinn, wie das der Staatsrat in seinen Überlegungen getan hat. Besten Dank auch Ihnen.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 53 voix contre 40. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 53.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 40.*

Se sont abstenus:

Berset Christel (FV,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 4.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion 2024-GC-127**L'information : un bien public à protéger**

Auteur-s:	Rey Alizée (PS/SP, SC) Tritten Sophie (VEA/GB, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle
Dépôt:	24.05.2024 (BGC mai 2024, p. 1874)
Développement:	24.05.2024 (BGC mai 2024, p. 1874)
Réponse du Conseil d'Etat:	17.09.2024 (BGC novembre 2024, p. 4446)

Prise en considération

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis co-motionnaire. Je prends la parole aujourd'hui pour défendre cette motion qui vise à garantir un bien public essentiel à notre démocratie: l'information.

Depuis plusieurs années, les médias traditionnels, notamment la presse écrite, sont en crise. Les publications gratuites, les nouveaux médias et les réseaux sociaux ont bouleversé le modèle économique de la presse. La disparition de titres et les licenciements de journalistes montrent que certains groupes de presse privilégient les bénéfices au détriment de la qualité de l'information. Dans notre canton, nous sommes pour l'instant un peu plus épargnés, mais est-ce que ce sera toujours le cas ?

Par ailleurs, le public est de plus en plus sceptique face aux informations diffusées par les médias reconnus, exacerbant la méfiance et le désintérêt pour les médias dits "officiels". La prolifération des "fake news" et les accusations portées par certains politiques contribuent à décrédibiliser l'ensemble des médias. Dans un pays où l'on vote plusieurs fois par an – une fierté d'avoir une démocratie directe aussi aboutie –, il est essentiel d'avoir une information de qualité et indépendante.

Mais que demande concrètement cette motion?

Tout d'abord, elle demande à garantir l'accès à une information diverse et vérifiée. Il est en effet crucial de donner aux citoyens la possibilité de rechercher la source des informations et de débattre à partir d'éléments vérifiés. L'accès à une information de qualité et transparente renforcerait la confiance dans les institutions et la cohésion sociale.

Cette motion demande également une indépendance des médias. Les médias doivent être indépendants des ressources financières provenant de groupes financiers aux idéologies définies. La propriété des titres médiatiques doit être clairement connue du public. On le voit dans les pays qui nous entourent, il y a plusieurs initiatives qui ont été lancées ainsi qu'en Suisse, notamment dans le canton de Genève avec un fonds ainsi que dans le canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat a exprimé des réserves face à cette motion, mais je suis convaincu que nous pouvons dépasser ses objections pour défendre ce bien public essentiel qu'est l'information. Le Conseil d'Etat avance que la Constitution actuelle offre déjà un cadre suffisant. Cependant, les défis d'aujourd'hui, comme l'effondrement de modèles économiques médiatiques et la montée de la désinformation, exigent une action plus explicite. Inscire cette garantie dans notre Constitution envoie un signal clair: nous sommes déterminés à défendre une presse indépendante et de qualité.

Le Conseil d'Etat met en avant que des mesures de soutien à la presse ont déjà été prises. Oui, mais la motion dont nous discutons va bien au-delà d'un simple soutien à la presse. Elle vise à garantir un débat public, basé sur une information fiable et accessible. L'objectif est d'agir sur la qualité et l'intégrité de l'information, ce qui est indispensable à notre démocratie.

Aujourd'hui, les défis sont immenses: prolifération de fausses informations, influence des algorithmes sur les réseaux sociaux et polarisation du discours public. Des mesures concrètes pourraient découler de cette motion. Elles se concentrent sur la qualité de l'information:

- > l'éducation aux médias: dans les pays scandinaves, il existe une éducation aux médias dès l'école primaire
- > la transparence des sources: c'est le cas en Allemagne
- > l'encouragement au journalisme d'investigation
- > la promotion de plateformes régionales de fact-checking et le développement d'initiatives locales qui pourraient être développées pour vérifier l'exactitude des informations circulant sur les réseaux sociaux et garantir une information crédible et accessible dans notre canton.

Le rôle de cette motion n'est pas d'imposer des solutions rigides, mais de créer un cadre propice pour garantir un discours public éclairé et inclusif. En adoptant cette motion, nous donnons à Fribourg les outils pour répondre aux défis modernes de la démocratie tout en préservant l'indépendance des médias et la diversité des opinions.

Le Conseil d'Etat craint une intervention trop étatique. Mais la motion respecte la liberté des médias en prévoyant que les modalités d'application restent dans les mains des acteurs locaux et indépendants. Nous parlons d'un partenariat, pas d'une ingérence.

Saisissons l'occasion de construire un cadre durable pour relever les défis actuels et futurs pesant sur la presse locale. Je vous invite dès lors à accepter cette motion.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cette motion. J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Le canton de Fribourg soutient déjà ses médias régionaux sous différentes formes et avec plusieurs projets dans le soutien aux investissements, à la transition numérique et à l'innovation technologique, notamment sous la forme de nouveaux formats de contenus qui constituent des enjeux importants pour nos médias. L'Etat assume aussi à 50% les frais d'abonnements des médias régionaux à l'agence de presse nationale Keystone. Notre canton a renforcé les collaborations entre l'école et les médias régionaux dans le cadre de projets pédagogiques. Il y a eu le projet de loi sur l'accès des jeunes aux médias dont le Grand Conseil s'est saisi. A Fribourg, le droit à l'information est garanti par la Constitution. Les instruments qui sont en place afin de promouvoir la diversité des médias, de garantir une diffusion moderne du journalisme et de sauvegarder la qualité du discours nous paraissent suffisants.

Notre groupe va rejeter cette motion.

Pauchard Marc (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Rapporteur du groupe Le Centre, je n'ai aucun lien d'intérêts avec ce dossier si ce n'est que je suis un lecteur attentif et assidu de la presse fribourgeoise.

En préambule, le groupe Le Centre se réjouit que le canton de Fribourg demeure l'un des derniers cantons à bénéficier d'une presse locale indépendante, non affiliée à un mastodonte de la presse zurichoise nationale. Le virage de la digitalisation est bien pris dans la presse germanophone du canton. Je les félicite. On pourrait s'attendre à une meilleure visibilité numérique pour nos journaux francophones.

La présente motion demande que l'Etat ne garantisse pas uniquement la liberté de la presse, mais veille également à la qualité du discours public et à l'accès à une information diverse et vérifiable en modifiant la Constitution cantonale avec la phrase: «L'Etat doit créer des conditions pour faciliter un discours public ouvert et éclairé.»

Nous sommes quelque peu surpris par cette démarche car notre Constitution garantit déjà la liberté de la presse. De plus, l'Etat soutient la presse par divers biais. Exemples: 50% de l'abonnement Keystone-ATS, soit plus de 200 000 francs, l'aide à l'innovation sous la forme d'un soutien au projet de numérisation, la gratuité d'un abonnement à un journal fribourgeois pour les jeunes de 18 ans, l'éducation aux médias à l'école obligatoire qui fait partie intégrante du PER et du Lehrplan 21.

L'Etat intervient déjà largement pour soutenir les médias fribourgeois et continue de le faire sans que ce soit inscrit dans la Constitution. Pour ces bonnes raisons et comme le Conseil d'Etat le recommande, le groupe Le Centre va refuser cette motion à l'unanimité. Je profite de ce temps de parole pour interroger le représentant du Gouvernement sur l'accueil réservé à la gratuité d'un abonnement à un journal fribourgeois par les jeunes même si un rapport complet nous sera donné après trois ans de ce programme.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und habe keine Interessenbindung in dieser Angelegenheit.

Le titre de la motion est pertinent. L'information est un bien public à protéger. Mais son développement laisse à penser que seuls les acteurs traditionnels, en premier lieu la presse écrite, mériteraient un soutien particulier. Exister depuis longtemps n'a pourtant jamais été un gage de fiabilité, d'indépendance ou de sens critique. Ce que nous devons défendre, c'est justement cela: des médias fiables, indépendants et capables d'un regard critique. A la lecture de la motion, on comprend aussi que seule l'intervention de l'Etat garantirait une information de qualité. Rappelons que l'Etat remplit déjà largement son rôle en subventionnant, de manière directe ou indirecte, les médias. Cela a été dit par mes préopinants. Quant aux constitutions, qu'elles soient fédérale ou cantonale, elles offrent des garanties suffisantes pour protéger la diversité et l'indépendance de la presse. A mon sens, une intervention supplémentaire de l'Etat, par le biais d'une modification constitutionnelle, pourrait être perçue comme une ingérence dans l'indépendance des médias. La neutralité de l'Etat est essentielle et il faut éviter toute confusion entre soutien à la formation et risque de contrôle médiatique, une limite parfois bien floue si le sentiment de devoir rendre des comptes s'installe.

Les motionnaires citent l'exemple du journal *Le Monde* en France, soutenu par un fonds de dotation privé et indépendant. Je salue ce modèle qui illustre parfaitement qu'il n'est pas nécessaire de modifier la Constitution pour agir en faveur de l'indépendance des médias. Si un média vous tient à cœur, chères motionnaires, vous pouvez dès aujourd'hui créer un fonds similaire à Fribourg, pour défendre la liberté d'informer, le pluralisme et l'indépendance journalistique. Et je serai même prêt à y contribuer.

Enfin, plutôt que d'alourdir le cadre légal, renforçons l'éducation aux médias et c'est bien là que je vois le rôle de l'Etat. L'esprit critique et la vérification des sources figurent déjà dans les plans d'études, mais ces efforts méritent d'être amplifiés pour préparer la jeunesse au défi du numérique et au danger des fausses informations. Mes chères collègues motionnaires, cette motion n'est pas nécessaire pour relever ce défi. Parce que notre cadre constitutionnel est suffisant, parce que ce n'est pas à l'Etat de favoriser davantage certains médias, aussi fribourgeois soient-ils, parce qu'une bonne information n'a de valeur que si elle est portée par un public bien formé et capable d'un vrai sens critique, je vous invite, comme le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, à rejeter cette motion.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindungen: Ich war Mitglied des runden Tisches, der in der Antwort des Staatsrates erwähnt wurde. Ansonsten spreche ich in meinem persönlichen Namen.

Einmal mehr sprechen wir hier über unsere Medien, welche es in der Zwischenzeit geschafft haben, höchstens noch teilweise privatwirtschaftliche Akteure zu sein, denn sie profitieren bereits jetzt von diversen staatlichen finanziellen Unterstützungsmassnahmen. Und dass die Besitzstrukturen ebenfalls staatsnah sind, ist hier im Saale allen bewusst. Die diversen Unterstützungsmassnahmen möchte ich nicht mehr einzeln erwähnen, wir haben diese bereits gehört.

Aber eine weitere Zahl fehlt noch in den Auflistungen: Der Staat Freiburg hat als Kunde im Jahre 2020/21 den diversen regionalen Medienhäusern direkt um die 800'000 Franken überwiesen, das ist aus der Antwort 2022-CE-480 des Staatsrates ersichtlich. Verschiedene Inserate, Stelleninserate, Informationen und auch Abonnemente für die einzelnen Staatsabteilungen ergeben diese doch entsprechend hohe Summe. Und mit den gesprochenen finanziellen Massnahmen von diesem Frühling - durch den Staatsrat als Direktunterstützung freigegeben - kann gesagt werden: Die öffentliche Hand unternimmt bereits sehr viel zugunsten der regionalen Medien. Und vielleicht schaffen es diese Unternehmen in einigen Jahren, sich von diesen Staatshilfen zu befreien und wieder staatsunabhängig zu wirtschaften.

In diesem Sinne: Wer alte Türen öffnet, kann keine neuen Wege gehen. Das gilt nicht nur für die mehr oder weniger - ich habe es schon gesagt - privaten Medienhäuser, sondern auch für die Motionärinnen. Viele Hilfen wurden bereits gesprochen. Diese sollen nun wirken. Lassen wir uns in einigen Jahren überraschen, ob sie etwas genützt haben. In diesem Sinne lehne ich diese Motion ab.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Mon lien d'intérêts, je suis comotionnaire de ce texte.

La terre est plate et nous ne sommes jamais allés sur la lune. Sont-ce des faits ou des croyances? Les platistes vous diront que ce sont des faits. Les images envoyées par les satellites ne sont pas des preuves de la forme de la terre, mais la preuve de la conspiration qui veut que la terre soit ronde.

De plus en plus de personnes pensent ainsi et occupent l'espace public avec des propos de cette sorte, notamment sur les outils numériques qui sont développés. Comment nous parlons-nous alors quand nous ne pouvons plus nous mettre d'accord sur les faits? Comment faire société quand ce que nous lisons sur le site web d'un journal est désavoué par un podcast ou ce qu'on entend à la radio? Comment vivre en communauté dans un monde où finalement, vous, moi, n'importe qui, pourra dire ce qu'il veut sans jamais être contredit parce que les faits ne comptent pas?

Cette motion veut que la Constitution de notre canton soit à la hauteur des défis qui attendent notre société. Que la Constitution permette aux citoyens et citoyennes du canton d'exiger que ce qui est porté dans l'espace public soit vérifié et vérifiable. Protéger l'information pour ce qu'elle est: un fait à partir duquel nous pouvons, collectivement, discuter et débattre. Comme nous l'avons fait cette semaine sur le budget 2025. Les recettes fiscales ont augmenté. C'est un fait. Selon certaines interprétations, elles ont été «gonflées». D'autres diront que l'estimation des recettes est davantage conforme aux comptes des années précédentes. Nous ne remettons pas en question le fait, nous débattons de la manière dont nous le comprenons. Se forger une opinion est un mécanisme mental qui se construit avec le temps. Il demande de la curiosité, de l'esprit critique, d'accepter que les faits se heurtent parfois à notre imaginaire... ce qui peut être inconfortable. Dépasser ce que l'on croit pour se confronter à ce qui est, c'est ça s'informer. Il faut donc apprendre à chercher et à être critique vis-à-vis de l'information, à croiser des sources, ne pas se contenter d'un média et élargir l'éventail de ce que nous lisons, entendons et voyons. C'est un travail qui dépasse les cours de civisme et de citoyenneté. C'est surtout un travail continu, une vigilance à cultiver.

Nos jeunes s'informent essentiellement sur les réseaux sociaux et délaissent les médias habituels qui œuvrent à la qualité de ce qu'ils diffusent. Avec le développement des images et des vidéos par l'intelligence artificielle, combien de temps nous reste-t-il ici à Fribourg jusqu'à ce que nous en venions à nier les faits en raison d'images manipulées? Geoffrey Hinton, prix

Nobel de physique et pionnier de l'intelligence artificielle, déclarait dans le documentaire *La Fabrique du mensonge* que dans quelques années, les progrès de cette technologie auront été tels que quand on regardera une vidéo, on ne pourra plus dire si elle est vraie ou non. Les images ne seront plus une preuve, mais le moyen de renforcer les croyances. On trouve d'ailleurs déjà des illustrations de la terre plate en cherchant sur Google.

Développer les compétences et la vigilance face à ce qu'on lit, ce qu'on voit, ce qu'on entend, est une tâche qui sera de plus en plus difficile vu la place prise par les réseaux sociaux dans la diffusion des informations. Avec un cadre constitutionnel adéquat, non seulement nos médias fribourgeois, dont la qualité est soulignée régulièrement, en ressortiront légitimes et légitimés mais, en plus, les citoyens et citoyennes pourront exiger de leurs médias qu'ils contribuent à la diffusion des faits et pas des croyances. Le lien de confiance entre la population et les médias en ressortirait consolidé. Et le débat démocratique aussi. En démocratie, il n'est ni envisagé ni envisageable d'envoyer systématiquement les platistes sur la station spatiale internationale. Je vous invite donc à soutenir cette motion.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Die letzten Jahre ist viel Tinte über diese Medienkrise geflossen.

Les restructurations et les suppressions de postes au sein des rédactions sont légion. La situation est grave, je le confirme. On a vu la suppression pure et simple de titres. L'été dernier, Tamedia communiquait son intention de fusionner ses rédactions romandes en biffant 25 postes au sein des rédactions. Le groupe CH Média fermera prochainement plusieurs sites d'informations régionales et supprimera également une trentaine de postes. La SRF et la RTS ont également annoncé des licenciements pour l'année prochaine, avec des effets encore inconnus sur la couverture de l'actualité régionale. L'évolution est inquiétante et on peut s'interroger sur l'avenir du paysage médiatique suisse. Dans ce sens, les autrices de la motion abordent un sujet extrêmement important. Si l'importance du rôle des médias dans nos sociétés et la nécessité de préserver la fiabilité des informations relèvent de l'évidence, la solution proposée, à savoir une modification de la Constitution de notre canton, soulève quelques interrogations quant à sa pertinence. En effet, la motion enfonce des portes ouvertes.

Angesichts der Herausforderungen der Medienbranche in Zusammenhang mit dem digitalen Wandel blieb der Staatsrat - es wurde hier bereits mehrmals angekündigt - nicht untätig. Ganz auch im Sinne der von den Verfasserinnen der Motion verlangten kantonalen Medienpolitik hat die Volkswirtschafts- und Berufsbildungskommission, also der Staatsrat, zwei runde Tische organisiert, an denen auch einige Grossrätinnen und Grossräte teilgenommen haben, um die Perspektive der Medien in unserem Kanton gemeinsam mit ihnen, den betroffenen Akteuren, zu analysieren. Im Anschluss an diese beiden runden Tische haben wir konkrete Massnahmen zugunsten unserer regionalen Medien getroffen.

Le Conseil d'Etat a décidé, au début de cette année, de soutenir les investissements des médias dans leur transition numérique. Donc, dorénavant, les médias peuvent déposer des projets d'innovation et de digitalisation au sein de l'Etat dans le cadre de la loi sur la promotion économique. La deuxième mesure est de prendre en charge les coûts de l'abonnement à Keystone-ATS, à hauteur de 50%. Ces aides temporaires sont effectives depuis ce printemps et le Conseil d'Etat vient de verser les montants pour 2024. Ceux-ci se chiffrent, tous confondus, à 200 000 francs. Ils ont été directement versés à nos médias. Fribourg fait ainsi partie des quelques cantons, très minoritaires au niveau national, qui connaissent les aides sectorielles en faveur des médias. En outre, dans le cadre du même paquet de mesures, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer les initiatives en matière de formation aux médias afin de sensibiliser les jeunes surtout au traitement très critique de l'information. Enfin, le Grand Conseil a, comme vous le savez, adopté, en mars dernier, la loi sur l'accès des jeunes aux médias. Celle-ci permet à l'Etat d'offrir à nos jeunes de 18 ans, domiciliés dans le canton, un abonnement à un journal régional. Cette offre est effective depuis un peu plus de six mois. Pour répondre à la question du député Pauchard, nous avons enregistré jusqu'à ce jour plus de 400 demandes de jeunes. Au début, la demande a été très forte. Actuellement, nous enregistrons une quarantaine de demandes par mois. Cela suit son cours. Le rapport d'analyse y relatif suivra. Cela correspond à près de 10% des personnes potentiellement éligibles. Il s'agit-là donc d'une mesure très concrète pour promouvoir l'accès à une information diverse et de qualité conformément aux demandes exprimées par les autrices de la motion.

Selbstverständlich war es nicht nötig, die Verfassung zu ändern, um dieses Angebot einzuführen. Und übrigens ist, wie gesagt, auch die Förderung des staatsbürgerlichen Bewusstseins schon heute als öffentliche Aufgabe in unserer Verfassung verankert. Diese Aufgabe fällt insbesondere der Schule zu, und ich kann Ihnen versichern, dass die Lehrpläne die Herausforderungen in Zusammenhang mit dem Wandel der Informationskultur nicht vernachlässigen, ganz im Gegenteil.

Entgegen dem, was die Motion andeutet, hindert uns der geltende gesetzliche Rahmen keineswegs daran, diese wichtigen Massnahmen noch zu verstärken.

Par rapport aux défis du secteur médiatique évoqués dans l'introduction, Fribourg confirme la tendance générale et constitue, en même temps, une exception. D'un côté, notre canton confirme les tendances générales car les médias régionaux sont confrontés à des difficultés économiques, on le sait, en raison notamment de l'érosion des recettes et de la rentabilité encore

insuffisante des produits numériques. D'un autre côté, et c'est ici que réside l'exception, le canton a la chance de disposer d'un paysage médiatique dense, indépendant des grands groupes de presse.

Im Gegensatz zu anderen Regionen räumen die Freiburger Medien auch der regionalen Berichterstattung immer noch einen vorrangigen Stellenwert ein, und ich erlaube mir heute, mich bei den anwesenden Journalistinnen und Journalisten stellvertretend zu bedanken.

Hinsichtlich der Verfügbarkeit der Information und der Belebung der öffentlichen Debatte sind wir im Kanton also in einer noch privilegierten Situation. Die Partikularität, und das wurde von Grossrat Bortoluzzi angesprochen, ist trotzdem, dass staatsnahe Unternehmen an einem Medienhaus im Kanton beteiligt sind. Wir gehen hier relativ weit.

Enfin, j'aimerais terminer en soulignant que l'action étatique, même à travers des aides ciblées, ne pourra pas résoudre à elle seule les difficultés liées à la transformation numérique des médias. Il appartient aux médias en premier lieu d'innover, de développer de nouveaux modèles d'affaires viables pour l'ère numérique. Je tiens aussi à féliciter le développement alémanique très intéressant que nous avons découvert ces dernières semaines. Partant, le Conseil d'Etat vous prie de rejeter la présente motion dont les principales demandes sont prises en compte sous d'autres formes.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 62 voix contre 33. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la prise en considération:

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 33.*

Ont voté contre:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herrenrutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 62.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Prise de congé de Mme Nadia Savary et de M. Bruno Boschung

Président du Grand Conseil. Meine Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte, sehr geehrte Staatsräte, unsere nächste Sitzung beginnt am 17. Dezember. In der Stadt Freiburg wird die Landschaft nicht mehr die selbe sein, Sankt Nikolaus wird hier vorbeigekommen sein, der Schnee wird vielleicht da sein, die Girlanden der Festtage sicherlich.

Dans cette salle, le visage de notre Parlement ne sera plus le même. Ne perdez donc pas de temps à rechercher où se trouvent nos collègues Nadia Savary et Bruno Boschung. Ils ont donné leur démission pour la fin novembre 2024. Et aujourd'hui, nous prenons congé d'eux. C'est un difficile moment pour votre président que de leur rendre hommage ce matin. Mais que Nadia et Bruno se rassurent.

Kein Mensch ist so schlecht wie sein Ruf und keiner so gut wie sein Nachruf.

En français, aucun homme n'est aussi mauvais que sa réputation et personne n'est aussi bon que l'hommage qui lui est rendu.

Nadia Savary et Bruno Boschung... Que peuvent-ils bien avoir en commun?

Beide wurden in den 1960-er Jahren geboren, der eine ist zwar etwas älter als die andere. Beiden kamen im ersten Jahrzehnt des neuen Jahrtausends in diesen Grossen Rat und beide traten ihr Amt nach einem Rücktritt an. Das war 2004 für Bruno, 2008 für Nadja der Fall. Beide hatten nämlich die Ehre, den Vorsitz unserer Debatten zu führen, Nadja im Jahr 2023 und Bruno im Jahr 2017.

Et pourtant ces deux députés sont bien différents: ils sont issus d'un district différent, d'une appartenance politique différente et de langue maternelle différente. Mais finalement, qu'importent ces différences?

Schliesslich teilen beide den gleichen ausgeprägten Sinn für Engagement im Dienste des Gemeinwesens.

Ma chère Nadia, le 2 décembre 2008, tu poussais la porte du Grand Conseil pour la première fois. Le lendemain, tu étais élue à la Commission des affaires extérieures, dont tu resteras membre pendant près de six ans. Les nombreuses commissions dont tu as fait partie témoignent de ton intérêt pour la vie, les soucis et les dossiers des communes. Et pour cause, tu as été syndique. Tu as été à la tête de l'Association des communes fribourgeoises. Dans ta lettre de démission, tu relèves l'immense plaisir que tu as eu à défendre les intérêts de ta région et ceux du canton de Fribourg. Si tu soulignes que parfois ce rôle fut éprouvant, tu reconnais bien que ton engagement politique t'apporté une expérience de vie inestimable, aussi sur un plan personnel.

Nadia, tu resteras peut-être, ceci dit sans méchanceté, la passionaria de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac. Avec le concours de l'ensemble des collègues députés de la Broye, vous obtiendrez la remise en fonction de cette infrastructure. Enfin, je devrais dire la «presque bientôt» remise en fonction. Petit poisson deviendra grand...

Mein lieber Bruno, Du kennst die Bänke dieses Saals seit dem 12. Oktober 2004. Zwanzig Jahre, das bedeutet unzählige Sitzungen, unzählige Themen, Interventionen, unzählige Kämpfe. Es wäre illusorisch, auch hier Deine parlamentarische Tätigkeit zusammenfassen zu wollen, da sie so reich und intensiv war. Wir erinnern uns an Deine Zeit in der Petitionskommission, die Du 2011 verliesst, um in die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission zu wechseln, aus der Du Dich während Deiner Zeit als Präsident zurückzogst, um danach wieder in die Kommission zurückzukehren. Du hast Dich besonders für Wirtschafts- und Steuerthemen, aber auch bei so unterschiedlichen Themen wie Gesundheit, Sport oder Förderung der Zweisprachigkeit, profiliert. Bruno, Du hast Deinen Bezirk und Deinen Kanton mit Ehre und Freude vertreten, wie Du in deinem Rücktrittsschreiben betonst. Und nicht ohne einen gewissen Humor möchte ich hinzufügen: Kein Zweifel, dieser engagierte Mann wird weiterhin auf die eine oder andere Weise sowohl den Senslerinnen und Senslern wie auch den Freiburgerinnen und Freiburgern dienen.

Chère Nadia, liebe Bruno, avec votre départ, le Grand Conseil perd deux députés expérimentés et compétents. Avec votre départ, nous perdons deux collègues appréciés. Il y a une vie après la politique. Jamais cette phrase populaire n'aura été aussi vraie que pour vous deux.

Chère Nadia, lieber Bruno, da ich Euer dynamisches Wesen kenne, habe ich keinen Zweifel daran, dass die kommenden Jahre für Euch beide voller Projekte sein werden. Wir wünsche Euch schon jetzt alles, alles Gute und viel Erfolg.

Demeurez ceux que vous avez été et que la santé vous accompagne! Merci beaucoup!

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Sehr geehrter Präsident, liebe Kolleginnen und Kollegen. Sie kennen mich jetzt schon seit vielen Jahren. Es ist fast nicht möglich, dass ich nichts sage jetzt. Das müssen Sie verstehen.

N'ayez pas peur, je ne vais pas passer en revue ces vingt dernières années! Cela durerait bien trop longtemps, même s'il y a beaucoup d'histoires à raconter aujourd'hui. Je voulais juste vous remercier pour votre collaboration pendant toutes ces

années. En vingt années, beaucoup de députés sont partis. Je vois mon cher collègue, incontournable député, Benoît Rey. Je vois aussi Jacques Morand, qui est parti puis revenu. Mais on laisse de côté cet élément.

Vielleicht nur ein paar Worte und Anekdoten über ...

Quelques petites anecdotes sur la façon dont cela se passait au sein de ce Parlement il y a vingt ans. On était 130 dans cette salle, assis sur les mêmes sièges. Imaginez-vous! Le parlement sans papier n'existait pas encore. Chacun venait avec sa valise pleine de piles de papier. Aujourd'hui, on ne peut pas s'imaginer comment on fonctionnait à l'époque. Les laptops n'existaient pas encore ou très peu. Une autre chose n'existait pas dans cette salle: la langue allemande. Il était absolument inimaginable qu'un président comme le nôtre tienne toutes les sessions en allemand. Impossible! Cela n'existait pas. Je suis heureux que nous ayons progressé au niveau du bilinguisme. Cela est remarquable.

J'ai beaucoup travaillé au sein de la Commission des finances et de gestion. Cela était passionnant. J'ai dû y sacrifier beaucoup de temps.

In der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat mir immer die übergeordnete Partei- oder Fraktionszugehörigkeit gefallen, ein bisschen über das Ganze und in alle Bereiche zu sehen. Das möchte ich den heutigen Mitgliedern der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission mit auf den Weg geben: versucht, dort über eurer parteipolitischen Zugehörigkeit zu stehen und ein bisschen mehr an die Sache zu denken, an die Finanzen und die Geschäftsführung.

La gestion de notre canton. Cela est un petit clin d'œil à mes collègues.

Vielleicht noch zwei Sachen, die ich sehr vermissen werde. Das seid Ihr alle, das muss ich sagen.

Vous allez me manquer, certains plus que d'autres. Cela est normal.

Ich werde natürlich auch die Debatten vermissen. Ich werde die Debatten vermissen zu ...

La peau de l'ours qui n'est pas encore tué ou les plumes de cormorans qui ne méritent pas d'être chassées, etc.

Aber das wird mir sicher fehlen. Es gibt noch einen anderen Punkt, der mich ein bisschen beelendet.

C'est le club des Bruno qui va être très affaibli. On était quatre jusqu'à maintenant avec Bruno Marmier, Bruno Clément und unserem Bruno aus Ueberstorf.

Quand j'ai commencé, j'étais tout seul pendant des années. Alors bonne chance les Bruno! Il faut tenir le coup. C'est une question de qualité, il faut le dire. Une chose ne va pas me manquer: le chiropraticien. J'aurai du plaisir à résilier mon abonnement chez lui. Il a traité mon dos à l'issue de la semaine de sessions, sur les bancs.

Alles Gute für Euch alle zusammen. Ihr werdet mir sehr fehlen. Vielleicht sehen wir uns noch ein bisschen, ich werde ja noch ein bisschen in der kantonalen Politik dabeisein. Alles Gute und weiterhin allen viel Erfolg. Danke. (*Applaus*)

Savary Nadia (PLR/PVL/FDP/GLP, BR). Ce sera une autre attitude et je m'en excuse par avance. Je me connais. Il y a des moments dans la vie où je n'arrive pas à m'endurcir et ce moment en fait partie. Je ne parviens pas à acquérir cette compétence. Mardi après-midi dernier, j'ai demandé à mon collègue Bruno de parler pour les deux. Il m'a alors conseillé d'être spontanée et de parler avec mon cœur. Cher Bruno, mon cœur est un peu en pagaille, comme vous pouvez le constater. Je te remercie pour tes paroles. On reconnaît bien là ton humour et ton dynamisme que j'ai beaucoup appréciés tout au long de ces années. Je tiens déjà à féliciter mon premier vice-président, devenu président, pour sa magnifique année présidentielle même s'il te reste encore une session. Je n'en doutais pas une seconde. Félicitations! Je souhaite une magnifique année présidentielle à Françoise, qui était ma deuxième vice-présidente. Au-delà de ça, je vous remercie infiniment pour votre collaboration. Comme mon collègue l'a dit, il y a des affinités, mais globalement, j'ai adoré mon mandat. J'espère que chacune et chacun d'entre vous ne regrettera jamais un jour sur ces bancs du Grand Conseil. Ce fut mon cas. Je vous remercie infiniment et vous souhaite tout de bon et bon vent au Parlement fribourgeois. (*applaudissements*)

Election (autre) 2024-GC-261

Un membre suppléant de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Laurent Baeriswyl

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 93; rentrés: 92; blancs: 4; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élue *M^{me} Carole Baschung*, par 85 voix.

Ont obtenu des voix MM. Dominic Tschümperlin (2) et François Genoud (1).

Election (autre) 2024-GC-263

Un membre (député) de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire, en remplacement de Ralph Alexander Schmid

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 92; rentrés: 92; blancs: 0; nuls: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Markus Stöckli*, par 91 voix.

A obtenu des voix M. Nicolas Pasquier (1).

Election (autre) 2024-GC-273

Trois membres de la délégation fribourgeoise auprès de la Commission interparlementaire de contrôle - Convention intercantonale en matière de santé numérique (CIP Santé numérique)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 0; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Sont élues *M^{mes} Estelle Zermatten*, par 95 voix, *Anne Meyer Loetscher*, par 93 voix, et *Alizée Rey*, par 92 voix.

Ont obtenu des voix *M^{mes}* et MM. Benoît Glasson (2), Urs Hauswirth (1), François Genoud (1), Julia Senti (1), Pauline Robatel (1) et Jean-Daniel Schumacher (1).

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

Président du Grand Conseil. Meine Damen und Herren, wir sind am Ende der November-Session angelangt. Ich möchte Ihnen allen recht herzlich danken für die gute Zusammenarbeit, aber allen voran möchte ich dem Generalsekretariat unter der Leitung von unserer Generalsekretärin Mireille Hayoz für die gute Organisation danken.

Ich gebe Ihnen allen Rendezvous am 17. Dezember, wenn es dann wieder heisst, Antraben zur Dezember-Session, welche für mich eine spezielle Session sein wird, da es die letzte sein wird als amtierender Grossratspräsident. Ich wünsche Ihnen allen einen wunderbaren Tag.

> La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Adrian BRÜGGER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*

Préavis concernant les élections à des fonctions judiciaires à l'intention du Grand Conseil

—
du 30.10.2024 – session 11.2024



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR**

Table des matières

Préambule	2
1.1 Mises au concours des fonctions judiciaires du Conseil de la magistrature :	2
1 Assesseur-e-s suppléant-e-s au Tribunal pénal des mineurs (réf. 8277)	3
1.1 Démissionnaires	3
1.2 Particularité	3
1.3 Exigences, entrée en fonction, assermentation	3
1.4 Préavis favorable pour le profil 1 (avec ordre de priorité)	4
1.5 Eligibles pour le profil 1 (à égalité selon ordre alphabétique)	5
1.6 Préavis favorable pour le profil 2 (avec ordre de priorité)	6
1.7 Eligibles pour le profil 2 (à égalité selon ordre alphabétique)	8
1.8 Non éligible pour le profil 2	10
2 Membres auprès de l'Autorité de surveillance du Registre foncier (8214)	11
2.1 Démissionnaire	11
2.2 Particularités	11
2.3 Exigences, entrée en fonction, assermentation	11
2.4 Préavis favorable	11
Récapitulatif des candidatures préavisées favorablement	12

Préambule

1.1 Mises au concours des fonctions judiciaires du Conseil de la magistrature :

- > Assesseur-e-s suppléant-e-s au Tribunal pénal des mineurs (réf. 8277) (FO du 20.09.2024)
- > Membres auprès de l'Autorité de surveillance du Registre foncier (référence 8214) (FO du 06.09.2024)

Le Conseil de la magistrature a examiné les candidatures en tenant compte des critères constitutionnels, à savoir la formation, l'expérience professionnelle et les qualités personnelles des candidats.

Stellungnahme zuhanden des Grossen Rates betreffend die Wahl in richterliche Funktionen

—
vom 30.10.2024 – Session 11.2024



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR**

Inhaltsverzeichnis

Einleitung	2
1.1 Ausschreibungen von richterlichen Ämtern durch den Justizrat:	2
1 Ersatzbeisitzer/innen beim Jugendstrafgericht (Ref. 8277)	3
1.1 Zurücktretende Amtsträgerin/zurücktretender Amtsträger	3
1.2 Besonderes	3
1.3 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung	3
1.4 Positive Stellungnahme Profil 1 (nach Präferenz geordnet)	4
1.5 Wählbar Profil 1 (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)	5
1.6 Positive Stellungnahme Profil 2 (nach Präferenz geordnet)	6
1.7 Wählbar Profil 2 (gleichgestellt, in alphabetischer Reihenfolge)	8
1.8 Nicht wählbar Profil 2	10
2 Mitglieder bei der Aufsichtsbehörde über das Grundbuch (Ref. 8214)	11
2.1 Zurücktretende Amtsträgerin	11
2.2 Besonderheiten	11
2.3 Anforderungen, Amtsantritt, Vereidigung	11
2.4 Positive Stellungnahme	11
Zusammenfassung der Kandidaturen mit positiver Stellungnahme	12

Einleitung

1.1 Ausschreibungen von richterlichen Ämtern durch den Justizrat:

- > Ersatzbeisitzer/innen beim Jugendstrafgericht (Referenz 8277) (AB vom 20.09.2024)
- > Mitglieder bei der Aufsichtsbehörde über das Grundbuch (Referenz 8214) (AB vom 06.09.2024)

Der Justizrat hat die eingegangenen Bewerbungen unter Berücksichtigung der verfassungsrechtlichen Kriterien geprüft, d.h. Ausbildung, Berufserfahrung sowie die persönlichen Qualitäten der Kandidatinnen und Kandidaten.

**Message n° 2023-DFIN-36 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au projet de budget
de l'Etat de Fribourg pour l'année 2025**

**Botschaft Nr. 2023-DFIN-36 des Staatsrats an
den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags
des Staates Freiburg für das Jahr 2025**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

**Message n° 2023-DFIN-36 du Conseil d'Etat
au Grand Conseil relatif au projet de budget
de l'Etat de Fribourg pour l'année 2025**

**Botschaft Nr. 2023-DFIN-36 des Staatsrats an
den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags
des Staates Freiburg für das Jahr 2025**

Table des matières

Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Introduction	2
1. Les résultats généraux	5
1.1. Un excédent de revenus de 650 400 francs au compte de résultats	7
1.2. Un volume d'investissements de 260,1 millions de francs	8
1.3. Une insuffisance de financement d'un peu plus de 100 millions de francs	10
2. Les revenus du compte de résultats	11
2.1. Hausse significative des revenus propres	11
2.2. Des rentrées fiscales 2025 en nette croissance	15
2.3. Légère progression des ressources extérieures	20
2.4. Des revenus des biens et autres recettes d'exploitation quasiment stables	23
2.5. Recours moindre aux provisions	23
3. Les charges du compte de résultats	25
3.1. Une hausse de 2,1 % des charges totales, identique à celle des revenus	25
3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail	31
3.2.1. Croissance des charges de personnel	31
3.2.2. Evolution de l'effectif	33
3.3. Evolution contrastée des charges courantes	36
3.4. Croissance des subventions accordées	40
3.5. Un volume d'amortissements en net recul	45
3.6. Des charges financières faibles	46
3.7. Les attributions aux financements spéciaux	46
4. Le compte des investissements	48
4.1. Un volume d'investissements en baisse, mais un programme toujours ambitieux	48
4.2. Le financement des investissements	51
5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes	53
6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2025	55
7. Budget par groupe de prestations	56
8. Conclusion	58

Projet de décret

Inhaltsverzeichnis

Botschaft des Staatsrates zuhanden des Grossen Rates

Einleitung	2
1. Die Gesamtergebnisse	5
1.1. Ertragsüberschuss von 650 400 Franken in der Erfolgsrechnung	7
1.2. Investitionsvolumen von 260,1 Millionen Franken	8
1.3. Finanzierungsfehlbetrag von etwas über 100 Millionen Franken	10
2. Ertrag der Erfolgsrechnung	11
2.1. Deutliche Zunahme der Eigenmittel	11
2.2. Steuereinnahmen 2025 markant steigend	15
2.3. Leichte Zunahme der Fremdmittel	20
2.4. Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen praktisch unverändert	23
2.5. Geringerer Rückgriff auf Rückstellungen	23
3. Aufwand der Erfolgsrechnung	25
3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 2,1 %, gleich wie beim Ertrag	25
3.2. Personalaufwand und Stellenzahl	31
3.2.1. Zunahme des Personalaufwands	31
3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands	33
3.3. Uneinheitliche Entwicklung des Betriebsaufwands	36
3.4. Zunahme der eigenen Beiträge	40
3.5. Deutlich rückläufiges Abschreibungsvolumen	45
3.6. Geringer Finanzaufwand	46
3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen	46
4. Investitionsrechnung	48
4.1. Rückläufiges, aber weiterhin ehrgeiziges Investitionsprogramm	48
4.2. Finanzierung der Investitionen	51
5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden	53
6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2025	55
7. Budget nach Leistungsgruppen	56
8. Fazit	58

Dekretsentwurf

MESSAGE 2023-DFIN-36 du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2025

Fribourg, le 1^{er} octobre 2024

En application des articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et des dispositions de la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994, modifiée le 6 octobre 2010, nous vous soumettons le projet de budget de l'Etat pour l'année 2025.

Le présent message comprend une présentation des principaux résultats de ce projet de budget, ainsi qu'une analyse de ses composantes et caractéristiques essentielles.

Introduction

Les travaux d'élaboration du projet de budget 2025 menés par le Conseil d'Etat ont rapidement confirmé les difficultés qui avaient été préalablement identifiées. La progression des dépenses s'est avérée nettement plus forte que la croissance des revenus, notamment sous la pression de domaines de dépenses particulièrement dynamiques. Cette tendance est également visible dans les résultats intermédiaires du plan financier à 4 ans ; ce qui a conduit le Conseil d'Etat à d'ores et déjà annoncer la nécessité de mesures d'assainissement. C'est donc dans un contexte particulièrement difficile que le Conseil d'Etat a mené ses travaux. Il a dû s'atteler à contenir la poussée significative des perspectives de dépenses, en tenant compte du dynamisme de l'évolution démographique et des demandes soutenues dans de nombreux domaines. Les arbitrages ont été nombreux et ont permis au final de présenter un projet équilibré, sans revoir les coefficients d'impôts mais moyennant des décisions fortes, et en particulier en renonçant à toute indexation des salaires des employés de l'Etat ainsi qu'en étalant le déploiement de mesures à incidences financières décidées par le Grand Conseil.

Les prévisions relatives à l'évolution économique restent actuellement encore marquées par un grand nombre d'incertitudes, dans un contexte géopolitique mondial tendu et peu prévisible. Au niveau national, le tassement de l'inflation et la réduction des taux d'intérêts sont par contre plutôt favorables aux perspectives économiques et contribuent au maintien du pouvoir d'achat.

Perceptibles depuis un certain temps déjà, les difficultés liées aux perspectives financières de la Confédération sont confirmées et ont amené le Conseil fédéral à décider récemment de mettre sur pied un programme d'assainissement des finances fédérales, dont les contours seront définis d'ici le début de l'année 2025. Il est toutefois évident que les cantons seront touchés par les

BOTSCHAFT 2023-DFIN-36 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2025

Freiburg, den 1. Oktober 2024

In Anwendung der Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und der Bestimmungen des am 6. Oktober 2010 geänderten Finanzhaushaltsgesetzes vom 25. November 1994 unterbreite ich Ihnen den Entwurf des Voranschlags des Staates Freiburg für das Jahr 2025.

Diese Botschaft enthält die Gesamtergebnisse des Voranschlagsentwurfs sowie eine Analyse seiner wichtigsten Bestandteile und Merkmale.

Einleitung

Bei den Arbeiten des Staatsrats zur Aufstellung des Voranschlagsentwurfs 2025 bestätigten sich rasch die Probleme, die sich zuvor schon abgezeichnet hatten. Das Ausgabenwachstum erwies sich als deutlich stärker als das Einnahmenwachstum, insbesondere unter dem Druck besonders dynamischer Ausgabenbereiche. Diese Tendenz zeigte sich auch in den Zwischenergebnissen des auf vier Jahre angelegten Finanzplans, was den Staatsrat veranlasste, schon jetzt anzukündigen, dass es Sanierungsmaßnahmen brauchen wird. Der Staatsrat bewegte sich bei seinen Voranschlagsarbeiten also in einem besonders schwierigen Umfeld. Er musste versuchen, den massiven Ausgabenschub unter Berücksichtigung der dynamischen demografischen Entwicklung und der starken Beanspruchungen in vielen Bereichen einzudämmen. Nach zahlreichen Abstrichen aber ohne die Steuerfüsse zu tangieren, konnte schliesslich ein ausgeglichener Voranschlagsentwurf vorgelegt werden, mit einschneidenden Entscheidungen, insbesondere dem Verzicht auf den Teuerungsausgleich für die Staatsangestellten sowie einer gestaffelten Umsetzung von vom Grossen Rat beschlossenen finanzwirksamen Massnahmen.

Die Wirtschaftsprognosen sind derzeit noch von zahlreichen Unsicherheiten geprägt, da der geopolitische Kontext weltweit angespannt und wenig vorhersehbar ist. Auf nationaler Ebene sind die nachlassende Inflation und die niedrigeren Zinssätze hingegen eher günstig für die Wirtschaftsaussichten und tragen zur Erhaltung der Kaufkraft bei.

Die schon seit einiger Zeit erkennbaren schwierigen finanziellen Aussichten des Bundes haben sich bestätigt und den Bundesrat kürzlich dazu veranlasst, ein Programm zur Sanierung der Bundesfinanzen zu beschliessen, das bis Anfang 2025 in seinen Grundzügen festgelegt werden soll. Es ist jedoch klar, dass die Kantone in einem noch nicht feststehenden Ausmass von den

mesures à venir, dans des proportions qui restent à déterminer. Le présent projet de budget 2025 ne prend pas en compte de potentiels impacts y relatifs.

Le projet de budget 2025 maintient des prestations élevées en faveur de la population et des institutions qui lui sont liées. Il permet de renforcer les dépenses de l'Etat dans les domaines jugés prioritaires et parvient à absorber les incidences exogènes qui impactent les finances de l'Etat. Le Conseil d'Etat soumet ainsi un projet de budget équilibré qui incorpore les besoins nécessaires à la population fribourgeoise ainsi que des mesures qui contribuent au développement du canton. En particulier, les éléments suivants sont intégrés dans le budget 2025 :

- > la création de 115 nouveaux postes, dont les deux tiers en faveur du domaine de l'enseignement et un renforcement des ressources humaines pour l'Université, le Pouvoir judiciaire, le Service de l'enfance et de la jeunesse ;
- > le renforcement des soutiens financiers accordés pour les réductions des primes de l'assurance-maladie obligatoire ainsi que pour certaines prestations fournies par le HFR ;
- > des moyens additionnels en faveur de la pédagogie spécialisée ainsi qu'aux institutions spécialisées ;
- > l'accroissement des mesures relatives au développement durable, aux plans climat et phytosanitaire (protection des eaux souterraines), aux stratégies en faveur de la biodiversité et relative à l'agro-alimentaire ;
- > la poursuite des efforts dans le domaine de la mobilité ainsi qu'en faveur de la digitalisation de l'administration ;
- > un programme d'investissements important, qui contribue au développement des infrastructures cantonales.

Il est toutefois à relever que l'équilibre du budget 2025 n'a pu être atteint que grâce à une évolution contenue des dépenses dans de nombreux domaines, tout en s'appuyant sur une évolution favorable des prévisions relatives aux recettes fiscales cantonales. Un revenu tant unique qu'extraordinaire lié à la participation des cantons à la suppression de la 6ème série des billets de banque, sur la base de la législation fédérale adaptée il y a quelques années, constitue un apport significatif en faveur du budget 2025. A l'inverse et pour la première fois depuis plusieurs années, il est à relever que les revenus dont le canton bénéficie au titre de la péréquation financière fédérale régressent en 2025, comme cela avait été annoncé dans les années précédentes. En outre, le recours aux fonds et provisions contribue également au respect de la règle de l'équilibre budgétaire.

Le présent message expose les résultats généraux du projet de budget et fournit une description des différents revenus et des charges estimés qui y sont inscrits. Il décrit

bevorstehenden Massnahmen betroffen sein werden. Der vorliegende Voranschlagsentwurf 2025 berücksichtigt keine diesbezüglichen potenziellen Auswirkungen.

Der Voranschlagsentwurf 2025 hält an den hohen Leistungsstandards zugunsten der Bevölkerung und der mit ihr verbundenen Institutionen fest. Er ermöglicht es, die Staatsausgaben in den als prioritär eingestuften Bereichen zu konsolidieren, und schafft es, die exogenen Auswirkungen auf die Staatsfinanzen zu absorbieren. Der Staatsrat unterbreitet somit einen ausgeglichenen Voranschlagsentwurf, der den Bedürfnissen der Freiburger Bevölkerung Rechnung trägt sowie Massnahmen, die zur Entwicklung des Kantons beitragen, berücksichtigt. Insbesondere umfasst der Voranschlag 2025 Folgendes:

- > Schaffung von 115 neuen Stellen, davon zwei Drittel für das Unterrichtswesen, und eine Aufstockung der Personalressourcen für die Universität, die Gerichtsbehörden und das Jugendamt;
- > Aufstockung der Beiträge für die Prämienverbilligungen in der obligatorischen Krankenversicherung sowie für gewisse Leistungen des HFR;
- > zusätzliche Mittel für die Sonderpädagogik und die sozialpädagogischen Institutionen;
- > vermehrte Massnahmen im Bereich der nachhaltigen Entwicklung, des Klimaplanes und des Aktionsplans Pflanzenschutz (Grundwasserschutz), der Strategien zur Erhaltung der Biodiversität und der Lebensmittelstrategie;
- > weitere Anstrengungen im Bereich der Mobilität sowie bei der Digitalisierung der Verwaltung;
- > ein umfangreiches Investitionsprogramm, das zur Entwicklung der kantonalen Infrastruktur beiträgt.

Es ist jedoch anzumerken, dass der ausgeglichene Voranschlag für das Jahr 2025 nur dank einer eingedämmten Ausgabenentwicklung in vielen Bereichen und gestützt auf eine günstige Prognoseentwicklung bei den kantonalen Steuereinnahmen erreicht werden konnte. Ein einmaliger und ausserordentlicher Erlös aus der Beteiligung der Kantone an der Ablösung der 6. Banknotenserie auf der Grundlage der vor einigen Jahren angepassten Bundesgesetzgebung stellt einen bedeutenden Beitrag zum Budget 2025 dar. Dagegen ist zum ersten Mal seit mehreren Jahren festzustellen, dass die Einnahmen des Kantons aus dem eidgenössischen Finanzausgleich wie in den Vorjahren angekündigt, im Jahr 2025 rückläufig sind. Darüber hinaus trägt auch die Verwendung von Fonds und Rückstellungen dazu bei, das vorgeschriebene Haushaltsgleichgewichts zu erreichen.

Die vorliegende Botschaft geht auf die Gesamtergebnisse des Voranschlagsentwurfs ein und gibt einen Überblick

également le compte des investissements, l'évolution des flux financiers entre l'Etat et les communes ainsi que les besoins financiers de l'Etat pour l'exercice budgétaire 2025. Un chapitre est consacré au budget des unités administratives gérées par prestations (GpP).

über die verschiedenen geschätzten Erträge und Aufwendungen, die darin eingestellt sind. Sie umreisst zudem die Investitionsrechnung, die Entwicklung der Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden sowie den Finanzbedarf des Staates für das Haushaltsjahr 2025. Ein Kapitel ist dem Budget der Einheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF) gewidmet.

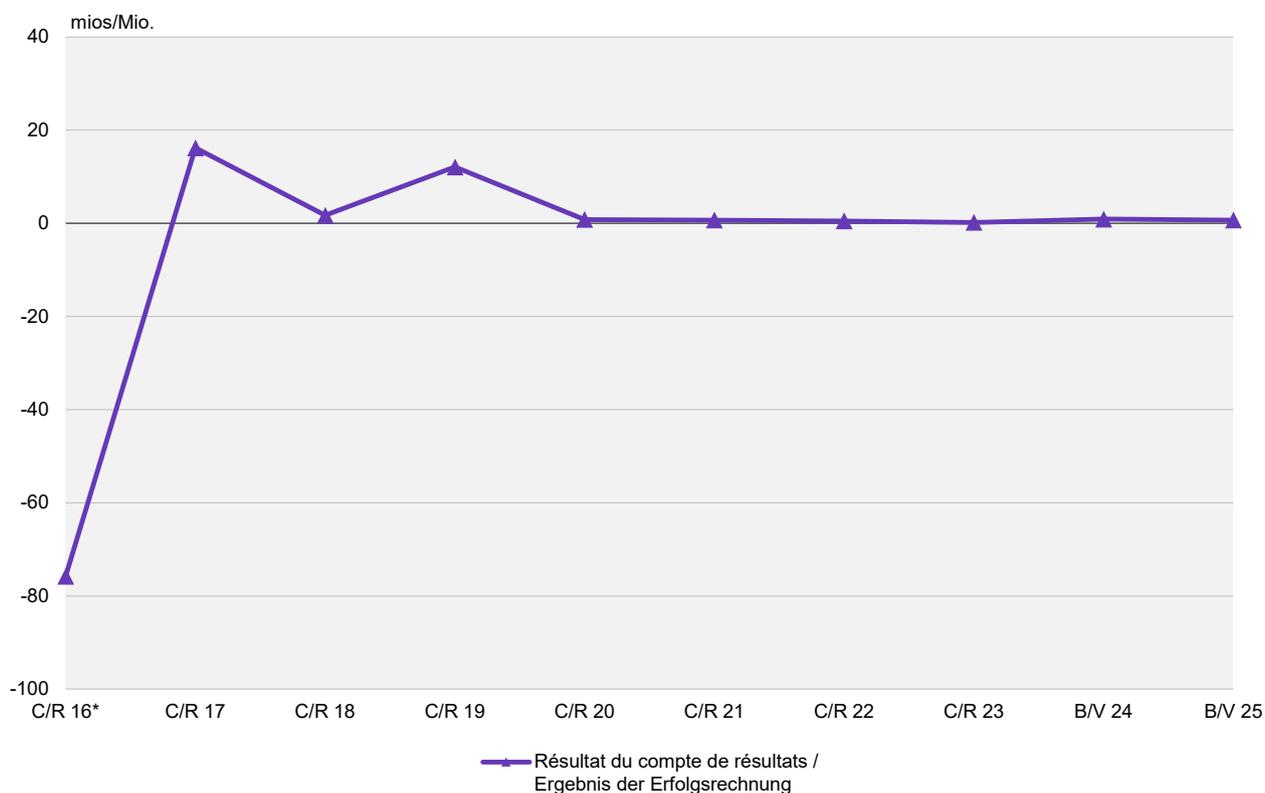
1. Les résultats généraux

Le projet de budget 2025 a été arrêté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 10 septembre 2024. Il présente les résultats globaux suivants, en millions de francs :

1. Die Gesamtergebnisse

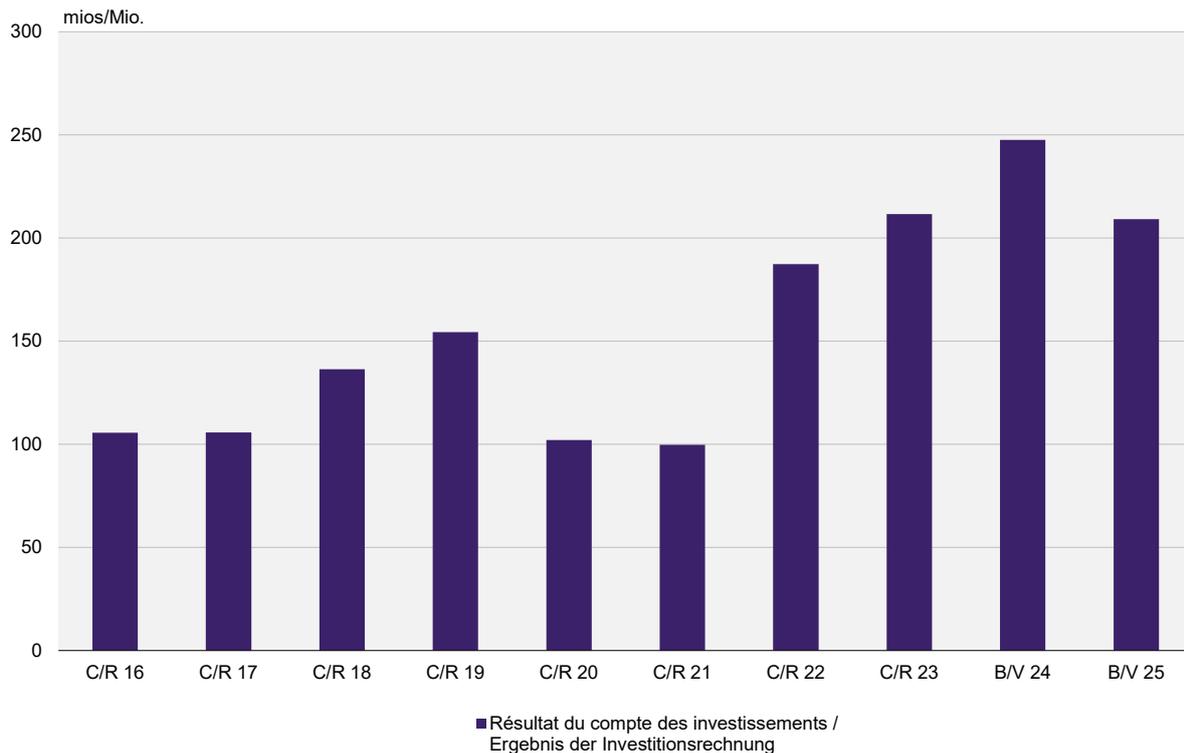
Der Staatsrat hat den Entwurf des Voranschlags 2025 in seiner Sitzung vom 10. September 2024 verabschiedet. Der Voranschlagsentwurf weist die folgenden Gesamtergebnisse aus (in Millionen Franken):

	Charges / Dépenses Aufwand / Ausgaben	Revenus / Recettes Ertrag / Einnahmen	Excédents (+) / Déficits (-) Überschuss (+) / Fehlbetrag (-)
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Compte de résultats Erfolgsrechnung	4326,1	4326,8	+ 0,7
Compte des investissements Investitionsrechnung	260,1	50,9	- 209,2



* L'excédent de charges 2016 tient compte d'une charge extraordinaire de 100 millions de francs pour la création d'un fonds de politique foncière active. Défalcation faite de cette opération extraordinaire, le compte de résultats présenterait un excédent de revenus de 24,2 millions de francs.

* Beim Aufwandüberschuss 2016 ist ein ausserordentlicher Aufwand von 100 Millionen Franken für die Schaffung eines Fonds für die aktive Bodenpolitik berücksichtigt, ohne den die Erfolgsrechnung einen Ertragsüberschuss von 24,2 Millionen Franken ausweisen würde.



Le compte de résultats se solde par un excédent de revenus de 0,7 million de francs au projet de budget 2025, en amélioration de 322 millions de francs par rapport au projet initial qui intégrait l'ensemble des demandes des services et établissements.

Si les données du plan financier 2025 doivent servir de fil rouge pour l'établissement des données de départ du projet de budget, la consolidation initiale des demandes a démontré une situation fortement obérée, bien au-delà du plan financier. Des efforts très importants ont été faits afin de parvenir à respecter l'exigence constitutionnelle de l'équilibre budgétaire.

Les ajustements ont porté sur des diminutions de charges à raison de 69 % et sur des augmentations de revenus pour 31 %.

Les ajustements des dépenses ont affecté à la baisse :

- > les charges de personnel, pour 42,7 millions de francs ;
- > les charges courantes de fonctionnement, pour 35,5 millions de francs ;
- > les charges de subventionnement, pour 129,2 millions de francs ;
- > les charges financières et comptables ainsi que les amortissements et les attributions aux fonds pour 14,4 millions de francs.

Die Erfolgsrechnung schliesst im Voranschlagsentwurf 2025 mit einem Ertragsüberschuss von 0,7 Millionen Franken und damit um 322 Millionen Franken besser ab als nach der ursprünglichen Vorlage mit allen Eingaben der Dienststellen und Anstalten.

In Anlehnung an die Finanzplanzahlen 2025 ganz zu Beginn der Budgetaufstellung ergab sich bei der ersten Konsolidierung der Budgeteingaben ein sehr hohes, weit über den Finanzplanzahlen liegendes Aufwandsvolumen. Es wurden sehr grosse Anstrengungen unternommen, um die Einhaltung des verfassungsmässig vorgeschriebenen ausgeglichenen Haushalts zu erreichen.

Erreicht wurde die Verbesserung zu 69 % über Aufwandsenkungen und zu 31 % über Mehreinnahmen.

Die Aufwandsenkungen führen zu:

- > minus 42,7 Millionen Franken beim Personalaufwand,
- > minus 35,5 Millionen Franken beim laufenden Betriebsaufwand,
- > minus 129,2 Millionen Franken beim Subventionsaufwand;
- > minus 14,4 Millionen Franken beim Finanz- und Buchaufwand sowie bei den Abschreibungen und Fondseinlagen.

Quant aux adaptations des prévisions de recettes, elles ont concerné, à la hausse :

- > les revenus fiscaux, pour 76,7 millions de francs ;
- > les revenus courants d'exploitation pour 14,8 millions de francs ;
- > les revenus comptables ainsi que les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux pour 16,6 millions de francs.

Les revenus de transferts diminuent, quant à eux, de 7,9 millions de francs, notamment les parts des communes relatives à des charges de subventionnement adaptées à la baisse en fonction des dépenses finalement retenues au budget.

1.1. Un excédent de revenus de 650 400 francs au compte de résultats

Avec des charges de 4 326 078 780 francs et des revenus de 4 326 729 180 francs, le compte de résultats du projet de budget 2025 présente un excédent de revenus de 650 400 francs (budget 2024 : 924 450 francs).

Ce résultat budgétaire est conforme à l'exigence légale de l'équilibre. La limite légale de la quote-part des subventions par rapport au produit de la fiscalité cantonale est également respectée, comme le met en évidence le tableau ci-après :

Die voraussichtlichen Mehreinnahmen führen zu:

- > plus 76,7 Millionen Franken beim Fiskalertrag,
- > plus 14,8 Millionen Franken beim laufenden Betriebsertrag,
- > plus 16,6 Millionen Franken beim Finanz- und Buchertrag sowie den Fondsentnahmen und Spezialfinanzierungen.

Der Transferertrag seinerseits verringert sich um 7,9 Millionen Franken, insbesondere die aufgrund der letztlich im Voranschlag berücksichtigten Ausgaben entsprechend nach unten angepassten Anteile der Gemeinden am Subventionsaufwand.

1.1. Ertragsüberschuss von 650 400 Franken in der Erfolgsrechnung

Mit einem Aufwand von 4 326 078 780 Franken und einem Ertrag von 4 326 729 180 Franken weist die Erfolgsrechnung im Voranschlagsentwurf 2025 einen Ertragsüberschuss von 650 400 Franken aus (Voranschlag 2024: 924 450 Franken).

Mit diesem Voranschlagsresultat wird der gesetzlichen Vorgabe bezüglich Haushaltsgleichgewicht entsprochen. Die gesetzliche Grenze in Bezug auf die Subventionsquote im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen wird ebenfalls eingehalten, wie die folgende Tabelle zeigt:

Projet de budget Voranschlagsentwurf

Années Jahr	Bénéfice (+) / Déficit (-) du compte de résultats Gewinn (+) / Defizit (-) der Erfolgsrechnung	Quote-part des subventions cantonales par rapport au produit de la fiscalité cantonale (plafond : 41 %) Kantonale Subventionsquote: Subventionen im Verhältnis zum kantonalen Steueraufkommen (Obergrenze: 41 %)
	mios / Mio.	en / in %
2016	+ 0,5	38,2
2017	+ 0,5	36,2
2018	+ 0,2	36,3
2019	+ 0,2	36,0
2020	+ 0,4	36,9
2021	+ 0,3	40,3
2022	+ 0,3	40,4
2023	+ 0,1	40,7
2024	+ 0,9	40,0
2025	+ 0,7	39,0

Il y a lieu de rappeler qu'à la suite de l'introduction, dans la Constitution cantonale, du principe de l'équilibre

Mit der Verankerung des Grundsatzes des ausgeglichenen Haushalts in der Kantonsverfassung ist der Begriff der

budgétaire, la notion de cote d'alerte est passée au second plan. La question du respect de cette limite (abaissée au passage à 2 %) ne devient d'actualité qu'en cas de situation conjoncturelle difficile ou en raison de besoins financiers exceptionnels (art. 83 de la Constitution cantonale ; art. 40b / 40c de la loi sur les finances de l'Etat modifiée le 9 septembre 2005). L'analyse que le Conseil d'Etat a faite quant à la situation actuelle conclut qu'aucune des deux conditions ne sont remplies. C'est dès lors le principe de l'équilibre budgétaire qui a prévalu pour l'établissement du projet de budget 2025.

Le bénéfice de 0,7 million de francs du compte de résultats découle d'une croissance identique de 2,1 % des charges et des revenus :

«gesetzlichen Defizitgrenze» in den Hintergrund getreten. Die Frage der Einhaltung der auf 2 % gesenkten Defizitgrenze wird erst in einer schwierigen konjunkturellen Lage oder bei ausserordentlichen Finanzbedürfnissen aktuell (Art. 83 der Kantonsverfassung; Art. 40b / 40c des am 9. September 2005 geänderten Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates). Der Staatsrat ist nach Analyse der aktuellen Situation zum Schluss gekommen, dass keine dieser beiden Voraussetzungen erfüllt ist. Ausschlaggebend für die Aufstellung des Voranschlags 2025 war daher der Grundsatz des ausgeglichenen Haushalts.

Der Ertragsüberschuss von 0,7 Millionen Franken in der Erfolgsrechnung ist auf eine Aufwand- und Ertragszunahme um je 2,1 % zurückzuführen:

Compte de résultats
Evolution des charges et des revenus
Erfolgsrechnung
Aufwand- und Ertragsentwicklung

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Variations Veränderungen 2024-2025	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus Ertrag	4326,8	4237,7	+ 89,1	+ 2,1
Charges Aufwand	4326,1	4236,8	+ 89,3	+ 2,1
Bénéfice Ertragsüberschuss	+ 0,7	+ 0,9	- 0,2	.

1.2. Un volume d'investissements de
260,1 millions de francs

Le montant total des investissements bruts s'établit à 260,1 millions de francs. Il est légèrement inférieur au volume retenu lors des deux précédents budgets, mais supérieur à celui des derniers comptes (246,1 millions de francs). Déduction faite des participations (50,9 millions de francs), les investissements nets, à charge du canton, se chiffrent donc à 209,2 millions de francs.

1.2. Investitionsvolumen von 260,1 Millionen
Franken

Der Gesamtbetrag der Bruttoinvestitionen liegt mit 260,1 Millionen Franken leicht unter den vorherigen zwei Voranschlägen, fällt jedoch höher aus als in der letzten Staatsrechnung (246,1 Millionen Franken). Wenn man von den Fremdbeteiligungen absieht (50,9 Millionen Franken), belaufen sich die zu Lasten des Kantons gehenden Nettoinvestitionen also auf 209,2 Millionen Franken.

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Variation Veränderung 2024-2025
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	260,1	296,3	- 36,2
Investissements nets Nettoinvestitionen	209,2	247,6	- 38,4

Le volume des investissements traduit la volonté de poursuivre un programme d'investissements ambitieux comprenant plusieurs projets d'envergure. A ce titre, on peut citer en particulier la poursuite des travaux prévus pour l'ALP Liebefeld à Posieux, les bâtiments de l'Université, la transformation de la Grande Maison des Faverges, l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale, l'agrandissement ABEL (site de Bellechasse) et le projet de construction de nouveaux locaux à l'Etablissement de détention fribourgeois ainsi que les travaux pour le nouveau Musée d'histoire naturelle de Fribourg.

Au projet de budget 2025, le degré d'autofinancement de 51,9 % se situe bien en dessous du niveau considéré comme un objectif de saine gestion financière (80 %) auquel se réfère le règlement sur les finances de l'Etat. Ce degré d'autofinancement, bien que quelque peu supérieur à celui du budget précédent, reste relativement faible. En effet, tant le volume d'investissements que la marge d'autofinancement sont moins élevés qu'au budget 2024. Néanmoins, la seconde a diminué dans une moindre ampleur que le premier.

Das Bruttoinvestitionsvolumen ist Ausdruck des Willens zu einem weiterhin ehrgeizigen Investitionsprogramm mit mehreren Grossprojekten. Dazu gehören insbesondere die Fortführung der für die ALP Liebefeld in Posieux und an den Universitätsgebäuden geplanten Arbeiten, der Umbau der Grande Maison der Domaine des Faverges, der Ausbau der Kantons- und Universitätsbibliothek, der ABEL-Ausbau (Standort Bellechasse) und der Bau neuer Räumlichkeiten in der Freiburger Strafanstalt sowie die Arbeiten für das neue Naturhistorische Museum Freiburg.

Im Voranschlagsentwurf 2025 liegt der Selbstfinanzierungsgrad mit 51,9 % deutlich unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltsführung (80 %), auf den das Ausführungsreglement zum Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates abstützt. Dieser Selbstfinanzierungsgrad, der zwar leicht über demjenigen des Voranschlags 2024 liegt, ist nach wie vor verhältnismässig gering, was in Zusammenhang mit einem geringeren Investitionsvolumen und einer wenn auch nur etwas geringeren Selbstfinanzierung als im Voranschlag 2024 zu setzen ist.

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Comptes Rechnung 2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	209,2	247,6	211,6
Marge d'autofinancement : excédent du compte de résultats / amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, des subventions d'investissements / attributions et prélèvements (y compris extraordinaires) sur les fonds Selbstfinanzierung: Überschuss Erfolgsrechnung / Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen / Fondseinlagen und -entnahmen (einschl. ausserordentliche)	108,6	114,6	159,0
Degré d'autofinancement (en %) Selbstfinanzierungsgrad (in %)	51,9	46,3	75,2

1.3. Une insuffisance de financement d'un peu plus de 100 millions de francs

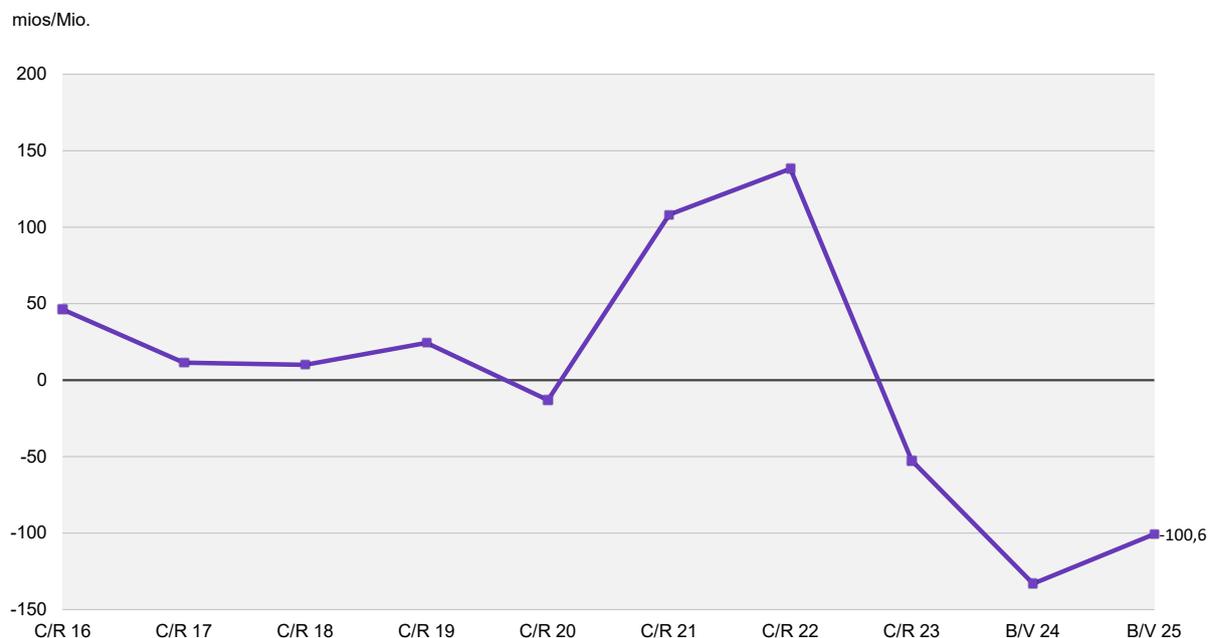
Le degré d'autofinancement est très légèrement supérieur à celui de l'année précédente du fait d'un volume des investissements nets moins important (- 38,4 millions de francs) alors que la baisse de l'autofinancement n'était que de 6 millions de francs. Cela a pour conséquence qu'au budget 2025, le prélèvement sur la fortune pour financer les investissements s'élèvera à 100,6 millions de francs.

1.3. Finanzierungsfehlbetrag von etwas über 100 Millionen Franken

Der Selbstfinanzierungsgrad ist etwas höher als im Vorjahr, was auf ein geringeres Nettoinvestitionsvolumen (- 38,4 Millionen Franken) zurückzuführen ist, während die Selbstfinanzierung nur um 6 Millionen Franken geringer ausfällt. Dies hat zur Folge, dass im Voranschlag 2025 eine Eigenkapitalentnahme von 100,6 Millionen zur Finanzierung der Investitionen erforderlich ist.

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Comptes Rechnung 2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements nets Nettoinvestitionen	- 209,2	- 247,6	- 211,6
Marge d'autofinancement Selbstfinanzierungsmarge	108,6	114,6	159,0
Insuffisance (-) / Excédent (+) de financement Finanzierungsfehlbetrag (-) / -überschuss (+)	- 100,6	- 133,0	- 52,6

Evolution de l'excédent (+) ou de l'insuffisance (-) de financement Entwicklung des Finanzierungsüberschusses oder -fehlbetrags



2. Les revenus du compte de résultats

2.1. Hausse significative des revenus propres

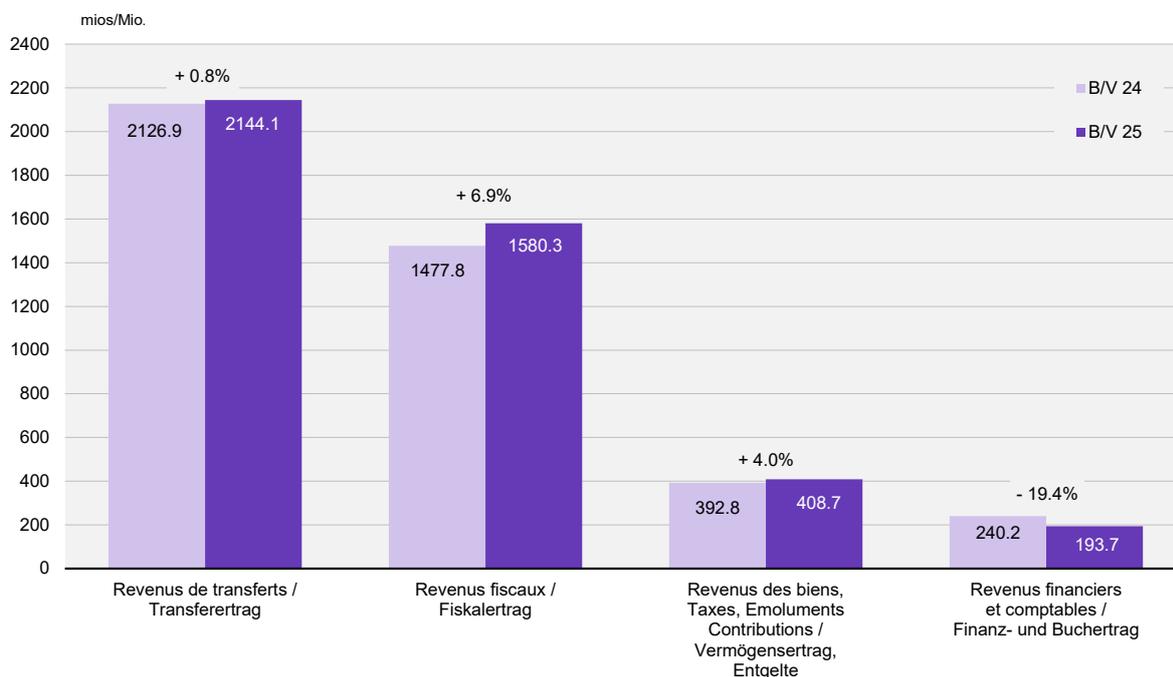
L'augmentation des revenus totaux est de 2,1 % entre 2024 et 2025, identique à celle des charges. Les principales ressources, impôts et transferts, connaissent une évolution convergente à la hausse, mais dans des proportions quelque peu différentes.

2. Ertrag der Erfolgsrechnung

2.1. Deutliche Zunahme der Eigenmittel

Zwischen 2024 und 2025 nimmt der Gesamtertrag um 2,1 % zu, gleich wie der Aufwand. Die beiden wichtigsten Ertragsgruppen Fiskal- und Transferertrag lassen einen gleichläufigen Aufwärtstrend erkennen, allerdings in etwas unterschiedlichem Ausmass.

Evolution des revenus du compte de résultats Entwicklung des Ertrags der Erfolgsrechnung



L'évolution que connaît chaque grand groupe de revenus est variable et peut, parfois, être trompeuse, car chacune de ces catégories de ressources enregistre, en son sein, des variations qui ne sont pas toujours homogènes.

Die Entwicklung in den einzelnen Hauptertragsgruppen verläuft unterschiedlich und kann zudem manchmal irreführend sein, da die Veränderungen auch innerhalb dieser Gruppen nicht immer einheitlich sind.

Néanmoins, le tableau ci-après confirme et précise cette tendance à une évolution positive de la plupart des grandes catégories de revenus, à l'exception des revenus financiers et comptables :

Die folgende Tabelle veranschaulicht den positiven Trend bei den meisten grösseren Einkommenskategorien mit Ausnahme des Finanz- und Buchertrags:

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Evolution Entwicklung 2024-2025	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus fiscaux Fiskalertrag	1580,3	1477,8	+ 102,5	+ 6,9
Revenus des biens / Taxes, émoluments / Contributions Vermögensertrag / Entgelte	408,7	392,8	+ 15,9	+ 4,0
Revenus de transferts Transferertrag	2144,1	2126,9	+ 17,2	+ 0,8
dont : Part à l'IFD wovon: Anteil DBSt	139,2	131,8	+ 7,4	+ 5,6
dont : Péréquation financière fédérale wovon: Finanzausgleich des Bundes	606,4	619,2	- 12,8	- 2,1
dont : Dédommagements wovon: Entschädigungen	497,7	501,8	- 4,1	- 0,8
dont : Subventions acquises wovon: Beiträge für eigene Rechnung	591,6	566,4	+ 25,2	+ 4,4
dont : Subventions à redistribuer wovon: Durchlaufende Beiträge	221,1	220,8	+ 0,3	+ 0,1
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Fondsentrnahmen und Spezialfinanzierungen	147,8	194,2	- 46,4	- 23,9
Imputations internes Interne Verrechnungen	45,9	46,0	- 0,1	- 0,2
Total	4326,8	4237,7	+ 89,1	+ 2,1

Quant aux principales variations (de 3 millions de francs et plus) entre les budgets 2024 et 2025, elles proviennent notamment d'une évolution favorable de certaines recettes fiscales, telles que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ 16 millions de francs) et celui sur le revenu des personnes physiques (+ 54 millions de francs). L'impôt sur la fortune des personnes physiques, quant à lui, progresse de 16 millions de francs. On note également une croissance notable des impôts sur les gains immobiliers (+ 4 millions de francs). Quant aux impôts sur les véhicules à moteur, ils progressent de 8,9 millions de francs suite notamment à l'adaptation au renchérissement des tarifs en 2025.

Au niveau de la péréquation financière fédérale, on constate une baisse de 12,8 millions de francs. Concernant les autres revenus propres et parts à des recettes, on constate une hausse de 3 millions de francs au titre de part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg. On notera également un montant de 3,1 millions de francs en lien avec la vente d'immeubles

Die grössten Veränderungen (3 Millionen Franken und mehr) zwischen den Voranschlägen 2024 und 2025 sind namentlich auf eine positive Entwicklung gewisser Steuererträge zurückzuführen, wie die Gewinnsteuer der juristischen Personen (+ 16 Millionen Franken) und die Einkommenssteuer der natürlichen Personen (+ 54 Millionen Franken). Bei der Vermögenssteuer der natürlichen Personen ist eine Zunahme um 16 Millionen Franken zu verzeichnen. Auch bei der Grundstückgewinnsteuer ist ein deutlicher Zuwachs festzustellen (+ 4 Millionen Franken). Bei der Motorfahrzeugsteuer ist infolge der teuerungsbedingten Tarifierung für 2025 eine Zunahme um 8,9 Millionen Franken zu verzeichnen.

Bei den eidgenössischen Finanzausgleichszahlungen ist ein Rückgang um 12,8 Millionen Franken zu verbuchen. Was die anderen Eigenmittel und Einnahmenanteile betrifft, so nimmt der Anteil am Gewinn der Freiburger Kantonalbank um 3 Millionen Franken zu. Ausserdem ist in Zusammenhang mit der Veräusserung von Liegenschaften, in denen zuvor Polizeiposten untergebracht

qui abritaient précédemment des postes de Police. Cette opération est bien entendu unique.

Au niveau des subventions et contributions, il convient de relever la diminution de la récupération de secours d'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. D'un autre côté, les parts à l'impôt fédéral direct progressent de 7,4 millions de francs. Les subventions fédérales pour la réduction de l'assurance maladie croissent également de façon sensible. On signalera également la croissance constatée de la part des communes aux traitements du personnel enseignant. Cette évolution est le corollaire de l'augmentation du nombre significatif de postes dans l'enseignement obligatoire. D'autres parts des communes évoluent à la hausse en fonction des dépenses, notamment dans les domaines des transports publics, des institutions spécialisées et des institutions de pédagogie spécialisée.

Le budget 2025 sollicite les fonds et provisions dans des proportions moindres que le budget précédent. A relever en particulier le prélèvement sur la provision BNS de 25 millions de francs, aucune part au bénéfice de la BNS n'ayant été prévue. On notera également la baisse de 6 millions de francs sur la provision relative au personnel. Il y a lieu de relever également le prélèvement moins important sur le fonds de la politique foncière active, en lien direct avec les investissements prévus en 2025 par l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). De plus, le prélèvement servant à couvrir la contribution temporaire de l'Etat en faveur des communes et des paroisses en lien avec la nouvelle réforme fiscale des entreprises, adoptée en votation populaire le 30 juin 2019 est en baisse et correspond au montant qu'il est prévu de verser en 2025. Quant aux prélèvements sur le fonds d'infrastructures, ils sont moins élevés de 13,1 millions de francs par rapport au budget 2024, car ils ont été adaptés en fonction des dépenses retenues au budget 2025. C'est aussi le cas pour les prélèvements sur le fonds de l'énergie (- 16,2 millions de francs).

Les variations significatives concernent :

waren, ein einmaliger Betrag von 3,1 Millionen Franken zu verzeichnen.

Bei den Subventionen und Beiträgen ist die Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Asylsuchende und Flüchtlinge rückläufig, während die Anteile an der direkten Bundessteuer um 7,4 Millionen Franken zunehmen. Bei den Bundesbeiträgen für die Prämienverbilligungen in der Krankenversicherung ist ebenfalls eine deutliche Zunahme zu verzeichnen. Und auch der Anteil der Gemeinden an den Gehältern des Lehrpersonals ist gestiegen. Diese Zunahme ist auf die signifikante Erhöhung der Stellenzahl im obligatorischen Unterricht zurückzuführen. Auch weitere Gemeindeanteile steigen entsprechend den Ausgaben, insbesondere in den Bereichen öffentlicher Verkehr, sonder- und sozialpädagogische Institutionen und sonderpädagogische Einrichtungen.

Der Voranschlag 2025 beansprucht die Fonds und Rückstellungen in geringerem Umfang als im Vorjahr. Besonders zu erwähnen ist hier die Entnahme aus der SNB-Rückstellung im Betrag von 25 Millionen Franken; es wurde kein SNB-Gewinnanteil im Voranschlag eingestellt. Zu erwähnen ist auch ein Rückgang um 6 Millionen Franken bei der Rückstellung für das Personal. Dazu kommt noch die geringere Entnahme aus dem Fonds für die aktive Bodenpolitik in direktem Zusammenhang mit den 2025 geplanten Investitionen der Kantonalen Anstalt für aktive Bodenpolitik (KAAB). Ausserdem ist die Entnahme zur Deckung des Übergangsbeitrags des Staates zugunsten der Gemeinden und Pfarreien/Kirchgemeinden in Zusammenhang mit der in der Volksabstimmung vom 30. Juni 2019 angenommenen neuen Unternehmenssteuerreform rückläufig und entspricht dem Betrag, der 2025 ausbezahlt werden soll. Die Entnahmen aus dem Infrastrukturfonds fallen um 13,1 Millionen Franken geringer aus als im Voranschlag 2024, da sie an die für 2025 veranschlagten Ausgaben angepasst wurden. Dasselbe gilt für die Entnahmen aus dem Energiefonds (- 16,2 Millionen Franken).

Die signifikantesten Veränderungen betreffen:

mios / Mio.

**au chapitre des impôts
bei den Steuern**

Impôts sur les gains immobiliers Grundstückgewinnsteuern	+ 4,0
Impôts sur les véhicules à moteur Motorfahrzeugsteuern	+ 8,9

Impôts sur la fortune des personnes physiques Vermögenssteuern der natürlichen Personen	+ 16,0
Impôts sur le bénéfice des personnes morales Gewinnsteuern der juristischen Personen	+ 16,0
Impôts sur le revenu des personnes physiques Einkommenssteuern der natürlichen Personen	+ 54,0
sur le plan des revenus propres et des parts de l'Etat à des recettes bei den Eigenmitteln und bei den Einnahmenanteilen des Staates	
Péréquation financière fédérale Finanzausgleich des Bundes	- 12,8
Part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg Anteil am Gewinn der Freiburger Kantonalbank	+ 3,0
Gains sur ventes d'immobilisations (vente de postes de police) Gewinne aus der Veräusserung von Sachanlagen (Verkauf von Polizeiposten)	+ 3,1
dans le domaine des subventions et des contributions bei den Subventionen und Beiträgen	
Récupérations de secours d'aide sociale pour des demandeurs d'asile et les réfugiés Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Asylsuchende und Flüchtlinge	- 7,9
Part des communes aux indemnités versées aux compagnies de transport pour le trafic régional Anteil der Gemeinden an den Abgeltungen für die Unternehmen des Regionalverkehrs	+ 3,2
Part des communes aux traitements du personnel enseignant (enseignement obligatoire) Anteil der Gemeinden an den Gehältern der Lehrkräfte (obligatorischer Unterricht)	+ 3,9
Part des communes au financement des institutions de pédagogie spécialisée Anteil der Gemeinden an der Finanzierung der sonderpädagogischen Einrichtungen	+ 4,1
Part des communes à l'excédent des dépenses d'exploitation des institutions pour personnes handicapées ou inadaptées Anteil der Gemeinden am Betriebskostenüberschuss der sonder- und sozialpädagogischen Institutionen	+ 4,6
Parts à l'impôt fédéral direct des personnes physiques et morales Anteile an der direkten Bundessteuer der natürlichen und juristischen Personen	+ 7,4
Subventions fédérales pour la réduction de cotisations dans l'assurance maladie Bundesbeiträge für die Prämienverbilligungen in der Krankenversicherung	+ 12,0
en ce qui concerne les financements spéciaux bei den Spezialfinanzierungen	
Prélèvements sur le fonds de l'énergie Entnahmen aus dem Energiefonds	- 16,2
Prélèvements sur provisions Entnahmen aus Rückstellungen	- 13,6
Prélèvements sur le fonds d'infrastructures Entnahmen aus dem Infrastrukturfonds	- 13,1
Prélèvements sur les fonds et financement spéciaux (en lien notamment avec la politique foncière active) Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen (namentlich in Zusammenhang mit der aktiven Bodenpolitik)	- 4,6

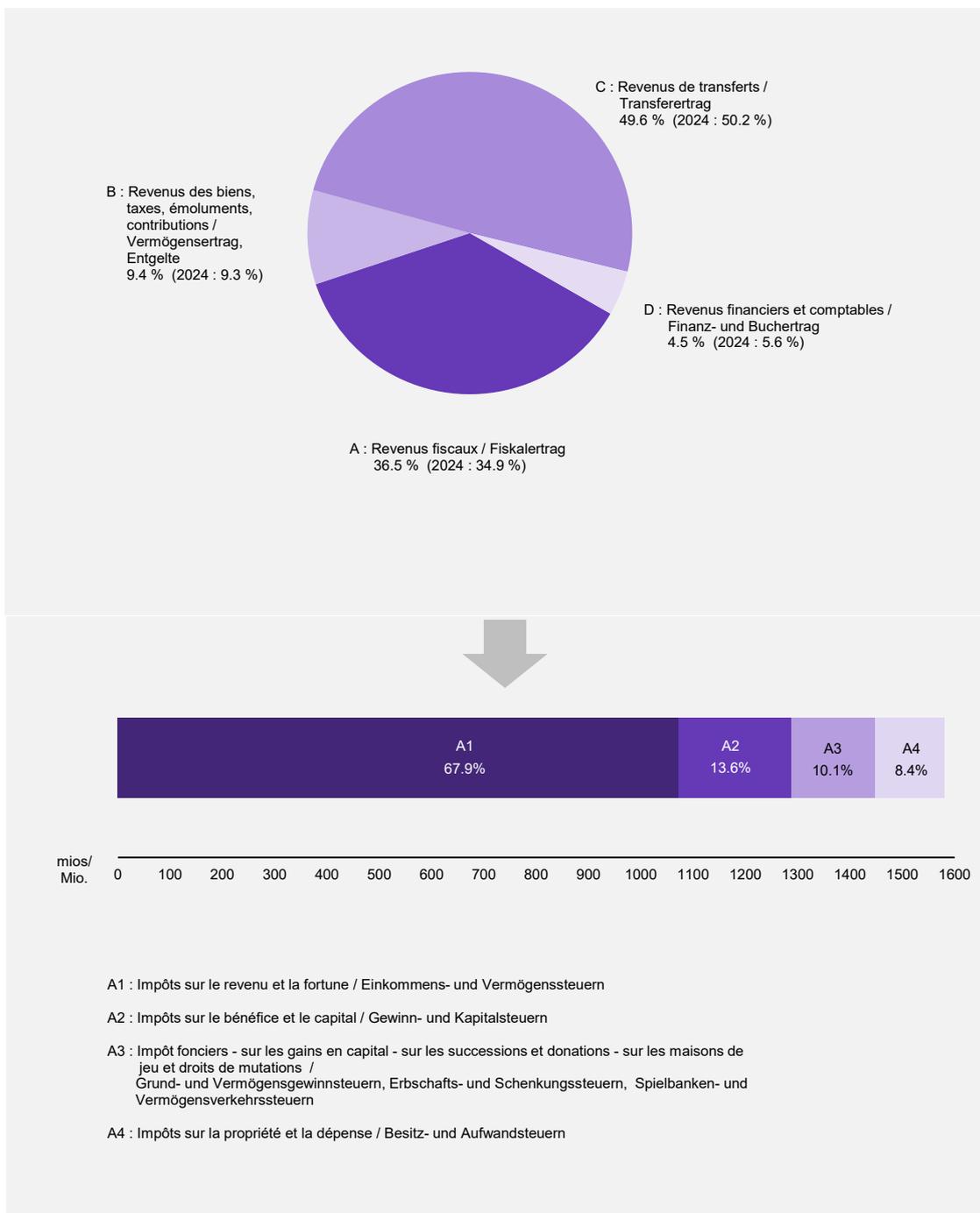
S'agissant de la ventilation des différentes sources de revenus, un léger recul est constaté tant du poids relatif des revenus des transferts de 50,2 % à 49,6 % que de la part des revenus financiers et comptables qui passe de 5,6 % à 4,5 %. C'est également le cas des revenus des biens, taxes et émoluments. Cela se reporte sur la part des revenus fiscaux qui augmente de 34,9 % à 36,5 %, notamment sous l'effet de la progression des impôts sur le revenu des personnes physiques et celles des impôts sur le bénéfice des personnes morales. A noter également que les tarifs

Bei der Verteilung der verschiedenen Ertragsquellen gehen der Anteil des Transferertrags von 50,2 % auf 49,6 % und der Anteil des Finanz- und Buchertrags von 5,6 % auf 4,5 % leicht zurück. Ebenfalls rückläufig ist der Anteil der Vermögenserträge und Entgelte. Dementsprechend vergrössert sich der Anteil des Fiskalertrags, und zwar von 34,9 % auf 36,5 %, namentlich unter dem Einfluss der höheren Einnahmen aus den Steuern der natürlichen Personen und den Gewinnsteuern der juristischen Personen. Ausserdem wurden die

liés à l'impôt sur les véhicules ont été indexés afin de tenir compte du renchérissement.

Motorfahrzeugsteuertarife teuerungsbedingt nach oben angepasst.

Répartition des revenus du compte de résultats
Verteilung des Ertrags der Erfolgsrechnung



2.2. Des rentrées fiscales 2025 en nette croissance

L'évaluation des montants de recettes fiscales à inscrire au budget est toujours délicate. Depuis le passage à la taxation annuelle, cette détermination s'est encore compliquée, compte tenu du décalage entre le moment où un revenu est perçu, le moment où ce revenu est déclaré

2.2. Steuereinnahmen 2025 markant steigend

Die Schätzung der im Voranschlag einzustellenden Steuereinnahmen ist immer heikel. Seit dem Wechsel zur einjährigen Gegenwartsbesteuerung gestalten sich diese Schätzungen aufgrund der zeitlichen Abstände zwischen den Zeitpunkten, in denen jeweils ein Einkommen erzielt,

et le moment où celui-ci est finalement taxé. Ainsi, le rendement final de l'impôt 2022 n'est connu qu'au cours de l'année 2024. C'est à partir de cette donnée de base réelle et sûre, et en se fondant sur un échantillonnage représentatif pour ce qui concerne les exercices suivants, que les projections pour les principaux impôts cantonaux ont été établies.

La crise économique de la fin de la dernière décennie avait laissé présager des années difficiles en matière de rentrées fiscales, spécialement en ce qui concerne les personnes morales. L'impact de l'abandon du taux plancher par la BNS en 2015, puis les effets de la pandémie dès 2020 a fait craindre une forte érosion des résultats des entreprises. La bonne résistance dont a fait preuve l'économie fribourgeoise et un maintien de l'activité ont permis de franchir ce cap sans enregistrer de réelle diminution des rentrées.

Après un net tassement sur l'année fiscale 2012, année qui influençait principalement les budgets 2014 et 2015, une augmentation des rentrées fiscales s'est manifestée sur les exercices suivants. Le compte 2022 enregistre des recettes fiscales sensiblement supérieures aux estimations budgétaires, rendues prudentes au vu de la crise sanitaire. Bien qu'elles continuent de croître, on constate tout de même un ralentissement dans le rythme de leur augmentation. Les prévisions pour l'année en cours, délicates en raison des effets des changements géopolitiques sur la conjoncture, restent résolument optimistes, même si la situation économique 2024 pourra toujours impacter les revenus imposés en 2025 et influencer par conséquent l'évolution des rentrées fiscales. En outre, il y a encore lieu de tenir compte dès 2020 de la réforme fiscale des entreprises (RFFA) tant au niveau fédéral que cantonal. Les principaux changements sont, pour le volet fédéral, l'abandon des statuts spéciaux et, pour le volet cantonal, la diminution du taux d'imposition ainsi que la mise en œuvre de mesures d'accompagnement.

Quant à l'imposition des personnes physiques, les estimations des recettes fiscales prennent en compte notamment les baisses fiscales retenues par le Grand Conseil pour 2022 et pour 2023, à savoir la compensation des effets de la progression à froid, la modification des déductions pour personnes nécessiteuses ainsi que l'abandon de l'impôt minimum.

Au niveau de l'impôt sur les prestations en capital, les effets de la diminution du barème ont été pris en compte dès l'année 2023.

deklariert und schliesslich veranlagt wird, noch schwieriger. So ist der endgültige Steuerertrag 2022 erst im Laufe des Rechnungsjahres 2024 bekannt. Die Vorausrechnungen für die wichtigsten kantonalen Steuern wurden ausgehend von dieser realen und sicheren Basis und gestützt auf eine repräsentative Stichprobe für die Folgejahre vorgenommen.

Aufgrund der Wirtschaftskrise Ende des ersten Jahrzehnts des 21. Jahrhunderts musste man sich insbesondere punkto Steuereinnahmen der juristischen Personen auf «mageren» Jahre einstellen. Mit der Aufhebung des Mindestkurses durch die SNB im Jahr 2015 und anschliessend den Pandemiefolgen ab 2020 war ein starker Einbruch der Unternehmensergebnisse zu befürchten. Da sich die Freiburger Wirtschaft aber als krisenresistent erwies und weiter sehr aktiv war, kam hier es zu keinen wirklichen Einnahmefällen.

Nach einer deutlichen Stagnation im Steuerjahr 2012, die hauptsächlich die Voranschläge 2014 und 2015 beeinflusste, stiegen die Steuereinnahmen in den folgenden Rechnungsjahren wieder an. In der Staatsrechnung 2022 liegen die Steuereinnahmen deutlich über den infolge der Coronakrise vorsichtigen Voranschlagsschätzungen. Sie steigen weiter an, aber weniger stark. Die bedingt durch die konjunkturellen Auswirkungen der geopolitischen Veränderungen etwas heiklen Prognosen für das laufende Jahr sind weiter sehr optimistisch, auch wenn sich die wirtschaftliche Situation 2024 weiter auf die 2025 besteuerten Einkommen und damit auf die Entwicklung der Steuereinnahmen auswirken kann. Ausserdem muss seit 2020 nach wie vor der Unternehmenssteuerreform (STAF) sowohl auf eidgenössischer als auch auf kantonaler Ebene Rechnung getragen werden. Die grössten Änderungen sind auf eidgenössischer Ebene die Abschaffung der besonderen Steuerstatus und auf kantonaler Ebene die Steuersatzsenkung sowie die Umsetzung von flankierenden Massnahmen.

Bei der Einkommenssteuer der natürlichen Personen tragen die Schätzungen insbesondere den vom Grosse Rat für 2022 und 2023 verabschiedeten sowie den vom Staatsrat für 2023 beantragten steuerlichen Entlastungen Rechnung, nämlich dem Ausgleich der Folgen der kalten Progression, den geänderten Abzügen für unterstützungsbedürftige Personen sowie dem Wegfall der Mindeststeuer.

Bei der Steuer auf Kapitalabfindungen kommen ab 2023 die Auswirkungen der Tarifsenkung zum Tragen.

Ces perspectives se confirment en 2025 comme l'indique le tableau qui suit :

Diese Perspektiven bestätigen sich für 2025, wie folgende Tabelle zeigt:

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Evolution Entwicklung 2024-2025	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts directs sur les personnes physiques : Direkte Steuern natürliche Personen:				
Impôts sur le revenu Einkommenssteuern	932,0	878,0	+ 54,0	+ 6,2
Impôts sur la fortune Vermögenssteuern	99,0	83,0	+ 16,0	+ 19,3
Impôts à la source Quellensteuern	36,0	34,0	+ 2,0	+ 5,9
Impôts par suite de procédure en soustraction et amendes Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren	6,3	7,8	- 1,5	- 19,2
Impôts directs sur les personnes morales : Direkte Steuern juristische Personen:				
Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern	202,0	186,0	+ 16,0	+ 8,6
Impôts sur le capital Kapitalsteuern	12,0	11,0	+ 1,0	+ 9,1
Autres impôts directs : Übrige direkte Steuern:				
Impôts fonciers Grundsteuern	2,5	3,5	- 1,0	- 28,6
Impôts sur les gains en capital Vermögensgewinnsteuern	80,4	74,6	+ 5,8	+ 7,8
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	64,7	64,3	+ 0,4	+ 0,6
Impôts sur les successions et donations Erbschafts- und Schenkungssteuern	10,0	9,0	+ 1,0	+ 11,1
Impôts sur les maisons de jeu Spielbankenabgabe	2,3	2,5	- 0,2	- 8,0
Impôts sur la propriété et sur la dépense Besitz- und Aufwandsteuern	133,1	124,1	+ 9,0	+ 7,3
Total	1580,3	1477,8	+ 102,5	+ 6,9

S'agissant du principal impôt, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la fixation à 932 millions de francs du montant retenu au budget 2025 s'est opérée en partant d'un rendement effectif final attendu 2022 s'élevant à quelque 849 millions de francs et d'une hypothèse de croissance de 3,5 % en 2023, de 3,5 % en 2024 et de 3,7 % en 2025.

La progression de 3,5 % retenue en 2023, à laquelle s'ajoutent les effets de la modification de la loi sur la mobilité, est atténuée par les baisses fiscales décidées, laissant apparaître au final, à un coefficient constant

In der wichtigsten Steuerkategorie, der Einkommenssteuer der natürlichen Personen, wurde der Betrag von 932 Millionen Franken in den Voranschlag 2025 aufgenommen, indem von einem effektiven Endertrag 2022 von rund 849 Millionen Franken ausgegangen wurde sowie von einer jährlichen Zuwachsrate von 3,5 % für 2023, von 3,5 % für 2024 und von 3,7 % für 2025.

Die 2023 berücksichtigte Zunahme um 3,5 %, zu der noch die Auswirkungen der Änderungen des Mobilitätsgesetzes hinzukommen, wird durch die beschlossenen Steuerensenkungen abgeschwächt, wodurch letztlich der Steuerertrag

(96 %), un rendement fiscal 2023 en hausse de 22 millions de francs par rapport à 2022.

Prenant en considération un taux de progression de 3,5 % et le coefficient à 96 %, le potentiel fiscal 2024 se monte à 901 millions de francs.

La croissance prévue en 2025 est estimée à 3,7 %. Par conséquent, le potentiel fiscal 2025 atteint 935 millions de francs, en hausse de 34 millions de francs par rapport à celui de l'année précédente, à coefficient constant (96 %).

2023 bei gleichbleibendem Steuerfuss (96 %) um 22 Millionen Franken höher ausfällt als 2022.

Mit einer Zuwachsrate von 3,5 % und dem Steuerfuss von 96 % ergibt sich 2024 ein Steuerpotenzial von 901 Millionen Franken.

Die Zunahme 2025 wird schätzungsweise 3,7 % betragen. Demzufolge erreicht das Steuerpotenzial 2025 935 Millionen Franken, 34 Millionen Franken mehr als im Vorjahr, bei gleichem Steuerfuss (96 %).

	mios / Mio.	
Année 2022 Steuerjahr 2022		849
Résultat attendu de la dernière année complète de taxation Erwarteter Ertrag des letzten vollständigen Veranlagungsjahres		
Année 2023 Steuerjahr 2023	849 + 30 – 10 + 2	871
Augmentation de 3,5 % du rendement fiscal 2023 (+ 30 mios), prise en compte de baisses fiscales (– 10 mios) et les effets de modification de la loi sur la mobilité (+ 2 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2023 um 3,5 % (+ 30 Mio.), Einbezug der Steuersenkungen (– 10 Mio.) und der Auswirkungen der Änderungen des Mobilitätsgesetzes (+ 2 Mio.)		
Année 2024 Steuerjahr 2024	871 + 30	901
Augmentation de 3,5 % du rendement fiscal 2024 (+ 30 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2024 um 3,5 % (+ 30 Mio.)		
Année 2025 Steuerjahr 2025	901 + 34	935
Augmentation de 3,7 % du rendement fiscal 2025 (+ 34 mios) Erhöhung des Steuerertrags 2025 um 3,7 % (+ 34 Mio.)		

La comptabilisation des recettes s'effectue sur la base d'estimations durant deux ans au cours desquels la recette potentielle est comptabilisée à concurrence de 93 % sur la 1^{ère} année, d'une deuxième part de 3 % sur la deuxième année ; le solde est comptabilisé sur la troisième année au terme des taxations.

L'application de ces règles conduit donc à prévoir 932 millions de francs d'impôt sur le revenu au budget 2025, soit :

- > 35 millions de francs comme 3^{ème} part de l'impôt 2023 ;
- > 27 millions de francs comme 2^{ème} part de l'impôt 2024 ;
- > 870 millions de francs comme 1^{ère} part de l'impôt 2025.

Une même démarche d'analyse a présidé à l'évaluation des autres principales rentrées d'impôts sur la base d'hypothèses différenciées.

Au niveau des impôts sur la fortune des personnes physiques, on observe une hausse significative de

Die Steuereinnahmen werden anhand von Schätzungen über zwei Jahre veranschlagt, in denen die voraussichtlichen Einnahmen im ersten Jahr mit 93 % und im zweiten Jahr mit 3 % verbucht werden. Der Saldo wird im dritten Jahr nach Abschluss der Veranlagungen verbucht.

Damit sind im Voranschlag 2025 für die Einkommenssteuer 932 Millionen Franken vorzusehen, nämlich:

- > 35 Millionen Franken als 3. Anteil für 2023;
- > 27 Millionen Franken als 2. Anteil für 2024;
- > 870 Millionen Franken als 1. Anteil für 2025.

Die übrigen Hauptsteuererträge wurden ausgehend von differenzierten Hypothesen nach dem gleichen Vorgehen evaluiert.

Bei der Vermögenssteuer der natürlichen Personen ist eine markante Zunahme um 16 Millionen Franken

16 millions de francs par rapport au budget 2024, en tenant compte d'une progression du potentiel fiscal de 7 millions de francs pour 2023, de 6 millions de francs pour 2024, et de 6 millions de francs pour 2025, le portant, cette année-là, à 101 millions de francs.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est plus aléatoire et est fonction de la marche des affaires, en particulier de celle des principales sociétés imposées dans le canton. Pour les estimations, il y a lieu de prendre en considération dès 2020 les modifications liées au projet de RFFA. Le potentiel de l'année 2022 pourrait atteindre 172 millions de francs. Pour la période fiscale 2023, le potentiel s'établit à 193 millions de francs en tenant compte d'une progression des recettes ordinaires de 21 millions de francs en raison notamment des résultats déjà connus de certaines sociétés. Pour la période fiscale 2024, s'ajoutent au potentiel fiscal ordinaire de l'année 2023 de 193 millions de francs, une progression de 5 millions de francs pour tenir compte des résultats anticipés de certaines sociétés, soit un potentiel fiscal 2024 estimé à 198 millions de francs. Le potentiel fiscal de l'année 2025 est augmenté de 7 millions de francs par rapport à 2024 afin de tenir compte du résultat anticipé de certaines entreprises. Le potentiel fiscal 2025 se porte ainsi à 205 millions de francs. En considération de ces éléments et en tenant compte des dernières informations disponibles, le rendement de l'impôt sur le bénéfice a été estimé à :

- > 172 millions de francs pour 2022 ;
- > 193 millions de francs pour 2023 ;
- > 198 millions de francs pour 2024 ;
- > 205 millions de francs pour 2025.

Partant d'un rendement effectif final attendu 2022 s'élevant à 172 millions de francs, cela correspond à une hausse de 12,2 % en 2023, d'une croissance de 2,6 % en 2024 et d'une augmentation de 3,5 % en 2025 compte tenu notamment des résultats anticipés de certaines sociétés.

gegenüber dem Voranschlag 2024 zu verzeichnen, und mit einem Steuerpotenzial von plus 7 Millionen Franken für 2023, plus 6 Millionen Franken für 2024 und plus 6 Millionen Franken für 2025, ergibt sich für 2025 ein Steuerpotenzial von 101 Millionen Franken.

Die Entwicklung des Gewinnsteuerertrags der juristischen Personen ist willkürlicher und hängt vom Geschäftsgang insbesondere der wichtigsten steuerzahlenden Unternehmen ab. Bei den Schätzungen ist ab 2020 den Änderungen infolge der STAF Rechnung zu tragen. Für das Jahr 2022 kann mit einem Steuerpotenzial von 172 Millionen Franken gerechnet werden. Für die Steuerperiode 2023 beläuft sich das Steuerpotenzial auf 193 Millionen Franken unter Berücksichtigung einer Zunahme der ordentlichen Einnahmen um 21 Millionen Franken insbesondere aufgrund der bereits bekannten Ergebnisse gewisser Unternehmen. Für die Steuerperiode 2024 kommen zum ordentlichen Steuerpotenzial 2023 von 193 Millionen Franken noch 5 Millionen Franken zur Berücksichtigung der im Voraus bekannten Ergebnisse gewisser Unternehmen hinzu, was ein geschätztes Steuerpotenzial 2024 von 198 Millionen Franken ergibt. Das Steuerpotenzial 2025 wird im Vergleich zu 2024 in Berücksichtigung schon bekannter Ergebnisse gewisser Unternehmen um 7 Millionen Franken höher angesetzt. Das Steuerpotenzial 2025 beläuft sich somit auf 205 Millionen Franken. Unter diesen Umständen und nach den jüngsten verfügbaren Informationen wurde der Gewinnsteuerertrag wie folgt geschätzt:

- > 172 Millionen Franken für 2022;
- > 193 Millionen Franken für 2023;
- > 198 Millionen Franken für 2024;
- > 205 Millionen Franken für 2025.

Ausgehend von einem schliesslich effektiv erwarteten Steuerertrag von 172 Millionen Franken für 2022 entspricht dies einer Zunahme um 12,2 % für 2023, einer Zunahme um 2,6 % für 2024 und einer Zunahme um 3,5 % für 2025, insbesondere unter Berücksichtigung der schon bekannten Ergebnisse gewisser Unternehmen.

La comptabilisation des recettes s'effectue sur la base d'estimations durant deux ans au cours desquels la recette potentielle est comptabilisée à concurrence de 70 % sur la 1^{ère} année, d'une deuxième part de 10 % sur la deuxième année ; le solde est comptabilisé sur la troisième année au terme des taxations. La recette inscrite à ce titre au budget 2025 comprend :

- > 39 millions de francs comme 3^e part de l'impôt 2023 ;
- > 19 millions de francs comme 2^e part de l'impôt 2024 ;
- > 144 millions de francs comme 1^{ère} part de l'impôt 2025.

Concernant les recettes de l'impôt sur le capital des personnes morales, elles augmentent légèrement en 2025 sur la base de la taxation 2022 qui devrait se monter à 12 millions de francs. Pour les années 2023 et 2024, aucune progression n'est prise en compte. Quant au potentiel fiscal pour 2025, il tient compte de l'introduction des prêts intra-groupes dans l'imposition différenciée et d'une progression. Il se monte ainsi à 11 millions de francs.

S'agissant des autres impôts, ils laissent apparaître, pour la plupart, une certaine progression par rapport au budget 2024, hormis les impôts fonciers et les impôts sur les maisons de jeu. Concernant le premier, les impôts sur la diminution de l'aire agricole sont en baisse afin de correspondre aux dernières recettes effectives enregistrées. En outre, il y a lieu de relever la progression constatée au niveau des impôts sur la propriété et sur la dépense de 9 millions de francs. Elle provient essentiellement des impôts sur les véhicules à moteur, dont les tarifs ont été adaptés au renchérissement.

2.3. Légère progression des ressources extérieures

De 2012 à 2015, les revenus en provenance de l'extérieur ont stagné globalement aux alentours de 1,6 milliard de francs. Après une hausse sensible constatée au budget 2016, ces contributions ont connu, en 2017, un ralentissement net de leur rythme de croissance. Depuis 2018, ces ressources repartent à la hausse. Depuis 2023, elles dépassent même les 2 milliards de francs. L'évolution des revenus liés à la péréquation financière fédérale ainsi qu'aux dédommagements y ont été pour beaucoup lors des exercices budgétaires précédents. Cependant, au budget 2025, ils régressent de 17 millions de francs. C'est donc au niveau des parts à des recettes de la Confédération (+ 7,8 millions de francs) et des subventions acquises (+ 25,3 millions de francs) que provient principalement l'augmentation des ressources extérieures en 2025.

Die Erträge werden ausgehend von den Schätzungen über zwei Jahre eingestellt, in denen die potenziellen Einnahmen im ersten Jahr mit einem Anteil von 70 % und im zweiten Jahr mit einem Anteil von 10 % berücksichtigt werden. Der Saldo wird im dritten Jahr nach Abschluss der Veranlagungen verbucht. Der im Voranschlag 2025 eingestellte Ertrag setzt sich zusammen aus:

- > 39 Millionen Franken als 3. Anteil für 2023;
- > 19 Millionen Franken als 2. Anteil für 2024;
- > 144 Millionen Franken als 1. Anteil für 2025.

Die Kapitalsteuererträge der juristischen Personen steigen 2025 leicht, basierend auf den Veranlagungen 2022, die sich voraussichtlich auf 12 Millionen Franken belaufen dürften. Für die Jahre 2023 und 2024 ist kein Zuwachs verzeichnet. Im Steuerpotenzial für 2025 sind die Einbeziehung konzerninterner Darlehen in die differenzierte Kapitalbesteuerung und eine Progression berücksichtigt, und, es beläuft sich damit auf 11 Millionen Franken.

Bei den meisten übrigen Steuern ist eine gewisse Zunahme gegenüber dem Voranschlag 2024 auszumachen, ausser bei den Grundsteuern und den Spielbankenabgaben. Bei ersteren sind die Steuern zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes entsprechend den gegebenen Umständen rückläufig. Es ist auch darauf hinzuweisen, dass bei den Besitz- und Aufwandsteuern eine Zunahme um 9 Millionen Franken zu verzeichnen ist, hauptsächlich aufgrund der Motorfahrzeugsteuern, deren Tarife teuerungsbedingt angepasst wurden.

2.3. Leichte Zunahme der Fremdmittel

Von 2012 bis 2015 hatten sich die Fremdmittel bei um die 1,6 Milliarden Franken eingependelt. Nach einer markanten Zunahme im Voranschlag 2016 waren sie 2017 wieder deutlich rückläufig, und seit 2018 nehmen sie wieder zu. Seit 2023 betragen sie sogar über 2 Milliarden Franken, was zu einem grossen Teil mit der Entwicklung der Einkünfte aus dem eidgenössischen Finanzausgleich sowie mit den Entschädigungen in den Vorjahren zusammenhängt. Im Voranschlag 2025 sind sie jedoch um 17 Millionen Franken rückläufig. Der Zunahme der Fremdmittel 2025 liegt also hauptsächlich ein Plus bei den Einnahmen des Bundes (+ 7,8 Millionen Franken) und bei den Beiträgen für eigene Rechnung (+ 25,3 Millionen Franken) zugrunde.

Provenance des ressources financières extérieures
Herkunft der externen Mittel

	Confédération Bund	Péréquation financière fédérale Finanzausgleich des Bundes	Communes Gemeinden	Cantons Kantone	Tiers Dritte
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts à des recettes Einnahmenanteile					
2024	184,1	619,2	–	–	–
2025	191,9	606,4	–	–	–
Dédommagements Entschädigungen					
2024	102,1	–	256,4	143,4	–
2025	93,1	–	264,9	139,7	–
Subventions acquises Beiträge für eigene Rechnung					
2024	299,3	–	219,8	–	48,2
2025	313,1	–	230,4	–	49,1
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge					
2024	217,2	–	33,6	–	3,6
2025	217,3	–	34,4	–	3,8
Total ensemble des revenus de transferts Total Transferzahlungen					
2024	802,7	619,2	509,8	143,4	51,8
2025	815,4	606,4	529,7	139,7	52,9
Variation 2024-2025 Veränderung 2024-2025	+ 12,7	– 12,8	+ 19,9	– 3,7	+ 1,1

Globalement d'un budget à l'autre, le volume des ressources externes passe de 2126,9 millions de francs à 2144,1 millions de francs en 2025, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 %. Cette légère progression représente une baisse notable par rapport au taux de progression de l'année précédente (3,8 %). Elle se situe même bien en dessous de celui constaté au budget 2023 (7,4 %). Leur part au financement des tâches publiques (hors investissements) décroît par conséquent quelque peu pour s'établir à 49,6 % (50,2 % au budget 2024). Les parts à des recettes diminuent légèrement. En effet, la hausse constatée notamment au niveau des parts à l'impôt fédéral direct (+ 7,4 millions de francs) et à l'impôt anticipé (+ 0,8 million de francs), n'arrive pas à compenser entièrement la baisse des revenus liés à la

Insgesamt nehmen die Fremdmittel von einem Voranschlag zum nächsten um 0,8 % von 2126,9 Millionen Franken auf 2144,1 Millionen Franken im Jahr 2025 zu. Diese leichte Zunahme ist deutlich tiefer als im Vorjahr (3,8 %) und sogar markant tiefer als im Voranschlag 2023 (7,4 %). Ihr Anteil an der Finanzierung öffentlicher Aufgaben (ohne Investitionen) geht dementsprechend etwas zurück auf 49,6 % (50,2 % im Voranschlag 2024). Die Einnahmenanteile sind leicht rückläufig. Mit dem Plus bei den Anteilen an der direkten Bundessteuer (+ 7,4 Millionen Franken) und der Verrechnungssteuer (+ 0,8 Millionen Franken) lässt sich der Rückgang bei den Einkünften aus dem eidgenössischen Finanzausgleich (– 12,8 Millionen Franken) nämlich nicht ganz kompensieren. Die Beträge aus dem Ressourcenausgleich fallen

péréquation financière fédérale (– 12,8 millions de francs). Les montants issus de la péréquation des ressources augmentent de 5,6 millions de francs. S'ajoute la compensation des charges socio-démographiques pour 2,3 millions de francs, en hausse notable par rapport au budget 2024. De son côté, la compensation des charges géo-topographiques reste quasiment identique. L'ensemble de ces améliorations sur les contributions « ordinaires » (+ 7,7 millions de francs) est plus que compensé par les réductions observées tant au niveau des revenus du fonds de compensation des cas de rigueur (– 6,9 millions de francs) qu'à celui des autres mesures liées à la péréquation financière (– 13,6 millions de francs). A ce sujet, il y a lieu de rappeler que la mesure d'atténuation (5,1 millions de francs) en lien avec la révision 2020 du système péréquatif ainsi que la contribution complémentaire (49,9 millions de francs) en lien avec la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) ne sont que des versements temporaires, jusqu'en 2025 pour le premier et jusqu'en 2030 pour le second. A partir de là, les estimations actuelles indiquent que les revenus de la péréquation financière fédérale chuteront de façon marquée. Selon les estimations fournies par la Confédération, la diminution entre 2030 et 2031 pourrait avoisiner 100 millions de francs. Il s'agit ici d'un souci majeur que le Conseil d'Etat a identifié et pour lequel des mesures ont été prises (cf. infra, § 3.7.). Concernant les subventions fédérales, on constate quelques hausses, notamment celles pour la réduction de cotisations dans l'assurance maladie ainsi que celles pour les prestations complémentaires AVS/AI. Dans la catégorie « Dédommagements », une diminution significative de 9,3 millions de francs apparaît notamment au niveau de la part de la Confédération aux frais des mesures d'intégration des personnes admises à titre provisoire ainsi qu'au niveau des récupérations de secours d'aide sociale pour des demandeurs d'asile et les réfugiés. Du côté des cantons, on constate aussi un recul de la participation de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale ainsi que des contributions des cantons non universitaires.

Les revenus en provenance des communes seront, en 2025, supérieurs de 19,9 millions de francs par rapport au budget 2024. Cette évolution est directement liée à des hausses de charges constatées en particulier dans différents domaines cofinancés par les communes et l'Etat. On citera essentiellement les augmentations relatives aux charges de personnel dans l'enseignement obligatoire, au vu du nombre de nouveaux postes créés au budget 2025, celles relatives aux dépenses d'exploitation des institutions spécialisées et de pédagogie spécialisée ainsi que celles liées aux frais d'accompagnement dans les EMS. Le développement en matière de transports publics implique également une hausse des indemnités versées aux compagnies de transports pour le trafic régional.

um 5,6 Millionen Franken höher aus. Dazu kommen 2,3 Millionen Franken für den soziodemografischen Lastenausgleich, erheblich mehr als im Voranschlag 2024. Der geografisch-topografische Lastenausgleich bleibt hingegen praktisch gleich. Insgesamt werden diese Verbesserungen bei den «gewöhnlichen» Beiträgen (+ 7,7 Millionen Franken) durch das Minus bei den Einkünften aus dem Härteausgleichsfonds (– 6,9 Millionen Franken) und den übrigen Finanzausgleichsmassnahmen (– 13,6 Millionen Franken) völlig absorbiert. Diesbezüglich ist darauf hinzuweisen, dass die Abfederungsmassnahme (5,1 Millionen Franken) in Zusammenhang mit der Finanzausgleichsrevision 2020 wie auch der Ergänzungsbeitrag (49,9 Millionen Franken) in Zusammenhang mit der Steuerreform und AHV-Finanzierung (STAF) nur vorübergehend gezahlt werden, erstere bis 2025 und letztere bis 2030. Ab dann werden nach den derzeitigen Schätzungen die Einnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich drastisch sinken. Nach den Schätzungen Bundes könnte der Rückgang zwischen 2030 und 2031 rund 100 Millionen Franken betragen. Das ist ein grosses Problem, das der Staatsrat erkannt hat und wogegen er entsprechende Massnahmen ergriffen hat (s. unten Kap. 3.7). Bei den Bundesbeiträgen sind einige Erhöhungen festzustellen, namentlich bei den Beiträgen für die Prämienverbilligungen in der Krankenversicherung sowie für die AHV/IV-Ergänzungsleistungen. In der Kategorie «Entschädigungen» ist ein deutliches Minus von 9,3 Millionen Franken festzustellen, und zwar namentlich beim Anteil des Bundes an den Kosten der Integrationsmassnahmen vorläufig Aufgenommener sowie bei der Rückerstattung von Sozialhilfeleistungen für Asylsuchende und Flüchtlinge. Auf der Seite der Kantone ist auch ein Minus bei den Beteiligungen der Fachhochschule Westschweiz sowie bei den Betriebsbeiträgen der Nidhochschulkantone zu verzeichnen.

Die von den Gemeinden stammenden Einkünfte fallen im Voranschlag 2025 um 19,9 Millionen Franken höher aus als im Voranschlag 2024. Diese Entwicklung steht in direktem Zusammenhang mit höheren Aufwendungen namentlich in verschiedenen vom Staat und den Gemeinden kofinanzierten Bereichen. Dazu gehören hauptsächlich die Aufwanderhöhungen beim Lehrpersonal der obligatorischen Schulen in Anbetracht der Zahl der neu geschaffenen Stellen im Voranschlag 2025, die höheren Betriebskosten der sonder- und sozialpädagogischen Institutionen und sonderpädagogischen Einrichtungen und die höheren Betreuungskosten in den Pflegeheimen. Die Entwicklung im Bereich öffentlicher Verkehr führt ebenfalls zu mehr Entschädigungen an Verkehrsbetriebe für den Regionalverkehr.

2.4. Des revenus des biens et autres recettes d'exploitation quasiment stables

Cette catégorie de ressources propres, qui représente un peu moins de 10 % des revenus de fonctionnement de l'Etat, devrait atteindre un volume total de 408,7 millions de francs en 2025.

Les revenus des biens et autres recettes d'exploitation progressent de 15,9 millions de francs. L'évolution est ainsi relativement stable par rapport à l'année précédente. L'augmentation principale provient des revenus financiers, en particulier les revenus des intérêts et ceux provenant d'entreprises publiques (BCF et Groupe E SA). A cela s'ajoutent des gains sur ventes d'immeubles (postes de police). Cette opération est unique en 2025. Comme au budget 2024 aucune répartition supplémentaire du bénéfice de la BNS n'a été budgétisée en 2025, au vu des résultats annoncés.

2.5. Recours moindre aux provisions

En 2025, il est prévu de faire appel, de façon moins intensive qu'en 2024, aux fonds et financements spéciaux.

2.4. Vermögenserträge und andere Betriebseinnahmen praktisch unverändert

In dieser Kategorie von Eigenmitteln, die etwas weniger als 10 % des laufenden Ertrags des Staates ausmachen, dürften 2025 Erträge von insgesamt 408,7 Millionen Franken erreicht werden.

Die Vermögenserträge und übrigen Betriebseinnahmen nehmen um 15,9 Millionen Franken zu. Diese fast gleiche Zunahme wie im Vorjahr ist hauptsächlich auf die Finanzerträge, insbesondere die Zinserträge und Erträge von öffentlichen Unternehmungen (FKB und Groupe E AG) zurückzuführen. Dazu kommen noch Gewinne aus dem Verkauf von Liegenschaften (Polizeiposten). Dies ist eine 2025 einmalig erfolgende Transaktion. Wie schon im Voranschlag 2024 ist angesichts der angekündigten Ergebnisse auch 2025 keine SNB-Gewinnausschüttung budgetiert worden.

2.5. Geringerer Rückgriff auf Rückstellungen

2025 sollen die Fonds und Spezialfinanzierungen weniger stark beansprucht werden als 2024:

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Variation Veränderung 2024-2025	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Prélèvements sur fonds Fondsentrnahmen	86,2	118,9	- 32,7	- 27,5
Prélèvements sur provisions Entnahmen aus Rückstellungen	61,6	75,3	- 13,7	- 18,2
Prélèvements totaux Entnahmen insgesamt	147,8	194,2	- 46,4	- 23,9

Les prélèvements sur fonds sont directement liés aux dépenses qu'il est prévu d'engager dans des domaines spécifiques (notamment emploi, énergie, nouvelle politique régionale, projet Bluefactory, routes).

La baisse de 32,7 millions de francs constatée au niveau des prélèvements sur les fonds a trois principales origines.

Tout d'abord, le prélèvement de 3 millions de francs, effectué en 2025 sur le fonds de politique foncière active afin de couvrir les moyens financiers qui seront alloués en faveur de l'ECPF pour les investissements de ce dernier est sensiblement inférieur à celui qui avait été prévu au budget 2024 (8,4 millions de francs).

Ensuite, on note le recul des prélèvements sur les fonds de l'énergie provenant d'un volume moindre des dépenses retenues au budget 2025 (-16,2 millions de francs).

Die Fondsentrnahmen stehen in direktem Zusammenhang mit den Ausgaben, die in verschiedenen spezifischen Bereichen geplant sind (namentlich Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Projekt Bluefactory, Strassen).

Der Rückgang der Fondsentrnahmen um 32,7 Millionen Franken ist auf drei Hauptgründe zurückzuführen.

Zunächst ist die Entnahme von 3 Millionen Franken aus dem Fonds für aktive Bodenpolitik im Jahr 2025 zur Deckung der finanziellen Mittel, die zugunsten der KAAB für ihre Investitionen bereitgestellt werden, deutlich geringer als im Voranschlag 2024 (8,4 Millionen Franken).

Dann ist festzustellen, dass weniger Mittel aus dem Energiefonds entnommen werden, weil im Voranschlag

Enfin, le montant prélevé sur le fonds d'infrastructures au budget 2025 est en baisse par rapport à l'année précédente (– 13,1 millions de francs) pour atteindre un peu plus de 20 millions de francs. Il dépend directement des dépenses retenues pour les projets. On peut relever en particulier les prélèvements d'un million de francs pour les investissements en lien avec les mesures en faveur du climat et de 6 millions de francs pour la digitalisation. Ce fonds est également mis à contribution pour les investissements en faveur des agglomérations, de la mobilité douce et des routes de contournement, à hauteur de 5 millions de francs.

Le montant des prélèvements sur les provisions s'élève à 61,6 millions de francs, soit un montant en baisse de 13,7 millions de francs par rapport au budget 2024. Pour la troisième année consécutive, on retrouve un prélèvement en lien avec la BNS de 25 millions de francs cette fois-ci (50 millions de francs prévus en 2023 et 2024). A noter qu'aucun montant n'a été, cette année encore, inscrit au titre de part au bénéfice net de la BNS ; ce nouveau prélèvement permettant de pallier en partie ce manque de revenu. A cela s'ajoute la répartition exceptionnelle du gain lié au retrait de la 6^{ème} série des billets de banque qui, de par la législation fédérale, profite aux cantons et à la Confédération. La part attendue pour Fribourg découlant de cette opération particulière est estimée à 17,5 millions de francs. Ce revenu unique sera affecté à la provision BNS, c'est pourquoi il est prévu, au budget 2025, un prélèvement supplémentaire de même ampleur sur la provision ad hoc. En outre, les prélèvements sur provision comprennent notamment 3,5 millions de francs pour financer partiellement la mise en œuvre progressive du programme « Master en médecine », 3,2 millions de francs en lien avec les charges résiduelles liées au domaine de l'asile ainsi que 1,5 million de francs pour faire face aux coûts de la politique en faveur des personnes âgées. On peut relever également un montant de 0,5 million de francs prélevé sur la provision COVID dans le but de couvrir les dépenses encore inscrites au budget 2025 pour le soutien à la presse. A noter enfin, le prélèvement 2025 de 7,7 millions de francs sur la provision relative aux incidences du volet cantonal de la réforme fiscale des entreprises afin de financer la contribution cantonale qu'il est prévu de verser temporairement aux communes et aux paroisses en vertu du décret accepté en votation populaire le 30 juin 2019.

2025 auch weniger Ausgaben budgetiert wurden (–16,2 Millionen Franken).

Und schliesslich ist die Entnahme aus dem Infrastrukturfonds im Voranschlag 2025 niedriger als im Vorjahr (– 13,1 Millionen Franken) und beläuft sich auf etwas mehr als 20 Millionen Franken. Der Betrag hängt unmittelbar von den berücksichtigten Projektausgaben ab. Besonders zu erwähnen sind die Entnahmen im Umfang von einer Million Franken für Investitionen für Klimaschutzmassnahmen und sanfte Mobilität und von 6 Millionen Franken für die Digitalisierung. Auf diesen Fonds wird auch für Investitionen zugunsten der Agglomerationen, des Langsamverkehrs und der Umfahrungsstrassen im Umfang von 5 Millionen Franken zurückgegriffen.

Die Rückstellungsentnahmen belaufen sich auf 61,6 Millionen Franken, das sind 13,7 Millionen Franken weniger als im Voranschlag 2024. Zum dritten Mal in Folge ist eine Entnahme aus der Rückstellung in Zusammenhang mit der SNB im Umfang von 25 Millionen Franken vorgesehen (50 Millionen Franken 2023 und 2024). Auch in diesem Jahr ist übrigens noch kein Betrag als SNB-Gewinnanteil eingestellt worden, und dieser Einnahmefall lässt sich mit dieser erneuten Rückstellungsentnahme teilweise wettmachen. Dazu kommt die ausserordentliche Verteilung des Gewinns im Zusammenhang mit dem Einzug der 6. Banknotenserie, die kraft Bundesgesetzgebung den Kantonen und dem Bund zugutekommt. Der voraussichtliche Anteil für Freiburg aus dieser besonderen Transaktion wird auf 17,5 Millionen Franken geschätzt. Dieser einmalige Ertrag wird der SNB-Rückstellung zugewiesen, weshalb im Budget 2025 eine zusätzliche Entnahme aus der entsprechenden Rückstellung in gleicher Höhe vorgesehen ist. Die Rückstellungsentnahmen umfassen weiter 3,5 Millionen Franken zur Teilfinanzierung der schrittweisen Einführung des neuen Masterstudiengangs in Humanmedizin, 3,2 Millionen Franken für die verbleibenden Kosten im Asylbereich sowie 1,5 Millionen Franken für die Alterspolitik. Hinzu kommt noch eine Entnahme von 0,5 Millionen Franken aus der COVID-Rückstellung zur Finanzierung von noch im Voranschlag 2025 eingestellten Ausgaben für die Unterstützung der Presse. Zu erwähnen ist schliesslich die Entnahme von 7,7 Millionen Franken 2025 aus der Rückstellung für die Auswirkungen der kantonalen Unternehmenssteuerreform zur Finanzierung der vorgesehenen kantonalen Übergangsbeiträge für die Gemeinden und Pfarreien/Kirchgemeinden gemäss dem in der Volksabstimmung vom 30. Juni 2019 angenommenen Dekret.

3. Les charges du compte de résultats

3.1. Une hausse de 2,1 % des charges totales, identique à celle des revenus

Selon les prévisions établies, les charges totales de fonctionnement devraient passer de 4236,8 millions de francs en 2024 à 4326,1 millions de francs en 2025, soit un taux de croissance annuel de 2,1 %.

3. Aufwand der Erfolgsrechnung

3.1. Zunahme des Gesamtaufwands um 2,1 %, gleich wie beim Ertrag

Den Prognosen zufolge dürfte sich der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung von 4236,8 Millionen Franken im Jahr 2024 auf 4326,1 Millionen Franken im Jahr 2025 erhöhen, was einer Zuwachsrate von 2,1 % entspricht.

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024		Evolution Entwicklung 2024-2025
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Charges de personnel Personalaufwand	1537,0	1510,1	+ 26,9	+ 1,8
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation Sach- und übriger Betriebsaufwand	450,9	430,3	+ 20,6	+ 4,8
Charges financières Finanzaufwand	7,1	6,1	+ 1,0	+ 16,4
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen	85,5	86,2	- 0,7	- 0,8
Amortissements des prêts / participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen / Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	46,3	78,8	- 32,5	- 41,2
Charges de transferts Transferaufwand	2076,1	1996,7	+ 79,4	+ 4,0
Financements spéciaux Spezialfinanzierungen	77,3	82,6	- 5,3	- 6,4
Imputations internes Interne Verrechnungen	45,9	46,0	- 0,1	- 0,2
Total	4326,1	4236,8	+ 89,3	+ 2,1

Les mesures structurelles et d'économies décidées en 2013 par le Grand Conseil avaient permis, jusqu'en 2016, de juguler la progression des charges de personnel et de freiner la croissance des charges de subventionnement. A partir de 2017, la fin de certaines mesures d'économies, notamment celles relatives au personnel, ainsi que l'augmentation du taux de cotisation en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat avait eu un impact non négligeable sur la masse salariale de l'Etat et les charges de transferts. En 2025, la progression constatée de ces deux grandes catégories de dépenses reste toujours importante. Alors que le taux de croissance des charges de personnel se situe en deçà de celui des charges totales, celui des charges de transferts le dépasse de près du double. En effet, les subventions dans les domaines de la santé, du social et des transports publics connaissent des progressions très marquées. Quant aux charges de personnel, elles croissent principalement en raison de l'octroi des paliers et de la création de nouveaux postes.

Mit den 2013 vom Grossen Rat beschlossenen Struktur- und Sparmassnahmen konnten bis 2016 der steigende Personalaufwand eingedämmt und der Subventionsausgabenanstieg gebremst werden. Ab 2017 wirkten sich das Ende einiger Sparmassnahmen, namentlich derjenigen, die das Personal betrafen, sowie die höheren Beitragssätze für die Pensionskasse des Staatspersonals nicht unwesentlich auf die Lohnsumme des Staates und den Transferaufwand aus. 2025 nehmen diese beiden grossen Ausgabenkategorien nach wie vor stark zu. Während die Zuwachsrate des Personalaufwands nach wie vor unter derjenigen des Gesamtaufwands bleibt, ist die Zuwachsrate beim Transferaufwand praktisch doppelt so hoch. Die Subventionen im Gesundheits- und Sozialwesen sowie im öffentlichen Verkehr nehmen markant zu. Beim Personalaufwand ist die Zunahme hauptsächlich auf die Lohnstufen und die Schaffung neuer Stellen zurückzuführen. Beim Sach- und übrigen Betriebsaufwand ist 2025 eine Zunahme festzustellen (+ 20,6 Millionen Franken). Diese zeigt sich

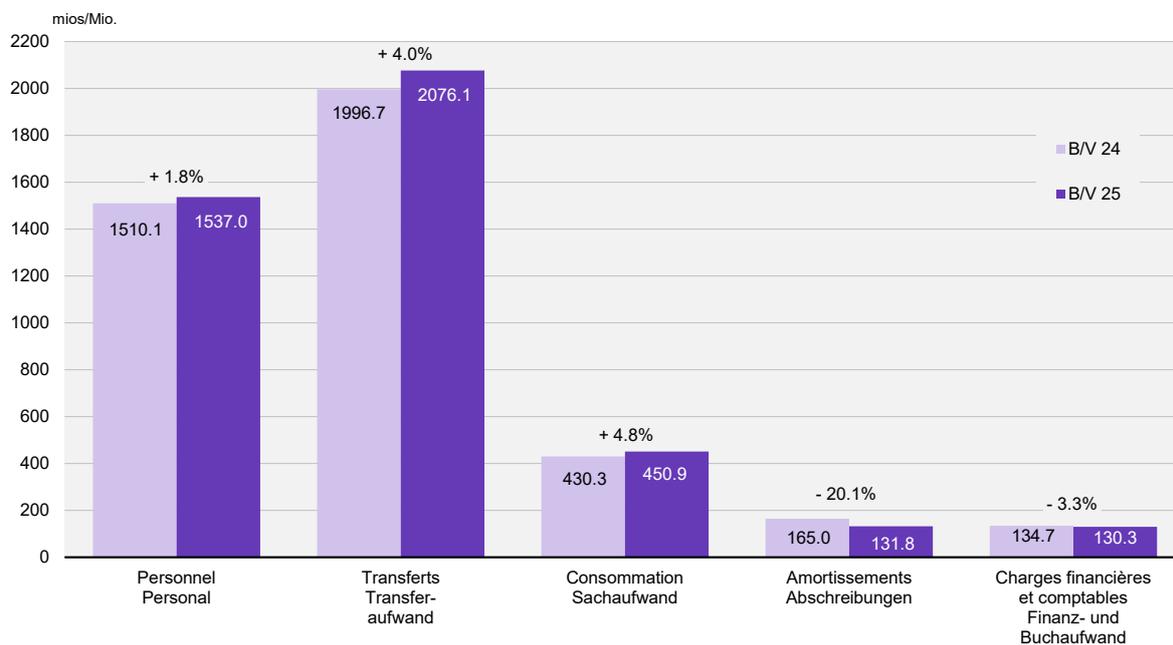
Les charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation augmentent en 2025 (+ 20,6 millions de francs). Cela se traduit avant tout au travers des dépenses informatiques qui progressent à nouveau afin notamment de poursuivre les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation « administration 4.0 ». Ainsi, l'enveloppe informatique hors Université et HES-SO//FR a été augmentée de 4,7 millions de francs pour atteindre 69,7 millions de francs en 2025. A cela s'ajoute la hausse des redevances d'utilisation des équipements informatiques. En outre, l'entretien des routes cantonales a augmenté (+ 2,4 millions de francs) en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mobilité (LMob) et par conséquent de la reprise de routes communales dans le réseau cantonal. Certaines évolutions à la hausse sont également observées au niveau de l'entretien des immeubles, des locations ainsi que des frais du Pouvoir judiciaire (débours et pertes sur créances). Finalement, dans l'ensemble, l'évolution de ces charges reste relativement bien maîtrisée.

Il convient de relever par ailleurs une diminution significative des amortissements des prêts et des subventions d'investissements. D'une part, cela provient d'un volume moindre du prêt octroyé à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF). D'autre part, il n'y a pas de montant prévu en 2025 pour l'infrastructure en lien avec le « Smart Living Lab » (retard), ni pour la construction du bâtiment à Villaz-St-Pierre en faveur de la formation professionnelle (dernière tranche versée en 2024).

vor allem bei den IT-Kosten, bei denen erneut ein Anstieg zu verzeichnen ist, insbesondere zur weiteren Umsetzung der Digitalisierungsstrategie « Verwaltung 4.0 ». So wurde das IT-Budget ohne Universität und HES-SO//FR um 4,7 Millionen Franken aufgestockt und beträgt für 2025 69,7 Millionen Franken. Hinzu kommt noch die Erhöhung der Nutzungsgebühren für die IT-Anlagen. Ausserdem fällt der Unterhalt der Kantonsstrassen mit dem Inkrafttreten des neuen Mobilitätsgesetzes (MobG) und damit der Übernahme von Gemeindestrassen ins Kantonsstrassennetz höher aus (+ 2,4 Millionen Franken). Gewisse Aufwärtstrends sind auch beim baulichen Unterhalt, den Mietkosten sowie den Kosten der Gerichtsbehörden (Auslagen und Forderungsverluste) zu verzeichnen. Letztlich können diese Kosten insgesamt recht gut im Griff behalten werden.

Weiter ist ein signifikanter Rückgang bei den Abschreibungen auf Darlehen und den Investitionsbeiträgen zu verzeichnen. Dieser Rückgang ist einerseits auf ein geringeres Darlehensvolumen für die Kantonale Anstalt für die aktive Bodenpolitik (KAAB) zurückzuführen. Andererseits sind für 2025 weder Gelder für Infrastrukturen in Zusammenhang mit dem « Smart Living Lab » (Rückstand) noch für den Bau des Gebäudes in Villaz-St-Pierre für die Berufsbildung (letzte Tranche 2024 ausbezahlt) vorgesehen.

Evolution des charges du compte de résultats
Entwicklung des Aufwands der Erfolgsrechnung



Les principales variations (de 3 millions de francs et plus) par rapport au budget 2024 concernent les rubriques suivantes :

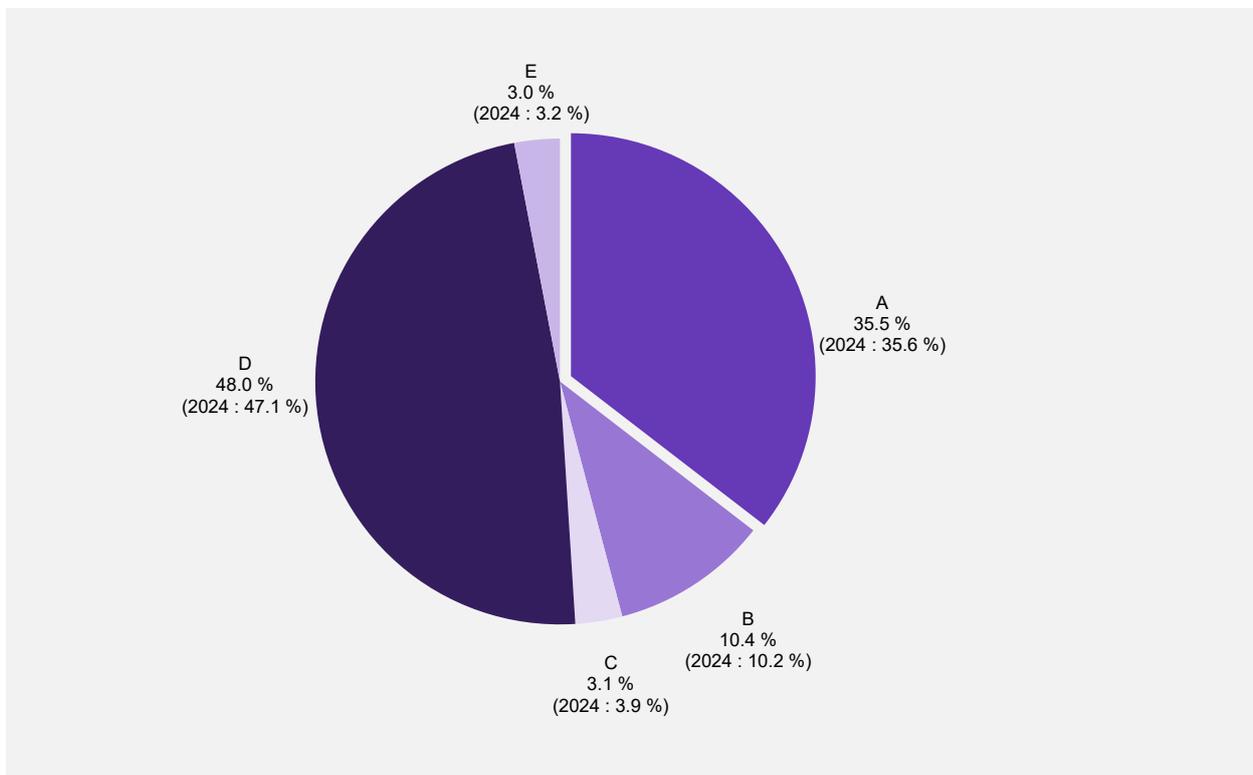
Die grössten Abweichungen (3 Millionen Franken und mehr) gegenüber dem Voranschlag 2024 sind in den folgenden Rubriken festzustellen:

	mios / Mio.
A la hausse	
Steigend	
Prestations du HFR Leistungen des HFR	+ 13,9
Subventions cantonales pour l'assurance maladie Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung	+ 11,9
Subventions cantonales pour les institutions spécialisées et les maisons d'éducation Kantonsbeiträge für die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen	+ 8,4
Subventions cantonales pour les institutions de pédagogie spécialisée Kantonsbeiträge für die sonderpädagogischen Einrichtungen	+ 7,4
Indemnités aux compagnies de transports (y compris dépassement de la quote-part cantonale) Abgeltungen für Unternehmen des Regionalverkehrs (einschl. Überschreitung des Kantonsanteils)	+ 7,0
Traitements du personnel enseignant (enseignement obligatoire) Gehälter der Lehrkräfte (obligatorische Schule)	+ 5,5
Amortissements des routes cantonales Abschreibungen auf Kantonsstrassen	+ 5,2
Prestations complémentaires AVS-AI AHV/IV-Ergänzungsleistungen	+ 5,1
Enveloppe informatique (hors Université et HES-SO//FR) Informatik-Rahmenbudget (ohne Universität und HES-SO//FR)	+ 4,7
Subventions cantonales pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire Kantonsbeiträge für die Integration vorläufig Aufgenommener	+ 4,7
Prestations du RFSM Leistungen FNPG	+ 4,0
A la baisse	
Sinkend	
Amortissements des subventions d'investissements pour l'énergie Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen für die Energie	- 16,4
Amortissements des subventions d'investissements aux tiers (principalement formation professionnelle et bâtiment SLL) Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen für Dritte (haupts. Berufsbildung und SLL-Gebäude)	- 12,7
Amortissements des immeubles Abschreibungen auf Gebäuden	- 5,8
Aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés Sozialhilfe für Asylsuchende und Flüchtlinge	- 5,6
Amortissements des prêts (ECPF) Abschreibungen auf Darlehen (KAAB)	- 5,4
Versements au fonds de l'asile Einlagen in den Asylfonds	- 5,3

Le poids relatif des différents types de charges se présente ainsi au projet de budget 2025 :

Die verschiedenen Aufwandarten verteilen sich im Voranschlagsentwurf 2025 anteilmässig wie folgt:

Répartition des charges du compte de résultats
Verteilung des Aufwandes der Erfolgsrechnung



- | | | | |
|-----|---------------------------------|-----|---|
| A : | Personnel / Personal | D : | Transferts / Transferzahlungen |
| B : | Consommation / Sachaufwand | E : | Ch. financières et comptables / Finanz- und Buchaufwand |
| C : | Amortissements / Abschreibungen | | |

Le poids relatif des principaux types de charges se présente ainsi entre 2024 et 2025 :

- > Personnel, de 35,6 % à 35,5 % ;
- > Consommation, de 10,2 % à 10,4 % ;
- > Amortissements, de 3,9 % à 3,1 % ;
- > Transferts, de 47,1 % à 48,0 % ;
- > Financières, de 3,2 % à 3,0 %.

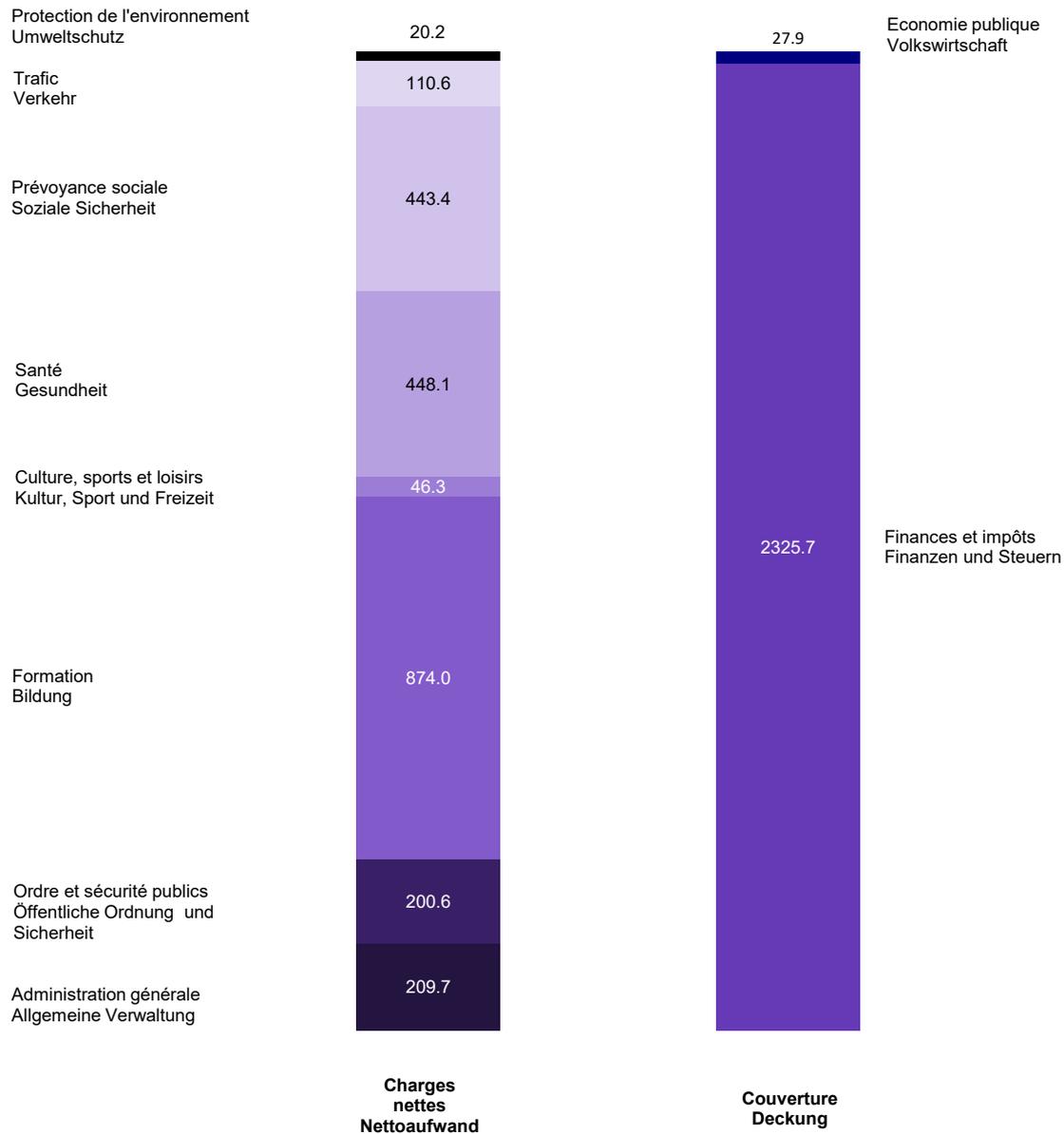
Pour tous les grands groupes de tâches de fonctionnement, les charges sont supérieures aux ressources qui leur sont directement liées, excepté pour la fonction « Economie publique ». Néanmoins, la couverture de ces charges nettes est assurée essentiellement par la fonction « Finances et impôts ». Par « Finances », il faut entendre tout ce qui se rapporte à la gestion de la fortune et des dettes. Au budget 2025, la situation en la matière se présente ainsi :

Der Anteil der verschiedenen Aufwandkategorien verändert sich damit zwischen 2024 und 2025 wie folgt:

- > Personal: von 35,6 % auf 35,5 %,
- > Sachaufwand: von 10,2 % auf 10,4 %,
- > Abschreibungen: von 3,9 % auf 3,1 %,
- > Transferzahlungen: von 47,1 % auf 48,0 %,
- > Finanz- und Buchaufwand: von 3,2 % auf 3,0 %.

Für alle grossen Aufgabengruppen der Erfolgsrechnung, die « Volkswirtschaft » ausgenommen, ist ein höherer Aufwand zu verzeichnen, als direkt zweckgebundene Mittel zur Verfügung stehen. Die Deckung dieses Nettoaufwands wird jedoch hauptsächlich durch den Bereich « Finanzen und Steuern » gewährleistet. Unter « Finanzen » ist alles im Zusammenhang mit der Vermögens- und Schuldenverwaltung zu verstehen. Im Voranschlag 2025 ergibt sich daraus folgendes Bild:

Charges/revenus nets par fonction (en millions)
Nettoaufwand/-ertrag nach funktionaler Gliederung (in Millionen)



La différence entre les charges totales nettes et la couverture correspond à l'excédent de revenus de 0,7 million de francs.

Entre 2024 et 2025, les charges nettes s'accroissent de 3,7 %. Dans l'ensemble, les coûts nets de toutes les fonctions progressent.

Die Differenz zwischen dem Nettogesamtaufwand und der Deckung entspricht dem Ertragsüberschuss von 0,7 Millionen Franken.

Zwischen 2024 und 2025 nimmt der Nettoaufwand um 3,7 % zu. Insgesamt steigen die Nettokosten in allen Aufgabenbereichen.

3.2. Les charges de personnel et le nombre de postes de travail

3.2.1. Croissance des charges de personnel

Les charges de personnel augmentent globalement de 26,9 millions de francs, soit de 1,8 % entre les budgets 2024 et 2025.

Cette progression se situe en dessous de celle de l'ensemble des charges du budget (2,1 %). La raison de cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des nouveaux postes ainsi que par le coût des paliers octroyés. Quant à l'indexation, elle a été maintenue au niveau de celle du budget 2024, soit à 114.2 points. Elle n'engendre donc aucun coût supplémentaire au budget 2025. En effet, au vu des difficultés rencontrées afin d'atteindre l'équilibre, le Conseil d'Etat s'est vu contraint d'effectuer des arbitrages et de prendre des mesures particulières. La non-indexation des salaires en fait partie. Quant aux montants forfaitaires, hors opération de pérennisation, leur volume surpasse de 2 millions de francs celui retenu au budget 2024. Les montants forfaitaires en lien avec les effets de la crise ukrainienne ont été réduits de quelque 0,2 million de francs. Quant au personnel auxiliaire dévolu à la Task force et à la vaccination, il a été totalement supprimé (- 0,3 million de francs).

Les causes de l'évolution de la masse salariale sont diverses et peuvent être synthétisées de la manière suivante :

3.2. Personalaufwand und Stellenzahl

3.2.1. Zunahme des Personalaufwands

Der Personalaufwand nimmt zwischen den Voranschlägen 2024 und 2025 insgesamt um 26,9 Millionen Franken, das heisst um 1,8 % zu.

Diese Zunahme ist deutlich geringer als beim veranschlagten Gesamtaufwand (2,1 %). Hauptursachen für diese Zunahme sind mehr neue Stellen sowie Kosten der Lohnerhöhungen über die Lohnstufen. Die Lohnindexierung ist auf dem gleichen Niveau geblieben wie im Voranschlag 2024, d.h. bei 114,2 Punkten, und verursacht also keine Mehrkosten im Voranschlag 2025. Angesichts der Schwierigkeiten, den Haushalt ins Lot zu bringen, sah sich der Staatsrat nämlich gezwungen, Abstriche zu machen und besondere Massnahmen zu ergreifen. Dazu gehört auch der nicht gewährte Teuerungsausgleich. Die Pauschalbeträge, ohne Umwandlungen in Etatstellen, liegen um 2 Millionen Franken über den Beträgen im Voranschlag 2024. Die Pauschalbeträge im Zusammenhang mit den Auswirkungen der Ukraine-Krise wurden um rund 0,2 Millionen Franken gekürzt. Das Hilfspersonal für die Task Force und die Impfungen wurde vollständig abgebaut (- 0,3 Millionen Franken).

Die Entwicklung der Lohnsumme ist auf ganz unterschiedliche Gründe zurückzuführen, die sich wie folgt zusammenfassen lassen:

	Variation Veränderung 2024-2025
	mios / Mio.
Au niveau de la rémunération Bei den Gehältern	+ 9,4
Octroi du palier (estimation) Lohnstufenanstieg (Schätzung)	+ 15,6
Indexation (indice de référence de 114.2 points au budget 2024, maintenu en 2025 Teuerungsanpassung (Referenzindex von 114,2 Punkten im Voranschlag 2024 für 2025 beibehalten)	-
Gains de fluctuations (économie sur les traitements lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs suite aux démissions et départs à la retraite) Fluktuationsgewinne (Einsparungen auf den Gehältern bei Anstellung neuer Mitarbeitender nach Kündigungen und Pensionierungen)	- 6,2

Au niveau des effectifs		
Bei den Stellen		+ 16,5
Création nette de nouveaux postes (+ 113,49 EPT) Schaffung neuer Stellen netto (+ 113,49 VZÄ)	+ 14,9	
Pérennisation de montants forfaitaires (+ 1,00 EPT) Umwandlung von über Pauschalbeträge finanzierten Stellen in Etatstellen (+ 1,00 VZÄ)	+ 0,2	
« Pool » général des postes Allgemeiner Stellenpool	+ 0,2	
Suppression de postes (– 0,50 EPT) Streichung von Stellen (– 0,50 VZÄ)	– 0,1	
Evolution du volume des montants forfaitaires : Entwicklung Pauschalbetragsvolumen		
> nouveaux montants forfaitaires > neue Pauschalbeträge	+ 2,0	
> réduction servant à la couverture de la pérennisation > Reduktion zur Deckung der Umwandlungen in Etatstellen	– 0,2	
> montants forfaitaires en lien avec l'épidémie de COVID-19 > Pauschalbeträge in Zusammenhang mit der Coronaepidemie	– 0,3	
> montants forfaitaires en lien avec la crise ukrainienne > Pauschalbeträge in Zusammenhang mit der Ukraine-Krise	– 0,2	
Au niveau d'ajustements de divers crédits spécifiques		+ 1,0
Bei der Anpassung verschiedener spezifischer Kredite		
Gratification d'ancienneté et primes de fidélité Dienstaltersgeschenk und Treueprämien	+ 0,2	
Personnel enseignant remplaçant Aushilfslehrpersonal	+ 0,9	
Prestations aux retraités (financement de l'avance AVS et pensions) Rentenleistungen (AHV-Vorschuss-Finanzierung und Ruhegehälter)	– 2,7	
Réduction du crédit pour la réintégration d'invalides Reduktion des Kredits für die Wiedereingliederung von Menschen mit Beeinträchtigungen	– 0,5	
Divers Sonstiges	+ 3,1	
Total		+ 26,9

En raison d'une croissance inférieure à celle de l'ensemble des charges, les dépenses de personnel voient leur poids relatif légèrement diminuer à 35,5 % de l'ensemble des charges de fonctionnement en 2025.

Aufgrund einer niedrigeren Zunahme als beim Gesamtaufwand geht der prozentuale Anteil des Personalaufwands am laufenden Gesamtaufwand 2025 leicht auf 35,5 % zurück.

	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand	Charges totales de fonctionnement Gesamter laufender Aufwand	Charges brutes de personnel Brutto-Personalaufwand
	mios / Mio.	mios / Mio.	en % des charges totales in % des Gesamtaufwandes
Budget 2024 Voranschlag 2024	1510,1	4236,8	35,6
Budget 2025 Voranschlag 2025	1537,0	4326,1	35,5

3.2.2. Evolution de l'effectif

La statistique des postes de travail établie pour le budget 2025 indique un total de 9489,23 unités équivalent plein temps (EPT), soit une augmentation de 114,99 EPT ou de 1,2 %.

Au niveau du secteur de l'enseignement, ce sont au total 80,68 EPT nouveaux postes qui sont créés afin d'une part, de faire face aux besoins supplémentaires découlant principalement de la croissance de la population fribourgeoise, et d'autre part, de poursuivre le développement des activités de la HES-SO//FR et de l'Université. Ainsi, les nouveaux postes dédiés au secteur de l'enseignement représentent quelque 70 % de l'augmentation nette des effectifs de l'Etat.

En ce qui concerne les nouveaux postes dans le secteur de l'administration centrale, ils représentent au total 23,41 EPT.

Quant aux secteurs spéciaux, 2,10 EPT ont été créés, répartis à raison de 0,70 EPT à l'Etablissement de détention fribourgeois et de 1,40 EPT à Grangeneuve.

Plusieurs transferts et transformations de postes ont été effectués au budget 2025. Certains ont entraîné des mouvements touchant à la répartition par secteur. Cela concerne un transfert d'un EPT à l'intérieur du Service des forêts et de la nature, déplaçant un ouvrier des forêts domaniales (secteurs spéciaux) vers le personnel administratif et technique (administration centrale). A noter encore le transfert et la transformation de 2,80 EPT du personnel administratif de la Police cantonale en faveur du Pouvoir judiciaire (Tribunal pénal des mineurs) en lien avec la politique de lutte contre la criminalité. Cette opération impacte le mouvement total net de la Police. Elle renforce aussi d'autant les nouvelles ressources accordées au Pouvoir judiciaire pour le budget 2025 (+ 5,00 EPT).

3.2.2. Entwicklung des Stellenbestands

Die Statistik der Arbeitsstellen weist für den Voranschlag 2025 ein Total von 9489,23 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) aus. Dies entspricht einer Zunahme um 114,99 VZÄ bzw. 1,2 %.

Im Unterrichtswesen wurden zur Deckung des Mehrbedarfs hauptsächlich aufgrund des Freiburger Bevölkerungswachstums sowie für die Weiterentwicklung der Aktivitäten an der HES-SO//FR und der Universität insgesamt 80,68 neue VZÄ geschaffen. Damit machen die neuen Stellen im Bildungswesen rund 70 % der Nettozunahme des Stellenbestands beim Staat aus.

Die neuen Stellen in der Zentralverwaltung machen insgesamt 23,41 VZÄ aus.

Die besonderen Sektoren erhalten 2,10 VZÄ, aufgeteilt zu 0,70 VZÄ auf die Freiburger Strafanstalt und zu 1,40 VZÄ auf Grangeneuve.

Im Voranschlag 2025 sind mehrere Stellentransfers und Stellenumwandlungen vorgenommen worden. Einige davon führten zu Verschiebungen in der Aufteilung nach Sektoren, so etwa im Amt für Wald und Natur, wo ein Waldarbeiter (Staatswälder, besondere Sektoren) zum Verwaltungs- und technischen Personal (Zentralverwaltung) versetzt wurde. Zu erwähnen ist auch der Transfer und die Umwandlung von 2,80 VZÄ vom Verwaltungspersonal der Kantonspolizei zugunsten der Gerichtsbehörden (Jugendstrafgericht) im Zuge der Kriminalitätsbekämpfungspolitik. Diese Transaktion wirkt sich auf die Gesamtnettobewegung der Polizei aus und führt zu einer entsprechenden Aufstockung der neuen Ressourcen für die Gerichtsbehörden (+ 5,00 VZÄ).

EPT / VZÄ

Statistique des postes de travail budget 2024 Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2024	9374,24
Nouveaux postes Neue Stellen	+ 106,19
dont : Administration centrale wovon: Zentralverwaltung	+ 23,41
dont : Secteur de l'enseignement wovon: Unterrichtswesen	+ 80,68
dont : Secteurs spéciaux wovon: Besondere Sektoren	+ 2,10
Postes supplémentaires liés à des situations particulières Administration centrale / Police (mouvement net) : + 7,30 Zusätzliche Stellen in Zusammenhang mit besonderen Umständen Zentralverwaltung / Polizei (Nettobewegung): + 12,00	+ 7,30
« Pool » général des postes Allgemeiner Stellenpool	+ 1,00
Administration centrale Zentralverwaltung	+ 1,00
Pérennisation de montants forfaitaires Umwandlung von über Pauschalbeträge finanzierten Stellen in Etatstellen	+ 1,00
Administration centrale Zentralverwaltung	+ 1,00
Suppressions de postes : Secteurs spéciaux : – 0,50 Aufhebung von Stellen: Besondere Sektoren: – 0,50	– 0,50
Transferts de postes : Stellentransfers:	–
dont : Administration centrale wovon: Zentralverwaltung	+ 1,00
dont : Secteurs spéciaux wovon: Besondere Sektoren	– 1,00
Statistique des postes de travail budget 2025 Statistik der Arbeitsstellen Voranschlag 2025	9489,23

A la suite de ces différentes adaptations de l'effectif, le tableau du nombre de postes par secteur se présente de la manière suivante :

Nach diesen verschiedenen Anpassungen beim Stellenbestand präsentiert sich die Stellenzahl nach Sektoren wie folgt:

	Budget Voranschlag 2024	Création / suppression et transfert de postes Schaffung / Aufhebung / Stellentransfer	Variation Veränderung 2024-2025
			Budget Voranschlag 2025
			EPT / VZÄ
Administration centrale Zentralverwaltung	3148,38	+ 32,71	3181,09
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	5824,41	+ 80,68	5905,09
Secteur hospitalier Spitalwesen	12,95	–	12,95
Secteurs spéciaux, Etablissements d'Etat Besondere Sektoren, Anstalten des Staates	388,50	+ 0,60	389,10
«Pool» général Allgemeiner Stellenpool	–	+ 1,00	1,00
Total	9374,24	+ 114,99	9489,23

L'augmentation nette de 32,71 EPT dans l'administration centrale résulte de plusieurs variations, à savoir :

- > la création de nouveaux postes à hauteur de 23,41 EPT, dont 3,20 EPT pour les directions d'écoles ;
- > l'augmentation nette de 7,30 EPT de l'effectif de la police (22 aspirants Ecole de police 2025, – 27,00 EPT relatifs aux retraites, démissions ou départs imprévus et + 12,30 EPT concernant des engagements en cours d'année, notamment Momentum) ;
- > l'intégration d'un EPT dans le secteur de l'administration centrale suite à la pérennisation d'un montant forfaitaire à la DSAS ;
- > la création d'un EPT dans le « Pool » général des postes figurant sous le centre financier « Recettes et dépenses générales ». Ce nouveau poste sera affecté ultérieurement au service concerné.

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement, l'augmentation du nombre de postes de 80,68 EPT s'explique uniquement par la création nette de 80,68 EPT nouveaux postes, selon la répartition sectorielle suivante :

Die Netto-Zunahme um 32,71 VZÄ in der Zentralverwaltung hat folgende Gründe:

- > Schaffung von neuen Stellen im Umfang von 23,41 VZÄ, wovon 3,20 VZÄ für Schulleitungen;
- > Nettozunahme um 7,30 VZÄ beim Polizeipersonalbestand (22 Aspiranten der Polizeischule 2025, – 27,00 VZÄ Pensionierungen, Kündigungen und unvorhergesehene Abgänge und + 12,30 VZÄ Anstellungen im Laufe des Jahres, namentlich Momentum);
- > Integration von einem VZÄ im Sektor der Zentralverwaltung infolge der Umwandlung einer über Pauschalbeträge finanzierten Stelle bei der GSD in eine Etatstelle.
- > Neue Stelle im allgemeinen Stellenpool unter der Finanzstelle «Allgemeine Einnahmen und Ausgaben». Diese neue Stelle wird zu einem späteren Zeitpunkt dem betreffenden Amt zugewiesen.

Im Unterrichtswesen ist die Stellenaufstockung um 80,68 VZÄ ausschliesslich auf die Schaffung neuer Stellen zu netto 80,68 VZÄ nach folgender Aufteilung zurückzuführen

	EPT / VZÄ
Enseignement préscolaire Vorschule	– 1,00
Enseignement primaire Primarschule	+ 38,93
Cycle d'orientation Orientierungsschule	+ 17,80
Secondaire supérieur Sekundarstufe 2	– 2,28
Université (hors Master en médecine) Universität (ohne Master in Humanmedizin)	+ 15,43
Conservatoire Konservatorium	+ 1,20
Ecoles professionnelles Berufsfachschulen	+ 8,50
Haute école spécialisée de Suisse occidentale de Fribourg Fachhochschule Westschweiz Freiburg	+ 2,10

Il y a lieu de relever la progression extrêmement importante des effectifs au niveau de l'enseignement obligatoire (+ 55,73 EPT). Ces créations de postes comprennent 3,80 EPT de travailleurs sociaux supplémentaires par rapport au budget 2024. Les effectifs pour les écoles professionnelles augmentent également de 8,50 EPT. Enfin, les nouveaux postes octroyés en 2025 en faveur de l'Université dépassent à nouveau 15 EPT, et cela afin de correspondre à la volonté du Grand Conseil.

Les secteurs spéciaux enregistrent, quant à eux, trois mouvements au niveau de leurs effectifs :

- > la création nette de 2,10 EPT nouveaux postes répartis à raison de 0,70 EPT à l'Etablissement de détention fribourgeois et de 1,40 EPT à Grangeneuve (dont 1 EPT de personnel enseignant) ;
- > la suppression de 0,50 EPT suite à la reprise par les fédérations caprines, ovines et chevalines des activités de gérance précédemment effectuées par Grangeneuve. A noter qu'en contrepartie, une subvention est versée aux fédérations concernées ;
- > le transfert d'un EPT, au sein du Service des forêts et de la nature, des forêts domaniales (secteurs spéciaux) au secteur de l'administration centrale.

3.3. Evolution contrastée des charges courantes

Comme le démontre le tableau ci-après, les différentes dépenses de consommation de biens et services connaissent des évolutions divergentes. Globalement, les charges courantes augmentent de 20,6 millions de francs, soit + 4,8 % par rapport au budget 2024.

Hervorzuheben ist der massive Anstieg des Personalbestands der obligatorischen Schule (+ 55,73 VZÄ). Darin enthalten ist ein Plus von 3,80 VZÄ gegenüber dem Voranschlag 2024 für Sozialarbeiter/innen. Auch die Zahl der Stellen für die Berufsfachschulen steigt markant um 8,50 VZÄ an. Für 2025 sind schliesslich nach dem Willen des Grossen Rats für die Universität wiederum mehr als 15 VZÄ bewilligt worden.

In den besonderen Sektoren gibt es drei Änderungen in den Stellenbeständen:

- > netto plus 2,10 VZÄ, aufgeteilt zu 0,70 VZÄ auf die Freiburger Strafanstalt und zu 1,40 VZÄ auf Grangeneuve (wovon 1 VZÄ Lehrpersonal);
- > minus 0,50 VZÄ infolge der Übernahme der zuvor von Grangeneuve ausgeführten Verwaltungstätigkeiten neu durch die Ziegen-, Schaf- und Pferdeverbände. Im Gegenzug wird den betreffenden Verbänden ein Beitrag gezahlt;
- > Transfer eines VZÄ beim Amt für Wald und Natur von den Staatswäldern (besondere Sektoren) in den Sektor der Zentralverwaltung.

3.3. Uneinheitliche Entwicklung des Betriebsaufwands

Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, dass sich die verschiedenen Sachaufwandarten sehr unterschiedlich entwickeln. Insgesamt nimmt der Betriebsaufwand gegenüber dem Voranschlag 2024 um 20,6 Millionen Franken oder + 4,8 % zu.

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Variation Veränderung 2024-2025
	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Fournitures, matériel et marchandises Material- und Warenaufwand	46,9	45,2	+ 3,8
Matériel, mobilier, machines et véhicules Möbilien, Maschinen und Fahrzeuge	33,6	34,2	- 1,8
Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung	18,9	19,2	- 1,6
Prestations de service et honoraires Dienstleistungen und Honorare	162,4	153,6	+ 5,7
Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles Leistungen Dritter baulicher Unterhalt	47,5	43,0	+ 10,5
Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers Leistungen Dritter Unterhalt Möbilien und immaterielle Anlagen	34,8	33,3	+ 4,5
Loyers, droits de superficie et leasing Mieten, Baurechtszinsen und Leasing	21,0	18,5	+ 13,5
Dédommagements Spesenentschädigungen	10,0	10,0	-
Pertes sur créances Forderungsverluste	18,4	17,9	+ 2,8
Autres charges d'exploitation Übriger Betriebsaufwand	57,4	55,4	+ 3,6
Total	450,9	430,3	+ 4,8

La sensible progression constatée dans la catégorie « Prestations de service et honoraires » représente quelque 43 % du total de la croissance des charges de consommation de biens et services. Elle provient, pour une grande part, de dépenses supplémentaires au niveau des travaux informatiques effectués par des tiers (+ 4,8 millions de francs). D'autres augmentations sont observées concernant notamment les prestations liées aux mensurations officielles ainsi que les travaux de restitution d'immeubles à l'état de droit (+ 1 million de francs), en lien en particulier avec un chantier important. Cette charge supplémentaire est entièrement récupérée. En termes de prestations de service par des tiers, on note une évolution à la hausse (+ 1,9 million de francs). Cela touche principalement le Service de l'environnement pour les mesures en lien avec le plan climat ainsi que le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide. En effet, dans ce dernier cas, des mandats d'analyse et de suivi de situations ainsi que ceux pour les formations initiale et continue ont dû être prévus au budget de l'Etat, étant donné que l'AI ne finance plus ces moyens techniques auxiliaires depuis juillet 2024.

Les charges de la catégorie « Chauffage, éclairage, eau » présentent une très légère baisse au budget 2025. En effet, après les fortes hausses consenties ces deux dernières

Die beträchtliche Zunahme in der Kategorie «Dienstleistungen und Honorare» macht rund 43 % des Sachaufwandzuwachses aus. Der Grossteil davon entfällt auf zusätzliche Ausgaben für IT-Arbeiten durch Dritte (+ 4,8 Millionen Franken). Weitere Zunahmen sind namentlich bei den Leistungen im Zusammenhang mit der amtlichen Vermessung sowie den Arbeiten zur rechtskonformen Wiederherstellung von Gebäuden (+ 1 Million Franken, insbesondere in Zusammenhang mit einem grossen Bauvorhaben) zu verzeichnen. Dieser Mehraufwand wird vollumfänglich ausgeglichen. Bei den Dienstleistungen durch Dritte ist eine steigende Entwicklung zu verzeichnen (+ 1,9 Millionen Franken). Dies betrifft vor allem das Amt für Umwelt für Massnahmen im Zusammenhang mit dem Klimaplan sowie das Amt für Sonderpädagogik und Fördermassnahmen. Im letztgenannten Fall mussten Aufträge für Fallanalysen und -begleitung sowie für die Erstausbildung und Weiterbildung im Staatshaushalt vorgesehen werden, da die IV seit Juli 2024 keine solche technischen Hilfsmittel mehr finanziert.

In der Kategorie «Heizung, Beleuchtung, Wasser» ist im Voranschlag 2025 ein minimaler Rückgang zu verzeichnen. Hier stabilisiert sich der Aufwand nach dem starken

années afin de prendre en considération les effets de la crise énergétique, ces charges se stabilisent.

Les prestations de tiers pour l'entretien des immeubles progressent de manière significative. Cela découle essentiellement de l'augmentation des dépenses au niveau de l'entretien des routes cantonales, suite à la reprise dans le réseau cantonal de 43 kilomètres de routes communales, découlant de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la mobilité adoptée en novembre 2021 par le Grand Conseil. A cela s'ajoute une croissance des frais d'entretien nécessaires pour les bâtiments dont l'Etat est propriétaire.

La croissance enregistrée sous l'entretien d'objets mobiliers est imputable à la progression de l'enveloppe informatique (hors Université et HES-SO//FR) et à celle des redevances informatiques.

Près de 90 % de la hausse observée sous les loyers, droits de superficie et leasing est imputable aux locations de locaux, en particulier au Service de l'action sociale. En effet, les loyers prévus dans le domaine de l'asile (NH Hôtel et foyer du Bourg) sont imputés dorénavant directement sous cette position. En contrepartie, l'aide sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés a été réduite d'autant.

Enfin, on notera encore l'augmentation des autres charges d'exploitation, des débours pénaux et civils ainsi que des frais d'assistance judiciaire.

Tenant compte de tous ces facteurs, les autres charges courantes restent bien maîtrisées. En effet, elles sont relativement stables par rapport au budget précédent.

Pour parvenir à limiter la croissance de ces charges courantes de fonctionnement, voire à en réduire certaines, d'un exercice budgétaire à l'autre, les services et établissements ont opéré dès le départ, en fonction des directives du Conseil d'Etat, un examen strict et sélectif des propositions. Cette approche rigoureuse, poursuivie tout au long de la procédure budgétaire, a permis de limiter la croissance du volume total de ces charges à 450,9 millions de francs au final.

Cette compression s'est notamment exercée sur les domaines pour lesquels le Conseil d'Etat avait, dans ses directives, fixé des enveloppes. Le tableau qui suit rend compte tout à la fois des objectifs et des efforts consentis sur les différents plans. Y figure le montant dédié à l'informatique inférieur au final à l'objectif du Conseil d'Etat fixé à 75 millions de francs. En effet, celui-ci tenait compte des coûts supplémentaires liés à l'éducation numérique (10 millions de francs). Néanmoins, au vu du décalage temporel du projet en question, l'enveloppe informatique a été partiellement réduite en conséquence. Il y a lieu encore de préciser qu'un montant de 6 millions de francs pour l'engagement de business analysts et de

Anstieg der letzten zwei Jahre zur Berücksichtigung der Auswirkungen der Energiekrise.

Bei den «Leistungen Dritter baulicher Unterhalt» ist eine signifikante Zunahme zu verzeichnen, die hauptsächlich auf den höheren Ausgaben für den Unterhalt der Kantonsstrassen beruht, da mit der Umsetzung des im November 2021 vom Grossen Rat angenommenen neuen Mobilitätsgesetzes 43 Gemeindestrassenkilometer ins kantonale Strassennetz übernommen wurden. Hinzu kommt eine Zunahme der notwendigen Unterhaltskosten für die Gebäude im Eigentum des Staates.

Die Zunahme beim Unterhalt von Mobilien ist auf die Erhöhung des Informatik-Rahmenbudgets (ohne Universität und HES-SO//FR) und die höheren Informatikgebühren zurückzuführen.

Die Mehrkosten bei den Mieten, Baurechtszinsen und beim Leasing entfallen zu 90 % auf die Miete von Räumlichkeiten, insbesondere beim kantonalen Sozialamt. Die Mietkosten im Asylwesen (NH Hotel und Asylunterkunft Foyer du Bourg) werden künftig direkt unter dieser Position eingestellt. Im Gegenzug wurde die Sozialhilfe für Asylsuchende und Flüchtlinge entsprechend reduziert.

Und schliesslich ist auch beim übrigen Betriebsaufwand, den Auslagen in Straf- und in Zivilsachen sowie bei der unentgeltlichen Rechtspflege eine Zunahme zu verzeichnen.

Unter Berücksichtigung all dieser Faktoren lässt sich sagen, dass der übrige Betriebsaufwand immer noch gut unter Kontrolle ist. Er hat sich gegenüber dem Vorjahresbudget nicht gross verändert.

Um die Zunahme des laufenden Betriebsaufwands von einem Voranschlagsjahr zum andern begrenzen beziehungsweise gewisse Kosten senken zu können, haben die Dienststellen und Anstalten die Budgeteingaben entsprechend den Richtlinien des Staatsrats von Beginn an einer strengen und selektiven Prüfung unterzogen. Mit diesem rigorosen Ansatz, der während des gesamten Voranschlagsverfahrens beibehalten wurde, konnte der Gesamtzuwachs dieser Aufwendungen letztlich auf 450,9 Millionen Franken begrenzt werden.

Abstriche wurden insbesondere in den Bereichen gemacht, für die der Staatsrat in seinen Richtlinien Rahmenvorgaben festgesetzt hatte. Aus der folgenden Tabelle wird ersichtlich, wie und in welchem Umfang die Sparziele erreicht worden sind. Sie enthält die Beträge für die Informatik, die letztlich unter der Vorgabe des Staatsrats von 75 Millionen Franken liegen. Diese Vorgabe bezog nämlich die Mehrkosten in Zusammenhang mit der digitalen Bildung (10 Millionen Franken) mit ein. Aufgrund der Verzögerungen beim entsprechenden Projekt wurde das Informatikbudget entsprechend gekürzt. Es ist noch zu sagen, dass für die Einstellung von Business-Analysten

ressources métiers liés à la digitalisation a été retenu, comme en 2024. Il correspond à l'objectif initial du Conseil d'Etat. Cette allocation, sous forme de personnel auxiliaire et de prestations de tiers, doit permettre d'accompagner de manière efficiente et de faciliter la mise en œuvre de projets informatiques. Afin de pouvoir poursuivre les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation « administration 4.0 », il a été finalement décidé d'allouer au titre de l'enveloppe informatique un montant de 69,7 millions de francs, en hausse de 4,7 millions de francs par rapport au budget 2024. A noter qu'un prélèvement de 6 millions de francs sur le fonds d'infrastructures a été effectué afin de couvrir l'augmentation par rapport à l'année précédente et de poursuivre ainsi les développements prévus en faveur de la digitalisation durant la précédente législature.

Quant aux prestations de service, elles dépassent l'objectif initial de 1,9 million de francs. En effet, des dépenses nouvelles ou supplémentaires, dans cette catégorie de charges spécifique, ont été retenues au budget 2025, notamment pour les mesures du plan climat, les prestations en lien avec les moyens techniques auxiliaires pour les élèves ayant des troubles précoces de l'apprentissage, des mandats au Service des bâtiments (SIC, site de la Poya, chefs de projets) ainsi que les dépenses découlant du projet de consensus parental et de la stratégie liée à l'éducation numérique.

und Fachkräften im Zusammenhang mit der Digitalisierung wie im Vorjahr ein Betrag von 6 Millionen Franken im Voranschlag eingestellt worden ist. Er entspricht der ursprünglichen Vorgabe des Staatsrats. Diese Mittel in Form von Hilfspersonal und Dienstleistungen Dritter zielen auf eine effiziente Begleitung und einfachere Umsetzung von IT-Projekten. Um die Umsetzung der Digitalisierungsstrategie des Staates «Verwaltung 4.0» weiter vorantreiben zu können, wurde schliesslich ein IT-Rahmenbudget von 69,7 Millionen Franken beschlossen (+ 4,7 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag 2024). Zu erwähnen ist die Entnahme von 6 Millionen Franken aus dem Infrastrukturfonds zur Deckung der Erhöhung gegenüber dem Vorjahr und zur Fortführung der in der vorhergehenden Legislatur geplanten Digitalisierungsentwicklungen.

Die Dienstleistungen verfehlen das ursprüngliche Ziel um 1,9 Millionen Franken. So wurden neue oder zusätzliche Ausgaben vom Staatsrat in dieser speziellen Ausgabenkategorie im Voranschlag 2025 eingestellt, namentlich für die Massnahmen des Klimaplanes, für Leistungen in Zusammenhang mit den technischen Hilfsmitteln für Schülerinnen und Schüler mit frühkindlichen Lernschwierigkeiten und für Mandate beim Hochbauamt (SIC, Standort Poya, Projektleiter/innen) sowie für die Ausgaben, die sich aus dem Projekt «Elternkonsens»-Modell in Zusammenhang mit der digitalen Bildungsstrategie ergeben.

Enveloppes Kreditrahmen	Objectifs du Conseil d'Etat Höchstvorgaben des Staatsrats	Budget initial Ursprünglicher Voranschlag 2025	Budget final Endgültiger Voranschlag 2025	Ajustements opérés sur les demandes initiales Abstriche an den ursprünglichen Eingaben
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Entretien des bâtiments et des routes + acquisitions diverses Unterhalt der Gebäude und der Strassen + diverse Anschaffungen	41,3	47,7	40,5	- 7,2
Informatique Informatik	75,0	75,1	69,7	- 5,4
Prestations de service par des tiers (hors Master en médecine) Dienstleistungen Dritter (ohne Master in Medizin)	38,5	46,0	40,4	- 5,6
Total	154,8	168,8	150,6	- 18,2

3.4. Croissance des subventions accordées

Le programme de mesures structurelles et d'économies 2013 avait permis, deux ans durant, de limiter la croissance des charges de transferts à moins de 1 % par an. La tendance s'est inversée à partir de 2016 (+ 3,4 %) et s'est poursuivie en 2017 (+ 3,6 %). En 2018 et 2019, par contre, ces charges ont continué de progresser, mais à un rythme inférieur à celui des deux années précédentes. En 2020, la croissance du subventionnement se situait à nouveau au niveau des années 2016 et 2017 alors qu'en 2021 elle n'atteignait que 1,1 % avant de repartir progressivement à la hausse en 2022 (+ 2,9 %), en 2023 (+ 3,6 %) et en 2024 (+ 5,4 %). Au démarrage des opérations budgétaires 2025, les crédits sollicités en la matière étaient supérieurs de 9,1 % (+ 180,8 millions de francs) par rapport aux montants retenus au budget 2024. Des mesures de limitation, notamment des nouveaux projets ou prestations, ont été appliquées. Ces priorisations ont conduit à une réduction de 56,1 % de cette croissance. Il y a lieu de signaler que le fait de renoncer à indexer les salaires en 2025 a permis de limiter la croissance de ces charges de façon significative, puisque cette hypothèse est appliquée aux établissements et institutions subventionnés. Au final, l'enveloppe totale des transferts en 2025 croît de 4 % (+ 79,4 millions de francs). Son évolution a ainsi pu être quelque peu contenue, même si elle est largement supérieure à la croissance des charges totales (+ 2,1 %). A noter que la progression constatée dans le domaine du subventionnement représente, en francs, près de 89 % de l'augmentation totale des charges de fonctionnement.

3.4. Zunahme der eigenen Beiträge

Mit dem Struktur- und Sparmassnahmenprogramm 2013 konnte die Zuwachsrate der Transferausgaben über zwei Jahre unter der 1 %-Marke gehalten werden. 2016 ergab sich mit einer Zunahme um 3,4 % wieder ein anderes Bild, das sich auch 2017 wiederholte (+ 3,6 %). 2018 und 2019 war in diesen Aufwandkategorien weiterhin eine wenn auch geringere Zunahme als in den beiden vorhergehenden Jahren zu verzeichnen. 2020 lag der Zuwachs im Subventionsbereich wieder im Rahmen der Jahre 2016-2017, während er 2021 nur 1,1 % erreichte und 2022 (+ 2,9 %), 2023 (+ 3,6 %) und 2024 (+ 5,4 %) schrittweise wieder anstieg. Zu Beginn der Budgetaufstellung 2025 lagen die entsprechenden Kreditanträge noch um 9,1 % (+ 180,8 Millionen Franken) über dem entsprechenden Vorjahresbetrag. Es wurden Beschränkungsmaßnahmen getroffen (insbesondere bei neuen Projekten und Leistungen), und mit diesen Priorisierungen konnten die Eingaben um 56,1 % reduziert werden. Mit dem Verzicht auf den Teuerungsausgleich für 2025 konnte übrigens die Zunahme der Subventionen deutlich eingedämmt werden, da dies auch die Löhne der subventionierten Anstalten und Institutionen betrifft. Letztlich nehmen die veranschlagten Transferausgaben 2025 gegenüber dem Vorjahr um insgesamt 4 % zu (+ 79,4 Millionen Franken). Die Zuwachsrate konnte damit einigermassen im Griff behalten werden, auch wenn sie deutlich über der Zuwachsrate des Gesamtaufwands (+ 2,1 %) liegt. Betragsmässig entfallen fast 89 % der Gesamtzunahme des laufenden Aufwands auf den Subventionsbereich.

Composition des charges de transferts
Zusammensetzung Transferaufwand

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Variation Veränderung 2024-2025
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts de revenus destinées à des tiers Ertragsanteile an Dritte	35,0	32,9	+ 2,1
Dédommagements à des collectivités publiques Entschädigungen an Gemeinwesen	272,2	269,7	+ 2,5
Péréquation financière et compensation de charges Finanz- und Lastenausgleich	53,5	52,5	+ 1,0
Subventions accordées Eigene Beiträge	1494,3	1420,8	+ 73,5
dont : Financement des prestations des réseaux hospitaliers wovon: Finanzierung der Leistungen der Spitalnetze	248,4	230,5	+ 17,9
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge	221,1	220,8	+ 0,3
Total	2076,1	1996,7	+ 79,4

Près de 93 % de l'augmentation provient des subventions accordées. Les autres catégories évoluent également à la hausse, mais dans une moindre ampleur. La progression des subventions cantonales par rapport à l'année précédente est moins marquée (+ 5,2 %) que celle qui a prévalu en 2024 (+ 6,1 %) et se situe au niveau de celle de 2023 (+ 5,2 %). L'évolution de ces charges est influencée d'une part par les hypothèses retenues en matière de personnel (automatismes salariaux appliqués par les institutions subventionnées) et d'autre part, par l'évolution démographique du canton. Elle peut aussi découler d'une volonté de développer des prestations supplémentaires. En fonction de ces éléments, certaines subventions allouées présentent une hausse notable en 2025. Il s'agit en particulier des éléments suivants :

Die Zunahme entfällt zu fast 93 % auf die eigenen Beiträge. Auch bei den anderen Kategorien ist ein Anstieg zu verzeichnen, jedoch in geringerem Umfang. Die Zuwachsrate der Kantonsbeiträge bleibt mit + 5,2 % hinter derjenigen von 2024 (+ 6,1 %) zurück und liegt in etwa bei derjenigen von 2023 (+ 5,2 %). Die Entwicklung dieser Aufwendungen wird von den Hypothesen beim Personal (Lohnautomatismen bei den subventionierten Institutionen) sowie von der Bevölkerungsentwicklung im Kanton beeinflusst. Einen Einfluss kann auch ein geplanter Leistungsausbau haben. Dementsprechend verzeichnen gewisse Subventionen 2025 eine deutliche Zunahme. Es handelt sich dabei namentlich um folgende:

Variation
Veränderung
2024-2025

mios / Mio.

Prestations de l'Etat en faveur du HFR

Les montants à verser s'élèveront à 204,6 millions de francs en 2025 contre 190,7 millions de francs en 2024, en raison notamment de l'évolution des prestations (LAMal et autres prestations).

Leistungen des Staates zugunsten des HFR

Die auszahlenden Beträge belaufen sich 2025 auf 204,6 Millionen Franken gegenüber 190,7 Millionen Franken 2024, insbesondere aufgrund der Entwicklung gewisser Leistungen (KVG und sonstige Leistungen).

+ 13,9

Subventions cantonales pour l'assurance maladie

L'évolution de ces contributions tient compte de la hausse des primes attendue entre 2024 et 2025.

Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung

Die Entwicklung dieser Beiträge berücksichtigt den erwarteten Prämienanstieg zwischen 2024 und 2025.

+ 11,9

Subventions cantonales en faveur des institutions spécialisées et des maisons d'éducation

Les montants à verser passeront au total de 174,2 millions de francs en 2024 à 182,6 millions de francs en 2025, hausse découlant notamment de la volonté de poursuivre la mise à disposition dans les institutions spécialisées du canton de places supplémentaires.

Kantonsbeiträge für die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen

Die Beträge werden insgesamt von 174,2 Millionen Franken im Jahr 2024 auf 182,6 Millionen Franken im Jahr 2025 zunehmen, was insbesondere darauf zurückzuführen ist, dass in den sonderpädagogischen Institutionen im Kanton weiterhin mehr Plätze zur Verfügung gestellt werden sollen.

+ 8,4

Subventions cantonales pour les institutions de pédagogie spécialisée

Les montants à verser passeront de 84,7 millions de francs en 2024 à 92,1 millions de francs en 2025, hausse découlant en grande partie de la création importante de nouveaux postes en lien avec les besoins dans le domaine.

Kantonsbeiträge für die sonderpädagogischen Einrichtungen

Die Zahlungen erhöhen sich von 84,7 Millionen Franken 2024 auf 92,1 Millionen Franken 2025, was zu einem grossen Teil auf die vielen neu geschaffenen bedarfsgerechten Stellen in diesem Bereich zurückzuführen ist.

+ 7,4

Indemnités aux compagnies de transports publics

Les montants retenus au titre d'indemnités (y compris la prise en charge du dépassement de la quote-part cantonale) s'élèveront à 64,1 millions de francs en 2025 contre 57,1 millions de francs en 2024 afin de poursuivre les développements prévus et d'adapter les prestations à l'horaire 2025.

Abgeltungen für die Unternehmen des Regionalverkehrs

Die Abgeltungsbeträge (einschliesslich Übernahme der Überschreitung des Kantonsanteils) belaufen sich für 2025 auf 64,1 Millionen Franken gegenüber 57,1 Millionen Franken für 2024, damit die geplante Entwicklung vorangetrieben werden und die Anpassung an den Fahrplan 2025 erfolgen kann.

+ 7,0

Prestations complémentaires AVS-AI

L'adaptation est en lien avec l'évolution des dépenses.

AHV/IV-Ergänzungsleistungen

Anpassung entsprechend der Ausgabenentwicklung.

+ 5,1

Subventions cantonales pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire

Les montants à verser passeront de 12,9 millions de francs en 2024 à 17,6 millions de francs en 2025. Ces contributions sont en lien avec la situation actuelle en Europe dans le domaine de l'asile.

Kantonsbeiträge für die Integration vorläufig Aufgenommener

Die Zahlungen erhöhen sich von 12,9 Millionen Franken 2024 auf 17,6 Millionen Franken 2025. Diese Beiträge stehen in Zusammenhang mit der aktuellen Asylsituation in Europa.

+ 4,7

Prestations de l'Etat en faveur du RFSM

Les montants à verser s'élèveront à 43,7 millions de francs en 2025 contre 39,7 millions de francs en 2024 principalement en raison de la hausse de l'activité attendue et du développement de certaines autres prestations.

+ 4,0

Leistungen des Staates zugunsten des FNPG

Die auszahlenden Beträge belaufen sich 2025 auf 43,7 Millionen Franken gegenüber 39,7 Millionen Franken 2024, hauptsächlich aufgrund der erwarteten höheren Aktivität und des Ausbaus einiger weiterer Leistungen.

Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées

La contribution 2025 à ce titre s'élèvera à 120,9 millions de francs contre 118,1 millions de francs en 2024.

+ 2,8

Individualbeiträge für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen

Die diesbezüglichen Beiträge werden sich für 2025 auf 120,9 Millionen Franken belaufen gegenüber 118,1 Millionen Franken 2024.

Bourses cantonales

La hausse est en lien avec l'adaptation des forfaits, la mesure d'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers et l'intégration des permis F et S dans le cercle des bénéficiaires.

Kantonale Stipendien

Das Plus steht im Zusammenhang mit der Anpassung der Pauschalen, der Massnahme zur Förderung der Ausbildung in der Krankenpflege und der Aufnahme von F- und S-Bewilligungen in den Kreis der Begünstigten.

+ 2,6

Subventions cantonales pour l'exploitation et les mesures tarifaires de l'Agglomération de Fribourg et de MOBUL

Les montants à verser passeront de 19,8 millions de francs en 2024 à 22,1 millions de francs en 2025 en lien essentiellement avec le développement des prestations et avec les adaptations nécessaires suite à l'introduction de l'horaire 2025.

+ 2,3

Kantonsbeiträge für den Betrieb und die tariflichen Massnahmen der Agglomeration Freiburg und von MOBUL

Diese Beträge werden von 19,8 Millionen Franken im Jahr 2024 auf 22,1 Millionen Franken im Jahr 2025 zunehmen, und zwar hauptsächlich mit dem Leistungsausbau und mit den notwendigen Anpassungen nach der Einführung des Fahrplans 2025.

Subventions cantonales pour les places d'accueil extrafamilial

La hausse est en lien notamment avec l'augmentation du nombre d'heures d'accueil.

+ 2,0

Kantonsbeiträge für die familienergänzenden Betreuungsplätze

Die Zunahme steht namentlich in Zusammenhang mit der grösseren Anzahl von Betreuungsstunden.

A noter que certaines de ces dépenses supplémentaires sont compensées partiellement par des revenus.

Einige dieser Mehrausgaben werden im Übrigen auf der Ertragsseite teilweise ausgeglichen.

Au niveau des dédommagements à des collectivités, le montant progresse de 2,5 millions de francs. Cela s'explique par les hausses de 2,6 millions de francs des contributions pour les hospitalisations hors canton et de 2 millions de francs de la participation cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire. Ces augmentations ont été quelque peu atténuées par des baisses sur les contributions à la HES-SO et pour la fréquentation de divers établissements d'enseignement hors canton ainsi que sur celle versée aux communes en lien avec la nouvelle réforme fiscale des entreprises.

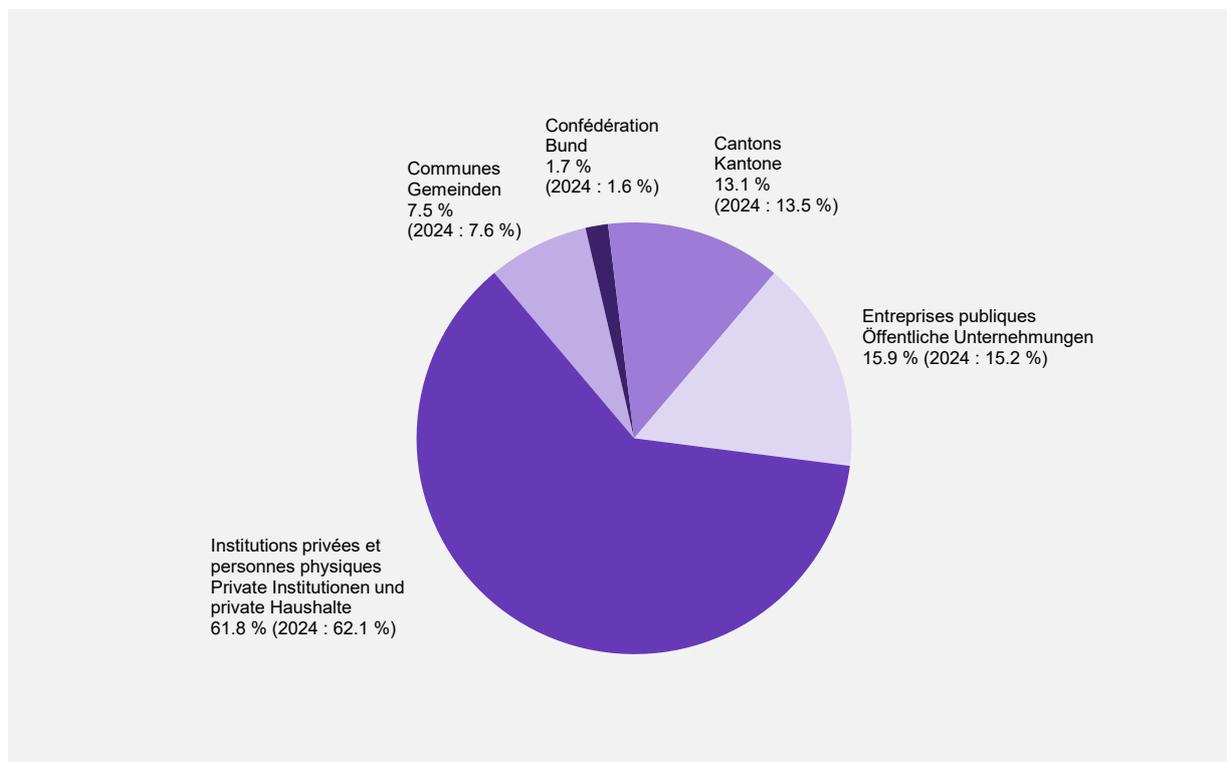
Bei den Entschädigungen an Gemeinwesen ist eine Zunahme um 2,5 Millionen Franken zu verzeichnen. Grund dafür sind die um 2,6 Millionen Franken höheren Beiträge für ausserkantonale Spitaleinweisungen und die um 2 Millionen Franken höhere kantonale Beteiligung am Bahninfrastrukturfonds. Diese Mehrbeträge wurden durch rückläufige Beiträge an die HES-SO und für den Besuch verschiedener ausserkantonomer Bildungsanstalten sowie weniger Beiträge an die Gemeinden in Zusammenhang mit der neuen Unternehmenssteuerreform wieder etwas aufgewogen.

Quant aux parts de revenus destinées à des tiers, elles croissent de 2,1 millions de francs, essentiellement en raison d'une part des communes aux impôts sur les véhicules à moteur en hausse, suite à l'indexation des tarifs des impôts y relatifs.

Die Ertragsanteile an Dritte verzeichnen eine Zunahme um 2,1 Millionen Franken, hauptsächlich wegen eines höheren Gemeindeanteils an den Motorfahrzeugsteuern nach der Anpassung der entsprechenden Tarife.

La répartition selon le bénéficiaire des charges de transferts se présente quant à elle de la manière suivante :

Die folgende Grafik zeigt die Aufteilung des Transferaufwands auf die jeweiligen Empfänger:



3.5. Un volume d’amortissements en net recul

Au budget 2025, le Gouvernement poursuit un programme d’investissements ambitieux. Le volume d’amortissements du patrimoine administratif continue de refléter cette volonté, même s’il est quelque peu inférieur à celui de l’année précédente. Quant aux amortissements des prêts, participations et des subventions d’investissements, ils sont en net recul, en raison notamment de retard ou de la fin des projets. Au final, le volume d’amortissements atteint 131,8 millions de francs en 2025, soit une baisse de 20,1 % par rapport au budget 2024.

3.5. Deutlich rückläufiges Abschreibungsvolumen

Die Regierung verfolgt im Voranschlag 2025 ein nach wie vor ambitioniertes Investitionsprogramm, was weiterhin im Abschreibungsvolumen des Verwaltungsvermögens zum Ausdruck kommt, auch wenn es etwas hinter demjenigen des Vorjahres zurückbleibt. Was die Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und auf den Investitionsbeiträgen betrifft, so fallen sie deutlich geringer aus, und zwar insbesondere aufgrund von Projektverzögerungen oder -abschlüssen. Das Abschreibungsvolumen beträgt 2025 letztlich 131,8 Millionen Franken und fällt damit um 20,1 % tiefer aus als im Voranschlag 2024.

Amortissements du patrimoine administratif, des prêts et participations, du subventionnement des investissements Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Darlehen und Beteiligungen, den Investitionsbeiträgen

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Comptes Rechnung 2023
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen	85,5	86,2	85,3
dont : Amortissements des immeubles wovon: Abschreibungen auf Gebäuden	52,5	58,3	56,1
dont : Amortissements des routes wovon: Abschreibungen auf Strassen	27,7	22,4	25,7
dont : Amortissements des investissements dans les forêts wovon: Abschreibungen auf Investitionen für die Forsten	0,8	0,6	0,4
dont : Amortissements d’équipements et d’installations wovon: Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen	4,5	4,9	3,1
Amortissements des prêts et participations Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen	4,1	9,0	20,0
Amortissements des subventions d’investissements Abschreibungen auf Investitionsbeiträgen	42,2	69,8	73,6
Total	131,8	165,0	178,9

Les amortissements des immeubles sont en baisse, même s’ils restent supérieurs à 50 millions de francs. On peut noter en particulier les investissements prévus pour la Bibliothèque cantonale, l’Université, les Vignobles de Lavaux, l’Etablissement de détention fribourgeois ou le Musée d’histoire naturelle. Les charges d’amortissements pour les routes progressent par rapport au budget 2024, car elles tiennent compte des effets de la dernière année d’amortissements, essentiellement pour le projet de la H189. Quant aux amortissements des équipements et installations, leur évolution est plutôt stable.

Les amortissements des prêts et participations diminuent de 4,9 millions de francs, en raison des investissements

Die Abschreibungen auf Gebäuden sind rückläufig, machen aber weiterhin über 50 Millionen Franken aus. Zu erwähnen sind namentlich die geplanten Investitionen für die Kantonsbibliothek, die Weinberge Lavaux, die Freiburger Strafanstalt und das Naturhistorische Museum. Der Abschreibungsaufwand für die Strassen nimmt gegenüber dem Voranschlag 2024 zu, und zwar aufgrund der Berücksichtigung der Auswirkungen des letzten Abschreibungsjahres insbesondere für das H189-Projekt. Die Abschreibungen auf Einrichtungen und Anlagen bleiben praktisch gleich.

Die Abschreibungen auf Darlehen und Beteiligungen nehmen um 4,9 Millionen Franken ab, hauptsächlich

réalisés par l'ECPF qui sont moins élevés qu'au budget 2024.

Le volume constaté au niveau des amortissements des subventions d'investissements est nettement inférieur à celui du budget 2024. Cette baisse de 27,6 millions de francs provient principalement de la fin du subventionnement pour la construction du nouveau bâtiment de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPF) à Villaz-St-Pierre destiné à la formation professionnelle (– 5,7 millions de francs) et d'un volume moindre de subventions d'investissement dans le domaine de l'énergie (– 16,4 millions de francs). A noter encore qu'aucun montant n'ayant été inscrit en 2025 pour la construction du bâtiment SLL en raison de retard, il n'y a eu en conséquence aucun amortissement y relatif (– 6,9 millions de francs).

A relever qu'une part des amortissements totaux, soit 10,3 millions de francs, est couverte par un prélèvement sur le fonds d'infrastructures. Il s'agit avant tout d'investissements liés à des assainissements ou à des projets de construction pour l'Université, la Halle grise et pour les projets de routes de contournement. Cela concerne également le subventionnement d'infrastructures sportives, de mobilité douce et pour les agglomérations ainsi que celui en lien avec le plan climat. Ces amortissements compensés, en tout ou partie, réduisent de facto les charges nettes du compte de résultats.

3.6. Des charges financières faibles

Le total des charges financières devrait s'élever à 7,1 millions de francs en 2025, légèrement en hausse par rapport à 2024. Elles concernent en particulier les intérêts versés lors de restitutions d'impôts perçus en trop qui sont en hausse régulière ces dernières années. A cela s'ajoute cette fois la progression des intérêts des dettes à court terme, en lien avec les besoins ponctuels de trésorerie. A partir de 2014, l'Etat n'a plus d'emprunt à long terme. De fait, le service de la dette est nul depuis lors.

3.7. Les attributions aux financements spéciaux

Globalement, il est prévu d'alimenter les fonds à hauteur de 77,3 millions de francs en 2025 (– 5,3 millions de francs par rapport au budget 2024).

Ces charges comptables concernent :

- > d'une part, les fonds « traditionnels » tels que, parmi les principaux, ceux de l'emploi, de l'énergie, de nouvelle politique régionale, de la culture, du sport, de l'action sociale et des améliorations foncières ;
- > d'autre part, des fonds mis en place plus récemment, comme ceux relatifs aux routes principales, à la protection civile, aux sites pollués, à la taxe sur la plus-value ou encore liés à la taxe sociale.

aufgrund der Investitionen der KAAB, die geringer sind als im Voranschlag 2024.

Das Abschreibungsvolumen auf Investitionsbeiträgen ist gegenüber dem Voranschlag 2024 deutlich rückläufig. Dieser Rückgang um 27,6 Millionen Franken ist hauptsächlich auf das Ende der Subventionierung für den Bau des neuen Gebäudes der Vereinigung des Kantonalen Berufsbildungszentrums (– 5,7 Millionen Franken) und geringere Investitionsbeiträge im Energiebereich (– 16,4 Millionen Franken) zurückzuführen. Für den Bau des SLL-Gebäudes wurde 2025 aufgrund der Verzögerungen kein Betrag eingestellt, und dementsprechend wurde auch keine Abschreibung berechnet (– 6,9 Millionen Franken).

Ein Teil dieser Gesamtabreibungen, nämlich 10,3 Millionen Franken, wird über eine Entnahme aus dem Infrastrukturfonds gedeckt. Dies betrifft die Investitionen für Sanierungen oder für Bauvorhaben für die Universität, die Graue Halle und die Umfahrungsstrassenprojekte. Es betrifft auch die Subventionierung von Sportanlagen, der sanften Mobilität und für die Agglomerationen sowie die Subventionierung in Zusammenhang mit dem Klimaplan. Diese ganz oder teilweise kompensierten Abschreibungen führen de facto zu einer Verringerung des Nettoaufwands in der Erfolgsrechnung.

3.6. Geringer Finanzaufwand

Der gesamte Finanzaufwand dürfte sich 2025 auf 7,1 Millionen Franken belaufen und damit etwas höher ausfallen als 2024. Es handelt sich dabei vorwiegend um Vergütungszinsen bei der Rückerstattung von zu hohen Steuerbezügen, die in den letzten Jahren regelmässig gestiegen sind. Hinzu kommen diesmal die höheren Zinsen für kurzfristige Schulden in Zusammenhang mit dem punktuellen Liquiditätsbedarf. Seit 2014 hat der Staat keine langfristigen Anleihen mehr, und faktisch ist der Schuldendienst seither gleich null.

3.7. Einlagen in Spezialfinanzierungen

Insgesamt sollen die Fonds 2025 mit 77,3 Millionen Franken geäufnet werden (– 5,3 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag 2024).

Dieser buchmässige Aufwand betrifft:

- > zum einen die «herkömmlichen» Fonds, hauptsächlich für Beschäftigung, Energie, Neue Regionalpolitik, Kultur, Sport, Sozialhilfe und Bodenverbesserungen,
- > zum andern erst kürzlich gebildete Fonds wie die Fonds für die Hauptstrassen, den Zivilschutz, die belasteten Standorte, die Mehrwertabgabe oder auch die Sozialabgabe.

Au budget 2025, comme au budget 2024, il a été inscrit un montant de 15 millions de francs afin de constituer progressivement une provision destinée à compenser partiellement, le moment venu, la chute des paiements péréquatifs annoncée à partir de 2031.

En effet, la péréquation financière entre la Confédération et les cantons constitue une source de revenus extérieurs importante. Depuis 2024, les paiements compensatoires dont bénéficie le canton de Fribourg sont composés en partie de « contributions complémentaires » destinées à atténuer les effets péréquatifs de la réforme fiscale des entreprises et financement de l'AVS (RFFA). Ces contributions complémentaires ont toutefois un caractère transitoire. Elles seront versées durant sept ans, de 2024 à 2030, avant de disparaître complètement. Selon les dernières prévisions disponibles, la fin des contributions complémentaires, combinée aux évolutions prévisibles d'autres éléments du système péréquatif fédéral, entraînera une réduction importante des paiements reçus par le canton de Fribourg à partir de 2031. L'estimation de cette réduction est à ce stade de l'ordre de 100 millions de francs. Afin d'anticiper au mieux cet écueil et dans le but d'être en mesure d'y faire face le moment venu, le Conseil d'Etat a décidé de constituer progressivement une provision. Elle sera alimentée annuellement jusqu'en 2030 par une partie de ces nouvelles contributions complémentaires temporaires et pourra ensuite être utilisée, à partir de 2031, pour compenser partiellement et dégressivement le recul des montants reçus au titre de la péréquation financière fédérale. Le montant alloué à cette provision se monte à 15 millions de francs dans le cadre du projet de budget 2025, identique à 2024.

Im Voranschlag 2025 ist wie im Voranschlag 2024 ein Betrag von 15 Millionen Franken zur schrittweisen Bildung einer Rückstellung eingestellt worden, mit der zu gegebener Zeit die wie angekündigt ab 2031 wegfallenden Finanzausgleichszahlungen teilweise kompensiert werden sollen.

Der Finanzausgleich zwischen Bund und Kantonen ist eine wichtige externe Einnahmequelle. Seit dem Jahr 2024 bestehen die Ausgleichszahlungen, die der Kanton Freiburg erhält, teilweise aus «Ergänzungsbeiträgen, mit denen die Auswirkungen der Unternehmenssteuerreform und der AHV-Finanzierung (STAF) auf den Finanzausgleich abgedeckt werden sollen. Diese Ergänzungsbeiträge haben Übergangscharakter. Sie werden sieben Jahre lang, von 2024 bis 2030, gezahlt, bevor sie vollständig wegfallen. Nach den letzten bekannten Prognosen wird das Ende der Ergänzungsbeiträge in Verbindung mit den absehbaren Entwicklungen bei anderen Elementen des eidgenössischen Finanzausgleichssystems ab 2031 zu einer erheblichen Senkung der Zahlungen zugunsten des Kantons Freiburg führen, und zwar nach jetzigem Stand um schätzungsweise rund 100 Millionen Franken. Um dem so weit wie möglich vorzugreifen und die Einnahmehausfälle zu gegebener Zeit bewältigen zu können, hat der Staatsrat beschlossen, schrittweise eine Rückstellung zu bilden. Diese wird bis 2030 jährlich mit einem Teil der neuen befristeten Ergänzungsbeiträge geäuft und kann dann ab 2031 verwendet werden, um den Wegfall der Beträge aus dem eidgenössischen Finanzausgleich teilweise und degressiv zu kompensieren. Für diese Rückstellung sind im Voranschlagsentwurf 2025 15 Millionen Franken eingestellt worden, gleich wie 2024.

4. Le compte des investissements

4.1. Un volume d'investissements en baisse, mais un programme toujours ambitieux

Comme l'indique le tableau ci-après, les investissements prévus en 2025 sont inférieurs à ceux retenus pour 2024 :

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Variations Veränderungen 2024-2025	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Investissements bruts Bruttoinvestitionen	260,1	296,3	– 36,2	– 12,2
Investissements nets Nettoinvestitionen	209,2	247,6	– 38,4	– 15,5

Le programme d'investissements retenu au budget 2025 est en retrait par rapport à celui du budget 2024, qui était très ambitieux. En effet, les dépenses brutes tutoyaient les 300 millions de francs. En tenant compte de la moyenne des dépenses d'investissements budgétées lors des trois précédentes législatures (2007 à 2021), qui est légèrement en deçà des 200 millions de francs, on constate à quel point l'ambition prévue en 2024 est conséquente. Il n'est pas vain de rappeler que la réalisation de l'ensemble de ces investissements demeure soumise à une évolution stable sur le plan économique ainsi qu'en l'absence de perturbations majeures, que ce soit sur le plan des fournitures, de l'énergie, de la disponibilité des entreprises, de la situation géopolitique ou encore en lien avec d'éventuels recours ou démarches juridiques à l'encontre de projets particuliers. L'Etat, en tant que maître d'œuvre ou organe de subventionnement, n'est pas en mesure de maîtriser ces risques.

Au final, le volume en baisse des investissements relevé entre 2024 et 2025 provient de différents facteurs.

Les investissements relatifs à la construction et l'aménagement sont supérieurs à l'année précédente. Le programme d'investissements comprend en particulier la poursuite des travaux prévus sur le site de l'ALP, pour la Bibliothèque cantonale, pour le nouveau Musée d'histoire naturelle, pour les bâtiments de l'Université ainsi que ceux de l'Etablissement de détention fribourgeois. On citera également les rénovations prévues pour la Grande Maison aux Faverges ainsi que celles pour le home et la crèche à Marsens. A noter cependant que le budget 2024 comprenait un montant de 1,2 million de francs pour l'acquisition d'immeubles. En 2025, aucun montant n'a été inscrit pour ce type d'opération.

4. Investitionsrechnung

4.1. Rückläufiges, aber weiterhin ehrgeiziges Investitionsprogramm

Wie die folgende Tabelle zeigt, sind die für 2025 vorgesehenen Investitionen niedriger als die für 2024 budgetierten:

Das Investitionsprogramm im Voranschlag 2025 ist rückläufig gegenüber dem überaus ehrgeizigen Vorjahresprogramm. Die Bruttoausgaben beliefen sich nämlich auf fast 300 Millionen Franken. Wenn man bedenkt, dass die budgetierten durchschnittlichen Investitionsausgaben in den letzten drei Legislaturperioden (2007-2021) knapp unter 200 Millionen Franken lagen, wird deutlich, wie gross die Ambitionen für 2024 waren. Dass all diese Investitionen auch getätigt werden können, hängt aber nicht zuletzt von einer stabilen wirtschaftlichen Entwicklung und dem Ausbleiben grösserer Störungen ab, sei es beim Material, bei der Energie, der Disponibilität der Unternehmen, der geopolitischen Lage oder in Zusammenhang mit allfälligen Einsprachen oder rechtlichen Schritte gegen bestimmte Projekte. Der Staat als Auftraggeber oder Subventionsgeber hat keine Handhabe zur Kontrolle dieser Risiken.

Das rückläufige Investitionsvolumen zwischen 2024 und 2025 ist auf verschiedene Faktoren zurückzuführen.

Die Investitionen für den Bau und den Ausbau liegen über dem Vorjahresbudget. Das Investitionsprogramm umfasst insbesondere die Fortführung der geplanten Bauarbeiten am ALP, an der Kantonsbibliothek, am neuen Naturhistorischen Museum, an den Universitätsgebäuden sowie an den Gebäuden der Freiburger Strafanstalt. Dazu kommen noch die Arbeiten für den geplanten Umbau der Grande Maison der Domaine des Faverges und die Sanierungsarbeiten für das Pflegeheim und die Kinderkrippe in Marsens. Der Voranschlag 2024 enthielt übrigens einen Betrag von 1,2 Millionen Franken für Liegenschaftskäufe, während im Voranschlag 2025 kein Betrag für solche Transaktionen eingestellt worden ist.

Quant au volume consacré aux routes cantonales, il est inférieur à celui de l'année précédente et tient compte de l'avancement des projets et des potentiels reports de crédits en fin d'année.

Au niveau des subventions d'investissements, on relève une baisse due essentiellement à la contraction des subventions dans le domaine de l'énergie. A cela s'ajoute la fin du subventionnement relatif à la construction du nouveau bâtiment de l'Association du centre professionnel cantonal (ACPC), le dernier acompte ayant été versé en 2024. On signalera en outre qu'aucune subvention n'a été inscrite au budget 2025 concernant la construction du bâtiment SLL, au vu du retard constaté dans l'avancement des travaux.

Au niveau des prêts et participations, on constate une diminution conséquente par rapport à l'année précédente. Elle est induite en grande partie par une baisse en lien avec le prêt pour l'ECPP. De plus, contrairement au budget 2024, il n'y a plus de montant prévu pour la recapitalisation de BFF SA, décidée en 2021 par le Grand Conseil et validée en votation populaire. Au niveau des prêts, il en est de même concernant le projet de construction sur le site de Grangeneuve (cultures fromagères) qui prévoyait en 2024 un montant de 4 millions de francs.

S'agissant des achats de titres, une deuxième tranche de 20 millions de francs pour la recapitalisation des TPF est planifiée pour 2025.

La liste ci-après recense les différents projets retenus au projet de budget 2025 :

Bei den Kantonsstrassen ist das Investitionsvolumen entsprechend den Projektfortschritten und den voraussichtlichen Kreditübertragungen am Jahresende geringer als im Vorjahr.

Bei den Investitionsbeiträgen ist ein Rückgang festzustellen, der grösstenteils auf rückläufige Subventionen im Energiebereich zurückzuführen ist. Ein weiterer Faktor ist das Ende der Subventionierung für den Bau des neuen Gebäudes der Vereinigung des Kantonalen Berufsbildungszentrums VKBZ, nachdem die letzte Zahlung 2024 erfolgte. Weiter wurden angesichts der verzögerten Bauarbeiten im Voranschlag 2025 keinerlei Beiträge für den Bau des SLL-Gebäudes eingestellt.

Bei den Darlehen und Beteiligungen ist ein merklicher Rückgang gegenüber dem Vorjahr zu verzeichnen, der grossteils auf einem Rückgang in Zusammenhang mit dem Darlehen für die KAAB beruht. Anders als im Voranschlag 2024 wurde ausserdem kein Betrag mehr für die vom Grossen Rat 2021 beschlossene und vom Stimmvolk gutgeheissene Rekapitalisierung der BFF SA eingestellt. Auch bei den Darlehen wurde kein Betrag für das Bauvorhaben in Grangeneuve (Käsekulturen) eingestellt, für das im Voranschlag 2024 4 Millionen Franken vorgesehen worden waren.

Was die Wertschriftenkäufe betrifft, ist für 2025 eine zweite Tranche von 20 Millionen Franken für die Rekapitalisierung der TPF eingeplant.

In der folgenden Liste sind die verschiedenen im Voranschlagsentwurf 2025 eingestellten Vorhaben aufgeführt:

	Dépenses brutes Bruttoausgaben	Dépenses nettes Nettoausgaben
	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements propres Sachgüter	153,1	142,2
Bâtiments Gebäude	124,0	117,5
dont : Collège Saint-Michel wovon: Kollegium St. Michael	1,5	1,5
dont : Haute école pédagogique wovon: Pädagogische Hochschule	0,9	0,9
dont : Université wovon: Universität	11,8	10,7
dont : Bibliothèque cantonale et universitaire wovon: Kantons- und Universitätsbibliothek	26,0	21,1
dont : Musée d'histoire naturelle wovon: Naturhistorisches Museum	9,0	9,0
dont : Police wovon: Polizei	1,1	1,1

dont : Etablissement de détention fribourgeois wovon: Freiburger Strafanstalt	3,1	2,6
dont : Campus Lac-Noir wovon: Campus Schwarzsee	2,5	2,5
dont : Grangeneuve wovon: Grangeneuve	1,4	1,4
dont : Service des forêts et de la nature wovon: Amt für Wald und Natur	1,2	1,2
dont : Vignobles de Lavaux wovon: Weinberge Lavaux	5,9	5,9
dont : Service de l'action sociale wovon: Kantonales Sozialamt	0,3	0,3
dont : Ponts et chaussées wovon: Tiefbauamt	1,0	1,0
dont : Service des bâtiments : notamment ALP / Grand-Rue 51 / Châteaux / Caserne de la Poya / développement durable / Home Humilimont / Crèche « Les Galopins » / diverses études et assainissements wovon: Hochbauamt: insbesondere ALP Grangeneuve / Grand-Rue 51, Schlösser / Poya-Kaserne / nachhaltige Entwicklung / Heim Humilimont / Kinderkrippe «Les Galopins» / diverse Studien und Sanierungen	58,3	58,3
Routes cantonales et principales Kantons- und Hauptstrassen	23,7	19,3
Forêts Waldungen	0,7	0,7
Equipements et véhicules Ausrüstung und Fahrzeuge	4,7	4,7
Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen	34,6	23,8
Prêts Darlehen	13,0	2,2
Achats de titres (dont 20 mio pour les TPF) Wertschriftenkäufe (wovon 20. Mio. für die TPF)	21,6	21,6
Subventionnement d'investissements Investitionsbeiträge	72,4	43,2
Protection civile Zivilschutz	1,3	1,3
Sport (infrastructures sportives) Sport (Sportanlagen)	2,0	2,0
Améliorations foncières Bodenverbesserungen	19,0	9,3
Energie Energie	17,3	17,3
Projets d'agglomération Agglomerationsprojekte	8,7	–
Transports Verkehr	4,1	4,1
Routes (lutte contre le bruit) Strassen (Lämbekämpfung)	0,1	0,1
Endiguements et épuration des eaux Wasserbau und Abwasserreinigung	11,5	1,9

Plan climat Klimaplan	0,5	0,5
Protection environnement Umweltschutz	1,2	–
Constructions scolaires primaires Primarschulbauten	2,7	2,7
Constructions de cycles d'orientation Orientierungsschulbauten	4,0	4,0
Total	260,1	209,2

4.2. Le financement des investissements

Les investissements bruts de 260,1 millions de francs sont financés à raison de 19,6 % par des recettes directement afférentes. Le solde, qui représente les investissements nets à charge de l'Etat pour une somme de 209,2 millions de francs, est couvert en partie par l'autofinancement qui ascende, au budget 2025, à 108,6 millions de francs. Le degré d'autofinancement s'élève ainsi à 51,9 % (Budget 2024 : 46,3 %).

Ce pourcentage, en légère hausse par rapport à celui de 2024, est inférieur de 28,1 points au taux considéré comme suffisant selon les principes d'une saine gestion financière (80 %). Le besoin de financement du budget 2025 représente ainsi 100,6 millions de francs ; besoin qui sera porté en diminution de la fortune.

Cette situation est à mettre en relation avec la volonté affichée du Gouvernement de poursuivre, à l'instar des années précédentes, un programme en matière d'investissements ambitieux.

Elle soulève toutefois une certaine inquiétude, dès lors que l'autofinancement constitue un objectif essentiel visé par la loi sur les finances de l'Etat (LFE). En effet, la LFE précise (art. 3) que la politique financière de l'Etat a pour objectif de dégager un degré d'autofinancement suffisant. De manière générale, le degré d'autofinancement devrait atteindre au moins 80 % en période conjoncturelle normale. Pour 2025, ce degré est à nouveau très nettement en-dessous de cet objectif.

4.2. Finanzierung der Investitionen

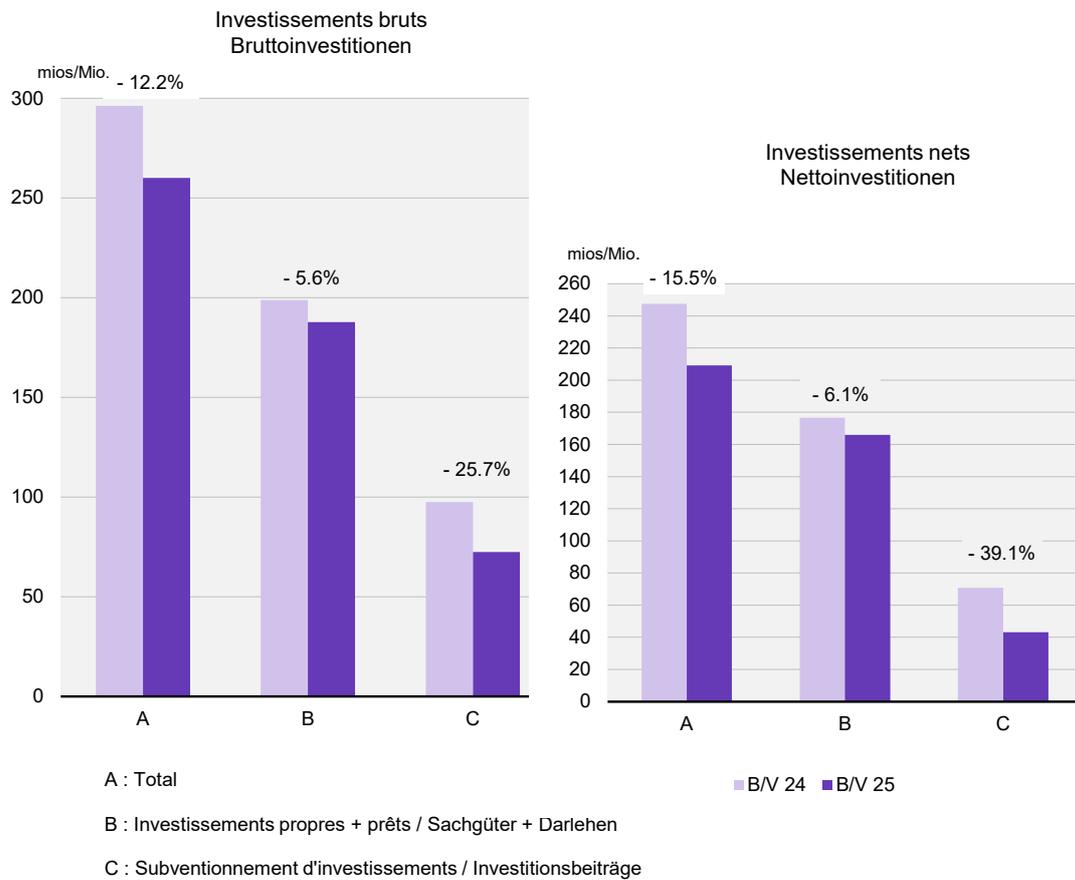
Die Bruttoinvestitionen in Höhe von 260,1 Millionen Franken werden zu rund 19,6 % mit direkt zweckgebundenen Einnahmen finanziert. Der Saldo von 209,2 Millionen Franken, der den Nettoinvestitionen zu Lasten des Staates entspricht, läuft zum Teil über die Selbstfinanzierung, die im Voranschlag 2025 mit 108,6 Millionen Franken ausgewiesen ist. Der Selbstfinanzierungsgrad liegt damit bei 51,9 % (Voranschlag 2024: 46,3 %).

Dieser Prozentsatz ist etwas höher als im Vorjahr und liegt um 28,1 Punkte unter dem anerkannten Richtwert für eine gesunde Haushaltsführung (80 %). Der Finanzierungsbedarf im Voranschlag 2025 beläuft sich damit auf 100,6 Millionen Franken, die dem Eigenkapital entnommen werden.

Dies ist in Zusammenhang damit zu sehen, dass die Regierung entschlossen ist, wie in den Vorjahren an einem umfangreichen Investitionsprogramm festzuhalten.

Sie gibt jedoch Anlass zu einiger Sorge, da die Selbstfinanzierung ein wesentliches Ziel ist, das im Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) angestrebt wird. Das Finanzhaushaltsgesetz (Art. 3) besagt, dass die Finanzpolitik des Staates auf einen ausreichenden Selbstfinanzierungsgrad abzielt. Generell sollte der Selbstfinanzierungsgrad in normalen Konjunkturphasen mindestens 80 % betragen. Für 2025 liegt der Selbstfinanzierungsgrad erneut deutlich unter diesem Sollwert.

Evolution des investissements bruts et nets Entwicklung der Brutto- und Nettoinvestitionen



5. Les flux financiers entre l'Etat et les communes

Le bilan 2025 des relations financières Etat-communes se présente de la manière suivante :

5. Finanzströme zwischen Staat und Gemeinden

Die Bilanz der Finanzbeziehungen Staat-Gemeinden sieht 2025 folgendermassen aus:

	Prestations de l'Etat en faveur des communes Leistungen des Staates zugunsten der Gemeinden	Prestations des communes en faveur de l'Etat Leistungen der Gemeinden zugunsten des Staates	Flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Fonctionnement Erfolgsrechnung			
Budget 2024 Voranschlag 2024	513,7	476,3	37,4
Budget 2025 Voranschlag 2025	524,4	495,4	29,0
Investissements et prêts Investitionsrechnung + Darlehen			
Budget 2024 Voranschlag 2024	21,2	1,4	19,8
Budget 2025 Voranschlag 2025	18,2	0,9	17,3
Parts aux recettes Einnahmenanteile			
Budget 2024 Voranschlag 2024	24,1	–	24,1
Budget 2025 Voranschlag 2025	25,9	–	25,9
Total			
Budget 2024 Voranschlag 2024	559,0	477,7	81,3
Budget 2025 Voranschlag 2025	568,5	496,3	72,2

L'évolution 2024-2025 des flux financiers Etat – communes se solde par une baisse de 9,1 millions de francs par rapport à l'année précédente du flux net en faveur des communes.

Ainsi, les prestations des communes en faveur de l'Etat progressent de 18,6 millions de francs, soit plus que les prestations de l'Etat en faveur des communes au budget 2025 qui, elles, augmentent de 9,5 millions de francs.

Au niveau du fonctionnement, les flux progressent de part et d'autre puisque les domaines en croissance sont cofinancés par l'Etat et les communes. La cause principale de cette évolution provient de la hausse des coûts de personnel dans l'enseignement obligatoire (sous l'effet pour une très grande part de la création de

Bei den Finanzströmen Staat – Gemeinden ist 2024-2025 gegenüber dem Vorjahr ein Rückgang der netto den Gemeinden zufließenden Beträge um 9,1 Millionen Franken festzustellen.

So steigen die Leistungen der Gemeinden zugunsten des Staates im Voranschlag 2025 um 18,6 Millionen Franken, also mehr als die Leistungen des Staates zugunsten der Gemeinden, die um 9,5 Millionen Franken höher ausfallen.

Beim Betriebsaufwand haben die Geldströme auf beiden Seiten zugenommen, da die Bereiche mit einer Zunahme vom Staat und den Gemeinden kofinanziert werden. Hauptursache für diese Entwicklung sind die (zum Gross- teil auf die Schaffung von neuen Stellen zurückzu- führenden) höheren Personalkosten im obligatorischen

nouveaux postes), ainsi qu'en ce qui concerne le financement des transports publics, des EMS, des institutions spécialisées et de pédagogie spécialisée.

En matière d'investissements, la diminution des flux de l'Etat vers les communes s'explique essentiellement par des subventions dans le domaine de l'énergie en baisse de 3 millions de francs par rapport à 2024. Quant au flux des communes vers l'Etat, il se réduit en raison notamment de remboursements de prêts octroyés aux communes pour les investissements dans les régions de montagne moins importants.

Enfin, la hausse constatée au niveau des parts à des recettes provient de la part des communes aux impôts sur les véhicules à moteur qui progresse suite à l'indexation des tarifs de l'impôt y relatif.

Unterricht, die Finanzierung des öffentlichen Verkehrs, der Pflegeheime sowie der sonder- und sozialpädagogischen Institutionen.

Bei den Investitionen ist der Rückgang der vom Staat zu den Gemeinden fliessenden Gelder hauptsächlich auf die gegenüber dem Voranschlag 2024 um 3 Millionen Franken rückläufigen Subventionen im Energiebereich zurückzuführen. Was die von den Gemeinden zum Staat fliessenden Gelder betrifft, so sind diese insbesondere aufgrund der geringeren Darlehensrückzahlungen der Gemeinden für Investitionen in Berggebieten rückläufig.

Die Zunahme bei den Ertragsanteilen ergibt sich aus dem höheren Gemeindeanteil an den Motorfahrzeugsteuern im Zuge der Indexierung der entsprechenden Steuertarife.

6. Les besoins financiers de l'Etat pour l'année 2025

Les besoins financiers de l'Etat pour le prochain exercice seront essentiellement couverts par les liquidités disponibles. Pour l'exercice 2025, l'Etat de Fribourg n'aura pas besoin de recourir au marché des capitaux.

Pour faire face aux besoins de trésorerie courante et aux besoins financiers à court terme, soit principalement les traitements du personnel, les liquidités disponibles seront mises à contribution.

La limite d'emprunt à court terme se situe à ce jour à 200 millions de francs, selon autorisation du Grand Conseil. Cette dernière permet d'obtenir ponctuellement et pour de très courtes durées, des avances de trésorerie à des conditions favorables. Le maintien de cette limite permet une gestion de la trésorerie courante optimisée. La gestion des avoirs à vue et à court terme est adaptée continuellement au contexte du marché des capitaux, afin de rentabiliser au mieux les disponibilités financières de l'Etat.

Dans ce sens et pour des périodes très limitées dans le temps, il est proposé de reconduire l'autorisation accordée à la Direction des finances d'obtenir des avances de trésorerie ponctuelles auprès d'établissements bancaires jusqu'à un maximum de 200 millions de francs. Ce montant correspond à la limite de crédit fixée pour les exercices budgétaires dès 2021.

6. Finanzbedarf des Staates für das Jahr 2025

Der Finanzbedarf des Staates für das kommende Rechnungsjahr wird vor allem mit den verfügbaren flüssigen Mitteln gedeckt. 2025 wird der Staat Freiburg nicht auf den Kapitalmarkt zurückgreifen.

Der Bedarf an Barmitteln und kurzfristig verfügbaren Geldern, hauptsächlich für Personalgehälter, wird auch über diese verfügbaren flüssigen Mittel gedeckt.

Dank der vom Grossen Rat bewilligten Limite für kurzfristige Darlehen von 200 Millionen Franken kann punktuell ganz kurzfristig und zu sehr günstigen Konditionen auf Barvorschüsse zurückgegriffen werden. Die Beibehaltung dieses Betrags ermöglicht eine optimierte Liquiditätsbewirtschaftung. Die Bewirtschaftung der Sicht- und Kurzzeitguthaben wird laufend an das Kapitalmarktumfeld angepasst, um die verfügbaren Finanzmittel des Staates so rentabel wie möglich einzusetzen.

In diesem Sinne soll die Finanzdirektion wieder ermächtigt werden, ganz kurzfristig auf punktuelle Barvorschüsse von Bankinstituten zurückgreifen zu können, und zwar bis zu einem Betrag von maximal 200 Millionen Franken, was der ab 2021 festgesetzten Kreditlimite entspricht.

7. Budget par groupe de prestations

En application de l'article 59 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et des dispositions énoncées dans la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE), trois unités administratives pratiqueront en 2025 la gestion par prestations (GpP). Il s'agit des secteurs suivants : le Service des forêts et de la nature, le Service des ponts et chaussées et le Service de l'informatique et des télécommunications.

Le résultat analytique de ces unités, correspondant à l'excédent de charges du compte de résultats GpP, est appelé à évoluer de la manière suivante :

7. Budget nach Leistungsgruppen

In Anwendung von Artikel 59 des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG) und der entsprechenden Bestimmungen des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) kommt 2025 in drei Verwaltungseinheiten die leistungsorientierte Führung (LoF) zur Anwendung. Es handelt sich dabei um das Amt für Wald und Natur (WNA), das Tiefbauamt (TBA) und das Amt für Informatik und Telekommunikation (ITA).

Das Betriebsergebnis dieser Einheiten, das dem Aufwandüberschuss der LoF-Erfolgsrechnung entspricht, zeigt die folgende Entwicklung:

	Budget Voranschlag 2025	Budget Voranschlag 2024	Variation Veränderung 2024-2025
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur	17,3	16,1	+ 1,2
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	84,9	84,6	+ 0,3
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	38,8	36,3	+ 2,5

En 2025, 407,1 unités de personnes EPT analytiques (soit 396,3 EPT figurant à la statistique des postes et 10,8 EPT concernant des montants forfaitaires) œuvreront dans les trois secteurs susmentionnés et fourniront 571 774 heures de travail servant directement à la réalisation des différentes prestations. Par rapport à 2024, cela correspond globalement à une augmentation de 1 EPT selon la statistique des postes (soit 0,5 EPT au Service des ponts et chaussées et 0,5 EPT auprès du Service des forêts et de la nature), ainsi que de 1 EPT analytique au Service de l'informatique et des télécommunications. Les heures productives diminuent, elles, de 2 510 unités. Dans le détail, le SITel enregistre une augmentation de 2 815 heures productives, alors que ces dernières diminuent de 4 853 unités au SFN, respectivement de 472 au SPC.

2025 werden in diesen drei Sektoren mit rund 407,1 VZÄ (396,3 VZÄ im Stellenetat und 10,8 über Pauschalbeträge finanzierte VZÄ) rund 571 774 Arbeitsstunden direkt zur Erbringung der verschiedenen Leistungen eingesetzt. Gegenüber 2024 entspricht dies insgesamt einem Plus von 1 VZÄ der in der Stellenstatistik ausgewiesenen Stellen (0,5 VZÄ beim Tiefbauamt und 0,5 VZÄ beim Amt für Wald und Natur) sowie von 1 über Pauschalbeträge finanziertem VZÄ beim Amt für Informatik und Telekommunikation. Es sind 2 510 produktive Stunden weniger veranschlagt, und zwar beim ITA 2 815 produktive Stunden mehr, beim WNA hingegen 4 853 und beim TBA 472 weniger.

Les coûts directs des salaires augmentent de près de 2,3 % entre 2024 et 2025. Dans le même temps, leur poids relatif par rapport aux coûts complets augmente néanmoins de 0,1 point, celui-ci se situant à 28,5 % globalement. Ce poids varie cependant d'un secteur à l'autre :

Die direkten Lohnkosten nehmen zwischen 2024 und 2025 um rund 2,3 % zu, gleichzeitig nimmt auch ihr Anteil im Verhältnis zu den Vollkosten um 0,1 Punkte auf 28,5 % zu. Dieser Anteil variiert aber von Sektor zu Sektor:

Part des salaires par rapport aux coûts complets
Anteil der Löhne an den Vollkosten

	en / in %
Service des forêts et de la nature Amt für Wald und Natur	39,9
Service de l'informatique et des télécommunications Amt für Informatik und Telekommunikation	24,9
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	29,6

L'évolution 2024-2025 de l'excédent de charges des trois unités GpP affiche une augmentation globale de quelque 4 millions de francs ou + 2,9 %. Cette situation est principalement imputable à la hausse des coûts directs par nature au SPC (+ 1,9 million de francs ou + 10,3 %), des coûts directs des salaires au SITel (+ 0,9 million de francs ou + 4,5 %) et des coûts indirects au SFN (+ 0,9 million de francs ou + 16,2 %). Pour ce qui est du Service des ponts et chaussées, cette augmentation concerne essentiellement les travaux préparatoires pour la reprise des 43 km de routes communales dans le réseau des routes cantonales. Le Service de l'informatique et des télécommunications est, pour sa part, impacté par l'évolution des fonctions et classes salariales de même que par les montants forfaitaires supplémentaires. Enfin, le Service des forêts et de la nature ayant imputé un nombre heures productives inférieur à l'année précédente ; ce qui engendre une augmentation des heures internes et par conséquent des frais généraux. Les frais d'infrastructures et bâtiments sont également en hausse au SFN.

Der Aufwandüberschuss der drei LoF-Einheiten hat 2025 gegenüber 2024 um gesamthaft rund 4 Millionen Franken oder + 2,9 % zugenommen. Dies beruht hauptsächlich auf einer Zunahme der direkten Kosten nach Kostenart beim TBA (+ 1,9 Millionen Franken oder + 10,3 %), der direkten Lohnkosten beim ITA (+ 0,9 Millionen Franken oder + 4,5 %) und der indirekten Kosten beim WNA (+ 0,9 Millionen Franken oder + 16,2 %). Beim Tiefbauamt ist dies im Wesentlichen auf die Vorbereitungsarbeiten für die Übernahme der 43 Gemeindestrassenkilometer ins kantonale Strassennetz zurückzuführen. Beim Amt für Informatik und Telekommunikation schlagen die Funktions- und Lohnklassenentwicklungen wie auch die zusätzlichen Pauschalbeträge zu Buche. Das Amt für Wald und Natur hat schliesslich weniger produktive Stunden als im Vorjahr veranschlagt, was zu mehr internen Arbeitsstunden und damit zu höheren Gemeinkosten führt. Auch die Infrastruktur- und Gebäudekosten fallen beim WNA höher aus.

8. Conclusion

Le projet de budget 2025 est l'occasion de constater que les difficultés financières identifiées précédemment commencent à peser sur le ménage cantonal et imposent des décisions fortes afin de préserver l'équilibre budgétaire.

Comme cela a été relevé ci-dessus, le contexte général reste marqué par une instabilité majeure, alors que les prévisions relatives à l'évolution économique ont tendance à se tasser quelque peu. L'environnement macro-économique est empreint d'incertitudes très élevées, en lien avec un contexte géopolitique international instable et imprévisible.

Au niveau des finances publiques, les tensions sont croissantes, au plan fédéral comme dans un certain nombre de cantons. Des domaines comme celui de la santé et du social continuent d'impacter lourdement les budgets publics, alors qu'au niveau cantonal plusieurs sources de revenus extérieurs marquent le pas et s'annoncent aléatoires pour les années à venir. Le cumul d'un certain nombre de reports de charges des communes vers l'Etat pèse également sur les dépenses de l'Etat.

Le projet de budget 2025 présenté par le Conseil d'Etat contient une évolution soutenue de dépenses dans plusieurs domaines. Les accents ont été mis sur l'accroissement des ressources mises à disposition de domaines identifiés comme prioritaires par le Gouvernement, en tenant compte de l'évolution de la démographie cantonale ainsi que de la persistance de l'inflation, quoique réduite par rapport aux années précédentes. Le projet de budget élaboré confirme ainsi la poursuite du développement des prestations publiques dans différents domaines tels que la formation, la santé, la prévoyance sociale, le Pouvoir judiciaire, les transports publics et la mobilité, le climat ou encore l'environnement. Il contient par ailleurs les premiers éléments en lien avec l'initiative pour des soins infirmiers forts, pour la mise en œuvre du concept d'urgences préhospitalières ou encore pour le déploiement des prestations complémentaires en faveur des familles. Un revenu exceptionnel et unique, provenant d'une participation en faveur des cantons au produit issu de l'abandon de la 6ème série des billets de banque, contribue pour ainsi dire au maintien du coefficient d'impôt à son niveau actuel, malgré la pression émanant des demandes additionnelles.

En ce qui concerne le volume d'investissements retenu, ce dernier reste élevé et confirme la volonté du Conseil d'Etat de maintenir un programme important, à hauteur de 260 millions de francs. Ce programme d'investissement vise un développement des infrastructures publiques et un appui financier significatif en faveur de projets dans le domaine des transports

8. Fazit

Der Voranschlagsentwurf 2025 gibt Anlass zur Feststellung, dass die finanziellen Schwierigkeiten, die sich schon zuvor abgezeichnet hatten, den kantonalen Haushalt zu belasten beginnen und entschlossenes Handeln erfordern, um den Haushalt im Lot zu behalten.

Wie bereits oben festgestellt, ist das Gesamtumfeld weiterhin von erheblicher Instabilität geprägt, während die wirtschaftliche Entwicklung voraussichtlich tendenziell etwas nachlässt. Das makroökonomische Umfeld ist mit sehr hohen Unsicherheiten behaftet, die mit einem instabilen und unvorhersehbaren internationalen geopolitischen Kontext zusammenhängen.

Bei den öffentlichen Finanzen nehmen die Spannungen zu, sowohl auf Bundesebene als auch in einer Reihe von Kantonen. Bereiche wie das Gesundheits- und Sozialwesen belasten die öffentlichen Haushalte weiterhin stark, während auf kantonaler Ebene mehrere externe Einnahmequellen stagnieren und mit ihnen in den kommenden Jahren nicht mit Sicherheit gerechnet werden kann. Eine ganze Reihe von Kostenüberwälzungen von den Gemeinden auf den Staat belastet die Staatsausgaben ebenfalls.

Der vom Staatsrat vorgelegte Voranschlagsentwurf für das Jahr 2025 zeigt eine kontinuierliche Ausgabenentwicklung in mehreren Bereichen. Die Schwerpunkte lagen auf der Aufstockung der Ressourcen, die den von der Regierung als prioritär eingestuften Bereichen zur Verfügung gestellt werden, unter Berücksichtigung der Entwicklung der kantonalen Demografie sowie der anhaltenden, wenn auch im Vergleich zu den Vorjahren geringeren Inflation. Der ausgearbeitete Voranschlagsentwurf untermauert somit den weiteren Ausbau der staatlichen Leistungen in verschiedenen Bereichen wie Bildung, Gesundheit, soziale Vorsorge, Rechtspflege, öffentlicher Verkehr und Mobilität, Klima oder auch Umwelt. Darüber hinaus enthält er erste Elemente im Zusammenhang mit der Pflegeinitiative, für die Umsetzung des Konzepts für präklinische Notfälle oder für den Ausbau der Ergänzungsleistungen für Familien. Ein einmaliger ausserordentlicher Erlös aus der Beteiligung der Kantone am Ertrag aus der Ablösung der 6. Banknotenserie trägt dazu bei, dass der Steuerfuss trotz des Drucks durch neue Bedürfnisse auf dem heutigen Niveau bleibt.

Das berücksichtigte Investitionsvolumen bleibt hoch und bestätigt den Willen des Staatsrats, an einem umfangreichen Investitionsprogramm in einem Umfang von 260 Millionen Franken festzuhalten. Dieses Investitionsprogramm zielt auf den Ausbau der öffentlichen Infrastruktur und eine bedeutende finanzielle Unterstützung für Projekte im Bereich des öffentlichen

publics, de l'énergie ainsi que dans celui du développement économique.

L'équilibre budgétaire a pu être atteint grâce à des arbitrages serrés mais indispensables pour contenir dans des limites acceptables la progression des charges. Des efforts ont été demandés de la part de toutes les Directions du Conseil d'Etat afin de prioriser les dépenses de l'Etat dans les domaines nécessitant un renforcement. Contrairement aux années antérieures qui avaient connu la pleine compensation des salaires de la fonction publique au renchérissement, le Conseil d'Etat a dû renoncer à toute indexation pour 2025. A nouveau en 2025, l'absence prévue de versement de la part de la BNS sur son résultat courant rappelle par ailleurs le caractère aléatoire de certains revenus ; absence qui, une nouvelle fois, a pu être en partie compensée par un recours aux provisions. Ce qui confirme que la politique financière constante et prévoyante déployée par le Conseil d'Etat permet ainsi d'anticiper et de surmonter des situations délicates pour le budget de l'Etat, à tout le moins à court terme.

Malgré les arbitrages réalisés et les mesures décidées, le Conseil d'Etat se déclare satisfait du résultat auquel parvient le projet de budget. Ce dernier comprend le développement des principaux axes stratégiques du Gouvernement, tout en maintenant les prestations nécessaires en faveur de la population et en conservant jusqu'ici inchangés les coefficients d'impôts.

Comme évoqué plus haut, les champs de tension identifiés antérieurement vis-à-vis des finances publiques en général et des finances de l'Etat en particulier se concrétisent progressivement et vont certainement s'amplifier dans un proche avenir. L'annonce d'un plan d'assainissement des finances fédérales confirme et renforce la pression sur les finances des cantons. Les résultats intermédiaires constatés dans le cadre de l'actualisation du plan financier de législature démontrent sans équivoque cette tendance négative, avec des excédents de charges très importants. En outre et à ce stade, ces excédents ne comprennent pas les retombées négatives auxquelles il faut s'attendre de par les mesures qui seront prises en lien avec le budget de la Confédération. Ces perspectives appellent à prendre des mesures fortes et courageuses, tant au niveau du Conseil d'Etat que du Grand Conseil, dans le but de conserver la maîtrise des finances cantonales et d'être en mesure d'assumer les défis majeurs des années à venir.

Verkehrs, der Energie sowie der wirtschaftlichen Entwicklung ab.

Das Haushaltsgleichgewicht konnte erreicht werden dank einschneidender Abstriche, die aber unerlässlich waren, um den Ausgabenanstieg in akzeptablen Grenzen zu halten. Von allen Direktionen des Staatsrats wurden Anstrengungen verlangt, um die Staatsausgaben in den Bereichen zu priorisieren, in denen eine Verstärkung erforderlich ist. Im Gegensatz zu früheren Jahren, in denen die Löhne im öffentlichen Dienst vollumfänglich an die Teuerung angepasst wurden, musste der Staatsrat für 2025 auf jeglichen Teuerungsausgleich verzichten. Auch im Jahr 2025 zeigt das voraussichtliche Wegfallen der Ausschüttung des SNB-Gewinnanteils, wie unberechenbar gewisse Einnahmen sind. Dieser Einnahmefall konnte allerdings wiederum teilweise durch Rückstellungen kompensiert werden. Dies bestätigt, dass sich mit der konstanten und vorausschauenden Finanzpolitik des Staatsrats schwierige und den Staatshaushalt belastende Situationen zumindest kurzfristig antizipieren und überwinden lassen.

Trotz der Abstriche und beschlossenen Massnahmen ist der Staatsrat mit dem Ergebnis des Voranschlagsentwurfs zufrieden. Dieser ermöglicht die Entwicklung der wichtigsten strategischen Stossrichtungen der Regierung ohne Abstriche bei den Leistungen für die Bevölkerung und bei bisher unveränderten Steuerfüssen.

Wie bereits erwähnt, konkretisieren sich die Spannungsfelder, die sich schon zuvor abgezeichnet hatten, in Bezug auf die öffentlichen Finanzen im Allgemeinen und die Staatsfinanzen im Besonderen allmählich und werden sich in naher Zukunft sicherlich noch verstärken. Die Ankündigung eines Sanierungsplans für die Bundesfinanzen bestätigt und verstärkt den Druck auf die Kantonsfinanzen. Die im Rahmen der Aktualisierung des Legislaturfinanzplans festgehaltenen Zwischenergebnisse zeigen diese negative Tendenz mit sehr hohen Aufwandüberschüssen unmissverständlich auf. Zudem sind in diesen Überschüssen die zu erwartenden negativen Auswirkungen der Massnahmen für den Bundeshaushalt noch nicht enthalten. Angesichts dieser Aussichten müssen sowohl der Staatsrat als auch der Grosse Rat einschneidende und mutige Massnahmen ergreifen, um die Kontrolle über die Kantonsfinanzen zu behalten und die grossen Herausforderungen der kommenden Jahre bewältigen zu können.

Projet du 01.10.2024

Entwurf vom 01.10.2024

Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2025

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 83 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu la loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N°2024-783 du 10 septembre 2024;

Vu le message 2023-DFIN-36 du Conseil d'Etat du 1^{er} octobre 2024;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète:

I.

Art. 1

¹ Le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2025 est adopté.

Dekret zum Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2025

vom ...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 83 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

gestützt auf das Gesetz vom 13. September 2007 zur Änderung gewisser Bestimmungen über die leistungsorientierte Führung;

gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 2024-783 vom 10. September 2024;
nach Einsicht in die Botschaft 2023-DFIN-36 des Staatsrats vom 1. Oktober 2024;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Der Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2025 wird genehmigt.

² Il présente les résultats prévisionnels suivants:

	Fr.	Fr.
Compte de résultats:		
> Revenus	4'326'729'180	
> Charges	4'326'078'780	
> Excédent de revenus		650'400
Compte des investissements:		
> Recettes	50'882'640	
> Dépenses	260'065'070	
> Excédent de dépenses		209'182'430
Insuffisance de financement:		100'648'850

Art. 2

¹ Le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2025 atteint 39,0 % du total du produit de la fiscalité cantonale.

Art. 3

¹ Les budgets pour l'exercice 2025 des secteurs gérés par prestations sont adoptés.

² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations:

- a) Service des forêts et de la nature
 - 1. Forêt, Faune, Dangers naturels: 15'352'981
 - 2. Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFN: 1'940'620
- b) Service de l'informatique et des télécommunications
 - 1. Gouvernance IT de l'Etat: 6'292'134
 - 2. Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications: 41'307'762

² Er sieht folgende Ergebnisse vor:

	Fr.	Fr.
Erfolgsrechnung:		
> Ertrag	4'326'729'180	
> Aufwand	4'326'078'780	
> Ertragsüberschuss		650'400
Investitionsrechnung:		
> Einnahmen	50'882'640	
> Ausgaben	260'065'070	
> Ausgabenüberschuss		209'182'430
Finanzierungsfehlbetrag:		100'648'850

Art. 2

¹ Das Gesamtvolumen der für das Jahr 2025 veranschlagten Nettosubventionen für Funktionsausgaben beträgt 39,0 % des gesamten kantonalen Steueraufkommens.

Art. 3

¹ Die Budgets für das Rechnungsjahr 2025 der Sektoren mit leistungsorientierter Führung werden genehmigt.

² Sie sehen folgende Ergebnisse als Aufwands- und Ertragssaldo der einzelnen Leistungsgruppen vor:

- a) Amt für Wald und Natur
 - 1. Wald, Wild, Naturgefahren: 15'352'981
 - 2. Staatswälder und andere vom WNA bewirtschaftete Güter: 1'940'620
- b) Amt für Informatik und Telekommunikation
 - 1. IT-Governance des Staates: 6'292'134
 - 2. Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen: 41'307'762

3.	Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support:	37'302'362
c)	Service des ponts et chaussées	
1.	Surveillance du réseau routier public:	2'934'431
2.	Entretien du réseau routier cantonal:	32'594'347
3.	Développement du réseau routier cantonal:	3'263'500

Art. 4

¹ La Direction des finances est autorisée à solliciter, en 2025, des avances ponctuelles de trésorerie auprès d'établissements bancaires, jusqu'à concurrence de 200 millions de francs.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

3.	Bereitstellung, Betrieb der IT-Infrastrukturen und Support:	37'302'362
c)	Tiefbauamt	
1.	Überwachung des öffentlichen Strassennetzes:	2'934'431
2.	Unterhalt des Kantonsstrassennetzes:	32'594'347
3.	Entwicklung des Kantonsstrassennetzes:	3'263'500

Art. 4

¹ Die Finanzdirektion wird ermächtigt, im Jahr 2025 bei Bankinstituten punktuell Vorschüsse bis zum Betrag von 200 Millionen Franken zu beantragen.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

Es tritt am 1. Januar 2025 in Kraft.

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND
Rue Joseph-Piller 13, CH-1701 Fribourg/Freiburg

www.fr.ch/dfin

Octobre 2024
Oktober 2024

Imprimé sur papier 100% recyclé
gedruckt auf 100% rezykliertes Papier



Dekret zum Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2025

vom ...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: –
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 83 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV);

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG);

gestützt auf das Gesetz vom 13. September 2007 zur Änderung gewisser Bestimmungen über die leistungsorientierte Führung;

gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 2024-783 vom 10. September 2024; nach Einsicht in die Botschaft 2023-DFIN-36 des Staatsrats vom 1. Oktober 2024;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Der Voranschlag des Staates Freiburg für das Jahr 2025 wird genehmigt.

² Er sieht folgende Ergebnisse vor:

	Fr.	Fr.
Erfolgsrechnung:		
> Ertrag	4'326'729'180	
> Aufwand	4'326'078'780	
> Ertragsüberschuss		650'400
Investitionsrechnung:		
> Einnahmen	50'882'640	
> Ausgaben	260'065'070	
> Ausgabenüberschuss		209'182'430
Finanzierungsfehlbetrag:		100'648'850

Art. 2

¹ Das Gesamtvolumen der für das Jahr 2025 veranschlagten Nettosubventionen für Funktionsausgaben beträgt 39,0 % des gesamten kantonalen Steueraufkommens.

Art. 3

¹ Die Budgets für das Rechnungsjahr 2025 der Sektoren mit leistungsorientierter Führung werden genehmigt.

² Sie sehen folgende Ergebnisse als Aufwands- und Ertragssaldo der einzelnen Leistungsgruppen vor:

- a) Amt für Wald und Natur
 1. Wald, Wild, Naturgefahren: 15'352'981
 2. Staatswälder und andere vom WNA bewirtschaftete Güter: 1'940'620
- b) Amt für Informatik und Telekommunikation
 1. IT-Governance des Staates: 6'292'134
 2. Beschaffung, Bereitstellung und Unterhalt von Applikationen: 41'307'762
 3. Bereitstellung, Betrieb der IT-Infrastrukturen und Support: 37'302'362
- c) Tiefbauamt
 1. Überwachung des öffentlichen Strassennetzes: 2'934'431
 2. Unterhalt des Kantonsstrassennetzes: 32'594'347

3. Entwicklung des Kantonsstrassennetzes: 3'263'500

Art. 4

¹ Die Finanzdirektion wird ermächtigt, im Jahr 2025 bei Bankinstituten punktuell Vorschüsse bis zum Betrag von 200 Millionen Franken zu beantragen.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Dekret untersteht nicht dem Referendum.

Es tritt am 1. Januar 2025 in Kraft.

Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2025

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): –
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 83 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.);

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE);

Vu la loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 2024-783 du 10 septembre 2024;

Vu le message 2023-DFIN-36 du Conseil d'Etat du 1^{er} octobre 2024;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

Art. 1

¹ Le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2025 est adopté.

² Il présente les résultats prévisionnels suivants:

	Fr.	Fr.
Compte de résultats:		
> Revenus	4'326'729'180	
> Charges	4'326'078'780	
> Excédent de revenus		650'400
Compte des investissements:		
> Recettes	50'882'640	
> Dépenses	260'065'070	
> Excédent de dépenses		209'182'430
Insuffisance de financement:		100'648'850

Art. 2

¹ Le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2025 atteint 39,0 % du total du produit de la fiscalité cantonale.

Art. 3

¹ Les budgets pour l'exercice 2025 des secteurs gérés par prestations sont adoptés.

² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations:

a)	Service des forêts et de la nature	
1.	Forêt, Faune, Dangers naturels:	15'352'981
2.	Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFN:	1'940'620
b)	Service de l'informatique et des télécommunications	
1.	Gouvernance IT de l'Etat:	6'292'134
2.	Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications:	41'307'762
3.	Mise en place, exploitation des infrastructures IT et support:	37'302'362
c)	Service des ponts et chaussées	
1.	Surveillance du réseau routier public:	2'934'431
2.	Entretien du réseau routier cantonal:	32'594'347
3.	Développement du réseau routier cantonal:	3'263'500

Art. 4

¹ La Direction des finances est autorisée à solliciter, en 2025, des avances ponctuelles de trésorerie auprès d'établissements bancaires, jusqu'à concurrence de 200 millions de francs.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

Le présent décret n'est pas soumis au referendum.

Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

AnnexeAnhang

GRAND CONSEIL 2023-DFIN-36

Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2025

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Riedo

Membres : Catherine Beaud, Christel Berset, Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Benoît Glasson, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Stéphane Peiry, Benoît Rey, Jean-Daniel Schumacher

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de budget.

Vote final

Par 6 voix contre 5 et 4 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de budget dans la version du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

GROSSER RAT 2023-DFIN-36

Voranschlagsentwurf des Staats Freiburg für das Jahr 2025

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium: Claude Brodard

Vize-Präsidium: Bruno Riedo

Mitglieder: Catherine Beaud, Christel Berset, Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Benoît Glasson, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Stéphane Peiry, Benoît Rey, Jean-Daniel Schumacher

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Voranschlagsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 6 zu 5 Stimmen bei 4 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Voranschlagsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Propositions refusées

Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :

Demande de renvoi

Renvoi au Conseil d'Etat

Renvoyer le projet au Conseil d'Etat pour que ce dernier le remanie de sorte à faire baisser les charges au compte de résultats de 17,5 millions de francs. En contrepartie, la recette prise sur la réserve BNS doit être réduite de ce même montant.

R1

Abgelehnte Anträge

Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen:

Rückweisungsantrag

Rückweisung an den Staatsrat

Antrag in franz. Sprache eingereicht.

Amendements

Änderungsanträge

3200 Secrétariat général DFAC

	Charges	
3637.002 Bourses cantonales	13'350'000	<u>16'350'000</u>

A1

3200 Generalsekretariat BKAD

	Aufwand
3637.002 Kantonale Stipendien	13'350'000 <u>16'350'000</u>

3725 Service de l'informatique et des télécommunications (Gestion par prestations)

	Charges	
3130.049 Travaux informatiques effectués par des tiers	36'239'260	<u>34'329'260</u>

A1

3725 Service de l'informatique et des télécommunications (leistungsorientierte Führung)

	Aufwand
3130.049 Von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten	36'239'260 <u>34'329'260</u>

3775 Recettes et dépenses générales

	Dépenses	
540.000 Achat de titres	21'600'000	<u>20'600'000</u>

A1

3775 Allgemeine Einnahmen und Ausgaben

	Ausgaben
540.000 Wertschriftenkäufe	21'600'000 <u>20'600'000</u>

3205 Enseignement degré primaire 3-8H			3205 Primarstufe 3-8H		
	Charges			Aufwand	
3020.130 Traitements du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques	12'905'920 <u>13'145'920</u>	A2	3020.130 Gehälter des Lehrpersonals für Stützkurse	12'905'920 <u>13'145'920</u>	
3725 Service de l'informatique et des télécommunications (Gestion par prestations)			3725 Service de l'informatique et des télécommunications (leistungsorientierte Führung)		
	Charges			Aufwand	
3130.049 Travaux informatiques effectués par des tiers	36'239'260 <u>36'089'260</u>	A2	3130.049 Von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten	36'239'260 <u>36'089'260</u>	
3605 Service de la santé publique			3605 Amt für Gesundheit		
	Charges			Aufwand	
3634.023 Autres prestations du HFR	74'049'000 <u>74'404'000</u>	A3	3634.023 Andere Leistungen des HFR	74'049'000 <u>74'404'000</u>	
3811 Service des ponts et chaussées (Gestion par prestations)			3811 Tiefbauamt (leistungsorientierte Führung)		
	Charges			Aufwand	
3141.308 Entretien des routes cantonales	11'900'000 <u>11'545'000</u>	A3	3141.308 Unterhalt der Kantonsstrassen	11'900'000 <u>11'545'000</u>	
3655 ECAS – Assurances sociales			3655 KSV – Sozialversicherungen		
	Charges			Aufwand	
3637.001 Subventions cantonales pour l'assurance maladie	226'299'800 <u>238'251'000</u>	A4	3637.001 Kantonsbeiträge für die Krankenversicherung	226'299'800 <u>238'251'000</u>	
3725 Service de l'informatique et des télécommunications (Gestion par prestations)			3725 Service de l'informatique et des télécommunications (leistungsorientierte Führung)		
	Charges			Aufwand	
3130.049 Travaux informatiques effectués par des tiers	36'239'260 <u>24'377'260</u>	A4	3130.049 Von Dritten ausgeführte Informatikarbeiten	36'239'260 <u>24'377'260</u>	
3665 Service de l'enfance et de la jeunesse			3665 Jugendamt		
	Charges			Aufwand	
3636.200 Subventions cantonales	1'546'000 <u>1'578'000</u>	A5	3636.200 Kantonsbeiträge	1'546'000 <u>1'578'000</u>	
3345.2 Gendarmerie			3345.2 Gendarmerie		
	Charges			Aufwand	
3119.314 Achats d'armement et d'équipement	555'000 <u>516'000</u>	A5	3119.314 Anschaffung von Waffen und Ausrüstungsgegenständen	555'000 <u>516'000</u>	

3665 Service de l'enfance et de la jeunesse

Charges
3010.100 Traitements du personnel 8'704'840 8'944'840

A6

3665 Jugendamt

Aufwand
3010.100 Gehälter des Personals 8'704'840 8'944'840

3305 Service de la justice

Charges
3010.118 Traitements du personnel auxiliaire *Créer un poste supplémentaire pour la récupération de l'assistance judiciaire*

A6

3305 Amt für Justiz

Aufwand
3010.118 Gehälter des Hilfspersonals *Schaffung einer zusätzlichen Stelle für die Rückforderung der unentgeltlichen Rechtspflege*

Revenus
4260.061 Assistance judiciaire civile récupérée *Prélever CHF 240'000.-*

A6

Ertrag
3010.118 Traitement du personnel auxiliaire *CHF 240'000.- entnehmen*

**3811 Service des ponts et chaussées
(Gestion par prestations)**

Charges
3141.308 Entretien des routes cantonales 11'900'000 11'000'000

A7

**3811 Tiefbauamt
(leistungsorientierte Führung)**

Aufwand
3141.308 Unterhalt der Kantonsstrassen 11'900'000 11'000'000

3850 Service des bâtiments

Charges
3131.001 Frais d'études pour l'aménagement d'immeubles 700'000 300'000

A8

3850 Hochbauamt

Aufwand
3131.001 Planungskosten für den Ausbau von Liegenschaften 700'000 300'000

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Renvoi

La proposition R1 est rejetée par 8 voix contre 6 et 1 abstention.

Première lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A1, est acceptée par 10 voix contre 5 et 0 abstentions.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A2, est acceptée par 10 voix contre 5 et 0 abstention.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A3, est acceptée par 9 voix contre 4 et 2 abstentions.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A4, est acceptée par 10 voix contre 5 et 0 abstention.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A5, est acceptée par 8 voix contre 4 et 3 abstentions.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A6, est acceptée par 8 voix contre 4 et 3 abstentions.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A7, est acceptée par 10 voix contre 5 et 0 abstentions.

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A8, est acceptée par 10 voix contre 2 et 3 abstentions.

Le 6 novembre 2024

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Rückweisung

R1 Antrag R1 wird mit 8 zu 6 Stimmen bei 1 Enthaltung abgelehnt.

Erste Lesung

CE A1 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A1 mit 10 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

CE A2 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A2 mit 10 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

CE A3 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A3 mit 9 zu 4 Stimmen bei 2 Enthaltungen.

CE A4 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A4 mit 10 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

CE A5 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A5 mit 8 zu 4 Stimmen bei 3 Enthaltungen.

CE A6 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A6 mit 8 zu 4 Stimmen bei 3 Enthaltungen.

CE A7 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A7 mit 10 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

CE A8 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A8 mit 10 zu 2 Stimmen bei 3 Enthaltungen.

Den 6. November 2024

Botschaft 2023-DFIN-54

27. August 2024

DStG 2025: Revision

Wir unterbreiten Ihnen einen Gesetzesentwurf zur Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern. Nach einer kurzen Einleitung wird in dieser Botschaft auf die Gründe, die Tragweite und die Folgen der Revision eingegangen. Die Botschaft enthält auch einen Kommentar der geänderten Bestimmungen.

Dieses Dokument ist eine Folge der:

Motion 2023-GC-32	Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern - Pflicht zur Bildung einer Rücklage als Zahlungsgarantie für die Grundstückgewinnsteuer
Urheber/in:	Brodard Claude / Beaud Catherine

Inhaltverzeichnis

1	Einleitung	3
2	Vernehmlassung und weiteres Vorgehen	3
2.1	Inhalt des Gesetzesvorentwurfs	3
2.2	Verfahren	3
2.3	Vernehmlassungsergebnisse	4
2.3.1	Flexible Besteuerung der Leibrenten	4
2.3.2	Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen	4
2.3.3	Steuergeheimnis für die Pfarreien	4
2.3.4	Elektronische Eröffnung	4
2.3.5	Veröffentlichung im Amtsblatt	4
2.3.6	Bescheinigungen der Arbeitslosenkassen	4
2.3.7	Bildung einer Rücklage als Zahlungsgarantie für die Grundstückgewinnsteuer	5
3	Beantragte Änderungen	5
3.1	Flexible Besteuerung der Leibrenten	5
3.2	Aufhebung der Minimalsteuer	6
3.3	Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen	6
3.4	Steuergeheimnis für die Pfarreien	7
3.5	Elektronische Eröffnung	7
3.6	Veröffentlichung im Amtsblatt	7
3.7	Bescheinigungen der Arbeitslosenkassen	8
3.8	Bildung einer Rücklage als Zahlungsgarantie für die Grundstückgewinnsteuer	8

4	Kommentar der einzelnen Bestimmungen (DStG)	9
5	Auswirkungen der Revision	11
5.1	Finanzielle Auswirkungen	11
5.1.1	Flexible Besteuerung der Leibrenten	11
5.1.2	Aufhebung der Minimalsteuer	11
5.1.3	Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen	12
5.2	Personelle Auswirkungen	12
5.3	Auswirkungen in Bezug auf die IT	12
6	Juristische Aspekte	12
6.1	Referendum	12
7	Nachhaltige Entwicklung	12

1 Einleitung

Mit dieser Revision sollen auf kantonaler Ebene die bundesrechtlichen Änderungen für die Besteuerung der Leibrenten sowie eine Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen eingeführt werden. Mit der Revision wird auch die Bestimmung über die Erhebung einer sogenannten Minimalsteuer aufgehoben. Sie befasst sich ausserdem näher mit dem Steuergeheimnis, das für die Pfarreien (Kirchgemeinden) beim Bezug der Kirchensteuer gilt. Sie geht auch auf die Einzelheiten bei den Veröffentlichungen der Steuerbehörde im Amtsblatt ein und führt für die Steuerbehörde die Möglichkeit ein, Verfügungen elektronisch zu eröffnen. Für die Arbeitslosenkassen wird die Verpflichtung eingeführt, der Kantonalen Steuerverwaltung (KSTV) eine Bescheinigung über die in Anwendung der Arbeitslosenversicherungsgesetzgebung ausgerichteten Leistungen zuzustellen. Auch wird mit der Revision die Motion umgesetzt, wonach die Notarinnen und Notare bei Grundstücksverkäufen einen Betrag als Zahlungsgarantie für die Grundstückgewinnsteuer zurückbehalten.

2 Vernehmlassung und weiteres Vorgehen

2.1 Inhalt des Gesetzesvorentwurfs

Der in die Vernehmlassung geschickte Vorentwurf des Gesetzes zur Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern entsprach weitgehend dem vorliegenden Entwurf und bezog sich auf folgende Punkte:

- > flexible Besteuerung der Leibrenten;
- > Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen
- > Steuergeheimnis für die Pfarreien (Kirchgemeinden);
- > elektronische Eröffnung der Veranlagungsverfügungen;
- > Präzisierungen bezüglich der Veröffentlichung im Amtsblatt;
- > Übermittlung von Bescheinigungen für ausgezahlte Leistungen durch die Arbeitslosenkassen;
- > Bildung einer Rücklage als Zahlungsgarantie für die Grundstückgewinnsteuer.

Der vorliegende Entwurf sieht zudem die Aufhebung der Minimalsteuer vor, gemäss dem vom Steuergerichtshof des Kantonsgerichts erlassenen Urteil vom Januar 2024, in dem diese Steuer als verfassungswidrig befunden wurde.

Formale Korrekturen, insbesondere die Nummerierung einiger Unterabschnitte, konnten vom Amt für Gesetzgebung im Verlauf des Vernehmlassungsverfahrens vorgenommen werden. Auf sie wird im Rahmen dieser Revision nicht weiter eingegangen.

2.2 Verfahren

Der Gesetzesvorentwurf wurde gemäss Artikel 22 Abs. 1 des Reglements vom 24. Mai 2005 über die Ausarbeitung der Erlasse (AER– SGF 122.0.21) vom 20. März bis 20. Juni 2024 in die externe Vernehmlassung geschickt.

Insgesamt gingen 46 Stellungnahmen ein:

- > 17 von kantonalen Organen;
- > 17 von Gemeinden, dem FGV sowie der Konferenz der Amtmänner der Hauptorte und der grossen Gemeinden;
- > 4 von Pfarreien;
- > 4 von politischen Parteien;
- > 2 von Privatorganisationen und -unternehmen.

Generell unterstützen die Vernehmlassungsteilnehmenden den Vorentwurf weitgehend. Der Freiburger Gemeindeverband, einige Gemeinden sowie die Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons Freiburg bedauern, dass die Auswirkungen auf die kommunalen Steuereinnahmen bzw. die Kirchensteuer nicht geschätzt wurden, und fordern, dass diese berechnet und an jede betroffene Gemeinde weitergeleitet werden. Folgende Kritikpunkte wurden vorgebracht.

2.3 Vernehmlassungsergebnisse

2.3.1 Flexible Besteuerung der Leibrenten

Die Gemeinde Marly ist in Anbetracht der Einbussen bei den Steuern der natürlichen Personen gegen eine flexible Leibrentenbesteuerung.

Die FDP. Die Liberalen Freiburg fragt sich, ob der Kanton die aktuelle Besteuerung von Leibrenten beibehalten kann.

2.3.2 Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen

Die Gemeinde Granges-Paccot verlangt nähere Angaben über die Steuerausfälle im Zusammenhang mit der Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen. Die Gemeinde Marly und einige andere Gemeinden sprechen sich gegen eine solche Änderung aus, aufgrund der dadurch verursachten Steuerausfälle bei der Kapitalsteuer. Die Stadt Freiburg schätzt den Steuerausfall auf 50 % der Einnahmen aus der Kapitalsteuer, obwohl die grössten Unternehmen auf ihrem Gebiet nicht betroffen sind.

Die Sozialdemokratische Partei Freiburg lehnt die Ausweitung der reduzierten Kapitalbesteuerung auf konzerninterne Darlehen entschieden ab und ist insbesondere der Ansicht, dass der Staatsrat mit diesem Vorschlag eine Situation der Rechtsunsicherheit schafft, die zudem seinen im Rahmen der STAF und der SV17 eingegangenen Verpflichtungen entgegensteht. In Anbetracht dessen, dass konzerninterne Darlehen nur einen bescheidenen Teil der Kapitalsteuer ausmachen, und angesichts ihrer Skepsis gegenüber der Gefahr der Abwanderung von Unternehmen erachtet es die Sozialdemokratische Partei Freiburgs als unverantwortlich, dass der Staatsrat den grossen Unternehmen des Kantons weitere Steuersenkungen gewährt, zumal er in letzter Zeit immer wieder auf alarmierende Finanzperspektiven hingewiesen hat.

2.3.3 Steuergeheimnis für die Pfarreien

Die Evangelisch-reformierte Kirche des Kantons Freiburg weist darauf hin, dass das Steuergeheimnis im Rahmen des Kirchensteuerbezugs von den Pfarreien (Kirchgemeinden) schon jetzt eingehalten wird.

2.3.4 Elektronische Eröffnung

Die kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz und Mediation (ÖDSMB) gibt zu bedenken, dass der Vorentwurf weder die Modalitäten der Bearbeitung und Beschaffung von Personendaten, die im Rahmen der elektronischen Zustellung von Veranlagungsverfügungen und Bussen gewonnen werden, noch die Frage der Zustimmung der steuerpflichtigen Person regelt, die frei, nach umfassender Aufklärung, eindeutig und vorzugsweise schriftlich erfolgen muss. Sie weist auch darauf hin, dass die IT-Lösung für die elektronische Eröffnung den Bestimmungen des Gesetzes über den Datenschutz (DSchG) sowie des Reglements über die Sicherheit der Personendaten (DSR) entsprechen muss.

Der Freiburger Gemeindeverband (FGV) stellt fest, dass das neue Verfahren zur Eröffnung der Veranlagungsverfügungen auf elektronischem Weg eine logische Folge der Initiative DIGI-FR ist, die vom Staat und den Gemeinden gemeinsam getragen wird, und dass diese auch davon profitieren werden.

2.3.5 Veröffentlichung im Amtsblatt

Die ÖDSMB begrüsst die Präzisierungen in Bezug auf die Daten, die im Amtsblatt veröffentlicht werden müssen, was zu mehr Transparenz führen soll.

2.3.6 Bescheinigungen der Arbeitslosenkassen

Die ÖDSMB weist darauf hin, dass die Personendaten der Steuerpflichtigen von den Arbeitslosenkassen in Einhaltung des DSchG und des DSR bearbeitet werden müssen.

2.3.7 Bildung einer Rücklage als Zahlungsgarantie für die Grundstückgewinnsteuer

Der FGV geht davon aus, dass aufgrund des Verweises des Gesetzes über die Gemeindesteuern (GStG) auf das DStG die im neuen Artikel 217a DStG vorgesehene Hinterlegung auch zur Deckung des Gemeindeanteils an der Grundstückgewinnsteuer verwendet werden muss.

Die Gemeinde Granges-Paccot stellt fest, dass die Hinterlegung als Zahlungsgarantie für die Grundstückgewinnsteuer Fragen aufwirft, insbesondere danach, welche Behörde den Hinterlegungsbetrag erheben soll und welche grundstückgewinnsteuerpflichtigen Transaktionen nicht notariell beglaubigt würden (z. B. Verkauf von Aktien in einem interkantonalen Kontext). Sie befürwortet einen höheren Hinterlegungsprozentsatz.

Die Gemeinde Wünnewil-Flamatt weist darauf hin, dass in vielen Fällen die Notarin oder der Notar den Steuerbetrag relativ präzise berechnen können muss. Sie schlägt deshalb vor, dass die 8 % nur dann hinterlegt werden sollen, wenn keine genaue Berechnung möglich ist, und zwar auf einem eigens zu diesem Zweck eingerichteten Sperrkonto, um die Zuweisung unter unerwarteten Umständen zu erleichtern.

Die Stadt Freiburg stellt fest, dass der Hinterlegungsbetrag für einen Drittel der Immobilientransaktionen nicht ausreichen würde, beziehungsweise für die anderen zwei Drittel zu hoch angesetzt wäre. Sie ist der Ansicht, dass das Risiko von Streitfällen und der Eintragung eines gesetzlichen Grundpfandrechts, dadurch nicht verringert, sondern erhöht wird, da insgesamt weniger Immobilienverkäufe durch die Garantie abgedeckt würden.

Die FDP/Die Liberalen Freiburg begrüsst die Einführung einer Hinterlegung im Rahmen der Grundstückgewinnsteuer und hält den Satz von 8 % für akzeptabel, will aber, dass von einer solchen Garantie im Falle einer von der Steuerbehörde akzeptierten vollständigen Ersatzbeschaffung abgesehen wird.

3 Beantragte Änderungen

3.1 Flexible Besteuerung der Leibrenten

Zurzeit wird bei Leibrenten ein Anteil von 40 Prozent als pauschaler Ertragsanteil besteuert. Vor dem Hintergrund der künftigen Zinssätze führt dies zu einer Überbesteuerung. Der Bund¹ hat beschlossen, das Bundesgesetz vom 14. Dezember 1990 über die direkten Bundessteuern (DBG – SR 642.11), das Bundesgesetz vom 14. Dezember 1990 über die Harmonisierung der direkten Steuern der Kantone und Gemeinden (StHG – SR 642.14) sowie das Bundesgesetz vom 13. Oktober 1965 über die Verrechnungssteuer (VStG – SR 642.21) zu ändern und den steuerbaren Ertragsanteil der Leibrenten flexibel anzupassen. Die neuen bundesrechtlichen Bestimmungen werden am 1. Januar 2025 in Kraft treten.

Gemäss Artikel 72 Abs. 1 StHG müssen die Kantone ihre Gesetzgebung den Bestimmungen des StHG auf den Zeitpunkt von deren Inkrafttreten anpassen. Der Bund nimmt bei der Festlegung des Zeitpunkts der Inkraftsetzung Rücksicht auf die Kantone; er lässt ihnen in der Regel eine Frist von mindestens zwei Jahren für die Anpassung ihrer Gesetzgebung.

Die Artikel 23 Abs. 3, 34 Abs. 1 Bst. b und 160 Abs. 1 Bst. c des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern (DStG – SGF 631.1) sind dementsprechend anzupassen. Auf kantonaler Ebene gibt es keinen Spielraum. Wenn also die vorgeschlagenen Bestimmungen nicht in unser kantonales Gesetz aufgenommen würden, wären die Bestimmungen des StHG dann direkt anwendbar.

¹ Bundesgesetz über die Besteuerung von Leibrenten und ähnlichen Vorsorgeformen: <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/1566/de>
Botschaft zum Bundesgesetz über die Besteuerung von Leibrenten und ähnlichen Vorsorgeformen (BBl 2021 3028):
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2021/3028/de>

3.2 Aufhebung der Minimalsteuer

Am 23. Januar 2024 stellte der Steuergerichtshof des Kantonsgerichts (KG - Urteil 604 2022 29/31) die Verfassungswidrigkeit von Artikel 37 Abs.5 DStG fest.

Nachdem das KG anerkannt hatte, dass die Erhebung einer sogenannten Minimalsteuer von 50 Franken das Legalitätsprinzip im Steuerbereich respektiert, stellte es fest, dass diese Steuer einerseits dem Grundsatz der Allgemeinheit der Steuer nach Artikel 127 Absatz 2 der Bundesverfassung vom 18. April 1999 (BV) widerspricht, da sie darauf hinausläuft, nur für bestimmte Steuerpflichtige mit bescheidenem Einkommen eine Art spezifischen Tarif einzuführen, der jegliche Berücksichtigung von Sozialabzügen ausschliesst. Andererseits wird der Grundsatz der Besteuerung nach der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit (Art. 127 Abs. 2 BV) nicht eingehalten, da Steuerpflichtige mit sehr unterschiedlichen Nettoeinkommen und steuerbaren Einkommen und Steuerpflichtige, deren Nettoeinkommen nicht ausreicht, um ihr Existenzminimum zu decken, und deren Mittel es ihnen zudem nicht erlauben, eine Steuerlast auf diesem Einkommen zu entrichten, auf einheitliche Weise behandelt werden.

Folglich hat die KSTV seit diesem Gerichtsurteil vom 23. Januar 2024 die Anwendung von Artikel 37 Abs. 5 DStG ausgesetzt, der infolge der vorliegenden Revision aufgehoben wird.

3.3 Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen

Seit der am 1. Januar 2020 in Kraft getretenen Steuerreform und AHV-Finanzierung (STAF) können die Kantone gemäss StHG (Art. 29 Abs. 3) für Eigenkapital, das auf Beteiligungsrechte, auf Patente und vergleichbare Rechte sowie auf Darlehen an Konzerngesellschaften (konzerninterne Darlehen) entfällt, eine Steuerermässigung vorsehen. Mit der STAF hat der Kanton Freiburg eine Steuerermässigung nur für Beteiligungsrechte (Art. 111 und 112 DStG) und für Patente und vergleichbare Rechte (Art. 103a DStG) eingeführt.

Dies entsprach den Massnahmen, die ursprünglich in der Steuervorlage 17 (SV17) vorgesehen waren. Um einen breiteren Konsens zu erreichen, war diese Vorlage in mehreren Punkten geändert (und auch in STAF umbenannt) worden. Zwei Änderungen betrafen damals die Einführung des Abzugs für Eigenfinanzierung unter der Bedingung, dass der Gewinnsteuersatz für die Kantons-/Gemeinde-/Kirchensteuer nicht unter 13,5% liegt, sowie die Zulässigkeit konzerninterner Darlehen für die Kapitalsteuerermässigung.

Im interkantonalen Vergleich ist festzustellen, dass der Kanton Freiburg bei der Kapitalbesteuerung nicht gut dasteht. Unser Kanton ist ausserdem auch der Einzige, der konzerninterne Darlehen für die ermässigte Kapitalbesteuerung ausschliesst.

Der Staatsrat schlägt im Rahmen dieser Revision aus mehreren Gründen vor, die Kapitalsteuerermässigung auf die konzerninternen Darlehen auszudehnen. Zunächst wird unser Kanton damit punkto Kapitalsteuer attraktiver. Eine Schätzung der entsprechenden Kosten findet sich unten unter Ziffer 5.1.3.

Der zweite Grund ist im Zusammenhang mit dem Konstrukt der Steuerreform in unserem Kanton zu sehen. Die Abschaffung der kantonalen Steuerstatus sollte zu einer Erhöhung der Kapitalsteuer für alle Gesellschaften mit kantonalem Status führen. Bei der Schätzung der Gesamtkosten dieser Reform wurde damals festgestellt, dass die Erhöhung der Kapitalsteuer der 14 grössten Gesellschaften mit Holdingstatus zu Mehreinnahmen von rund 11,6 Millionen Franken führen würde. Für nur die drei grössten Unternehmen wurden die Mehreinnahmen auf 9 Millionen Franken geschätzt. Diese Schätzungen basierten auf einem Kapitalsteuersatz, der dem heutigen Stand entspricht (d.h. konzerninterne Darlehen kommen für eine Steuerermässigung nicht in Frage). Vorsichtshalber wurde beschlossen, von den zusätzlichen Einnahmen einen Betrag von 9 Millionen Franken abzuziehen (Beschränkung auf die drei grössten Unternehmen), davon ausgehend, dass diese Unternehmen umdisponieren würden. Schaut man sich die Situation dieser 14 Gesellschaften heute nochmals an, so ist festzustellen, dass sie den Kanton verlassen oder sich so reorganisiert haben, dass sie die Kapitalbesteuerung reduzieren konnten (hauptsächlich durch eine Verringerung ihres Eigenkapitals oder durch Einbringen von Gewinn generierenden Aktivitäten, die eine Anrechnung ermöglichen). Für die beiden grössten Unternehmen trat der Staatsrat auf eine zeitlich begrenzte Kapitalsteuererleichterung ein, mit der sich das Fehlen konzerninterner Darlehen für die Kapitalsteuerermässigung korrigieren lässt. Das dritte Unternehmen hat den Kanton Freiburg verlassen.

Die vorgesehene Massnahme wird längerfristige Rechtssicherheit verschaffen, unter anderem auch den beiden Unternehmen, die auch wichtige Arbeitgeber sind.

Artikel 121 Abs. 2 DStG wird daher dahingehend geändert, dass die Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen eingeführt wird.

3.4 Steuergeheimnis für die Pfarreien

Nach Artikel 12 des Gesetzes vom 26. September 1990 über die Beziehungen zwischen den Konfessionsgemeinschaften und dem Staat (BKGSG– SGF 190.1 - früheres Gesetz über die Beziehungen zwischen den Kirchen und dem Staat - KSG) verleiht die kantonale Gesetzgebung den Pfarreien (Kirchgemeinden) des Kantons Freiburg die Steuerhoheit. Die Steuer der natürlichen Personen kann von den Pfarreien bezogen werden, die den Steuerbezug aber auch an den Staat oder an eine Gemeinde delegieren können (Art. 17a Abs. 1 BKGSG). Für den Bezug der von den juristischen Personen geschuldeten Kirchensteuer ist nach Artikel 17a Abs. 2 BKGSG der Staat zuständig.

Zu diesem Zweck erteilt die KSTV als mit dem Vollzug des DStG betraute Behörde auf Ersuchen der zuständigen Behörden die für den Vollzug anderer kantonaler Steuerbestimmungen erforderlichen Auskünfte (Art. 141 Abs. 3 DStG). Ausserdem stellen nach Artikel 17 Abs. 1 BKGSG der Staat und die Gemeinden die zur Steuerveranlagung erforderlichen Angaben zur Verfügung. In Fällen, in denen der Kanton (oder eine Gemeinde) die Kirchensteuer erhebt, hat die betroffene Pfarrei ebenfalls das Recht, Einzelheiten über die veranlagten und/oder in Rechnung gestellten Beträge zu erfahren.

Das Steuergeheimnis ist ein qualifiziertes Amtsgeheimnis in dem Sinne, dass es aufgrund der besonderen Art der Beziehungen zwischen der steuerpflichtigen Person und der Verwaltung einen erhöhten Schutz der Privatsphäre des Steuerpflichtigen gegenüber Dritten gewährt.

Nach dieser Revision soll also im DStG die Pflicht für die Pfarreien (Kirchgemeinden) verankert werden, sich in Bezug auf die Informationen, in deren Kenntnis sie als Steuerbehörde gelangen, an das Steuergeheimnis zu halten.

3.5 Elektronische Eröffnung

2021 haben die Eidgenössischen Räte das Bundesgesetz über elektronische Verfahren im Steuerbereich verabschiedet. Nach Artikel 38b StHG und 104a DBG sehen die Kantone die Möglichkeit elektronischer Verfahren vor. Da es sich um zwingendes Bundesrecht handelt, muss der Kanton Freiburg nun das DStG ändern. Die Steuerpflichtigen können ihre Steuererklärung schon jetzt elektronisch einreichen und können sich künftig auch die Verfügungen der Steuerbehörde in elektronischer Form zustellen lassen, sofern sie vorher ausdrücklich und schriftlich ihre Zustimmung dazu erteilt haben.

Die elektronische Eröffnung fügt sich in die Entwicklung und die Erweiterung der Steuerdienstleistungen des virtuellen Schalters des Staates Freiburg ein. Diese werden jedoch je nach technischem Fortschritt, Budgetmitteln und Priorisierung der Projekte weiterentwickelt und ausgebaut. Die Modalitäten für die elektronische Übermittlung von Dokumenten, insbesondere von Verfügungen, durch die Steuerbehörde an die Steuerpflichtigen werden zu gegebener Zeit in einer Verordnung geregelt.

Die Änderung von Artikel 147 Abs. 1 DStG befolgt ausserdem die Gesetzgebung über den Datenschutz und die Datensicherheit.

Dabei gibt es eine terminologische Änderung bezüglich der Zustellung von Verfügungen per Post. So wird der Begriff der «gewöhnlichen Postzustellung», wie er derzeit in Artikel 147 Abs. 1 DStG steht, durch den Begriff «per Postzustellung» ersetzt. Dieser definiert sich als gedruckte Korrespondenz, die von einem Postdienstleistungsunternehmen zugestellt wird.

3.6 Veröffentlichung im Amtsblatt

Das Gesetz über die Veröffentlichung der Erlasse und des Amtsblatts (VEG – SGF 124.1) ist am 1. Januar 2024 in Kraft getreten, im Zuge der Motion 2021-GC-116 von Grossrat Nicolas Kolly und Grossrätin Eliane Aebischer mit der Forderung nach einem kostenlosen Online-Zugang zum Amtsblatt für alle in Einhaltung der Datenschutzvorschriften. Das Amtsblatt gibt es also in elektronischer und in gedruckter Form. Die Bürgerinnen und Bürger haben kostenlosen Zugang zum Online-Amtsblatt, und das elektronische Format ist rechtsverbindlich.

Nach Artikel 147 Abs. 2 DStG wird einer steuerpflichtigen Person, deren Aufenthalt unbekannt ist oder die sich im Ausland befindet, ohne in der Schweiz eine Vertreterin oder einen Vertreter zu haben, eine Verfügung oder ein Entscheid rechtswirksam durch Publikation im Amtsblatt eröffnet. Gemäss der Analyse der Schweizerischen Steuerkonferenz (SSK)² zu den Bundesgerichtsentscheiden vom 26. Januar 2010³ und 4. Oktober 2010⁴ und zum Verwaltungsgerichtsentscheid (NE) vom 2. Juni 2010⁵ unterliegt die Veröffentlichung von Veranlagungsverfügungen oder Urteilen im Amtsblatt dem Steuergeheimnis nach Artikel 139 DStG. Die SSK folgert daraus, dass nur bekanntgegeben werden darf, welche Behörde die Verfügung getroffen hat, was sie verfügt bzw. entschieden hat, und welches Rechtsmittel offensteht. Die Steuerfaktoren und die Begründung dürfen hingegen nicht in der Veröffentlichung im Amtsblatt enthalten sein.

Mit der Revision werden auch die Modalitäten der Veröffentlichung im Amtsblatt präzisiert.

3.7 Bescheinigungen der Arbeitslosenkassen

Die Teilrevision des Bundesgesetzes über die obligatorische Arbeitslosenversicherung und die Insolvenzenschädigung (AVIG - SR 837.0) vom 19. Juni 2020 vereinfacht die Kurzarbeitsentschädigung (KAE), verringert den administrativen Aufwand für Unternehmen und ermöglicht die kantonale Zusammenarbeit zwischen den Invalidenversicherungsstellen und den Vollzugsstellen für die Arbeitslosenversicherung, schafft aber auch die notwendigen gesetzlichen Grundlagen für die aktuellen und künftigen Entwicklungen in der Kommunikation und Zusammenarbeit mit Behörden, Arbeitgebern und Versicherten.

Artikel 30 der Verordnung über die obligatorische Arbeitslosenversicherung und die Insolvenzenschädigung (AVIV – SR 837.02) regelt die Auszahlung der Entschädigung. Nach dieser Bestimmung zahlt die Arbeitslosenkasse die Entschädigung für die abgelaufene Kontrollperiode in der Regel im Lauf des folgenden Monats aus und stellt der versicherten Person zuhanden der Steuerbehörden eine Bescheinigung über die erhaltenen Leistungen aus. In Kantonen, die eine direkte Übermittlung dieser Bescheinigung vorsehen, wird sie der kantonalen Steuerbehörde elektronisch übermittelt (Art. 30 Abs. 3 AVIV in Verbindung mit Artikel 97a Abs. 1 Bst. c^{bis} und Abs. 8 AVIG). Artikel 97a Abs. 1 Bst. c^{bis} AVIG gilt für die Übermittlung der Leistungsabrechnungen der Arbeitslosenkasse direkt an die kantonalen Steuerbehörden.

Dank dieser neuen Regelung können die Arbeitslosenkassen das einheitliche Lohnmeldeverfahren (ELM) für die direkte Übertragung ihrer Leistungsabrechnungen an die Steuerbehörde nutzen.

3.8 Bildung einer Rücklage als Zahlungsgarantie für die Grundstückgewinnsteuer

Mit der am 10. Februar 2023 eingereichten und begründeten Motion verlangten Grossrat Claude Brodard und Grossrätin Catherine Beaud vom Staatsrat die Änderung des DStG dahingehend, dass die jeweilige Urkundsperson verpflichtet wird, bei Grundstückverkäufen eine Rücklage - in Form eines Prozentsatzes des Veräusserungspreises - zu bilden, um die Zahlung der Grundstückgewinnsteuer zu gewährleisten. Der Motionärin und dem Motionär zufolge liesse sich mit einer solchen Verpflichtung für die Erwerberin oder den Erwerber eine Rechtsunsicherheit bei Nichtbezahlung der Steuer durch die Verkäuferin oder den Verkäufer vermeiden, wie sie derzeit mit der Eintragung eines gesetzlichen Grundpfandrechts besteht. Die Urkundsperson könnte jedoch auf diese Hinterlegung verzichten, wenn die kantonale Steuerbehörde bestätigt, dass die Verkäuferin oder der Verkäufer die vollständige Ersatzbeschaffung geltend gemacht hat und diese von der Steuerbehörde zugelassen wurde. Die Motionärin und der Motionär schlagen vor, sich an den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen und der Praxis des Kantons Waadt zu orientieren und die Hinterlegung eines Prozentsatzes des Verkaufspreises als Zahlungsgarantie vorzusehen. Die Motion schlägt die Hinterlegung von 8 % des

² https://www.ssk-csi.ch/fileadmin/dokumente/Analysen/Doppel_analyse_Ungleichbehandlung_Quellensteuer_DE_2010.pdf

³ https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/de/php/aza/http/index.php?highlight_docid=aza%3A%2F%2F26-01-2010-2C_319-2009&lang=de&type=show_document&zoom=YES&

⁴ https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/de/php/aza/http/index.php?highlight_docid=aza%3A%2F%2F04-10-2010-2C_33-2010&lang=de&type=show_document&zoom=YES&

⁵ https://entscheidsuche.ch/docs/NE_Omni/NE_TC_013_TA-2009-161_2010-06-02.html

Kaufpreises bei Veräusserung durch natürliche Personen bzw. von 5-10 % bei Veräusserung durch juristische Personen vor.

In seiner Antwort vom 26. Juni 2023 weist der Staatsrat zunächst auf die Grundsätze und das Verfahren für die Grundstückgewinnsteuer hin und gibt zu bedenken, dass die Umsetzung dieser Motion die Arbeit der KSTV erheblich erschweren würde, ohne jedoch die Risiken für die Beteiligten, insbesondere für die Käuferin oder den Käufer, zu verringern. Ausserdem könnte sich der tatsächlich hinterlegte Betrag als unzureichend erweisen, um die gesamte geschuldete Steuer zu decken. Der Staatsrat beantragte deshalb die Ablehnung der Motion.

Der Grosse Rat hat die Motion am 6. September 2023 angenommen. Folglich wird die Bildung einer Zahlungsgarantierücklage für die Grundstückgewinnsteuer im DStG verankert.

4 Kommentar der einzelnen Bestimmungen (DStG)

Artikel 23 Abs. 3

Die Bestimmung enthält keinen fixen Prozentsatz mehr. Sie hält lediglich fest, dass Leibrentenversicherungen sowie Leibrenten- und Verpfändungsverträge im Umfang ihres Ertragsanteils steuerbar sind. Neu werden die Leibrentenversicherungen ausdrücklich erwähnt. Die Bestimmung des Ertragsanteils für Leibrentenversicherungen und für Leibrenten folgt unterschiedlichen Regeln.

Gemäss Rechtsprechung sind temporäre Leibrenten (bzw. temporäre Leibrentenversicherungen) mit einer Laufzeit von bis zu fünf Jahren steuerlich als Zeitrenten zu behandeln. Die Besteuerung fällt damit unter Artikel 21 Abs. 1 Bst. a DStG. Demgegenüber werden temporäre Leibrenten mit einer Laufzeit von über fünf Jahren wie die lebenslänglichen Leibrenten nach Artikel 23 Abs. 3 DStG besteuert. Diese Abgrenzung rechtfertigt sich dadurch, dass temporäre Leibrenten eine Zwischenstellung zwischen lebenslänglichen Renten und Zeitrenten einnehmen.

Die Buchstaben a-c regeln die Bestimmung des steuerbaren Ertragsanteils für garantierte Leistungen aus inländischen Leibrentenversicherungen (Bst. a), Überschussleistungen aus inländischen Leibrentenversicherungen (Bst. b) sowie Leistungen aus ausländischen Leibrentenversicherungen, aus Leibrenten- und aus Verpfändungsverträgen (Bst. c).

Im Wesentlichen wird der steuerpflichtige Ertragsanteil der garantierten Leistungen aus Leibrentenversicherungen anhand einer Formel berechnet, die vom Höchstzinssatz abhängt, der von der Eidgenössischen Finanzmarktaufsicht (FINMA) festgelegt wird. Allfällige Überschussleistungen sind zu 70 % steuerbar. Bei Leibrenten und Verpfändungen wird der steuerbare Ertragsanteil neu in Abhängigkeit von der Rendite zehnjähriger Bundesobligationen ermittelt.

Der vorgeschlagene neue Wortlaut von Artikel 23 Abs. 3 hat jedoch keine Auswirkungen auf die Besteuerungsmethode der Rückgewähr bei Tod sowie des Rückkaufs.

Artikel 34 Abs. 1 Bst. b

Für Leibrenten im privaten Bereich gelten für die Rentengläubiger/innen und die Rentenschuldner/innen aufeinander abgestimmte Lösungen. Auf der einen Seite hat die Rentengläubigerin oder der Rentengläubiger gemäss Artikel 23 Abs. 3 Bst. c die Ertragskomponente, nicht aber die Kapitalrückzahlungskomponente der einzelnen Rente zu versteuern, auf der anderen Seite kann die private Rentenschuldnerin oder der private Rentenschuldner dieselbe Ertragskomponente von der Einkommenssteuer abziehen.

Wie bisher gilt diese Regelung nicht für geschäftliche Renten, die zulasten eines Unternehmens gehen, da die Einkommensermittlung bei selbstständiger Erwerbstätigkeit nach Artikel 28 erfolgt. Entsprechend ist der Barwert der Rente in der Bilanz zu passivieren.

Die Abzugsfähigkeit der dauernden Lasten bleibt unverändert bestehen.

Artikel 37 Abs. 5 (aufgehoben)

Aufgrund der vom Steuergerichtshof des Kantonsgerichts festgestellten Verfassungswidrigkeit der sogenannten Minimalsteuer wird diese Bestimmung aufgehoben.

Artikel 121 Abs. 2

Gemäss der Möglichkeit für die Kantone nach Artikel 29 Abs. 3 StHG für Eigenkapital, das auf Beteiligungsrechte, auf Patente und vergleichbare Rechte sowie auf Darlehen an Konzerngesellschaften entfällt, eine Steuerermässigung vorzusehen, wird mit dieser Bestimmung eine Steuerermässigung um 0,01 % auf dem steuerbaren Eigenkapital für konzerninterne Darlehen eingeführt.

Artikel 139 Abs. 3

Nach Artikel 12 BKGSG können die Pfarreien (Kirchgemeinden) – die sich als durch die Verfassung des Kantons Freiburg öffentlich-rechtlich anerkannte, als kirchliche Körperschaften auf der Ebene der Pfarrei (Kirchgemeinde) organisierte Kirchen definieren (Art. 3 Abs. 1 BKGSG) - zur Erfüllung ihrer Aufgaben und ihrer finanziellen Verpflichtungen Steuern erheben. In diesem Zusammenhang müssen sie in ihrer Eigenschaft als Steuerbehörde die Tatsachen sowie alle Informationen, die ihnen bei der Erfüllung ihrer Aufgaben zur Kenntnis gebracht werden, geheim halten.

Entsprechend dem Steuergeheimnis, das für die kommunalen Steuerbehörden gilt (Art. 1 Abs. 4 des Gesetzes über die Gemeindesteuern (GStG – SGF 632.1), der auf Artikel 139 DStG verweist), wird mit Artikel 139 Abs. 3 die Pflicht der Pfarreien (Kirchgemeinden) verankert, alle Unterlagen und Auskünfte, die ihnen im Hinblick auf die Steuererhebung von Steuern übergeben werden, geheim zu halten.

Artikel 147 Abs. 1

Die vorgeschlagene Änderung sieht vor, dass den Steuerpflichtigen nach ihrer ausdrücklichen schriftlichen Zustimmung Veranlagungsverfügungen, einschliesslich Einspracheentscheiden und Bussenverfügungen, auf elektronischem Wege zugestellt werden können.

Der Ausdruck «gewöhnliche Postzustellung» wird durch «Postzustellung» ersetzt.

Artikel 147 Abs. 3

Diese Bestimmung legt fest, was bei Veröffentlichungen von Veranlagungsentscheiden, Bussenverfügungen oder allen anderen von der Steuerbehörde erlassenen Verfügungen im Amtsblatt stehen muss, damit das Steuergeheimnis im Sinne von Artikel 139 DStG gewahrt bleibt.

Nach Artikel 136 DStG ist die KSTV die Veranlagungsbehörde für die durch das Gesetz über die direkten Kantonssteuern eingeführten Steuern. Im Amtsblatt wird veröffentlicht, dass die KSTV eine Verfügung erlassen hat, jedoch ohne Angabe des Bereichs (z. B. Steuerinspektion, Veranlagung usw.), von dem sie ausgegangen ist, und ohne Steuerbetrag.

Ausserdem werden die Art der betreffenden Steuer, die Steuerperiode(n), auf die sich die Verfügung bezieht, sowie die Rechtsmittel angegeben.

Die steuerpflichtige Person wird zudem darüber informiert, dass ein vollständiges Exemplar der Verfügung bei der KSTV erhältlich ist.

Artikel 160 Abs. 1 Bst. c

Diese Bestimmung regelt die Bescheinigungspflicht Dritter gegenüber der steuerpflichtigen Person. Nach geltendem Recht müssen die Versicherer den steuerpflichtigen Personen eine Bescheinigung über den Rückkaufswert von Versicherungen und über die aus dem Versicherungsverhältnis ausbezahlten oder geschuldeten Leistungen ausstellen (s. Art. 160 Abs. 1 Bst. c DStG). Die Bestimmung umfasst die Leistungen der dem VVG unterstellten Leibrentenversicherungen, aber ihre künftige Besteuerung setzt voraus, dass die Versicherer die zusätzlichen Informationen bescheinigen, die noch in Artikel 160 Abs. 1 Bst. c DStG figurieren. Für die dem VVG unterstellten Leibrentenversicherungen muss der Versicherer zusätzlich das Abschlussjahr, die Höhe der garantierten Leibrente, den gesamten steuerbaren Ertragsanteil nach Artikel 23 Abs. 3 sowie die Überschussleistungen und den Ertragsanteil

aus diesen Leistungen nach Artikel 23 Abs. 3 Bst. b ausweisen. Artikel 160 Abs. 1 Bst. c DStG wird dementsprechend ergänzt.

Artikel 162 Abs. 1 Bst. f

Zur Liste zur Meldepflicht Dritter, die der Veranlagungsbehörde für jede Steuerperiode eine Bescheinigung einreichen müssen, werden die Arbeitslosenkassen hinzugefügt, die damit gemäss Artikel 97a Abs. 1 Bst. c^{bis} AVIG befugt sind, die Bescheinigungen für die ausgerichteten Leistungen direkt der Veranlagungsbehörde zu übermitteln.

Artikel 217a

Mit dieser Bestimmung wird eine Pflicht für die öffentliche Urkundsperson (Notar/in) eingeführt, 8 % des Veräusserungsgewinns bei privaten oder geschäftlichen Grundstückverkäufen zurückzubehalten, um die Zahlung der Grundstückgewinnsteuer zu gewährleisten. Für natürliche und juristische Personen ist für die Hinterlegung der gleiche Prozentsatz vorgesehen.

Laut diesem Artikel gelten die Vorschriften über die Verletzung von Verfahrenspflichten.

Zudem bleibt das Recht auf Eintragung eines gesetzlichen Grundpfandrechts für den unbezahlten Steuerbetrag vorbehalten.

Weiter sieht die Bestimmung vor, dass Veräusserungen, die in Anwendung der Bestimmungen des Bundesgesetzes vom 11. April 1889 über Schuldbetreibung und Konkurs (SchKG - SR 281.1) vorgenommen werden, nicht der Hinterlegungspflicht unterliegen. Allerdings wird in diesen Fällen die Einkommens- oder Gewinnsteuer oder die Grundstückgewinnsteuer gegebenenfalls durch ein privilegiertes gesetzliches Grundpfandrecht gemäss den Bestimmungen von Artikel 836 des Schweizerischen Zivilgesetzbuches vom 10. Dezember 1907 (ZGB - SR 210) sichergestellt.

Inkrafttreten

Das Gesetz untersteht nicht dem Finanzreferendum, es untersteht aber dem Gesetzesreferendum.

Der Staatsrat schlägt ein Inkrafttreten auf den 1. Januar 2025 vor.

5 Auswirkungen der Revision

—

5.1 Finanzielle Auswirkungen

Die finanziellen Auswirkungen dieser Revision beschränken sich auf die kantonalen Steuereinnahmen, insbesondere aufgrund der Befugnisse und der Autonomie, die den Gemeinden und Pfarreien (Kirchgemeinden) im Rahmen der Gemeinde- und Kirchensteuern eingeräumt werden.

5.1.1 Flexible Besteuerung der Leibrenten

Der KSTV liegen keine Daten zu den Steuereinnahmen aus Leibrenten, Leibrentenversicherungen und Leibrenten- und Verpfändungsverträgen vor. Bei den Arbeiten des Bundes zur Flexibilisierung der Besteuerung von Leibrenten auf Bundesebene waren die Steuerausfälle durch diese Reform auf 44,144 Millionen Franken geschätzt worden. In Anbetracht der Tatsache, dass gemäss den Statistiken der ESTV die Steuereinnahmen des Kantons Freiburg 2,6 % der gesamten schweizerischen Steuereinnahmen ausmachen, kann der Einnahmefehl durch die Änderung der Besteuerung von Leibrenten auf 1,15 Millionen Franken geschätzt werden.

5.1.2 Aufhebung der Minimalsteuer

Nach Schätzungen der KSTV mussten rund 9 000 Steuerpflichtige eine Minimalsteuer von 50 Franken zahlen, bis die Anwendung von 37 Abs. 5 DStG ausgesetzt worden ist. Dies bedeutet folglich eine Einnahmehinbusse von 450 000 Franken.

5.1.3 Kapitalsteuerermässigung bei konzerninternen Darlehen

Da konzerninterne Darlehen in der Steuererklärung nicht identifiziert werden können, weil sie für die Besteuerung nicht relevant sind, wurden die Kosten, die durch die Einbeziehung konzerninterner Darlehen in die Berechnung der differenzierten Kapitalbesteuerung entstehen, auf der Grundlage der Daten 2021 von 157 Unternehmen mit einem steuerpflichtigen Kapital von mehr als 30 Millionen Franken geschätzt. Die Steuerausfälle belaufen sich damit schätzungsweise auf 1,9-2,9 Millionen Franken.

5.2 Personelle Auswirkungen

Diese Revision hat keine personellen Auswirkungen. Allerdings könnte die Bildung einer Rücklage als Zahlungsgarantie für die Grundstückgewinnsteuern eine Praxisänderung für die KSTV erforderlich machen. Tatsächlich nimmt derzeit die Abteilung Grundstückgewinnsteuer auf Antrag der Notarinnen und Notare regelmässig die Schätzung der Grundstückgewinnsteuer vor. Mit der Hinterlegung von 8 % des Kaufpreises erwartet die KSTV, dass die Notarinnen und Notare oder auch die Steuerpflichtigen selber die Steuerbehörde in Fällen, in denen die Sicherheitsleistung den Betrag der geschätzten Steuer zu übersteigen scheint, um eine schnellere Veranlagung ersuchen. Daher könnte es sein, dass die KSTV die Schätzungen, die sie derzeit vornimmt, nicht mehr durchführen kann, um Ressourcen für die Veranlagungsarbeit bereitzustellen. Wenn die KSTV die derzeitige Praxis beibehält, würde aufgrund der zusätzlichen Arbeitsbelastung, die sich aus der Umsetzung der Sicherheitsleistung ergeben würde, ein entsprechender Personalbedarf entstehen.

5.3 Auswirkungen in Bezug auf die IT

Die in diesem Entwurf vorgeschlagenen Bestimmungen erfordern keine besonderen IT-Entwicklungen. Die Eröffnung der Verfügungen der KSTV auf elektronischem Weg fügt sich nämlich in die Entwicklung des virtuellen Schalters des Staates Freiburg ein.

6 Juristische Aspekte

6.1 Referendum

Das Finanzreferendum ist in Artikel 45 und 46 der Kantonsverfassung (KV) geregelt. Nach Artikel 45 Abs. 1 Bst. b unterliegen Erlasse des Grossen Rates, die eine neue Nettoausgabe zur Folge haben, die 1 % der Gesamtausgaben der letzten vom Grossen Rat genehmigten Staatsrechnung übersteigt, dem obligatorischen Finanzreferendum. Artikel 46 Abs. 1 Bst. b KV bestimmt, dass Erlasse des Grossen Rates, die eine neue Nettoausgabe zur Folge haben, die 0,25 % der Gesamtausgaben der letzten vom Grossen Rat genehmigten Staatsrechnung übersteigt, dem fakultativen Finanzreferendum unterliegen. Weder die kantonale Verfassung noch die kantonale Gesetzgebung sehen ein Finanzreferendum für Vorlagen vor, die keine neuen Ausgaben, sondern Mindereinnahmen zur Folge haben. Diese Revision hat geringere Steuereinnahmen, aber keine neuen Ausgaben zur Folge. und fällt deshalb nicht unter das Finanzreferendum, unterliegt jedoch dem Gesetzesreferendum.

7 Nachhaltige Entwicklung

Diese Revision hat keine Auswirkungen auf die nachhaltige Entwicklung.

Message 2023-DFIN-54

27 août 2024

LICD 2025 : révision

Nous avons l'honneur de vous soumettre un projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs. Après une brève introduction, le message explique les motifs, l'étendue et les conséquences de la révision. Il commente également les dispositions modifiées.

Ce document donne suite à la :

Motion 2023-GC-32	Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs - Obligation de constituer une réserve pour garantir le paiement de l'impôt sur le gain immobilier
Auteur-e-s :	Brodard Claude / Beaud Catherine

Table des matières

1	Introduction	3
2	Consultation et suivi	3
2.1	Contenu de l'avant-projet	3
2.2	Procédure	3
2.3	Résultat de la procédure de consultation	4
2.3.1	Flexibilisation de l'imposition des rentes viagères	4
2.3.2	Imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes	4
2.3.3	Secret fiscal pour les paroisses	4
2.3.4	Notification électronique	4
2.3.5	Publication dans la Feuille officielle	4
2.3.6	Attestation des caisses de chômage	4
2.3.7	Constitution d'une garantie en matière d'impôt sur le gain immobilier	5
3	Modifications proposées	5
3.1	Flexibilisation de l'imposition des rentes viagères	5
3.2	Abrogation de l'impôt minimum	6
3.3	Imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes	6
3.4	Secret fiscal pour les paroisses	7
3.5	Notification électronique	7
3.6	Publication dans la Feuille officielle	7
3.7	Attestation des caisses de chômage	8
3.8	Constitution d'une garantie en matière d'impôt sur le gain immobilier	8

4	Commentaire des dispositions proposées (LICD)	9
5	Incidences de la révision	11
5.1	Incidences financières	11
5.1.1	Flexibilisation de l'imposition des rentes viagères	11
5.1.2	Abrogation de l'impôt minimum	11
5.1.3	Imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes	11
5.2	Incidences en matière de personnel	12
5.3	Incidences informatiques	12
6	Aspects juridiques	12
6.1	Référendum	12
7	Développement durable	12

1 Introduction

La présente révision vise à introduire, au niveau cantonal, les modifications apportées à la législation fédérale en matière d'imposition des rentes viagères ainsi qu'une imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes. La révision abroge la disposition relative à la perception d'un impôt dit minimal. Elle précise en outre le secret fiscal auquel sont soumises les paroisses dans le contexte de la perception de l'impôt ecclésiastique. Elle énonce de surcroît les détails sur les publications de l'autorité fiscale dans la Feuille officielle et permet, à l'autorité fiscale, de notifier les décisions par voie électronique. Obligation est faite aux caisses de chômage de transmettre au Service cantonal des contributions (SCC) une attestation sur les prestations versées en application de la législation en matière d'assurance-chômage. La révision met par ailleurs en œuvre la motion par laquelle une garantie sera retenue, par les notaires, sur le prix d'aliénation lors de ventes immobilières de manière à garantir le paiement de l'impôt sur le gain immobilier (IGI).

2 Consultation et suivi

2.1 Contenu de l'avant-projet

L'avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs mis en consultation correspondait largement au présent projet et portait sur les éléments suivants :

- > Flexibilisation de l'imposition des rentes viagères ;
- > Imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes ;
- > Secret fiscal pour les paroisses ;
- > Notification électronique des décisions de taxation ;
- > Précisions quant à la publication dans la Feuille officielle ;
- > Transmission par les caisses de chômage des attestations relatives aux prestations versées ;
- > Constitution d'une garantie en matière d'impôt sur le gain immobilier.

Le présent projet prévoit en outre l'abrogation de l'impôt minimal conformément à l'arrêt de la Cour fiscale du Tribunal cantonal rendu en janvier 2024 qui a conclu à l'inconstitutionnalité dudit impôt.

Les corrections de forme, en particulier de la numérotation de certaines sous-sections ont pu être effectuées par le Service de législation au cours de la procédure de consultation. Elles ne sont par conséquent pas reprises dans le cadre de la présente révision.

2.2 Procédure

L'avant-projet de loi a fait l'objet d'une consultation externe au sens de l'article 22 al. 1 du règlement du 24 mai 2005 sur l'élaboration des actes législatifs (REAL – RSF 122.0.21) entre le 20 mars et le 20 juin 2024.

Au total, 46 avis ont été déposés :

- > 17 organes cantonaux ;
- > 17 communes, l'ACF ainsi que la Conférence des syndics des chefs-lieux et des grandes communes ;
- > 4 paroisses ;
- > 4 partis politiques ;
- > 2 organisations et entreprises privées.

De manière générale, les participant et participantes à la consultation soutiennent largement l'avant-projet. L'Association des communes fribourgeoises, plusieurs communes ainsi que l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg regrettent que les conséquences en matière de recettes fiscales communales, respectivement d'impôt ecclésiastique n'aient pas été estimées et demandent que celles-ci soient calculées et transmises à chaque commune concernée. Les critiques formulées sont relevées ci-après.

2.3 Résultat de la procédure de consultation

2.3.1 Flexibilisation de l'imposition des rentes viagères

La Commune de Marly s'oppose à la flexibilisation de l'imposition des rentes viagères au vu des pertes engendrées au titre de l'impôt sur les personnes physiques.

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux Fribourg s'interroge sur la possibilité, pour le canton, de maintenir l'imposition actuelle des rentes viagères.

2.3.2 Imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes

La Commune de Granges-Paccot sollicite des précisions quant à la diminution des recettes fiscales en lien avec l'imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes. La Commune de Marly et plusieurs autres communes se déclarent défavorables à cette modification en raison des baisses des recettes fiscales que celle-ci engendrerait au titre de l'impôt sur le capital. La Ville de Fribourg quant à elle estime la perte fiscale de l'ordre de 50% des recettes liées à l'impôt sur le capital en dépit du fait que les plus grandes sociétés sises sur son territoire ne sont pas concernées.

Le Parti socialiste fribourgeois s'oppose fermement à l'extension de l'imposition réduite du capital aux prêts intragroupes et considère notamment que le Conseil d'Etat crée, avec cette proposition, une situation d'insécurité juridique qui, de surcroît, va à l'encontre des engagements que celui-ci avait pris dans le cadre de la RFFA et de PF17. Considérant que les prêts intragroupes ne constituent qu'une part modeste de l'impôt sur le capital et affichant son scepticisme quant au risque d'exode d'entreprises, le Parti socialiste fribourgeois considère irresponsable de la part du Conseil d'Etat d'accorder de nouvelles baisses fiscales aux grandes entreprises du canton alors qu'il n'a eu de cesse ces derniers temps de dresser des perspectives financières inquiétantes.

2.3.3 Secret fiscal pour les paroisses

L'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg relève que les paroisses respectent déjà le secret fiscal dans le cadre de la perception de l'impôt ecclésiastique.

2.3.4 Notification électronique

L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) relève que l'avant-projet ne règle ni les modalités de traitement et de collecte des données personnelles obtenues dans le cadre de la notification des décisions de taxation et des amendes par voie électronique, ni la question du consentement du contribuable qui doit être libre, éclairé, univoque et de préférence donné par écrit. Elle rappelle par ailleurs que la solution informatique utilisée pour la notification par voie électronique doit être conforme aux dispositions de la loi sur la protection des données (LPrD) ainsi qu'au règlement sur la sécurité des données (RSD).

L'Association des communes fribourgeoises (ACF) relève que la nouvelle procédure de notification des décisions de taxation par voie électronique s'inscrit logiquement dans l'initiative DIGI-FR, menée conjointement par l'Etat et les communes auxquelles elle sera aussi profitable.

2.3.5 Publication dans la Feuille officielle

L'ATPrDM salue les précisions quant à l'étendue des données qui doivent être publiées dans la Feuille officielle lesquelles doivent permettre davantage de transparence.

2.3.6 Attestation des caisses de chômage

L'ATPrDM rappelle que le traitement des données personnelles du contribuable par les caisses de chômage doit être conforme à la LPrD et au RSD.

2.3.7 Constitution d'une garantie en matière d'impôt sur le gain immobilier

L'ACF considère qu'en raison du renvoi de la loi sur les impôts communaux (LICO) à la LICD, la consignation prévue au nouvel article 217a LICD devra également servir à couvrir la part communale de l'impôt sur le gain immobilier.

La Commune de Granges-Paccot relève que la consignation au titre de garantie de l'IGI soulève des questions, en particulier celle de l'autorité habilitée à percevoir le montant consigné ainsi que celle des transactions soumises à l'IGI qui ne seraient pas instrumentées par un notaire (par ex. vente d'actions dans un contexte intercantonal). Elle préconise une augmentation du taux de consignation.

La Commune de Wünnewil-Flamatt souligne que, dans de nombreux cas, le notaire doit être en mesure de calculer de manière relativement précise le montant de l'impôt. Elle propose dès lors de ne procéder à la consignation de 8% que dans l'hypothèse où le calcul précis ne peut être effectué et que celle-ci doit être déposée sur un compte bloqué spécialement créé à cet effet afin de faciliter son attribution dans des circonstances inattendues.

La Ville de Fribourg relève que le montant consigné serait insuffisant pour un tiers des transactions immobilières, respectivement serait trop élevé pour les deux autres tiers. Elle considère que le risque lié au contentieux et à l'inscription d'une hypothèque légale n'est pas réduit, mais augmenté avec la proposition formulée puisque, dans l'ensemble, moins de ventes immobilières seraient couvertes par la garantie.

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux Fribourg salue l'introduction d'une consignation dans le cadre de l'imposition sur les gains immobiliers, le taux de 8% lui apparaissant comme acceptable, mais demande d'éviter une telle garantie en cas de remploi total accepté par l'autorité fiscale.

3 Modifications proposées

3.1 Flexibilisation de l'imposition des rentes viagères

Les rentes viagères sont actuellement imposées à raison de 40% en tant que rendement forfaitaire. Dans le contexte des taux d'intérêt désormais pratiqués, il en résulte une surimposition. La Confédération¹ a décidé de modifier la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD – RS 642.11), la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID – RS 642.14) ainsi que la loi fédérale du 13 octobre 1965 sur l'impôt anticipé (LIA – RS 642.21) afin de flexibiliser la part imposable des revenus de rentes viagères. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales est prévue au 1^{er} janvier 2025.

Conformément à l'article 72 al. 1 LHID, les cantons doivent adapter leur législation aux dispositions de la LIFD pour la date d'entrée en vigueur de ces dernières dispositions. Lorsqu'elle fixe la date d'entrée en vigueur, la Confédération tient compte des cantons et leur accorde en règle générale un délai d'au moins deux ans pour se conformer à la législation fédérale.

Les articles 23 al. 3, 34 al. 1 let. b et 160 al. 1 let. c de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD – RSF 631.1) doivent dès lors être modifiés en conséquence. Il n'y a aucune marge de manœuvre sur le plan cantonal. Ainsi, si les dispositions proposées n'étaient pas introduites dans notre loi cantonale, les dispositions de la LHID seraient alors directement applicables.

¹ Loi fédérale sur l'imposition des rentes viagères et des formes de prévoyance similaires : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2022/1566/fr>
Message concernant la loi fédérale sur l'imposition des rentes viagères et des formes de prévoyance similaires (FF 2021 3028) : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2021/3028/fr>

3.2 Abrogation de l'impôt minimum

Le 23 janvier 2024, la Cour fiscale du Tribunal cantonal (TC – arrêt 604 2022 29/31) a constaté le caractère inconstitutionnel de l'article 37 al. 5 LICD.

En effet, après avoir reconnu que la perception d'un impôt dit minimum de 50 francs respecte le principe de la légalité en matière fiscale, le TC a constaté que ledit impôt est contraire, d'une part, au principe de l'universalité de l'impôt ancré à l'article 127 al. 2 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 (Cst.) dans la mesure où il revient à introduire, pour certains contribuables à revenu modeste uniquement, une sorte de barème spécifique excluant toute prise en considération des déductions sociales. D'autre part, il ne respecte pas le principe de l'imposition selon la capacité économique (art. 127 al. 2 Cst.) au motif qu'il vise de façon uniforme des contribuables ayant des revenus nets et des revenus imposables très différents ainsi que des contribuables dont le revenu net est insuffisant pour couvrir leur minimum vital, les moyens dont ils disposent ne leur permettant de surcroît pas de s'acquitter d'une charge fiscale sur ce revenu.

Par conséquent, depuis l'arrêt du 23 janvier 2024, le SCC a suspendu l'application de l'article 37 al. 5 LICD qui, à la suite de la présente révision, est abrogé.

3.3 Imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes

Depuis la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, l'article 29 al. 3 LHID offre la possibilité aux cantons de mettre en œuvre une imposition réduite du capital propre afférent aux droits de participations, aux brevets et droits comparables ainsi qu'aux prêts consentis à des sociétés du groupe (prêts intragroupes). Lors de la RFFA, le canton de Fribourg a introduit une telle mesure pour les droits de participations (art. 111 et 112 LICD) et pour les brevets et droits comparables (art. 103a LICD) uniquement.

Cela correspondait aux mesures prévues initialement dans le projet fiscal 17 (PF17). Dans la perspective d'obtenir un consensus plus large, ce projet avait été modifié sur plusieurs points (et avait par ailleurs aussi changé de nom pour devenir RFFA). Deux changements portaient alors sur l'introduction de la déduction pour autofinancement à la condition que le taux d'impôt cantonal/communal/paroissial sur le bénéfice ne soit pas inférieur à 13.5%, ainsi que sur l'éligibilité des prêts intragroupes à l'imposition réduite du capital.

Une comparaison intercantonale permet de constater que Fribourg n'est pas en bonne position au niveau de l'imposition du capital. Notre canton est de surcroît l'unique canton qui exclut les prêts intragroupes pour l'imposition réduite du capital.

Dans le cadre de la présente révision, le Conseil d'Etat propose d'étendre l'imposition réduite du capital aux prêts intragroupes pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette mesure permet d'améliorer l'attractivité du canton au niveau de l'impôt sur le capital. Son coût est estimé au chiffre 5.1.3 ci-après.

La deuxième raison est à mettre en rapport avec la construction de la réforme fiscale dans notre canton. En effet, la suppression des statuts fiscaux cantonaux était supposée engendrer une augmentation de l'impôt sur le capital de toutes les sociétés au bénéfice d'un statut cantonal. Dans le cadre des estimations du coût global de cette réforme, il avait alors été constaté que l'augmentation de l'impôt sur le capital des 14 plus grandes sociétés au bénéfice d'un statut de société holding devait générer une augmentation des recettes de l'ordre de 11.6 millions de francs. Si l'on se limitait au trois plus grandes, les recettes supplémentaires étaient estimées à 9 millions de francs. Ces estimations reposaient sur un taux d'impôt sur le capital tel qu'il est aujourd'hui (i.e. avec les prêts intragroupes qui ne sont pas éligibles à l'imposition réduite). Par mesure de prudence, il avait alors été décidé de retrancher des recettes supplémentaires un montant de 9 millions de francs, partant de l'hypothèse qu'elles allaient modifier leurs comportements. Si on examine à ce jour la situation de ces 14 sociétés, on constate qu'elles ont quitté le canton ou se sont réorganisées de façon à réduire l'imposition de leur capital (essentiellement via une réduction de leurs fonds propres ou en apportant des activités génératrices de bénéfices permettant l'imputation). Pour ce qui concerne les deux plus grandes sociétés, le Conseil d'Etat est entré en matière sur un allègement fiscal sur le capital, limité dans le temps, permettant de corriger l'absence des prêts intragroupes pour l'imposition réduite du capital. Quant à la 3^{ème} société, elle a quitté le canton de Fribourg.

Aussi, l'introduction de la mesure permettra de donner de la sécurité juridique à long terme, entres autres, à ces deux sociétés, qui sont aussi des employeurs importants de notre canton.

L'article 121 al. 2 LICD est dès lors modifié afin d'introduire l'imposition réduite du capital propre afférent aux prêts intragroupes.

3.4 Secret fiscal pour les paroisses

Conformément à l'article 12 de la loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les communautés confessionnelles et l'Etat (LRCCE – RSF 190.1 – anciennement loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat LEE), la législation cantonale accorde la souveraineté fiscale aux paroisses du canton de Fribourg. Pour les personnes physiques, l'impôt peut être perçu par les paroisses. Ces dernières peuvent toutefois aussi déléguer la perception à l'Etat ou à une commune (art. 17a al. 1 LRCCE). Par ailleurs, la perception de l'impôt ecclésiastique est déléguée à l'Etat pour l'impôt dû par les personnes morales en vertu de l'article 17a al. 2 LRCCE.

A ces fins, le SCC, en tant qu'autorité chargée de l'application de la LICD, communique, sur demande des autorités compétentes, les informations nécessaires à la mise en œuvre d'autres disposition fiscales cantonales (art. 141 al. 3 LICD). En outre, l'article 17 al. 1 LRCCE dispose que l'Etat et les communes communiquent les informations nécessaires à la taxation. Pour les cas dans lesquels le canton (ou une commune) perçoit l'impôt ecclésiastique, la paroisse concernée a également le droit d'obtenir le détail des montants taxés et/ou facturés.

Le secret fiscal constitue un secret de fonction qualifié en ce sens qu'il accorde une protection accrue de la sphère privée des contribuables vis-à-vis de tiers en raison de la nature particulière des relations entre le ou la contribuable et l'administration.

Aussi, la présente révision prévoit d'ancrer dans la LICD l'obligation qui incombe aux paroisses de respecter le secret fiscal quant aux informations dont elles ont connaissance en leur qualité d'autorité fiscale.

3.5 Notification électronique

En 2021, le Parlement fédéral a adopté la loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts. Les articles 38b LHID et 104a LIFD disposent que les cantons prévoient la possibilité de recourir à des procédures électroniques. Au vu du caractère impératif du droit fédéral, le canton de Fribourg doit désormais modifier la LICD. Disposant déjà de la faculté de déposer leur déclaration d'impôt par voie électronique, les contribuables auront à l'avenir la possibilité, sous réserve de leur consentement préalable expresse et écrit, de recevoir les décisions de l'autorité fiscale sous forme électronique.

La notification électronique s'inscrit dans le cadre du développement et de l'extension des prestations fiscales au moyen du guichet virtuel sécurisé de l'Etat de Fribourg. Ceux-ci interviendront toutefois en fonction de l'avancement technique, des moyens budgétaires et de la priorisation des projets. Les modalités relatives à la transmission par voie électronique de documents, en particulier de décisions, par l'autorité fiscale aux contribuables seront réglées le moment venu par ordonnance.

La modification de l'article 147 al. 1 LICD respecte par ailleurs la législation en matière de protection et de sécurité des données.

La terminologie est par ailleurs modifiée en ce qui concerne la notification de décisions envoyées par courrier. En effet, la notion de courrier normal dont il est actuellement fait mention à l'article 147 al. 1 LICD est remplacée par le terme « courrier postal », qui se définit comme une correspondance imprimée distribuée par une société de service postal.

3.6 Publication dans la Feuille officielle

La loi sur la publication des actes législatifs et de la Feuille officielle (LPAL – RSF 124.1) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 à la suite de la motion 2021-GC-116 des députés Nicolas Kolly et Eliane Aebischer qui demandaient la gratuité et l'accès à la Feuille officielle (FO) sur internet à toutes et tous, dans le respect de la législation sur la protection des données. La FO est ainsi publiée sous forme électronique et peut en outre l'être sous forme imprimée. Les administré-e-s peuvent néanmoins consulter gratuitement la FO en ligne, le format électronique faisant foi.

L'article 147 al. 2 LICD dispose que lorsque le ou la contribuable n'a pas de domicile connu ou qu'il ou elle se trouve à l'étranger, sans avoir de représentant ou de représentante en Suisse, les décisions et prononcés lui sont notifiés valablement par publication dans la Feuille officielle. Or l'analyse effectuée par la Conférence suisse des impôts (CSI)² à la suite des arrêts du Tribunal fédéral du 26 janvier 2010³ et du 4 octobre 2010⁴ ainsi que de l'arrêt du Tribunal administratif (NE) du 2 juin 2010⁵ précise que la publication de décisions de taxation ou d'arrêts dans la Feuille officielle est soumise au secret fiscal au sens de l'article 139 LICD. La CSI en conclut que seuls peuvent être communiqués le nom de l'autorité qui a rendu la décision, ce qu'elle a décidé et les voies de droit à disposition de l'intéressé-e, les éléments imposables et la motivation ne devant en revanche pas figurer dans la publication dans la FO.

Aussi, la révision de la LICD introduit des précisions sur les modalités de la publication dans la Feuille officielle.

3.7 Attestation des caisses de chômage

Si la révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI – RS 837.0) du 19 juin 2020 simplifie l'indemnisation du chômage partiel (RHT), allège les formalités administratives des entreprises en la matière et permet la collaboration à l'échelle cantonale entre les services de l'assurance-invalidité et les services chargés de l'application de l'assurance-chômage, elle crée également les bases légales nécessaires en vue des développements actuels et futurs de la communication et de la collaboration avec les autorités, les employeurs et les assuré-e-s.

L'article 30 de l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI – RS 837.02) règle le versement de l'indemnité. Il dispose que les caisses de chômage versent généralement l'indemnité à la personne assurée dans le courant du mois qui suit la période de contrôle écoulée et lui en fournit le décompte par écrit, ainsi qu'une attestation, à charge pour elle de la transmettre à l'autorité fiscale. Il précise que, pour autant que les cantons aient prévu la disposition nécessaire, les caisses de chômage transmettent alors cette attestation directement à l'autorité fiscale cantonale, notamment par voie électronique (art. 30 al. 3 OACI en relation avec l'article 97a al. 1 let. c^{bis} et al. 8 LACI). L'article 97a al. 1 let. c^{bis} LACI traite quant à lui de la délivrance de l'attestation des caisses de chômage directement aux autorités fiscales cantonales.

Grâce à cette nouvelle réglementation, les caisses de chômage pourront ainsi utiliser la procédure unifiée de communication des salaires (PUCS/ELM) pour transmettre leurs décomptes de prestations directement à l'autorité fiscale.

3.8 Constitution d'une garantie en matière d'impôt sur le gain immobilier

Par motion déposée et développée le 10 février 2023 (GC 2023-GC-32), les députés Claude Brodard et Catherine Beaud ont demandé au Conseil d'Etat de modifier la LICD afin de prévoir une obligation de constituer, auprès de l'officier public qui instrumente l'acte, une réserve – en pourcentage du prix d'aliénation – lors de ventes immobilières de manière à garantir le paiement de l'impôt sur le gain immobilier (IGI). Selon les motionnaires, une telle obligation permet d'éviter, pour l'acquéreur, une insécurité juridique, qui se concrétise par l'inscription d'une hypothèque légale, en cas de défaut de paiement de l'impôt par le vendeur. La motion précise que l'officier public pourra renoncer à cette consignation en cas de confirmation par l'autorité fiscale cantonale que le emploi total a été revendiqué par le vendeur et admis par ladite autorité. Les motionnaires proposent de s'inspirer des dispositions légales et de la pratique en la matière du canton de Vaud en prévoyant de consigner un pourcentage du prix de vente à titre de garantie de paiement. La motion propose une consignation de 8% du prix de vente pour les aliénations effectuées par des personnes physiques, respectivement entre 5 et 10% en cas de vente par des personnes morales.

² https://www.ssk-csi.ch/fileadmin/dokumente/Analysen/analyse_Ungleichbehandlung_Quellensteuer_FR_2010.pdf

³ https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/de/php/aza/http/index.php?highlight_docid=aza%3A%2F%2F26-01-2010-2C_319-2009&lang=de&type=show_document&zoom=YES&

⁴ https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/de/php/aza/http/index.php?highlight_docid=aza%3A%2F%2F04-10-2010-2C_33-2010&lang=de&type=show_document&zoom=YES&

⁵ https://entscheidsuche.ch/docs/NE_Omni/NE_TC_013_TA-2009-161_2010-06-02.html

Dans sa réponse du 26 juin 2023, le Conseil d'Etat rappelle les principes et la procédure en matière d'imposition sur les gains immobiliers. Il relève, d'une part, que la mise en œuvre de cette motion entraînerait une complexification considérable des travaux du SCC sans toutefois réduire les risques pour les parties à la transaction, plus particulièrement ceux qui pèsent sur l'acheteur, dont celui de l'inscription d'une hypothèque légale. D'autre part, le montant retenu en garantie par le notaire pourrait s'avérer insuffisant pour couvrir l'impôt dû au titre des gains immobiliers. Le Conseil d'Etat a dès lors proposé au Grand Conseil de rejeter la motion.

Le Grand Conseil a adopté la motion le 6 septembre 2023. La constitution d'une garantie en matière d'IGI est par conséquent introduite dans la LICD.

4 Commentaire des dispositions proposées (LICD)

Article 23 al. 3

La disposition ne prévoit plus un pourcentage fixe pour déterminer l'assiette de l'impôt mais précise que les prestations des assurances de rentes viagères et celles des rentes viagères et des contrats d'entretien viager sont imposables à concurrence de leur part de rendement. Les assurances de rentes viagères sont dorénavant mentionnées expressément. Le calcul de la part de rendement suit des règles différentes pour ces assurances et pour les rentes viagères.

D'après la jurisprudence, les rentes viagères temporaires (ou les assurances de rentes viagères temporaires) d'une durée inférieure ou égale à cinq ans doivent être traitées comme des rentes temporaires sur le plan fiscal.

L'imposition relève alors de l'article 21 al. 1 let. a LICD. En revanche, les rentes viagères temporaires d'une durée supérieure à cinq ans sont imposées comme des rentes viagères à vie au sens de l'article 23 al. 3 LICD. Cette distinction se justifie par la position intermédiaire qu'occupent les rentes viagères temporaires, entre les rentes viagères à vie et les rentes temporaires.

Les *lettres a à c* règlent le calcul de la part de rendement imposable pour les prestations garanties des assurances de rentes viagères suisses (let. a), les prestations excédentaires réalisées sur les assurances de rentes viagères suisses (let. b) ainsi que, pour les rentes viagères, les prestations d'assurances de rentes viagères étrangères et celles de rentes viagères et de contrats d'entretien viager (let. c).

En substance, la part de rendement imposable des prestations garanties des assurances de rentes viagères est calculée au moyen d'une formule qui dépend du taux d'intérêt maximum fixé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les éventuelles prestations excédentaires sont imposées à 70%. Pour les rentes viagères et les contrats d'entretien viager, la part de rendement imposable est déterminée sur la base du rendement moyen des obligations de la Confédération à dix ans.

La nouvelle teneur proposée pour l'article 23 al. 3 n'a en revanche aucune incidence sur la méthode d'imposition des rachats et des restitutions en cas de décès découlant de rentes viagères.

Article 34 al. 1 let. b

Des solutions coordonnées pour les bénéficiaires de rente et pour les débirentiers s'appliquent aux rentes viagères dans le domaine privé. D'un côté, le ou la bénéficiaire doit, conformément à l'article 23 al. 3 let. c, soumettre à l'impôt la composante de rendement, mais pas la composante de remboursement du capital des rentes. De l'autre, le débirentier ou la débirentière privé-e peut déduire cette composante de rendement de l'impôt sur le revenu.

Cette réglementation ne s'applique toujours pas aux rentes commerciales qui sont à la charge d'une entreprise, dans la mesure où les revenus d'une activité lucrative indépendante sont déterminés selon l'article 28. Par conséquent, la valeur actualisée de la rente doit être inscrite au passif du bilan.

La déductibilité des charges durables ne change pas.

Article 37 al. 5 (abrogé)

Du fait de l'inconstitutionnalité de l'impôt dit minimum constatée par la Cour fiscale du Tribunal cantonal, la disposition est abrogée.

Article 121 al. 2

Conformément à la possibilité offerte aux cantons, par l'article 29 al. 3 LHID, de prévoir une réduction d'impôt pour le capital propre afférent aux prêts consentis à des sociétés du groupe, cette disposition introduit une imposition réduite de 0.01% du capital propre imposable applicable aux prêts intragroupes.

Article 139 al. 3

Conformément à l'article 12 LRCCE, les paroisses – lesquelles se définissent comme les Eglises reconnues de droit public par la Constitution cantonale organisées en corporations ecclésiastiques au niveau paroissial (art. 3 al. 1 LRCCE) - peuvent prélever des impôts pour subvenir à l'accomplissement de leurs tâches et assumer leurs obligations financières. Dans ce contexte, en leur qualité d'autorité fiscale, elles doivent garder le secret sur les faits ainsi que tous les renseignements portés à leur connaissance dans l'accomplissement de leurs tâches.

A l'instar du secret fiscal auxquelles sont soumises les autorités fiscales communales (art. 1 al. 4 de la loi sur les impôts communaux (LICO – RSF 632.1) qui renvoie à l'article 139 LICD), l'article 139 al. 3 ancre dans la législation l'obligation incombant aux paroisses de garder secret tous les documents et renseignements qui leur sont remis en vue du prélèvement d'impôts.

Article 147 al. 1

La modification proposée prévoit la possibilité, avec le consentement expresse et écrit du ou de la contribuable, d'une notification électronique des décisions de taxation, y compris les décisions sur réclamation et prononcées d'amende.

Le terme « courrier normal » est remplacé par « courrier postal ».

Article 147 al. 3

Cette disposition précise les éléments qui doivent figurer dans le cadre de publications dans la Feuille officielle de décisions de taxation, de prononcés d'amende ou de toutes autres décisions rendues par l'autorité fiscale afin que le secret fiscal au sens de l'article 139 LICD soit respecté.

Conformément à l'article 136 LICD, le SCC est l'autorité de taxation des impôts institués par la loi sur les impôts cantonaux directs. Aussi, les publications dans la Feuille officielle précisent que le SCC a rendu une décision, sans toutefois désigner ni le secteur (par ex. inspection fiscale, taxation, etc.) dont elle émane, ni le montant de l'impôt.

Il est en outre fait mention du type d'impôt concerné, de la ou les périodes fiscales dont il est question, ainsi que des voies de droit.

Le ou la contribuable est par ailleurs informé-e qu'un exemplaire complet de la décision est disponible auprès du SCC.

Article 160 al. 1 let. c

Cette disposition régit l'obligation, pour des tiers, de fournir des attestations au ou à la contribuable. Le droit en vigueur prévoit que les assureurs remettent au ou à la contribuable une attestation sur la valeur de rachat des assurances et sur les prestations payées ou dues en vertu de contrats d'assurance (cf. art. 160 al. 1 let. c LICD). La disposition englobe les prestations des assurances de rentes viagères soumises à la LCA, mais leur nouvelle imposition implique que les assureurs attestent des informations supplémentaires qui ne figurent pas encore à l'article 160 al. 1 let. c LICD. Pour les assurances de rentes viagères soumises à la LCA, l'assureur doit indiquer, en plus, l'année de conclusion de l'assurance, le montant de la rente viagère garantie, la part totale de rendement imposable au sens de l'article 23 al. 3 ainsi que, séparément, les prestations excédentaires et la part de rendement de ces prestations au sens de l'article 23 al. 3 let. b LICD. L'article 160 al. 1 let. c LICD est complété en conséquence.

Article 162 al. 1 let. f

A la liste des tiers devant fournir une attestation directement à l'autorité de taxation pour chaque période fiscale sont ajoutées les caisses de chômage qui sont ainsi autorisées, conformément à l'article 97a al. 1 let. c^{bis} LACI, à transmettre directement à l'autorité de taxation les attestations des indemnités versées.

Article 217a

Cette disposition introduit une obligation, pour l'officier public (notaire), de consigner 8% du produit de l'aliénation pour garantir le paiement sur les gains immobiliers, et ce qu'ils concernent des immeubles privés ou commerciaux. Le même pourcentage de consignation est prévu pour les personnes physiques et les personnes morales.

L'article dispose que les règles en matière de violation des obligations de procédure sont applicables.

De plus, le droit d'inscrire une hypothèque légale pour le montant d'impôt impayé est réservé.

En outre, la disposition prévoit que les aliénations effectuées en application des dispositions de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP – RS 281.1) ne sont pas soumises à la consignation. En revanche, dans ces cas, l'impôt sur le revenu ou sur le bénéfice ou l'impôt sur les gains immobiliers est, le cas échéant, garanti par une hypothèque légale privilégiée, conformément aux dispositions de l'article 836 du Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC – RS 210).

Entrée en vigueur

La loi n'est pas soumise au référendum financier. En revanche, elle est soumise au référendum législatif.

Le Conseil d'Etat propose une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

5 Incidences de la révision

5.1 Incidences financières

Les incidences financières de la présente révision sont limitées aux recettes fiscales cantonales en raison notamment de la compétence et de l'autonomie accordées aux communes et aux paroisses dans le cadre des impôts communaux et ecclésiastiques.

5.1.1 Flexibilisation de l'imposition des rentes viagères

Le SCC ne dispose pas de données sur les recettes fiscales provenant des rentes viagères, des assurances de rentes viagères et des contrats d'entretien viager. Lors des travaux menés par la Confédération dans le cadre de la flexibilisation de l'imposition des rentes viagères au niveau fédéral, les pertes de recettes fiscales liées à cette réforme étaient estimées à 44.144 millions de francs. Considérant que selon les statistiques de l'AFC les recettes fiscales du canton de Fribourg représentent 2,6% des recettes fiscales suisses totales, la diminution des rentrées liées à la modification de l'imposition des rentes viagères peut être estimée à 1.15 millions de francs.

5.1.2 Abrogation de l'impôt minimum

Selon les estimations du SCC, environ 9 000 contribuables étaient redevables de l'impôt minimum de 50 francs, jusqu'à la suspension de l'application de l'article 37 al. 5 LICD. Cela représente par conséquent une baisse de recettes fiscales de 450 000 francs.

5.1.3 Imposition réduite du capital dans le cadre de prêts intragroupes

Dans la mesure où les prêts intragroupes ne peuvent être identifiés dans la déclaration d'impôt, ceux-ci n'étant pas pertinents aux fins de la taxation, les coûts engendrés par l'introduction des prêts intragroupes dans le calcul de l'imposition différenciée du capital ont été estimés sur la base des données 2021 de 157 sociétés dont le capital imposable était supérieur à 30 millions de francs. La diminution des recettes fiscales est ainsi évaluée entre 1.9 million et 2.9 millions de francs.

5.2 Incidences en matière de personnel

La présente révision n'a pas de conséquences sur le personnel. Toutefois, la constitution d'une garantie en matière d'impôt sur le gain immobilier pourrait nécessiter un changement de pratique pour le SCC. En effet, actuellement, le secteur de l'IGI effectue régulièrement, à la demande des notaires, l'estimation de l'impôt sur ledit gain. Avec la consignation des 8% du prix de vente, il est attendu par le SCC que les notaires, voire les contribuables eux-mêmes, sollicitent de l'autorité fiscale, dans les cas où la garantie paraît excéder le montant de l'impôt estimé, qu'elle procède plus rapidement à la taxation. Par conséquent, le SCC pourrait être amené à devoir renoncer à procéder aux estimations qu'il assure actuellement pour affecter des ressources aux travaux de taxation. Si le SCC maintient la pratique actuelle, des besoins en personnel s'avéreraient nécessaires en raison de la charge de travail supplémentaire qui découlerait de la mise en œuvre de la garantie.

5.3 Incidences informatiques

Les dispositions proposées dans le présent avant-projet ne nécessitent pas de développements informatiques particuliers. La notification des décisions du SCC par voie électronique s'inscrit en effet dans le développement du guichet virtuel de l'Etat de Fribourg.

6 Aspects juridiques

6.1 Référendum

La question du référendum financier est réglée aux articles 45 et 46 de la Constitution cantonale. L'article 45 al. 1 let. b prévoit que les actes du Grand Conseil entraînant une dépense nette nouvelle supérieure à 1% du total des dépenses des derniers comptes arrêtés par le Grand Conseil sont soumis au référendum financier obligatoire. L'article 46 al. 1 let. b prévoit que les actes du Grand Conseil entraînant une dépenses nette nouvelle supérieure à 0.25% du total des dépenses des derniers comptes font l'objet d'un référendum financier facultatif. Ni la Constitution cantonale, ni la législation cantonale ne prévoient de référendum financier pour les projets qui donnent lieu à des réductions de recettes mais n'entraînent pas de nouvelles dépenses. La présente révision induit une diminution de recettes fiscales mais pas de nouvelles dépenses. De ce fait, il n'est pas soumis au référendum financier. En revanche, il est soumis au référendum législatif.

7 Développement durable

La présente révision n'a pas d'impact sur le développement durable.

Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern

vom ...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
Geändert: **631.1**
Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

nach Einsicht in die Botschaft 2023-DFIN-54 des Staatsrats vom 27. August 2024;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Der Erlass SGF [631.1](#) (Gesetz über die direkten Kantonssteuern (DStG), vom 06.06.2000) wird wie folgt geändert:

Art. 23 Abs. 3 (geändert)

³ Leibrentenversicherungen sowie Leibrenten- und Verpfändungsverträge sind im Umfang ihres Ertragsanteils steuerbar. Dieser bestimmt sich wie folgt:

- a) (neu) Bei garantierten Leistungen aus Leibrentenversicherungen, die dem eidgenössischen Versicherungsvertragsgesetz vom 2. April 1908 (VVG) unterstehen, ist der im Zeitpunkt des Vertragsabschlusses auf der Grundlage von Artikel 36 Abs. 1 des eidgenössischen Versicherungsaufsichtsgesetzes vom 17. Dezember 2004 bestimmte maximale technische Zinssatz (m) während der gesamten Vertragsdauer massgebend:

1. Ist dieser Zinssatz grösser als null, so berechnet sich der Ertragsanteil, auf den nächstliegenden ganzen Prozentwert auf- oder abgerundet, wie folgt:
$$\text{Ertragsanteil} = [1 - ((1 + m)^{22} - 1) / (22 \cdot m \cdot (1 + m)^{23})] \cdot 100 \%$$
 2. Ist dieser Zinssatz negativ oder null, so beträgt der Ertragsanteil null Prozent.
- b) (neu) Bei Überschussleistungen aus Leibrentenversicherungen, die dem VVG unterstehen, entspricht der Ertragsanteil 70 % dieser Leistungen.
 - c) (neu) Bei Leistungen aus ausländischen Leibrentenversicherungen, aus Leibrenten- und aus Verpfändungsverträgen ist die Höhe der um 0,5 Prozentpunkte erhöhten annualisierten Rendite zehnjähriger Bundesobligationen (r) während des betreffenden Steuerjahres und der neun vorangegangenen Jahre massgebend:
 1. Ist diese Rendite grösser als null, so berechnet sich der Ertragsanteil, auf den nächstliegenden ganzen Prozentwert auf- oder abgerundet, wie folgt:
$$\text{Ertragsanteil} = [1 - ((1 + r)^{22} - 1) / (22 \cdot r \cdot (1 + r)^{23})] \cdot 100 \%$$
 2. Ist diese Rendite negativ oder null, so beträgt der Ertragsanteil null Prozent.

Art. 34 Abs. 1

¹ Von den Einkünften werden abgezogen:

- b) (geändert) die dauernden Lasten sowie der Ertragsanteil nach Artikel 23 Abs. 3 Bst c der Leistungen aus Leibrenten- und aus Verpfändungsverträgen;

Art. 37 Abs. 5 (aufgehoben)

⁵ Aufgehoben

Art. 121 Abs. 2 (geändert)

² Für Eigenkapital, das auf Beteiligungsrechte nach Artikel 111 und 112, auf Rechte nach Artikel 103a und auf konzerninterne Darlehen entfällt, wird sie zum Satz von 0,1 ‰ berechnet.

Art. 139 Abs. 3 (neu)

³ Im Rahmen der Steuerhoheit der Konfessionsgemeinschaften nach Artikel 12 des Gesetzes vom 26. September 1990 über die Beziehungen zwischen den Konfessionsgemeinschaften und dem Staat unterliegen Personen, die in den Pfarreien (Kirchgemeinden) mit Aufgaben im Zusammenhang mit der Erhebung von Kirchensteuern betraut sind oder daran mitwirken, dem Steuerheimnis.

Art. 147 Abs. 1 (geändert), **Abs. 3** (neu)

¹ Veranlagungs- und Bussenverfügungen werden der steuerpflichtigen Person schriftlich eröffnet; sie enthalten eine Rechtsmittelbelehrung. Die übrigen Verfügungen und Entscheide müssen zudem eine Begründung enthalten. Die Eröffnung erfolgt mit Postzustellung. Mit dem ausdrücklichen schriftlichen Einverständnis der steuerpflichtigen Person kann die Eröffnung auf dem elektronischen Weg erfolgen.

³ Die Veröffentlichung im Amtsblatt nach Absatz 2 erfolgt nach den Vorschriften nach Artikel 9c des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Veröffentlichung der Erlasse und des Amtsblatts (VEG). Darin werden die verfügende Behörde, die betroffenen Steuern und Steuerperioden sowie die Rechtsmittel genannt. Es wird auch darauf hingewiesen, dass die steuerpflichtige Person die vollständige Verfügung bei der zuständigen Behörde einsehen kann.

Art. 160 Abs. 1

¹ Gegenüber der steuerpflichtigen Person sind zur Ausstellung schriftlicher Bescheinigungen verpflichtet:

- c) (geändert) Versicherer über den Rückkaufswert von Versicherungen und über die aus dem Versicherungsverhältnis ausbezahlten oder geschuldeten Leistungen; bei Leibrentenversicherungen, die dem VVG unterstehen, müssen sie zusätzlich das Abschlussjahr, die Höhe der garantierten Leibrente, den gesamten steuerbaren Ertragsanteil nach Artikel 23 Abs. 3 sowie die Überschussleistungen und den Ertragsanteil aus diesen Leistungen nach Artikel 23 Abs. 3 Bst. b ausweisen;

Art. 162 Abs. 1

¹ Der Kantonalen Steuerverwaltung müssen für jede Steuerperiode eine Bescheinigung einreichen:

- e) (geändert) Arbeitgeber, die ihren Angestellten Mitarbeiterbeteiligungen einräumen, über alle für deren Veranlagung notwendigen Angaben;
- f) (neu) Arbeitslosenkassen über ausgerichtete Entschädigungen gemäss Artikel 30 Abs. 1 der Verordnung vom 31. August 1983 über die obligatorische Arbeitslosenversicherung und die Insolvenzenschädigung (AVIV).

Art. 217a (neu)**Hinterlegungspflicht**

¹ Bei Veräusserung eines Grundstücks, die der Einkommens- oder Gewinnsteuer oder der Grundstückgewinnsteuer unterliegt, sind die Vertragsparteien verpflichtet, 8 % des Kaufpreises bei einer Urkundsperson zu hinterlegen.

² Bei einem Verstoss gegen diese Bestimmung gilt Artikel 219 sinngemäss.

³ Der unbezahlte Teil der Steuer wird durch ein gesetzliches Grundpfandrecht nach Artikel 217 sichergestellt.

⁴ Veräusserungen in Anwendung der Bestimmungen des Bundesgesetzes vom 11. April 1889 über Schuldbetreibung und Konkurs (SchKG) unterliegen nicht der Hinterlegungspflicht. In diesen Fällen wird die Einkommens- oder Gewinnsteuer oder die Grundstückgewinnsteuer gegebenenfalls durch ein gesetzliches Grundpfandrecht nach Artikel 217 sichergestellt.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt am 1. Januar 2025 in Kraft.

Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): **631.1**
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu le message 2023-DFIN-54 du Conseil d'Etat du 27 août 2024;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

L'acte RSF [631.1](#) (Loi sur les impôts cantonaux directs (LICD), du 06.06.2000) est modifié comme il suit:

Art. 23 al. 3 (modifié)

³ Les assurances de rentes viagères ainsi que les contrats de rentes viagères et d'entretien viager sont imposables à raison de leur part de rendement. Celle-ci se détermine comme suit:

- a) *(nouveau)* pour les prestations garanties provenant d'assurances de rentes viagères soumises à la loi fédérale du 2 avril 1908 sur le contrat d'assurance (LCA), le taux d'intérêt technique maximal (m) défini conformément à l'article 36 al. 1 de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des assurances qui était applicable à la conclusion du contrat est déterminant pendant toute la durée de celui-ci:
 1. si le taux d'intérêt est supérieur à zéro, la part de rendement se calcule au moyen de la formule suivante, en arrondissant le résultat au pourcentage entier le plus proche: part de rendement = $[1 - ((1 + m)^{22} - 1) / (22 \cdot m \cdot (1 + m)^{23})] \cdot 100 \%$

2. si le taux d'intérêt est nul ou négatif, la part de rendement est de 0 %.
- b) *(nouveau)* pour les prestations excédentaires réalisées sur les assurances de rentes viagères qui sont soumises à la LCA, elle est de 70 %;
 - c) *(nouveau)* pour les prestations provenant d'assurances de rentes viagères étrangères ou de contrats de rentes viagères ou d'entretien viager, le rendement annualisé, augmenté de 0,5 point de pourcentage, des obligations émises par la Confédération pour une période de dix ans (r) au cours de l'année fiscale concernée et des neuf années précédentes est déterminant:
 1. si le rendement est supérieur à zéro, la part de rendement se calcule au moyen de la formule suivante, en arrondissant le résultat au pourcentage entier le plus proche: part de rendement = $[1 - ((1 + r)^{22} - 1) / (22 \cdot r \cdot (1 + r)^{23})] \cdot 100 \%$
 2. si le rendement est nul ou négatif, la part de rendement vaut zéro pour-cent.

Art. 34 al. 1

¹ Sont déduits du revenu:

- b) *(modifié)* les charges durables et la part de rendement au sens de l'article 23 al. 3 let. c des prestations fondées sur des contrats de rentes viagères ou de contrats d'entretien viager;

Art. 37 al. 5 (abrogé)

⁵ Abrogé

Art. 121 al. 2 (modifié)

² Il est calculé au taux de 0,1 ‰ pour le capital propre afférent aux droits de participation visés aux articles 111 et 112, aux droits visés à l'article 103a ainsi qu'aux prêts consentis à des sociétés du groupe.

Art. 139 al. 3 (nouveau)

³ Dans le cadre de leur souveraineté fiscale au sens de l'article 12 de la loi du 26 septembre 1990 concernant les rapports entre les communautés confessionnelles et l'Etat, les personnes qui, dans les paroisses, sont chargées de tâches en relation avec le prélèvement des impôts ecclésiastiques ou qui y collaborent sont soumises au secret fiscal.

Art. 147 al. 1 (modifié), **al. 3** (nouveau)

¹ Les décisions de taxation et les amendes sont notifiées au contribuable par écrit et indiquent les voies de droit. Les autres décisions et prononcés doivent, en outre, être motivés. La notification se fait par courrier postal. Avec l'accord exprès et écrit du contribuable, elle peut également se faire par voie électronique.

³ La publication dans la Feuille officielle prévue par l'alinéa 2 a lieu dans le respect des règles fixées à l'article 9c de la loi du 16 octobre 2001 sur la publication des actes législatifs et de la Feuille officielle (LPAL). Elle mentionne le nom de l'autorité qui a rendu la décision, les impôts et les périodes fiscales concernés ainsi que les voies de droit. Elle précise en outre que le contribuable peut consulter la décision complète auprès de l'autorité compétente.

Art. 160 al. 1

¹ Doivent donner des attestations écrites au contribuable:

- c) (modifié) les assureurs, sur la valeur de rachat des assurances et sur les prestations payées ou dues en vertu de contrats d'assurance; pour les assurances de rentes viagères soumises à la LCA, ils doivent fournir en outre une attestation sur l'année de la conclusion du contrat, sur le montant de la rente viagère garantie, sur la part totale de rendement imposable au sens de l'article 23 al. 3 ainsi que sur les prestations excédentaires et la part de rendement provenant de ces prestations au sens de l'article 23 al. 3 let. b;

Art. 162 al. 1

¹ Doivent produire une attestation au Service cantonal des contributions pour chaque période fiscale:

- e) (modifié) les employeurs qui accordent des participations de collaborateur à leurs employés, sur toutes les données nécessaires à la taxation;
- f) (nouveau) les caisses de chômage, sur les indemnités versées en application de l'article 30 al. 1 de l'ordonnance fédérale du 31 août 1983 sur l'assurance-chômage (OACI).

Art. 217a (nouveau)

Consignation

¹ En cas d'aliénation d'un immeuble donnant lieu à la perception d'un impôt sur le revenu ou sur le bénéfice ou d'un impôt sur les gains immobiliers, les parties ont l'obligation de consigner 8 % du prix de l'aliénation auprès d'un officier public.

² En cas d'infraction à cette disposition, l'article 219 s'applique par analogie.

³ La part impayée de l'impôt est garantie par une hypothèque légale, conformément à l'article 217.

⁴ Les aliénations effectuées en application des dispositions de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) ne sont pas soumises à la consignation. Dans ces cas, l'impôt sur le revenu ou sur le bénéfice ou l'impôt sur les gains immobiliers est, le cas échéant, garanti par une hypothèque légale, conformément à l'article 217.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Annexe

GRAND CONSEIL

2023-DFIN-54

Projet de loi :
Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Riedo

Membres : Catherine Beaud, Christel Berset, Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Benoît Glasson, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Stéphane Peiry, Benoît Rey, Jean-Daniel Schumacher

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

Par 10 voix contre 4 et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Anhang

GROSSER RAT

2023-DFIN-54

Gesetzesentwurf:
Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Riedo

Mitglieder: Catherine Beaud, Christel Berset, Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Benoît Glasson, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Stéphane Peiry, Benoît Rey, Jean-Daniel Schumacher

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 zu 4 Stimmen bei 1 Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Propositions refusées

Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :

Amendements**Art. 121 al. 2**

Biffer.

R1

Abgelehnte Anträge

Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen :

Änderungsanträge**Art. 121 Abs. 2**

Streichen.

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition R1, est acceptée par 10 voix contre 5 et 0 abstention.

CE
R1

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag R1 mit 10 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Le 2 octobre 2024

Den 2. Oktober 2024

Botschaft 2024-DFIN-35

1. Oktober 2024

—
Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2025

Wir unterbreiten Ihnen den Gesetzesentwurf über die Festsetzung des Steuerfusses der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2025.

Festsetzung des kantonalen Steuerfusses

—

In Anwendung von Artikel 2 Abs. 1 des Gesetzes über die direkten Kantonssteuern vom 6. Juni 2000 (DStG; SGF 631.1) setzt der Grosse Rat jedes Jahr den Steuerfuss für die direkten Kantonssteuern fest.

Der Staatsrat weist darauf hin, dass die Ausgaben insbesondere aufgrund des Bevölkerungswachstums stetig steigen, während die Einnahmen hinter dieser Ausgabenentwicklung zurückbleiben.

Um das verfassungsmässig vorgeschriebene Haushaltsgleichgewicht zu erreichen und die Staatsfinanzen unter Kontrolle halten zu können, sieht der vorliegende Gesetzesentwurf vor, die Steuerfüsse der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2025 beizubehalten.

Der Staatsrat lädt Sie demnach ein, für die Steuerperiode 2025 für die Einkommenssteuer am Steuerfuss von 96 % der im DStG vorgesehenen Steuersätze und für die anderen direkten kantonalen Steuern am Steuerfuss von 100 % festzuhalten. Er weist jedoch darauf hin, dass dieser Steuerfuss von 96 % für die kommenden Jahre nicht garantiert werden kann.

Der Gesetzesentwurf unterliegt dem Gesetzesreferendum, erfüllt jedoch nicht die Voraussetzungen für die Unterstellung unter das Finanzreferendum gemäss den Artikeln 45 und 46 der Kantonsverfassung.

Message 2024-DFIN-35

1^{er} octobre 2024

—

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025

Nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de loi relatif à la fixation du coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025.

—

Fixation du coefficient cantonal

En application de l'article 2 al. 1 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD – RSF 631.1), le Grand Conseil fixe chaque année le coefficient annuel des impôts cantonaux directs.

Le Conseil d'Etat rappelle que les charges progressent de manière soutenue, notamment en raison de la croissance démographique alors que les revenus évoluent à un rythme moindre.

Dès lors, afin de respecter la règle de l'équilibre du compte de résultats prévue par la Constitution et la nécessité de conserver la maîtrise des finances de l'Etat, le présent projet de loi prévoit de maintenir les coefficients annuels des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2025.

Nous vous invitons dès lors à maintenir le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu à 96 % des taux prévus dans la LICD et à 100% pour les autres impôts cantonaux directs concernés de la période fiscale 2025. Le Conseil d'Etat souligne que la stabilité de ce taux à 96% dans les années futures ne peut être garantie.

Ce projet est soumis au referendum législatif. Il ne remplit en revanche pas les conditions de soumission au référendum financier fixées aux articles 45 et 46 de la Constitution cantonale.

Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2025

vom ...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: **631.12**
Geändert: –
Aufgehoben: 631.12

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 2 des Gesetzes vom 6. Juni 2000 über die direkten Kantonssteuern (DStG);

nach Einsicht in die Botschaft 2024-DFIN-35 des Staatsrats vom 1. Oktober 2024;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Art. 1

¹ Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Einkommen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2025 beträgt 96 % der Steuersätze nach Artikel 37 Abs. 1 DStG.

² Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Vermögen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2025 beträgt 100 % der Steuersätze nach Artikel 62 DStG.

³ Der Steuerfuss der Quellensteuern für die Steuerperiode 2025 beträgt 100 % der Steuersätze nach den Artikeln 81–84, 86 und 86a DStG.

⁴ Der Steuerfuss der Gewinn- und Kapitalsteuern der juristischen Personen sowie der Minimalsteuer für die Steuerperiode 2025 beträgt 100 % der Steuersätze nach den Artikeln 110, 113, 114, 121, 122 und 126 DStG.

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Der Erlass SGF [631.12](#) (Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2024, vom 22.11.2023) wird aufgehoben.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt am 1. Januar 2025 in Kraft.

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: **631.12**

Modifié(s): –

Abrogé(s): 631.12

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 2 de la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD);

Vu le message 2024-DFIN-35 du Conseil d'Etat du 1^{er} octobre 2024;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

Art. 1

¹ Le coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2025 est fixé à 96 % des taux prévus à l'article 37 al. 1 LICD.

² Le coefficient annuel des impôts sur la fortune des personnes physiques de la période fiscale 2025 est fixé à 100 % des taux prévus à l'article 62 LICD.

³ Le coefficient annuel des impôts à la source de la période fiscale 2025 est fixé à 100 % des taux prévus aux articles 81 à 84, 86 et 86a LICD.

⁴ Le coefficient annuel des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales et de l'impôt minimal de la période fiscale 2025 est fixé à 100 % des taux prévus aux articles 110, 113, 114, 121, 122 et 126 LICD.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

L'acte RSF [631.12](#) (Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2024, du 22.11.2023) est abrogé.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Annexe

GRAND CONSEIL

2024-DFIN-35

Projet de loi :

Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025

Propositions de la Commission des finances et de gestion CFG

Présidence : Claude Brodard

Vice-présidence : Bruno Riedo

Membres : Catherine Beaud, Christel Berset, Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Benoît Glasson, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Stéphane Peiry, Benoît Rey, Jean-Daniel Schumacher

Entrée en matière

Par décision tacite, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

Par 10 voix contre 5 et 0 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Anhang

GROSSER RAT

2024-DFIN-35

Gesetzesentwurf:

Gesetz über den Steuerfuss der direkten Kantonssteuern für die Steuerperiode 2025

Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission FGK

Präsidium : Claude Brodard

Vize-Präsidium : Bruno Riedo

Mitglieder: Catherine Beaud, Christel Berset, Laurent Dietrich, Andreas Freiburghaus, Benoît Glasson, François Ingold, Armand Jaquier, Gabriel Kolly, Marie Levrat, Luana Menoud-Baldi, Stéphane Peiry, Benoît Rey, Jean-Daniel Schumacher

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Propositions refusées

Les propositions suivantes ont été rejetées par la commission :

Amendements**Art. 1 al. 1**

¹ Le coefficient annuel des impôts sur le revenu des personnes physiques de la période fiscale 2025 est fixé à ~~96 %~~ 100 % des taux prévus à l'article 37 al. 1 LICD.

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A1, est acceptée par 10 voix contre 5 et 0 abstention.

Le 6 novembre 2024

Abgelehnte Anträge

Folgende Anträge wurden von der Kommission verworfen :

Änderungsanträge**Art. 1 Abs. 1**

¹ Der Steuerfuss der Kantonssteuern auf dem Einkommen der natürlichen Personen für die Steuerperiode 2025 beträgt ~~96 %~~ 100 % der Steuersätze nach Artikel 37 Abs. 1 DStG.

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

A1	CE A1	Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A1 mit 10 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltungen.
----	----------	---

Den 6. November 2024

Botschaft 2024-DSJS-177

27. August 2024

—

Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger (BMfzAG)

Wir unterbreiten Ihnen hiermit die Botschaft zum Entwurf des Gesetzes zur Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger (BMfzAG) sowie des Tarifs im Anhang des Gesetzes. Dieser soll um 5,2 % indexiert werden.

Inhaltsverzeichnis

—

1	Indexierung	2
<hr/>		
1.1	Vorgeschlagene Indexierung ab 2025	2
1.2	Änderung von Anhang 1 BMfzAG	2
2	Auswirkungen	2
<hr/>		
2.1	Finanzielle und personelle Auswirkungen	2
2.2	Weitere Auswirkungen	2

1 Indexierung

Gemäss Artikel 9 des BMfzAG kann der Grosse Rat den Tarif dem durchschnittlichen Jahresindex der Konsumentenpreise anpassen, sofern sich dieser Index um mindestens 5 % verändert. Die Anpassung tritt frühestens am 1. Januar nach dem Jahr in Kraft, in dem der Index einen genügenden Stand für eine Anpassung erreicht. Der Referenzindex des aktuellen Tarifs entspricht 101,7 Punkten (Dezember 2015 = 100 Punkte). Der durchschnittliche Jahresindex der Konsumentenpreise im Jahr 2023 beträgt 107,0 Punkte, was einer Zunahme um 5,2 % entspricht.

1.1 Vorgeschlagene Indexierung ab 2025

Es wird vorgeschlagen, alle Tarife im Anhang des BMfzAG um 5,2 % zu indexieren. Der Referenzindex der Konsumentenpreise, der aktuell verwendet wird, nämlich «Dezember 2015», wird durch den neusten verfügbaren Index ersetzt, das heisst «Dezember 2020».

1.2 Änderung von Anhang 1 BMfzAG

Anhang 1 des BMfzAG wird geändert, um die Tarife zu indexieren und gleichzeitig den Referenzindex der Tarife zu aktualisieren.

2 Auswirkungen

2.1 Finanzielle und personelle Auswirkungen

Die zusätzlichen Bruttoeinnahmen nach Inkrafttreten der Änderungen gemäss Ziffer 1.2 werden auf insgesamt 6 355 000 Franken pro Jahr veranschlagt. Nach Abzug der Inkassoprovision des Amts für Strassenverkehr und Schifffahrt von 2,5 %, also 158 875 Franken, betragen die Nettoeinnahmen 4 956 900 Franken für den Kanton und 1 239 225 Franken für die Gemeinden (Rückerstattung von 20 % der Fahrzeugsteuern an die Gemeinden). Der Entwurf hat keine personellen Auswirkungen.

2.2 Weitere Auswirkungen

Der Entwurf hat keine Auswirkungen auf die Aufgabenteilung zwischen Staat und Gemeinden. Er entspricht dem Bundesrecht und ist europaverträglich.

Message 2024-DSJS-177

27 août 2024

Loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR)

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR) avec le tarif qui lui est annexé. Il s'agit d'indexer celui-ci de 5.2 %.

Table des matières

1	Indexation	2
1.1	Proposition d'indexation dès 2025	2
1.2	Modification de l'annexe 1 à la LIVAR	2
2	Incidences	2
2.1	Incidences financières et en personnel	2
2.2	Autres incidences	2

1 Indexation

Selon l'article 9 de la LIVAR, le Grand Conseil peut adapter le tarif des impôts sur les véhicules à l'indice moyen annuel des prix à la consommation pour autant que cet indice varie d'au moins 5 %. L'adaptation entre en vigueur au plus tôt le 1^{er} janvier qui suit l'année au cours de laquelle l'indice a atteint un niveau suffisant pour justifier une adaptation. L'indice de référence du tarif actuel correspond à 101,7 points (décembre 2015 = 100 points). L'indice moyen annuel 2023 des prix à la consommation correspond à 107,0 points, soit une progression de 5.2 %.

1.1 Proposition d'indexation dès 2025

Il est proposé d'indexer de 5.2 % tous les tarifs de l'annexe à la LIVAR. L'indice de référence des prix à la consommation actuellement utilisé « décembre 2015 » est remplacé par l'indice le plus récent disponible, à savoir « décembre 2020 ».

1.2 Modification de l'annexe 1 à la LIVAR

L'annexe 1 à la LIVAR est modifiée d'une part pour indexer les tarifs et, d'autre part, pour actualiser l'indice de référence des tarifs.

2 Incidences

2.1 Incidences financières et en personnel

Le cumul des revenus supplémentaires bruts prévus après l'entrée en vigueur des modifications selon chiffre 1.2 est évalué à 6 355 000 francs par an. Après déduction de la commission d'encaissement de l'Office de la circulation et de la navigation de 2,5 %, soit 158 875 francs, le revenu net est de 4 956 900 francs pour le canton et de 1 239 225 francs pour les communes (rétrocession aux communes de 20 % de l'impôt sur les véhicules). Le projet n'a pas d'incidence sur le personnel.

2.2 Autres incidences

Le projet ne modifie pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il est conforme au droit fédéral et est eurocompatible.

Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger

vom ...

Betroffene Erlasse (SGF Nummern):

Neu: –
 Geändert: **635.4.1**
 Aufgehoben: –

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Botschaft 2024-DSJS-177 des Staatsrats vom 27. August 2024;
 auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

I.

Der Erlass SGF [635.4.1](#) (Gesetz über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger (BMfzAG), vom 11.02.2021) wird wie folgt geändert:

Art. AI-1 Abs. 1

¹ Für Motorfahrzeuge und Anhänger wird folgende Steuer geschuldet (in Franken):

1. Motorfahrrad
 - a) (*geändert*) Elektrisches oder ähnliches Motorfahrrad mit Kontrollschild, unteilbare Jahressteuer Fr. 21
 - b) (*geändert*) Anderes Motorfahrrad, unteilbare Jahressteuer Fr. 42
2. Traktor, Arbeitsmaschine, Arbeitskarren, Motorkarren und ähnliche Motorfahrzeuge
 - a) (*geändert*) Einachser Fr. 37

- b) (*geändert*) bis zu einem Gesamtgewicht von 3500 kg Fr. 121
 - c) (*geändert*) mit einem Gesamtgewicht von 3501 kg bis 7500 kg Fr. 184
 - d) (*geändert*) mit einem Gesamtgewicht ab 7501 kg Fr. 247
3. Berufsschilder
 - a) (*geändert*) Motorrad, Anhänger Fr. 158
 - b) (*geändert*) Landwirtschaftsfahrzeug Fr. 316
 - c) (*geändert*) Motorwagen Fr. 631
4. Personenwagen, Kleinbusse und ähnliche Motorfahrzeuge mit einem Gesamtgewicht von max. 3500 kg; Motorwagen, Lieferwagen, Sattelschlepper und ähnliche Motorfahrzeuge mit einem Gesamtgewicht von max. 2800 kg
 - a) (*geändert*) bis 25 kW Fr. 259
 - b) (*geändert*) von 26 bis 50 kW Fr. 327
 - c) (*geändert*) von 51 bis 75 kW Fr. 396
 - d) (*geändert*) von 76 bis 100 kW Fr. 464
 - e) (*geändert*) von 101 bis 125 kW Fr. 532
 - f) (*geändert*) von 126 bis 150 kW Fr. 601
 - g) (*geändert*) von 151 bis 175 kW Fr. 690
 - h) (*geändert*) von 176 bis 200 kW Fr. 780
 - i) (*geändert*) von 201 bis 225 kW Fr. 869
 - j) (*geändert*) von 226 bis 250 kW Fr. 958
 - k) (*geändert*) von 251 bis 300 kW Fr. 1137
 - l) (*geändert*) von 301 bis 350 kW Fr. 1316
 - m) (*geändert*) ab 351 kW Fr. 1495
5. Motorwagen, Lieferwagen, Sattelschlepper und ähnliche Motorfahrzeuge mit einem Gesamtgewicht von 2801 bis 3500 kg
 - a) (*geändert*) von 2801 bis 3200 kg Fr. 514
 - b) (*geändert*) von 3201 bis 3500 kg Fr. 756
6. Motorrad, dreirädriges Motorfahrzeug, Kleinmotorfahrzeug, Motorschlitten und ähnliche Motorfahrzeuge
 - a) (*geändert*) bis 3 kW Fr. 103
 - b) (*geändert*) von 4 bis 5 kW Fr. 114

c)	(geändert) von 6 bis 7 kW	Fr. 135
d)	(geändert) von 8 bis 11 kW	Fr. 156
e)	(geändert) von 12 bis 22 kW	Fr. 177
f)	(geändert) von 23 bis 50 kW	Fr. 198
g)	(geändert) von 51 bis 80 kW	Fr. 219
h)	(geändert) von 81 bis 110 kW	Fr. 240
i)	(geändert) ab 111 kW	Fr. 261
7.	Motorwagen, Lastwagen, Sattelschlepper, Sattelmotorfahrzeug und ähnliche Motorfahrzeuge mit einem Gesamtgewicht über 3500 kg	
a)	(geändert) von 3501 bis 7500 kg	Fr. 1140
b)	(geändert) von 7501 bis 14'000 kg	Fr. 1666
c)	(geändert) von 14'001 bis 20'000 kg	Fr. 2192
d)	(geändert) von 20'001 bis 26'000 kg	Fr. 2718
e)	(geändert) von 26'001 bis 32'000 kg	Fr. 3244
f)	(geändert) ab 32'001 kg	Fr. 3770
8.	Gesellschaftswagen (Autocar), Bus und ähnliche Fahrzeuge	
a)	(geändert) von 3501 bis 5000 kg	Fr. 1363
b)	(geändert) von 5001 bis 7500 kg	Fr. 1574
c)	(geändert) von 7501 bis 10'000 kg	Fr. 1784
d)	(geändert) von 10'001 bis 15'000 kg	Fr. 1995
e)	(geändert) von 15'001 bis 20'000 kg	Fr. 2205
f)	(geändert) von 20'001 bis 25'000 kg	Fr. 2415
g)	(geändert) ab 25'001 kg	Fr. 2626
9.	Anhänger, Sattelanhänger und ähnliche Anhänger	
a)	(geändert) bis 300 kg	Fr. 36
b)	(geändert) von 301 bis 600 kg	Fr. 83
c)	(geändert) von 601 bis 1200 kg	Fr. 140
d)	(geändert) von 1201 bis 2500 kg	Fr. 250
e)	(geändert) von 2501 bis 5000 kg	Fr. 377
f)	(geändert) von 5001 bis 7500 kg	Fr. 513
g)	(geändert) von 7501 bis 10'000 kg	Fr. 650
h)	(geändert) von 10'001 bis 12'500 kg	Fr. 787

i)	(geändert) ab 12'501 kg	Fr. 924
10.1	Landwirtschaft	
a)	(geändert) bis 600 kg	Fr. 15
b)	(geändert) von 601 bis 3500 kg	Fr. 36
c)	(geändert) von 3501 bis 7500 kg	Fr. 78
d)	(geändert) ab 7501 kg	Fr. 130
10.2	Arbeitsfahrzeuge	
a)	(geändert) bis 600 kg	Fr. 36
b)	(geändert) von 601 bis 3500 kg	Fr. 78
c)	(geändert) von 3501 bis 7500 kg	Fr. 162
d)	(geändert) ab 7501 kg	Fr. 267

Art. AI-2 Abs. I (geändert)

¹ Die oben stehenden Beträge entsprechen dem Index der Konsumentenpreise beim Stand von 106,1 Punkten (Grundlage Dezember 2020 = 100 Punkte).

II.

Keine Änderung von Erlassen in diesem Abschnitt.

III.

Keine Aufhebung von Erlassen in diesem Abschnitt.

IV.

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt am 1. Januar 2025 in Kraft.

Loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
 Modifié(s): **635.4.1**
 Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu le message 2024-DSJS-177 du Conseil d'Etat du 27 août 2024;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

L'acte RSF [635.4.1](#) (Loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR), du 11.02.2021) est modifié comme il suit:

Art. AI-1 al. 1

¹ L'impôt dû pour les véhicules automobiles et les remorques est le suivant:

1. Cyclomoteur
 - a) (modifié) cyclomoteur électrique ou assimilable muni d'une plaque de contrôle, impôt annuel indivisible Fr. 21
 - b) (modifié) autre cyclomoteur, impôt annuel indivisible Fr. 42
2. Tracteur, machine de travail, chariot de travail, chariot à moteur et autre engin analogue
 - a) (modifié) monoaxe Fr. 37

- b) (modifié) jusqu'à 3500 kg de poids total Fr. 121
- c) (modifié) de 3501 à 7500 kg de poids total Fr. 184
- d) (modifié) dès 7501 kg de poids total Fr. 247
3. Plaques professionnelles
 - a) (modifié) motorcycle, remorque Fr. 158
 - b) (modifié) véhicule agricole Fr. 316
 - c) (modifié) voiture automobile Fr. 631
4. Voiture de tourisme, minibus et autre véhicule analogue présentant un poids total maximal de 3500 kg; voiture automobile, voiture de livraison, tracteur à sellette et autre véhicule analogue présentant un poids total jusqu'à 2800 kg
 - a) (modifié) jusqu'à 25 kW Fr. 259
 - b) (modifié) de 26 à 50 kW Fr. 327
 - c) (modifié) de 51 à 75 kW Fr. 396
 - d) (modifié) de 76 à 100 kW Fr. 464
 - e) (modifié) de 101 à 125 kW Fr. 532
 - f) (modifié) de 126 à 150 kW Fr. 601
 - g) (modifié) de 151 à 175 kW Fr. 690
 - h) (modifié) de 176 à 200 kW Fr. 780
 - i) (modifié) de 201 à 225 kW Fr. 869
 - j) (modifié) de 226 à 250 kW Fr. 958
 - k) (modifié) de 251 à 300 kW Fr. 1137
 - l) (modifié) de 301 à 350 kW Fr. 1316
 - m) (modifié) dès 351 kW Fr. 1495
5. Voiture automobile, voiture de livraison, tracteur à sellette et autre véhicule analogue présentant un poids total de 2801 à 3500 kg
 - a) (modifié) de 2801 à 3200 kg Fr. 514
 - b) (modifié) de 3201 à 3500 kg Fr. 756
6. Motorcycle, tricycle, quadricycle, luge à moteur et autre engin analogue
 - a) (modifié) jusqu'à 3 kW Fr. 103
 - b) (modifié) de 4 à 5 kW Fr. 114
 - c) (modifié) de 6 à 7 kW Fr. 135
 - d) (modifié) de 8 à 11 kW Fr. 156

e)	<i>(modifié)</i> de 12 à 22 kW	Fr. 177
f)	<i>(modifié)</i> de 23 à 50 kW	Fr. 198
g)	<i>(modifié)</i> de 51 à 80 kW	Fr. 219
h)	<i>(modifié)</i> de 81 à 110 kW	Fr. 240
i)	<i>(modifié)</i> dès 111 kW	Fr. 261
7.	Voiture automobile, camion, tracteur à sellette, véhicule articulé et autre véhicule analogue présentant un poids total supérieur à 3500 kg	
a)	<i>(modifié)</i> de 3501 à 7500 kg	Fr. 1140
b)	<i>(modifié)</i> de 7501 à 14'000 kg	Fr. 1666
c)	<i>(modifié)</i> de 14'001 à 20'000 kg	Fr. 2192
d)	<i>(modifié)</i> de 20'001 à 26'000 kg	Fr. 2718
e)	<i>(modifié)</i> de 26'001 à 32'000 kg	Fr. 3244
f)	<i>(modifié)</i> dès 32'001 kg	Fr. 3770
8.	Autocar, bus et autre véhicule analogue	
a)	<i>(modifié)</i> de 3501 à 5000 kg	Fr. 1363
b)	<i>(modifié)</i> de 5001 à 7500 kg	Fr. 1574
c)	<i>(modifié)</i> de 7501 à 10'000 kg	Fr. 1784
d)	<i>(modifié)</i> de 10'001 à 15'000 kg	Fr. 1995
e)	<i>(modifié)</i> de 15'001 à 20'000 kg	Fr. 2205
f)	<i>(modifié)</i> de 20'001 à 25'000 kg	Fr. 2415
g)	<i>(modifié)</i> dès 25'001 kg	Fr. 2626
9.	Remorque, semi-remorque et autre engin analogue	
a)	<i>(modifié)</i> jusqu'à 300 kg	Fr. 36
b)	<i>(modifié)</i> de 301 à 600 kg	Fr. 83
c)	<i>(modifié)</i> de 601 à 1200 kg	Fr. 140
d)	<i>(modifié)</i> de 1201 à 2500 kg	Fr. 250
e)	<i>(modifié)</i> de 2501 à 5000 kg	Fr. 377
f)	<i>(modifié)</i> de 5001 à 7500 kg	Fr. 513
g)	<i>(modifié)</i> de 7501 à 10'000 kg	Fr. 650
h)	<i>(modifié)</i> de 10'001 à 12'500 kg	Fr. 787
i)	<i>(modifié)</i> dès 12'501 kg	Fr. 924

10.1	Usage agricole	
a)	<i>(modifié)</i> jusqu'à 600 kg	Fr. 15
b)	<i>(modifié)</i> de 601 à 3500 kg	Fr. 36
c)	<i>(modifié)</i> de 3501 à 7500 kg	Fr. 78
d)	<i>(modifié)</i> dès 7501 kg	Fr. 130
10.2	Usage de travail	
a)	<i>(modifié)</i> jusqu'à 600 kg	Fr. 36
b)	<i>(modifié)</i> de 601 à 3500 kg	Fr. 78
c)	<i>(modifié)</i> de 3501 à 7500 kg	Fr. 162
d)	<i>(modifié)</i> dès 7501 kg	Fr. 267

Art. A1-2 al. 1 *(modifié)*

¹ Les montants ci-dessus correspondent à un indice des prix à la consommation de 106,1 points (base décembre 2020 = 100 pts).

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

AnnexeAnhang

GRAND CONSEIL

2024-DSJS-177

Projet de loi :

Loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques

Proposition de la commission ad hoc CAH-2024-013

Présidence : Chardonens Jean-Daniel

Membres : Brodard Claude, Bürgisser Nicolas, Dupré Lucas, Emonet Gaéтан, Julmy Markus, Raetzo Carole, Tritten Sophie, Vial Pierre, Wieland Philipp, Zamofing Dominique.

Membre remplaçant : Boschung Bruno.

Entrée en matière

Par 7 voix contre 4 et 0 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Proposition acceptée (projet bis)

La commission propose au Grand Conseil de modifier ce projet de loi comme suit :

IV. Clauses finales

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier ~~2025~~ 2026.

Vote final

Par 7 voix contre 4 et 0 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations (projet bis).

GROSSER RAT

2024-DSJS-177

Gesetzesentwurf:

Gesetz zur Änderung des Gesetzes über die Besteuerung der Motorfahrzeuge und Anhänger

Antrag der Ad-hoc-Kommission AHK-2024-013

Präsidium: Chardonens Jean-Daniel

Mitglieder: Brodard Claude, Bürgisser Nicolas, Dupré Lucas, Emonet Gaéтан, Julmy Markus, Raetzo Carole, Tritten Sophie, Vial Pierre, Wieland Philipp, Zamofing Dominique.

Ersatzmitglied: Boschung Bruno.

Eintreten

Mit 7 zu 4 Stimmen bei 0 Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat, auf diesen Gesetzesentwurf einzutreten.

Angenommener Antrag (projet bis)

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf wie folgt zu ändern:

IV. Schlussbestimmungen

Dieses Gesetz untersteht dem Gesetzesreferendum. Es untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Es tritt am 1. Januar ~~2025~~ 2026 in Kraft.

Schlussabstimmung

Mit 7 zu 4 Stimmen bei 0 Enthaltung beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Gesetzesentwurf in der Fassung, die aus ihren Beratungen hervorgegangen ist (Projet bis), anzunehmen.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (débat libre).

Proposition refusée

La proposition suivante a été rejetée par la commission :

Amendement**Art. A1-1 al. 1**

¹ L'impôt dû pour les véhicules automobiles et les remorques est le suivant:

[...]

4. Voiture de tourisme, minibus et autre véhicule analogue présentant un poids total maximal de 3500 kg; voiture automobile, voiture de livraison, tracteur à sellette et autre véhicule analogue présentant un poids total jusqu'à 2800 kg

[...]

m) (*modifié*) ~~dès 351 kW~~ par 50 kW supplémentaires Fr. ~~1495~~ 250

Résultats des votes

Les propositions suivantes ont été mises aux voix :

Première lecture

La proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition A1, est acceptée par 7 voix contre 4 et 0 abstention.

La proposition A2, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 6 voix contre 5 et 0 abstention.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (freie Debatte) behandelt wird.

Abgelehnter Antrag

Folgender Antrag wurde von der Kommission verworfen:

Änderungsantrag**Art. A1-1 al. 1**

A1 *Antrag in französischer Sprache eingereicht.*

Abstimmungsergebnisse

Die Kommission hat über folgende Anträge abgestimmt:

Erste Lesung

CE
A1 Der ursprüngliche Antrag des Staatsrats obsiegt gegen Antrag A1 mit 7 zu 4 Stimmen bei 0 Enthaltung.

A2
CE Antrag A2 obsiegt gegen den ursprünglichen Antrag des Staatsrats mit 6 zu 5 Stimmen bei 0 Enthaltung.

Le 30 octobre 2024

Den 30. Oktober 2024



Landwirtschaftsbericht 2024

Ziele und Massnahmen 2024–2029



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

—
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**



Inhaltsverzeichnis



1	Vorwort Direktor der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft	4
2	Auswertung der kantonalen Massnahmen von 2019	6
3	Agrarpolitik des Bundes	8
4	Freiburgische Agrarpolitik	12
	Vision des Staatsrats	12
	Aktuelle Lage	16
	Statistiken	20
	Jährlich zur Verfügung stehende Mittel	24
5	Strategische Achsen	27
	1. Achse: Landwirtschaftliche Produktion und Wertschöpfungsketten	28
	2. Achse: Forschung, Bildung und Beratung	34
	3. Achse: Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung	38
	4. Achse: Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit	42
	5. Achse: Natürliche Ressourcen	46
	6. Achse: Produktionsmittel	52
	7. Achse: Direktzahlungen und landwirtschaftliches Einkommen	56
6	Schlussfolgerungen und Ausblick	60
7	Anhang Auswertung der kantonalen Massnahmen 2019	62

1 Vorwort Direktor der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft

Die Landwirtschaft ist mit wirtschaftlichen, gesellschaftlichen und ökologischen Interessenkonflikten konfrontiert: Finden wir zusammen den richtigen Weg!

Die Landwirtschaft steht vor immensen Herausforderungen: Um dem Klimawandel die Stirn zu bieten und die Erwartungen in Sachen Umwelt zu erfüllen, muss sie Anpassungen bezüglich Nachhaltigkeit vornehmen. Gleichzeitig muss sie ihrer Hauptaufgabe «Ernährung der Bevölkerung» gerecht werden und zum Selbstversorgungsziel beitragen, das in der Bundesverfassung verankert ist.

«Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein!» ist die Devise, die ich mit der freiburgischen Agrarpolitik umsetzen will. Wir dürfen nicht vergessen, dass die Landwirtschaft sehr resilient ist und sich anpassen kann. In den letzten 50 Jahren haben sich die Produktionsbedingungen laufend weiterentwickelt. Insbesondere auch in unserem Land, dessen Normen zu den strengsten und restriktivsten der Welt gehören, geschahen diese massiven Veränderungen mit dem Engagement des Agrarsektors.

Die zu Beginn des Jahres 2024 sichtbar gewordene «Révolte agricole» zeigte die wirtschaftliche Unsicherheit (hohe Fluktuation der Kosten und Einkommen¹), den steigenden Verwaltungsaufwand, den Klimawandel und die gesellschaftliche Entwicklung (Individualisierung der Gesellschaft, Stadt-Land-Graben) als die vier grossen Faktoren auf, welche die Landwirt/innen unseres Kantons und über seine Grenzen hinaus stark beschäftigen. Trotz des gesunden und konstruktiven Dialogs ist es nicht möglich, auf einen Schlag Lösungen herbeizuzaubern und es gibt viel zu tun. Der Kanton Freiburg ist sich der wichtigen Herausforderungen bewusst und engagiert sich umso mehr, als die Landwirtschaft sowohl wirtschaftlich als auch gesellschaftlich und kulturell ein wichtiger Sektor ist. Es darf nicht vergessen werden, dass 60 Prozent des Freiburger Kantonsgebiets landwirtschaftlich genutzt wird, es in Freiburg über 2500 Betriebe hat und der Kanton 7 Prozent der Schweizer Gesamtproduktion, aber 3 Prozent der Bevölkerung darstellt.

Der Agrar- und Lebensmittelsektor ist eine Priorität des Staatsrats, der in diesem Bereich die Leaderposition anstrebt. Bereits heute finden sich zahlreiche Lebensmittelindustrien in Freiburg. Knapp 20 Prozent der Schweizer Lebensmittel kommen durch unseren Kanton. Der Lebensmittelsektor macht ungefähr 20 Prozent der Arbeitsplätze des Kantons aus. Der Ausbau des Campus von Grangeneuve und die Ansiedlung der eidgenössischen Forschungsanstalt Agroscope in Posieux, aber auch die Weiterentwicklung des Agrico-Campus in Saint-Aubin sind konkrete Elemente, dank denen wir solche Ziele anstreben können.

Unter Berücksichtigung der finanziellen Schwierigkeiten auf kantonaler und nationaler Ebene steht der Landwirtschaftsbericht 2024 in einem schwierigen, aber ehrgeizigen Kontext. Der Zeitpunkt ist massgebend, da Bundesbern über der AP30+ brütet. Es ist deshalb grundlegend, unsere Standpunkte geltend zu machen, um uns für eine professionelle und produktive Landwirtschaft einzusetzen, welche die Lebensqualität der Landwirt/innen, die Umwelt und die Tiere respektiert. Als Vizepräsident der Konferenz der kantonalen Landwirtschaftsdirektoren setze ich mich vorbehaltlos für die Definition einer klaren, ehrgeizigen Landwirtschaftsstrategie ein, die unsere Stärken und Schwächen ebenso berücksichtigt wie unser grosses Entwicklungspotenzial.

Neben der für die landwirtschaftliche Planung des Bundes wichtigen Zeit bereiten uns auch die Finanzen Kopfzerbrechen, denn für die nächsten Jahre sind die Finanzperspektiven sowohl auf kantonaler wie auch auf Bundesebene alles andere als rosig. Die Weiterführung der Strukturhilfen für die Landwirtschaft ist ebenfalls eine Thematik, die zu den oben erwähnten Herausforderungen hinzukommt. Wir stehen vor einer grossen, aber spannenden Aufgabe, die nicht nur die Landwirtschaft betrifft, sondern auch die allgemeine Ausrichtung unserer Gesellschaft von morgen.



Staatsrat Didier Castella,
Direktor der Institutionen und
der Land- und Forstwirtschaft

¹ Der Landwirtschaftsbericht dient auch als Bericht zum Postulat 2024-GC-41 «Gerechte Preise für die Bauernfamilien», das der Grosse Rat am 3. September 2024 für erheblich erklärt hat.



2 Auswertung der kantonalen Massnahmen von 2019

Im Landwirtschaftsbericht 2019 wurden Massnahmen für die sieben strategischen Achsen definiert. Vor Beginn der Redaktion des Landwirtschaftsberichts 2024 wurden die Massnahmen bezüglich ihrer Realisierung je Achse ausgewertet (Stand Ende 2023). Insgesamt kann festgestellt werden, dass der Grossteil der Massnahmen erfolgreich umgesetzt wurde: 82 Prozent wurden komplett, 17 Prozent teilweise und ein Prozent nicht umgesetzt. Die detaillierte Auswertung der 88 Massnahmen findet sich im Anhang.

Strategische Achse	Umgesetzte Massnahme	Teilweise umgesetzte Massnahme	Nicht umgesetzte Massnahme
Landwirtschaftliche Produktion und Wertschöpfungsketten	10	1	0
Forschung, Bildung und Beratung	12	0	1
Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung	6	0	0
Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit	12	3	0
Natürliche Ressourcen	15	3	0
Fachwissen und Produktionsmittel	7	4	0
Direktzahlungen	10	4	0
Total (88)	72	15	1



3 Agrarpolitik des Bundes

Freiburg gehört zu den wichtigsten Agrarkantonen der Schweiz. Die Freiburger Regierung interessiert sich deshalb besonders stark für die Agrarpolitik und setzt sich für eine professionelle, produktive, nachhaltige, sowie umwelt- und tierfreundliche Landwirtschaft ein und verbessert die Lebensqualität der Bewirtschaftenden. Auch wenn die wichtigen Entscheidungen in Zusammenhang mit der Agrarpolitik grösstenteils in Bundesbern gefällt werden, haben die Kantone als Teil unseres föderalistischen Systems das Recht und die Pflicht, sich auf ihrer Ebene einzubringen.

Für Freiburg spielen mehrere Kriterien eine Rolle, bevor der Kanton in die Bundespolitik eingreift. Hat ein Entscheid im Bundesparlament beispielsweise hohe finanzielle Kosten zur Folge oder führt zu hohem administrativem Aufwand, dann wird der Kanton aktiv. Langfristiges Ziel unseres Kantons ist es, seine strategische Position im Agrar- und Lebensmittelsektor zu stärken und entsprechend die Ausrichtung der schweizerischen Agrar- und Lebensmittelpolitik in seinem Interesse zu beeinflussen. Die Nahrungsmittelproduktion muss nachhaltig sein und den Akteurinnen und Akteuren der Land- und Ernährungswirtschaft die Möglichkeit geben, ihre Betriebe in einem zunehmend kompetitiven Umfeld zu erhalten und weiterzuentwickeln. Der Fokus liegt dabei weiterhin auf der Innovation, der Verbesserung der Wertschöpfung und der Positionierung der Produkte im In- und Ausland.

Von der AP22+ ...

Die Weiterentwicklung der Agrarpolitik wird aktuell vom Bundesparlament diskutiert. Die AP22+ *Agrarpolitik ab 2022* wurde in der Frühjahrsession 2021 vom Parlament sisiert, in der Sommersession 2023 in einer reduzierten Form verabschiedet und wird nun auf Verordnungsstufe umgesetzt. Parallel dazu hat das Parlament den Bundesrat beauftragt, einen Bericht zur zukünftigen Ausrichtung der Agrarpolitik zu verfassen. Darin wird aufgezeigt, wie die Schweizer Land- und Ernährungswirtschaft künftig einen noch grösseren Beitrag an die Ernährungssicherheit leisten kann. Miteinbezogen in die Überlegungen wird das gesamte Ernährungssystem von der Produktion bis zum Konsum.

Der Bundesrat zeigte in diesem Bericht zudem auf, wie der agrarpolitische Weg bis zur nächsten grossen Reform aussehen soll, die 2030 in Kraft tritt. Dieser Weg besteht aus drei Etappen:

-
- > 1. Etappe: **Parlamentarische Initiative 19.475 Risiken beim Einsatz von Pflanzenschutzmitteln und Nährstoffverluste reduzieren**

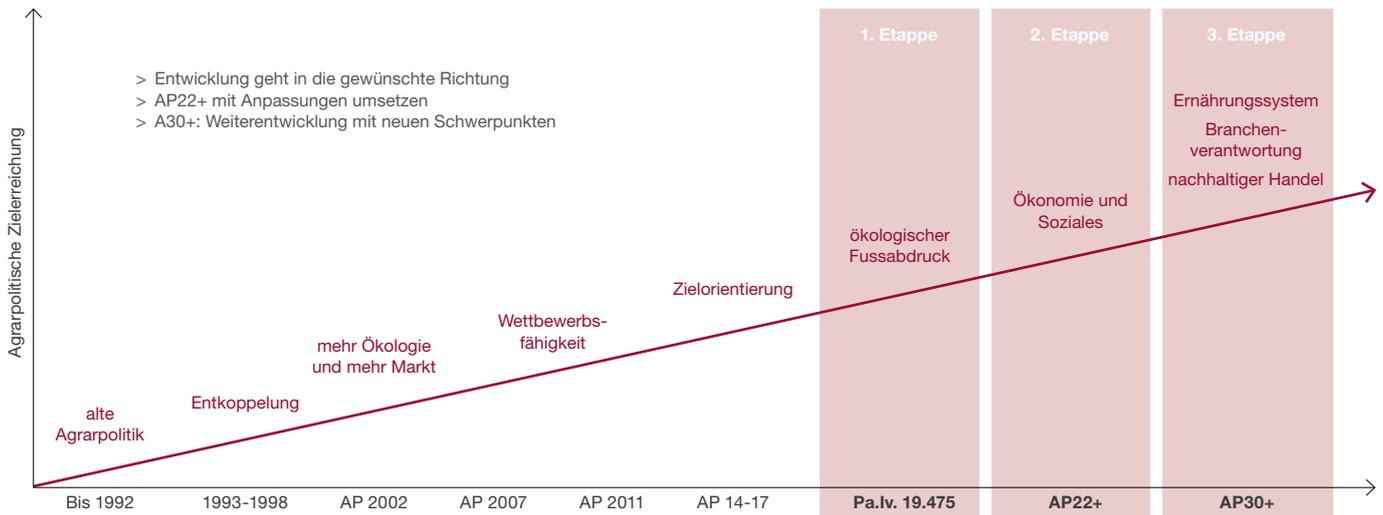
Dringend umzusetzende Massnahmen aus der AP22+, welche die Risiken beim Einsatz von Pflanzenschutzmitteln sowie die Nährstoffverluste beim Umgang mit Düngern reduzieren sollen und ab 2023 in Form von Verordnungsanpassungen umgesetzt werden.

-
- > 2. Etappe: Umsetzung Mini-Paket AP22+ ab 2025

Die Massnahmen im Bereich der wirtschaftlichen und sozialen Nachhaltigkeit aus der AP22+ sollen 2025 in Kraft treten. Dazu gehören mehrere Massnahmen wie die Unterstützung bei Ernteversicherungen, der obligatorische Sozialversicherungsschutz, die Förderung der Digitalisierung oder die Zusammenlegung der Vernetzung mit der Landschaftsqualität.

-
- > 3. Etappe: künftige Agrarpolitik AP30+ ab 2030 in einem gesamtheitlichen Ernährungssystem.

Thematische Entwicklung der Agrarpolitik



Quelle: nach BLW, 2024.

... zur AP30+

Die nächste grosse Reform des Bundesgesetzes über die Landwirtschaft wird 2030 in Kraft treten (AP30+). Basierend auf dem vom Bundesrat verabschiedeten Postulatsbericht zur künftigen Ausrichtung der Agrarpolitik soll die AP30+ in ein gesamtheitliches Ernährungssystem eingebettet werden. Das heisst, dass neu nicht nur Massnahmen im Bereich der Landwirtschaft eingeführt werden, um unser Ernährungssystem nachhaltig zu machen, sondern dass auch alle anderen Akteur/innen der Wertschöpfungskette einen Beitrag zu einem nachhaltigeren System leisten müssen. Besonders betroffen sind die Branchen, die noch mehr Verantwortung übernehmen sollen. Das Gleiche gilt für die internationalen Handelsbeziehungen, die ebenfalls zur nachhaltigen Entwicklung beitragen sollen.

Der Bundesrat wurde mit der Motion 22.4251 *Bericht zur zukünftigen Ausrichtung der Agrarpolitik. Konkretisierung des Konzepts* beauftragt, bis 2027 eine **Botschaft für die AP30+** vorzulegen. Diese soll insbesondere folgende Aspekte berücksichtigen:

- a. Sicherstellung der Ernährungssicherheit auf Basis einer diversifizierten inländischen Nahrungsmittelproduktion mindestens auf aktuellem Niveau der Selbstversorgung
- b. Reduktion des ökologischen Fussabdrucks von der landwirtschaftlichen Produktion bis zum Konsum von Lebensmitteln einschliesslich Importe
- c. Verbesserung der wirtschaftlichen und sozialen Perspektiven für die Land- und Ernährungswirtschaft
- d. Vereinfachung des Instrumentariums und Reduktion des administrativen Aufwands

Die Arbeiten dazu haben bereits begonnen. Ein wichtiger Hebel, um weiterhin Einfluss zu nehmen, ist die Konferenz der kantonalen Landwirtschaftsdirektoren. Da der Freiburger Staatsrat Didier Castella im Vorstand dieser Konferenz ist, kann unser Kanton einen echten Einfluss auf die künftige Ausrichtung der Agrarpolitik nehmen. Freiburg nimmt zudem auch aktiv in den Arbeitsgruppen zur AP30+ Einsitz und verfolgt die Diskussion aus der Nähe.

Klimastrategie Landwirtschaft und Ernährung 2050

Die Land- und die Ernährungswirtschaft gehören zu den Sektoren, die von den Auswirkungen des Klimawandels besonders stark betroffen sind. Zudem verursachen diese Tätigkeitsbereiche eine nicht unerhebliche Menge an Treibhausgasen (THG). Die Klimastrategie Landwirtschaft und Ernährung 2050 hat zum Ziel, die beiden Sektoren bei der Anpassung an die Klimaveränderungen zu unterstützen und ihre Treibhausgasemissionen zu verringern. Sie wurde vom Bundesamt für Landwirtschaft (BLW), vom Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (BLV) sowie vom Bundesamt für Umwelt (BAFU) erarbeitet und bildet eine Grundlage, um das Ernährungssystem nachhaltig auszurichten und damit die Ernährungssicherheit umfassend zu stärken. Die sektorübergreifende Strategie ist auf drei Ziele ausgerichtet, die bis 2050 erreicht werden sollen:

- > die Landwirtschaft gewährleistet eine klima- und standortangepasste Produktion und erreicht dabei einen Selbstversorgungsgrad von mindestens 50 Prozent
- > die Bevölkerung ernährt sich gesund und ausgewogen. Sie verringert damit ihren ernährungsbedingten ökologischen Fussabdruck pro Kopf gegenüber 2020 um zwei Drittel
- > die Treibhausgasemissionen der nationalen landwirtschaftlichen Produktion werden gegenüber 1990 um 40 Prozent gesenkt

Die Strategie sieht insbesondere einen Ausbau der Forschung zur Reform des Ernährungssystems vor. Überdies sollen die bestehenden politischen Instrumente kohärent weiterentwickelt werden. Es gilt darauf hinzuwirken, dass Produktion, Verarbeitung, Handel und Konsum in Richtung Netto-Null-Ziel gehen, das der Bundesrat für den Treibhausgasausstoss bis 2050 festgelegt hat. Damit sollen die Klimarisiken auf ein Minimum begrenzt werden.

Zahlungsrahmen 2026–2029: Finanzielle Mittel für die Landwirtschaft

Der Freiburger Staatsrat hat zu den finanziellen Mitteln des Bundes für die Landwirtschaft in den Jahren 2026–2029 Stellung genommen. Die Regierung setzt sich für das Einkommen der Bauernfamilien und Investitionen in die Bodenverbesserungen ein. Der vom Eidgenössischen Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung (WBF) in die Vernehmlassung gegebene Entwurf sah insbesondere eine Kürzung der Beiträge um 2,5 Prozent gegenüber der aktuellen Periode 2022–2025 vor. Der Staatsrat stellt fest, dass die finanziellen Mittel für die Landwirtschaft in den letzten Jahren zurückgegangen sind und lehnt daher eine zusätzliche Kürzung ab, die eine weitere Reduktion des Einkommens der Landwirtinnen und Landwirte zur Folge hätte und sowohl die Versorgungssicherheit als auch die Anpassungsfähigkeit des Sektors an die Folgen des Klimawandels gefährden würde.

Der Staatsrat betont, dass die Beiträge des Bundes für die Landwirtschaft über die letzten 15 Jahre nominal stabil geblieben sind, während sie in anderen Ausgabenbereichen angestiegen sind. Der Anteil der Ausgaben des Bundes für Landwirtschaft und Ernährung ist somit um rund einen Drittel zurückgegangen (von 5,9 % auf 4,1 %). Diese Senkung erfolgt in einer Phase, in der das Einkommen der Bauernfamilien bereits durch die Inflation stark belastet ist und der gesamte Sektor bedeutende Investitionen vornehmen muss, um seine Auswirkungen auf das Klima zu reduzieren und sich an die Folgen des Klimawandels anzupassen.

Der Staatsrat weist darauf hin, dass im Talgebiet nur gerade 46 Prozent der Betriebe den Vergleichslohn erreichen. Im Hügelgebiet sind es 27 Prozent und im Berggebiet 17 Prozent. 2022 ist der Arbeitsverdienst pro Familienarbeitskraft gar um über 6 Prozent gesunken. Die Massnahmen zugunsten der Einkommen der Bauernfamilien sollten daher verstärkt und nicht reduziert werden, wie es der Entwurf des Bundes vorsieht.

Die für die Umsetzung der «Klimastrategie Landwirtschaft und Ernährung 2050» und der «Strategie Strukturverbesserung 2030+» nötigen Investitionen erfordern auf nationaler Ebene ebenfalls bedeutende zusätzliche Finanzmittel, die nicht von den Direktzahlungen entnommen werden können, da dies die wirtschaftliche Situation der Landwirt/innen und ihrer Familien noch zusätzlich verschlechtern würde.



4 Freiburgische Agrarpolitik

Der Kanton Freiburg will sich als Leader im Agrar- und Lebensmittelsektor positionieren. Der Staatsrat hat diese Vision bereits zum dritten Mal in sein Regierungsprogramm aufgenommen und damit bekräftigt, dass es sich um eine längerfristige Vision handelt. Sie integriert sich in die drei strategischen Achsen des Regierungsprogramms 2022 – 2026 «Wirtschaft und Innovation», «Gesellschaftlicher Zusammenhalt» und «Ökologischer Wandel».

Vision des Staatsrats

«Die freiburgische Landwirtschaft ist professionell, produktiv, nachhaltig sowie umwelt- und tierfreundlich und verbessert die Lebensqualität der Bewirtschaftenden.»

Diese Definition umfasst mehrere Themen. In der Achse «Wirtschaft und Innovation» sind es die Umsetzung der Lebensmittelstrategie, die Entwicklung des Campus Grangeneuve und die Förderung einer innovativen Landwirtschaft. In der Achse «Ökologischer Wandel» stehen die Umsetzung des Klimaplanes für eine resiliente Landwirtschaft, der Bodenschutz, der Gewässerschutz sowie die Umsetzung der Biodiversitätsstrategie im Vordergrund. Die dritte Achse, der «Gesellschaftliche Zusammenhalt», hat mit dem aktuellen Aufstand der Landwirtschaft («Révolte agricole») an Bedeutung gewonnen. Diese Themen werden im vorliegenden Bericht mit den sieben strategischen Achsen verknüpft, die bereits im Landwirtschaftsbericht 2019 zu finden sind.

Wie in Kapitel 3 erläutert ist Agrarpolitik primär Bundespolitik. Dabei darf nicht vergessen werden, dass auch andere Sektoralpolitiken des Bundes wie die Raumplanung oder die Umweltpolitik einen starken Einfluss auf die Landwirtschaft haben. Dem Kanton kommt die Aufgabe des Vollzugs zu. Als produktionsorientierter Kanton will der Kanton Freiburg zudem seine Vision bereits in der Ausgestaltung der zukünftigen Agrarpolitik 2030 auf Bundesebene einbringen: **Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein!** Diese konkrete Botschaft zieht sich durch alle Achsen des Landwirtschaftsberichts.



Strategie

Die Strategie des Staatsrats, um den Kanton zum Leader im Lebensmittelsektor zu machen, beruht auf sieben Achsen.

> 1. Achse: Landwirtschaftliche Produktion und Wertschöpfungsketten

Die Innovation ermöglicht es dem Sektor, leistungsfähiger zu werden, neue Märkte zu erschliessen und die Bedürfnisse und Anforderungen der Konsument/innen zu erfüllen. Die Branchen spielen nicht nur für die Innovation eine wichtige Rolle, sondern auch für die Sicherstellung des Mehrwerts entlang der gesamten Wertschöpfungskette.

> 2. Achse: Forschung, Bildung und Beratung

Bildung und Beratung sind wesentliche Faktoren, mit denen die Fachpersonen der Landwirtschaft und des Lebensmittelsektors auf die zukünftigen Herausforderungen vorbereitet werden. Die Attraktivität und die Ausstrahlung des Campus Grangeneuve nehmen dank den Investitionen und der Stärkung der Forschungsaktivitäten von Agroscope weiter zu.

> 3. Achse: Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung

Das wirtschaftliche Umfeld und die gesellschaftliche Entwicklung üben einen starken Druck auf die landwirtschaftlichen Familienbetriebe und die Gesundheit der Landwirt/innen aus. Mit gezielten Studien werden soziale Themen vertieft, um dann entsprechende (Präventions-)Massnahmen abzuleiten.

> 4. Achse: Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit

Die Lebensmittelsicherheit und der Tierschutz sind öffentliche Aufgaben, die mit der Begleitung des Lebensmittelsektors einhergehen. Sie stellen die Versorgung mit gesunden und sicheren Produkten sicher, auch bei neuen Produktionsverfahren. Gemäss der Strategie des Staatsrats sollen auch modernste Technologien angewendet werden.

> 5. Achse: Natürliche Ressourcen

Die natürlichen Ressourcen – Luft, Wasser, Boden und Biodiversität – sind die Grundlagen für die gesamte land- und ernährungswirtschaftliche Produktion. Unter dem Gesichtspunkt der Nachhaltigkeit ist es wesentlich, die Auswirkungen der Produktion auf diese Ressourcen zu minimieren. Um neue, ressourcenschonende Produktionstechniken zu entwickeln, unterstützt der Kanton Pilotprojekte in sensiblen Bereichen, beispielsweise für einen besseren Umgang mit Dünger und Pflanzenschutzmitteln, die Reduktion von Ammoniakemissionen oder Pilotprojekte im Rahmen der kantonalen Biodiversitätsstrategie (KBS) für die Landschaftsqualität.

> 6. Achse: Produktionsmittel

Die Förderung von Investitionen in leistungsfähige, moderne und vernetzte Strukturen ist ein wichtiges Instrument des Staats. Arrondierte Flächen, Bewässerungssysteme wo nötig, moderne Betriebsgebäude und Produktions- und Verarbeitungsanlagen ermöglichen es, die Wertschöpfung zu optimieren. Dazu braucht es auch das notwendige Fachwissen auf den Betrieben.

> 7. Achse: Direktzahlungen und landwirtschaftliches Einkommen

Der Kanton ist für die Umsetzung der eidgenössischen Agrarpolitik im Bereich Direktzahlungen verantwortlich. Zur Unterstützung der Freiburger Landwirt/innen und ihrer Familien gestaltet der Staatsrat die Bundespolitik mit, indem er seine Stimme auf Bundesebene einbringt, aber auch mit der Planung und Umsetzung von Pilotprojekten, um eine Vorreiterrolle bei zukünftigen Bestimmungen einzunehmen und die Besonderheiten der freiburgischen Landwirtschaft aufzuzeigen. Das landwirtschaftliche Einkommen hängt aber auch von der Marktsituation und der Preisentwicklung ab.

Transversale Strategien

Die Strategie des Staatsrats ist verknüpft mit weiteren, transversalen Strategien: Nachhaltigkeit, Klima, Biodiversität, Boden, Nahrungsmittel, um nur die wichtigsten zu nennen, die in der Folge erläutert werden. Zu erwähnen ist der Massnahmenplan Luftreinhaltung und der Sachplan Gewässerbewirtschaftung, welche die Landwirtschaft ebenfalls betreffen.

Die kantonale Strategie **Nachhaltige Entwicklung 2021 – 2031** des Staats Freiburg wurde am 29. September 2020 vom Staatsrat verabschiedet und vom Grossen Rat am 9. Februar 2021 angenommen. Mit ihr will der Staat Freiburg die sozialen, ökonomischen und ökologischen Herausforderungen gleichzeitig angehen. In Zukunft wird es darum gehen, die Freiburger Ziele auf die Ziele der Agenda 2030 abzustimmen.

Der **kantonale Klimaplan 2021 – 2026 (KKP)**, auf den sich die Klimapolitik des Kantons stützt, zeigt konkrete Massnahmen auf, anhand derer die vom Staatsrat gesetzten Ziele erreicht werden können, namentlich die «Sicherstellung der Anpassungsfähigkeit des Kantons an den Klimawandel», die «Verringerung der Treibhausgasemissionen um 50 Prozent bis 2030» sowie der «Beitrag zum Netto-Null-Ziel bis 2050». Diese Ziele wurden verstärkt und ins kantonale Klimagesetz integriert, das am 1. Oktober 2023 in Kraft trat. Der KKP besteht aus einem strategischen Teil und einem Massnahmenplan mit 115 Massnahmen, die auf zwei Pfeiler und acht Achsen aufgeteilt sind. Der erste Pfeiler beinhaltet das Thema «Anpassung», das heisst, die erforderlichen Massnahmen, die es dem Kanton erlauben, sich an den derzeitigen und künftigen Klimawandel anzupassen. Er umfasst die Achsen «Wasser», «Biodiversität» und «Raum und Gesellschaft». Der zweite Pfeiler beinhaltet das Thema «Verminderung», wozu die Massnahmen zur Verminderung und Lagerung von Treibhausgasen zählen, mit dem Ziel, der Klimaerwärmung Einhalt zu gebieten. Er besteht aus vier Achsen: «Mobilität», «Energie und Gebäude», «Landwirtschaft und Ernährung» sowie «Konsum und Wirtschaft». Eine transversale Achse vervollständigt die beiden Pfeiler und verstärkt den sektorenübergreifenden Charakter der Strategie.

Als verantwortungsbewusste Antwort auf die Biodiversitätskrise und als Folge diverser parlamentarischer Vorstösse legte der Staatsrat im September 2023 eine **kantonale Biodiversitätsstrategie (KBS)** vor. Sie berücksichtigt die bestehenden Anstrengungen anderer nationaler (insbesondere der Aktionsplan der Biodiversitätsstrategie Schweiz) und kantonaler Planungen und schlägt sieben Ziele mit 44 konkreten Massnahmen vor, zum Beispiel die landwirtschaftliche Beratung oder die Planung und Umsetzung der ökologischen Infrastruktur. Sie wurde vom Grossen Rat im November 2023 genehmigt.

Im Oktober 2023 hat der Staatsrat eine neue Strategie zur Stärkung des Bodenschutzes (**Bodenstrategie**) im Kanton verabschiedet. Damit will er die Ernährungssicherheit und die Wasserqualität sicherstellen, die Biodiversität erhalten, die Bevölkerung vor Naturgefahren schützen und den Klimawandel bewältigen. Die Bodenstrategie umfasst einen Aktionsplan mit 18 Massnahmen, die regelmässig evaluiert werden.

Das vom Kanton initiierte und getragene «Fribourg Agri&Food» setzt konkrete Massnahmen zur Dynamisierung, Aufwertung, Unterstützung und Vernetzung der Akteurinnen und Akteure im Bereich der Innovation in der **Agrar- und Lebensmittelwirtschaft** um. Aufbauend auf dem Erfolg des «Suisse Agro Food Leadinghouse» und von dessen Innovation Booster «Swiss Food Ecosystems» steht mit der Einführung des Innovation Booster «Future Food Farming» eine neue und erweiterte Innovationsstrategie im Zentrum, die von Innosuisse unterstützt wird. Ziel ist es, die Transformation unseres Ernährungssystems durch einen kollaborativen und inklusiven Ansatz zu beschleunigen, der alle Interessengruppen zusammenbringt, um innovative Lösungen mitzugestalten, zu testen und zu verfeinern. Der Kanton will auch den weiteren Ausbau der Wirtschaft weiterführen, indem er den Schwerpunkt mit dem Lebensmittelsektor, der Industrie 4.0 und der Stärkung der diversifizierten Wirtschaft auf die Bioökonomie setzt. Auch will er das unternehmerische Potenzial seiner Jugend nutzen und insbesondere neu entstehende Ökosysteme fördern, indem er Unternehmen, öffentliche und private Forschungszentren sowie Hochschulen zusammenbringt.

In der Zeit von 2020 bis 2023 wurde dank der Finanzierung der Neuen Regionalpolitik (NRP) eine bestimmte Zahl innovativer Projekte im strategischen Bereich des Nahrungsmittelsektors unterstützt. Dazu gehören die beiden kollaborativen Projekte FRUIVAL und DurAOP sowie ein französisch-schweizerisches Interreg-A-Projekt mit dem Namen PRoSCoR. Die Studie FRUIVAL hat zum Ziel, mögliche Wertschöpfungsketten für Fruchtnebenprodukte zu identifizieren, wobei sie sich auf Apfeltrester konzentrierte, um den finanziellen Verlust zu kompensieren und die Auswirkungen auf die Umwelt infolge seiner Entsorgung zu senken. Das Projekt DurAOP zielt auf die Beurteilung der Nachhaltigkeit von fünf AOP-Produkten des Kantons Freiburg ab: Vacherin, Gruyère, Cuchaule, Boutefas und Jambon de la Borne. PRoSCoR schliesslich ist Teil des Programms Interreg A zwischen Frankreich und der Schweiz. Es ist ein kollaboratives Forschungsprojekt, das sich mit dem Wettbewerb beim Lebensmittelverbrauch beschäftigt, namentlich im Fall der Verwendung von Proteinen und Flächen zur Produktion von entweder tierischer oder menschlicher Ernährung.



Aktuelle Lage

Die Freiburgerische Landwirtschaft im Allgemeinen

Trotz des höchsten Bevölkerungswachstums aller Regionen in Europa ist der Kanton Freiburg weiterhin stark landwirtschaftlich geprägt. Dieses Wachstum schafft einerseits Wohlstand, bedroht aber andererseits zunehmend die Grundlagen der landwirtschaftlichen Produktion, insbesondere den Boden. Umso mehr gilt es, zur nicht vermehrbaren Ressource Boden Sorge zu tragen. Noch sind 60 Prozent des Kantonsgebiets Landwirtschaftsflächen. Wiesen und Weiden, die vor allem der Milchproduktion im Hügel- und Berggebiet dienen, decken rund zwei Drittel dieser Fläche ab. Die Ebenen sind mehr auf Acker- und Gemüsebau ausgerichtet, welche mit den veränderten Ernährungsgewohnheiten an Bedeutung gewinnen.

Die freiburgische Landwirtschaft ist in der Schweiz und international bekannt für ihre Käse, wie Gruyère AOP und Vacherin fribourgeois AOP, und ihre übrigen AOP-Produkte (Poire à Botzi, Cuchaule, Jambon de la Borne und Boutefas), ihre Terroir-Produkte, aber auch für spezifische Industrieprodukte (Schokolade, Nespresso). Jeder fünfte Arbeitsplatz im Kanton Freiburg ist ein Arbeitsplatz im Lebensmittelektor und jedes fünfte landwirtschaftliche Erzeugnis der Schweiz hat mit dem Kanton Freiburg zu tun. Freiburg ist somit einer der wichtigsten Agrarkantone der Schweiz. Als Kulturgut ist die Alpwirtschaft auch für die Identität und den Tourismus wichtig. Sie wurde im Dezember 2023 ins immaterielle Kulturerbe der UNESCO aufgenommen. Eine Perle mit herausragenden Produkten ist auch der Weinbau im Vully, der kleinsten Weinregion der Schweiz.

Die freiburgische Landwirtschaft ist dynamisch und vielseitig. Ein Wettbewerbsvorteil besteht in den modernen Betriebsstrukturen und den motivierten und gut ausgebildeten Landwirtinnen und Landwirten. In der freiburgischen Landwirtschaft reimt sich Tradition mit Innovation. Für ihre Bewirtschaftenden sind Digitalisierung, Roboter oder Drohnen bereits Realität. Gleichzeitig müssen sie die laufend steigenden Anforderungen an den Umwelt- und Tierschutz berücksichtigen. Der technische Fortschritt hat die körperliche Arbeit in der Landwirtschaft reduziert, dafür stehen die Bauernfamilien vor neuen sozialen und wirtschaftlichen Herausforderungen.

Wie in der ganzen Schweiz befindet sich auch die Freiburger Landwirtschaft in laufender Veränderung: Einige Betriebe suchen nach Alternativen, Nischenprodukten oder neuen Produktionsarten, während andere Betriebe weiterhin auf eine gemischte Produktion setzen, um die Risiken zu streuen oder neue Ansätze auszuprobieren. Wiederum andere Betriebe setzen auf eine Spezialisierung mit den entsprechend notwendigen Investitionen. Diese Vielfalt an Modellen ist insofern positiv, als sie einer breiten Palette von Betrieben Perspektiven bietet. Die Herausforderung für Freiburg besteht darin, diese Entwicklung mit einem verlässlichen rechtlichen Rahmen und vernünftigen agrarpolitischen Massnahmen zu begleiten. All diesen Betrieben ist eines gemein: Sie müssen die Herausforderungen der nachhaltigen Entwicklung annehmen.

Dieses Thema wurde von der Bewegung «Révolte agricole» aufgenommen und mit verschiedenen Aspekten erläutert:

-
- > **Wirtschaft:** Nebst der umfangreichen Restrukturierung, die sie bereits erfahren hat, sieht sich die Landwirtschaft mit wirtschaftlicher Unsicherheit konfrontiert. Die Kosten und Preise sind starken Schwankungen ausgesetzt, etwa für Energie, Dünger und Pflanzenschutzmittel, ebenso wie die Einkommen. Ohne staatliche Massnahmen wären die Folgen, insbesondere für die Bewirtschaftenden, welche die «Rohstoffe» für die Verarbeitung liefern (Milch, Getreide, Ölsaaten, Zuckerrüben usw.), schwierig.

 - > **Umwelt:** Der Klimawandel führt zu immer extremeren Wetterlagen wie Überschwemmungen, Dürre, Stürme, die sich auf die Landwirtschaft auswirken. Auch wenn die freiburgische Landwirtschaft begonnen hat, sich diesen neuen Verhältnissen anzupassen (Anbaumethoden, Bewässerung, Tierhaltungssysteme usw.), braucht es noch weitere Anstrengungen. Im Rahmen des Klimaplans Landwirtschaft werden entsprechende Überlegungen verfolgt.

 - > **Gesellschaft:** Der wirtschaftliche und ökologische Druck in Verbindung mit der gesellschaftlichen Entwicklung (Individualisierung in der Gesellschaft, Stadt-Land-Graben, Familienmodelle, Tertiärisierung der Arbeitswelt) steigert die psychosozialen Risiken, denen die Landwirt/innen ausgesetzt sind.

Wirtschaftliche Lage der freiburgischen Landwirtschaft

Makroökonomisches Umfeld

Die gesamtwirtschaftliche Leistung des Agrarsektors wird gestützt auf die Landwirtschaftliche Gesamtrechnung gemessen, die vom Bundesamt für Statistik (BFS) veröffentlicht wird. Diese Schätzungen gründen auf den bei der Preisentwicklung der Betriebsmittel, bei den Erzeugnissen, Schlachtungen, Milchlieferungen und Ernteergebnissen beobachteten Tendenzen. Die erhaltenen Informationen geben eine Übersicht über die Situation des Agrarsektors und ermöglichen den nationalen und interkantonalen Vergleich.

So stellt der Produktionswert der Landwirtschaft den «Wert der in einem Jahr produzierten Waren und Dienstleistungen» dar. Diese Produktion ist für den Verkauf, den Eigenverbrauch, Vorleistungen im Betrieb und für die Produktion von Anlagegütern für den Eigengebrauch (z. B. Pflanzungen oder Nutztiere) bestimmt. Es sei zudem darauf hingewiesen, dass die Bundesbeiträge nicht in diesem Produktionsindikator enthalten sind, da die Direktzahlungen einzig die von der Landwirtschaft erbrachten Leistungen von öffentlichem Interesse vergüten.

Produktionswert der Landwirtschaft von 2019 bis 2022

Produktionen der Landwirtschaft	Schweiz				Freiburg			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Jahr	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Laufende Preise in Millionen CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Pflanzenproduktion	4'423	4'178	3'710	4'044	227	211	188	198
Tierproduktion	5'506	5'755	5'915	5'990	510	534	561	590
Landwirtschaftliche Dienstleistungen	725	728	732	736	59	59	60	60
Nichtlandwirtschaftliche Nebentätigkeiten	754	777	841	878	40	41	45	46
Produktionswert der Landwirtschaft	11'408	11'433	11'198	11'648	836	845	854	894
Vorleistungen	7'163	6'960	6'976	7'341	522	504	508	535
Bruttowertschöpfung des Sektors	4'245	4'473	4'222	4'307	314	341	346	359

Quelle: Interaktive statistische Datenbank, 2024, 07-Landwirtschaft, Landwirtschaftliche Gesamtrechnung, BFS.

Gestützt auf die zur Verfügung stehenden Statistiken ergibt sich ein Gesamtwert der freiburgischen Agrarproduktion im Jahr 2022 von rund 894 Millionen Franken. Dieser Betrag stellt 7,7 Prozent des Gesamtwerts der nationalen Agrarproduktion dar. Mit einem Beitrag von rund 66 Prozent des kantonalen Werts ist die Tierproduktion dreimal so hoch wie die Pflanzenproduktion. Mit einer Differenz von +15 Prozent im Vergleich zur gesamten Schweiz bestätigt dies die überwiegende wirtschaftliche Bedeutung der Tierproduktion im Kanton Freiburg. Zur Berechnung des Anteils der freiburgischen Landwirtschaft am kantonalen Bruttoinlandprodukt (BIP) ist die Bruttowertschöpfung der Branche zu ermitteln: Produktionswert der Landwirtschaft – Vorleistungen. 2022 belief sich die Bruttowertschöpfung der Landwirtschaft im Kanton Freiburg zu laufenden Preisen auf 359 Millionen Franken, während jene der Schweiz 4,3 Milliarden Franken betrug. Im Verhältnis zum kantonalen BIP (CHF 20,3 Mia. im Jahr 2021) trägt die freiburgische Landwirtschaft 1,8 Prozent bei, während die Bruttowertschöpfung der Landwirtschaft auf nationaler Ebene knapp 0,6 Prozent des nationalen BIP ausmacht.

Mikroökonomisches Umfeld

Die mikroökonomischen Leistungen der Landwirtschaftsbetriebe können mithilfe der Buchhaltungsdaten analysiert werden, die Agroscope jedes Jahr veröffentlicht. Die Zufallsstichprobe «Betriebsführung» weist die Ergebnisse auf Betriebsstufe aus und interessiert sich insbesondere für Ertrag und Aufwand, das Einkommen der landwirtschaftlichen Tätigkeit und den Arbeitsverdienst. Die durch die landwirtschaftliche Tätigkeit generierten Einkommen unterscheiden sich je nach Produktionsregion, blieben aber von 2019 bis 2021 stabil. Auf nationaler Ebene wird indessen zwischen den Jahren 2021 und 2022 eine negative Entwicklung beobachtet: Das landwirtschaftliche Einkommen nahm durchschnittlich 1,3 Prozent ab und erreichte in allen Regionen rund 75'000 Franken je Betrieb.

Ergebnisse der landwirtschaftlichen Tätigkeit 2022 nach Produktionsregionen

	Schweiz			Freiburg		
	Tal	Hügel	Berg	Tal	Hügel	Berg
Anzahl Betriebe (n)	1'031	766	706	178	204	19*
Ergebnis der landw. Tätigkeit** Erträge – Aufwände	CHF 94'559	CHF 66'052	CHF 56'392	CHF 80'393	CHF 75'461	CHF 77'214

* Die begrenzte Stichprobe in dieser Kategorie mahnt zu einer gewissen Vorsicht bei der Auswertung der Ergebnisse.

** Einschliesslich Sozialabgaben Betriebsleitung.

Quelle für die Schweiz: Agroscope, 2023, Die wirtschaftliche Entwicklung der schweizerischen Landwirtschaft 2022, Ettenhausen.

Quelle für Freiburg: Grangeneuve Sektion Landwirtschaft, 2023, Ergebnisse der landwirtschaftlichen Buchführungsdaten 2022, Posieux.





Benoît Castella, Leiter des Sektors Betriebswirtschaft und Buchhaltung von Grangeneuve:

«Grangeneuve nutzt seine Expertise in der Agrarwirtschaft, um die finanziellen Trends und die wirtschaftlichen Herausforderungen der Freiburger Betriebe zu untersuchen. Das Ziel ist, mit klaren und genauen Daten auf Marktveränderungen zu reagieren, um der Landwirtschaft des Kantons zu helfen, existenzfähig zu bleiben und sich langfristig anzupassen.»

Indikatoren

Die Analyse der Mittelflussrechnung ist ebenfalls interessant, da sie zeigt, ob ein Betrieb die verschiedenen Ausgaben mit seinen liquiden Mitteln decken kann. Mit dieser Beurteilung kann insbesondere die langfristige Zahlungsfähigkeit der Betriebe aufgezeigt werden.

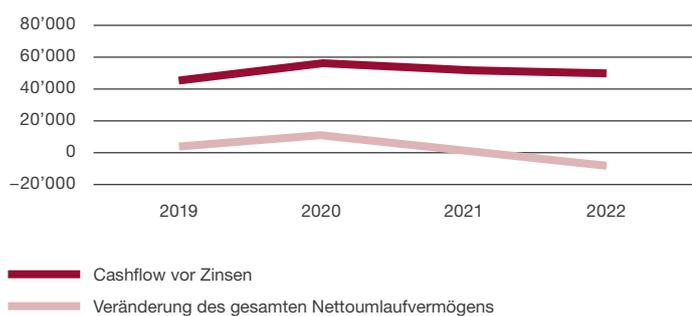
Für die Jahre 2019 bis 2022 beträgt der Cashflow vor Zinsen durchschnittlich CHF 51'331 pro Betrieb. Dieser Betrag muss es ermöglichen, in Erneuerungen zu investieren, Schulden zu finanzieren (Zinsen und Rückzahlungen) und Liquiditätsreserven zu bilden. Nach einem Anstieg zwischen 2019 und 2020 sinkt dieser Indikator seit 2021. Sollte dieser Trend weitergehen, könnten einige Freiburger Betriebe mittelfristig in Schwierigkeiten geraten. Dies bedeutet, dass sie nicht mehr investieren, den Bankschulden nicht nachkommen können oder die Bildung von Liquiditätsreserven aussetzen müssen.

Die Beobachtung der Veränderung des gesamten **Nettoumlaufvermögens** zeigt, dass die rückläufige Tendenz durch die Erhöhung der Zinssätze verschärft wird, aber auch durch die steigenden Kosten für Erneuerungsinvestitionen, namentlich der Baukosten und Maschinenpreise.

Für eine gute Beurteilung der wirtschaftlichen und finanziellen Situation ist es zudem wichtig, die langfristige Tragbarkeit zu betrachten und sicherzustellen, dass die Investitions- und Finanzierungstätigkeit, insbesondere die Schuldentrückzahlung und die Zinszahlung, mit den flüssigen Mitteln aus der landwirtschaftlichen Tätigkeit abgedeckt werden kann. Auch wenn in den letzten Jahren eine gewisse Stabilität der Verschuldung der freiburgischen Landwirtschaftsbetriebe festgestellt wird, ist darauf hinzuweisen, dass der Verschuldungsfaktor im nationalen Vergleich leicht erhöht ist. Dieser Indikator setzt die Nettoschuld der Betriebe mit ihrer Fähigkeit in Verbindung, liquide Mittel zu generieren. Zwischen 2019 und 2022 lag dieser Faktor bei 8,25 Jahren, während er sich auf nationaler Ebene eher bei 7,2 Jahren befand.

Diese finanziellen Faktoren machen die positive Erneuerungsdynamik der landwirtschaftlichen Strukturen des Kantons Freiburg deutlich, mahnen aber auch zu einer gewissen Vorsicht. Denn die oben erwähnte Entwicklung der Finanzindikatoren ist seit 2021 negativ und könnte auf eine mögliche Zunahme der Zahl der Betriebe hinweisen, die in den nächsten Jahren in finanzielle Schwierigkeiten geraten könnten.

Entwicklung der Finanzindikatoren von 2019 bis 2022



Quelle: Grangeneuve Sektion Landwirtschaft, 2023, Ergebnisse der landwirtschaftlichen Buchführungsdaten 2022, Posieux.

Statistiken



David Aeschlimann,
Leiter des Sektors Services
von Grangeneuve:

«Die Agrarstatistik liefert die notwendigen Informationen zur Beurteilung der Auswirkungen der Politik, zur Planung von Entwicklungsstrategien und für die Reaktion auf ökologische Herausforderungen. Wir arbeiten mit dem Amt für Statistik, den Bundesbehörden und den Forschungszentren zusammen, um gemeinsame Referenzen zu erarbeiten, mit denen die freiburgische Landwirtschaft eingeordnet werden kann.»

Interkantonaler Vergleich

Der primäre und der sekundäre Sektor im Kanton Freiburg sind verhältnismässig grösser als im Schweizer Durchschnitt und in den Nachbarkantonen. Dies hängt unter anderem mit einem schwachen tertiären Sektor zusammen. Zudem arbeitet ein grosser Teil der Freiburger Bevölkerung ausserhalb des Kantons. Entsprechend ist das Verhältnis zwischen der Zahl der Arbeitsplätze und der Einwohnerzahl kleiner als in den Nachbarkantonen (Arbeitsplatz/Einwohner/in: FR 0,48; VD 0,57; BE 0,62; CH 0,61), ebenso wie das BIP pro Einwohner/in. Der Kanton kann hingegen auf einen dynamischen sekundären Sektor zählen, in dem der Nahrungsmittelsektor eine wichtige Rolle spielt.

Die freiburgische Landwirtschaft zeichnet sich durch eine starke Nutztierhaltung, insbesondere von Milchvieh, aus. Die Abweichung zum Kanton Waadt, wo der Pflanzenbau dominiert, ist besonders gross. Gründe dafür sind unter anderem die Eignung der Landwirtschaftsflächen als Weiden, die Möglichkeit, Produkte mit hoher Wertschöpfung herzustellen, die grossen Verarbeitungsbetriebe im Kanton, aber auch das hohe Niveau der Rindviehzucht (vgl. nationale und internationale Bekanntheit der Freiburger Genetik) sowie sicherlich auch die Bedeutung der Freiburger Traditionen in Zusammenhang mit der Viehzucht (Kilbi, Alpabzug usw.).

Die landwirtschaftliche Rentabilität ist im Vergleich der Kantone recht einheitlich. Die nationalen Statistiken ermöglichen keine wirkliche Differenzierung. Aufgrund der Gegebenheiten der verschiedenen Märkte sind die Preisunterschiede jedoch ziemlich gross.



Interkantonaler Vergleich

(neg: ↓; neutral: →; positiv: ↑)

	Freiburg	Waadt	Bern	Schweiz	Anteil FR/CH %	Entwicklung seit Landwirt- schafts- bericht 2019
Anzahl Betriebe (hauptberuflich) (2023)	2'598 (79 %)	3'534 (74 %)	9'734 (72 %)	47'719 (71 %)	5,4	↓
Landwirtschaftliche Nutzfläche (LN) in Hektaren (2023)	75'242	108'099	191'357	1'042'030	7,2	→
Grossvieheinheiten (GVE) Total (2023)	107'229	85'762	239'675	1'295'869	8,2	↑
GVE Rinder (2023)	81'803	66'616	186'130	940'079	8,7	↑
Arbeitsplätze (2023) (Vollzeit)	8'260 (57 %)	12'383 (51 %)	29'383 (41 %)	148'880 (44,2 %)	5,5	→
Direktzahlungen Bund (in Tausend CHF, 2022)	184'785	264'656	518'762	2'779'432	6,6	↓
Produktionswert der Landwirt- schaft (in Tausend CHF, 2023)	907'145	1'297'120	1'884'181	11'884'656	7,6	↑
Davon Pflanzenbau	210'620	748'253	535'588	4'260'280	4,9	↓
Davon Tierhaltung	587'319	382'588	1'072'351	5'976'396	9,8	↑
Bevölkerung (2022)	334'465	830'431	1'051'437	8'815'385	3,8	↑
Arbeitsplätze (2021)	160'079	475'903	652'665	5'417'999	3,0	↑
Primär	8'657 (5,4 %)	13'359 (2,8 %)	31'816 (4,9 %)	160'306 (3 %)	5,4	↑
Sekundär	38'991 (24,4 %)	75'556 (15,9 %)	128'678 (19,7 %)	1'087'112 (20,1 %)	3,6	↑
Tertiär	112'431 (70,2 %)	386'988 (81,3 %)	492'171 (75,4 %)	4'170'581 (77 %)	2,7	→
Arbeitsplätze² im Lebensmittel- sektor (2021³)	30'939 (19,4 %)	65'808 (13,8 %)	103'466 (15,9 %)	737'818 (13,6 %)	4,2	↑
BIP (in Millionen CHF, 2021, provisorische Zahlen)	20'252	62'917	84'878	743'330	2,7	→
BIP pro Kopf (CHF, 2021)	61'808	76'834	81'199	85'396		

Quellen: Schweizer Bauernverband (SBV), BFS.

² BFS: Beschäftigte nach den drei Wirtschaftssektoren, 2021 Kantone | (admin.ch).

³ Quelle: Statistik der Unternehmensstruktur (STATENT) – Bundesamt für Statistik, Neuenburg.

Die freiburgische Landwirtschaft 2022/23

—
(neg: ↓; neutral: →; positiv: ↑)

Thema	Indikator	Anzahl	Entwicklung seit dem Landwirtschaftsbericht 2019
Betriebe	Anzahl Betriebe	2'598	↓
	Sommerbetriebe	583	↓
	Bio-Betriebe	231	↑
Personen	Betriebsleiter	2'690	↓
	Betriebsleiterinnen	223	↓
	Betriebe mit Lernenden	235	↑
Ausbildung der Betriebsleitenden	Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis (EFZ)	63 %	↓
	Meisterlandwirt/in	9 %	↓
	Agronom/in	4 %	→
	Andere	24 %	↑
Wirtschaft (Millionen Franken)	Produktionswert	907	↑
	Bundesbeiträge	191	↑
	BIP Landwirtschaft	329	↑
	Einkommen	280	↑
	Öffentliche Darlehen	ca. 220	↑
	Private Darlehen	ca. 800	↑
	Höchstzulässiger Preis aller Betriebe	ca. 4'500	↑
Natürliche Ressourcen	Biodiversitätsförderflächen 1 (BFF)	9'280 ha	↑
	BFF 2	1'881 ha	↑
	Obstbäume auf der LN	77'852	↑
	Bioflächen	7'756 ha	↑
Tierproduktion	GVE	107'229	↓
	Kühe	55'831	↓
	Anderes Rindvieh	78'340	↑
	Schweine	65'899	↓
	Geflügel	2'106'646	↑
	Schafe und Ziegen	23'700	↑
	Pferde	5'248	↓
Pflanzenbau (ha)	LN	75'242	↓
	Umfang Fruchtfolgeflächen (FFF)	35'875	→
	Offene Ackerflächen	ca. 24'000	↑
	Getreide	ca. 10'000	↓
	Silomais	ca. 5'000	↑
	Hackfruchtkulturen	ca. 9'000	↑

Quellen: BFS, SBV, GELAN; Zusätzliche Informationen: [Landwirtschaft | Staat Freiburg](#)



Jährlich zur Verfügung stehende Mittel

Die Direktzahlungen des Bundes sind die grösste finanzielle Unterstützung für die freiburgische Landwirtschaft. Der Vergleich der Zahlen von 2018 und 2023 zeigt, dass die Beträge zur Entschädigung der Leistungen der Landwirt/innen trotz einigen Beitragsanpassungen im Jahr 2023 bei rund 191,5 Millionen Franken stabil blieben.

Die kantonalen Mittel für die Landwirtschaft wiederum sind zwischen 2018 und 2023 gestiegen. Hauptgrund dafür ist die Erhöhung des Budgets für die Absatzförderung und die wirtschaftliche Entwicklung. Die Betriebskosten der staatlichen Dienststellen mit einer direkten Verbindung zur Landwirtschaft stellten 2023 rund 27 Millionen Franken dar, was einer Zunahme von ungefähr 5 Prozent entspricht und den Anstieg der Verwaltungskosten widerspiegelt (Personalkosten, IT usw.).

Hinzu kommen die Bundesbeiträge für Bodenverbesserungen (CHF 10,2 Mio.), die zinslosen Darlehen des kantonalen Bodenverbesserungsfonds (CHF 4,5 Mio.) und die Darlehen über Investitionskredite des Bundes (CHF 35 Mio.). Die beim Vergleich von 2023 mit 2018 festgestellte Zunahme bedeutet, dass die freiburgische Landwirtschaft dynamisch und bereit ist, in die Zukunft zu investieren.

Kantonale Mittel zugunsten der Landwirtschaft (Subventionen und Darlehen)

	Rechnung 2018	Rechnung 2023
Subvention für die Absatzförderung und die wirtschaftliche Entwicklung	2'098'976	2'550'078
Kantonaler Anteil an den Massnahmen Vernetzung, Landschaftsqualität, Gewässerschutz	1'956'508	1'953'386
Subvention für die Nutztierversicherungsanstalt (SANIMA)	1'259'806	1'145'855
Subvention für die Strukturhilfen	7'570'553	7'649'057
davon für die Bodenverbesserungen	5'482'873	4'364'240
davon für die landwirtschaftlichen Bauten	2'087'680	3'284'817
Bodenverbesserungsfonds (BV)	706'131	781'964
Weitere Subventionen: Imkerei, Alpwirtschaft, Sömmerung, Branchenorganisationen	281'997	280'341
Total Subventionen⁴	13'873'971	14'360'681
Total Darlehen (Darlehen des Landwirtschaftsfonds)	2'948'000	4'479'000

Bundesmittle zugunsten der Landwirtschaft (Direktzahlungen, Subventionen und Darlehen)

	Rechnung 2018	Rechnung 2023
Bundessubventionen für Bodenverbesserungen	7'253'547	10'216'668
Direktzahlungen, einschliesslich Beiträge für den Ackerbau	191'400'666	191'566'919
Investitionskredite und Betriebshilfen (Darlehen)	23'381'400	34'940'000

⁴ Die Landwirtschaft erhält weitere Subventionen über die Budgets transversaler Strategien wie Klimaplan, PSM-Aktionsplan und Nahrungsmittelstrategie.

Personalressourcen und andere Kosten der Umsetzung der Agrarpolitik von Bund und Kanton

	Rechnung 2018	Rechnung 2023
Bildung und Beratung		
Betriebskosten von Grangeneuve zugunsten der Landwirtschaft und des Lebensmittelsektors gemäss analytischer Buchhaltung	15'285'000	16'030'000
Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit		
Anteil der Betriebskosten (50 %) des Amtes für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (LSVW) zugunsten der Landwirtschaft und des Lebensmittelsektors	4'382'000	5'031'000
Verwaltung der Direktzahlungen, Strukturhilfen und Absatzförderung		
Betriebskosten Amt für Landwirtschaft (LwA)/Grangeneuve	5'485'000	5'772'000
Total kantonale Kosten der Umsetzung der Agrarpolitik von Bund und Kanton	25'152'000	26'833'000

Quelle: Die Zahlen der Mittel des Kantons und des Bundes stammen aus den Jahresrechnungen der Dienststellen des Staats Freiburg. Die Zahlen der kantonalen Kosten entsprechen den Nettobeträgen.





5 Strategische Achsen

Der Kanton Freiburg zeichnet sich durch eine leistungsstarke Land- und Ernährungswirtschaft aus, zu der die landwirtschaftliche Produktion (6 % der Arbeitsplätze) und ihre Verarbeitung (4 % der Arbeitsplätze) gehören. Wird der Sektor auf die Gastronomie, den Handel, administrative Aufgaben usw. ausgeweitet (10 % der Arbeitsplätze), entspricht die Land- und Ernährungswirtschaft 20 Prozent aller Arbeitsplätze.

Der Produktionswert der Freiburger Landwirtschaft erreichte 2022 rund 1,1 Milliarden Franken. Davon waren rund 200 Millionen Franken Direktzahlungen, was 18 Prozent des Produktionswerts entspricht (zum Vergleich: GE 9 %; CH 20 %; GR 42 %). Die freiburgische Landwirtschaft stellt 5 Prozent des Pflanzenbaus und 10 Prozent der Tierproduktion des Landes dar.

Daran nachgelagert verfügt der Kanton über ein grosses Unternehmensnetzwerk für die erste Verarbeitungsstufe und den landes- und weltweiten Vertrieb, womit Wertschöpfung und Arbeitsplätze generiert werden. Dieser Sektor verarbeitet nicht nur freiburgische Produkte, sondern auch solche aus dem restlichen Land. So kommen 10 bis 20 Prozent der Schweizer Lebensmittel nach Freiburg (je nach Branche). Der Kanton produziert dreimal mehr Lebensmittel, als seine Bevölkerung konsumiert. Auch wenn die Agrarpolitik und die dafür gewährten Mittel grösstenteils in die Zuständigkeit des Bundes fallen, hat der Staatsrat eine ehrgeizige Strategie verabschiedet, mit dem Ziel, Leader der Schweizer Land- und Ernährungswirtschaft zu werden.

Die kantonale Agrarpolitik beruht auf sieben strategischen Achsen, die in der «Vision des Staatsrats» beschrieben werden:

- > 1. Achse: Landwirtschaftliche Produktion und Wertschöpfungsketten
- > 2. Achse: Forschung, Bildung und Beratung
- > 3. Achse: Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung
- > 4. Achse: Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit
- > 5. Achse: Natürliche Ressourcen
- > 6. Achse: Produktionsmittel
- > 7. Achse: Direktzahlungen und landwirtschaftliches Einkommen

Nachfolgend werden die Ziele dieser Achsen sowie die kantonalen Massnahmen, um diese zu erreichen, vorgestellt. Die Massnahmen des Regierungsprogramms werden mit Fussnoten bezeichnet.



Pascal Toffel, Direktor von Grangeneuve:
 «Die Innovation in der Land- und Ernährungswirtschaft führt – wie das Beispiel der Biomasseverwertung zeigt – zu konkreten Lösungen für eine nachhaltige und resiliente landwirtschaftliche Produktion.»

1. Achse: Landwirtschaftliche Produktion und Wertschöpfungsketten

Kontext und Herausforderungen

Die landwirtschaftliche Produktion von Lebensmitteln ist seit 2020 wieder verstärkt Kernauftrag der Landwirtschaft. Im Rückblick auf die Corona-Pandemie und angesichts der unsicheren weltpolitischen Lage mit den Kriegen in der Ukraine und Gaza ist auch den Konsumentinnen und Konsumenten in der Schweiz wieder vermehrt bewusst geworden, dass die einheimische Landwirtschaft eine gewisse Sicherheit bietet. Für das langfristige Gedeihen dieses Sektors ist eine gesunde wirtschaftliche Situation der Bauernbetriebe wichtig. Dabei muss auch den Herausforderungen an ein sich änderndes Klima Rechnung getragen werden. Die gezielte Weiterentwicklung der landwirtschaftlichen Produktion in Zusammenarbeit mit den übrigen Akteurinnen und Akteuren der Wertschöpfungsketten führt zu resilienten Systemen. Der Kanton unterstützt diese Aktivitäten und bietet ausserdem über seine Lebensmittelstrategie konkret Hand für Innovationen von Freiburger Unternehmen.

An den «Révoltes agricoles» Anfang 2024, die in unseren Nachbarländern begannen und dann auch in der Schweiz organisiert wurden, drückten drei Forderungen die Unzufriedenheit und die Zukunftsangst der Landwirt/innen aus: Die Forderung nach stabilen Rahmenbedingungen und Sicherheit, jene nach einer deutlichen Reduktion des administrativen Aufwands sowie die Forderung einer gerechten Entschädigung für die Produkte am Markt. Das sind Bedürfnisse, die für jede wirtschaftliche Tätigkeit gelten. Sie sind die Bedingung für eine langfristig gesunde wirtschaftliche und gesellschaftliche Entwicklung. Dem Kanton Freiburg mit seiner starken Land- und Ernährungswirtschaft ist es ein Anliegen, diese Rahmenbedingungen zu fördern und zu unterstützen. Zu den wirtschaftlichen Aspekten kommen Werte wie Identifikation, Genuss, Solidarität und die Verbindung der Freiburgerinnen und Freiburger mit der Scholle hinzu.

Wie in der Stellungnahme des Staatsrates zum Postulat 2024-GC-41 *Gerechte Preise für die Bauernfamilien* erwähnt wird, ist der Kanton Freiburg ein bedeutender Produzent und aufgrund seiner geringen Bevölkerungszahl auch ein wichtiger Exporteur im Agrarbereich. Bei den wichtigsten Produkten wie Käse, Getreide, Kartoffeln, Geflügel, Rind- und Schweinefleisch produziert der Kanton Freiburg ungefähr zwei- bis dreimal mehr, als lokal konsumiert wird. So wird ein Grossteil der Produkte über die Kantons- und Kantonsgrenzen hinaus exportiert, was die Möglichkeiten für eine weitere Verkürzung der Vertriebswege reduziert. Deshalb müssen diese auf suprakantonaler Ebene betrachtet werden und gehen somit über die Kantonsgrenzen hinaus. In einer breiter gefassten europäischen oder weltweiten Perspektive entspricht der Konsum einheimischer Produkte weitgehend dem Konzept der kurzen Vertriebswege.

Ein wichtiger Hebel für die Förderung von **kurzen Vertriebswegen** und der wirtschaftlichen Produktion von Grundnahrungsmitteln ist die Zusammenarbeit mit der Gemeinschaftsgastronomie. Es ist bekannt, dass diese für die Zusammenarbeit mit lokalen Lieferanten besonders offen ist und über einen gewissen Spielraum verfügt. Durch das regionale Angebot und eine proaktive Kommunikation können breite Kundensegmente sensibilisiert werden. Terroir Fribourg treibt diese Entwicklung im Auftrag des Kantons unter dem Logo «Regional Kochen» voran. Nachdem ein Netzwerk an Betrieben aufgebaut und in Zusammenarbeit mit «Fourchette verte» ein Kriterienkatalog für ein gesundes und nachhaltiges Angebot erarbeitet wurde, soll dieses mit der neuen Plattform [De-Saison.ch](https://www.de-saison.ch) weiter gestärkt werden. Am 1. Juni 2024 hatten sich rund 30 Betriebe «Regional Kochen» angeschlossen. «Regional Kochen» soll weiterentwickelt und in andere Kantone der lateinischen Schweiz exportiert werden. Mit Terroir Fribourg unterstützt der Kanton auch die Vermarktung von «Fribourg-regio.garantie»-Produkten. Es darf nicht vergessen werden, dass die Grossverteiler seit einigen Jahren ihren eigenen regionalen Ansatz haben: Programme, die ebenfalls kurze Wege fördern.

Zur Förderung der **Innovation** wurde 1998 der kantonale Innovationspreis ins Leben gerufen. Seither stellt er ein wichtiges Instrument für die Förderung der **Kreativität** von einzelnen Betrieben und Kooperationen innerhalb der Land- und Ernährungswirtschaft dar. Alle zwei Jahre werden die besten Projekte ausgezeichnet. Ein weiterer Preis im gleichen Bereich ist der jährliche vergebene Star'Terre, mit dem Start-ups aus der ganzen Romandie gefördert werden. Mit ihm setzt der Kanton zudem auf eine stärkere interkantonale Zusammenarbeit.

Statistiken

Verarbeitung

139 Mio. (ca. 40 % der Milch) Liter Molkereimilch, verarbeitet zu Konsummilch, Joghurt, Butter usw.

183 Mio. (ca. 60 %) Liter Käseemilch, verarbeitet zu **20 Mio.** kg Gruyères und Vacherin fribourgeois AOP. Es bleiben ca. **180 Mio.** Liter Schotte zu verwerten

Ca. 3,3-mal so viel Käse im Kanton produziert wie konsumiert

Ca. 3,3-mal so viel Brotgetreide im Kanton produziert wie konsumiert

Ca. 3,9-mal so viel Kartoffeln im Kanton produziert wie konsumiert

Ca. 2-mal so viel Rindfleisch im Kanton produziert wie konsumiert

Ca. 1,6-mal so viel Schweinefleisch im Kanton produziert wie konsumiert

Ca. 2,6-mal so viel Geflügel im Kanton produziert wie konsumiert

Quellen:
FSFL, BFS, SBV, GELAN.

Die **biologische Landwirtschaft** Freiburgs ist mit 9,2 Prozent im schweizweiten Vergleich schwächer ausgeprägt. Dies hängt nicht zuletzt mit der starken Stellung von Gruyère AOP und Vacherin fribourgeois AOP zusammen, welche attraktive wirtschaftliche und ökologische Alternativen bieten. Die biologische Landwirtschaft hat aber insbesondere bezüglich Innovativität und Anbaumethoden wichtige Ansätze zur Förderung der einzelbetrieblichen Resilienz zu bieten und ist in ausgewählten Bereichen stark, wie im Gemüsebau (Seeland), wo mehr als ein Viertel der Flächen biologisch bewirtschaftet wird, und im Weinbau (Vully) mit 37 Prozent der Flächen. Zudem arbeitet Grangeneuve mit Bio Freiburg unter anderem im Rahmen des kantonalen Klimaplanes zusammen. Der Austausch der Branche über die Produktionsorientierungen hinaus soll den Betrieben dazu verhelfen, individuell erfolgreiche Ansätze zu entwickeln.

Es wäre aber nicht korrekt, sich für die Stärkung der Lebensmittelproduktion ausschliesslich auf die zertifizierten Produkte zu konzentrieren. Die Kontinuität der Produktion von **Grundnahrungsmitteln** wie Milch und Fleisch, Kartoffeln, Getreide, Zuckerrüben oder Gemüse ist von höchster strategischer Bedeutung. Wenn die tierischen Produkte zu einem bedeutenden Teil in die Labelproduktion mit erhöhtem Tierwohl oder Bioproduktion gehen, so stellt die pflanzliche Produktion eine Mehrheit im Bereich Suisse Garantie ohne zusätzliche Zertifizierung. Gerade der Pflanzenbau ist zudem stark herausgefordert angesichts der sich verändernden klimatischen Rahmenbedingungen einerseits und dem zunehmenden Druck auf einen gezielten Pflanzenschutz andererseits. Grangeneuve steht in engem Kontakt mit den verschiedenen betroffenen Branchen und begleitet die Betriebe mit einer intensiven technischen Beratung.

Das Engagement des Kantons ist eng mit der Praxis verknüpft, wie das Beispiel der Zuckerbranche zeigt. 2021 bis 2023 unterstützte der Kanton die freiburgischen Zuckerrübenpflanzenden und Zuckerrübenpflanzende mit einem Solidaritätsbeitrag. Parallel dazu werden für die langfristige Erhaltung dieser wichtigen Ackerfrucht Wege gesucht, wie die Kultur angesichts des zunehmenden Schädlings- und Krankheitsdrucks geschützt werden kann. Die grossen Herausforderungen können nur durch den intensiven Austausch von Praxis, Beratung und Forschung sowie Verarbeitungsbetrieben und Abnehmer/innen erreicht werden. Grangeneuve steht dazu im konstanten Austausch mit den betroffenen Produzierenden.

Kanton und Bund haben der Landwirtschaft über die Verfassung den Auftrag gegeben, für die sichere Versorgung der Bevölkerung mit Lebensmitteln zu sorgen. Der Kanton Freiburg setzt diesen Auftrag um, indem er die Nähe zu den produzierenden Betrieben pflegt, zugänglich ist für deren Anliegen und zusammen mit der gesamten Wertschöpfungskette nach pragmatischen Lösungen sucht. Mit der **Nahrungsmittelstrategie** steht ihm ein weiteres schlagkräftiges Instrument zur Verfügung.



Die Ziele und Massnahmen der 1. Achse: Landwirtschaftliche Produktion und Wertschöpfungsketten

Hauptziele

- > Unterstützung der Wertschöpfungsketten bei ihrer Arbeit und Schaffung von optimalen Rahmenbedingungen.
- > Pflege einer innovativen Haltung (neue Techniken, neue Produkte).
- > Förderung der regionalen und Terroir-Produkte.

Massnahmen

- > Unterstützung der Rahmenbedingungen für die Ausrichtung der Familienbetriebe auf die Produktivität.
- > Konkretisierung der Nahrungsmittelstrategie⁵: Umsetzung einer Nahrungsmittelstrategie im weiteren Sinn (Kommunikation); Beteiligung an der Umsetzung von drei festgelegten Themen (Leitprogramme): Industrie und Landwirtschaft 4.0, Ernährungslabor und Leben auf dem Bauernhof, Verwertung der Biomasse (Kreislaufwirtschaft); Governance: Monitoring der Strategie mit einer direkten Beteiligung am Steuerungs- und Projektausschuss (COFIL und COPRO) und im operativen Bereich (mit dem Cluster Food & Nutrition).
- > Förderung einer innovativen Landwirtschaft⁶ mit einer nachhaltigen und gesunden Pflanzen- und Tierproduktion.
- > Förderung von wegbereitenden und innovativen Projekten ab der Startphase. Aktive Förderung der Innovation, namentlich mit dem landwirtschaftlichen Innovationspreis.
- > Stärkung der kurzen Wege, indem der Absatz der Freiburger Terroir- und regionalen Produkte gesteigert wird.
- > Förderung der Verwendung von nachhaltigen Produkten aus der Region in der Gemeinschaftsgastronomie über den Ansatz «Regional Kochen», die Zertifizierung von Restaurants und die Einbindung von Kriterien in Ausschreibungsverfahren.
- > Förderung und Unterstützung der Viehzucht, des Viehabsatzes und der Terroir-Produkte ebenso wie innovativer Projekte aller Branchen.
- > Erarbeitung eines Aktionsplans für die Zukunft der Milchproduktion, der zum Ziel hat, die Rahmenbedingungen für eine nachhaltige Milchproduktion im Kanton Freiburg zu verbessern.

Statistiken

Wirtschaft

907 Millionen CHF beträgt der Produktionswert der freiburgischen Landwirtschaft

192 Millionen CHF Direktzahlungen

Ca. 6% des BIP stammt aus der Landwirtschaft und aus der Lebensmittelverarbeitung

Ca. 4,9% der Schweizer Pflanzenproduktion

Ca. 9,8% der Schweizer Tierproduktion

Ca. 20% der Schweizer Lebensmittelverarbeitung

Quellen: FSFL, BFS, SBV, GELAN

⁵ Regierungsprogramm 2022–2026, 1.2.3.

⁶ Regierungsprogramm 2022–2026, 1.2.7.

Fokus – die Zukunft der Milchproduktion

Es fehlt nicht an künftigen Herausforderungen für die freiburgischen Milchproduzierenden. Um sie zu meistern, will der Kanton Freiburg seine Förder- und Absatzpolitik für die Milchwirtschaft weiterführen. In diesem Sinn startete Grangeneuve zusammen mit dem Freiburgerischen Milchverband (FSFL) eine grosse Umfrage zur Zukunft der Milchproduktion im Kanton. Das Ziel der Umfrage bestand in einer besseren Kenntnis der aktuellen Lage der rund 1400 Milchwirtschaftsbetriebe und in einem besseren Verständnis ihrer mittelfristigen Absichten. Der Staat Freiburg will die Herausforderungen identifizieren, mit denen der Milchsektor konfrontiert sein wird, ebenso wie die Bedürfnisse der Milchproduzierenden. Mit diesem vorausblickenden Ansatz will der Staat antizipieren und bei Bedarf seine Agrarpolitik anpassen.

Die der Hochschule für Agrar-, Forst- und Lebensmittelwissenschaften (HAFL) anvertraute Studie stützt sich hauptsächlich auf zwei Analysen: zunächst eine quantitative mit einem Online-Fragebogen, der an alle Milchwirtschaftsbetriebe des Kantons versandt wurde; und eine qualitative mit der Organisation eines partizipativen Workshops mit den Akteurinnen und Akteuren der kantonalen Wertschöpfungskette.

Die Milchproduzierenden des Kantons Freiburg füllten den Online-Fragebogen zwischen 21. Juni und 31. August 2023 aus. 197 Betriebe (145 französisch- und 52 deutschsprachige) nahmen an der Studie teil. 54 Prozent der befragten Milchproduzierenden waren unter 50 Jahren alt und 60 Prozent der Betriebe produzieren Käsereimilch.

Die Ergebnisse der Studie zeigen grosse Unterschiede bezüglich Zufriedenheit der Freiburger Milchproduzierenden mit ihren Infrastrukturen und ihrer Lebensqualität. Während die Milchwirtschaftsbetriebe mit ihren landwirtschaftlichen Infrastrukturen ziemlich zufrieden scheinen (Durchschnittsnote zwischen 2,7 und 3,2 je nach beurteilter Infrastruktur, wobei die Note 3 «zufrieden» entspricht), sieht die Sache bei der Lebensqualität mit Noten zwischen 2,2 und 3,2 je nach Kriterium (das Kriterium «Familiensituation» wurde am besten, «Freizeit» am schlechtesten benotet) anders aus. Folgende Grafiken zeigen eine Übersicht der Ergebnisse.

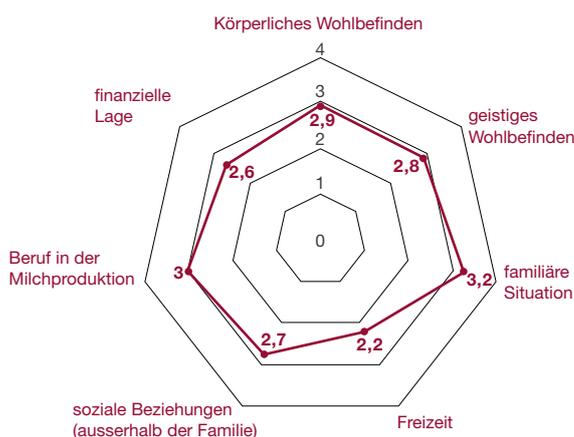
Zufriedenheit mit den Infrastrukturen

(1 sehr unzufrieden, 2 unzufrieden, 3 zufrieden, 4 sehr zufrieden)



Zufriedenheit mit der Lebensqualität

(1 sehr unzufrieden, 2 unzufrieden, 3 zufrieden, 4 sehr zufrieden)



Quelle: Studie «L'avenir de la production laitière»

Während des partizipativen Workshops wurden gestützt auf die Ergebnisse der Online-Umfrage **Entwicklungsmöglichkeiten** formuliert. So wurden die vier folgenden Themen untersucht:

1. Investitionen, Infrastrukturen und Fortbestand des Milchstalls

- > Aus- und Weiterbildung sind notwendig, um die Betriebszahlen gut zu kennen. Managementkenntnisse sind unverzichtbar, um diese Fragen zu beantworten.
- > Bessere Kommunikation zwischen den Ebenen der Wertschöpfungskette. Alle Akteur/innen teilen diese Vision und sehen sich vergleichbaren Schwierigkeiten gegenüber.

2. Natürliche Ressourcen und Klimawandel

- > «Zeigen, was in der Landwirtschaft für die Umwelt getan wird»: bessere Kommunikation mit der Gesellschaft.
- > Die Betriebe müssen sich aktiv an diesen Kommunikationsinitiativen beteiligen.

3. Nachfolge und Übergabe/Übernahme des Bauernhofs

- > Das Bundesgesetz über das bäuerliche Bodenrecht (BGBB) bleibt ein unumgängliches Gesetz, das die strukturelle Entwicklung in der Landwirtschaft direkt beeinflusst. Die Möglichkeit der Hofübergabe ausserhalb der Familie wird durch das BGBB teilweise eingeschränkt. In Zukunft müssen Überlegungen im Rahmen der Reform des BGBB gemacht werden.
- > Vorausschauende, ausreichend frühe Hofübergabe (10 Jahre), ohne Tabu und unter Berücksichtigung aller möglichen Modelle. Die Landwirtschaft benötigt zudem Modelle für die Nachfolge und die Organisation von innovativen und inspirierenden Landwirtschaftsbetrieben.

4. Lebensqualität

- > Anerkennung der von den Bäuerinnen geleisteten Arbeit, sowohl auf dem Hof als auch im Haus.
- > Besseres Verständnis der Milchproduktion in der Allgemeinheit.
- > Aufzeigen und Anerkennung der Chancen des Berufs Milchproduzent/in.

Die Studie und die am partizipativen Workshop besprochenen Entwicklungsmöglichkeiten bilden eine wertvolle Grundlage für konkrete Massnahmen zugunsten der Milchwirtschaft im Kanton Freiburg. Der nächste Schritt besteht in der Erarbeitung eines Aktionsplans mit dem Ziel, die Rahmenbedingungen für eine nachhaltige Milchproduktion im Kanton Freiburg zu verbessern.



Jean-Charles Philipona,
Leiter Sektor Tierproduktion
von Grangeneuve:

«Die vom Kanton unterstützte freiburgische Zucht ist in der Schweiz und über ihre Grenzen hinaus für ihre aussergewöhnliche Qualität bekannt. Diese positive Dynamik muss gepflegt werden, um einerseits die aktuellen Herausforderungen zu überwinden und andererseits zukünftige Milchproduzierende zu motivieren, diesen Beruf weiterzuleben.»

Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein!

1. Achse: Produktion und Wertschöpfungsketten

Mit seinem Willen, die natürlichen Ressourcen zu erhalten, verbindet der Staatsrat Tradition mit Innovation. Seit 1998 werden mit dem **landwirtschaftlichen Innovationspreis** innovative Projekte aus der Land- und Ernährungswirtschaft ausgezeichnet. Ob ein LASER-Roboter gegen Unkraut oder eine Smartphone-App zur Erkennung von Varroabefall im Bienenstock: Der Preis zeigt, dass die Freiburger Landwirtschaft Verantwortung übernimmt und Erfindungsgeist an den Tag legt, um die für uns alle unentbehrlichen Ressourcen zu schützen.



2. Achse: Forschung, Bildung und Beratung

Kontext und Herausforderungen

Angesichts der Komplexität des Kontextes, in dem sich die Landwirtschaftsbetriebe und die Akteur/innen der Wertschöpfungsketten heute bewegen, ist Kompetenz gefragt. Diese will erarbeitet werden: durch eine solide und auf die aktuellen Rahmenbedingungen ausgerichtete Grundbildung, durch eine auf die individuellen Bedürfnisse orientierte Weiterbildung sowie durch die professionelle Beratung der im Beruf stehenden Fachpersonen. Den (angehenden) Landwirt/innen des Kantons Freiburg steht dafür ein umfassendes Angebot zur Verfügung. Auf dem Campus Grangeneuve können durch die Lehrgänge der verschiedenen Naturberufe Synergien genutzt werden. Die gewollte Verbindung zwischen Lehre und Beratung garantieren einen praxisorientierten Unterricht. Und durch den neuen Hauptstandort der landwirtschaftlichen Forschungsanstalt Agroscope in Posieux, der 2025 in der *Verordnung über die landwirtschaftliche Forschung* (915.7 VLF) verankert werden soll, werden Forschung, Bildung, Beratung und Praxis im Kanton Freiburg noch viel enger miteinander verknüpft werden können.

Grangeneuve gewährleistet die berufliche Grundbildung, die höhere Berufsbildung und die Weiterbildung in den folgenden Bereichen:

- > Landwirtschaft
- > Hauswirtschaft
- > Waldwirtschaft
- > Gartenbau
- > Milchwirtschaft und Lebensmitteltechnologie

Die meisten dieser Angebote existieren in beiden Sprachen, wodurch sich Grangeneuve als Brückenbauer zwischen der Romandie und der Deutschschweiz positioniert. Die Berufe werden durch das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) laufend reformiert, sodass das Angebot effektiv dem Bedürfnis des Marktes entspricht. Die Themen der Weiterbildungskurse von Grangeneuve werden regelmässig aktualisiert und den Wünschen und Bedürfnissen der Kundschaft angepasst.

Die Nähe der verschiedenen Berufsorientierungen ist nicht zu unterschätzen. Im heutigen komplexen Umfeld dienen der berufsübergreifende Austausch und die Vernetzung innerhalb der Wertschöpfungsketten sowie darüber hinaus der Resilienz der Branchen. Die Kompetenz im Bereich der Landwirtschaft wurde 2022 durch die *Fusion* des Landwirtschaftlichen Beratungszentrums mit dem Landwirtschaftsamt deutlich gestärkt. Durch die Nähe der Beratung von Berufspersonen einerseits und der Dienstleistungen zum Vollzug des Landwirtschaftsgesetzes andererseits kann sich Grangeneuve laufend den aktuellen Rahmenbedingungen noch rascher anpassen und die Betriebsleitenden bei einer erfolgreichen Positionierung am Markt unterstützen.

Der **Campus Grangeneuve** wird in grossen Schritten weiterentwickelt. Nachdem 2021 der neue Schulstall eingeweiht wurde, hat der Grossrat 2022 einen Kredit für die Renovierung der Grange Neuve gesprochen. Im historischen Gebäude des alten Kuhstalls werden ein neuer Laden, eine neue Schulkäserei und eine Mehrzweckhalle gebaut. Weiter entsteht das nationale Kompetenzzentrum Rohmilch auf dem Areal von Grangeneuve. Auf dem benachbarten Agroscope-Campus werden die neuen Gebäude eingeweiht, welche die zukünftigen Mitarbeitenden der eidgenössischen Forschungsanstalt in Posieux aufnehmen. Die Verlagerung des Hauptstandorts des nationalen landwirtschaftlichen Forschungsinstituts in den Kanton Freiburg stellt eine klare Stärkung des Agrarkantons dar. Die Direktionen von Grangeneuve und Agroscope führen einen intensiven Austausch zur Annäherung der beiden Strukturen mit dem Ziel, den Campus Grangeneuve-Agroscope als Hauptschlagader der Schweizer Land- und Ernährungswirtschaft positionieren zu können.



**Nadine Degen, Leiterin
Sektion Landwirtschaft und
Stellvertretende Direktorin
von Grangeneuve:**

«Der Austausch und die enge Zusammenarbeit zwischen Forschung, Beratung und Lehre mit der Praxis ist die Voraussetzung dafür, den produzierenden Betrieben jene Rahmenbedingungen zu bieten, die sie heute und morgen brauchen.»

Die **Technologiehalle** wurde weiterentwickelt und das Team der Fachleute verstärkt. Pro Jahr können 12 bis 15, hauptsächlich fremdfinanzierte, Mandate bearbeitet werden. Folgende Produkte wurden entwickelt und gelten als Beispiele für künftige Mandate: Produkte aus Molke als Brotaufstrich, Produkte aus Kartoffeln, neue, natürlich aromatisierte Milchdrinks mit wenig Zucker, Käse mit speziellen Eigenschaften, sprühgetrocknete Lebensmittelzusatzstoffe usw. Im Team der Technologiehalle hat es Milch- und LebensmitteltechnologInnen und -technologien, daher können praktisch alle Mandate akzeptiert und bearbeitet werden. Ihre Resultate kommen nicht nur den Kundinnen und Kunden zugute, sie fliessen auch in den Unterricht mit ein. Alternativprodukte zu Milchprodukten können in einem engen Rahmen bearbeitet werden, wobei darauf geachtet wird, dass die Hauptzutaten aus der Schweiz stammen.

Zu diesen zahlreichen Massnahmen kommt das Dekret des Grossrats von 2022 für die Investition von 17 Millionen Franken für die Renovation des Freiburger Staatsweinguts Les Faverges hinzu. Die Arbeiten werden bis 2026 abgeschlossen sein.

Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein! **2. Achse: Forschung, Bildung und Beratung**

Der enge Kontakt zwischen Grangeneuve und Agroscope ermöglicht dem Kanton Freiburg, sich als schweizweit führend im Bereich der Land- und Ernährungswirtschaft zu positionieren und in diesem Bereich eine Referenz zu sein. Dies gilt nicht zuletzt für die Rohmilchprodukte, für die im August 2021 ein nationales **Kompetenzzentrum Rohmilch** gegründet wurde. Die Arbeiten werden zu einem besseren Verständnis der Mikrobiota von Rohmilch und Rohmilchkäse führen und den Einfluss verschiedener Wärmebehandlungen auf die Molkenproteine umfassen, um sie verstärkt für die menschliche Ernährung zu nutzen. Dank den verschiedenen Milch- und Käseorganisationen, die Partner des Projekts sind, werden diese Forschungen der gesamten Branche nutzen.



Statistiken

Bildung

8 Lernende Landwirt/in EBA

277 Lernende Landwirt/in EFZ

106 Lernende Fachausweis
Landwirtschaft

25 Lernende Meisterlandwirt/in

14 Lernende Agro-Kaufmann/-
frau HF

29 Kandidatinnen für den
Fachausweis Bäuerin

235 Betriebe bilden
310 Lernende aus

Weiterbildung

1521 Teilnehmende an
der landwirtschaftlichen
Weiterbildung

22 Feldanlässe mit
666 Teilnehmenden

219 Weiterbildungskurse
Hauswirtschaft

48 öffentlich zugängliche
Kurse «Grangeneuve für alle»
mit 208 Teilnehmenden

Quelle: Grangeneuve 2023/24

Die Ziele und Massnahmen der 2. Achse: Forschung, Bildung und Beratung

Ziele

- > Grangeneuve als **Kompetenzzentrum** für die Wertschöpfungsketten im Agrar- und Lebensmittelsektor und als Forschungs-, Bildungs-, Beratungs- und Austauschplattform etablieren, mit der sich alle Landwirt/innen während ihres gesamten Berufslebens identifizieren können.
 - > Eine **hochwertige**, zweisprachige, an die aktuellen Bedürfnisse angepasste **Ausbildung** mit Infrastrukturen auf dem neusten Stand auf einem modernen Campus.
-

Massnahmen

- > Grangeneuve erneuert seine **Infrastrukturen** (Grange Neuve, Sorens, Technologiehalle), um den Vorgaben des Kantons zu entsprechen, Schweizer Leader im Agrar- und Lebensmittelsektor zu werden.
- > Entwicklung von Synergien zwischen Grangeneuve und Agroscope (der Bund erneuert seine Infrastrukturen für die Niederlassung des nationalen Forschungszentrums Landwirtschaft), um einen echten **Campus** zu schaffen (z. B. Entwicklung des Kompetenzzentrums Milch und Lebensmittel).
- > Nutzung des Potenzials der **Betriebe im Eigentum des Kantons** (Grangeneuve, Sorens, Bellechasse, St. Aubin).⁷
- > Aufwertung des Standorts **Domaine des Faverges** als Ort für Empfänge/Seminare und Wein-tourismus.
- > Unterstützung der strategischen Entscheide der **Branchen** durch Forschung, Beratung und Analyse.
- > **Stärkung der Bildungs- und Beratungskompetenzen** für den Erhalt der natürlichen Ressourcen, das Sparen von Strom und die Anpassung an den Klimawandel.
- > Entwicklung der **Methodenkompetenzen** der landwirtschaftlichen Berater/innen, namentlich in den Bereichen Vision, Beobachtung der Technologie und Strategie.
- > Vorausschauende Planung der Hofübergaben, indem die Veränderungen mit **Beratung, Coaching und Mediation** begleitet werden.
- > Unterstützung der Entwicklung der **Landwirtschaft 4.0** und Sensibilisierung der Landwirt/innen für die Nutzung digitaler Lösungen.

Fokus – neuer Lehrplan

Wie in jedem Fachbereich ist es grundlegend, eine hochwertige Ausbildung sicherzustellen, die sich den verschiedenen Entwicklungen der Gesellschaft anpasst. Die landwirtschaftlichen Berufe bilden keine Ausnahme von dieser Regel. Die Bildungsrevision der Ausbildung zum Beruf Landwirt/in EFZ (Eidgenössisches Fähigkeitszeugnis) ist in vollem Gange. Diese Arbeiten werden alle 5 bis 10 Jahre durchgeführt. Unter der Leitung der Oda AgriAliForm arbeiten kantonsübergreifende Arbeitsgruppen in der ganzen Schweiz an dieser Revision, deren Prozess keine einfache Aufgabe ist, haben doch alle Kantone, Vereine und anderen Interessengruppen unterschiedliche Interessen. Auch die Digitalisierung wird immer wichtiger. Im Sommer 2023 wurde eine erste brancheninterne Vernehmlassung durchgeführt. Die abschliessende Vernehmlassung mit den externen Partnern fand im Sommer 2024 statt. Die Einführung des neuen Schulprogramms ist für den Lehrbeginn 2026/27 geplant. Bereits begonnen wurden die Tätigkeiten zur Überarbeitung und Anpassung der Lehrgänge Betriebsleiter/in und Meisterlandwirt/in.

In einem typisch schweizerischen Kompromiss wurde für die Lehrdauer ein neues 3+1-System eingeführt. Das heisst, dass in allen landwirtschaftlichen Berufen im 1. und 2. Lehrjahr die gleichen Grundkompetenzen ausgebildet werden. Die Lehre wird dann im dritten Lehrjahr mit der Wahl einer ersten Fachrichtung vervollständigt und mit dem EFZ abgeschlossen. Es besteht danach die Möglichkeit, in einem 4. Lehrjahr eine weitere Fachrichtung für eine vertiefte und umfassendere Ausbildung zu absolvieren, welche direkt mit einem zweiten EFZ abgeschlossen wird. Folgende Fachrichtungen sind vorgesehen: Ackerbau, biologischer Pflanzenbau, Alp- und Berglandwirtschaft, Geflügelhaltung, Rindviehhaltung und Schweinehaltung. Es ist zu erwähnen, dass der biologische Landbau in alle Fachrichtungen integriert und mit Ausnahme der Fachrichtung biologischer Pflanzenbau nicht gesondert behandelt wird.

Bei der Revision der Bildungsverordnung und des Bildungsplans konnten die Lehrkräfte von Grangeneuve ihren Standpunkt in die verschiedenen Arbeitsgruppen einbringen. Ganz generell werden Themen wie Nachhaltigkeit, Klima, Biodiversität, natürliche Ressourcen, usw. ein viel grösseres Gewicht erhalten, als dies bis anhin der Fall war.

Wie für alle Schulen wird die Umsetzung und Implementierung dieser neuen Vorgaben eine grosse Herausforderung sein, da in der dreijährigen Übergangsphase das alte und das neue System parallel geführt werden müssen. Bereits jetzt werden Kontakte mit landwirtschaftlichen Berufsfachschulen der deutsch- wie auch französischsprachigen Nachbarkantone geknüpft, um eine gute und sinnvolle Zusammenarbeit sicherzustellen. Es ist ebenfalls geplant, dass die Lehrkräfte aktiv bei der Überarbeitung der Lehrmittel mitarbeiten. Der ganze Prozess wird eine gute Begleitung benötigen, damit aus dem «Change» eine «Chance» wird.



3. Achse: Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung

Kontext und Herausforderungen

Wie in der restlichen Schweiz hat die Landwirtschaft in Freiburg in den letzten zwanzig Jahren einen tiefgreifenden Strukturwandel erlebt. Diese Veränderungen werden heute mit den Erwartungen und regelmässig erneuerten Anforderungen der Agrarpolitik des Bundes, der Märkte und der Gesellschaft fortgesetzt. Eine bestimmte Zahl Schweizer und Freiburger Landwirt/innen sehen sich deshalb einem steigenden Druck gegenüber, der zu Spannungen in den Betrieben und Familien führt. Hinzu kommt eine gewisse Isolierung, da immer mehr Landwirtinnen und Landwirte auf ihren Höfen alleine arbeiten und leben.

Ihre Arbeitsbedingungen sind überhaupt schwieriger als für den Grossteil der Bevölkerung. Zwei Drittel dieser Personen arbeiten mehr als 50 Stunden pro Woche, zu denen das Wochenende hinzukommt, und ihre finanzielle Situation ist weniger rosig als in anderen Branchen. Die Gefahr der Überlastung ist hoch und der Anteil an Burnouts in dieser Branche ist doppelt so hoch wie der nationale Durchschnitt. Zu den Stressfaktoren gehören nicht zuletzt finanzielle Sorgen in Zusammenhang mit der Marktinstabilität und der Konkurrenz, die Hofübergabe und die immer schwierigere familiäre Nachfolge, die Arbeitsüberlastung und die Isolierung der Landwirt/innen. Die Mechanisierung führte zu einem rückläufigen Bedarf an Arbeitskräften, was aber auch die Isolierung verschärfte. Dieser Stress kann sich auf die körperliche und psychische Gesundheit auswirken. Wie bei allen Selbstständigerwerbenden ist auch eine vorübergehende Krankheit Grund für nicht unerhebliche Sorgen. Diese Bedingungen können zu sozialen Schwierigkeiten führen, beispielsweise in Zusammenhang mit der Verschuldung, fehlendem Einkommen oder familiären Konflikten. Das Unwohlsein und das Leiden, das einige Landwirt/innen empfinden, betrifft glücklicherweise nur eine Minderheit, aber diese psychosoziale Situation verdient eine besondere Aufmerksamkeit der staatlichen Direktionen und Dienststellen.

Zur Erinnerung: Die Studie von Professor Jérémie Forney zu den psychosozialen Risiken der Landwirt/innen im Kanton Freiburg führte 2018 zu drei Empfehlungen:

- a. Unterstützung für den Aufbau von Kontakten und die landwirtschaftliche Öffnung, beispielsweise durch Direktverkaufssysteme, direkt den Konsumierenden gelieferten Gemüseabos, die Organisation von Veranstaltungen auf dem Bauernhof, die zur landwirtschaftlichen Öffnung und zu einem besseren gegenseitigen Verständnis beitragen
- b. Eine Bildung und Beratung der Landwirt/innen, welche die Themen in Zusammenhang mit den Schutzfaktoren stärker ansprechen
- c. Wichtigkeit des Ausbaus der Anlaufstelle für Landwirtschaftsbetriebe in Schwierigkeiten (ALS)

Das für die Landwirtschaftsbetriebe umgesetzte **Unterstützungskonzept** wurde in der Folge verstärkt, wobei die Empfehlungen der Studie berücksichtigt wurden. So wurde die Schulung von rund 200 Brückenpersonen, die regelmässigen Kontakt mit den Bauernfamilien haben, eingeführt, um für die Suizidgefahr und den guten Umgang mit Notlagen zu sensibilisieren. Die Kurse für «Brückenpersonen» werden durch die Direktion für Gesundheit und Soziales (GSD) über das Budget für die Gesundheitsförderung und Prävention sowie durch die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) finanziert.

Neben diesem Dispositiv für die Erkennung wurde ein Mentorennetz aufgebaut, bei dem Mentor/innen Landwirt/innen in Schwierigkeiten unterstützen und begleiten. Den Landwirt/innen wird nicht nur mit sozialer und menschlicher Unterstützung aus einer Notlage geholfen, sondern auch dabei, ihre Administration auf den neusten Stand zu bringen. Sie erhalten zudem technische Unterstützung für ihre Arbeit oder Tipps für ihre Verwaltung. Für jedes dieser persönlichen Schicksale erarbeitet die ALS zusammen mit der Person in Schwierigkeiten einen Massnahmenplan und begleitet sie Schritt für Schritt mit einem Programm aus der Notlage. Verschiedene Fachpersonen stehen zur Verfügung: Arzt/Ärztin, Sozialarbeiter/in, technische oder Verwaltungsfachpersonen, Buchhalter/in, Jurist/in, Mediator/in oder Seelsorger/in. Die Mentor/innen begleiten die Landwirt/innen und sind ihre Ansprechperson.



Samuel Joray, Leiter des Sektors Betriebsstrategien von Grangeneuve:

«Die seit 2019 umgesetzten Massnahmen helfen, die Landwirt/innen in Schwierigkeiten wirksam zu begleiten. Die ALS hat eine Anerkennung und Sichtbarkeit erworben, die sie zu einer unumgänglichen, aber diskreten Akteurin für alle jene machen, die ihrer bedürfen. Die direktionsübergreifende Grundlage GSD/ILFD verleiht ihr solide Perspektiven.»

Die Ziele und Massnahmen der 3. Achse: **Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung**

Ziele

- > Für das Wohlbefinden der Landwirtinnen, Landwirte und ihrer Familien sorgen.
 - > Aufzeigen der Arbeit der Landwirtinnen und Landwirte.
 - > Ausbau des Verständnisses zwischen Stadt und Land.
-

Massnahmen

- > Begleitung des Landwirtschaftsbetriebs bei der gesellschaftlichen Entwicklung: Weiterführung des 2019 eingeführten Dispositivs (**Ausbau ALS**), Pflege des Netzwerks mit Brückenpersonen und Mentor/innen, die Krisensituationen in der Landwirtschaft erkennen, Entwicklung von sozialen Indikatoren, um die Landwirtschaft langfristig zu überwachen.
- > Vertiefung der **Gesellschaftsstudien** mit qualitativen Ansätzen: Umfrage mit Fragebogen wie 2024; thematische qualitative Vertiefung und Konsolidierung und Weiterentwicklung des Ansatzes.
- > Stärkung der Kompetenzen des Personals in Kontakt mit den Landwirt/innen im Bereich **soziale Unterstützung**.
- > Thematisierung der **sozialen Aspekte** der Landwirtschaft, insbesondere in der landwirtschaftlichen Bildung und Beratung.
- > Ermutigung und Unterstützung von Projekten für eine **Begegnungsplattform** oder Freizeitveranstaltungen für Produzierende und Konsumierende.



Fokus – Gesellschaftsstudien

Der Staat Freiburg ist sich der Schwierigkeiten bewusst, mit denen sich die Landwirt/innen konfrontiert sehen, und hat die Universität Neuenburg und ihr Kompetenzzentrum CEDD-Agro-Eco-Clim mit zwei Befragungen beauftragt: einer ersten zur menschlichen und sozialen Lage der Landwirt/innen und einer zweiten zur Entwicklung der Familienorganisation in den Landwirtschaftsbetrieben.

Die erste Studie stützte sich auf einen Fragebogen, der allen Betriebsleitenden des Kantons Freiburg zugesandt wurde, um die Verwendung **sozialer Indikatoren** bei der Begleitung der regionalen Landwirtschaft zu testen. Der Fragebogen wurde ausgehend von vorbestehenden Formularen aus nationalen Umfragen aufgebaut. Dies ermöglicht den Vergleich der von den Freiburger Landwirt/innen erhaltenen Ergebnisse mit jenen der Gesamtbevölkerung des Landes.

Die Ergebnisse zeigen ein ziemlich beunruhigendes Bild der sozialen Situation der in der Landwirtschaft des Kantons tätigen Personen. Diese sind im Durchschnitt besonders stark Stress und Depressionen ausgesetzt. Sie sagen, dass sie mit ihrer Situation sowohl bezüglich Gesundheit, Wirtschaft als auch allgemein wenig zufrieden sind.

Die Vielfalt der Situationen und Antworten auf den Fragebogen dürfen aber nicht vernachlässigt werden. So scheint es einer massgeblichen Anzahl von Befragten gut zu gehen und sie geben an, recht zufrieden zu sein. Allerdings scheint sich ein anderer Teil der landwirtschaftlichen Bevölkerung des Kantons verschiedenen sozialen Schwierigkeiten gegenüberzusehen.

So scheint es ratsam und wichtig, den sozialen Zustand der Landwirtschaft auf kantonaler Ebene weiterzuverfolgen, um diese relativ vulnerablen sozialen Situationen nicht aus den Augen zu verlieren und besser zu verstehen. Es bleibt offen, was die landwirtschaftlichen Institutionen des Kantons gestützt auf diese Ergebnisse unternehmen können. Aber auch hier scheint ein kantonales Vorgehen ratsam, namentlich in Zusammenhang mit der Hilfsstruktur von Grangeneuve für Betriebe in Schwierigkeiten.

Die zweite Studie zur Entwicklung der **Familienmodelle** in der freiburgischen Landwirtschaft verband die Befragung der jungen Betriebsleitenden mit einem Online-Fragebogen, mit Fokusgruppen und einem Reflexionsworkshop mit den institutionellen Partnern. Sie ermöglichte erst einmal die Identifikation von zwei Ausgestaltungen von Paar und Arbeit. Es handelt sich dabei um «zusammen arbeiten» und «getrennte Karrieren», die in der kantonalen Landwirtschaft nebeneinander bestehen und zu unterschiedlichen Familienkonfigurationen führen. Gleichzeitig wird zwischen zwei Organisationsmodellen der Landwirtschaftsbetriebe unterschieden. Das erste gliedert sich um einen Familienkern und das zweite stützt sich auf die familienexterne Zusammenarbeit. Die generationsübergreifende Dimension der Landwirtschaftsbetriebe wird sowohl als Ressource, nicht zuletzt dank der Hilfe der Eltern bei der landwirtschaftlichen Tätigkeit oder Kinderbetreuung, als auch als Last empfunden. Schliesslich zeigt sich ein allgemeiner Wunsch nach mehr freier Zeit für Familie und Hobbies.

Wie die Ergebnisse zeigen, ist es für einen guten Umgang mit der familiären Dimension in den Landwirtschaftsbetrieben aus Sicht der Beständigkeit, zu der auch die soziale Komponente gehört, wichtig, diese Herausforderungen anzusprechen. So ergab sich während des gesamten partizipativen Prozesses dieser Studie ein Konsens über die Wichtigkeit, sich mit Hilfsmitteln auszurüsten, zu informieren und Lösungen anzubieten, um die Bauernfamilien des Kantons auch in diesen Bereichen zu begleiten.

Es wurden mehrere Lösungsvorschläge skizziert, namentlich während des Workshops mit den institutionellen Partnern, welche die Kommunikation, die Bildung, die Beratung und Dienstleistungen für Landwirt/innen betreffen.

Statistiken

Arbeit

67 Std. wöchentliche Arbeitszeit. Laut BFS ist dies die durchschnittliche Arbeitszeit der Betriebsleitenden pro Woche. Der Durchschnitt für die übrige Bevölkerung liegt bei 40 Std.

6533 Vollzeitäquivalente (VZÄ) sind in der Landwirtschaft tätig und **5082 (VZÄ)** im Nahrungsmittelsektor, was **10,2%** der Arbeitsplätze des Kantons ausmacht

Ca. 30% der Arbeitskräfte auf freiburgischen Landwirtschaftsbetrieben sind weiblich

49,7 Jahre beträgt das Durchschnittsalter der Bewirtschaftenden im Jahr 2022, gegenüber **46 Jahren** im Jahr 2000

Quelle: BFS

Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein!

3. Achse: Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung

Seit etwas mehr als 20 Jahren macht die Landwirtschaft einen tiefgreifenden strukturellen Wandel durch. Etliche Landwirtschaftsbetriebe stehen daher unter steigendem Druck, der sich sowohl auf die Finanzen als auch auf die Lebensqualität der Familienmitglieder negativ auswirkt. Im Bewusstsein der Schwierigkeiten, mit denen sich die Landwirtschaft konfrontiert sieht, hat der Staat Freiburg eine Anlaufstelle für Landwirtschaftsbetriebe in Schwierigkeiten mit verschiedenen Unterstützungsangeboten für Freiburger Landwirt/innen aufgebaut. Die Schulung von rund 200 Brückenpersonen (z. B. Tierärzt/innen, Milchkontrolleur/innen, Buchhalter/innen) für die Erkennung von fragilisierten Bewirtschaftenden und der Aufbau eines Mentorennetzwerks für die Begleitung der Landwirt/innen in Schwierigkeiten sind die wichtigsten Schwerpunkte der Anlaufstelle. Ihre Präventionsarbeit reicht bis zu den Klassen des landwirtschaftlichen Fachausweises und den Versammlungen, zu denen sie eingeladen wird. Sie ist zudem auf der Website der Beratung von Grangeneuve präsent.



4. Achse: Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit

Kontext und Herausforderungen

Die Bekämpfung der Tierseuchen⁸ ist im Kanton Freiburg zentral, da hier die Bestandesdichte (insbesondere des Rinderbestands) und die genetische Qualität des Tierbestands eine tägliche Herausforderung darstellen. Die Tiergesundheit ist eines der Hauptanliegen des LSVW. Die Umsetzung von Bekämpfungsmassnahmen und ihre Überwachung mobilisieren nicht nur zahlreiche Akteurinnen und Akteure des LSVW, sondern auch die Tierärzt/innen in der Praxis, die Analyselabore und Betriebsleitenden, um die Tiergesundheit zu gewährleisten und zu schützen und so die Produktion von hochwertigen Lebensmitteln zu ermöglichen.

Ab Oktober 2024 werden zwei grosse Bekämpfungspläne umgesetzt: Die Verstärkung der Bekämpfungsmassnahmen gegen die Bovine Virus Diarrhoe (BVD), um den Status «BVD-frei» in der Schweiz zu erreichen, und die Sanierung der Moderhinke, einer Hufkrankheit. Diese Pläne werden im Oktober 2024 gestartet und laufen während drei Jahren für das Ziel «BVD-frei» und während fünf Jahren für die Moderhinke.

Die gesundheitliche Situation ist national und international sehr dynamisch, insbesondere was hoch ansteckende Tierseuchen betrifft. Tierseuchen wie die Vogelgrippe, von der die Schweiz bereits betroffen ist, oder die Afrikanische Schweinepest erfordern eine hohe Reaktivität und die Zusammenarbeit der verschiedenen Dienststellen, namentlich mit den Wildhüter/innen-Fischereiaufseher/innen für die Überwachung der Wildtiere, den Hauptträgern dieser Krankheiten.

Seit Ende Januar 2024 ist die Afrikanische Schweinepest in Italien etabliert. Sie ist nur noch 60 Kilometer von der Tessiner Grenze entfernt und auch Ostdeutschland ist an der Grenze zu Polen betroffen. Die für den Menschen harmlose Krankheit trifft hauptsächlich die Wildschweinpopulation, aber auch Hauschweinebetriebe können betroffen sein, ebenso wie Wurstwaren, die aufgrund der Viruspersistenz in diesen Produkten ebenfalls mögliche Träger sind.

Deshalb stellt der Personen- und Warenverkehr zwischen unseren Ländern ein nicht vernachlässigbares Risiko der Einschleppung des Virus in die Schweiz dar. Die verschiedenen betroffenen Dienststellen (namentlich LSVW, SANIMA, Amt für Wald und Natur) bereiten sich aktiv auf das Auftreten der Afrikanischen Schweinepest in der Schweiz vor. Um diesen gesundheitlichen Herausforderungen zu begegnen, verfügt der Kanton Freiburg über eine Einsatzgruppe im Tierseuchenfall, die gemeinsam vom LSVW und von der Nutztierversicherungsanstalt SANIMA geleitet wird. Das Team besteht aus 26 Mitgliedern, die alle Akteur/innen der Agrar- und Lebensmittelbranche sind (Nutztierhalter/innen, Tierärzt/innen, Metzger/innen, Mitarbeitende LSVW und SANIMA). Es verfügt über zentral gelegene Räumlichkeiten.

Die tiergerechte Haltung und die Sorge für das Wohlbefinden der Nutztiere sind weitere Aspekte der Lebensmittel- und Gesundheitssicherheit. Die Meldung und ihre Kontrolle sind die ersten Schritte einer wirksamen Überwachung der Haltungsqualität in den Ställen. Für die Einführung von Bekämpfungsmassnahmen gegen Tierseuchen sind sie unabdingbar.

⁸ Das Bundesgesetz definiert Tierseuchen als übertragbare Tierkrankheiten, von denen einige auf den Menschen übertragen werden können (Zoonosen). Tierseuchen können einheimische Tierarten bedrohen und bedeutsame wirtschaftliche Folgen haben. Sie sind für den internationalen Handel mit Tieren und tierischen Produkten von Bedeutung. Sie können nur mit einer globalen Vision und Handlung wirksam bekämpft werden, an der sich alle Akteur/innen einer Produktionskette beteiligen. Nicht alle Tierseuchen sind Zoonosen und folglich eine Gefahr für den Menschen, aber sie können einen nicht vernachlässigbaren wirtschaftlichen Einfluss auf die Wirtschaft einer Produktionskette und auf die Produktqualität haben.



Guillaume Kolly, Verwalter von SANIMA, und Dr. Grégoire Seiter, Kantonstierarzt:

«Alle Tierseuchen sind anders, aber sie können alle die Existenz unserer Landwirtschaftsbetriebe bedrohen. SANIMA versichert die Tiere und fördert in laufender Zusammenarbeit mit dem LSVW Präventions- und Bekämpfungsmassnahmen gegen Tierseuchen. Die Produzierenden müssen gegebenenfalls ihren Auftrag weiterführen können, der darin besteht, hochwertige, sichere und in die ganze Welt exportierbare Lebensmittel zu produzieren.»

Statistiken

Vieh

107'229 GVE werden im Kanton gehalten, davon **76,2 % Rinder**

134'154 Rinder, davon **57'202 Milchkühe**

66'664 Schweine

17'637 Ziegen und Schafe

2'108'423 Geflügel

5'059 Pferde

Quelle:
SBV, BFS

Sömmerung

583 Sömmerungsbetriebe

Rund **20'000 ha** Sömmerungsweiden

Ca. **30'000 Rinder** werden gesömmert

23'649 Normalstösse (1 NS entspricht der Sömmerung von 1 Kuh während 100 Tagen)

Quelle:
BFS, GELAN

Die Ziele und Massnahmen der 4. Achse: Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit

Ziele

- > Sicherstellung der **Lebensmittelsicherheit** und der Nachverfolgbarkeit aller landwirtschaftlichen Erzeugnisse.
- > Anerkennung der **Sicherheit der Erzeugnisse** der freiburgischen Landwirtschaft in der Schweiz und im Ausland.
- > **Gesundheitsschutz** und Sorge für eine gute Behandlung des freiburgischen Viehbestands.

Massnahmen

- > Langfristige **Überwachung der Ernährungssicherheit**, des Tierwohls und der Gesundheit der Nutztiere. Information, Bekämpfung und Überwachung der Verbreitung von Tierseuchen.⁹
- > Ausarbeitung eines **Plans für eine Energiemangellage** für lebende Tiere und Landwirtschaftsbetriebe, für Agrar- und Lebensmittelgruppen und für Trinkwasserverteiler. Der genehmigte Plan wurde im März 2023 beim kantonalen Führungsorgan hinterlegt.
- > Überwachung und Beratung der Akteurinnen und Akteure im Agrar- und Lebensmittelsektor, namentlich der **Wertschöpfungsketten und Branchenorganisationen von lokalen oder regionalen Produkten**. Regelmässige Organisation von Gesprächsrunden mit allen Akteurinnen und Akteuren.
- > Kontrolle der Rinderhalterinnen und -halter; Überwachung und Kontrolle des Tierbestands und seiner Bewegungen (Bekämpfung der Tierseuchen); gute Vorbereitung aller Partner der **Tierseucheninterventionen** und KFO-Plan (kantonales Führungsorgan); Anpassung der Bekämpfungsmittel an die Entwicklung der Tierseuchengefahr (BVD, Varroamilbe und Sauerbrut, Rindersalmonellose).
- > Laufende Evaluation und Verfolgung der Entwicklung der **möglichen Gefahren für die Gesundheit** (Escherichia coli, Salmonellen, Listerien usw.) und Tiergesundheit (Vogel-, Schweinegrippe).
- > Aufbau des «**Exportschalters**» für eine einfachere Verwaltung der exportierenden Unternehmen.
- > Sicherstellung der Überwachung der Tätigkeiten der **Trinkwasserverteiler** und Analyse ihrer Wasserqualität.
- > **Schulung** der Mitarbeitenden für neue Techniken und Risiken; Befolgen der Charta der guten Praktiken der Veterinärmedizin.

Fokus – neue Räumlichkeiten der Einsatzgruppe im Tierseuchenfall

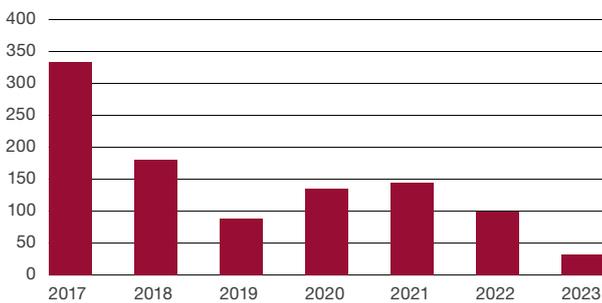
Um auf Tierseuchennotfälle zu reagieren und Krisen zu handhaben, verfügt die Einsatzgruppe des Kantons Freiburg in zentralen Räumlichkeiten im Seebezirk über das gesamte notwendige Material für die Bewältigung von Tierseuchenausbrüchen. Der Ort dient zudem als Betriebs- und Schulungszentrum. Er hat den Vorteil, dass er gleich weit von den Autobahnen A12 und A1 entfernt ist, was eine rasche Mobilisierung und Aufgebot für Einsätze im ganzen Kanton ermöglicht.

Das LSVW, SANIMA und der Zivilschutz verfügen in den Räumlichkeiten über zwei Rampen für die Lagerung des gesamten persönlichen Schutzmaterials sowie des schweren Einsatzmaterials wie Anhänger, mobiler Kommandoposten, Käfige, Barrieren usw. Ein grosses Konferenzzimmer steht auch für Schulungen, Berichterstattung und die Organisation von Übungen zweimal im Jahr mit der ganzen Einsatzgruppe zur Verfügung. In den Räumen kann zudem ein zentraler Kommandoposten eingerichtet werden, um die Aktionen bei Einsätzen zu koordinieren.



Mitglieder der Einsatzgruppe im Tierseuchenfall mit der vollständigen Schutzausrüstung für biologische Gefahren des Typs B.

Zahl der IPI-Tiere im Kanton Freiburg



Entwicklung zwischen 2017 und 2023 der Anzahl mit Bovine Virus-Diarrhoe (BVD) persistent infizierten Tiere (PI-Tiere), das heisst der Tiere, die ihre Krankheit ihr ganzes Leben lang streuen. Infolge der Verstärkung der Massnahmen ab 2017 haben die Fälle deutlich abgenommen. Als Zuchtkanton bleibt Freiburg jedoch der BVD besonders ausgesetzt, insbesondere aufgrund der zahlreichen Tierbewegungen (Märkte, Sömmerungen).

**Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein!
4. Achse: Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit**

Das Projekt ReLait – Antibiotikareduktion verfolgt die gleichen Ziele wie die Strategie Antibiotikaresistenzen StAR des Bundes. Die einfache kantonale Initiative hat an Bedeutung gewonnen und ist mit der finanziellen Unterstützung des Bundes zu einem Leitprojekt auf Bundesebene geworden. Den Anstoss für dieses Projekt gaben Milchproduzierende, die sich um die Gesundheit ihres Viehbestands sorgten und sich an Grangeneuve wandten, um alternative Strategien für die Prävention und Behandlung der Tiere zu entwickeln. Sie wollten einen Weg zu finden, wie sie die Antibiotikaabgabe für ihren Viehbestand senken konnten. Mit Strategien für die Gesundheit der Herden, die auf alle Milchviehbetriebe angewendet werden können, ist das Projekt auf die tägliche Praxis der Produzierenden ausgerichtet. Zusätzlich wurde der sozioökonomische Aspekt geprüft. Um den Erfahrungsaustausch zwischen den Produzierenden zu begünstigen, wurden in den verschiedenen Regionen des Kantons Arbeitskreise gebildet. An diesen Treffen haben die Produzierenden die Möglichkeiten, Betriebe ihrer Kolleginnen und Kollegen kennenzulernen und gemeinsam die von ihnen angewandte gute Praxis zu diskutieren.



5. Achse: Natürliche Ressourcen

Kontext und Herausforderungen

In den letzten Jahren hat der Staatsrat zahlreiche Strategien und Aktionspläne festgelegt: zur Reduktion der Risiken von Pflanzenschutzmitteln, für den Bodenschutz und die Luftreinhaltung, die Förderung der Biodiversität sowie die Sachpläne Gewässerbewirtschaftung und Trinkwasserinfrastrukturen oder den kantonalen Klimaplan. Diese sektorübergreifende Politik hat zum Ziel, die natürlichen Ressourcen zu bewahren, die THG-Emissionen zu reduzieren und die Produktionsgrundlagen der Landwirtschaft zu erhalten.

Fruchtbare Böden erhalten

Der Boden ist eine wertvolle und nicht erneuerbare Ressource. Innerhalb eines Jahrhunderts bildet sich nur etwa ein Zentimeter Boden neu. Eine schonende Bewirtschaftung ist daher unerlässlich, damit auch künftige Generationen Lebensmittel produzieren können, sauberes Trinkwasser haben und die Biodiversität erhalten bleibt. Im Jahr 2023 hat der Staatsrat eine Strategie für den Bodenschutz verabschiedet, die im Einklang mit den bereits vorhandenen Strategien von Bund und Kanton steht, insbesondere mit der Bodenstrategie Schweiz, dem Klimaplan, der Strategie für Nachhaltige Entwicklung, der Biodiversitätsstrategie und dem Aktionsplan für Pflanzenschutzmittel.

Die **kantonale Bodenschutzstrategie** beinhaltet einen Aktionsplan mit zahlreichen Massnahmen. Eine davon ist die Überwachung der Bodenqualität. Das Bodenbeobachtungsnetz FRIBO läuft seit 1987 im Kanton Freiburg. Über 300 Standorte werden im Fünfjahresrhythmus beprobt. Weiter plant der Bund eine nationale Bodenkartierung. Im Kanton Freiburg wurde in Zusammenarbeit mit dem nationalen Kompetenzzentrum Boden ein Pilotprojekt in der Gemeinde Prez gestartet. Auf 300 Hektaren landwirtschaftlicher Fläche werden Karten der Bodeneigenschaften erstellt und zur Verfügung gestellt. Der Abschluss ist für das Jahr 2025 geplant. Weitere Projekte sind in Planung, mit dem Ziel, die vom Bund geplante nationale Kartierung vorzubereiten. Das Ziel der Bodenkartierung besteht darin, Bodendaten zu sammeln, um namentlich die besten landwirtschaftlichen Böden (Fruchtfolgeflächen) zu erhalten, das Produktionspotenzial und weitere grundlegende Bodenfunktionen zu sichern und die Bevölkerung langfristig zu ernähren.

Ebenfalls integriert wurde die Erstellung einer Hinweiskarte der degradierten Böden mit **Aufwertungspotenzial**. Dadurch soll Bodenaushub künftig besser verwertet und der zukünftige Verlust von Fruchtfolgeflächen kompensiert werden können. Grangeneuve analysiert zudem sämtliche Bauvorhaben in der Landwirtschaftszone und erstellt Gutachten für das Bau- und Raumplanungsamt. Dabei werden zwei Ziele verfolgt: Zum einen sollen die landwirtschaftlichen Böden quantitativ erhalten bleiben und zum anderen sollen sie auch bei temporären Eingriffen (z. B. Leitungsbau) qualitativ geschützt werden (Bodenschutz auf Baustellen).

Diese Strategie zur Erhaltung der **Bodenqualität** hat weitere positive Auswirkungen. Fruchtbare Böden mit einem höheren Humusgehalt sind klimaresilienter, speichern Kohlenstoff und Wasser im Boden und begrenzen die Erosion. Dies trifft auch auf die Torfböden im Seeland zu. Es wurde eine Bodenkarte des Grossen Moos erstellt, die künftig bei der Bewertung des Potenzials für Bodenverbesserungen helfen wird.

Die Stärkung der **beruflichen Kompetenzen** der Landwirt/innen im Bereich Bodenschutz wird durch Ausbildungs- und Beratungsangebote, insbesondere von Grangeneuve, vorangetrieben.

Trink-, Grund- und Oberflächenwasser schützen

Mit der Umsetzung des Sachplans Gewässerbewirtschaftung, des Sachplans Trinkwasserinfrastrukturen und des kantonalen Aktionsplans Pflanzenschutz sollen die Nährstoffe Nitrat und Phosphor sowie die Risiken der Pflanzenschutzmittel gemäss den Zielen des Bundes reduziert werden. Die Absicht ist, den Gewässerschutz mit der Landwirtschaft in Einklang zu bringen, um eine nachhaltige Wassernutzung und landwirtschaftliche Produktion zu ermöglichen. Diese Pläne enthalten spezifische Massnahmen für die Landwirtschaft, die in diesem Bericht nicht aufgeführt werden.



Christian Voegeli,
Leiter Sektor Ressourcen
von Grangeneuve:

«Der Bauer und die Bäuerin ernähren nicht nur ihre Kühe auf der Weide, sondern auch die Regenwürmer und Kleintiere im Boden. Gesunde, fruchtbare Böden sichern die Ernährung der Bevölkerung und speichern als positiver Nebeneffekt Kohlenstoff im Boden und mildern so zugleich den Klimawandel.»



André Chassot, Leiter des Sektors Pflanzenbau von Grangeneuve:

«Für die Unterstützung der Umsetzung des nationalen Aktionsplans Pflanzenschutzmittel und seines Ziels, die Risiken von Pflanzenschutzmitteln bis 2027 um die Hälfte zu verringern, werden verschiedene Massnahmen ergriffen. Nicht zuletzt über den kantonalen PSM-Aktionsplan, der zusätzlich zu den finanziellen Anreizen, um weniger synthetische Produkte zu verwenden, die Beratung und Weiterbildung stärkt.»

Der Staatsrat hat 2021 den **Aktionsplan zur Reduktion der Risiken von Pflanzenschutzmitteln** innerhalb und ausserhalb der Landwirtschaft verabschiedet. Der Aktionsplan baut auf den nationalen Aktionsplan auf mit dem Ziel, die Risiken von Pflanzenschutzmitteln bis 2027 zu halbieren. Er stärkt die bereits bestehenden Aktivitäten, umfasst neue gezielte Massnahmen und legt zudem ein Monitoring fest, um die Effizienz der getroffenen Massnahmen zu evaluieren. Die Kosten für die Umsetzung der Massnahmen für den Zeitraum 2022 – 2025 betragen 8,6 Millionen Franken. Die unabhängige Beratung und Weiterbildung der Landwirt/innen werden gestärkt und für die Reduktion des Einsatzes von Pflanzenschutzmitteln und die Verminderung der Abschwemmung finanzielle Anreize geschaffen. Mit dem sogenannten Absenkpfad Pflanzenschutzmittel haben zudem auf Bundesstufe zahlreiche Massnahmen zur Senkung der Risiken Eingang in die Direktzahlungsverordnung gefunden. Eine Weiterführung der kantonalen Aktivitäten wird insbesondere im Bereich der Kommunikation und Beratung der landwirtschaftlichen und nichtlandwirtschaftlichen Anwendung von Pflanzenschutzmitteln von Bedeutung sein.

Im Kanton Freiburg werden in acht Gemeinden Projekte rund um **Trinkwasserfassungen** unterstützt, um den Nitratgehalt im Grund- respektive Trinkwasser zu reduzieren. Die Umwandlung eines Teils des Ackerlandes in Dauergrünland ist dabei die wirksamste Massnahme, da der Boden ganzjährig dicht bewachsen ist und keine Bodenbearbeitung stattfindet. Im Ackerbau kann die Auswaschung mit einer angepassten Fruchtfolge reduziert werden. Zwischenkulturen (Gründüngung, Zwischenfutter) nehmen Stickstoff auf und senken dabei den Gehalt an mineralischem Stickstoff im Boden. Sie ermöglichen auch eine gute Bodenbedeckung im Winter. Die Massnahmen der Landwirtschaft werden in den meisten Projekten im Rahmen des Gewässerschutzprogramms (Art. 62a GSchG) des Bundes abgegolten. Ist die Sanierungsphase abgeschlossen (Nitratwerte unter 25 mg/l), fordert der Bund, dass die Massnahmen über eine längere Zeitdauer abgesichert werden.

Beim Einsatz von **Hofdünger** im Winter müssen zahlreiche Anforderungen beachtet werden, mit dem Ziel, Umweltbelastungen zu vermeiden und die Nährstoffe nach guter landwirtschaftlicher Praxis effizient einzusetzen. Eine Checkliste «Hofdünger im Winter» steht zur Verfügung, um den richtigen Zeitpunkt zur Hofdüngerausbringung zu bestimmen.



Statistiken

Umwelt

7'795 ha Verzicht auf Pflanzenschutzmittel im Ackerbau (früher Extenso)

3'746 ha Verzicht auf Herbizide im Ackerbau

8'086 ha schonende Bodenbearbeitung

Biodiversität

9280 ha BFF

77'852 Obstbäume auf der LN

250 Betriebe halten sich an die Bio-Richtlinien. Dies entspricht **7'756 ha** der Produktion, **rund 25 %** der Gemüseproduktion und **rund 37 %** der Rebflächen

49 Perimeter Vernetzungsprojekte und **6** Landschaftsqualitätsperimeter, davon **3** kantonsübergreifende

Quelle:
GELAN

Luft rein halten

Die jüngsten Anpassungen der Bundesverordnungen im Bereich Landwirtschaft und Luftreinhaltung führten zum Setzen gemeinsamer Ziele (Verwendung von Schleppschräben und Abdeckung von Güllelagern). Diese beiden technischen Betriebsmassnahmen wurden auf nationaler Ebene als wirksam identifiziert und ermöglichen folglich eine Reduktion der Ammoniakemissionen. Der kantonale Massnahmenplan Luftreinhaltung 2019 enthält mehrere Massnahmen für die Verringerung der Ammoniakemissionen, namentlich die Sensibilisierung der Landwirtinnen und Landwirte und die Reduktion in den Ausscheidungen der Schweine durch eine stickstoffreduzierte Phasenfütterung.

Es sei aber erwähnt, dass bei der Nutztierhaltung ein Interessenkonflikt besteht. Die vom Bund unterstützten Tierhaltungsprogramme (hauptsächlich über Tierwohlbeiträge) können sich negativ auf die Ammoniakemissionen auswirken, die durch den Auslauf der Tiere im Freien entstehen. Im Kanton Freiburg wurde die Laufstallhaltung der Rinder mit Auslauf umgesetzt. Diese ist gut für das Tierwohl, aber schlecht aus Sicht der Luftreinhaltung und der Ammoniakemissionen. Grangeneuve beteiligt sich am Projekt «Drehscheibe Ammoniak» und an der Einführung einer Beratung für den Bau von emissionsmindernden Haltungssystemen, die das Tierwohl berücksichtigen. Der Kanton beteiligt sich jedes Jahr mit passiven Sensoren, die zum nationalen Netz gehören, an Massnahmen zur Beurteilung der Ammoniakkonzentrationen (Critical Levels). Dieses Sensorennetz hat zum Ziel, einen Überblick über die Ammoniakemissionen an verschiedenen Standorten zu liefern und die Entwicklungen der Konzentrationen über eine längere Zeit sowie die saisonalen Schwankungen und die Abweichungen der verschiedenen Standorte aufzuzeigen. Die kantonalen Ergebnisse werden im jährlichen Bericht zur Luftqualität des Amts für Umwelt veröffentlicht.

Biodiversitätsstrategie umsetzen und Landschaftsqualität erhalten

Um die biologische Vielfalt sowie die Ökosysteme langfristig zu erhalten und wo möglich wiederherzustellen, hat sich Freiburg eine kantonale Biodiversitätsstrategie gegeben. Diese stärkt die ökologische Infrastruktur und integriert sie in die Raumplanung, unterstützt Flussrevitalisierungen und die Schaffung von Biotopen. Bei der Umsetzung wird besonders darauf geachtet, Synergien zwischen den verschiedenen Umweltprogrammen und -anforderungen zu erzielen. Die Strategie betrifft nicht nur die landwirtschaftlichen Flächen, sondern mobilisiert alle Akteurinnen und Akteure für die gemeinsame Arbeit an der Förderung der Biodiversität im ganzen Kantonsgebiet.

Auf Grangeneuve und die Freiburger Landwirtschaft kommen neue Aufgaben zu und es stehen auch zusätzliche Mittel zur Verfügung. In Grangeneuve konnten Beratungskräfte eingestellt werden, die die Landwirt/innen bei Fragen im Zusammenhang mit der Förderung der Biodiversität unterstützen, z. B. beim Anlegen von Hecken, Hochstammobstgärten mit Qualität 2 oder der Schaffung von Feuchtgebieten. Ziel ist, unter Berücksichtigung der landwirtschaftlichen Produktion die Qualität der Flächen zu verbessern.

Die meisten Massnahmen der Biodiversitätsstrategie tragen gleichzeitig zur Erhaltung einer vielfältigen Landschaft bei und erfüllen die Ziele des «Landschaftskonzepts Schweiz» des Bundes. Sie können mit bestehenden Landschaftsqualitätsprojekten aufgewertet werden. Ausserdem werden die Spezialist/innen von Grangeneuve ihre Biodiversitätskenntnisse in die landwirtschaftliche Aus- und Weiterbildung einbringen sowie Agrarumweltprojekte begleiten und unterstützen.

Die Biodiversitätsstrategie ist für den Zeitraum 2023 bis 2028 gültig. Im Bereich der Landwirtschaft ist es vorrangig, die neuen Anforderungen mit den aktuellen und künftigen Programmen in Einklang zu bringen, insbesondere mit der vom Bund geplanten Zusammenführung der Landschaftsqualitäts- und Vernetzungsprojekte.

Klimaplan Landwirtschaft

Die Auswirkungen des Klimawandels führen zu gewaltigen neuen Herausforderungen und der Kanton Freiburg hat entschieden, konkret zu handeln. Der kantonale Klimaplan schlägt mit seinen insgesamt 115 Massnahmen für alle betroffenen Wirtschaftsbereiche eine Strategie vor, die zwischen 2021 und 2026 umgesetzt wird, mit geschätzten Kosten von 22,8 Millionen Franken. Zur Unterstützung der Landwirtinnen und Landwirte, die sich mit diesen Herausforderungen konfrontiert sehen, und um sie über mögliche Aktionen zu informieren, wurde aus dem kantonalen Klimaplan ein Klimaplan Landwirtschaft abgeleitet. Die Bauernfamilien, welche die klimatischen Widrigkeiten direkt zu spüren bekommen, zeigen einen anhaltenden Einsatz (s. Fokus Wettbewerb) und beteiligen sich als Akteurinnen und Akteure an der Umsetzung von zahlreichen Massnahmen des KKP in Zusammenhang mit der Landwirtschaft.

Die ILFD hat einen koordinierten und kohärenten Ansatz der KKP-Massnahmen für die Landwirtschaft gewählt. Mit Ausnahme einiger bereichsübergreifender Massnahmen, für die verschiedene Dienststellen gemeinsam verantwortlich sind, ist Grangeneuve für die Umsetzung zuständig, in enger Zusammenarbeit mit den landwirtschaftlichen und betrieblichen Organisationen. Es ist wichtig, dass die Initiative von den Landwirtinnen und Landwirten ausgeht. Die freiburgische Landwirtschaft ist für 14 Prozent der direkten und indirekten THG-Emissionen des Kantons verantwortlich und sich ihrer Auswirkungen auf das Klima bewusst. Es ist eine Tatsache, dass sich die Nahrungsmittelherstellung auf die Umwelt auswirkt. Das Ziel der freiburgischen Landwirtschaft ist es, die Effizienz dieser Produktion zu verbessern, um agronomisch besser, aber nicht weniger zu produzieren. Die Ernährung der Bevölkerung soll ihre Hauptaufgabe bleiben.

Neben dieser Priorität spielen die Landwirtschaftsbetriebe eine Schlüsselrolle bei der Energiewende, insbesondere durch die Entwicklung von Biogasanlagen und die Installation von Photovoltaikmodulen auf Gebäuden sowie anderen landwirtschaftlichen Infrastrukturen wie Gewächshäusern oder Schutzsystemen für Dauerkulturen. Was die Landwirt/innen tun und lassen, kann die Kohlenstoffbindung im Boden langfristig beeinflussen.

Zu den wichtigsten Massnahmen gehören die Steigerung der Klimaresilienz der Landwirtschaft und die Senkung der THG-Emissionen. Ein weiterer Schwerpunkt wird auf den Ausbau der Klimaberatung gelegt, genauer gesagt auf die Produktionstechniken und die Neudefinition der guten landwirtschaftlichen Praxis. Neben verschiedenen umgesetzten Projekten und Massnahmen im Rahmen der Kapitel «Verminderung» und «Anpassung» arbeitet der Kanton intensiv an der Einführung einer Bewässerungsstrategie und an der Entwicklung von Infrastrukturen für die Sicherstellung der Wasserversorgung der Alpbetriebe. Auf die Förderung kurzer Wege und die Unterstützung der lokalen Produktion sowie die Absatzförderung der Terroir-Produkte ausgerichtete Massnahmen vervollständigen den Aktionsradius des Agrarkapitels des Klimaplan Landwirtschaft.

Zur Unterstützung eines wichtigen Aspekts der «Klimastrategie Landwirtschaft und Ernährung 2050» des Bundes, der darin besteht, den Konsum von pflanzlichem Eiweiss zu fördern, gibt der Kanton die Möglichkeit, von 2024 bis 2026 einen zusätzlichen Flächenbeitrag für den Anbau von Eiweisskulturen für die menschliche Ernährung zu gewähren.

In Anbetracht dessen, dass die landwirtschaftliche Produktion nur ein Glied des Agrar- und Lebensmittelsektors ist, werden Anstrengungen in den Bereichen Verarbeitung, Vermarktung und Konsumverhalten erwartet. Auch wenn die Landwirtschaft für diese Herausforderung zentral ist, kann sie nur mit der ganzen Wertschöpfungskette vom Feld bis auf den Tisch gemeinsam angegangen werden.

Statistiken

Gebiet

Das Kantonsgebiet hat eine Fläche von **rund 167'000 ha** davon sind:

12'000 ha bebaubare und für den Transport vorgesehene Fläche

15'000 ha unproduktive Fläche (Seen, Berge)

45'000 ha Wald

95'000 ha Landwirtschaftsfläche, davon **rund 20'000 ha** Sömmerungsweiden

7% der Schweizer Landwirtschaftsfläche

72% der LN befindet sich in der Tal- und Hügelzone

Der Kanton umfasst **75'242 ha** LN, davon:

67% Wiesen und Weiden
35'000 ha Ackerflächen (Ackerbau und Kunstwiesen)

ca. 24'000 ha offene Ackerflächen (hauptsächlich Getreide, Kartoffeln, Zuckerrüben, Raps)

Die **2'598** Freiburger Betriebe sind im Mittel **32%** grösser als die Schweizer Betriebe. **32%** sind seit dem Jahr 2000 verschwunden

Quelle:
BFS

Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein!

5. Achse: Natürliche Ressourcen

Die Stickstoffdüngung ist sehr wichtig, um den Ertrag der Landwirtschaftsflächen sicherzustellen. Sie kann sich aber auch negativ auf die natürlichen Ressourcen Luft, Wasser, Boden auswirken. Für eine genauere Beurteilung des Stickstoffbedarfs der Kulturen wurde ein Pilotprojekt gestartet, um mit Satellitendaten und Drohnen das Ausbringen von Dünger auf Getreidefeldern auszuwerten (**Stickstoffdüngung gestützt auf Fernerkundung**). Das Projekt umfasst eine Variante mit der Stickstoffmenge gemäss Düngungsnormen sowie Varianten mit weniger Stickstoff. Es stützt sich auf die Grundlagen für die Düngung im Acker- und Futterbau (GRUD) des Agroscope.

Die Ziele und Massnahmen der 5. Achse: Natürliche Ressourcen

Ziele

- > Verbesserung der **Resilienz** der Landwirtschaft im Hinblick auf den Klimawandel.
- > Abschwächung der Auswirkung der Landwirtschaft auf die **natürlichen Ressourcen** (Wasser, Luft, Boden).
- > Förderung einer funktionalen **ökologischen Infrastruktur**.

Massnahmen

- > **Umsetzung der Massnahmen des Klimaplan¹⁰** für den Erhalt einer resilienten Landwirtschaft, die Reduktion der THG-Emissionen und die nachhaltige Bewirtschaftung der Alpbetriebe.
- > **Umsetzung der Strategie für den Bodenschutz¹¹** mit folgenden Massnahmen: vollständige Kartierung der freiburgischen Landwirtschaftsböden, Sicherstellung der kantonalen Quote und Entwicklung eines Prozesses zur Kompensation der FFF-Inanspruchnahme, Verwertung des landwirtschaftlichen Bodenaushubs und Erhalt der Produktionsgrundlage (produktive Flächen) durch die Integration verschiedener Extensivierungsmassnahmen / Erhöhung der Biodiversität, Stärkung der Fachkompetenzen der Landwirt/innen in Sachen Bodenschutz durch Bildung und Beratung.
- > **Gewässerschutz¹²** durch folgende Massnahmen: Reduktion der Risiken von Pflanzenschutzmitteln und Senkung der Stickstoff- und Phosphorüberschüsse, Erhalt des Wasservorkommens als Trinkwasser und Einführung einer nachhaltigen und verantwortungsvollen Wasserwirtschaft.
- > **Realisierung der Biodiversitätsstrategie¹³** mit folgenden Massnahmen: Umsetzung der kantonalen Biodiversitätsstrategie, Definition und Planung der ökologischen Infrastruktur.
- > Förderung der guten **landwirtschaftlichen Praxis**.
- > Ausbau der Begleitung und Beratung der Landwirt/innen in Sachen **Energie**; Unterstützung der Landwirt/innen bei ihren Projekten in Bezug auf die grüne Energieproduktion und die Reduktion ihres Energieverbrauchs.
- > Besserer Umgang mit Zielkonflikten bei der Umsetzung der **Raumplanung** ausserhalb der Bauzone; Berücksichtigung der Bodenqualität bei der Interessenabwägung der Raumplanung, um die besten Böden zu bewahren; Schutz der hochwertigen Böden gegen den Druck des Bausektors (einschliesslich des landwirtschaftlichen).
- > Bewältigung von **Konflikten zwischen Landwirtschaft und Wildtieren** (Schutz von Kulturen, Herden, Bienenstöcken usw.) durch die Suche nach gemeinsamen Lösungen zwischen Landwirtschaft, Bienenzüchter/innen und Naturschützer/innen.

¹⁰ Regierungsprogramm 2022–2026 3.1.1

¹¹ Regierungsprogramm 2022–2026 3.1.2

¹² Regierungsprogramm 2022–2026 3.1.4

¹³ Regierungsprogramm 2022–2026 3.1.5

Fokus – Wettbewerb Klimaplan Landwirtschaft

Anfang 2023 entstand der Klimaplan Landwirtschaft, um bestimmte Massnahmen des Landwirtschaftskapitels des KKP mit der gemeinsamen Unterstützung der Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur, Mobilität und Umwelt (RIMU), der ILFD, von Grangeneuve, AGRI Freiburg und Bio Freiburg zu bündeln. Neben der aktiven Beteiligung der Landwirtschaftsbetriebe über verschiedene Projekte forderte Grangeneuve die Landwirt/innen auf, Lösungen vorzuschlagen, welche die Situation ihrer eigenen Betriebe berücksichtigen.

Dazu wurde ein Ideenwettbewerb veranstaltet. Die eingereichten Projekte mussten klare Kriterien erfüllen: Sie sollten einen sichtbaren und möglichst messbaren Beitrag zur Anpassung der Landwirtschaft an den Klimawandel und/oder zur Verbesserung der Treibhausgasbilanz leisten, beispielhaft sein und einen innovativen Charakter besitzen. Die Projekte mussten darüber hinaus realisierbar sein und die Projektteilnehmenden verpflichteten sich, ihre Vision umzusetzen. Der Wettbewerb Klimaplan Landwirtschaft war ein voller Erfolg. Mehr als fünfzig ehrgeizige Projekte wurden eingereicht. Sie befassten sich mit einer Vielzahl von Themen mit dem Ziel, die Resilienz der Betriebe zu verbessern oder die Treibhausgasemissionen zu senken. Zu den Projekten gehörten beispielsweise Konzepte für ein nachhaltiges Boden- und Wassermanagement, neue Produktionsformen oder die Substitution fossiler Energieträger durch erneuerbare Energien.

Die von einer Expertenjury ausgewählten Preisträger/innen wurden für ihr Engagement und ihre Innovation gelobt. Ihre Projekte zeigen die Vielfalt der Möglichkeiten auf, die der Agrarsektor bei seiner Neuausrichtung auf eine bessere Resilienz gegenüber klimatischen Herausforderungen hat. Mit dem Wettbewerb Klimaplan Landwirtschaft wurden die Landwirt/innen direkt eingeladen, ihre eigenen Ansätze zum Thema einzubringen. Diese Mitwirkung ist wichtig, denn um voranzukommen, braucht es nicht nur Vorschriften, sondern auch konkrete Initiativen aus der Praxis.

2024 wurden die Siegerprojekte mit verschiedenen Kommunikationsmassnahmen bekannt gemacht, wozu Publikationen im Infoblatt, auf der Website sowie in den landwirtschaftlichen Medien gehörten. Auf [Grangeneuve-conseil.ch](https://www.grangeneuve-conseil.ch) sind zudem Videos aufgeschaltet. Das Ziel ist, die Bevölkerung dafür zu sensibilisieren, dass der Agrarsektor aktiv Klimamassnahmen ergreift und so sein Engagement mit konkreten Aktionen zeigt. Nach dem Wettbewerb werden wir 2025 und 2026 über mehr Informationen zu den verschiedenen umgesetzten Projekten verfügen und sie für die Beratung nutzen, damit alle von ihnen erfahren und sie in ihrer beruflichen Tätigkeit anwenden können.



6. Achse: Produktionsmittel

Kontext und Herausforderungen

Das Fachwissen des Kantons Freiburg in den Bereichen Land- und Ernährungswirtschaft ist reich und vielfältig. Zu den Fachbereichen gehören nicht zuletzt der Gemüseanbau im Seeland, die Milchproduktion im Greyerzbezirk, die gemischten Betriebe im Sensebezirk oder der Ackerbau in der Broye. Es ist sehr wichtig für den Kanton, dieses Handwerks- und agroindustrielle Gefüge zu erhalten und weiterzuentwickeln, um auf seinem Gebiet weiter produktive Landwirtschaft zu betreiben. Die Zunahme sommerlicher Dürren bringt zusammen mit dem Klimawandel und den alternden landwirtschaftlichen Infrastrukturen eine gewisse Zahl an Herausforderungen mit sich. Um auf sie zu reagieren setzt der Kanton Freiburg bei den Landwirt/innen an und investiert in konkrete, zukunftsgerichtete Projekte.

Auf kantonaler Ebene erlauben mehrere Massnahmen, Investitionen in die notwendigen **Infrastrukturen** für den Erhalt der landwirtschaftlichen Produktion zu unterstützen. Projekte zur Sanierung von Güter- und Alpwegen für einen besseren Zugang zu den Feldern und landwirtschaftlichen Gebäuden werden beispielsweise über die Strukturverbesserungsmassnahmen des Kantons unterstützt, ebenso wie Güterzusammenlegungen, die eine rationellere Bodennutzung begünstigen.

Der Kanton unterstützt auch Projekte für eine bessere **Wasserbewirtschaftung** in der Landwirtschaft. Dazu gehört nicht zuletzt die Einführung von Bewässerungsnetzen, mit denen Wasserfassungen in kleinen Wasserläufen eingeschränkt werden können, die bessere Wasserversorgung der Alpbetriebe, aber auch in einem geringeren Mass die Entwicklung oder Renovierung von Entwässerungsanlagen. Im aktuellen Kontext sind solche Projekte besonders wichtig, um der Freiburger Landwirtschaft zu helfen, sich dem Klimawandel anzupassen.

Parallel dazu konzentriert sich eine bestimmte Zahl an Massnahmen auf die Förderung **landwirtschaftlicher Hochbauten** (Bauernhäuser, Schweine- und Hühnerställe, Gewächshäuser, Lagerräume usw.) oder kollektiver Bauten (Käsereigenossenschaften, Sammelstellen usw.), wodurch die Betriebsleitenden ihr Produktionsmittel instand halten oder modernisieren können. Auch für junge Betriebsleitende und Betriebe in finanziellen Schwierigkeiten sind Hilfen vorgesehen.

Dank verschiedenen Strukturverbesserungsmassnahmen werden zahlreiche verschiedene Projekte zur Erweiterung von Gebäuden, Modernisierung von Käsereien, Bau von Bewässerungsnetzen, Installation von Wassertanks auf Alpbetrieben, Instandsetzung von Alpwegen usw. realisiert oder entwickelt. Abhängig von den Projektmerkmalen gewähren Bund und Kanton entweder mit A-fonds-perdu-Beiträgen oder Darlehen **Strukturhilfen**.

Der Kanton Freiburg strebt so danach, über technische und innovative landwirtschaftliche Spitzeninfrastrukturen zu verfügen, während gleichzeitig die Investitionen optimiert und die Kosten im Griff behalten werden. Dazu gehören auch, der **Bildung und Beratung** der landwirtschaftlichen Bewirtschaftenden besondere Aufmerksamkeit zu widmen sowie klare strategische Visionen, die den Zielen des Kantons in Sachen Landwirtschaft entsprechen, zu definieren und zu kommunizieren. Mit diesen Investitionen gibt sich der Kanton Freiburg die Mittel für den Fortbestand einer produktiven und nachhaltigen Landwirtschaft, die den lokalen Besonderheiten seines Gebiets und dem Klimawandel angepasst ist.



Pascale Ribordy,
Leiterin des Sektors
**Strukturverbesserungen
von Grangeneuve:**
«Die Landwirt/innen sind
Meister/innen der Resilienz.
Angeichts der aktuellen
Herausforderungen muss
die Ernährungssicherheit
mit modernen und geeigneten
Produktionsmitteln sicher-
gestellt werden.»

Die Ziele und Massnahmen der 6. Achse: Produktionsmittel

—

Ziele

- > Unterstützung des Unterhalts und der Modernisierung der **landwirtschaftlichen Infrastrukturen**.
- > Entwicklung von Schwerpunkten zur Anpassung der Landwirtschaft an den **Klimawandel**.
- > Unterstützung der **Resilienz** der Betriebe.

Massnahmen

- > **Förderung einer innovativen Landwirtschaft¹⁴** durch die finanzielle Unterstützung der nachhaltigen Sicherung und Entwicklung der Infrastrukturen.
- > Erarbeitung und Umsetzung der **Bewässerungsstrategie** und Unterstützung der Umsetzung von Infrastrukturprojekten.
- > Förderung und Unterstützung der Bewässerung und Versorgung von **Alpbetrieben mit Wasser**.
- > Die Landwirt/innen ermuntern, in Zusammenarbeit **gemeinsame Infrastrukturen** zu realisieren.
- > Begleitung der Projektentwicklung im Bereich Raumplanung (**Käsereien, Gewächshäuser, Energieanlagen**).
- > Begleitung der Umsetzung des **bäuerlichen Bodenrechts** (Raumplanung, Hofübergabe).

Fokus – landwirtschaftliche Wohn- und Nebengebäude ausserhalb der Bauzone

—

Die Trennung von Bauzone und Nichtbauzone ist einer der fundamentalen Grundsätze der **Raumplanung**. Sie dient der Gewährleistung einer haushälterischen Nutzung des Bodens sowie dem Erhalt des Kulturlandes. Landwirtschaftszonen sollen deshalb weitgehend von Überbauungen freigehalten werden. Gemäss Bundesrecht sind dennoch gewisse Bauten in der Landwirtschaftszone, also ausserhalb der Bauzone, zonenkonform.

Der **Anspruch auf das Wohnen** ausserhalb der Bauzone bleibt daher einer begrenzten Personengruppe vorbehalten. Gemäss Artikel 34 der Raumplanungsverordnung des Bundes sind Bauten für den Wohnbedarf zonenkonform, die für den Betrieb des entsprechenden landwirtschaftlichen Gewerbes (Art. 7 BGG) unentbehrlich sind, einschliesslich des Wohnbedarfs der abtretenden Generation. Ist die Betriebsführung von der Wohnzone aus möglich oder ist aufgrund der betrieblichen Gegebenheiten keine ständige Anwesenheit vor Ort gefordert, darf keine neue Wohnfläche genehmigt werden. Neue Bauten für den Wohnbedarf müssen für den Betrieb des landwirtschaftlichen Gewerbes unentbehrlich sein. Bei einem Gesuch für einen Neubau oder einen Ausbau wird geprüft, ob dies der Fall ist.

14 Regierungsprogramm 2022-2026 1.2.7

Die Weisung über landwirtschaftliche Wohn- und Nebengebäude ausserhalb der Bauzone vom 20.12.2022 der RIMU/ILFD klärt und vereinfacht die Behandlung entsprechender Baugesuche. Sie klärt im Detail, welche Voraussetzungen erfüllt sein müssen, damit ein Gesuch bewilligt werden kann, und listet auf, welche Nebengebäude bewilligungsfähig sind. Die Weisung orientiert sich an der relevanten Rechtsprechung der Vergangenheit und der Praxis anderer Kantone.

Zur Beurteilung, ob eine dauernde Anwesenheit vor Ort unentbehrlich und der Wohnbedarf objektiv notwendig ist, sind folgende Grenzwerte massgeblich: raufutterverzehrendes Milchvieh und Mutterkühe von über 20 GVE, Mast- und Aufzuchtvieh von über 60 GVE, Zuchtschweine und Geflügel von über 100 GVE sowie Sömmerungsbetriebe von mehr als 60 Normalstössen. Für eine Angestelltenwohnung müssen die Grenzwerte mindestens das Doppelte betragen. Die Fläche der Wohngebäude darf gemäss Notwendigkeitsprinzip nicht überbemessen sein. Folgende maximale Wohnflächen können akzeptiert werden: Wohnung der Betriebsleitung 180 m², Grossealtern 100 m² und Lernende 20 m².

Neuer Wohnraum muss in erster Linie in den bestehenden Baumassen errichtet werden und eine bauliche Einheit mit den anderen Teilen des Betriebs bilden. Landwirtschaftsbetriebe, die sich in der Bauzone oder nahe der Bauzone befinden, können keine zusätzlichen Wohnbauten in der Landwirtschaftszone errichten. Als Kriterium der Nähe zur Bauzone gilt eine Grössenordnung von maximal 500 Meter Luftliniendistanz oder ein Kilometer Fahrdistanz. Davon betroffen sind rund 70 Prozent der landwirtschaftlichen Betriebszentren im Kanton Freiburg. Bei diesen Betrieben bleibt die Möglichkeit der Erweiterung der landwirtschaftlichen Wohnbauten nach Artikel 24ff des Raumplanungsgesetzes. Dort ist festgelegt, in welchem Rahmen Wohnraum umgebaut, erweitert oder abgebrochen und wiederaufgebaut werden kann. Die Richtlinie vom 28.2.2023 der RIMU klärt die Anwendung des Gesetzes in Bezug auf die Änderung von Gebäuden, die ausserhalb der Bauzone liegen und nicht mehr zonenkonform sind.

Die Revision des Raumplanungsgesetzes (RPG2), die vom eidgenössischen Parlament im Herbst 2023 verabschiedet wurde, bringt neue Herausforderungen. So soll die Anzahl Gebäude ausserhalb der Bauzone auf dem Stand vom 29. September 2023 (Datum der Annahme des revidierten Gesetzes) stabilisiert werden. Jedes neue Gebäude muss durch den Abbruch eines bestehenden Gebäudes kompensiert werden. Die entsprechende Verordnung, welche die Umsetzung regelt, ist zum Zeitpunkt der Redaktion des Berichts in der Vernehmlassung. Insgesamt wird aber das Bauen ausserhalb der Bauzone für die Landwirtschaft nicht einfacher.

Statistiken

Strukturverbesserungen

18'671'789 CHF jährlich gewährte kantonale und Bundes Subventionen

39'419'000 CHF jährlich gewährte Darlehen

Ca. **80 Millionen** CHF jährlich durchgeführte Arbeiten dank Subventionen und Darlehen

213'479'506 CHF laufende Darlehen (**1'883** Darlehen)

Quelle:
Grangeneuve 2023

Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein!

6. Achse: Produktionsmittel

Aktuell arbeitet Grangeneuve an einer **Bewässerungsstrategie**, um die Entwicklung von leistungsfähigen Wasserinfrastrukturen zu unterstützen, welche die lokale landwirtschaftliche Produktion sicherstellen und die nachhaltige Nutzung der Wasservorkommen gewährleisten. Diese Arbeiten werden über den Klimaplan finanziert. Ein direktionsübergreifender Steuerungsausschuss mit der RIMU und der ILFD wurde gebildet, um diese Arbeiten zu begleiten, die grossen Bewässerungsprojekte zu koordinieren und ihre Umsetzung zu erleichtern. Der Ausschuss arbeitet gleichzeitig am Aufbau einer transversalen Plattform für die Erhebung landwirtschaftlicher Daten. Eine Projektgruppe von Planungsbüros wurde beauftragt. Im Lauf des Jahres 2024 wird dem Staatsrat ein Bericht vorgelegt.



7. Achse: Direktzahlungen und landwirtschaftliches Einkommen

Kontext und Herausforderungen

Direktzahlungen

Die landwirtschaftliche Planung unterliegt manchmal Unsicherheitsfaktoren. Beispiele dafür sind die Sistierung der AP22+, die späte Verabschiedung von Verordnungspaketen sowie zahlreiche Interventionen im Bundesparlament. Die mangelnde Sicherheit war mit ein Grund für die «Révolte agricole» im Frühling 2024. Die Agrarpolitik hat im Jahr 2023 mit der Umsetzung der parlamentarischen Initiative 19.475 *Das Risiko beim Einsatz von Pestiziden reduzieren* einen weiteren Meilenstein in Sachen Komplexität erreicht. Die Einführung zahlreicher neuer Massnahmen, insbesondere im Bereich der Direktzahlungen, stellte eine grosse Herausforderung für alle involvierten Partner/innen dar, doch es hat sich gezeigt, dass die Freiburger Landwirtschaft in diesem bewegten Umfeld anpassungsfähig ist und die Gesamtsumme der Direktzahlungen an die Freiburger Landwirtschaftsbetriebe variierte gegenüber dem Vorjahr nur minim. Zur Illustrierung der Komplexität der Umsetzung bestimmter im Bundesparlament ergriffener Massnahmen nachfolgend einige Beispiele aus der Vollzugspraxis:

Am 13. April 2022 verabschiedete der Bundesrat das Verordnungspaket für sauberes Trinkwasser und eine nachhaltigere Landwirtschaft. Damit wurde ein erster Teil der parlamentarischen Initiative 19.475 umgesetzt. Die Publikation führte bei den Bewirtschaftenden zu zahlreichen Fragen betreffend Umsetzung der Massnahmen, die bereits bei der Fruchtfolgeplanung und der Ansaat der Herbstkulturen 2023 ergriffen werden mussten. Trotz intensiver Bemühungen aller Akteur/innen, die nötigen Informationen zu erhalten und an die Basis weiterzugeben, blieben zahlreiche Fragen unbeantwortet. Mit Informationsveranstaltungen im Sommer und einer gross angelegten, dezentralen Informationskampagne in den Wintermonaten versuchte Grangeneuve, die Bewirtschaftenden bestmöglich über die neuen Anforderungen zu informieren. Fast die Hälfte aller Bewirtschaftenden des Kantons Freiburg nahm an einer dieser Informationsveranstaltungen teil, was zeigt, wie wichtig die Umsetzung genommen wird.

Weiter mussten die **Informatiksysteme** so angepasst werden, dass anlässlich der Herbsterberhebung 2023 die neuen Programme angemeldet werden konnten, obwohl einige detaillierte Anforderungen erst durch die Publikation des Verordnungspaketes mit den entsprechenden Weisungen im November bekannt wurden. Anlässlich der Stichtagserhebung 2023 waren dann die meisten Anforderungen klar. Mit einer gewissen Kulanz betreffend An- und Abmeldungen von Programmen wurden die zahlreichen Anfragen der Bewirtschaftenden erledigt. Erfreulicherweise konnten die drei Direktzahlungen fristgerecht überwiesen werden.

Der Kanton Freiburg unterstützt ein wirksames und glaubwürdiges Kontrollsystem. Die freiburgische Landwirtschaft erhält ungefähr 200 Millionen Franken Direktzahlungen pro Jahr. Es ist richtig, dass die Verwendung dieser öffentlichen Mittel kontrolliert wird, um ihre richtige Verwendung sicherzustellen. Ein grosser Koordinationsbedarf machte sich zwischen den Kantons- und Bundesbehörden und den Kontrollorganisationen bemerkbar. Die Herkulesaufgabe bestand darin, eine angemessene **Kontrollkoordination** auf die Beine zu stellen und die Neueinschreibungen innert nützlicher Frist zu kontrollieren, um so Rückforderungen zu vermeiden. Die Kontrollen müssen zudem mit anderen Ämtern wie dem BLV oder dem BAFU abgesprochen werden. Zudem muss das Kontrollpersonal (oft Landwirt/innen) so geschult werden, dass ihm auf den Betrieben klar ist, was genau wie kontrolliert werden muss. Dies mit dem ständigen Ziel, die Zahl der Kontrollen für jeden Betrieb zu begrenzen, um die Verwaltungslast zu senken. Dabei ist sicherzustellen, dass die rechtlichen Anforderungen und die Glaubwürdigkeit bei den Konsumierenden gewährleistet sind.

Die Freiburger Landwirt/innen haben sich gut über die neuen Programme informiert und sich über die zukünftige **strategische Ausrichtung** ihrer Betriebe Gedanken gemacht. Viele dürften sich überlegt haben, wie sie die Verluste bei den Versorgungssicherheitsbeiträgen mit anderen Direktzahlungsmassnahmen kompensieren können. Dabei ist eine ganzheitliche Betrachtung nötig, da nicht jede Anpassung Sinn macht. Sind die neuen Programme mit zu hohen Investitionen oder mit einer zu grossen Ertragsminderung verbunden, sollten diese unterlassen werden. Erfreulich ist die Rückmeldung einiger Bewirtschaftenden, wonach sie durch die neuen Programme gefordert waren, ihre bisherigen Verfahren kritisch zu hinterfragen. Oft hat sich gezeigt, dass mit geänderten Verfahren durchaus zufriedenstellende Resultate erzielt werden können. Durch diese Überlegungen entstehen auch Ideen für innovative Ansätze, sei dies bei den Kulturen oder bei den Anbauverfahren – infolge der klimatischen Herausforderungen wichtige Aspekte.



David Stöckli, Leiter Sektor Direktzahlungen:

«Das Direktzahlungssystem hat eine Komplexität erreicht, welche alle Akteurinnen und Akteure an ihre Grenzen bringt. Nebst der stetigen Weiterentwicklung der Digitalisierung muss das System von Grund auf vereinfacht werden. Nur klare Ziele können gemeinsam erreicht werden.»

Landwirtschaftliches Einkommen

Das durchschnittliche landwirtschaftliche Einkommen liegt zwischen 75'000 und 80'000 Franken (vgl. «Aktuelle Lage»). Das landwirtschaftliche Einkommen eines Betriebs hängt unter anderem von seiner Grösse und Ausrichtung ab – und folglich von sehr vielen Faktoren auf dem Beschaffungs- und Absatzmarkt. Diese Faktoren können sich sogar auf verschiedene Weise auf ein und denselben Betrieb auswirken. So war beispielsweise 2023 der Futterbauertrag aufgrund der Niederschläge sehr gut. Der durchmischte Frühling und die darauffolgende Trockenheit schaden dem Ackerbau sowie dem Obst- und Gemüsebau. Dies wirkte sich auf die Preise der landwirtschaftlichen Erzeugnisse aus, die je nach Marktorganisation variieren. So schwanken einige Preise stark, insbesondere für den Gemüsebau oder Schweine, während dies bei Getreide und Milch weniger der Fall ist. Anders als bei den meisten anderen Erzeugnissen werden in der Landwirtschaft zahlreiche Preise direkt oder indirekt festgelegt. Neben dem indirekten Effekt des Grenzschutzes gibt es für zahlreiche Produkte Richtpreise der Branche (z. B. für Milch, Getreide, Zuckerrüben, Kartoffeln), die von den Marktpartnern ausgehandelt werden und so zu grosse Preisschwankungen verhindern. Der Produzentenpreis für Milch¹⁵, der für den Kanton wichtig ist, stieg 2023 im Vergleich zum Vorjahr um 1,4 Prozent auf 76.36 Rappen pro Kilogramm an. Für AOP-Produkte mit einem hohen Mehrwert ist er deutlich höher. Dies ist der höchste Stand seit 2009. Zu den Faktoren, die sich auf diesen Preis auswirken, gehören die Produktionskosten für Milch, die Verwertungsart und die Marktlage im In- und Ausland. Aufgrund der «Révolte agricole» haben die Preise in der Politik wieder an Aktualität gewonnen. Mehrere Vorstösse fordern, dass der Bund erneut stärker auf die Preisbildung Einfluss nimmt (z. B. Motion Nicolet 21.4124: *Die Zulagen für verkäste Milch an die Richtpreise der Branchen koppeln*; Motion Rueggsegger 24.3206: *Kooperationsmöglichkeiten für Produzent/innen schaffen mehr Transparenz und faire Preise*).

Statistiken

Betriebe

2'234 Betriebe erhalten Direktzahlungen

6'533 (VZÄ) sind in der Landwirtschaft tätig und **5'082 (VZÄ)** im Nahrungsmittelsektor, was **10,2%** der Arbeitsplätze des Kantons ausmacht

Die Freiburger Betriebe sind im Mittel **32%** grösser als die Schweizer Betriebe

3'780 TVD-Nummern (Tierverkehrsdatenbank)

2'601 Hobbynutztierhalter/innen

796 Imker/innen

5 Fischzuchten

Quelle:
GELAN

Von 2015 bis 2022 legte der landwirtschaftliche Produzentenpreisindex laufend zu und das landwirtschaftliche Einkommen ist gestiegen. Seit 2021 sind aber die **Kosten** für Betriebsmittel wie Saatgut, Dünger, Pflanzenschutzmittel, Diesel, Strom, Medikamente, die Abschreibungen, Löhne, Pachtzinse, Schuldzinsen und Produktionsabgaben stark gestiegen, was 2022 im Vergleich zum Vorjahr zu einer Senkung des landwirtschaftlichen Einkommens führte. Die Zahlen für 2023 sind noch nicht verfügbar. Abschliessend und wie bereits in der Stellungnahme des Staatsrates auf das Postulat 2024-GC-41 *Gerechte Preise für die Bauernfamilien* erwähnt, ist es grundsätzlich Aufgabe der Organisationen, welche die Interessen der Landwirt/innen vertreten, einzugreifen, um die Marktpreise zu beeinflussen.

Infolge der «Révolte agricole» prüft das BLW derzeit Massnahmen, um Einfluss auf die Preise und die **Transparenz der Margen** zu nehmen: Marktbeobachtung; Prüfung der Asymmetrie zwischen den Marktteilnehmenden sowie der Transparenz bei der Preisbildung im Rahmen der AP30+ (beantragt durch das Postulat 22.4252: *Wettbewerbssituation im Lebensmittelmarkt*); Erhöhung der Produzentenpreise mit agrarpolitischen Werkzeugen, namentlich dem Grenzschutz; Förderung der Differenzierung der landwirtschaftlichen Erzeugnisse, beispielsweise mit den Zertifizierungen AOP, AOC und IGP. Ein zu starker Eingriff des Staats in diesem Bereich würde jedoch die bereits hohe Abhängigkeit der Landwirtschaft von der öffentlichen Hand weiter steigern. Eine Nebenwirkung einer höheren Transparenz bei den Margen der Grossverteiler wäre unweigerlich, dass die Kontrollauflagen und der Verwaltungsaufwand für die gesamte Produktionskette, auch für die Landwirtschaft, steigen, was weder der Staatsrat noch der Agrarsektor wünscht. Und da der Kanton Freiburg einen grossen Teil seiner landwirtschaftlichen Erzeugnisse exportiert, könnte diese Frage auch nicht auf kantonaler Ebene geregelt werden, sondern wäre zumindest auf nationaler Ebene zu behandeln. Auf kantonaler Ebene kommen nur punktuelle Eingriffe in einzelnen Sektoren in Frage, wie die Förderung des Viehabsatzes, den der Kanton seit 1995 konkret unterstützt.

¹⁵ [BLW-Statistik](#)

Die Ziele und Massnahmen der 7. Achse: Direktzahlungen und landwirtschaftliches Einkommen

Ziele

- > Einbringung der Vorteile und Besonderheiten der freiburgischen Landwirtschaft bei der Erarbeitung der Agrarpolitik des Bundes.
- > Verfechten eines Einkommens, das eine gute Lebensqualität der landwirtschaftlichen Bewirtschaftenden gewährleistet.
- > Beitrag zu einer administrativen Vereinfachung der Agrarpolitik und der Direktzahlungen.

Massnahmen

- > Sicherstellung des kantonalen Anteils an den Direktzahlungen des Bundes.
- > Maximale Nutzung des kantonalen Handlungsspielraums für die Förderung einer produktiven, einträglichen und umweltfreundlichen Landwirtschaft.
- > Organisation von Informationsveranstaltungen und Weiterbildungen für die Landwirtinnen und Landwirte, lokalen Verantwortlichen, Beratungsbüros und Mitarbeitenden des Staats, um sie auf die Umsetzung der Bestimmungen des Bundes vorzubereiten.
- > Sicherstellen einer guten Koordination der öffentlichen und privaten Kontrollen; Ausbildung und Begleitung der öffentlichen und privaten Kontrollpersonen.
- > Sicherstellen der ordnungsgemässen Funktionsweise und Entwicklung der Computeranwendung für die Verwaltung der Direktzahlungen.
- > Unterstützung des «Once-only-Prinzips» für die Datenerhebung, wobei die Datensicherheit gewährleistet wird.

Fokus – Digitalisierung

Der Kanton Freiburg unterstützt die Transparenz und die schrittweise Digitalisierung. Er fordert, dass das «Once-only-Prinzip», das heisst die administrative Vereinfachung, sowie der Datenschutz und die Datenhoheit berücksichtigt werden.

Die laufende, rasche und komplexe Weiterentwicklung der verschiedenen Bereiche des Agrarsektors verlangt nach entsprechenden Informatiklösungen. Das wichtige Thema Datensicherheit muss immer berücksichtigt werden, da die Summen, welche über diese Programme ausbezahlt werden, beträchtlich sind. Die Informatiklösungen sollen eine Begrenzung des administrativen Aufwands ermöglichen. Im Zentrum des zukünftigen Datenmanagement steht das «Once-only-Prinzip». Dabei sollen alle Daten nur ein einziges Mal in einem System erfasst werden und anschliessend von allen Umsystemen genutzt werden können.

Der Kanton Freiburg ist mit der Informatiklösung GELAN, welche viele Themen im Bereich Landwirtschaft behandelt, gut aufgestellt. Das System wird seit 1999 gemeinsam mit den Kantonen Bern und Solothurn betrieben. Mit den verschiedenen Softwaregenerationen konnten die Direktzahlungen jeweils fristgerecht an die Bewirtschaftenden überwiesen werden. Seit 2024 werden auch die Strukturverbesserungsbeiträge mittels GELAN abgewickelt. Das aktuelle System erreicht demnächst das Ende seines Lebenszyklus. Aus diesem Grund wird intensiv an der Nachfolgelösung «GELAN AIS» gearbeitet, welche ab 2027 verfügbar sein sollte. Parallel dazu wurde eine Studie durch die Landwirtschaftsdirektorenkonferenz (LDK) in

Auftrag geben, um ein einheitliches System für alle Kantone zu prüfen. Heute werden in der Schweiz fünf verschiedene kantonale Informatiksysteme verwendet. Jede noch so kleine Anpassung einer Verordnung muss in jedem System mit mehr oder weniger hohem Aufwand und Kosten programmiert werden. Aus diesem Grund laufen intensive Diskussionen, wie in Zukunft die Effizienz in diesem Bereich gesteigert werden kann.

Bestrebungen laufen auch auf Bundesebene, die Digitalisierung voranzutreiben. Beim Bundesamt für Landwirtschaft (BLW) wurde 2022 der Direktionsbereich **Digitalisierung und Datenmanagement** ins Leben gerufen. Dieser kümmert sich unter dem Motto «Mehrwert dank Daten» um die Digitalisierungsstrategie. Die Strategie strebt einen sicheren Datenaustausch über eine zentrale Plattform für den gesamten Lebensmittelsektor an. Arbeitsgruppen sollen Standards für die Daten festlegen, die deren Austausch ermöglichen. Die Digitalisierung bringt neben einigen Risiken auch zahlreiche Chancen, welche es optimal zu nutzen gilt.

Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein!

7. Achse: Direktzahlungen und landwirtschaftliches Einkommen

Der Staatsrat setzt sich für das Einkommen der Bauernfamilien und Investitionen zugunsten der Produktion ein. Im Januar 2024 hat der Staatsrat dem Eidgenössischen Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung seinen Standpunkt zu den **finanziellen Mitteln** für die Landwirtschaft in den Jahren 2026 bis 2029 übermittelt. Er stellt fest, dass diese in den letzten Jahren in relativen Zahlen gesunken sind und lehnt eine erneute Senkung ab, die das Einkommen der Landwirtinnen und Landwirte reduzieren würde. Diese Senkung würde zudem nicht nur die Versorgungssicherheit bedrohen, sondern auch die Bemühungen des Sektors für seine Anpassungen an die Folgen des Klimawandels. Im Rahmen der AP30+ muss die Versorgungssicherheit wieder an Bedeutung gewinnen.



6 Schlussfolgerungen und Ausblick

Der Landwirtschaftsbericht verfolgt mehrere Ziele: Zuallererst ermöglicht er eine Auswertung der 2019 festgelegten kantonalen Massnahmen. Diese erweist sich in diesem Fall als ziemlich positiv, da die meisten Ziele erreicht wurden.

Es ist wichtig, innezuhalten und das Erreichte zu betrachten, um allfällig notwendige Korrekturen vorzunehmen. Dabei geht es primär darum, nahe an der Realität zu bleiben, um geeignete Antworten zu liefern. Eine zweite Aufgabe des Landwirtschaftsberichts ist es, den bestehenden Rahmen auf Bundes- und kantonaler Ebene aufzuzeigen. Es ist wichtig, die «Spielregeln» zu kennen, um für unsere Bewirtschaftenden den bestmöglichen Profit zu erzielen.

Schliesslich ermöglicht der Bericht, die Perspektiven für die nächsten Jahre zu definieren. Er zeigt die Vision des Staatsrats sowie die Ziele und Massnahmen auf, mit denen die Ziele erreicht werden können. Die Massnahmen sind auf sieben Achsen aufgeteilt: 1. Landwirtschaftliche Produktion und Wertschöpfungsketten, 2. Forschung, Bildung und Beratung, 3. Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung, 4. Lebensmittelsicherheit und Tiergesundheit, 5. Natürliche Ressourcen, 6. Produktionsmittel, 7. Direktzahlungen und landwirtschaftliches Einkommen.

Er dient ausserdem als Bericht zum Postulat 2024-GC-41 «Gerechte Preise für die Bauernfamilien», das der Grosse Rat am 3. September 2024 für erheblich erklärt hat.

Der Kanton Freiburg setzt sich für eine professionelle, produktive sowie umwelt- und tierfreundliche Landwirtschaft ein, die den Bewirtschaftenden eine gute Lebensqualität ermöglicht.

Wie mehrfach im Text erwähnt ist es in erster Linie der Bund, der die Agrarpolitik ausarbeitet. Dabei darf nicht vergessen werden, dass sich heute andere Sektoralpolitiken des Bundes (Raumplanung, Umweltpolitik usw.) stark auf die Landwirtschaft auswirken.

Nichts hindert die Kantone daran, sich einzubringen, um bei der Ausarbeitung der Agrarpolitik von morgen ihre Vision geltend zu machen. So wird der auf die Produktion ausgerichtete Kanton Freiburg überzeugt für seine Vision der AP30 eintreten: Besser produzieren: ja, weniger produzieren: nein!



7 Anhang Auswertung der kantonalen Massnahmen 2019

Massnahme	Auswertung	Bemerkungen
1. Landwirtschaftliche Produktion und Wertschöpfungsketten		
Die Freiburger Terroir-Produkte und die Produkte aus der Region in Zusammenarbeit mit «Terroir Fribourg (TF)» mittels Zertifizierung und Kommunikation fördern	1	Stand 31.12.23: 72 Produzent/innen und 923 Erzeugnisse (s. Reporting TF).
Die Verwendung von nachhaltigen Produkten aus der Region in der Gemeinschaftsgastronomie über die Weiterbildung von Restaurantbetreibern, die Zertifizierung von Restaurants und Kriterien in den Ausschreibungsverfahren fördern	1	29 Betriebe haben die Charta Ende 2023 unterzeichnet.
Die strategischen Entscheidungen der Wertschöpfungsketten durch Forschung, Beratung und Analyse unterstützen	2	Keine nennenswerte Weiterverfolgung des Berichts Filagro, in erster Linie Beratung einzelner Betriebe, abgesehen von einigen «kollektiven» Ansätzen (Projekt ReLait) – 2023 wurde eine Studie für den Milchsektor durchgeführt.
Den Wertschöpfungsketten dabei helfen, für ihre Produkte Labels oder Bezeichnungen mit hoher Wertschöpfung wie AOP/IGP zu erhalten	1	Der Kanton Freiburg verfügt mit den neuen (Jambon de la Borne und Boutefas) über 6 AOP-Produkte – die meisten in der Schweiz.
Die biologische Landwirtschaft mit Beratung und Absatzförderung unterstützen	1	Regelmässiger Austausch. Entscheid vom 29.6.22, keinen kantonalen Aktionsplan zu erarbeiten, sondern sich auf konkrete Projekte zu konzentrieren, wie den Klimaplan Landwirtschaft, bei dem Bio FR zum Steuerungsausschuss gehört, oder durch die Absatzförderung. Grangeneuve bietet für alle Produktionsrichtungen Beratungen an.
Die Kontrolle und die Zertifizierung in Zusammenarbeit mit anderen Partnern gewährleisten	1	LSWV hilft und unterstützt, die Branchenorganisationen müssen aber die vorgegebenen Verfahren befolgen (SAS, IZS usw.). Regelmässige Sitzungen mit den Branchenorganisationen.
Terroir-Produkte und kulinarische Traditionen als Motoren für das touristische Angebot des Kantons fördern	1	Erste Aktivitäten der Gemeinden im Rahmen des «Wiederankurbelungsplans» wurden gestartet. Die Zusammenarbeit zwischen TF und FTV wurde gestärkt – FTV ist nun Mitglied von TF.
Viehzucht und -absatz (Rindvieh, Schwein) fördern und unterstützen	1	Gemeinsame Entwicklung des «Programms Rindvieh» mit den Rindviehzuchtorganisationen (Mittelausstattung mit Handlungsspielraum für innovative Projekte).
Viehzucht und -absatz (Schafe, Ziegen, Pferde) fördern und unterstützen	1	Neuorganisation des Schaf- und Ziegenzuchtverbands (Stärkung des Vorstands, direkter Beitritt, Bildung von Abteilungen).
Grangeneuve als Kompetenzzentrum für Milch- und Ernährungswirtschaft bestätigen	1	Organisation der internationalen Konferenz des europäischen Netzwerks FACE in Grangeneuve im Oktober 2023. Regelmässige Treffen mit den Akteur/innen des Milchmarkts im Kanton Freiburg (namentlich über das Projekt ReLait).
Förderung von wegbereitenden und innovativen Projekten ab der Startphase. Innovation, namentlich durch den landwirtschaftlichen Innovationspreis, aber auch mit der Strategie des Staatsrats im Lebensmittelsektor fördern	1	Positive Bilanz der verschiedenen vom Kanton unterstützten Ansätze. Grangeneuve beteiligt sich stark. Innovationspreis seit 2022 in Zusammenarbeit mit Raiffeisen Fribourg/Freibourg. Erhöhung des Preisgelds und Verstärkung der Kommunikation.

Umgesetzte Massnahme	Teilweise umgesetzte Massnahme	Nicht umgesetzte Massnahme
1	2	3

Massnahme	Auswertung	Bemerkungen
2. Forschung, Bildung und Beratung		
Den Campus Grangeneuve entwickeln und möglichst viele Synergien mit Agroscope nutzen	1	Synergien für «Tiere» und laufende Überlegungen für Infrastrukturen (Energie, Recycling usw.) und Mobilität.
Einen neuen Schulbauernhof bauen	1	Bauernhof gebaut, Biogas im März 2023 in Betrieb genommen.
Eine neue Technologiehalle in Grangeneuve bauen	1	Parallel zum Projekt Grange Neuve zu führende Überlegung (Umzug der Käserei).
Einen Bio-Schulbauernhof in Sorens errichten	3	Andere Projekte erhielten Priorität. Bericht zum Postulat «Glasson» legt die Strategie für den Standort Sorens fest.
Eine qualitativ hochstehende Aus- und Weiterbildung für Landwirt/innen sicherstellen	1	> Grundbildung: Personalbestand steigend / EFZ-Reform läuft / Risiken und Chancen. > Weiterbildung: neue hybride Form infolge COVID (vor Ort und Online, Videos usw.) / die Versuche von Grangeneuve besser bekanntmachen.
Die Grange Neuve umbauen und umnutzen	1	Erarbeitung des Vorprojekts in Arbeit, gestützt auf einen Projektierungskredit.
Die Ausbildungs- und Beratungskompetenzen in den Bereichen Erhaltung der natürlichen Ressourcen, Energiesparen und Anpassung an die klimatischen Veränderungen stärken	1	> Grangeneuve bietet eine «Energieberatung» und wurde für den Ansatz agriPEIK «akkreditiert». > Im Rahmen des Klimaplans wurde für Pilotbetriebe eine Beratung gestützt auf die Kohlenstoffbilanz begonnen.
Ein Kompetenzzentrum Milch- und Lebensmitteltechnologie schaffen	1	Start im August 2021.
Die Entwicklung der Landwirtschaft 4.0 unterstützen (innovative Projekte, Forschung, Bildung und Beratung), für die Verwendung von digitalen Lösungen sensibilisieren (GPS-gelenkte Traktoren, digitale Bewirtschaftungs-Apps usw.)	1	Vorgehen Landwirtschaft und Industrie 4.0 (Nahrungsmittelstrategie); Smart Farming im Fachausweiskurs.
Den nationalen Aktionsplan Pflanzenschutzmittel umsetzen (Begleiten der Landwirt/innen)	1	Umsetzung läuft problemlos, gestützt auf einen Zwischenbericht von 2024 ist der weitere Ablauf zu diskutieren. Mit der Umsetzung der pa. Iv. 19.475 sind zahlreiche, im kantonalen Plan vorgesehene Massnahmen im Rahmen der nationalen Agrarpolitik obligatorisch geworden.
Projekte zur regionalen Entwicklung (PRE) fördern	1	PRE Seeland läuft, Grangeneuve steht für die Begleitung weiterer Initiativen von Produktionsgruppen zur Verfügung.
Die Methodenkompetenzen der landwirtschaftlichen Beraterinnen und Berater erweitern, namentlich in den Bereichen Coaching, Konfliktmanagement, Vision und strategische Überwachung	1	Die Verbesserung der Kompetenzen ist eine laufende Aufgabe. Ein Mediationsangebot wurde eingeführt. Die Zusammenarbeit mit externen Mediator/innen ist aufzubauen, um der steigenden Nachfrage zu entsprechen.
Externe Partnerschaften von Grangeneuve intensivieren, namentlich im Rahmen des Netzwerks ADALUS	1	Netzwerk Nutztiere positiv, neue «Partnerschaften» über die Nahrungsmittelstrategie.

Massnahme	Auswertung	Bemerkungen
3. Familienbetrieb und gesellschaftliche Entwicklung		
Die Kompetenzen für soziale Unterstützung beim Personal, das mit den Landwirt/innen in Kontakt steht, stärken	1	Läuft, mit Herausforderungen in Zusammenhang mit einigen nicht zufriedenen Personen infolge einer geänderten Frist oder negativen Stellungnahme.
Ein Netz von «Brückenpersonen» aufbauen, das Krisensituationen in Landwirtschaftskreisen erkennen soll	1	Professionelle Anlaufstelle, Netzwerk mit Brückenpersonen und Mediator/innen.
Projekte für Begegnungsplattformen zwischen Produzenten und Konsumenten oder entsprechende Veranstaltungen fördern und unterstützen	1	> Grangeneuve ist mit der Organisation der Expo Bulle und des Zuchtstiermarkts beauftragt. > Veranstaltungen der Branchen werden mit Produktwerbung unterstützt.
Die Hilfe für Landwirtschaftsbetriebe in Schwierigkeiten (Anlaufstelle ALS) umsetzen	1	COSTRAR, COPIL. Kommunikation Herbst 2023.
Die Betriebshilfen für Betriebe in Schwierigkeiten (finanzielle Massnahmen) umsetzen	1	Laufende Aufgabe, wichtig beispielsweise nach der Dürre und fehlenden Mitteln von 2022.
Die sozialen Aspekte der Landwirtschaft insbesondere während der Ausbildung und in der landwirtschaftlichen Beratung thematisieren	1	Vorgehen beispielsweise für ReLait 2023 gestartet (soziologische Aspekte). Für den Landwirtschaftsbericht 2024 wurde eine Studie durchgeführt.
4. Ernährungssicherheit		
Überwachung der Akteur/innen im Landwirtschafts- und Nahrungsmittelsektor, namentlich der Wertschöpfungsketten und Branchenorganisationen von lokalen oder regionalen Produkten	1	> Gut. Regelmässiger Austausch. Jährlicher runder Tisch 26.9.22. > Eine IP-Reserve Jambon de la Borne und Bouteffas.
Beratung der Akteur/innen im Landwirtschafts- und Nahrungsmittelsektor, namentlich der Wertschöpfungsketten und Branchenorganisationen von lokalen oder regionalen Produkten	1	> Gute bis sehr gute Zusammenarbeit mit der Wertschöpfungskette Milch (jährlicher Austausch, z. B. Projekt DurAOP). > Engere Zusammenarbeit mit dem Gemüsebau (Ins).
Regelmässige Organisation von Gesprächsrunden mit allen Akteur/innen	1	Gut. Regelmässiger Austausch. Jährlicher runder Tisch.
Überwachung der Viehhalter/innen	1	Tiergesundheit und -wohl: gute und regelmässige Überwachung.
Beratung der Viehhalter/innen	1	> Beratung und regelmässige Projekte des Sektors Tierproduktion der Sektion Landwirtschaft: ReLait, Parasiten bei Rindern, Weide, Futterqualität, Herdenüberwachung, Fütterung usw. > Neue Beratung für die ländlichen Bauarbeiten (weniger Ammoniakemissionen, Arbeitsorganisation, Volumen Güllegruben).
Sicherstellung eines guten Trinkwassers	1	> Über 3100 Proben der 155 Trinkwasserverteiler analysiert. > Für Umgebung und Wasserläufe, prekäre Situation im Kanton, verbesserungsfähig.
Laufende Aktualisierung der Evaluation und Verfolgung der Entwicklung der möglichen Gefahren für die Gesundheit (Escherichia coli, Salmonellen, Listerien usw.) und die Tiergesundheit (Vogel-, Schweinegrippe usw.)	2	Tiergesundheit aktuell. Risiken und Gefahren Vogelgrippe HPAI konkret, BVD rückläufig und Afrikanische Schweinepest kommt noch (s. direkte europäische Nachbarn), ebenso wie EHD und BTV-3 in der EU.
Erfassung des Tierbestands und seiner Bewegungen	2	Erfassung Huftiere gut. Bei den Geflügelhaltungen entspricht die AGIS-Erfassung Art. 18a TSV (SR 916.401) nicht, 1300 Hobbytierhaltungen und Prüfungen bei der Vogelgrippe 2023 unter der Aufsicht der Sektion Landwirtschaft von Grangeneuve.

Massnahme	Auswertung	Bemerkungen
Bekämpfung der Tierseuchen	1	Aktuell: Vogelgrippe, BVD und Afrikanische Schweinepest.
Schulung der Mitarbeitenden in neuen Techniken und auf neue Risiken	1	Läuft. Letzte transversalen kantonalen Schulungen 9.11.22, 7.4.23, 22.5.24.
Achten auf eine gute Vorbereitung aller Partner der Tierseucheninterventionen und KFO-Plan (kantonales Führungsorgan)	2	KFO-Dokument und -Kurs aktualisiert. Lager und Lösungen seit August 2023 zentralisiert. Das Bereitschaftsniveau der Einsatzgruppe steigt mit dem Wissensstand der bereichsübergreifenden Partner mit jeder Übung. Regelmässige Schulungen auf interkantonaler Ebene.
Anpassung der Bekämpfungsmittel an die Entwicklung der möglichen Tierseuchengefahr (BVD, Varroamilbe und Sauerbrut, Rindersalmonellose usw.)	1	Zwei nationale Ausrottungskampagnen ab 1.10.2024 Moderhinke (5 Jahre) und BVD 2. Phase (2+1 Jahre).
Koordination der Kontrollen im Einvernehmen mit den anderen Dienststellen des Staates und den externen Organisationen	1	Erledigt. Zweimal jährlich, durch Koordination der Kontrollen (8 Boxen), funktioniert.
Mithilfe bei der Umsetzung der Strategie StAR (Antibiotikareduktion, s. 5.4.1 Fokus: ReLait) und Anwendung der Charta der guten Praktiken in der Veterinärmedizin	1	ReLait funktioniert gut, Ende der Betriebsphase Ende 2023, anschliessend Reporting und Analyse.
Aufbau des «Exportschalters» für eine einfachere Verwaltung der exportierenden Unternehmen	1	Internationaler LSVW-Schalter vollständig in Betrieb. Neues eCert-Tool im 2023: FR Pilotkanton, anschliessend wird für Bund/Kantone alles digitalisiert.
5. Natürliche Ressourcen		
Förderung des Ausbaus der Lagerkapazitäten für Hofdünger für eine sachdienliche Verwendung, die das Risiko des Auswaschens von Nährstoffen der Vegetation reduziert und letztendlich ihr Vorhandensein in den Gewässern senkt (volle Güllegruben sind kein Grund mehr für das Ausführen von Gülle)	1	Dienststellenübergreifende Gruppe AfU-Grangeneuve (Koordination ILFD) «Hofdünger» trifft sich mindestens einmal pro Jahr. Erneute Diskussion zum Formular «Berechnung Güllegrube», um die Lagerkapazitäten zu erhöhen.
Aktualisierung des Güllegrubeninventars und Kontrolle ihres Zustands in Anbetracht des Risikos	2	Das Güllegrubeninventar wird mit den Baugesuchen aktualisiert. Mögliche Gewässerbelastungen durch Hofdüngerlageranlagen wurden identifiziert und priorisiert. Ein Inventar der Güllegruben pro Einzugsgebiet wurde erstellt und 2021 im Sachplan Gewässerbewirtschaftung veröffentlicht (s. Abb. 29 S. 60). Für die Kontrolle der bestehenden Güllegruben ist noch die bestmögliche Kontrollmethode zu bestimmen, die den rechtlichen Vorgaben entspricht, und umzusetzen.
Abgrenzung des Gewässerraums (GWR) und Einführung einer extensiven Nutzung	2	Der GWR wurde für alle Gewässer des Kantons aktualisiert und ist seit Ende 2022 zur Information im Kartierungsportal und auf GELAN verfügbar. Für alle betroffenen Flächen ist ab 2028 eine Extensivierung geplant. Eine Arbeitsgruppe mit einer Vertretung von Grangeneuve, des Amts für Wald, Wild und Fischerei, des Generalsekretariats des RIMU und des Amts für Umwelt arbeitet an künftigen Modalitäten zur Umsetzung und Kontrolle der Nutzungseinschränkungen des GWR. Gestützt auf konkrete Fälle sensibler Situationen besteht das Ziel im Erlangen von Lösungen, die für die landwirtschaftlichen Bewirtschaftenden wirtschaftlich und technisch annehmbar und für die Gewässer ökologisch sind. Die 1'143 ha LN im GWR entsprechen 1,5% der 75 000 ha LN des Kantons. Die Situation kann für jene 115 Betriebe problematisch sein, bei denen mehr als 10% der Fläche im GWR liegt.

Massnahme	Auswertung	Bemerkungen
Begleitung der wassersparenden Projekte und Vorbeugung von Nutzungskonflikten	1	2023 wurden eine Bewässerungsstrategie für den Kanton und ein Vorschlag zur besseren Wasserzuführung zu den Alpbetrieben erarbeitet.
Verstärkung der Beratung im Bereich Tierhaltung	1	Projekt Baucoaching gut gestartet, interne Zusammenarbeit in Grangeneuve gewährleistet eine bessere Beratung.
Durchführung einer vollständigen Kartografie der freiburgischen Landwirtschaftsböden	1	Der Bundesrat hat am 29. März 2023 grünes Licht für die Kartierung der Schweizer Böden gegeben. Im Kanton Freiburg wurde 2023 in Prez-vers-Noréaz ein Pilotprojekt durchgeführt.
Definition einer Methodologie und einer Vorgehensweise für die Sanierung der geschädigten Landwirtschaftsböden	1	Gemäss dem Grundsatz des Sachplans FFF des Bundes ist es Aufgabe der Kantone, eine Hinweiskarte für aufwert- und rekultivierbare Böden zur Kompensation von FFF zu erarbeiten (z. B. Böden über ehemaligen Kiesgruben, die zu wenig sorgfältig wieder hergestellt wurden). 2022 wurden die von Menschen verursachten degradierten Merkmale der Böden an 31 Standorten vor Ort geprüft und im Wesentlichen bestätigt. Mängel, die zu beheben sind, wurden identifiziert und Eingriffe vorgeschlagen. Die Einbindung der Bewirtschaftenden ins Vorgehen ermöglichte es, sich auf ihr Wissen abzustützen und die Akzeptanz der Massnahmen zu erhöhen. Die Karte wird 2024 veröffentlicht. Parallel dazu wurde das Kompensationspotenzial der mit staatlichen Bauten bebauten FFF geprüft.
Berücksichtigung der Bodenqualität bei der Interessenabwägung der Raumplanung, um die besten Böden zu bewahren	1	Grangeneuve erstellt für alle Baugesuche in der Landwirtschaftszone Gutachten, ebenso wie für alle Änderungen der Ortspläne. Die Interessenabwägung wird von der RIMU vorgenommen. Für die weitere Entwicklung müsste das Ziel umformuliert werden.
Ausweitung des Netzwerks zur Messung der Bodenfeuchtigkeit, das die Belastbarkeit des Bodens angibt, um irreversible Schäden vorzubeugen	1	Eine neue Station auf Landwirtschaftsboden wurde 2021 in Sommentier installiert, wodurch es nun 6 Messstationen (Landwirtschaft) sind. https://www.bodenmessnetz.ch/karte/
Förderung der guten Kulturpraxis (ohne Pflugeinsatz, Gründüngung, Schleppschläuche, Gewicht der Maschinen)	1	Laufende Aufgabe, durch die Massnahmen des Klimaplans Landwirtschaft verstärkt. Arbeitsgruppe Grangeneuve/AfU/LSVW trifft sich 2x jährlich für die koordinierte Kommunikation zur Reduktion der Ammoniakemissionen.
Begleitung der Projekte für eine Verbesserung der Biodiversität	1	Läuft mit einem grossen Ausbau mit 2 VZÄ für die Biodiversitätsberatung über die Biodiversitätsstrategie. Zusammenarbeit mit dem WNA und den Zielgruppen für die Planung neuer regionaler Biodiversitätsprojekte sowie der ökologischen Infrastruktur.
Entwicklung einer Beratung der Landwirt/innen im Energiebereich	1	> 0,3 VZÄ sind für die Beratung von Energieprojekten reserviert. Mitte 2024 wurde festgestellt, dass eine Erhöhung der VZÄ derzeit nicht notwendig ist. > Organisation eine Energietags in Grangeneuve im September 2024.

Massnahme	Auswertung	Bemerkungen
Ausbau des Wissensgebiets über die natürlichen Ressourcen (zum Beispiel der Wasserlauf im Boden)	1	<ul style="list-style-type: none"> > Die Grundlagen wurden geschaffen, unter anderem im Rahmen der Ausarbeitung des Sachplans Trinkwasserinfrastrukturen und des Sachplans Gewässerbewirtschaftung (SPGB). > Es wurden prioritäre Ziele festgelegt, um den Wissensbereich zur Funktionsweise der strategischen Fassungen zu erweitern und so den Schutz dieser wichtigen Ressourcen für die Trinkwasserversorgung des Kantons namentlich mit der landwirtschaftlichen Tätigkeit zu vereinbaren. > In diesem Zusammenhang müssen hydrogeologische Studien durchgeführt werden, um als erstes die Empfindlichkeit der strategischen Fassungen gegenüber Klimawandel und Verschmutzungen genauer zu definieren. > Es wird nach zusätzlicher Finanzierung gesucht, um die Umsetzung dieser Massnahmen zu beschleunigen.
Einführung einer nachhaltigen und verantwortungsvollen Wasserwirtschaft	1	Ausarbeitung einer Bewässerungsstrategie und Förderung/Begleitung von 4 grossen Bewässerungsprojekten. Unterstützung von Projekten, um die Wasserzufuhr auf Alpbetrieben zu verbessern.
Schutz der hochwertigen Böden gegen den Druck des Bausektors (einschliesslich des landwirtschaftlichen)	2	Es gibt Interessenskonflikte. Deshalb ist es wichtig, mit den Dienststellen der RIMU zusammenzuarbeiten.
Unterstützung der Landwirt/innen bei ihren Projekten in Bezug auf die grüne Energieproduktion und die Reduktion ihres Energieverbrauchs	1	Neue Biogasanlage in Grangeneuve seit März 23 in Betrieb.
Umsetzung der Massnahmen zugunsten des Klimas im Rahmen des Klimaplanes	1	Läuft, Auftrag an Agridea, Bündelung verschiedener Massnahmen mit der Beteiligung von Agri Freiburg und Bio Freiburg.
Umsetzung der kantonalen Strategie nachhaltige Entwicklung	1	Läuft.
6. Produktionsmittel		
Die Landwirte dazu bringen, das Bildungs- und Beratungsangebot von Grangeneuve zu nutzen	2	<p>Die Mitglieder der landwirtschaftlichen Beratung informieren über 1700 Landwirtinnen und Landwirte zehnmal jährlich über Fach- und Strategiethemata in Zusammenhang mit der Bewirtschaftung sowie über die kommenden Weiterbildungskurse. Diese Art der Information ist zu modernisieren und auf andere Betriebsleitende auszuweiten.</p> <p>Im Fall wichtiger Gesetzesänderungen werden die Betriebsleitenden informiert und mit zusätzlichen Veranstaltungen begleitet. Infolge der bedeutenden Änderungen der Direktzahlungsverordnung im Rahmen des «Absenkpfeils» nahmen rund 1000 Landwirt/innen an insgesamt 19 Informationsveranstaltungen teil. Solche dezentralisierten Veranstaltungen werden in Zukunft bei Bedarf organisiert.</p>
Erhalt der Strukturhilfen	1	<ul style="list-style-type: none"> > Viele nationale und kantonale Beiträge, FR ist im Vergleich mit anderen Kantonen in einer sehr guten Lage. > Eine Mehrjahresplanung ist in Arbeit, um der erwarteten Zunahme der Anfragen aufgrund der Strategie AP30+ des Bundes zu begegnen.
Unterstützung von Pilotprojekten, welche die Techniken und ihre Anwendung weiterentwickeln können (angewandte Forschung)	1	Es ist wichtig, akademische / wissenschaftliche Partner zu haben; intern sind die Ressourcen begrenzt.
Unterstützung von innovativen und nachhaltigen Projekten in Anbetracht des Klimawandels	1	Läuft, mit dem Klimaplan.

Massnahme	Auswertung	Bemerkungen
Die Landwirt/innen ermuntern, gemeinsame Infrastrukturen zu realisieren	2	Kann ausgebaut werden.
Umsetzung von strukturellen Verbesserungsmassnahmen für individuelle und kollektive Projekte	1	Laufende Aufgabe.
Die Landwirt/innen bei Investitionen ermuntern, die Rückzahlung an die Bank mittelfristig zu planen, indem ihnen sachdienliche landwirtschaftliche Kredite angeboten werden	2	Mit den Landwirt/innen im Rahmen der Strukturhilfen, Beratung und Ausarbeitung von Betriebsbudgets besprochen. Die Risiken in Zusammenhang mit den Bankrückzahlungen werden in den Jahren 2024/25 vertieft geprüft, in Anbetracht der angespannten wirtschaftlichen Situation zahlreicher Betriebe.
Begleitung der Projektentwicklung im Bereich Raumplanung	1	Läuft, gute Zusammenarbeit mit dem BRPA.
Umsetzung des neuen kantonalen Richtplans (Regelung des Baus der Gewächshäuser, Schweineställe, Geflügelhallen)	1	Läuft.
Einsatz für eine Erhöhung des Bundesanteils bei der Finanzierung von Strukturhilfen	1	Nationale Verordnung am 1.1.23 erneuert: FR wird stark vom Bund unterstützt, Ende Jahr hat es Projekte, die für eine Unterstützung bereit sind.
Vorbereitung der Einführung der AP22+ (bäuerliches Bodenrecht, Verschuldung usw.)	2	Läuft, aber mit Verspätung infolge der Parlamentsbeschlüsse.
7. Direktzahlungen		
Beteiligung an der Erarbeitung der Agrarpolitik des Bundes in Arbeits- oder Expertengruppen usw.	1	Laufende Aufgabe, Beteiligung an Arbeitsgruppen.
Sicherstellung des kantonalen Anteils an den Direktzahlungen	1	Laufende Aufgabe, Voranschlagsverfahren.
Maximale Nutzung des kantonalen Handlungsspielraums für die Förderung einer produktiven, einträglichen, tier- und umweltfreundlichen Landwirtschaft	1	Laufende Aufgabe. Enger Austausch mit der Beratung.
Teilnahme an Pilotprojekten für die Übernahme der Vorreiterrolle bei zukünftigen Bestimmungen und konkreteres Aufzeigen der Besonderheiten der freiburgischen Landwirtschaft	1	Läuft mit der Nahrungsmittelstrategie und weiteren Projekten, die mit Partnern wie Agroscope, HAFL u. a. realisiert werden.
Organisation von Informationsveranstaltungen und Weiterbildungen für die Landwirt/innen, Verantwortlichen, Beratungsbüros und Mitarbeitenden des Staates, um sie auf die Umsetzung von neuen Bestimmungen des Bundes vorzubereiten	1	Läuft, funktioniert noch besser mit der Nähe der Beratung zur Ausführung seit der Fusion LwA-Grangeneuve.
Schulung der Mitarbeitenden des Staates mit internen, kantonsübergreifenden, nationalen, wissenschaftlichen oder von Branchenorganisationen organisierten Weiterbildungen	2	Die Berater/innen und/oder Agronom/innen sollten sich stärker selber informieren, beispielsweise durch das regelmässige Lesen der Landwirtschafts-/Fachmedien.
Ausbildung und Begleitung der öffentlichen und privaten Kontrollpersonen	1	Ausbildung der amtlichen Fachassistent/innen (AFA) durch LSVW für ComExa (BLV): 2 neue Prüfungen und interne Audits aller AFA (FIPO, LSVW usw.) alle 3 Jahre.

Massnahme	Auswertung	Bemerkungen
Sicherstellung der Validierung und Nachverfolgung der von Kontrollpersonen gemeldeten Verstösse	1	Die Ergebnisse der Kontrollen werden Grangeneue von den Kontrollorganisationen und vom LSVW übermittelt und gemäss Rechtsgrundlagen bearbeitet.
Begleitung der Betriebe bei ihrer Umgestaltung mit einer landwirtschaftlichen Beratung	1	Laufende Aufgabe.
Weiterentwicklung von GELAN – Bestandteil des E-Governments 4.0 – das für die Landwirt/innen ein Zugang zu den Dienststellen des Staates in Bezug auf die Direktzahlungen ist	2	Läuft, Entwicklung des neuen AIS ohne Alternative, um die Funktionsweise sicherzustellen. Funktioniert gut; strategische Diskussionen laufen (weniger kantonale Systeme, Ausrichtung mit anderen Partnern).
Kontrolle und Bereinigung der Daten der landwirtschaftlichen Betriebszählung mit Kontrollen nach dem vom Bund vorgegebenen Rhythmus	1	Die Kontrollkoordination geschieht gestützt auf GELAN KOWE. Zwei Koordinationssitzungen pro Jahr mit LSVW, AfU und Freiburger Vereinigung der umwelt- und tiergerecht produzierenden Landwirt/innen (FIPO).
Sicherstellung der Erhebung der Bienenzüchter/innen, der professionellen Fischzüchter/innen und der hobbymässigen Nutztierhaltenden: Diese Daten dienen in erster Linie der Prävention von Tierseuchen	2	Erfassung der Huftiere, Imker/innen und Fische gut. Bei der Geflügelhaltung entsprechen die AGIS-Erfassungen Art. 18a TSV (SR 916.401) nicht. S. 1'300 Hobbybetriebe.
Engagierte, transparente und konsequent angewandte Ausführung der Gewährung der Direktzahlungen	1	Laufende Aufgabe.
Vereinfachung der Verwaltung der Direktzahlungen und Lieferung von einfachen und zweckmässigen Anwendungen	2	> Laufende Aufgabe, funktioniert gut mit GELAN, aber Agrarpolitik wird immer komplexer. > Definition der «administrativen» Unterstützung, die Grangeneue den Landwirt/innen bieten muss/kann.



Impressum

Herausgeber

Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**

Autor/innen

David Aeschlimann, Benoît Castella, Didier Castella,
André Chassot, Nadine Degen, Samuel Joray,
Peter Maeder, Jean-Charles Philipona, Pascale Ribordy,
Michel Roulin, Grégoire Seitert, David Stoeckli,
Pascal Toffel, Christian Voegeli, Urs Zaugg

Fotos

Titelseite: © Dominique Savary
S. 2, 5, 7, 12, 18, 20, 25, 26, 72 © wapico ag
S. 11, 41 © shutterstock
S. 15, 59, 70 © Upperview Productions Sàrl
S. 23, 61 © Daniela Hodel
S. 33, 39, 45 © Eleveurs Fribourg
S. 35, 37 © Staat Freiburg – wapico
S. 44 © LSVW
S. 29, 47, 51, 55 © Grangeneuve

Übersetzung

Anita Iten, aniten Übersetzungen

Konzept, Grafik und Umsetzung

wapico ag

Druck

Amt für Drucksachen und Material **DMA**

Copyright

Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**

Bestelladresse

Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**
Liebfrauengasse 2, 1701 Freiburg
T +41 26 305 22 05
www.fr.ch/de/ilfd

Auflage: 100 Exemplare.
Auf 100% umweltfreundlichem Papier gedruckt.
Dieser Bericht ist auch auf Französisch verfügbar.

Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Liebfrauengasse 2, 1701 Freiburg
T +41 26 305 22 05

www.fr.ch/ilfd

September 2024





Rapport agricole 2024

Objectifs et mesures 2024-2029



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

—
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**



Table des matières

1	Préface du Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts	4
2	Évaluation des mesures cantonales 2019	6
3	Politique agricole de la Confédération	8
4	Politique agricole fribourgeoise	12
	La vision du Conseil d'Etat	12
	État de la situation	16
	Statistiques	20
	Ressources annuelles disponibles	24
5	Axes stratégiques	27
	Axe 1 : Production agricole et filières	28
	Axe 2 : Recherche, formation et conseil	34
	Axe 3 : Exploitation familiale et évolution sociale	38
	Axe 4 : Sécurité alimentaire et santé animale	42
	Axe 5 : Ressources naturelles	46
	Axe 6 : Outils de production	52
	Axe 7 : Paiements directs et revenu agricole	56
6	Conclusion et perspectives	60
7	Annexe Evaluation des mesures cantonales 2019	62

1 Préface du Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

L'agriculture fait face à des tensions économiques, sociales et environnementales colossales, trouvons le bon chemin!

Le monde agricole fait face à des défis colossaux: une adaptation nécessaire vers une durabilité pour faire face aux changements climatiques et aux attentes environnementales, tout en tenant son rôle premier « nourrir la population » et contribuer ainsi à l'objectif d'autoapprovisionnement inscrit dans la Constitution fédérale.

Produire mieux, oui – produire moins, non! Tel est le slogan que j'essaie de mettre en œuvre dans le cadre de la politique agricole fribourgeoise. Rappelons également que le monde agricole est très résilient et sait s'adapter. Les conditions de production n'ont cessé de changer depuis ces 50 dernières années, une évolution massive qui s'est faite avec l'engagement du milieu agricole, en particulier dans notre pays, qui appliquent des normes parmi les plus sévères et restrictives au monde.

La révolte agricole qui s'est manifestée au début de l'année 2024 a mis en évidence l'incertitude économique (importante fluctuation des coûts et des revenus¹), l'augmentation des charges administratives, les changements climatiques et l'évolution sociétale (individualisation de la société, polarisation ville/campagne) comme les quatre grands facteurs qui préoccupent grandement les agriculteur-riche-s de notre canton, et au-delà. Le dialogue a été sain et constructif, toutefois, il n'est pas possible d'apporter des solutions en un coup de baguette magique, il y a donc du travail. Le Canton de Fribourg est conscient des enjeux cruciaux et s'engage d'autant plus que l'agriculture représente un domaine central, tant sur le plan économique que social et culturel. Pour rappel, 60 % du territoire fribourgeois est dédié à l'agriculture, on compte plus de 2500 exploitations et Fribourg produit 7 % de la production totale suisse, alors que sa population représente 3 %.

Le secteur agroalimentaire est une priorité du Conseil d'Etat qui ambitionne de se positionner en leader en la matière. Fribourg héberge déjà de nombreuses industries agroalimentaires et près de 20 % des denrées suisses passent par notre territoire. La filière agroalimentaire représente environ 20 % des postes de travail du Canton. Le développement du campus de Grangeneuve et l'arrivée de l'Institut fédéral d'Agroscope à Posieux, mais aussi le développement du Campus Agricola à Saint-Aubin sont des éléments concrets qui permettent de viser de telles ambitions.

En intégrant les difficultés financières fédérales et cantonales, le Rapport agricole 2024 s'inscrit dans un contexte difficile mais néanmoins ambitieux. La période est déterminante puisque la « Berne fédérale » planche sur la PA30+, il est donc central de faire valoir nos positions pour défendre une agriculture professionnelle, productive, respectueuse de la qualité de vie des exploitantes et des exploitants, de l'environnement et des animaux. En tant que vice-président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, je m'implique sans retenue pour définir une stratégie agricole claire, ambitieuse, tenant compte de nos forces et faiblesses ainsi que de notre fort potentiel de développement.

Au-delà de la période cruciale sur le plan de la planification agricole fédérale, nous devons faire face aux difficultés financières, tant à l'échelle de la Confédération, qu'à l'échelle cantonale. Les perspectives financières de ces prochaines années sont maussades. Le maintien des aides structurelles en faveur de l'agriculture est un thème à ajouter à tous les défis précédemment mentionnés. La tâche est grande, passionnante et concerne non seulement l'agriculture mais bien la direction globale que nous voulons donner à notre société de demain.



Le Conseiller d'Etat Didier Castella, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

¹ Ce rapport fait également office de rapport suite au Postulat 2024-GC-41 « Des prix justes pour les familles paysannes » pris en considération par le Grand Conseil le 3 septembre 2024.



2 Évaluation des mesures cantonales 2019

Dans le Rapport agricole 2019, des mesures ont été définies en fonction des sept axes stratégiques. Avant de débiter la rédaction du rapport agricole 2024, une évaluation de ces mesures a été effectuée quant à leur réalisation par axe (état : fin 2023). Dans l'ensemble, on peut constater que la majorité des mesures ont été mises en œuvre avec succès : 82 % ont été réalisées, 17 % ont été réalisées partiellement et 1 % n'est pas réalisé. Vous trouverez l'évaluation détaillée des 88 mesures dans l'annexe.

Axe stratégique	Mesure réalisée	Mesure partiellement réalisée	Mesure non réalisée
Production agricole et filières	10	1	0
Recherche, formation et conseil	12	0	1
Exploitation familiale et développement social	6	0	0
Sécurité alimentaire et santé animale	12	3	0
Ressources naturelles	15	3	0
Savoir-faire et outils de production	7	4	0
Paiements directs	10	4	0
Total (88)	72	15	1



3 Politique agricole de la Confédération

Fribourg est l'un des principaux cantons agricoles de Suisse. Il est donc naturel que le Conseil d'Etat fribourgeois s'intéresse particulièrement à la politique agricole et s'engage pour une agriculture professionnelle, productive, respectueuse de la qualité de vie des exploitantes-e-s, de l'environnement et des animaux. Si les grandes décisions liées à la politique agricole se prennent en majorité au cœur de la Berne fédérale, les cantons, partie intégrante du système fédéraliste, ont le droit et le devoir de s'impliquer à leur niveau.

Pour Fribourg, plusieurs critères entrent en considération avant toute intervention fédérale. Si, par exemple, une décision du Parlement fédéral entraîne des coûts financiers élevés ou provoque une charge administrative importante, le canton se doit de réagir. L'objectif à long terme pour notre canton est de renforcer sa position, déjà stratégique, dans le secteur agroalimentaire. C'est donc avec cette vision qu'il tente d'influencer l'orientation de la politique agricole et alimentaire suisse dans son intérêt. La production alimentaire doit être durable, tout en permettant aux acteur-ric-e-s de l'agriculture et de l'agroalimentaire de maintenir et de développer leurs exploitations dans un environnement de plus en plus concurrentiel. L'accent reste mis sur l'innovation, l'amélioration de la valeur ajoutée, et le positionnement des produits dans le pays et à l'étranger.

De la PA22+ ...

Le développement de la Politique agricole nationale fait actuellement l'objet de discussions au Parlement fédéral. Suspendue durant la session de printemps 2021, la PA22+ *Politique agricole à partir de 2022* a été adoptée sous une forme réduite lors de la session d'été 2023. Ces changements sont désormais appliqués au niveau de l'ordonnance. En parallèle, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de rédiger un rapport sur la « Future orientation de la politique agricole ». Ce rapport, approuvé par le Parlement fédéral le 22 juin 2022, démontre comment le secteur agroalimentaire suisse pourra à l'avenir contribuer davantage à la sécurité alimentaire. L'ensemble du système alimentaire, de la production à la consommation, est pris en compte dans ces réflexions.

De plus, le Conseil fédéral indique dans ledit rapport la voie à suivre en matière de politique agricole, jusqu'à la prochaine grande réforme qui entrera en vigueur en 2030. Cette voie comprend trois étapes :

> 1^{ère} étape: **Initiative parlementaire 19.475 Réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et les pertes d'éléments nutritifs.**

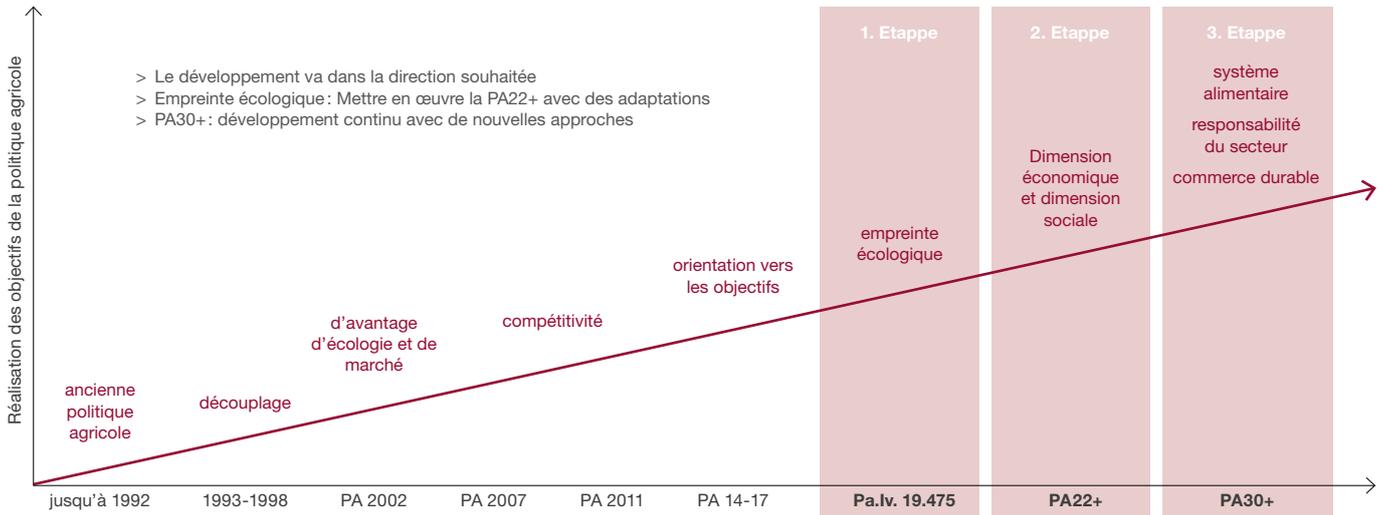
Les mesures urgentes de la PA22+ visant à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et les pertes d'éléments nutritifs lors de l'utilisation d'engrais ont été mises en œuvre sous forme d'adaptations d'ordonnances à partir de 2023.

> 2^e étape: mise en œuvre du mini-paquet PA22+ à partir de 2025.

Les mesures dans le domaine de la durabilité économique et sociale de la PA22+ doivent entrer en vigueur en 2025. Elles comprennent plusieurs actions comme le soutien à l'assurance récolte, la protection sociale obligatoire, la promotion de la numérisation ou le regroupement de la mise en réseau et de la qualité du paysage.

> 3^e étape: la future politique agricole PA30+ à partir de 2030 dans un système alimentaire global.

Développement thématique de la politique agricole



Source: d'après OFAG, 2024

... à la PA30+

La prochaine grande réforme de la loi fédérale sur l'agriculture entrera en vigueur en 2030 (PA30+). Basée sur le rapport adopté par le Conseil fédéral traitant de l'orientation future de la politique agricole, la PA30+ doit s'inscrire dans un système alimentaire global. Désormais, ce ne sont pas seulement des mesures dans le domaine de l'agriculture qui seront introduites pour rendre notre système alimentaire durable, mais que tou-te-s les autres acteur-ric-e-s de la chaîne de création de valeur devront également contribuer à un système plus durable. Les branches sont particulièrement concernées, puisqu'elles devront assumer encore plus de responsabilités. Il en va de même pour les relations commerciales internationales qui devront contribuer à un développement durable.

Le Conseil fédéral a été chargé par la motion 22.4251 *Rapport sur la future orientation de la politique agricole. Concrétisation du concept*, de présenter d'ici 2027 un **message pour la PA30+**. Celui-ci doit tenir compte, notamment, des aspects suivants :

- a. Assurer la sécurité alimentaire sur la base d'une production alimentaire nationale diversifiée, au moins au niveau actuel d'autosuffisance
- b. Réduire l'empreinte écologique de la production agricole à la consommation de denrées alimentaires (y. c. les importations)
- c. Améliorer les perspectives économiques et sociales du secteur agricole et agroalimentaire
- d. Simplifier les instruments politiques et réduire la charge administrative

Les travaux pour atteindre ces objectifs ont déjà commencé. La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture joue un rôle de levier important pour exercer une influence sur ces réflexions. En siégeant au comité directeur de cette conférence, le Conseiller d'Etat fribourgeois, Didier Castella, permet à notre canton d'exercer une influence réelle sur la future orientation de la politique agricole. De plus, Fribourg participe activement aux groupes de travail sur la PA30+ et suit attentivement l'ensemble des discussions.

Stratégie climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050

L'agriculture et l'industrie alimentaire font partie des secteurs particulièrement touchés par les effets du changement climatique. De plus, ces domaines d'activité produisent une quantité non négligeable de gaz à effet de serre (GES). La Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 a pour objectif de soutenir ces deux secteurs dans leur adaptation au changement climatique et dans la réduction de leurs émissions de GES. Elaborée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), cette stratégie constitue une base permettant d'orienter le système alimentaire vers la durabilité et de renforcer ainsi globalement la sécurité alimentaire. La stratégie intersectorielle est axée sur trois objectifs à atteindre d'ici 2050 :

- > L'agriculture garantit une production adaptée au climat et au lieu, tout en atteignant un taux d'auto-suffisance d'au moins 50 %.
- > La population se nourrit de manière saine et équilibrée. Par rapport à 2020, elle réduit ainsi de deux tiers par habitant son empreinte écologique liée à l'alimentation.
- > Les émissions de GES liées à la production agricole nationale sont réduites de 40 % par rapport à 1990.

La stratégie prévoit notamment de développer la recherche sur la réforme du système alimentaire. En outre, les instruments politiques existants doivent être développés de manière cohérente. Il s'agit d'œuvrer pour que la production, la transformation, le commerce et la consommation tendent vers l'objectif zéro net, fixé par le Conseil fédéral, pour les émissions de GES d'ici 2050. Les risques climatiques doivent ainsi être limités à un minimum.

Enveloppe financière 2026-2029 : moyens financiers pour l'agriculture

Le Conseil d'Etat fribourgeois a pris position sur les moyens financiers fédéraux destinés à l'agriculture pour la période 2026-2029. Le Gouvernement tient à défendre le revenu des familles paysannes et encourage les améliorations foncières. Le projet mis en consultation par le Département fédéral de l'économie (DEFR), de la formation et de la recherche prévoyait notamment une réduction des contributions de 2,5 % par rapport à la période actuelle 2022-2025. Constatant que les moyens financiers fédéraux alloués à l'agriculture ont baissé ces dernières années, le Conseil d'Etat s'oppose à toute réduction supplémentaire. Celle-ci entraînerait une nouvelle diminution du revenu des agriculteur-riche-s et mettrait en péril, tant la sécurité de l'approvisionnement, que la capacité d'adaptation du secteur aux conséquences du changement climatique.

Le Conseil d'Etat souligne que les contributions de la Confédération pour l'agriculture sont restées nominalement stables au cours des 15 dernières années, alors qu'elles ont augmenté dans d'autres domaines de dépenses. La part des dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation a donc diminué d'environ un tiers (de 5,9 % à 4,1 %). Cette diminution intervient à un moment où le revenu des familles paysannes est déjà fortement affecté par l'inflation, et où l'ensemble du secteur doit réaliser d'importants investissements afin de réduire son impact sur le climat et de s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Le Conseil d'Etat souligne que dans la région de la plaine, seuls 46 % des exploitations atteignent le salaire de référence, contre 27 % dans la région des collines et 17 % dans la région de montagnes. En 2022, le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale a même baissé de plus de 6 %. Les mesures en faveur du revenu des familles paysannes devraient donc être renforcées et non pas réduites, comme le prévoit le projet de la Confédération.

Les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la « Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 » et de la « Stratégie Améliorations structurelles 2030+ » au niveau national, nécessitent également d'importantes ressources financières supplémentaires, qui ne peuvent être prélevées sur les paiements directs, car cela péjorerait encore la situation économique des agriculteur-riche-s et de leurs familles.



4 Politique agricole fribourgeoise

Le canton de Fribourg veut se positionner en tant que leader dans le secteur agroalimentaire. Le Conseil d'Etat a inscrit cette vision pour la troisième fois dans son programme gouvernemental, confirmant ainsi qu'elle s'établit sur le long terme. Elle s'intègre dans les trois axes stratégiques du programme gouvernemental 2022-2026, qui sont « économie et innovation », « cohésion sociale » et « transition écologique ».

La vision du Conseil d'Etat

« L'agriculture fribourgeoise est professionnelle, productive, respectueuse de la qualité de vie des exploitant-e-s, de l'environnement et des animaux. »

Cette définition englobe plusieurs thèmes. L'axe « économie et innovation » comprend la mise en œuvre de la stratégie alimentaire, du développement du campus de Grangeneuve et de la promotion d'une agriculture innovante. L'axe « transition écologique » concerne la mise en œuvre du plan climat pour une agriculture résiliente, la protection des sols, la protection des eaux ainsi que la mise en œuvre de la stratégie biodiversité. Quant au troisième axe traitant de la « cohésion sociale », il est devenu un thème important avec la « Révolte agricole » actuelle. Ces thèmes sont mis en lien dans le présent rapport avec les sept axes stratégiques déjà présentés dans le Rapport agricole précédent datant de 2019.

Comme expliqué au chapitre 3, la politique agricole est avant tout élaborée au niveau fédéral, sans oublier que désormais, d'autres politiques sectorielles de la Confédération, comme l'aménagement du territoire ou la politique environnementale, exercent une forte influence sur l'agriculture. Chargé de l'exécution de cette politique fédérale, Fribourg, en tant que canton orienté vers la production, tient à faire valoir sa vision dans l'élaboration de la future politique agricole fédérale 2030 : **Produire mieux, oui – produire moins, non.** Un message concret qui se décline pour chacun des axes du rapport agricole.



Stratégie

La stratégie du Conseil d'Etat pour faire du Canton un leader dans le secteur alimentaire repose sur sept axes.

> Axe 1 : Production agricole et filières

L'innovation permet au secteur d'être plus performant, de conquérir de nouveaux marchés et de répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs. Les filières jouent un rôle essentiel pour l'innovation, mais aussi pour assurer une valeur ajoutée tout le long de la chaîne de valeur.

> Axe 2 : Recherche, formation et conseil

La formation et le conseil sont des facteurs essentiels pour préparer les professionnel·le·s de l'agriculture et de l'agroalimentaire à relever les défis de demain. L'attractivité et le rayonnement du campus de Grangeneuve continuent de croître grâce aux investissements du Canton et au renforcement des activités de recherche d'Agroscope.

> Axe 3 : Exploitation familiale et développement social

Le contexte économique et l'évolution sociale exercent une forte pression sur les exploitations agricoles familiales et sur la santé des agriculteur·rice·s. Des études ciblées permettent d'approfondir les thèmes sociaux afin d'en déduire ensuite des mesures (de prévention) appropriées.

> Axe 4 : Sécurité alimentaire et santé animale

La sécurité alimentaire et le bien-être des animaux sont des missions publiques qui vont de pair avec l'accompagnement du secteur alimentaire. Elles garantissent l'approvisionnement en produits sains et sûrs, y compris pour les nouveaux procédés de production. Conformément à la stratégie du Conseil d'Etat, les technologies les plus modernes doivent également être utilisées.

> Axe 5 : Ressources naturelles

Les ressources naturelles – l'air, l'eau, le sol et la biodiversité – sont à la base de toute la production agricole et alimentaire. Du point de vue de la durabilité, il est essentiel de minimiser l'impact de la production sur ces ressources. Afin de développer de nouvelles techniques de production qui préservent les ressources, le canton soutient des projets pilotes dans des domaines sensibles, par exemple pour une meilleure gestion des engrais et des produits phytosanitaires, pour la réduction d'émissions d'ammoniac ou les projets pilotes qui sont réalisés dans le cadre de la stratégie cantonale pour la biodiversité (SCB) pour la qualité du paysage.

> Axe 6 : Outils de production

La promotion des investissements dans des structures performantes, modernes et interconnectées est un instrument important de l'État. Des surfaces regroupées, des systèmes d'irrigation là où cela est nécessaire, des bâtiments d'exploitation modernes et des outils de production et de transformation permettent d'optimiser la création de valeur. Pour cela, il faut également disposer des connaissances techniques nécessaires dans les exploitations.

> Axe 7 : Paiements directs et revenu agricole

Le canton est responsable de la mise en œuvre de la politique agricole fédérale en matière de paiements directs. Afin de soutenir les agriculteur·rice·s fribourgeois·es et leurs familles, le Conseil d'Etat participe à l'élaboration de la politique fédérale en faisant entendre sa voix au niveau fédéral, mais aussi en planifiant et en mettant en œuvre des projets pilotes afin d'être à l'avant-garde des futures dispositions et de montrer les spécificités de l'agriculture fribourgeoise. Cependant, le revenu agricole dépend aussi de la situation du marché et de l'évolution des prix.

Stratégies transversales

La stratégie du Conseil d'Etat est liée à d'autres stratégies transversales: Durabilité, Climat, Biodiversité, Sols, Agroalimentaire pour ne citer que les plus importantes qui sont développées ci-dessous. Par ailleurs, on peut également mentionner le plan de mesures « air » et le plan sectoriel de la gestion des eaux qui concernent également l'agriculture.

La Stratégie cantonale du **développement durable** de l'Etat de Fribourg 2021-2031 a été adoptée par le Conseil d'Etat le 29 septembre 2020 et approuvée par le Grand Conseil le 9 février 2021. L'Etat de Fribourg entend ainsi relever simultanément les défis sociaux, économiques et environnementaux. Il s'agit à l'avenir d'aligner les objectifs fribourgeois sur ceux de l'Agenda 2030.

Le **Plan Climat cantonal 2021-2026 (PCC)**, sur lequel s'appuie la politique climatique du Canton, présente des mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, à savoir « assurer la capacité d'adaptation du territoire cantonal aux changements climatiques », « réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 » et « contribuer à l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ». Ces objectifs ont été renforcés et intégrés à la loi cantonale sur le climat, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Le PCC possède un volet stratégique, ainsi qu'un plan de mesures au nombre de 115 réparties en deux piliers et huit axes. Le premier pilier comprend le thème de l'adaptation, c'est-à-dire les mesures nécessaires qui permettront au canton de s'adapter aux changements climatiques actuels et futurs. Il englobe les axes « eau », « biodiversité » et « espace et société ». Le deuxième pilier comprend le thème de l'atténuation, dont font partie les mesures de réduction et de stockage des gaz à effet de serre, dans le but d'enrayer le réchauffement climatique. Il se compose de quatre axes: « mobilité », « énergie et bâtiments », « agriculture et alimentation » et « consommation et économie ». Un axe « transversal », complète les deux piliers et renforce le caractère intersectoriel de cette stratégie.

Pour offrir une véritable réponse à la crise de la biodiversité et suite aux diverses interventions parlementaires, le Conseil d'Etat a présenté, en septembre 2023, une **stratégie cantonale pour la biodiversité (SCB)**. Elle tient compte des efforts existants dans d'autres planifications nationales (en particulier le Plan d'action de la stratégie biodiversité suisse) et cantonales et propose sept objectifs avec 44 mesures concrètes, par exemple le conseil en matière agricole ou la planification et la mise en œuvre de l'infrastructure écologique. Elle a été approuvée par le Grand Conseil en novembre 2023.

En parallèle, le Conseil d'Etat a adopté en octobre 2023 une nouvelle stratégie visant à renforcer la protection des sols (**stratégie sol**) dans le canton. Il entend ainsi assurer la sécurité alimentaire et la qualité de l'eau, préserver la biodiversité, protéger la population contre les dangers naturels et faire face aux changements climatiques. Cette stratégie comprend un plan d'action de 18 mesures qui seront régulièrement évaluées.

Initié et porté par le Canton, « Fribourg Agri&Food » met en place des actions concrètes pour dynamiser, valoriser, soutenir et mettre en réseau les acteurs et actrices de l'innovation **agroalimentaire**. S'appuyant sur le succès de « Suisse Agro Food Leadinghouse » et de son Innovation Booster « Swiss Food Ecosystems », le lancement de l'Innovation Booster « Future Food Farming » est centré sur une stratégie d'innovation nouvelle et élargie, soutenue par Innosuisse. L'objectif est d'accélérer la transformation du système alimentaire grâce à une approche collaborative et inclusive qui réunit toutes les parties prenantes pour participer à la conception, au test et à l'affinement de solutions innovantes. Le Canton entend poursuivre son développement économique en mettant l'accent sur la bioéconomie avec le secteur alimentaire, l'industrie 4.0 et le renforcement de l'économie diversifiée. Le Canton entend également exploiter le potentiel entrepreneurial de sa jeunesse, notamment en favorisant les écosystèmes émergents et en associant les entreprises, les centres de recherche publics et privés et les hautes écoles.

Pendant la période 2020-2023, un certain nombre de projets innovants dans le domaine stratégique de l'agroalimentaire a été soutenu grâce aux financements de la **Nouvelle Politique Régionale (NPR)**. Ces initiatives incluent deux projets collaboratifs, à savoir FRUIVAL et DurAOP, ainsi qu'un projet Interreg A franco-suisse intitulé ProScor. L'étude FRIUVAL a pour but d'identifier des chaînes possibles de valorisation de co-produits fruitiers, en se focalisant sur le marc de pomme, dans le but de compenser les pertes financières et diminuer l'impact environnemental lié à son élimination. Le projet DurAOP vise à évaluer la durabilité de cinq produits AOP du canton de Fribourg : le Vacherin, le Gruyère, la Cuchale, le Boutefas et le Jambon de la Borne. Enfin, ProScor, qui fait partie du programme Interreg A entre la France et la Suisse, est un projet de recherche collaborative qui s'intéresse à l'étude de la compétition dans l'utilisation des ressources alimentaires, notamment dans le cas d'usage des protéines et des surfaces pour produire soit de l'alimentation animale, soit de l'alimentation humaine.



État de la situation

L'agriculture fribourgeoise en général

Même s'il a connu la plus forte croissance démographique de toutes les régions d'Europe, le canton de Fribourg reste fortement marqué par l'agriculture. Cette croissance crée de la prospérité, mais menace de plus en plus les bases de la production agricole, en particulier le sol. Il est donc d'autant plus important de prendre soin de cette ressource non renouvelable. Les surfaces agricoles représentent encore 60 % du territoire cantonal, dont les deux tiers sont composés de prairies et de pâturages, qui servent avant tout à la production laitière dans la région des collines et de montagnes. Les plaines sont davantage orientées vers les grandes cultures et les cultures maraîchères qui gagnent en importance avec l'évolution des habitudes alimentaires.

L'agriculture fribourgeoise est connue en Suisse et dans le monde entier pour ses fromages, comme le Gruyère AOP et le Vacherin fribourgeois AOP, ainsi que pour ses autres produits AOP (Poire à Botzi, Cuchale, Jambon de la Borne et Boutefas), ses produits du terroir et des produits industriels spécifiques (chocolat, Nespresso). Un emploi sur cinq dans le canton de Fribourg a trait au secteur alimentaire et un produit agricole sur cinq en Suisse est lié au canton de Fribourg. En tant que bien culturel, l'économie alpestre revêt un fort caractère identitaire et est également importante pour le tourisme. Elle a d'ailleurs été inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO en décembre 2023. Plus petite région viticole de Suisse, le Vully est également une région magnifique avec des produits d'exception.

L'agriculture fribourgeoise est dynamique et diversifiée. Ses structures d'exploitation modernes et ses agriculteurs et agricultrices motivé-e-s et formé-e-s sont autant d'atouts qui lui permettent de rester concurrentielle. L'agriculture fribourgeoise fait aussi rimer traditions avec innovation. La numérisation, les robots ou les drones sont déjà une réalité pour les exploitant-e-s qui en parallèle doivent tenir compte des exigences, sans cesse croissantes, en matière de protection de l'environnement et des animaux. Le progrès technique a réduit le travail physique dans l'agriculture, mais les familles paysannes sont confrontées à de nouveaux défis sociaux et économiques.

Comme dans toute la Suisse, l'agriculture fribourgeoise est en constante évolution : certaines exploitations cherchent des alternatives, des marchés de niche ou de nouveaux types de production, tandis que d'autres continuent à miser sur une production mixte afin de répartir les risques ou d'essayer de nouvelles approches. D'autres encore choisissent la spécialisation, avec les investissements nécessaires en conséquence. Cette diversité de modèles est positive dans la mesure où elle offre des perspectives à un large éventail d'exploitations. Le défi pour Fribourg est d'accompagner cette évolution par un cadre juridique fiable et des mesures de politique agricole raisonnables. Point commun de toutes ces exploitations : elles doivent faire face aux défis du développement durable.

Cette thématique a été mise en évidence et déclinée en différents points au sein du mouvement de la « Révolte agricole » :

-
- > **Économie** : en plus de la vaste restructuration qu'elle a déjà subie, l'agriculture est confrontée à l'incertitude économique. Les coûts sont soumis à de fortes fluctuations, par exemple l'énergie, les engrais et les produits phytosanitaires, de même que les revenus de la production. Sans mesures étatiques, les conséquences seraient graves, notamment pour les exploitant-e-s qui fournissent les « matières premières » de transformation (lait, céréales, oléagineux, betteraves sucrières, etc.).

 - > **Environnement** : les changements climatiques entraînent des conditions météorologiques de plus en plus extrêmes, telles que les inondations, la sécheresse et les tempêtes, qui ont des répercussions sur l'agriculture. Si l'agriculture fribourgeoise a commencé à s'adapter à ces nouvelles conditions (méthodes de culture, irrigation, systèmes d'élevage, etc.), des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires. Des pistes de réflexion sont suivies dans ce sens dans le cadre du plan climat agriculture.

 - > **Société** : les pressions économiques et environnementales liées à l'évolution de la société (individualisation de la société, fossé entre ville et campagne, modèles familiaux, tertiarisation du monde du travail) augmentent les risques psychosociaux auxquels les agriculteur-riche-s sont exposé-e-s.

Situation économique de l'agriculture fribourgeoise

Contexte macroéconomique

La performance macroéconomique du secteur agricole se mesure sur la base des comptes économiques de l'agriculture publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces estimations se fondent sur les tendances observées de l'évolution des prix des intrants, des produits, des abattages, des livraisons de lait ou encore des résultats de récoltes. Les renseignements obtenus donnent une vue globale de la situation du secteur agricole et permettent une comparaison nationale et intercantonale.

A ce titre, la valeur de la production de la branche agricole représente « la valeur des biens et services produits en une année ». Cette production est destinée à la vente, à l'autoconsommation, à la consommation intermédiaire dans l'exploitation et à la production de biens de capital fixe pour usage propre (ex : plantations ou animaux de rente). Il est important de relever que les contributions fédérales ne sont pas comprises dans cet indicateur de production car les paiements directs rémunèrent uniquement les prestations d'intérêt général fournies par l'agriculture.

Valeurs de la production de la branche agricole de 2019 à 2022

Productions de la branche agricole	Suisse				Fribourg			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Prix courants en millions de CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Production végétale	4'423	4'178	3'710	4'044	227	211	188	198
Production animale	5'506	5'755	5'915	5'990	510	534	561	590
Services agricoles	725	728	732	736	59	59	60	60
Activités secondaires non agricoles	754	777	841	878	40	41	45	46
Valeur de la production agricole	11'408	11'433	11'198	11'648	836	845	854	894
Consommation intermédiaire	7'163	6'960	6'976	7'341	522	504	508	535
Valeur ajoutée brute de la branche	4'245	4'473	4'222	4'307	314	341	346	359

Source : Banque de données statistiques interactive, 2024, 07-Agriculture, Comptes économiques de l'agriculture, OFS.

Sur la base des données statistiques à disposition, on constate que la valeur totale de la production agricole fribourgeoise, pour l'année 2022, correspond à environ CHF 894 millions. Ce montant représente le 7,7 % de la valeur totale de la production agricole nationale. En contribuant à environ 66 % de la valeur cantonale, la production animale représente le triple de celle de la production végétale. Avec une différence de +15 % par rapport au niveau national, l'importance économique prépondérante de la production animale dans le canton de Fribourg se confirme. Afin de définir la part de l'agriculture fribourgeoise dans le produit intérieur brut (PIB) cantonal, il y a lieu de calculer la valeur ajoutée brute de la branche : valeur de la production agricole – consommation intermédiaire. En 2022, la valeur ajoutée brute de l'agriculture du canton de Fribourg, à prix courants, s'élevait à CHF 359 millions alors que celle du pays était de CHF 4,3 milliards. En relation avec le PIB cantonal (CHF 20,3 milliards en 2021), l'agriculture fribourgeoise y contribue à hauteur de 1,8 %, alors que la valeur ajoutée brute de l'agriculture au niveau suisse occupe un peu moins de 0,6 % du PIB national.

Contexte microéconomique

Les performances microéconomiques des exploitations agricoles peuvent être analysées à l'aide des données comptables publiées chaque année par Agroscope. L'échantillon aléatoire « gestion d'exploitation » présente les résultats à l'échelle de l'entreprise et s'intéresse notamment aux produits et aux charges, au revenu de l'activité agricole et au revenu du travail. Les revenus générés par l'activité agricole varient d'une région de production à l'autre, mais restent stables sur la période allant de 2019 à 2021. Cependant, une évolution négative est observée au niveau national entre les années 2021 et 2022, avec une réduction du revenu de l'agriculture de 1,3 % en moyenne pour atteindre environ CHF 75'000 par exploitation, toutes régions confondues.

Résultats de l'activité agricole en 2022 selon les régions de production

	Suisse			Fribourg		
	Plaine	Collines	Montagnes	Plaine	Collines	Montagnes
Nombre d'exploitations (n)	1'031	766	706	178	204	19*
Résultat de l'activité agricole** Produits-Charges	CHF 94'559	CHF 66'052	CHF 56'392	CHF 80'393	CHF 75'461	CHF 77'214

* L'échantillon restreint dans cette catégorie incite à une certaine prudence dans l'interprétation des résultats.

** y compris charges sociales du chef d'exploitation

Source pour la Suisse: Agroscope, 2023, Evolution économique de l'agriculture suisse en 2022, Ettenhausen

Source pour Fribourg: Grangeneuve Section Agriculture, 2023, Résultats des comptabilités agricoles 2022, Posieux





Benoît Castella, Responsable du secteur Economie d'entreprise et comptabilité de Grangeneuve :

«Grangeneuve utilise son expertise en économie agraire pour étudier les tendances financières et les défis économiques des exploitations fribourgeoises. En réponse aux fluctuations des marchés, le but est de fournir des données claires et précises pour aider l'agriculture du Canton à rester viable et à s'adapter sur le long terme.»

Indicateurs

L'analyse des flux de trésorerie est également intéressante puisqu'elle montre si les liquidités dégagées par l'entreprise lui permettent de faire face aux différentes dépenses. Cette évaluation est notamment pertinente afin de déterminer la solvabilité à long terme des exploitations.

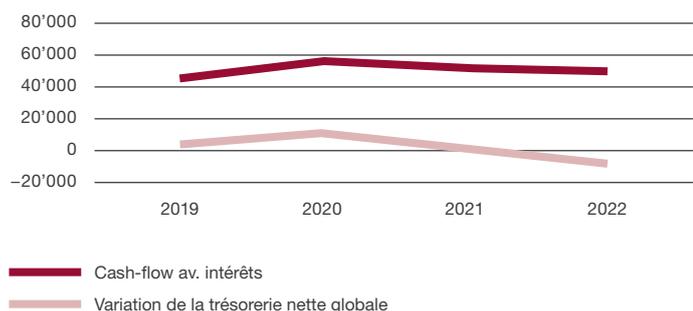
En moyenne, le **cash-flow** avant intérêts des années 2019 à 2022 se monte à CHF 51'331 par exploitation. Ce montant doit permettre de réaliser les investissements de renouvellement, de financer les dettes (intérêts et remboursements) et de créer des réserves de liquidités. Après une hausse entre les années 2019 et 2020, cet indicateur évolue à la baisse depuis 2021. Si cette tendance venait à se poursuivre, certaines exploitations fribourgeoises pourraient se trouver en difficultés à moyen terme, situation dans laquelle elles ne pourraient plus investir, plus faire face aux obligations bancaires ou devoir suspendre la constitution de réserves de liquidités.

En observant la variation de la trésorerie nette globale (VTNG), on constate que cette tendance baissière est accentuée par l'augmentation des taux d'intérêts mais également par la hausse des coûts des investissements de renouvellement, notamment les frais de construction et le prix des machines.

Afin de bien évaluer la situation économique et financière, il est également important de s'intéresser à la viabilité à long terme et de s'assurer que les liquidités dégagées par l'activité agricole permettent de couvrir les opérations d'investissement et de financement, en particulier le remboursement des dettes et le paiement des intérêts. Si l'on observe une certaine stabilité de l'endettement des exploitations agricoles fribourgeoises ces dernières années, il est pertinent de relever que le facteur d'endettement est légèrement supérieur en comparaison nationale. Cet indicateur met en relation l'endettement net des exploitations avec leur capacité à générer des liquidités. Entre l'année 2019 et l'année 2022, ce facteur se situe à 8,25 ans, alors qu'au niveau Suisse il se situe plutôt à 7,2 ans.

Ces facteurs financiers mettent en lumière la dynamique positive de renouvellement des structures agricoles du canton de Fribourg mais incitent à une certaine prudence. En effet, l'évolution des indicateurs financiers évoqués ci-dessus est négative depuis 2021 et pourrait laisser présager une augmentation du nombre d'exploitations en difficultés financières ces prochaines années.

Evolution des indicateurs financiers de 2019 à 2022



Source : Grangeneuve Section Agriculture, 2023, Résultats des comptabilités agricoles 2022, Posieux.

Statistiques



David Aeschlimann, responsable du Secteur Services de Grangeneuve :

« Les statistiques agricoles fournissent les informations nécessaires pour évaluer l'impact des politiques, planifier des stratégies de développement et répondre aux défis environnementaux. Nous collaborons avec le Service de la statistique, les autorités fédérales et les centres de recherche pour travailler sur des références communes permettant de situer l'agriculture fribourgeoise. »

Comparaison intercantonale

Les secteurs primaire et secondaire du canton de Fribourg sont proportionnellement plus importants en comparaison de la moyenne suisse et de celle des cantons voisins. Cela s'explique notamment par la faiblesse de son secteur tertiaire et la part importante de la population fribourgeoise travaillant à l'extérieur du canton. En conséquence, le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'habitants est plus faible que dans les cantons voisins (Emplois/population : FR 0,48 ; VD 0,57 ; BE 0,62 ; CH 0,61). Il en va de même pour le PIB par habitant. Le canton peut en revanche compter sur un secteur secondaire dynamique, dans lequel le secteur alimentaire joue un rôle important.

L'agriculture fribourgeoise se caractérise par une forte production d'animaux de rente, notamment de bétail laitier. L'écart avec le canton de Vaud, où la production végétale est dominante, est particulièrement important. Cela s'explique notamment par l'aptitude des terres agricoles à servir de pâturages, la possibilité de fabriquer des produits à forte valeur ajoutée, la présence de grandes entreprises de transformation dans le canton, mais aussi par le haut niveau de l'élevage bovin (cf. notoriété nationale et internationale de la génétique fribourgeoise) et certainement aussi par l'importance des traditions fribourgeoises liées à l'élevage (Bénichon, désalpe, etc.).

La rentabilité agricole est assez uniforme en comparaison cantonale. Les statistiques nationales ne permettent pas de faire une réelle distinction. Cependant, en raison des réalités des différents marchés, les différences de prix sont assez importantes.



Comparaison intercantonale

(nég: ↓; neutre: →; positive: ↑)

	Fribourg	Vaud	Berne	Suisse	Part FR/CH %	Evolution depuis le rapport agricole 2019
Nombre d'exploitations (à titre principal) (2023)	2'598 (79 %)	3'534 (74 %)	9'734 (72 %)	47'719 (71 %)	5,4	↓
Surface agricole utile (SAU) en hectare (2023)	75'242	108'099	191'357	1'042'030	7,2	→
Untié de gros bétail (UGB) totaux (2023)	107'229	85'762	239'675	1'295'869	8,2	↑
UGB bovins (2023)	81'803	66'616	186'130	940'079	8,7	↑
Emplois (2023) (part à plein temps)	8'260 (57 %)	12'383 (51 %)	29'383 (41 %)	148'880 (44,2 %)	5,5	→
Paiements directs fédéraux (milliers CHF, 2022)	184'785	264'656	518'762	2'779'432	6,6	↓
Valeur de la production agricole (milliers CHF, 2023)	907'145	1'297'120	1'884'181	11'884'656	7,6	↑
Dont production végétale	210'620	748'253	535'588	4'260'280	4,9	↓
Dont production animale	587'319	382'588	1'072'351	5'976'396	9,8	↑
Population (2022)	334'465	830'431	1'051'437	8'815'385	3,8	↑
Emplois (2021)	160'079	475'903	652'665	5'417'999	3,0	↑
primaire	8'657 (5,4 %)	13'359 (2,8 %)	31'816 (4,9 %)	160'306 (3 %)	5,4	↑
secondaire	38'991 (24,4 %)	75'556 (15,9 %)	128'678 (19,7 %)	1'087'112 (20,1 %)	3,6	↑
tertiaire	112'431 (70,2 %)	386'988 (81,3 %)	492'171 (75,4 %)	4'170'581 (77 %)	2,7	→
Emplois² dans la filière agroalimentaire (2021³)	30'939 (19,4 %)	65'808 (13,8 %)	103'466 (15,9 %)	737'818 (13,6 %)	4,2	↑
Produit intérieur brut (PIB) (million CHF, 2021, chiffres provisoires)	20'252	62'917	84'878	743'330	2,7	→
PIB par habitant (CHF, 2021)	61'808	76'834	81'199	85'396		

Sources: Union Suisse des Paysans (USP), OFS

2 BFS: Beschäftigte nach den drei Wirtschaftssektoren, 2021 [Kantone] (admin.ch)

3 Source: Statistique structurelle des entreprises (STATENT) – Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

L'agriculture fribourgeoise en 2022/23

—
(nég: ↓; neutre: →; positive: ↑)

Sujet	Indicateur	Nombre	Evolution depuis le rapport agricole 2019
Exploitations	Nombre d'exploitations	2'598	↓
	Estivages	583	↓
	Exploitations Bio	231	↑
Personnes	Chefs d'exploitation	2'690	↓
	Cheffes d'exploitation	223	↓
	Exploitations formant des apprentis	235	↑
Formation des cheffes et chefs d'exploitation	Certificat fédéral de capacité CFC	63 %	↓
	Maîtrise	9 %	↓
	Agronomie	4 %	→
	Autres	24 %	↑
Economie (CHF Mio)	Valeur de production	907	↑
	Subventions fédérales	191	↑
	PIB agriculture	329	↑
	Revenus	280	↑
	Prêts publics	Env. 220	↑
	Prêts privés	Env. 800	↑
	Prix licite de toutes les exploitations	Env. 4'500	↑
Ressources naturelles	Surface de la promotion de la biodiversité 1 (SPB)	9'280 ha	↑
	SPB 2	1'881 ha	↑
	Arbres fruitiers sur le SAU	77'852	↑
	Surfaces Bio	7'756 ha	↑
Production animale	UGB	107'229	↓
	Vaches	55'831	↓
	Autres bovins	78'340	↑
	Porcs	65'899	↓
	Volailles	2'106'646	↑
	Chèvres et moutons	23'700	↑
	Chevaux	5'248	↓
Production végétale (ha)	SAU	75'242	↓
	Quota Surfaces d'assolement (SDA)	35'875	→
	Terres ouvertes	Env. 24'000	↑
	Céréales	Env. 10'000	↓
	Mais	Env. 5'000	↑
	Cultures sarclées	Env. 9'000	↑

Sources: OFS, USP, GELAN; Informations supplémentaires: [Agriculture | Etat de Fribourg](#)



Ressources annuelles disponibles

Les paiements directs fédéraux constituent le soutien financier le plus important pour l'agriculture fribourgeoise. La comparaison des chiffres entre 2018 et 2023 montre que les montants rémunérant les prestations des agriculteur-riche-s sont restés stables à environ CHF 191,5 millions, malgré quelques adaptations des contributions en 2023.

Les moyens cantonaux en faveur de l'agriculture, quant à eux, ont évolué entre 2018 et 2023. L'augmentation est essentiellement due à l'augmentation du budget pour la promotion des produits et au développement économique. Les frais de fonctionnement des services de l'Etat, en lien direct avec l'agriculture, représentent environ CHF 27 millions en 2023, soit une augmentation d'environ 5 % qui reflète la hausse des coûts de l'administration (frais de personnel, informatique, etc.).

A cela s'ajoutent les subventions fédérales pour les améliorations foncières (CHF 10,2 millions), les prêts sans intérêt du Fonds Améliorations foncières cantonal (CHF 4,5 millions) et les prêts accordés par les crédits d'investissement de la Confédération (CHF 35 millions). L'augmentation constatée en comparant 2023 à 2018 signifie que l'agriculture fribourgeoise est dynamique et prête à investir dans le futur.

Moyens cantonaux en faveur de l'agriculture (subventions et prêts)

	Comptes 2018	Comptes 2023
Subvention pour la promotion des produits et le développement économique	2'098'976	2'550'078
Part cantonale pour les mesures Réseaux, Qualité du paysage, Protection des eaux	1'956'508	1'953'386
Subvention pour Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	1'259'806	1'145'855
Subvention pour les aides structurelles	7'570'553	7'649'057
dont pour les améliorations foncières	5'482'873	4'364'240
dont pour les constructions rurales	2'087'680	3'284'817
Fonds Améliorations foncière (AF)	706'131	781'964
Autres subventions: apiculture, économie alpestre, estivage, organisations professionnelles	281'997	280'341
Total des subventions⁴	13'873'97	14'360'681
Total des prêts (Prêts du Fonds rural)	2'948'00	4'479'000

Moyens fédéraux en faveur de l'agriculture (Paiements directs, subventions et prêts)

	Comptes 2018	Comptes 2023
Subventions fédérales améliorations foncières	7'253'547	10'216'668
Paiements directs y compris contribution pour cultures des champs	191'400'666	191'566'919
Crédits d'investissements et aides aux exploitations paysannes (prêts)	23'381'400	34'940'000

4 D'autres subventions sont versées à l'agriculture à travers des budgets des stratégies transversales comme le plan climat, le plan d'action phyto et la stratégie agroalimentaire.

Ressources en personnel et autres coûts pour la mise en œuvre de la politique agricole fédérale et cantonale

	Comptes 2018	Comptes 2023
Formation et vulgarisation		
coûts de fonctionnement de Grangeneuve destinés à l'agriculture et à l'agroalimentaire selon la comptabilité analytique	15'285'000	16'030'000
Sécurité alimentaire et santé animale		
part des coûts nets de fonctionnement (50%) du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) destinés à l'agriculture et à l'agroalimentaire	4'382'000	5'031'000
Gestion des paiements directs, aides structurelles et promotion de produits		
coûts de fonctionnement du Service de l'agriculture (SAgri) / Grangeneuve	5'485'000	5'772'000
Total des coûts cantonaux de mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale	25'152'000	26'833'000

Source : les chiffres des moyens cantonaux et fédéraux proviennent des comptes des Services de l'Etat de Fribourg. Les chiffres des coûts cantonaux correspondent à des montants nets.





5 Axes stratégiques

Le canton de Fribourg se caractérise par un secteur agroalimentaire performant qui comprend la production agricole (6 % des emplois) et sa transformation (4 % des emplois). Si on élargit le secteur à la restauration, le commerce, les tâches administratives, etc. (10 % des emplois), l'agroalimentaire représente 20 % des emplois au total.

La valeur de production de l'agriculture fribourgeoise a atteint environ CHF 1,1 milliard en 2022, dont environ CHF 200 millions de paiements directs, soit 18 % de la valeur de production (en comparaison : GE 9 % ; CH 20 % ; GR 42 %). L'agriculture fribourgeoise représente 5 % de la production végétale et 10 % de la production animale du pays.

En aval, le canton dispose d'un important réseau d'entreprises pour la première transformation et la distribution à travers le pays et le monde entier, ce qui permet de générer de la valeur ajoutée et des emplois. Ce secteur transforme, non seulement les produits fribourgeois, mais aussi ceux en provenance du reste du pays. Ainsi, 10 à 20 % des denrées alimentaires suisses transitent par Fribourg (selon les branches). Le canton produit trois fois plus de denrées que sa population n'en consomme. Si la politique agricole et les moyens qui lui sont accordés sont essentiellement du ressort de la Confédération, le Conseil d'Etat a arrêté une stratégie ambitieuse dans le but de devenir le leader suisse du secteur agroalimentaire.

La politique agricole cantonale repose sur sept axes stratégiques définis dans «La vision du Conseil d'Etat» :

- > Axe 1 : Production agricole et filières
- > Axe 2 : Recherche, formation et conseil
- > Axe 3 : Exploitation familiale et développement social
- > Axe 4 : Sécurité alimentaire et santé animale
- > Axe 5 : Ressources naturelles
- > Axe 6 : Outils de production
- > Axe 7 : Paiements directs et revenu agricole

Les objectifs de ces axes, ainsi que les mesures cantonales permettant de les atteindre sont présentés ci-dessous. Les mesures du programme gouvernemental sont signalées en note de bas de pages.



Pascal Toffel, directeur de Grangeneuve :

« L'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire, par exemple par la mise en valeur de la biomasse, amène des solutions concrètes pour une production agricole durable et résiliente. »

Axe 1 : Production agricole et filières

Contexte et défis

Depuis 2020, la production agricole de denrées alimentaires a renforcé sa place de mission principale de l'agriculture. Si la pandémie de covid avait déjà amorcé ce mouvement, la situation politique mondiale incertaine avec, entre autres, les conflits en Ukraine et à Gaza, a renforcé la prise de conscience des consommatrices et consommateurs en Suisse que l'agriculture indigène offre une certaine sécurité. Une situation économique saine des exploitations agricoles est donc importante pour la prospérité à long terme de ce secteur. Dans ce contexte, il faut également tenir compte des défis liés à l'évolution du climat. Le développement ciblé de la production agricole, en collaboration avec les autres acteurs des chaînes de valeur ajoutée, permet de créer des systèmes résilients. Le Canton soutient ces activités et offre en outre, par le biais de sa stratégie alimentaire, une aide concrète aux innovations des entreprises fribourgeoises.

Lors des « révoltes agricoles » du début de l'année 2024, initiées dans les pays voisins avant d'être organisées en Suisse, trois revendications ont été exprimées à travers le mécontentement et la peur de l'avenir des agriculteur-riche-s : des conditions-cadre stables et sûres ; une réduction significative des charges administratives ; ainsi qu'une rémunération équitable des produits sur le marché. Ce sont des besoins qui s'appliquent à toute activité économique. Ils sont la condition d'un développement économique et social sain à long terme. Le canton de Fribourg, avec son secteur agroalimentaire fort, tient à promouvoir et soutenir ces conditions-cadre. Aux aspects économiques s'ajoutent des valeurs telles que l'identification, le plaisir, la solidarité et le lien qu'entretiennent les Fribourgeoises et les Fribourgeois avec la terre.

Comme mentionné dans la prise de position du Conseil d'Etat sur le Postulat 2024-GC-41 *Des prix justes pour les familles paysannes*, le canton de Fribourg est un grand producteur agricole et, en raison de sa faible population, un important exportateur. Dans les principaux produits tels que le fromage, les céréales, les pommes de terre, la volaille, la viande bovine et porcine, le canton de Fribourg produit environ 2 à 3 fois plus que ce qui est consommé localement. Ainsi, une grande partie des produits sont exportés hors du canton, ce qui réduit les possibilités de raccourcir davantage les circuits. Toutefois, ceux-ci doivent être envisagés à une échelle supra cantonale, dépassant ainsi les frontières cantonales. Dans une perspective plus large, européenne voire mondiale, la consommation de produits indigènes répond largement à la notion de circuits courts.

Un levier important pour promouvoir les **circuits courts** et la production économique de produits alimentaires de base est la collaboration avec la restauration collective. Il est bien connu que cette dernière est particulièrement ouverte et dispose d'une marge de manœuvre lorsqu'il s'agit de collaborer avec des fournisseurs locaux. L'offre régionale et une communication proactive permettent de sensibiliser de larges segments de clientèle. Terroir Fribourg fait avancer ce développement sur mandat du Canton sous le logo « Cuisinons notre région ». Après la mise en place d'un réseau d'établissements et l'élaboration d'un catalogue de critères pour une offre saine et durable, en collaboration avec Fourchette verte, la nouvelle plateforme [De-Saison.ch](https://www.de-saison.ch) doit désormais permettre de renforcer ce réseau. Au 1^{er} juin 2024, environ 30 établissements ont adhéré à la démarche « Cuisinons notre région ». Cette dernière doit désormais se développer et être portée dans d'autres cantons de la Suisse latine. A travers Terroir Fribourg, le canton soutient aussi la promotion des produits « regio.garantie ». Par ailleurs, il ne faut pas oublier, que les grands distributeurs ont depuis quelques années leur propre démarche régionale – programmes qui contribuent aussi aux circuits courts.

Comme son nom l'indique, le prix cantonal à l'innovation agricole a été créé en 1998 pour encourager l'**innovation**. Depuis la première édition, il constitue un instrument important pour la promotion de la créativité des entreprises individuelles et des coopérations au sein de l'agriculture et de la filière alimentaire. Tous les deux ans, les projets les plus innovants sont récompensés. Autre prix dans le même domaine mais annuel cette fois-ci, Star'Terre encourage des start-ups de toute la Suisse romande. Avec ce dernier, le canton mise en outre sur un renforcement de la collaboration intercantonale.

Avec 9,2 %, l'**agriculture biologique** fribourgeoise est moins développée qu'au niveau national. Cela s'explique notamment par la forte position du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP, qui proposent des alternatives économiques et écologiques intéressantes. L'agriculture biologique propose

Statistiques

Production

139 Mio (env. 40 % du lait) de litres de lait de centrale valorisé en lait de consommation, yoghurt, beurre, etc.

183 Mio (env. 60 %) de litres de lait de fromagerie transformés en **20 Mio** de kg de Gruyères et Vacherin fribourgeois AOP. Restent env. **180 Mio** de litres de petit lait à valoriser

Env. 3,3 fois plus de fromage produit dans le canton que consommé

Env. 3,3 fois plus de céréales panifiables produites dans le canton que consommées

Env. 3,9 fois plus de pommes de terre produites dans le canton que consommées

Env. 2 fois plus de viande bovine produite dans le canton que consommée

Env. 1,6 fois plus de viande porcine produite dans le canton que consommée

Env. 2,6 fois plus de volaille produite dans le canton que consommée

Sources : FSFL, OFS, USP, GELAN

cependant des approches intéressantes pour promouvoir la résilience des exploitations individuelles, notamment en ce qui concerne l'innovation et les méthodes de culture. De plus, elle est bien présente dans certains domaines, comme dans la culture maraîchère (Seeland) où plus d'un quart des surfaces sont exploitées de manière biologique et dans la viticulture (Vully) avec 37 % des surfaces. Enfin, Grangeneuve collabore avec Bio Fribourg notamment dans le cadre du plan climat cantonal. Les échanges de la branche, au-delà des orientations de production, doivent permettre aux exploitations de développer des approches individuelles fructueuses.

Il ne serait toutefois pas correct de se concentrer exclusivement sur les produits certifiés pour renforcer la production alimentaire. La continuité de la production de **denrées alimentaires de base** telles que le lait et la viande, les pommes de terre, les céréales, les betteraves sucrières ou les légumes est d'une importance stratégique capitale. Les produits animaux sont, pour une part importante, destinés à la production sous label avec un bien-être animal accru ou à la production bio. Cependant, la production végétale est vendue sous le label Suisse Garantie – sans certification supplémentaire. La production végétale est en outre fortement mise à l'épreuve par l'évolution des conditions climatiques générales d'une part, et par la pression croissante exercée sur une protection phytosanitaire ciblée, d'autre part. Grangeneuve est en contact étroits avec les différentes branches concernées et accompagne les exploitations par des conseils techniques intensifs.

L'engagement du Canton est étroitement lié à la pratique, comme le montre l'exemple de la **filière sucre**. Le Conseil d'Etat a soutenu en 2021-23 les planteurs de betteraves sucrières fribourgeois par une contribution de solidarité. En parallèle, des recherches sont menées pour trouver des moyens pour protéger et conserver à long terme cette importante culture, face à la pression croissante des ravageurs et des maladies. Les grands défis ne peuvent donc être relevés que par un échange intensif entre la pratique, la vulgarisation et la recherche ainsi que par l'entreprise de transformation et les acheteur-euse-s. Grangeneuve entretient à cet effet des échanges constants avec les producteur-ric-e-s concerné-e-s.

Les Constitutions cantonale et fédérale confient à l'agriculture le mandat de veiller à la sécurité de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires. Le Canton de Fribourg met en œuvre ce mandat en cultivant la proximité avec les entreprises de production, en étant à l'écoute de leurs préoccupations et en cherchant des solutions pragmatiques avec l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée. Avec sa **Stratégie agroalimentaire**, il dispose d'un instrument supplémentaire efficace.



Les objectifs et les mesures de l'axe 1 : Production agricole et filières

Objectifs principaux

- > Soutenir les chaînes de valeur dans leur travail et créer des conditions-cadre optimales.
- > Cultiver l'esprit d'innovation (nouvelles techniques, nouveaux produits).
- > Promouvoir les produits du terroir et de proximité.

Mesures

- > Soutenir les conditions cadres pour l'orientation productive des exploitations familiales.
- > **Concrétiser la stratégie agroalimentaire⁵** : Mise en place d'une stratégie agroalimentaire au sens large (communication) ; participation à la mise en œuvre des trois thématiques définies (programmes-phare) : « industrie et agriculture 4.0 » ; « laboratoire d'alimentation et de vie à la ferme » ; « mise en valeur de la biomasse (économie circulaire) ». Gouvernance : suivi de la stratégie via une implication directe dans le comité de pilotage et le comité de projet (COFIL et COPRO) et dans l'opérationnel (avec le cluster food et nutrition).
- > **Promouvoir une agriculture innovante⁶** par une production animale et végétale saines et durables.
- > Encourager, dès la phase initiale, les projets précurseurs et innovants. Promouvoir activement l'innovation, notamment par le Prix à l'innovation agricole.
- > Renforcer les circuits courts en promouvant les produits du terroir fribourgeois et de proximité.
- > Promouvoir les produits durables et de proximité dans la restauration collective via la démarche « Cuissons notre région », la certification des restaurants et l'intégration de critères dans les procédures d'appel d'offre.
- > Promouvoir et soutenir l'élevage, l'écoulement du bétail, les produits du terroir ainsi que des projets innovants dans toutes les filières.
- > Mettre en place un plan d'action pour l'avenir de la production laitière qui aura pour objectif d'améliorer les conditions-cadre pour une production laitière durable dans le canton de Fribourg.

Statistiques

Economie

907 millions CHF c'est la valeur de la production agricole fribourgeoise à la sortie de l'exploitation

192 millions CHF de paiements directs

Env. 6 % du PIB vient de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire

Env. 4,9 % de la production végétale suisse

Env. 9,8 % de la production animale suisse

Env. 20 % de la transformation agroalimentaire suisse

Sources :
FSFL, OFS, USP, GELAN

⁵ Programme Gouvernemental 2022-2026 1.2.3

⁶ Programme Gouvernemental 2022-2026 1.2.7

Eclairage – L’avenir de la production laitière

Les défis à venir pour les producteurs et les productrices de lait fribourgeois ne manquent pas ! Pour y faire face, le Canton de Fribourg tient à continuer sa politique de soutien et de promotion de l’économie laitière. C’est dans cet esprit que Grangeneuve, en collaboration avec la Fédération des Sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL), a lancé une grande enquête sur l’avenir de la production laitière dans le canton. L’objectif de cette étude était de mieux connaître la situation actuelle des quelques 1400 exploitations laitières et de mieux comprendre leurs intentions à moyen terme. Il s’agit pour l’Etat de Fribourg d’identifier les enjeux auxquels le secteur laitier sera confronté et les besoins des producteur-riche-s de lait. Cette approche prospective doit permettre à l’Etat d’anticiper et, au besoin, d’adapter sa politique agricole.

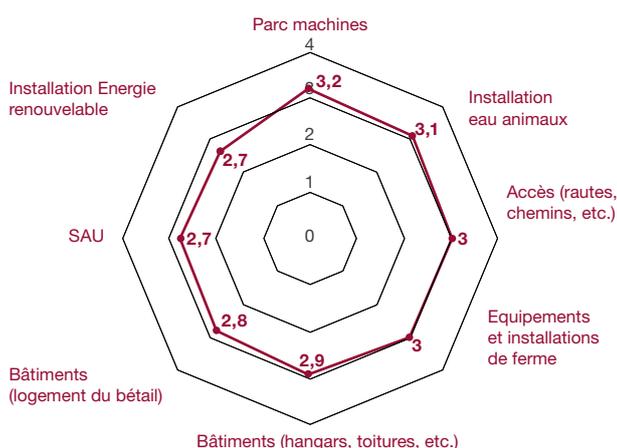
Confiée à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), cette étude s’est principalement basée sur deux analyses : quantitative d’abord avec un questionnaire en ligne distribué à toutes les exploitations laitières du canton ; qualitative enfin avec l’organisation d’un atelier participatif avec les acteur-riche-s de la filière cantonale.

Les producteur-riche-s de lait du canton de Fribourg ont eu l’opportunité de compléter le questionnaire en ligne entre le 21 juin et le 31 août 2023. 197 exploitations (145 francophones et 52 germanophones) ont participé à cette étude. On peut noter que 54 % des producteur-riche-s ayant participé avaient moins de 50 ans et 60 % de ces exploitations produisait du lait de fromagerie.

Les résultats de l’étude montrent une différence sensible du niveau de satisfaction des producteur-riche-s fribourgeois-e-s concernant leurs infrastructures et leur qualité de vie. Si les exploitations laitières semblent plutôt satisfaites de leurs infrastructures agricoles (moyenne entre 2,7 et 3,2 selon l’infrastructure évaluée avec la note de 3 correspondant à « satisfait-e »), il en est tout autre concernant la qualité de vie avec des notes variables de 2,2 à 3,2 selon les critères (le critère « situation familiale » étant le mieux noté et « temps libre » le moins bien). Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu de ces résultats.

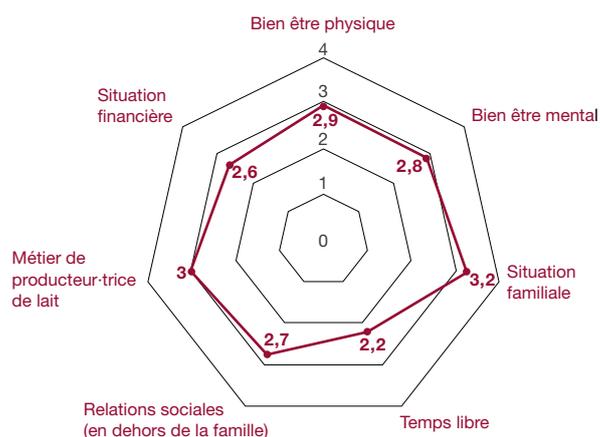
Niveau de satisfaction par rapport aux infrastructures

(1 Très insatisfait-e, 2 Insatisfait-e, 3 Satisfait-e, 4 Très satisfait-e)



Niveau de satisfaction par rapport à la qualité de vie

(1 Très insatisfait-e, 2 Insatisfait-e, 3 Satisfait-e, 4 Très satisfait-e)



Source: Étude « L’avenir de la production laitière »

Lors de l'atelier participatif, des **pistes de développement** ont été formulées sur la base des résultats du sondage en ligne. Les quatre thématiques suivantes ont ainsi été étudiées.

1. Investissements, infrastructures et continuité de l'atelier laitier

- > La formation et la formation continue sont nécessaires pour bien connaître les chiffres de l'exploitation. Des notions de management sont indispensables pour répondre à ces questions.
- > Mieux communiquer entre les échelons de la filière. Tous les acteur-ric-e-s partagent cette vision et font face à des difficultés comparables.

2. Ressources naturelles et changement climatique

- > « Valoriser ce qui se fait déjà dans le monde agricole en faveur de l'environnement » : améliorer la communication auprès de la société.
- > Il est nécessaire d'avoir une participation active des exploitations dans ces initiatives de communication.

3. Succession et remise/reprise de ferme

- > La Loi fédérale sur le droit foncier rurale (LDFR) reste une loi incontournable qui impacte très directement l'évolution structurelle dans l'agriculture. La possibilité de remise des exploitations hors cadre familial est partiellement limitée par la LDFR. A future des réflexions devront être menées dans le cadre de la réforme LDFR.
- > Anticiper les remises d'exploitation suffisamment tôt (10 ans), sans tabou et en imaginant toute forme de modèle possible. L'agriculture a également besoin de modèles successoraux et d'organisation des exploitations agricoles innovants et inspirants.

4. Qualité de vie

- > Valoriser le travail réalisé par le ou la partenaire, tant au niveau de l'activité agricole que du travail domestique.
- > Vulgariser afin d'améliorer la compréhension de la production laitière auprès des collectivités.
- > Valoriser et reconnaître les chances du métier de producteurs ou de productrices de lait.

Cette étude et les pistes de développement discutées lors de l'atelier participatif sont une base précieuse pour proposer des mesures concrètes en faveur de l'économie laitière dans le canton de Fribourg.

La prochaine étape est de mettre en place un plan d'action qui aura pour objectif d'améliorer les conditions-cadres pour une production laitière durable dans le canton de Fribourg.



Jean-Charles Philipona,
responsable du Secteur
Production animale
de Grangeneuve:

« Soutenu par le Canton, l'élevage fribourgeois est reconnu en Suisse et par-delà les frontières pour sa qualité exceptionnelle. Entretenir ce dynamisme positif est essentiel afin d'une part de relever les défis actuels de l'agriculture et d'autre part d'encourager les futur-e-s producteur-trice-s de lait à perpétuer cette profession. »

Produire mieux, oui – produire moins, non.

Axe 1 : Production agricole et filières

Dans sa volonté de préserver les ressources naturelles, le Conseil d'Etat fait rimer tradition avec innovation. Depuis 1998, le **prix à l'innovation agricole** récompense des projets novateurs dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Que ce soit un Robot LASER traitant les mauvaises herbes ou une application pour smartphone permettant de détecter les cas de varroas dans une ruche, ce prix prouve que le monde agricole fribourgeois prend ses responsabilités et fait preuve d'inventivité pour préserver des ressources indispensables à toutes et à tous.



Axe 2: Recherche, formation et conseil

Contexte et défis

Face à la complexité du contexte dans lequel évoluent aujourd'hui les exploitations agricoles et les acteur-ric-e-s des filières, la compétence est une nécessité. Celle-ci s'acquiert par une formation initiale solide et adaptée aux conditions-cadre actuelles, ainsi que par une formation continue axée sur les besoins individuels et par un conseil ciblé aux professionnel-le-s en activité. Les (futur-e-s) agriculteur-ric-e-s du canton de Fribourg disposent d'une offre complète à cet effet. Sur le campus de Grangeneuve, des synergies peuvent être exploitées grâce aux filières de formation des différents métiers de la nature. Le lien voulu entre l'enseignement et la vulgarisation garantit un enseignement axé sur la pratique. Le nouveau site principal de la station de recherche agronomique Agroscope, également situé à Posieux, et qui devrait être ancré dans l'ordonnance sur la recherche agronomique (915.7 ORAgr) en 2025, permettra de lier plus étroitement encore la recherche, la formation, la vulgarisation et la pratique dans le canton de Fribourg.

Grangeneuve assure les formations professionnelles initiale et supérieure et la formation continue dans les domaines suivants :

- > Agriculture
- > Économie familiale
- > Économie forestière
- > Horticulture
- > Industrie laitière et technologie alimentaire

La plupart de ces offres existent dans les deux langues, ce qui permet à Grangeneuve de se positionner comme un pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Les professions sont constamment réformées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), de sorte que l'offre correspond effectivement aux besoins du marché. Les thèmes des cours de formation continue de Grangeneuve sont régulièrement mis à jour et adaptés aux souhaits et besoins des client-e-s.

La proximité des différentes orientations professionnelles est un atout indéniable. Dans l'environnement complexe d'aujourd'hui, l'échange interprofessionnel et la mise en réseau au sein des chaînes de création de valeur et au-delà, permettent d'améliorer la résilience des branches. Les compétences dans le domaine de l'agriculture ont été considérablement renforcées par la fusion du Centre de conseils agricoles avec le Service de l'agriculture en 2022. Grâce à la proximité du conseil aux professionnel-le-s d'une part et des prestations d'exécution de la loi sur l'agriculture d'autre part, Grangeneuve peut s'adapter en permanence et encore plus rapidement aux conditions-cadre actuelles et aider les chef-fe-s d'exploitation à se positionner avec succès sur le marché.

Le campus de Grangeneuve se développe rapidement. Après l'inauguration de la Ferme école en 2021, le Grand Conseil a accordé un crédit en 2022 dédié au projet de rénovation de La Grange Neuve. Dans le bâtiment historique de l'ancienne étable, un nouveau magasin, une nouvelle fromagerie de formation et une salle polyvalente seront construits. En outre, le centre de compétence national pour le lait cru verra le jour sur le site. Sur le campus voisin d'Agroscope, les nouveaux bâtiments seront inaugurés et accueillent les futur-e-s collaborateur-ric-e-s de la station fédérale à Posieux. Ce déménagement du site principal de l'institut national de recherche agronomique dans le canton de Fribourg représente un renforcement évident du canton agricole. Les directions de Grangeneuve et d'Agroscope mènent des échanges intensifs pour rapprocher les deux structures et positionner le campus Grangeneuve-Agroscope comme l'artère principale du secteur agroalimentaire suisse.



Nadine Degen, responsable de la section Agriculture et directrice adjointe de Grangeneuve :

« L'échange et l'étroite collaboration entre la recherche, le conseil et l'enseignement avec la pratique sont les éléments clés qui offrent aux entreprises les conditions-cadre dont elles ont besoin pour aujourd'hui et pour demain. »

La **halle technologique** a été développée et l'équipe de spécialistes a été renforcée. Chaque année, 12 à 15 mandats, principalement financés par des tiers, peuvent y être traités. Les produits suivants ont été développés et sont considérés comme des exemples pour de futurs mandats : produits à base de petit-lait à tartiner, produits à base de pommes de terre, nouvelles boissons lactées naturellement aromatisées avec peu de sucre, fromages aux propriétés spéciales, additifs alimentaires séchés par atomisation, etc. L'équipe de la halle technologique compte des technologues du lait et des denrées alimentaires, ce qui permet d'accepter et de traiter pratiquement tous les mandats dont les résultats sont utiles, certes pour les client-e-s, mais également pour l'enseignement. Les solutions alternatives aux produits laitiers peuvent être traitées dans un cadre restreint en veillant à ce que les ingrédients principaux proviennent de Suisse.

A ces nombreuses actions, il faut ajouter le décret du Grand Conseil approuvé en 2022 pour l'investissement de CHF 17 millions pour la rénovation, domaine viticole de l'Etat de Fribourg des Faverges. Les travaux déjà initiés, seront achevés d'ici 2026.

Produire mieux, oui – produire moins, non.
Axe 2: Recherche, formation et conseil

Les liens étroits existant entre Grangeneuve et Agroscope permettent au canton de Fribourg de se positionner comme le leader suisse dans le domaine de l'agroalimentaire et d'être une référence en la matière. C'est le cas notamment pour les produits à base de lait cru pour lesquels la construction d'un **centre de compétences national de lait cru** a été lancé en août 2021. Les travaux permettront de mieux connaître le microbiote du lait cru et du fromage au lait cru, ainsi que de mieux cerner l'influence de différents traitements thermiques sur les protéines du petit-lait dans l'objectif de les utiliser davantage pour l'alimentation humaine. Ces recherches profiteront à l'ensemble de la filière par le biais de plusieurs organisations laitières et fromagères, partenaires du projet.



Statistiques

Formation

8 élèves AFP agriculteur

277 élèves CFC agriculteur

106 élèves Brevet agricole

25 élèves diplôme agricole

14 élèves ES Ecole
Agro-commerçant

29 candidates au Brevet
de paysanne

235 exploitations forment
310 apprentis

Formation continue

1'521 participants à la
formation continue agricole

22 visites de cultures
avec la participation de
666 personnes

219 cours organisés
en formation continue
en économie familiale

48 cours tout public
Grangeneuve pour tous (GPT)
avec 208 participants

Source:
Grangeneuve 2023-24

Les objectifs et les mesures de l'axe 2: Recherche, formation et conseil

Objectifs

- > Etablir Grangeneuve comme le **centre d'excellence**; à disposition des filières agroalimentaires comme plateforme de recherche, de formation, de conseil et d'échange, à laquelle l'ensemble des agriculteur-riche-s s'identifie tout au long de leur carrière.
- > Disposer d'une **formation de qualité**, bilingue, adaptée aux besoins actuels et située au cœur d'infrastructures à la pointe, sur un campus moderne.

Mesures

- > Grangeneuve renouvelle ses **infrastructures** (La Grange Neuve, Sorens, Halle de technologie) pour répondre à l'ambition du Canton de devenir le leader suisse du secteur agroalimentaire⁷.
- > Développer les synergies entre Grangeneuve et Agroscope (la Confédération renouvelle ses infrastructures pour devenir le centre de recherches agricoles national) afin de créer un véritable **campus** (p. ex. développer le Centre de compétences lait et agroalimentaire).
- > Utiliser le potentiel des **exploitations propriétés du Canton** (Grangeneuve, Sorens, Bellechasse, St-Aubin).
- > Mettre en valeur le site viticole du **domaine des Faverges** comme lieu de réception/séminaire et œnotourisme.
- > Soutenir par la recherche, le conseil et l'analyse les choix stratégiques des **filieres**.
- > **Renforcer les compétences de formation et de conseil** en matière de préservation des ressources naturelles, d'économie d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques.
- > Développer les **compétences méthodologiques** des conseiller-ère-s agricoles notamment dans la vision et les veilles technologiques et stratégiques.
- > Anticiper la transmission des exploitations en accompagnant le changement à travers **la vulgarisation, le coaching et la médiation**.
- > Soutenir le développement de **l'agriculture 4.0** et sensibiliser les agriculteur-riche-s à l'utilisation de solutions numériques.

Eclairage – Nouveau programme d'études

Comme dans tout domaine professionnel, assurer une formation de qualité est capital. Celle-ci doit s'adapter aux différentes évolutions de la société. Les métiers de l'agriculture ne dérogent pas à cette règle. La révision de la formation du métier d'agriculteur-rice CFC (certificat fédéral de capacité) est en cours. Ces travaux ont lieu tous les cinq à dix ans. Sous la direction de l'OrTra AgriAliForm, des groupes de travail supracantonaux œuvrent dans toute la Suisse à cette révision, dont le processus n'est pas une tâche facile, car les intérêts diffèrent entre cantons, associations et autres groupements concernés. De plus, la numérisation prend de l'importance. Une première consultation interne à la branche a eu lieu en été 2023. La consultation finale, avec la participation des partenaires externes, s'est déroulée en été 2024. L'introduction du nouveau programme scolaire est prévue pour la rentrée 2026/27. Les activités de révision et d'adaptation des cursus de chef-fe d'exploitation et de maître-sse agriculteur-rice ont déjà débuté.

Dans un compromis typiquement helvétique, un nouveau système 3+1 a été introduit pour la durée de l'apprentissage. Cela signifie qu'en 1^{ère} et 2^{ème} année d'apprentissage, les mêmes compétences de base sont acquises dans toutes les professions agricoles. L'apprentissage est ensuite complété en 3^{ème} année par le choix d'une première spécialisation et se termine par l'obtention du CFC. Il est ensuite possible, en 4^{ème} année d'apprentissage, de suivre une autre spécialisation pour une formation plus approfondie et plus complète, directement sanctionnée par un deuxième CFC. Les spécialisations suivantes sont prévues : « Grandes cultures », « Production végétale biologique », « Agriculture d'alpage et de montagne », « Aviculture », « Elevage de bovins » et « Elevage de porcs ». Il convient de mentionner que l'agriculture biologique est intégrée dans toutes les orientations et n'est pas traitée séparément, à l'exception de l'orientation « Production végétale biologique ».

Lors de la révision de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation, les enseignant-e-s de Grange-neuve ont pu faire part de leur point de vue dans le cadre de groupes de travail. De manière générale, les thèmes tels que la durabilité, le climat, la biodiversité, les ressources naturelles, etc. auront beaucoup plus de poids qu'auparavant.

Comme pour toutes les écoles, la mise en œuvre et l'implémentation de ces nouvelles directives représenteront un grand défi, car l'ancien et le nouveau système devront être gérés en parallèle pendant la phase de transition qui durera plus de trois ans. Des contacts sont d'ores et déjà noués avec les écoles professionnelles agricoles des cantons voisins, tant francophones qu'alémaniques, afin de garantir une bonne et judicieuse collaboration. Il est également prévu que les enseignant-e-s participent activement à la révision du matériel pédagogique. Tout ce processus nécessitera un bon accompagnement afin de transformer le « changement » en « opportunité ».



Axe 3: Exploitation familiale et évolution sociale

Contexte et défis

A Fribourg, comme ailleurs en Suisse, l'agriculture a vécu une profonde mutation structurelle depuis une vingtaine d'années. Ces transformations se poursuivent aujourd'hui avec les attentes et les exigences régulièrement renouvelées de la politique agricole fédérale, des marchés et de la société. Un certain nombre d'agriculteur-riche-s suisses et fribourgeois-e-s se retrouvent ainsi sous une pression grandissante, générant des tensions au sein des exploitations et des familles. A cela s'ajoute un certain isolement car de nombreux-euse-s agriculteur-riche-s travaillent et vivent de plus en plus seul-e-s sur leur exploitation.

Leurs conditions de travail sont en général plus difficiles que pour la majorité de la population. Deux tiers de ces personnes travaillent plus de 50 heures par semaine, auxquelles s'ajoute encore le week-end, et leur situation financière est moins bonne que dans d'autres secteurs professionnels. Le risque de surmenage est élevé et la proportion de burnout dans ce secteur professionnel est deux fois supérieure à la moyenne nationale. Parmi les facteurs de stress figurent notamment les soucis financiers en rapport avec l'instabilité des marchés et la concurrence, la remise de l'exploitation et la relève intrafamiliale toujours plus difficile, la surcharge de travail et l'isolement des agriculteur-riche-s. La mécanisation a permis de réduire le recours à la main d'œuvre, mais a accentué aussi l'isolement. Ce stress peut entraîner des répercussions sur l'état de santé physique et psychique. Et comme pour tout-e indépendant-e, la maladie, même passagère, est source de tracas considérables. Ces conditions peuvent aussi être la cause de difficultés sociales en rapport par exemple avec l'endettement, le manque de revenu ou des conflits familiaux. Le mal-être et la souffrance ressentis par certain-e-s agriculteur-riche-s ne touchent heureusement qu'une minorité de personnes, mais cette situation psycho-sociale mérite une attention particulière des Directions et Services de l'Etat.

Pour mémoire, l'étude du Professeur Jérémie Forney sur les risques psycho-sociaux des agriculteurs et agricultrices du canton de Fribourg avait abouti principalement à trois recommandations en 2018 :

- a. Du soutien au développement des liens et au décloisonnement agricole, par exemple par les systèmes de vente directe, les paniers livrés directement aux consommateur-riche-s, l'organisation d'événements à la ferme, qui contribuent à un décloisonnement agricole et à une meilleure compréhension mutuelle
- b. De la formation et du conseil aux agriculteur-riche-s qui peuvent davantage thématiser les questions en rapport avec les facteurs de protection
- c. L'importance de renforcer la cellule de soutien aux exploitations en difficultés (cellule AED)

Le **concept de soutien** mis sur pied à l'attention des exploitations agricoles a donc été renforcé, en tenant compte des recommandations de cette étude. Nous avons ainsi mis sur pied la formation d'environ 200 sentinelles en contact régulier avec les familles paysannes, dans le but de les sensibiliser à la question du risque de suicide et à la manière de réagir face aux situations de détresse. Ces cours «sentinelle» sont financés par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) (via le budget de promotion de la santé et prévention) et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Parallèlement à ce dispositif de détection, un réseau de mentors a été mis en place afin de disposer de personnes d'appui pour accompagner les agriculteurs et les agricultrices en difficulté. Pour sortir un-e agriculteur-riche de cette situation de détresse, il s'agit bien sûr de lui apporter un soutien social et humain, mais aussi de l'aider à se mettre à jour sur le plan administratif, de lui proposer des solutions techniques pour le ou la soulager dans son travail, ou alors de lui apporter des conseils de gestion. Dans chacun de ces destins personnels, la **cellule AED** met en place, avec la personne en difficulté, un plan de mesures, un programme mené étape par étape pour l'extraire de sa situation difficile. Différent-e-s spécialistes sont à disposition : médecin, assistant-e social-e, spécialiste technique ou de gestion, comptable, juriste, médiateur-riche ou encore aumônier-ère. Le mentor accompagnera l'agriculteur-riche et sera sa personne de référence.



Samuel Joray, responsable du secteur Stratégies d'entreprise de Grangeneuve:

«Les mesures mises en place depuis 2019 contribuent à un accompagnement efficace des agriculteur-riche-s en a acquis une reconnaissance et une visibilité qui font d'elle un acteur incontournable, mais néanmoins discret, au bénéfice de celles et ceux qui en ont besoin. La base inter-directionnelle DSAS et DIAF lui donne des perspectives solides.»

Les objectifs et les mesures de l'axe 3: **Exploitation familiale et évolution sociale**

Objectifs

- > Veiller au **bien-être des agriculteur-riche-s** et de leurs familles.
 - > **Valoriser le travail** des agriculteur-riche-s.
 - > Développer la **compréhension entre le monde rural et le monde urbain.**
-

Mesures

- > Accompagner l'exploitation agricole dans l'évolution sociétale : maintenir le dispositif mis en place en 2019 (**Cellule AED renforcée**) ; entretenir un réseau de sentinelles et de mentors chargé de déceler les situations de crise dans le milieu agricole ; établir des indicateurs sociaux pour monitorer l'agriculture sur le long terme.
- > Approfondissement des **études sociales** par des approches qualitatives : enquête par questionnaire sur le modèle 2024 ; approfondissement thématique qualitatif et consolidation et développement de l'approche.
- > Renforcer les compétences du personnel en contact avec les agriculteur-riche-s en matière de **soutien social.**
- > Thématiser les **aspects sociaux** de l'agriculture, notamment dans la formation et la vulgarisation agricole.
- > Encourager et soutenir des projets de **plateforme de rencontre** ou d'événements récréatifs entre producteur-riche-s et consommateur-riche-s.



Eclairage – Etudes sociales

Conscient des difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs et agricultrices et soucieux de leur situation, l'Etat de Fribourg a mandaté l'Université de Neuchâtel et son Centre de compétences CEDD-Agro-Eco-Clim pour une double enquête : la première sur la situation humaine et sociale des agriculteurs et agricultrices et la seconde sur l'évolution de l'organisation familiale dans les exploitations agricoles.

La première étude s'est basée sur un questionnaire envoyé à l'ensemble des chefs et cheffes d'exploitation du canton de Fribourg avec pour but de tester l'utilisation d'**indicateurs sociaux** dans le suivi de l'agriculture régionale. Ce questionnaire a été construit sur la base de formulaires préexistants et utilisés lors d'enquêtes au niveau national. Ainsi, ce procédé permet une comparaison des résultats obtenus auprès des agriculteur-riche-s fribourgeois-e-s avec ceux obtenus pour l'ensemble de la population du pays.

Les résultats offrent une image plutôt inquiétante de la situation sociale des personnes actives dans l'agriculture dans le canton. En effet, celles-ci sont en moyenne particulièrement exposées au stress et au sentiment de déprime et se disent peu satisfaites de leur situation tant sur le plan de la santé, de l'économique que de manière générale.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue la diversité des situations et des réponses au questionnaire. Ainsi, un nombre significatif de répondant-e-s semblent bien se porter et exprime un bon degré de satisfaction. Toujours est-il qu'une autre partie de la population agricole du canton semble être confrontée à des difficultés sociales diverses.

En conclusion, un suivi de l'état social de l'agriculture à l'échelle du canton semble pertinent et important pour ne pas perdre de vue et mieux comprendre ces situations de vulnérabilité sociale comparativement élevée. La question de l'action qui pourrait être entreprise par les institutions agricoles cantonales sur la base de ces résultats reste ouverte. Toutefois, là aussi l'échelle cantonale semble pertinente, notamment en lien avec la structure d'aide aux exploitations en difficulté portée par Grangeneuve.

La deuxième étude sur l'évolution des **modèles familiaux** dans l'agriculture fribourgeoise a associée une enquête par questionnaire en ligne auprès de jeunes chef-fe-s d'exploitation, de focus groups et un atelier de réflexion avec les partenaires institutionnels. Elle a permis tout d'abord d'identifier deux principes d'articulation entre couple et travail – « travailler ensemble » et « séparer les carrières » – qui coexistent dans le monde agricole du canton, produisant des configurations familiales différentes. En parallèle, deux modèles d'organisation des exploitations agricoles s'opposent. Le premier centré sur un noyau familial et le second reposant sur des collaborations hors famille. La dimension intergénérationnelle des exploitations agricoles est vécue à la fois comme une ressource, notamment par l'aide apportée par les parents dans le travail agricole ou pour la garde des enfants, mais aussi parfois comme un poids. Enfin, il ressort un désir généralisé de libérer plus de temps pour la famille et les loisirs.

Ces résultats montrent l'importance de mieux thématiser les enjeux liés à une bonne gestion de la dimension familiale au sein des exploitations agricoles, dans un souci de durabilité qui intègre aussi le pilier social. Ainsi, tout au long du processus participatif de cette étude, un consensus est apparu sur l'importance de s'équiper d'outils, de fournir de l'information et de proposer des solutions pour accompagner les familles agricoles du canton sur ces aspects également.

Plusieurs pistes d'action ont été esquissées, notamment lors de l'atelier avec les partenaires institutionnels, dans les domaines de la communication, de la formation, du conseil et des services offerts aux agriculteurs et agricultrices.

Statistiques

Travail

67 h de travail hebdomadaire. Selon l'OFS, c'est le temps de travail moyen du chef-fe d'exploitation. La moyenne pour le reste de la population est de 40 h

6'533 Equivalents plein-temps (EPT) personnes actives dans l'agriculture et **5'082 (EPT)** personnes active dans l'agroalimentaire, représentent **10,2%** des emplois du canton

Env. 30% de la main-d'œuvre des exploitations agricoles fribourgeoises est féminine

49,7 ans c'est l'âge moyen des exploitant-e-s en 2022, contre **46** en 2000

Source:
OFS

Produire mieux, oui – produire moins, non.

Axe 3: Exploitation familiale et développement social

Depuis un peu plus de 20 ans, l'agriculture vit une profonde mutation structurelle. Un certain nombre d'exploitations agricoles se retrouvent ainsi sous une pression grandissante, avec des répercussions négatives tant au niveau financier qu'au niveau de la qualité de vie des membres la famille. Conscient des difficultés auxquelles le monde agricole est confronté, l'Etat de Fribourg a mis en place une cellule d'accompagnement des exploitations en difficulté avec une série de soutiens aux agriculteur-riche-s fribourgeois-es. La formation de quelque 200 sentinelles (p. ex. vétérinaires, contrôleurs laitiers, comptables) capables de détecter les exploitants et exploitantes agricoles fragilisés et la création d'un réseau de mentors chargés d'accompagner les agriculteur-riche-s en difficultés sont les axes principaux de la Cellule. Le travail de prévention de cette dernière s'étend également dans les classes du brevet agricole, dans les assemblées où elle est invitée et sur le site internet Grangeneuve Conseil.



Axe 4: Sécurité alimentaire et santé animale

Contexte et défis

La lutte contre les **épizooties**⁸ est centrale dans le canton de Fribourg où la densité de la détention, notamment bovine, et la qualité génétique du cheptel représentent un défi quotidien. La santé des animaux est une des préoccupations majeures du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). La mise en place de mesures de lutte et leur suivi mobilisent de nombreux·ses acteurs et actrices au sein du SAAV, mais également les vétérinaires praticiens et praticiennes sur le terrain, les laboratoires d'analyse et les exploitant·e·s, afin de pouvoir garantir et protéger la santé des animaux et ainsi permettre la production de denrées alimentaires de qualité.

Deux grands plans de lutte vont être mis en place à partir d'octobre 2024: le renforcement des mesures de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) pour faire reconnaître indemne la Suisse et un assainissement du **piétin des moutons**, pathologie touchant les onglons. Ces plans débiteront en octobre 2024 et s'étaleront sur une durée de trois ans pour la définition du nouveau statut indemne de BVD, et sur cinq ans pour le piétin.

La situation sanitaire à l'échelle nationale et internationale est très dynamique, notamment en ce qui concerne les épizooties hautement contagieuses. Ces épizooties, comme la **grippe aviaire** qui a déjà touché la Suisse, ou la peste porcine africaine, nécessitent une grande réactivité et une collaboration entre les différents services, notamment avec les gardes-faune pour la surveillance de la faune sauvage, principal vecteur de ces maladies.

Depuis la fin janvier 2024, le virus de la **peste porcine africaine** est bien implanté en Italie. Désormais à seulement 60 km des frontières du Tessin, il touche également l'Est de l'Allemagne, à la frontière avec la Pologne. Inoffensive pour l'homme, c'est la population des sangliers qui est majoritairement atteinte, mais les exploitations de porcs domestiques peuvent aussi être touchées, tout comme les produits de charcuterie qui sont également des vecteurs possibles compte tenu de la persistance du virus dans ceux-ci.

De ce fait, le trafic de personnes et de marchandises entre nos pays représente un risque non négligeable d'introduction du virus en Suisse. Les différents services concernés (notamment SAAV, SANIMA, Service des forêts et de la nature) se préparent activement à l'arrivée de la peste porcine africaine sur sol suisse. Afin de répondre à ces défis sanitaires, le canton de Fribourg s'est doté d'une équipe d'intervention en cas d'épizooties (EICE), conjointement gérée par le SAAV et l'Etablissement d'assurance des animaux de rente SANIMA. Cette équipe est constituée de 26 membres, tou·te·s acteur·rice·s dans la filière agroalimentaire (détenteur·rice·s d'animaux de rente, vétérinaires, boucher·ère·s, collaborateur·rice·s du SAAV et de SANIMA) et possède un local centralisé.

La détention conforme et le souci du **bien-être des animaux** de rente sont des autres aspects de la sécurité alimentaire et sanitaire. Le recensement et son contrôle sont les premières étapes d'un suivi efficace de la qualité de la détention dans les étables et sont indispensables à la mise en place des mesures de lutte dans le cadre de la gestion des épizooties.



Guillaume Kolly,
Administrateur SANIMA
et Dr Grégoire Seitert,
Vétérinaire cantonal:

« Toutes les épizooties sont différentes, mais elles ont toutes potentiellement un impact existentiel sur nos exploitations agricoles. Sanima assure les animaux, favorise les mesures de prévention et de lutte contre les épizooties en partenariat continu avec le SAAV. Les producteur·rice·s doivent, le cas échéant, pouvoir continuer leur mission qui est de produire des denrées alimentaires de qualité, sûres et exportables dans le monde entier. »

⁸ La loi fédérale définit les épizooties comme étant des maladies animales transmissibles, certaines pouvant se transmettre aussi à l'être humain (zoonose). Les épizooties peuvent menacer des espèces indigènes, avoir de graves conséquences économiques et revêtent une importance pour le commerce international d'animaux et de produits animaux. Elles ne peuvent être efficacement combattues qu'avec une vision et une intervention globales impliquant tou·te·s les acteur·rice·s d'une filière de production. Toutes les épizooties animales ne sont pas des zoonoses et ne présentent donc pas forcément de risque pour l'homme, mais elles peuvent avoir un impact non négligeable sur l'économie d'une filière de production et sur la qualité des produits.

Statistiques

Bétail

107'229 UGB détenues dans le canton dont **76,2%** sont des bovins

134'154 bovins dont **57'202** vaches laitières

66'664 porcs

17'637 chèvres et moutons

2'108'423 volailles

5'059 chevaux

Source: USP, OFS

Estivage

583 exploitants d'estivage

Quelques env. **20'000** ha de pâturages d'estivage

Env. **30'000** bovins montent à l'alpage

23'649 pâquiers normaux (PN). Un PN représente 1 vache pendant 100 jours sur l'alpage.

Source: OFS, GELAN

**Les objectifs et les mesures de l'axe 4 :
Sécurité alimentaire et santé animale**

Objectifs

- > Assurer la **sécurité sanitaire** et la traçabilité de tous les produits agroalimentaires.
- > Faire reconnaître les **produits** de l'agriculture fribourgeoise, en Suisse et à l'étranger, comme **sûrs**.
- > Veiller à la **santé** et au bon traitement du cheptel fribourgeois.

Mesures

- > Assurer la **surveillance de la sécurité alimentaire**, le bien-être et la santé des animaux de rente dans un esprit durable. Informer, lutter contre et surveiller les propagations d'épizooties⁹.
- > Elaborer un **plan en cas de pénuries d'énergie** pour les animaux vivants et exploitations agricoles, les groupes agroalimentaires et les distributeurs d'eau potable. Le plan idoine validé a été déposé à l'organe cantonal de conduite en mars 2023.
- > Surveiller les acteur-riche-s de l'agroalimentaire, notamment les **filières et les interprofessions de produits du terroir** ou régionaux. Organiser périodiquement des tables rondes avec tous les acteurs et actrices.
- > Surveiller les détenteur-riche-s de bétail. Surveiller et vérifier le cheptel et ses mouvements (lutte contre les épizooties. Veiller au bon état de préparation de tous les partenaires d'intervention contre les **épizooties** et plan OCC (Organe cantonal de conduite). Adapter les moyens de lutte à l'évolution des risques d'épizooties (BVD, varroa et loques, salmonellose bovine).
- > Être à jour dans l'évaluation et suivre l'évolution des **risques en matière sanitaire** (Escherichia coli, salmonelle, listeria, etc.) et vétérinaire (grippe aviaire, peste porcine).
- > Développer le **guichet unique « Export »** pour faciliter l'administration pour les entreprises exportatrices.
- > Assurer la surveillance des activités des distributeurs **d'eau potable** et analyser la qualité de cette eau.
- > **Formation** des collaborateur-riche-s aux nouvelles techniques et aux nouveaux risques. Faire vivre la Charte des bonnes pratiques des vétérinaires praticien-ne-s.

Eclairage – nouveaux locaux de l’équipe d’intervention contre les épizooties (EICE)

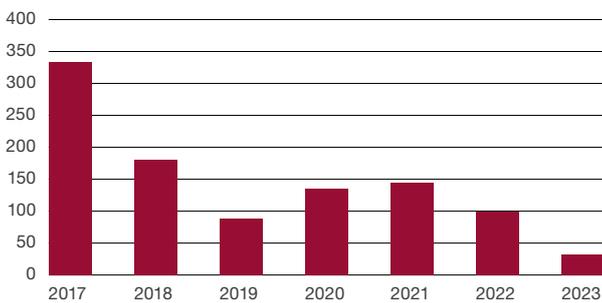
Afin de répondre aux urgences épizootiques et palier les crises, l’équipe d’intervention du Canton de Fribourg dispose de tout le matériel nécessaire à la gestion des foyers d’épizootie, dans des locaux centralisés situés dans le district du Lac, et servant à la fois de centre opérationnel et de formation. Ils présentent l’avantage de se trouver à équidistance des autoroutes A12 et A1, ce qui permet une mobilisation et un déploiement rapides lors d’interventions sur l’entier du territoire cantonal.

Le SAAV, SANIMA et la Protection civile (PCi) disposent de deux rampes dans les locaux pour y stocker tout le matériel de protection personnel, ainsi que le matériel lourd d’intervention comme les remorques, poste de commandement mobile, cages de contention, barrières, etc. Une grande salle de conférence est également disponible pour permettre la tenue de rapports, de dispenser des formations et d’organiser des exercices deux fois par an avec l’ensemble de l’équipe d’intervention. Les locaux permettent également de mettre en place un poste de commandement central pour la coordination des actions en cas d’intervention.



Membres de l’équipe d’intervention épizooties en tenue complète de protection danger biologique B.

Nombre d’animaux IPI dans le canton de Fribourg



Evolution entre 2017 et 2023 du nombre d’animaux IPI (infectés permanents immunotolerants) par la diarrhée virale bovine (BVD), i. e. qui excrètent la maladie pendant toute leur vie. A la suite du renforcement des mesures à partir de 2017, les cas ont sensiblement diminué. Cependant, en tant que canton d’élevage, Fribourg reste particulièrement exposé à la BVD, notamment en raison des déplacements importants d’animaux (marchés, estivages).

Produire mieux, oui – produire moins, non. Axe 4 : Sécurité alimentaire et santé animale

Le projet ReLait – Diminution des antibiotiques s’inscrit parfaitement dans la stratégie antibiorésistance StAR de la Confédération. De simple initiative cantonale, le projet fribourgeois a pris de l’ampleur et est devenu un projet phare au niveau fédéral, avec le soutien financier de la Confédération. A l’origine, ce sont les producteur-riche-s de lait attentif-ive-s à la santé de leur cheptel qui ont approché Grangeneuve, pour développer des stratégies alternatives au niveau de la prévention et du traitement des animaux. Ces personnes souhaitent réduire les antibiotiques administrés à leur cheptel. Le projet est orienté vers la pratique quotidienne des producteur-riche-s avec des stratégies de santé des troupeaux qui peuvent s’appliquer à toutes les exploitations laitières. En plus, un volet socio-économique est aussi étudié. Voulant favoriser les échanges d’expériences entre les producteur-riche-s, des cercles de travail ont été mis en place dans les différentes régions du canton. D’une rencontre à l’autre, les producteur-riche-s ont ainsi la possibilité de découvrir les exploitations des collègues et de discuter ensemble des bonnes pratiques mises en place par leurs pairs.



Axe 5: Ressources naturelles

Contexte et défis

Le Conseil d'Etat a défini de nombreuses stratégies et plans d'action ces dernières années : pour la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, pour la protection des sols et de l'air, pour la promotion de la biodiversité, ainsi que le plan sectoriel de gestion des eaux et des infrastructures en eau potable ou encore le Plan Climat cantonal. Cette politique intersectorielle a pour but de préserver les ressources naturelles, réduire les émissions GES et maintenir les bases de production de l'agriculture.

Préserver les sols fertiles

Le sol est une ressource précieuse et non renouvelable. En l'espace d'un siècle, seul un centimètre de sol environ se reforme. Une exploitation respectueuse est donc indispensable pour que les générations futures puissent continuer à produire des denrées alimentaires, à disposer d'eau potable et à préserver la biodiversité. En 2023, le Conseil d'Etat a adopté une stratégie pour la protection des sols qui s'inscrit dans la lignée des stratégies fédérales et cantonales déjà existantes, notamment la Stratégie Sols Suisse, le Plan Climat, la Stratégie pour le développement durable, la Stratégie Biodiversité et le Plan d'action pour les produits phytosanitaires.

La **stratégie cantonale de protection des sols** comprend un plan d'action avec de nombreuses mesures. L'une d'entre elles consiste en la surveillance de la qualité des sols. Le réseau d'observation des sols (FRIBO) fonctionne depuis 1987 dans le canton de Fribourg. Plus de 300 sites sont échantillonnés tous les cinq ans. Par ailleurs, la Confédération prévoit une cartographie nationale des sols. Dans le canton de Fribourg, un projet pilote a été lancé dans la commune de Prez en collaboration avec le centre de compétence national pour les sols. Des cartes des propriétés des sols seront établies et mises à disposition sur 300 hectares de surface agricole. L'achèvement de ce projet est prévu pour l'année 2025. D'autres projets sont en cours de planification dans le but de préparer la cartographie nationale prévue par la Confédération. L'objectif de la cartographie des sols est de recueillir les données pédologiques qui serviront notamment à préserver les meilleurs sols agricoles (surfaces d'assolement), afin de garantir le potentiel de production et d'autres fonctions fondamentales des sols, et de nourrir la population à long terme.

L'élaboration d'une carte indicative des sols dégradés présentant **un potentiel de valorisation** a également été intégrée. Cela devrait permettre de mieux valoriser les terres excavées à l'avenir et de compenser la perte future de surfaces d'assolement. Grangeneuve analyse en outre tous les projets de construction en zones agricoles et établit des expertises pour le Service des constructions et de l'aménagement. L'objectif est double : d'une part, les sols agricoles doivent être préservés quantitativement et, d'autre part, ils doivent être protégés qualitativement (protection des sols sur les chantiers), même en cas d'interventions temporaires (par exemple lors de la construction de conduites).

Cette stratégie de préservation de la **qualité des sols** présente d'autres effets positifs. Les sols fertiles avec une teneur en humus plus élevée sont plus résistants au climat, stockent le carbone et l'eau, et limitent l'érosion. C'est également le cas des sols tourbeux du Seeland. Une carte des sols du Grand Marais a été établie et permettra, à l'avenir, d'évaluer le potentiel d'amélioration des sols.

Le renforcement des **compétences professionnelles** des agriculteur-riche-s dans le domaine de la protection des sols passe par des offres de formation et de conseil, notamment de la part de Grangeneuve.

Protéger l'eau potable et les eaux souterraines et superficielles

La mise en œuvre du plan sectoriel de gestion des eaux, du plan sectoriel des infrastructures d'eau potable et du plan d'action phytosanitaire cantonal doit permettre de réduire les substances nutritives que sont le nitrate et le phosphore, ainsi que les risques liés aux produits phytosanitaires, conformément aux objectifs fixés par la Confédération. L'intention est de concilier la protection des eaux et l'agriculture afin de permettre une utilisation des eaux et une production agricole durable. Ces plans contiennent des mesures spécifiques pour l'agriculture qui ne sont pas reproduites dans ce rapport.



Christian Vøegeli, responsable du secteur Ressources de Grangeneuve :

« Les agriculteur-riche-s ne nourrissent pas seulement leurs vaches dans les pâturages, mais aussi les vers de terre et les petits animaux dans le sol. Des sols fertiles et sains assurent l'alimentation de la population et, effet secondaire positif, stockent du carbone, ce qui atténue en même temps le changement climatique. »



André Chassot, responsable du Secteur Production végétale de Grangeneuve :

Pour soutenir la mise en œuvre du plan phytosanitaire national et son objectif de réduire de 50 % les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2027, diverses actions sont déployées. Notamment par le biais du plan phyto cantonal qui, en plus des incitations financières pour diminuer l'usage des produits de synthèse, permet de renforcer le conseil et la formation continue.»

Le Conseil d'Etat a adopté en 2021 le **plan d'action pour la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires** dans et hors de l'agriculture. Ce plan d'action s'appuie sur celui élaboré au niveau national, avec pour objectif de réduire de moitié les risques liés aux produits phytosanitaires d'ici 2027. Il renforce les activités déjà existantes, comprend de nouvelles mesures ciblées et définit un suivi afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises. Le coût de la mise en œuvre des mesures pour la période 2022-2025 s'élève à CHF 8,6 millions. Le conseil indépendant et la formation continue des agriculteur-riche-s sont renforcés, et des incitations financières sont créées pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et la diminution du ruissellement. Avec la «trajectoire de réduction des produits phytosanitaires», de nombreuses mesures visant à réduire les risques ont été intégrées dans l'ordonnance sur les paiements directs au niveau fédéral. La poursuite des activités cantonales sera particulièrement importante dans le domaine de la communication et du conseil pour l'utilisation agricole et non agricole des produits phytosanitaires.

Dans le canton de Fribourg, des projets autour des **captages d'eau potable** sont soutenus dans huit communes. Leur but est de réduire la teneur en nitrates dans la nappe phréatique, respectivement dans l'eau potable. La conversion d'une partie des terres arables en prairies permanentes est la mesure la plus efficace, car le sol est recouvert d'une végétation dense toute l'année et aucun travail du sol n'est effectué. Dans les cultures arables, le lessivage peut être réduit par une rotation des cultures adaptée. Les cultures intermédiaires (engrais verts, fourrage intermédiaire) absorbent l'azote et réduisent ainsi la teneur en azote minéral du sol. Elles permettent également une bonne couverture du sol en hiver. Dans la plupart des projets, les mesures prises par l'agriculture sont indemnisées dans le cadre du programme de protection des eaux (art. 62a LEaux) de la Confédération. Lorsque la phase d'assainissement est terminée (taux de nitrates inférieurs à 25 mg/l), la Confédération exige que les mesures soient garanties sur une plus longue période.

Lors de l'utilisation d'**engrais de ferme** en hiver, de nombreuses exigences doivent être respectées dans le but d'éviter toute pollution de l'environnement et d'utiliser efficacement les éléments nutritifs, conformément aux bonnes pratiques agricoles. Une check-list «Engrais de ferme en hiver» est à disposition pour déterminer le bon moment pour épandre les engrais de ferme.



Statistiques

Environnement

7'795 ha Non recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures (anciennement extenso)

3'746 ha Non-recours aux herbicides dans les grandes cultures

8'086 ha techniques culturales préservant le sol

Biodiversité

9'280 ha de surface de promotion de la biodiversité (SPB)

77'852 arbres fruitiers sur la surface agricole

250 exploitations respectent les directives bio. Cela représente **7'756 ha** de production, **env. 25 %** de la production maraîchère et **env. 37 %** des surfaces viticoles

49 périmètres de réseau écologique et **6** de qualité du paysage, dont **3** intercantonaux

Source :
GELAN

Maintenir la protection de l'air

Les récentes adaptations des ordonnances fédérales dans le domaine de l'agriculture et de la protection de l'air ont permis de fixer des objectifs communs (utilisation de pendillards et couverture de fosses). Ces deux mesures techniques, liées à l'exploitation, ont été identifiées au niveau national comme étant efficaces, permettant donc de diminuer les émissions d'ammoniac. Le plan cantonal pour la protection de l'air 2019 contient plusieurs mesures concernant la réduction d'émissions d'ammoniac, notamment la sensibilisation des agriculteur-rice-s et la réduction dans les déjections des porcs par une alimentation multiphase pauvre en azote.

Il faut toutefois relever qu'il existe un conflit d'intérêts au niveau de la détention des animaux de rente. Les programmes de détention soutenus par la Confédération (principalement les contributions au bien-être des animaux) peuvent avoir des effets négatifs sur les émissions d'ammoniac, liées à la sortie des animaux en extérieur. Dans le canton de Fribourg, la détention en stabulation libre des bovins, avec courettes d'exercice à été mise en œuvre. Cette situation est favorable au bien-être animal, mais défavorable du point de vue de la protection de l'air et des émissions d'ammoniac. Grangeneuve participe au projet «*Drehscheibe Ammoniak*» (plateforme sur l'ammoniac) et la mise en place de conseils, dans le domaine de la construction de systèmes de détention favorables à la diminution des émissions d'ammoniac, tout en respectant le bien-être animal. Le Canton contribue annuellement à des mesures pour évaluer les concentrations d'ammoniac (Critical Levels) par capteurs passifs, faisant ainsi partie d'un réseau national ayant pour objectif principal de fournir une vue d'ensemble des immissions d'ammoniac sur différents sites, et de mettre en évidence l'évolution des concentrations sur une longue période, ainsi que les variations saisonnières et entre différents types de sites. Les résultats cantonaux sont communiqués par le biais du rapport annuel sur la qualité de l'air du Service de l'environnement.

Mettre en œuvre la stratégie pour la biodiversité et préserver la qualité des paysages

Afin de préserver à long terme la diversité biologique et les écosystèmes, ainsi que pour les restaurer dans la mesure du possible, Fribourg s'est doté d'une stratégie cantonale en matière de biodiversité. Celle-ci renforce l'infrastructure écologique et l'intègre dans l'aménagement du territoire, soutient la revitalisation des rivières et la création de biotopes. Lors de sa mise en œuvre, une attention particulière est accordée à la création de synergies entre les différents programmes et exigences environnementaux. La stratégie ne concerne pas seulement les surfaces agricoles, mais mobilise tous les acteurs afin de travailler ensemble pour la promotion de la biodiversité sur tout le territoire.

De nouvelles tâches attendent Grangeneuve et l'agriculture fribourgeoise, et des moyens supplémentaires sont également disponibles. A Grangeneuve, des conseillers et conseillères ont été engagé-e-s pour aider les agriculteur-rice-s à répondre aux questions liées à la promotion de la biodiversité, comme la plantation de haies, de vergers haute-tige de qualité 2 ou la création de zones humides. L'objectif est d'améliorer la qualité des surfaces, tout en tenant compte de la production agricole.

En parallèle, la plupart des mesures de la stratégie pour la biodiversité contribuent au maintien d'un paysage diversifié et remplissent les objectifs de la «*Conception Paysage Suisse*» de la Confédération. Ces mesures peuvent être valorisées dans des projets de qualité du paysage existants. En outre, les spécialistes de Grangeneuve apportent leurs connaissances en matière de biodiversité dans le cadre de la formation et du perfectionnement agricoles, accompagnent et soutiennent des projets agro-environnementaux.

La stratégie pour la biodiversité est valable pour la période de 2023 à 2028. Dans le domaine de l'agriculture, la priorité est d'harmoniser les nouvelles exigences avec les programmes actuels et futurs, notamment avec le regroupement des projets de qualité du paysage et de mise en réseau prévu par la Confédération.

Plan Climat Agriculture

Les effets du changement climatique soulèvent de nouveaux enjeux de taille et le canton de Fribourg a décidé d'agir concrètement. Le Plan Climat cantonal (PCC), qui compte au total 115 mesures, propose, pour l'ensemble des secteurs concernés, une stratégie déployée entre 2021 et 2026, pour un montant évalué à CHF 22,8 millions. Pour soutenir spécifiquement les agriculteur-rice-s face à ces défis et les informer des actions possibles, un Plan Climat Agriculture dérivé du Plan Climat cantonal a été élaboré. Les familles paysannes, directement impactées par les aléas climatiques, font preuve d'un engagement soutenu (cf. Eclairage Concours) et s'impliquent en tant que parties prenantes dans la mise en œuvre de nombreuses mesures liées à l'agriculture du PCC.

La DIAF a choisi une approche coordonnée et cohérente des mesures du PCC touchant à l'agriculture. Ainsi, à l'exception de quelques mesures transversales, pour lesquelles la responsabilité revient communément à différents services, la mise en œuvre relève de la responsabilité de Grangeneuve, en étroite collaboration avec les organisations du monde agricole et les exploitations. Il est nécessaire que les initiatives viennent des agriculteur-riche-s. L'agriculture fribourgeoise, responsable de 14 % des émissions directes et indirectes de GES du canton, prend pleinement conscience de son impact climatique. Produire de la nourriture a un coût environnemental, c'est un fait. L'objectif pour l'agriculture fribourgeoise est d'améliorer l'efficacité de cette production pour réussir à produire mieux au niveau agronomique, mais pas moins. Nourrir la population doit en effet rester sa tâche principale.

Au-delà de cette priorité, les exploitations agricoles jouent un rôle clé dans la transition énergétique, notamment en développant l'installation de méthaniseurs et la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, ainsi que sur d'autres infrastructures agricoles, telles que les serres ou les systèmes de protection de cultures pérennes. De plus, les actions des agriculteur-riche-s – peuvent influencer à long terme le potentiel de séquestration du carbone dans les sols.

Les principales mesures incluent l'amélioration de la résilience climatique de l'agriculture et la réduction des émissions de GES. Un accent est également mis sur le renforcement de la vulgarisation sur le thème du climat, plus particulièrement sur les techniques de production et la redéfinition des bonnes pratiques agricoles. Au-delà des différents projets et mesures mis en place dans le cadre des volets « Atténuation » et « Adaptation », le Canton travaille intensivement à la mise en place d'une stratégie d'irrigation et au développement d'infrastructures permettant d'assurer l'approvisionnement en eau des alpages. Des mesures axées sur la promotion des circuits courts et le soutien à la production locale, ainsi que celles visant à promouvoir les produits du terroir, viennent compléter le rayon d'action du volet agricole du Plan Climat Agriculture.

Afin de soutenir un aspect important qui ressort de la « Stratégie Climat pour l'Agriculture et l'Alimentation 2050 » de la Confédération qui consiste à promouvoir la consommation de protéine végétale, le Canton donne l'opportunité d'octroyer, de 2024 à 2026, une contribution supplémentaire à la surface pour la culture de légumineuses à graines destinées à l'alimentation humaine.

Considérant que la production agricole ne constitue qu'un maillon du secteur agroalimentaire, des efforts sont attendus dans les domaines de la transformation, de la commercialisation et des comportements des consommateur-riche-s. Bien que l'agriculture soit au cœur de cet enjeu, le défi ne pourra être relevé qu'au travers d'une implication de l'ensemble de la chaîne, dans une logique de la fourche à la fourchette.

Statistiques

Territoire

Le territoire cantonal a une superficie de **env. 167'000 ha** dont :

12'000 ha de surface constructible et dédiée au transport

15'000 ha de surface improductive (lac, montagne)

45'000 ha de forêt

95'000 ha de surface agricole, dont **env. 20'000 ha** de pâturage d'estivage

7 % de la surface agricole suisse

72 % de la SAU se situe dans les zones de plaines et de collines

Le canton comprend **75'242 ha** de SAU, dont :

67 % de prairies et pâturages
35'000 ha de terres assolées (labourées et prairies temporaires)

Env. 24'000 ha de terres ouvertes (essentiellement céréales, pomme de terre, betterave sucrière, colza)

Les **2'598** exploitations fribourgeoises sont en moyenne **32 %** plus grande que les exploitations suisses. **32 %** d'entre elles ont disparu depuis 2000

Source : BFS

Produire mieux, oui – produire moins, non.

Axe 5: Ressources naturelles

La fumure azotée est très importante pour garantir les rendements des surfaces agricoles, mais elle peut aussi avoir des effets négatifs sur les ressources naturelles air-eau-sol. Afin d'évaluer de manière plus précise les besoins en azote des cultures, un projet pilote a été mis en place pour évaluer les épandages d'engrais sur les champs de céréales en utilisant des données satellitaires et de drones (Fertilisation azotée basé sur la télédétection). Le projet comprend une variante avec la quantité d'azote selon les normes de fumure, ainsi que des variantes avec moins d'azote. Le projet s'appuie sur les principes de la fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF) d'Agroscope.

Les objectifs et les mesures de l'axe 5: Ressources naturelles

Objectifs

- > Améliorer la **résilience** de l'agriculture face aux changements climatiques.
- > Atténuer l'impact de l'agriculture sur les **ressources naturelles** (eau, air, sol).
- > Promouvoir une **infrastructure écologique** fonctionnelle.

Mesures

- > **Mettre en œuvre les mesures du plan climat**¹⁰ pour atteindre une agriculture résiliente, réduire les émissions de GES et atteindre une exploitation durable des alpages.
- > **Mise en œuvre de la stratégie pour la protection des sols**¹¹ par les mesures suivantes : réaliser une cartographie complète des sols agricoles fribourgeois, assurer le quota cantonal et développer un processus pour compenser l'emprise SDA, valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture et maintenir la base de production (surfaces productives) en intégrant les diverses mesures d'extensification/augmentation de la biodiversité. Renforcer les compétences professionnelles des agriculteur-riche-s en matière de protection des sols dans la formation et le conseil.
- > **Protéger les eaux**¹² par les mesures suivantes : réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et diminution des excédents d'azote et de phosphore, maintien de la ressource en eau comme eau potable et mettre en place une gestion des eaux durable et responsable.
- > **Réaliser la stratégie biodiversité**¹³ par les mesures suivantes : mise en œuvre de la Stratégie cantonale biodiversité, définition et planification de l'infrastructure écologique.
- > Promouvoir les **bonnes pratiques agricoles**.
- > Développer le cadre et les conseils aux agriculteur-riche-s dans le domaine de **l'énergie**. Soutenir les agriculteur-riche-s dans leurs projets de production d'énergie verte et de réduction de consommation d'énergie.
- > Améliorer la gestion des conflits d'objectifs dans la mise en œuvre de **l'aménagement du territoire** hors zone à bâtir. Prendre en compte, lors de la pesée des intérêts dans l'aménagement du territoire, la qualité des sols afin de préserver les meilleurs sols. Protéger les sols de qualité face à la pression de la construction (y compris agricole).
- > Gestion des **conflits agriculture – faune sauvage** (protection des cultures, des troupeaux, des ruches, etc.) par la recherche de solutions conjointes entre agriculture, apiculture et gestionnaires de la faune sauvage.

10 Programme Gouvernemental 2022-2026 3.1.1

11 Programme Gouvernemental 2022-2026 3.1.2

12 Programme Gouvernemental 2022-2026 3.1.4

13 Programme Gouvernemental 2022-2026 3.1.5

Eclairage – Concours Plan Climat Agriculture

Le Plan Climat Agriculture a vu le jour au début de l'année 2023, afin de mettre en commun certaines mesures du PCC en lien avec l'agriculture, avec l'appui conjoint de la DIME, la DIAF, de Grangeneuve, d'Agri Fribourg et Bio Fribourg. Au-delà de la participation active des exploitations agricoles au travers de divers projets, Grangeneuve a encouragé les agriculteur-ric-e-s à proposer des solutions qui tiennent compte de la situation de leurs propres exploitations.

À cette fin, un concours d'idées a été instauré. Les projets soumis devaient répondre à des critères clairs : contribuer de manière visible et si possible mesurable à l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et/ou à l'amélioration du bilan des émissions de GES, faire preuve d'exemplarité et posséder un caractère innovant. Les soumissionnaires devaient de plus s'engager à mettre en œuvre leur vision, qui devait être réalisable. Le Concours Plan Climat Agriculture, a connu un grand succès. Plus de cinquante projets ambitieux ont été déposés. Ils portaient sur une multitude de sujets ayant pour objectif d'améliorer la résilience des exploitations ou de diminuer les émissions de GES. Parmi ces projets figuraient notamment des concepts permettant de gérer durablement le sol et l'eau, de mettre en place de nouvelles formes de production ou de substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Les lauréat-e-s, sélectionnés par un jury d'experts, ont été salués pour leur engagement et leur innovation. Leurs projets illustrent la diversité des opportunités rencontrées par le secteur agricole dans sa transition vers une meilleure résilience face aux défis climatiques. Avec le Concours Plan Climat Agriculture, les agriculteur-ric-e-s ont directement été invités à partager leurs approches individuelles à la thématique. Cette participation est importante, car pour aller de l'avant, il ne faut pas seulement des directives, mais aussi des initiatives concrètes du terrain.

Durant l'année 2024, différentes mesures de communication ont été déployées afin de faire connaître les projets des lauréat-e-s, y compris des publications dans le journal Terre-à-terre, le site internet ainsi que dans la presse agricole. Des vidéos sont également disponibles sur Grangeneuve-conseil.ch. Le but étant de sensibiliser la population au fait que le secteur agricole prend activement des mesures en faveur du climat, démontrant ainsi son engagement par des actions concrètes. Au-delà du concours, durant l'année 2025 ainsi qu'en 2026, nous disposerons de plus amples informations sur les différents projets mis en place et profiterons de les vulgariser, afin que tout un chacun puisse en bénéficier et les mettre à profit dans le cadre de son activité professionnelle.



Axe 6: Outils de production

Contexte et défis

Le savoir-faire du Canton de Fribourg dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire est riche et diversifié. Les domaines d'expertise comprennent notamment le maraîchage dans le Seeland, la production laitière en Gruyère, Glâne et Veveyse, les exploitations mixtes en Singine ou encore les grandes cultures dans la Broye. Il est très important pour le Canton de préserver et développer ce tissu artisanal et agro-industriel pour maintenir une agriculture productive sur son territoire. L'augmentation des sécheresses estivales en lien avec le dérèglement climatique et le vieillissement des infrastructures agricoles posent un certain nombre de défis. Pour y répondre, le Canton de Fribourg s'engage auprès des agriculteur·rice·s en investissant dans des projets concrets tournés vers l'avenir.

Au niveau cantonal, plusieurs types de mesures permettent de soutenir les investissements dans les **infrastructures** nécessaires au maintien de la production agricole. Des projets de réfection des chemins agricoles et alpestres qui améliorent l'accès aux champs et aux bâtiments agricoles sont par exemple soutenus par les mesures d'aides structurelles du canton, au même titre que les remaniements parcellaires qui contribuent à favoriser une exploitation des terres plus rationnelle.

Le Canton soutient aussi les projets d'amélioration de la **gestion de l'eau** dans l'agriculture. Cela englobe notamment la mise en place de réseaux d'irrigation permettant de limiter les prises d'eau dans les petits cours d'eau, l'amélioration de l'approvisionnement en eau des alpages mais aussi, dans une moindre mesure, le développement ou la rénovation d'infrastructures de drainage. Dans le contexte actuel, ces projets sont particulièrement importants pour aider l'agriculture fribourgeoise à s'adapter aux changements climatiques.

Parallèlement, un certain nombre de mesures se concentrent sur le soutien aux **constructions rurales individuelles** (fermes, porcheries, poulaillers, serres, locaux de stockage, etc.) ou collectives (coopératives de fromageries, centres collecteurs, etc.) et permettent ainsi aux exploitant·e·s de garder en état ou de moderniser leur outil de production. Des aides sont aussi prévues pour les jeunes exploitant·e·s ainsi que pour les exploitations en difficultés financières.

Grâce aux différentes mesures d'amélioration des structures, de nombreux projets variés d'agrandissement de bâtiments, de modernisation de fromageries, de mise en place de réseau d'irrigation, d'installation de citernes dans les alpages, de réfection de chemin alpestres, etc., sont en phase de réalisation ou en cours de développement. En fonction des caractéristiques de ces projets, des **aides structurelles** cantonales et fédérales sont allouées soit par le biais de contributions à fonds perdu, soit par le biais de prêts.

Le Canton de Fribourg ambitionne ainsi de conserver des infrastructures agricoles à la pointe de la technique et de l'innovation, tout en optimisant les investissements et en maîtrisant les coûts. Cela passe également par une attention particulière apportée à **la formation et au conseil** des exploitant·e·s agricoles, ainsi que par la définition et la communication de visions stratégiques claires et conformes aux objectifs du Canton en matière d'agriculture. Grâce à ces investissements, le Canton de Fribourg se donne les moyens de maintenir une agriculture productive et durable adaptée aux spécificités locales de son territoire et aux changements climatiques.



Pascale Ribordy, responsable du secteur Améliorations structurelles de Grangeneuve:

« Les agriculteur·trice·s sont les champion·ne·s de la résilience. Face aux défis actuels, il est crucial d'assurer la sécurité alimentaire par des outils de production modernes et adéquats. »

Les objectifs et les mesures de l'axe 6 :

Outils de production

—

Objectifs

- > Soutenir l'entretien et la modernisation des **infrastructures agricoles**.
- > Développer les axes d'adaptation de l'agriculture au **changement climatique**.
- > Soutenir la **résilience** des exploitations.

Mesures

- > **Promouvoir une agriculture innovante¹⁴** par le soutien financier pour pérenniser et développer les infrastructures.
- > Elaborer et mettre en œuvre la **stratégie de l'irrigation** et soutenir la réalisation des projets d'infrastructures.
- > Encourager et soutenir les projets d'approvisionnement en **eau des alpages**.
- > Encourager les agriculteur-riche-s à collaborer pour réaliser des **infrastructures en commun**.
- > Accompagner le développement de projets sur le plan de l'**aménagement du territoire (fromageries, serres, installations énergétiques)**.
- > Accompagner la mise en œuvre du **droit foncier rural** (Aménagement du territoire, reprise de la ferme).

Eclairage – bâtiments d'habitation et annexes agricoles situés hors de la zone à bâtir

—

La séparation des zones constructibles et non constructibles est l'un des principes fondamentaux de l'**aménagement du territoire**. Il sert à garantir une utilisation mesurée du sol et à préserver les terres cultivables. Les zones agricoles doivent donc être largement préservées des constructions. Selon le droit fédéral, certaines constructions en zone agricole, donc hors zone à bâtir, sont néanmoins conformes à l'affectation de la zone.

Le **droit d'habiter** hors de la zone à bâtir reste donc réservé à un groupe limité de personnes. Selon l'article 34 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, sont conformes à la zone, les constructions destinées à l'habitation qui sont indispensables à l'exploitation de l'entreprise agricole correspondante (art. 7 LDFR), y compris les besoins en logement de la génération cédante. Si la gestion de l'exploitation est possible depuis la zone d'habitation, ou si les conditions de l'exploitation ne requièrent pas une présence permanente sur place, aucune nouvelle surface habitable ne peut être autorisée. Les nouvelles constructions destinées aux besoins d'habitation doivent être indispensables à l'exploitation de l'entreprise agricole. Lors d'une demande de nouvelle construction ou d'extension, une vérification intervient.

La directive relative aux habitations agricoles et bâtiments ruraux hors zone à bâtir du 20.12.2022 de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) / DIAF clarifie et simplifie le traitement des demandes de permis de construire correspondantes. Elle précise en détail les conditions à remplir pour qu'une demande puisse être acceptée et énumère les bâtiments annexes qui peuvent être autorisés. La directive s'appuie sur la jurisprudence pertinente du passé et sur la pratique d'autres cantons.

Pour définir si une présence permanente sur place est indispensable et si le besoin en logement est objectivement nécessaire, les valeurs limites suivantes sont déterminantes : bétail laitier consommant des fourrages grossiers et vaches mères de plus de 20 UGB, bétail d'engraissement et d'élevage de plus de 60 UGB, porcs d'élevage et volailles de plus de 100 UGB, ainsi que les exploitations d'estivage de plus de 60 pâquiers normaux. Pour un logement d'employé, les valeurs limites doivent être au moins deux fois plus élevées. Conformément au principe de nécessité, la surface des bâtiments d'habitation ne doit pas être surdimensionnée. Les surfaces habitables maximales suivantes peuvent être acceptées : logement du ou de la chef-fe d'exploitation 180 m², grands-parents 100 m² et apprenti·e·s 20 m².

Les nouveaux logements doivent en premier lieu être construits dans les masses bâties existantes et former une unité architecturale avec les autres parties de l'exploitation. Les exploitations agricoles situées dans la zone à bâtir ou à proximité de celle-ci ne peuvent pas construire de logements supplémentaires dans la zone agricole. Le critère de proximité de la zone à bâtir est un ordre de grandeur de 500 mètres maximum à vol d'oiseau ou de 1 km de distance en voiture. Environ 70% des centres d'exploitation agricole du Canton de Fribourg sont concernés par cette mesure. Pour ces exploitations, il reste la possibilité d'agrandir les bâtiments d'habitation agricoles conformément aux articles 24 et suivants de la loi sur l'aménagement du territoire. Il y est défini dans quel cadre les habitations peuvent être transformées, agrandies ou démolies et reconstruites. La directive du 28 février 2023 de la DIME clarifie l'application de la loi en ce qui concerne la modification de bâtiments situés hors de la zone à bâtir et qui ne sont plus conformes à l'affectation de la zone.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2), adoptée par le Parlement fédérale à l'automne 2023, apporte de nouveaux défis. Ainsi, le nombre de bâtiments situés hors de la zone à bâtir doit être stabilisé à partir du 29 septembre 2023 (date d'adoption de la loi révisée). Chaque nouveau bâtiment doit être compensé par la démolition d'un bâtiment existant. L'ordonnance correspondante, qui règle la mise en œuvre, est en consultation au moment de la rédaction du présent rapport. Toutefois, il semble que les constructions hors de la zone à bâtir ne seront pas facilitées pour l'agriculture.

Statistiques

Améliorations des structures

18'671'789 CHF de subventions annuelles cantonales et fédérales

39'419'000 CHF de prêts annuels octroyés

Env. **80 millions** CHF de travaux annuels réalisés grâce aux subventions et aux prêts

213'479'506 CHF de prêts actifs (**1883** prêts actifs)

Source :
Grangeneuve 2023

Produire mieux, oui – produire moins, non.

Axe 6 : Connaissances spécialisées et outils de production

Grangeneuve élabore en ce moment une stratégie d'irrigation afin de soutenir le développement d'infrastructures hydriques performantes, qui garantissent la production agricole locale, tout en assurant une utilisation durable des ressources en eau. Ces travaux sont financés par le Plan Climat. Un comité de pilotage multidirectionnel, réunissant la DIME et la DIAF, a été constitué pour accompagner ces travaux, coordonner les grands projets d'irrigation et faciliter leur mise en œuvre. Le comité travaille en parallèle à la mise en place d'une plateforme transversale sur le thème des prélèvements des données agricoles. Un mandat a été confié à un groupement de bureaux d'études. Un rapport doit être remis au Conseil d'Etat courant 2024.



Axe 7 : Paiements directs et revenu agricole

Contexte et défis

Paiements directs

La planification agricole est parfois sujette à des facteurs d'insécurité. La suspension de la PA 22+, la validation tardive des trains d'ordonnances, ainsi que les nombreuses interventions au Parlement fédéral en sont autant d'exemples. Ce manque de sécurité a été l'une des raisons de la « révolte agricole » du printemps 2024. En 2023, la politique agricole a franchi une nouvelle étape en termes de complexité avec la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 *Réduire le risque de l'utilisation de pesticides*. L'introduction de nombreuses nouvelles mesures, notamment dans le domaine des paiements directs, a constitué un défi de taille pour tou-te-s les partenaires impliqué-e-s. Toutefois, dans ce contexte mouvementé, l'agriculture fribourgeoise a montré sa forte capacité d'adaptation et le montant total des paiements directs versés aux exploitations agricoles fribourgeoises n'a que très peu varié par rapport à l'année précédente. Pour illustrer la complexité de la mise en œuvre de certaines mesures prises au Parlement fédéral, voici quelques exemples tirés de la pratique :

Le 13 avril 2022, le Conseil fédéral a adopté le paquet d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable. Une première partie de l'initiative parlementaire 19.475 a ainsi été mise en œuvre. Cette publication a suscité de nombreuses questions de la part des exploitant-e-s quant à l'application des mesures qui devaient déjà être prises lors de la planification de l'assolement et de l'ensemencement des cultures d'automne 2023. Malgré les efforts intensifs de tou-te-s les acteur-ric-e-s pour obtenir les informations nécessaires et les transmettre à la base, de nombreuses questions sont restées sans réponse. Grangeneuve a tenté d'informer au mieux les exploitant-e-s sur les nouvelles exigences par le biais de séances d'information durant l'été et par le biais d'une campagne d'information décentralisée de grande envergure durant les mois d'hiver. Près de la moitié des exploitant-e-s du canton de Fribourg a participé à l'une de ces séances d'information, ce qui démontre bien l'importance accordée à leur mise en place.

En outre, les **systèmes informatiques** ont dû être adaptés afin d'annoncer les nouveaux programmes lors du recensement d'automne 2023, bien que certaines exigences détaillées n'aient été connues qu'avec la publication du paquet d'ordonnances et des instructions correspondantes en novembre seulement. Finalement, la plupart des exigences étaient claires et les nombreuses demandes des exploitant-e-s ont été satisfaites avec une certaine souplesse concernant les inscriptions et les annulations de programmes. Il est important de constater que les trois versements des paiements directs ont pu être effectués dans les délais.

Le Canton de Fribourg soutient un système de contrôle efficace et crédible. L'agriculture fribourgeoise reçoit environ CHF 200 millions de paiements directs par an. Il est juste que l'utilisation de ces fonds publics soit contrôlée pour garantir leur bonne utilisation. Un grand besoin de coordination s'est fait sentir entre les autorités cantonales, fédérales et les organisations de contrôle. La tâche herculéenne consiste à mettre sur pied une **coordination de contrôle** adéquate, à superviser les nouvelles inscriptions dans un délai raisonnable afin d'éviter les demandes de remboursement. De plus, les contrôles doivent être coordonnés avec d'autres offices tels que l'OSAV ou l'OFEV. Enfin, le personnel de contrôle (souvent des agriculteurs et agricultrices) doit être formé de manière à savoir exactement ce qu'il doit contrôler et de quelle manière effectuer ces tâches. Ceci avec l'objectif constant de limiter le nombre des contrôles pour chaque exploitation, afin de diminuer la charge administrative tout en garantissant les exigences légales et la crédibilité auprès des consommateur-ric-e-s.

Les agriculteur-ric-e-s fribourgeois-e-s se sont bien informé-e-s sur les nouveaux programmes et ont réfléchi à l'**orientation stratégique** future de leurs exploitations. Beaucoup ont essayé de compenser les pertes liées aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement par d'autres mesures de paiements directs. Une réflexion globale est nécessaire à cet égard, car toutes les adaptations ne font pas forcément du sens, par exemple si les nouveaux programmes impliquent des investissements trop importants ou une baisse de rendement trop radicale. Il est réjouissant de constater que certain-e-s exploitant-e-s ont reconnu que les nouveaux programmes les obligeaient à remettre en question leurs anciennes procédures. Souvent, il a démontré qu'il était possible d'obtenir des résultats tout à fait satisfaisants avec des procédures modifiées. Ces réflexions font également naître des idées d'approches innovantes, que ce soit au niveau des cultures ou des pratiques culturelles – des aspects important par suite du défi climatique.



David Stœckli, responsable du secteur des paiements directs de Grangeneuve :

« Le système des paiements directs a atteint une complexité qui pousse tou-te-s les acteur-ric-e-s à leurs limites. Outre le développement constant de la numérisation, le système doit être simplifié de fond en comble. Seuls des objectifs clairs peuvent être atteints en commun. »

Revenu agricole

Le revenu agricole moyen se situe entre CHF 75'000 et CHF 80'000 (cf. « État de la situation »). Le revenu agricole d'une exploitation dépend entre autres de sa taille et de son orientation et donc de très nombreux facteurs sur les marchés d'approvisionnement et de vente. Et ces facteurs peuvent même avoir des effets différents sur la même exploitation. Par exemple, en 2023, les rendements des cultures fourragères étaient très bons en raison des précipitations. En revanche, le printemps mitigé et la sécheresse qui s'en est suivie ont mis à mal les grandes cultures, ainsi que les cultures fruitières et maraîchères. Cela a entraîné des répercussions sur les prix des produits agricoles, qui varient toutefois en fonction de l'organisation du marché. Ainsi, les prix varient très fortement, notamment pour les cultures maraîchères ou les porcs, alors qu'ils fluctuent moins pour les céréales ou le lait. Toutefois, contrairement à la plupart des autres produits, de nombreux prix sont définis directement ou indirectement dans l'agriculture. Outre l'effet indirect de la protection douanière, il existe des prix indicatifs de la branche pour de nombreux produits (p. ex. pour le lait, les céréales, les betteraves sucrières, les pommes de terre), qui sont négociés par les partenaires du marché et qui évitent ainsi de trop grandes fluctuations de prix. Le prix à la production du lait¹⁵, important pour le Canton, a augmenté de 1,4 % en 2023 par rapport à l'année précédente pour atteindre 76.36 centimes par kilogramme. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2009. Le niveau est encore nettement supérieur pour les produits AOP à forte valeur ajoutée. Parmi les facteurs qui influencent ce prix figurent les coûts de production du lait, le mode de mise en valeur et la situation du marché en Suisse et à l'étranger. En raison des « Révoltes agricoles », les prix sont revenus sur le devant de la scène politique. Plusieurs interventions demandent que la Confédération exerce à nouveau une plus grande influence sur la formation des prix (p. ex. motion Nicolet 21.4124: *Lier le supplément pour le lait transformé en fromage au prix indicatif*; motion Rueggsegger 24.3206: *Possibilités de coopération entre producteurs agricoles. Créer plus de transparence et des prix équitables*).

Statistiques

Exploitations

2'234 exploitations bénéficiaires de paiements directs

6'533 (EPT) personnes actives dans l'agriculture et **5'082 (EPT)** personnes active dans l'agroalimentaire, représentent **10,2 %** des emplois du canton

Les exploitations fribourgeoises sont en moyenne **32 %** plus grandes que les exploitations suisses

3'780 numéros BDTA (banque de données sur le trafic des animaux)

2'601 détenteurs d'animaux de rente à titre de loisir

796 apiculteurs

5 piscicultures

Source: GELAN

De 2015 à 2022, l'indice des prix des produits agricoles n'a cessé d'augmenter et le revenu agricole s'est amélioré. Cependant, depuis 2021, les coûts des intrants tels que les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, le diesel, l'électricité, les médicaments, les amortissements, les salaires, les fermages, les intérêts débiteurs et les taxes sur la production ont fortement augmenté, ce qui a entraîné une baisse du revenu agricole en 2022 par rapport à l'année précédente. Les chiffres pour 2023 ne sont pas encore disponibles. En conclusion, et comme déjà évoqué dans la prise de position du Conseil d'Etat au postulat 2024-GC-41 *Des prix justes pour les familles paysanne*, il appartient en principe aux organes représentant les intérêts des agriculteurs d'intervenir pour influencer les prix du marché.

Suite à la révolte agricole, l'OFAG est en train d'évaluer des mesures pour agir sur les prix et la **transparence des marges**: observer le marché; examiner, dans le cadre de la PA30+, l'asymétrie entre les acteurs du marché ainsi que la transparence dans la formation des prix (demandé par le postulat 22.4252 *Concurrence sur le marché de l'alimentation*); élever le niveau des prix à la production grâce aux instruments de politique agricole, notamment la protection douanière; favoriser la différenciation des produits agricoles par exemple par les certifications AOP, AOC et IGP. Une intervention trop élevée de l'Etat dans ce domaine augmentera cependant la dépendance déjà très importante de l'agriculture à l'égard de la collectivité publique. S'agissant d'un renforcement de la transparence au sujet des marges de l'ensemble de la chaîne de valeur, celui-ci aurait inévitablement comme effet secondaire, une augmentation des exigences de contrôle et de la charge administrative sur toute la chaîne de production, y compris l'agriculture, ce qui n'est souhaité ni par le Conseil d'Etat, ni par le secteur agricole. D'autre part, le Canton de Fribourg exportant une grande part de sa production agricole, cette question ne saurait être réglée au niveau cantonal, mais devrait être traitée au minimum sur le plan national. Sur le niveau cantonal, seules des interventions ponctuelles, dans des secteurs particuliers sont envisageables, telle que la promotion de l'écoulement du bétail que le Canton soutient concrètement depuis 1995.

¹⁵ [Statistique de l'OFAG](#)

Les objectifs et les mesures de l'axe 7: Paiements directs et revenu agricole

Objectifs

- > Valoriser les atouts et les spécificités de l'agriculture fribourgeoise dans l'élaboration de la politique agricole fédérale.
- > Défendre un revenu assurant une bonne qualité de vie des exploitant-e-s agricoles.
- > Contribuer à une simplification administrative de la politique agricole et des paiements directs.

Mesures

- > Assurer la part du financement cantonal aux paiements directs fédérales.
- > Utiliser au maximum la marge de manœuvre cantonale pour promouvoir une agriculture productive et rémunératrice dans le respect de l'environnement.
- > Assurer l'information et la formation continue pour les agriculteur-riche-s, les préposé-e-s locaux, les bureaux de conseil et les collaborateur-trice-s de l'Etat, pour à la mise en œuvre des dispositions fédérales.
- > Assurer une bonne coordination des contrôles publics et privés. Former et superviser les contrôleur-euse-s public-que-s et privé-e-s.
- > Assurer le bon fonctionnement et le développement de l'outil informatique de la gestion des paiements directs. Soutenir le principe de recensement des données « once only » toute en assurant la sécurité des données.

Eclairage – Numérisation

Le Canton de Fribourg soutient la transparence et une numérisation progressive. Il demande que le principe du « une fois seulement », c'est-à-dire la simplification administrative, ainsi que la protection et la souveraineté soient pris en compte.

L'évolution constante, rapide et complexe des différents domaines liés au secteur agricole exige des solutions informatiques appropriées. De plus, la question cruciale de la sécurité des données doit toujours être prise en compte, car les sommes versées par le biais de ces programmes informatiques sont considérables. Les solutions informatiques doivent permettre de limiter la charge administrative. En cela, le principe du « Once-only » est au cœur de la future gestion des données. Toutes les données ne doivent être saisies qu'une seule fois dans un système et doivent ensuite pouvoir être utilisées par tous les systèmes périphériques.

Le Canton de Fribourg travaille avec la solution informatique Gelan, qui traite de nombreuses thématiques dans le domaine de l'agriculture. Depuis 1999, le système est exploité en commun avec les cantons de Berne et de Soleure. Les différentes générations du logiciel ont donné satisfaction puisqu'elles ont permis de verser à chaque fois les paiements directs aux exploitants et exploitantes dans les délais impartis. Depuis 2024, les contributions aux améliorations structurelles sont également traitées au moyen de Gelan. Le système actuel atteindra bientôt son seuil critique d'exploitation. Raison pour laquelle un renouvellement complet a été initié, « Gelan AIS », avec un objectif de mise en œuvre en 2027. En parallèle une étude mandatée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) est en cours, avec le but d'évaluer un système unique pour tous les cantons. Aujourd'hui, cinq systèmes informatiques cantonaux

différents sont utilisés en Suisse. Chaque adaptation d'ordonnance, aussi petite soit-elle, doit être programmée dans chaque système avec un effort et des coûts plus ou moins importants. Afin d'optimiser l'efficacité dans ce domaine, des discussions intensives sont en cours.

Des efforts sont également déployés au niveau fédéral pour faire progresser la numérisation. L'OFAG a créé en 2022 le domaine de direction « Numérisation et gestion des données ». Celui-ci s'occupe de la stratégie de numérisation sous la devise « Une valeur ajoutée grâce aux données ». Cette stratégie vise un échange de données sécurisé via une plateforme centralisée pour l'ensemble du secteur alimentaire. Des groupes de travail doivent définir des normes pour les données qui permettent leur échange. Si la numérisation comprend certains risques, elle apporte également de nombreuses opportunités qu'il convient d'exploiter de manière optimale.

Produire mieux, oui - produire moins, non. **Axe 7 : Paiements directs et revenu agricole**

Le Conseil d'Etat défend le revenu des familles paysannes et les investissements en faveur de la production. En janvier 2024, le Conseil d'Etat a transmis au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche sa position sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029. Il constate que ceux-ci ont diminué ces dernières années en chiffres relatifs et s'oppose donc à une nouvelle réduction qui entraînerait une baisse des revenus des agriculteurs et agricultrices. De plus, cette diminution menacerait à la fois la sécurité de l'approvisionnement et les efforts du secteur en vue de son adaptation aux conséquences du changement climatique. Dans le cadre de la PA 2030+, la sécurité d'approvisionnement doit à nouveau revêtir une importance accrue.



6 Conclusion et perspectives

L'objectif du rapport agricole est multiple, il permet tout d'abord de faire une évaluation des mesures cantonales fixées en 2019 et en l'occurrence, cette évaluation s'avère plutôt positive puisque la majorité des objectifs ont été atteints avec succès.

Il est important de s'arrêter sur ce qui s'est fait pour éventuellement corriger le tir et surtout coller au plus près de la réalité afin de fournir des réponses adéquates. Un deuxième rôle du rapport agricole est de mettre en lumière le cadre existant tant à l'échelon fédéral que cantonal. Il est central de connaître les « règles du jeu » pour en tirer le meilleur profit possible pour nos exploitantes et nos exploitants.

Finalement, le rapport permet de définir les perspectives pour les années futures. Il met en lumière la vision du Conseil d'Etat ainsi que les objectifs et les mesures pour atteindre ces objectifs dans sept axes (1. production agricole et filières, 2. Recherche, formation et conseil, 3. Exploitation familiale et développement social, 4. Sécurité alimentaire et santé animale, 5. Ressources naturelles, 6. Outils de production, 7. Paiements directs et revenu agricole).

Par ailleurs il fait également office de rapport suite au Postulat 2024-GC-41 « Des prix justes pour les familles paysannes » pris en considération par le Grand Conseil le 3 septembre 2024.

Le Canton de Fribourg défend une agriculture professionnelle, productive, respectueuse de la qualité de vie des exploitant-e-s, de l'environnement et des animaux.

Comme évoqué plusieurs fois dans le texte, la politique agricole est avant tout élaborée au niveau fédéral, sans oublier que d'autres politiques sectorielles de la Confédération (aménagement du territoire, politique environnementale, etc.) exercent aujourd'hui une forte influence sur l'agriculture.

Ceci n'empêche pas les cantons de s'impliquer pour faire valoir leur vision dans le cadre de l'élaboration de la politique agricole de demain. En l'occurrence, le Canton de Fribourg, orienté vers la production, tient à défendre avec conviction sa vision pour la PA 2030: produire mieux, oui – produire moins, non.



7 Annexe Evaluation des mesures cantonales 2019

Mesure	Appréciation	Remarques
1. Production agricole et filières		
Promouvoir les produits du terroir fribourgeois et de proximité en collaboration avec « Terroir Fribourg (TF) » via la certification et la communication	1	Etat au 31.12.23: 72 producteurs et 923 produits (cf. Reporting TF).
Promouvoir les produits durables et de proximité dans la restauration collective via des cours de formation continue pour les restaurateur·rice·s, la certification des restaurants et l'intégration de critères dans les procédures d'appel d'offre	1	29 établissements ont signé la Charte fin 2023.
Soutenir par la recherche, le conseil et l'analyse des choix stratégiques des filières	2	Pas vraiment de suite au rapport Filagro, avant tout des conseils à des entreprises individuelles, à part certaines démarches « collectives » (projet ReLait) – une étude pour la filière du lait a été effectuée en 2023.
Aider les filières à obtenir des labels pour leurs produits ou des appellations à forte valeur ajoutée tels qu'AOP/IGP	1	Le Canton de Fribourg siège avec les nouvelles (Jambon de la Borne et Boutefas) 6 AOP - le plus grand nombre des AOP en Suisse.
Soutenir l'agriculture biologique à travers du conseil et la promotion des ventes	1	Echanges réguliers, décision le 29.06.22 de ne pas faire un plan d'action cantonal mais de se concentrer sur des projets concrets, notamment le Pan Climat Agriculture, dont Bio FR fait partie du groupe pilote, ou par la promotion des produits, Grangeneuve offre son conseil agricole à toute orientation de production.
Garantir le contrôle et la certification en collaboration avec d'autres partenaires	1	Le SAAV apporte aide et soutien, les interprofessions doivent suivre les processus prescrits (SAS, OIC, etc.) Séances régulières avec les interprofessions.
Promouvoir les produits du terroir et les traditions alimentaires comme vecteurs de l'offre touristique fribourgeoise	1	Premières activités communes dans le cadre du « plan de relance » ont été lancées. La collaboration entre TF et l'UFT est renforcée – UFT est désormais membre du TF.
Promouvoir et soutenir l'élevage, ainsi que l'écoulement du bétail (bovins, porcin)	1	Développement commun du « programme bovin » avec les organisations d'élevage bovin (enveloppe financière avec marge de manœuvre pour des projets innovants).
Promouvoir et soutenir l'élevage, ainsi que l'écoulement du bétail (ovins, caprins, chevalin)	1	Réorganisation de la fédération ovin-caprin (renforcement du comité directeur, adhésion directe, création de départements).
Confirmer Grangeneuve comme centre de compétences lait et agroalimentaire	1	Organisation de la conférence internationale du réseau européen FACE à Grangeneuve en octobre 2023. Rencontres régulières avec les acteurs du marché laitier sur le canton de Fribourg (notamment via le projet ReLait).
Encourager, dès la phase initiale, les projets précurseurs et innovants. Promouvoir activement l'innovation, notamment par le Prix de l'innovation agricole, mais aussi au travers de la stratégie agroalimentaire du Conseil d'Etat	1	Bilan positif des différentes démarches soutenues par le canton. Grangeneuve fortement impliqué. Prix à l'innovation à partir de 2022, en collaboration avec Raiffeisen. Augmentation du montant du prix et renforcement de la communication.

Mesure réalisée	Mesure partiellement réalisée	Mesure non réalisée
1	2	3

Mesure	Appréciation	Remarques
2. Recherche, formation et conseil		
Développer le campus de Grangeneuve en utilisant le maximum de synergies avec Agroscope	1	Synergies pour « animaux » et réflexions en cours pour infrastructures (énergie, recyclage, etc.) et mobilité.
Construire une nouvelle ferme-école	1	Ferme réalisée, biogaz mis en service en mars 2023.
Construire une nouvelle halle des technologies sur le site de Grangeneuve	1	Réflexion à mener en parallèle du projet La Grange Neuve (déménagement de la fromagerie).
Réaliser une ferme-école Bio à Sorens	3	Priorités données à d'autres projets. Rapports en cours pour répondre au postulat « Glasson ».
Assurer un enseignement et une formation continue de qualité pour les agriculteur-riche-s	1	> Formation initiale: effectifs à la hausse – réforme du CFC en cours – risques et opportunités. > Formation continue: nouvelle forme « hybride » suite au Covid (présentiel et en ligne, vidéos, etc.) – mieux mettre en avant les essais réalisés par Grangeneuve.
Assainir la Grange Neuve avec une nouvelle affectation des locaux	1	Etablissement de l'avant-projet en cours sur la base d'un crédit d'étude.
Renforcer les compétences de formation et de conseil en matière de préservation des ressources naturelles, d'économie d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques	1	> Grangeneuve offre un conseil « énergie » et a été « accrédité » pour la démarche Agri-PEIK. > Dans le cadre du plan climat, une démarche de conseil sur la base de bilans carbone a été initiés pour des exploitations pilotes.
Développer le Centre de compétences lait et agroalimentaire	1	Lancement en août 2021.
Soutenir le développement de l'agriculture 4.0 (projets novateurs, recherche, formation et vulgarisation). Sensibiliser à l'utilisation de solutions numériques (tracteur GPS, applications numériques de gestion, etc.)	1	Démarche agriculture et industrie 4.0 (stratégie agroalimentaire (AA)); cours smart farming au brevet.
Mettre en œuvre le plan d'action phytosanitaire national (encadrement des agriculteur-riche-s)	1	Mise en œuvre en cours sans problèmes, sur la base d'un rapport intermédiaire en 2024, la suite du plan d'action est à discuter: Avec la mise en œuvre de l'iv.pa 19.475, de nombreuses mesures, prévu par le plan cantonal, sont devenus obligatoires par la politique agricole nationale.
Encourager la mise sur pied de projets de développement régional (PDR)	1	PDR Seeland en cours, Grangeneuve se met à disposition d'accompagner d'autres initiatives venant de groupements de production.
Développer les compétences méthodologiques des conseillères et conseillers agricoles notamment dans le coaching, la gestion de conflits, la vision et les veilles stratégiques	1	L'amélioration des compétences est une tâche constante. Une offre de médiation a été mise en place. La collaboration avec des médiateur-riche-s externes est à instaurer pour répondre à la demande croissante.
Développer les partenariats externes de Grangeneuve, notamment dans le cadre du réseau (ADALUS)	1	Réseau animal de rente positif; nouveaux « partenariats » via la stratégie AA.

Mesure	Appréciation	Remarques
3. Exploitation familiale et évolution sociale		
Renforcer les compétences du personnel en contact avec les agriculteur-ric-e-s en matière de soutien social	1	En voie, avec des défis liés aux quelques administrés pas contents à cause d'un report de délai ou un préavis négatif.
Créer un réseau de sentinelles et de mentors chargés de déceler les situations de crise dans le milieu agricole	1	Cellule AED professionnelle, réseau de sentinelles et médiateur-ice-s.
Encourager et soutenir des projets de plateforme de rencontre ou d'événements récréatifs entre producteurs et consommateurs	1	> Gn est mandatée pour organiser Expo Bulle et le marché-concours. > Des manifestations des branches sont soutenu à travers la promotion des produits.
Mettre en œuvre les Aides aux Exploitations Agricoles en difficulté (Cellule AED)	1	COSTRAR, COPIL. Communication automne 2023.
Mettre en œuvre les Aides aux Exploitations Paysannes (AEP)	1	Tâche permanente, important par exemple suite à la sécheresse et au manque de liquidités en 2022.
Thématiser les aspects sociaux de l'agriculture, notamment dans la formation et la vulgarisation agricole	1	Démarches lancées par exemple pour Relait en 2023 (aspects sociologiques). Une étude a été faite pour le rapport agricole 2024.
4. Sécurité alimentaire		
Surveiller les acteur-ric-e-s de l'agroalimentaire, notamment les filières et les interprofessions de produits du terroir ou régionaux	1	> Bien. Echanges réguliers. Table ronde annuelle 26.09.22. > Une réserve IP jambon borne et boutefas.
Conseiller les acteur-ric-e-s de l'agroalimentaire, notamment les filières et les interprofessions de produits du terroir ou régionaux	1	> Bonne à très bonne collaboration avec la filière laitière (échanges annuels, projet DurAOP par exemple). > Collaboration renforcée pour les maraîchers (Ins).
Organiser périodiquement des tables rondes avec tou-te-s les acteur-ric-e-s	1	Bien. Echanges réguliers. Table ronde annuelle 26.09.22.
Surveiller les détenteur-ric-e-s de bétail	1	Santé et bien-être animal : suivis bons et réguliers.
Conseiller les détenteur-ric-e-s de bétail	1	> Conseils et projets réguliers par le secteur production animale de la section Agriculture : ReLait, parasites des bovins, pâture, qualité des fourrages, suivi de troupeau, affouragement, etc. > nouveau conseil en construction rurale (diminution des émissions d'ammoniac, organisation du travail, volume fosses).
Garantir une eau potable de qualité	1	> Plus de 3'100 échantillons analysés des 155 distributeurs d'eau potable. > Pour environnement et cours d'eau, situation précaire sur canton, améliorabile.
Être à jour dans l'évaluation et suivre l'évolution des risques en matières sanitaire (Escherichia coli, salmonelle, listeria...) et vétérinaire (grippe aviaire, peste porcine...)	2	Santé animale à jour. Risques et menaces de grippe aviaire HPAI concrets, BVD en baisse et peste porcine africaine à venir (cf. voisins européens directs), de même que EHD et BTV 3 en UE.
Recenser le cheptel et ses mouvements	2	Recensements animaux à onglons bien. Pour les détentions de volaille, enregistrements SIPA ne correspondent pas à l'art. 18a OFE (RS 916.401), expl hobby 1'300 et vérifications lors de la grippe aviaire 2023, sous l'égide de Grangeneuve section agriculture.
Lutte contre les épizooties	1	Actuels : grippe avaire, BVD et peste porcine africaine.
Former les collaborateur-ric-e-s aux nouvelles techniques et aux nouveaux risques	1	Continu. Dernière formation cantonale transversale 09.11.22, 07.04.2023, 22.05.2024.

Mesure	Appréciation	Remarques
Veiller au bon état de préparation de tous les partenaires d'intervention contre les épizooties et plan OCC (Organe cantonal de conduite)	2	Document et formations OCC à jour. Stock et solutions centralisés depuis août 2023. Le niveau de préparation de l'équipe d'intervention monte en même temps que le niveau de connaissance des partenaires transversaux au fur et à mesure des exercices. Formations régulièrement exercées au niveau intercantonal.
Adapter les moyens de lutte à l'évolution des risques d'épizooties (BVD, varroa et loques, salmonellose bovine...)	1	Deux campagnes nationales d'éradication totale dès le 01.10.2024, piétin (5 ans) et BVD phase 2 (2+1 an).
Coordonner les contrôles en bonne intelligence avec les autres services de l'Etat et les organismes extérieurs	1	Fait. 2 fois par an, par coordination des contrôles (8 boxes), fonctionne.
Collaborer à la mise en place de la stratégie STAR (diminution des antibiotiques, cf. «Eclairage: ReLait») et faire vivre la Charte des bonnes pratiques des vétérinaires praticien-ne-s	1	Relait fonctionne bien, fin de phase exploitations fin 23, puis reporting et analyse.
Développer le guichet unique «Export» pour faciliter l'administration pour les entreprises exportatrices	1	Guichet international SAAV pleinement fonctionnel. Nouvel outil eCert en 2023: FR canton pilote, puis tout est numérisé Confédération-cantons.
5. Ressources naturelles		
Soutenir le développement de capacités de stockage d'engrais de ferme suffisant permettant leur utilisation pertinente, afin de réduire les risques de lessivage des éléments nutritifs de la végétation et diminuer, finalement, leur présence dans les eaux (ne plus avoir besoin de puriner pour vider sa fosse à purin)	1	Groupe interservices SEN – Grangeneuve (coordination DIAF) «engrais de ferme» se réunit au moins 1 fois par année. Rediscussion du formulaire «Calcul volume de fosse» avec objectif d'augmenter les capacités de stockage.
Actualiser l'inventaire des fosses à purin et contrôler leur état en fonction du risque	2	L'inventaire des fosses est mis à jour en fonction des demandes de permis de construire. Les risques d'atteintes aux eaux par les installations de stockage des engrais de ferme ont été identifiés et priorisés. Un inventaire par bassin versant des fosses à purin a été élaboré et publié dans le Plan sectoriel de gestion des eaux (cf. fig.29 p. 60) en 2021. Pour les contrôles périodiques des fosses existantes, il s'agit encore de déterminer la meilleure méthode de contrôle possible et compatible avec les exigences légales puis de la mettre en œuvre.
Délimiter l'ERE et mettre en œuvre l'utilisation extensive	2	L'ERE a été actualisé pour toutes les eaux du canton et est disponible à titre d'information sur le portail cartographique et sur GELAN depuis fin 2022. La mise en extensif est prévue pour la totalité des surfaces concernées à partir de 2028. Un groupe de travail impliquant des représentant-e-s de Grangeneuve, du secrétariat général de la DIME, du Service des forêts et de la nature et du Service de l'environnement travaille sur les futures modalités de mise en œuvre et de contrôle des restrictions d'utilisation de l'ERE. Basé sur des cas concrets de situation sensible, l'objectif est de trouver des solutions qui soient économiquement et techniquement acceptable pour les exploitant-e-s agricoles et écologiquement acceptable pour les eaux. Les 1'143 ha de SAU qui se trouvent dans l'ERE correspondent à 1,5 % des quelque 75'000 ha de SAU du canton. La situation peut être problématique pour les 115 exploitations qui ont plus de 10 % de leurs surfaces situées dans l'ERE.

Mesure	Appréciation	Remarques
Accompagner les projets économiques en eau et prévenir les conflits d'usage	1	2023, une stratégie d'irrigation pour le canton et une proposition comment promouvoir l'adduction en eau dans les alpages seront élaborés.
Renforcer les compétences de conseil dans le domaine de la détention animale	1	Projet de coaching construction bien débuté, collaboration à l'interne de Grangeneuve garantit une amélioration du conseil.
Réaliser une cartographie complète des sols agricoles fribourgeois	1	Le Conseil fédéral a donné son feu vert au concept de cartographie des sols de Suisse le 29 mars 2023. Dans le canton de Fribourg, un projet pilote a été réalisé en 2023 à Prez-vers-Noréaz.
Définir une méthodologie et une procédure pour réhabiliter les sols agricoles dégradés	1	Conformément au principe du plan sectoriel SDA de la confédération, il incombe aux cantons d'élaborer une carte indicative des sols valorisables et réhabilitables pour la compensation des SDA (par exemple un sol situé au-dessus d'une ancienne gravière et qui n'a pas été reconstitué avec suffisamment de soin). En 2022 le caractère anthropique et dégradé des sols de 31 sites a été vérifié sur le terrain et pour l'essentiel été confirmé. Les insuffisances auxquelles il est nécessaire de remédier ont été identifiées et des modalités d'intervention proposées. L'intégration des exploitants dans la démarche a permis de s'appuyer sur leur savoir et de favoriser l'acceptation des mesures. La carte sera publiée en 2024. Parallèlement, le potentiel de compenser les SDA bâties pour des constructions étatiques est étudié.
Prendre en compte, lors de la pesée des intérêts dans l'aménagement du territoire, la qualité des sols afin de préserver les meilleurs sols	1	Grangeneuve fait les expertises pour toutes les demandes de permis de construire dans la zone agricole ainsi que pour les modifications des plans d'aménagement local. La pesée des intérêts est effectuée par la DIME. Pour un développement ultérieur, l'objectif devrait être reformulé.
Etendre le réseau de mesure de l'humidité des sols qui indiquent la capacité du sol à supporter des charges afin de prévenir des dommages irréversibles	1	Une nouvelle station sur un sol agricole a été installée à Sommentier en 2021, portant le nombre de stations de mesures (sites agricoles) à 6. https://www.humidite-des-sols.ch/carte
Promouvoir les bonnes pratiques culturelles (sans labour, engrais vert, pendillard, poids des machines)	1	Tâche continue, accentuée par la mise en œuvre des mesures du Plan Climat Agriculture. Groupe de travail Gn-SEn-SAAV se réunisse 2x année pour la communication coordonnée pour la réduction des émissions d'ammoniac.
Accompagner les projets visant à l'amélioration de la biodiversité	1	En route avec un renforcement important de 2 EPT pour le conseil en biodiversité via la stratégie biodiversité. Collaboration avec le SFN et les groupes cibles pour la planification des nouveaux projets de biodiversité régionaux ainsi que pour la planification de l'infrastructure écologique.
Développer les conseils aux agriculteur-riche-s dans le domaine de l'énergie	1	> 0,3 EPT sont réservés pour le conseil projets énergie. A la mi-2024, il a été constaté qu'une augmentation des EPT n'est, à l'instant, pas nécessaire. > Organisation d'une journée Énergie à Grangeneuve en septembre 2024.

Mesure	Appréciation	Remarques
Développer le champ de connaissances sur les ressources naturelles (par exemple le parcours de l'eau dans le sol)	1	<ul style="list-style-type: none"> > Les bases ont été créées, entre autres, dans le cadre de l'élaboration du plan sectoriel des infrastructures d'eau potable et du plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE). > Des objectifs prioritaires ont ainsi été fixés afin de développer le champ de connaissance pour le fonctionnement des captages stratégiques et permettre de concilier ainsi la protection de ces ressources essentielles pour l'alimentation en eau potable du canton avec les activités agricoles notamment. > Dans ce contexte, des études hydrogéologiques doivent être réalisées afin de préciser en premier lieu la sensibilité des captages stratégiques aux changements climatiques et aux risques de pollution. > Un financement complémentaire est recherché afin d'accélérer la mise en œuvre de ces mesures.
Mettre en place une gestion des eaux durable et responsable	1	Elaboration d'une stratégie d'irrigation et promotion/accompagnement des 4 grands projets d'irrigation. Soutien de projets pour améliorer l'adduction en eaux sur les alpages.
Protéger les sols de qualité face à la pression de la construction (y compris agricole)	2	Conflits d'intérêts existent, d'où l'important de la collaboration avec les services de la DIME.
Soutenir les agriculteur-riche-s dans leurs projets de production d'énergie verte et de réduction de consommation d'énergie	1	Nouvelle biogaz à Grangeneuve depuis mars 23 en production.
Mettre en place des mesures en faveur du climat dans le cadre du plan climat	1	En route, mandat donné à Agridea, « pooling » de différentes mesures avec participation de Agri Fribourg et Bio Fribourg.
Mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement durable	1	En route.
6. Savoir-faire et outils de production		
Inciter les agriculteur-riche-s à recourir aux offres de formation et de conseil de Grangeneuve	2	<p>Par l'intermédiaire des membres de la vulgarisation agricole, plus de 1'700 agriculteurs et agricultrices sont informé-e-s dix fois par an sur des thèmes techniques et stratégiques relatifs à la gestion de l'exploitation, ainsi que sur les cours de formation continue à venir. Ce modèle d'information doit être modernisé et étendu à d'autres chef-fe-s d'exploitation.</p> <p>En cas de modifications législatives importantes, les chef-fe-s d'exploitation sont informé-e-s et accompagné-e-s lors de manifestations supplémentaires. Dans le cas des modifications importantes de l'ordonnance sur les paiements directs dans le cadre « trajectoire de réduction », environ 1000 agriculteurs et agricultrices ont participé à 19 séances d'information au total. De telles manifestations décentralisées seront organisées à l'avenir en fonction des besoins.</p>
Maintenir les aides structurelles	1	<ul style="list-style-type: none"> > Beaucoup de contributions nationales et cantonales, FR en très bonne position comparé avec d'autres cantons. > Une planification pluriannuelle est en élaboration pour faire face à l'augmentation des demandes attendue en raison de la stratégie 30+ de la Confédération.
Soutenir des projets pilotes capables de faire évoluer les techniques et leur utilisation (recherche appliquée)	1	Important d'avoir des partenaires académiques/scientifiques ; ressources limitées à l'interne.
Soutenir des projets novateurs et durables pour faire face aux changements climatiques	1	En route avec le plan climat.

Mesure	Appréciation	Remarques
Encourager les agriculteur-riche-s à collaborer pour réaliser des infrastructures en commun	2	Peut être renforcé.
Mettre en œuvre les mesures d'améliorations structurelles pour les projets individuels et collectifs	1	Tâche permanente.
Inciter les agriculteur-riche-s, lors d'investissements, à planifier à moyen terme les remboursements bancaires, en leur offrant des prêts agricoles adaptés	2	Discuté avec les agriculteurs dans le cadre d'aides structurelles ou conseil et élaboration de budgets d'exploitations. Le risque lié aux remboursements bancaires sera étudié de manière plus approfondie en 24/25 en vue de la situation économique tendue de nombreuses exploitations.
Accompagner le développement de projets sur le plan de l'aménagement du territoire	1	En route, bonne collaboration avec SECA.
Mettre en œuvre le nouveau plan directeur cantonal (régler la construction de serre, porcherie, halle à volaille)	1	En route.
S'engager en faveur d'une augmentation de la part fédérale dans le financement des aides structurelles	1	Ordonnance nationale renouvelée au 1.1.23 ; FR profite d'un soutien important par la confédération vu à la fin des années nous avons des projets prêts pour soutien.
Préparer l'introduction de la PA22+ (droit foncier rural, endettement...)	2	En route mais retardé à la suite des décisions du parlement.
7. Paiements directs		
Participer à l'élaboration de la politique agricole fédérale au sein de groupes de travail ou d'experts	1	Tâche continue, participation dans des groupes de travail.
Assurer la part du financement cantonal aux paiements directs	1	Tâche continue, processus budgétaire.
Utiliser au maximum la marge de manœuvre cantonale pour promouvoir une agriculture productive et rémunératrice dans le respect de l'environnement	1	Tâche continue. Étroite échange avec le conseil.
Participer à des projets pilotes pour être à l'avant-garde des futures dispositions et mettre en évidence plus concrètement les spécificités de l'agriculture fribourgeoise	1	En route via la stratégie agroalimentaire et d'autres projets réalisés avec des partenaires comme Agroscope, la HAFL et autre.
Organiser des séances d'information et de formation continue pour les agriculteur-riche-s, les préposé-e-s, les bureaux de conseil et les collaborateur-riche-s de l'Etat, afin de les préparer à la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales	1	En route, fonctionne encore mieux avec la proximité du conseil avec l'exécution depuis la fusion SAgri – Grangeneuve.
Mettre à niveau les collaborateur-riche-s de l'Etat par la formation continue interne, intercantonale, fédérale, scientifique ou d'organismes de la branche	2	Les conseiller-ère-s et/ou agronomes devraient plus s'informer par eux/elles-mêmes, lecture régulière par exemple de la presse agricole / spécialisée.
Former et superviser les contrôleur-euse-s public-que-s et privé-e-s	1	Formations des assistants officiels (AO) par le SAAV pour ComExa (OSAV) : 2 nouveaux examens et audits internes tous les 3 ans pour toutes les AO (AFAPI, SAAV, etc)

Mesure	Appréciation	Remarques
Assurer la validation et le suivi des annonces de manquements faites par les contrôleur-euse-s	1	Les résultats de contrôle sont transmis à Grangeneuve par les organisations de contrôle et par le SAAV et sont traités selon les bases légaux.
Accompagner les exploitations dans leur mise en conformité par la vulgarisation agricole	1	Tâche continue
Poursuivre le développement de l'outil GELAN – élément de la cyberadministration 4.0 – conçu pour les paiements directs, comme une porte d'entrée aux services de l'Etat pour les agriculteur-riche-s	2	En route, développement de neu-AIS sans alternative pour assurer le fonctionnement, instrument fonctionne bien ; discussions stratégiques en cours (diminution du nombre de systèmes cantonaux, s'aligner avec d'autres partenaires).
Contrôler et apurer les données du recensement agricole en réalisant des contrôles selon les rythmes imposés par la Confédération	1	La coordination de contrôle se fait sur la base de Gelan KOWE. Deux séances de coordination par année avec le SAAV, le SEn et l'Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement (AFAPI) et des animaux ont lieu.
Assurer le recensement des apiculteur-riche-s, des pisciculteur-riche-s professionnel-le-s et des détenteur-riche-s d'animaux de rente à titre de loisir : ces données servent en premier lieu à la prévention des épizooties	2	Recensements animaux à onglons, apiculteur-riche-s et poissons bien. Pour les détentions de volaille, enregistrements SIPA ne correspondent pas à l'art. 18a OFE (RS 916.401) cf. 1'300 exploitations hobby.
Exécuter l'attribution des paiements directs de façon diligente, transparente et constante dans la pratique	1	Tâche continue.
Simplifier l'administration des paiements directs et fournir des outils informatiques simples et adaptés	2	> Tâche continue, fonctionne bien avec GELAN, mais la politique agricole devient de plus en plus compliquée. > Définir le soutien « administratif » que doit/peut offrir Grangeneuve aux agriculteur-riche-s.



Impressum

Éditeur

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**

Auteur-e-s

David Aeschlimann, Benoît Castella, Didier Castella,
André Chassot, Nadine Degen, Samuel Joray,
Peter Maeder, Jean-Charles Philipona, Pascale Ribordy,
Michel Roulin, Grégoire Seitert, David Stœckli,
Pascal Toffel, Christian Vægeli, Urs Zaugg

Photos

Photo de couverture: Titelseite: © Dominique Savary

P. 2, 5, 7, 12, 18, 20, 25, 26, 72 © wapico ag

P. 11, 41 © shutterstock

P. 15, 59, 70 © Upperview Productions Sàrl

P. 23, 61 © Daniela Hodel

P. 33, 39, 45 © Eleveurs Fribourg

P. 35, 37 © Etat de Fribourg – wapico

P. 44 © SAAV

P. 29, 47, 51, 55 © Grangeneuve

Traduction

Anita Iten

Concept, graphisme et réalisation

wapico ag

Imprimeur

Service d'achat du matériel et des imprimés **SAMI**

Copyright

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**

Adresse de commande

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**

Ruelle de Notre-Dame 2, 1701 Freiburg

T +41 26 305 22 05

www.fr.ch/diaf

Tirage: 200 exemplaires.

Imprimé sur du papier 100 % écologique.

Cette publication est également disponible en allemand.

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**
Ruelle de Notre-Dame 2, 1701 Freiburg
T +41 26 305 22 05

www.fr.ch/diaf

Septembre 2024



Bericht 2024-DIAF-26

1. Oktober 2024

Gerechte Preise für die Bauernfamilien

Wir unterbreiten Ihnen hiermit den Bericht zum Postulat 2024-GC-41 Barras Eric / Zürich Simon.

Inhaltsverzeichnis

1	Einleitung	2
2	Kontext	2
3	Schlussfolgerung	3

1 Einleitung

In einem am 20.02.2024 eingereichten und begründeten Postulat wird der Staatsrat darum ersucht, einen Bericht vorzulegen, in dem Massnahmen vorgeschlagen werden, um:

- > kürzere Vertriebswege im Kanton zu fördern;
- > die Transparenz bei den Margen der Grossverteiler für einheimische landwirtschaftliche Produkte zu gewährleisten;
- > das Einkommen der Landwirtinnen und Landwirte durch einen angemessenen Verkaufspreis zu erhöhen.

Die Verfasser des Postulats erwähnen, dass der Preisdruck durch die Grossverteiler einer der Hauptgründe für die Bauernproteste sei. Sie fordern den Staatsrat auf, verschiedene Massnahmen vorzuschlagen, mit denen die Situation der Landwirtinnen und Landwirte im Kanton verbessert werden kann. Der geforderte Bericht sollte insbesondere die Möglichkeiten zur Förderung kurzer Vertriebswege (z. B. durch Entwicklung einer App für den Direktverkauf, Unterstützung lokaler Märkte und/oder Vertriebsnetze), zur Transparenz der Margen (wie dies in anderen Ländern üblich ist) und zur Erhöhung der an die Produzentinnen und Produzenten gezahlten Preise (z. B. durch Branchenvereinbarung, Mindestpreise usw.) untersuchen. Der Staatsrat sollte die notwendigen Instrumente zur Umsetzung dieser Massnahmen vorlegen (z. B. kantonale Gesetzesänderungen, NRP-Massnahmen, Standesinitiativen usw.).

2 Kontext

In seiner Antwort vom 18. Juni 2024 zeigte sich der Staatsrat beunruhigt über die gegenwärtige Lage in der Landwirtschaft und teilte im Grossen und Ganzen die Sorgen der Landwirtinnen und Landwirte, die im Rahmen der «Révolte agricole» (Bauernproteste) zum Ausdruck gebracht wurden. Die Agrarpolitik des Bundes ist in den letzten Jahren bedeutend komplexer geworden. Die Veränderungen, die sie mit fast jährlicher Regelmässigkeit erfährt, stellen die Landwirtschaftsbetriebe zudem vor Probleme bei der Planung. Hinzu kommen einerseits steigende Produktionskosten, andererseits die angespannte Marktlage für verschiedene landwirtschaftliche Erzeugnisse. Der Staatsrat hat sich wiederholt für die Freiburger Landwirtschaft – einem wesentlichen Bestandteil unseres Kantons, sowohl in wirtschaftlicher als auch in gesellschaftlicher oder kultureller Hinsicht – eingesetzt, indem er sich beispielsweise für eine Erhöhung der Bundesbeiträge zugunsten der Landwirtschaft ausgesprochen hat.

In diesem Zusammenhang ist die ehrgeizige Strategie des Kantons im Bereich Agrar- und Lebensmittel (Fribourg Agri & Food) zu erwähnen: Diese zielt darauf ab, den Agrar- und Lebensmittelsektor über innovative Systemprojekte, Innovationschecks und den Zugang zum Food & Farm Living Lab (FFLL) für die Entwicklung neuer Produkte zu fördern.

Der Staatsrat erinnert im Übrigen daran, dass er gemäss Artikel 5 des Landwirtschaftsgesetzes vom 3. Oktober 2006 (LandwG; SGF 910.1) den Landwirtschaftsbericht ausarbeiten muss. Nach Artikel 44 des Landwirtschaftsreglements vom 27. März 2007 (LandwR; SGF 910.11) muss der Landwirtschaftsbericht einen Überblick über die Entwicklung der Landwirtschaft im Zusammenhang mit Wirtschaft, Gesellschaft und Umwelt enthalten. Folglich wird auf die Themen, deren Behandlung im Postulat gefordert wurde, auch im Landwirtschaftsbericht 2024 eingegangen. Der Staatsrat erachtete es daher als kontraproduktiv und wenig effizient, dem Grossen Rat einen gesonderten Bericht zur Beantwortung des Postulats Barras /Zürich vorzulegen.

3 Schlussfolgerung

Wie oben erwähnt, hatte der Staatsrat beantragt, das Postulat unter Berücksichtigung der Tatsache, dass der Landwirtschaftsbericht 2024 als Bericht über das Postulat dient, anzunehmen. Der Grosse Rat hat diesen Antrag am 3. September 2024 gutgeheissen.

Anhang

Landwirtschaftsbericht 2024

Rapport 2024-DIAF-26

1^{er} octobre 2024

— Des prix justes pour les familles paysannes

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport sur le postulat 2024-GC-41 Barras Eric / Zürcher Simon.

Table des matières

1	Introduction	2
2	Contexte	2
3	Conclusion	3

1 Introduction

Par postulat déposé et développé le 20.02.2024 le Conseil d'Etat est prié de présenter un rapport proposant des mesures pour :

- > favoriser des circuits de distribution plus courts dans le canton ;
- > assurer la transparence sur les marges de la grande distribution des produits agricoles indigènes ;
- > augmenter le revenu des agriculteurs et agricultrices grâce à un prix de vente correct.

Les auteurs du postulat mentionnent la révolte paysanne, dont l'une des principales causes serait la pression sur les prix exercée par la grande distribution. Ils demandent au Conseil d'Etat de présenter différentes mesures permettant d'améliorer la situation des agriculteurs et agricultrices du canton. Le rapport demandé devrait notamment étudier les possibilités de favoriser des circuits courts (par exemple développement d'une application pour vente directe, soutien aux marchés et/ou à des réseaux de distribution locaux), de rendre les marges transparentes comme cela se fait dans d'autres pays et d'augmenter le prix payé aux producteurs (par exemple convention dans le secteur, prix minimaux, etc.). Le Conseil d'Etat devrait présenter les instruments nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures (par exemple changements législatifs cantonaux, mesures NPR, initiative cantonale, etc.).

2 Contexte

Dans sa réponse du 18 juin 2024 le Conseil d'Etat s'est montré préoccupé par la situation actuelle de l'agriculture et partageait globalement les inquiétudes des agriculteurs et agricultrices exprimées dans le cadre de la « révolte paysanne ». La politique agricole fédérale a connu une importante complexification ces dernières années. Les changements qu'elle connaît à un rythme quasi-annuel posent en outre des problèmes en termes de planifications aux exploitations agricoles. A cela s'ajoutent l'augmentation des coûts de production d'une part, et de l'autre la situation tendue sur le marché pour différents produits agricoles. Le Conseil d'Etat s'est engagé à plusieurs reprises en faveur de l'agriculture fribourgeoise, élément essentiel pour notre canton, tant du point de vue économique que social ou culturel, par exemple en se positionnant en faveur d'une hausse des montants fédéraux consacrés à l'agriculture.

Dans ce contexte, il est à rappeler la stratégie ambitieuse du canton en matière d'agroalimentaire (Fribourg Agri & Food) qui vise à favoriser l'innovation dans le domaine agroalimentaire via des projets systémiques novateurs, chèques à l'innovation et l'accès au Food & Farm Living Lab (FFLL) pour le développement de nouveaux produits.

Le Conseil d'Etat rappelle par ailleurs qu'il doit établir le rapport agricole conformément à l'article 5 de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgri ; RSF 910.1). Selon l'article 44 du Règlement du 27 mars 2007 sur l'agriculture (RAgri ; RSF 910.11), le rapport agricole doit présenter un aperçu du développement de l'agriculture sur le plan économique, social et environnemental. En conséquence, les thèmes que le postulat demandait d'aborder le sont aussi dans le Rapport agricole 2024. Le Conseil d'Etat a ainsi jugé contre-productif et peu efficient de présenter au Grand Conseil un rapport spécifique pour répondre au postulat Barras /Zürich.

3 Conclusion

Comme évoqué ci-dessus, le Conseil d'Etat a proposé d'accepter le postulat en prenant acte du fait que le rapport agricole 2024 fera office de rapport sur postulat. Le Grand Conseil a validé cette proposition en date du 3 septembre 2024.

Annexe

Rapport agricole 2024

Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2024-GC-247

Notre canton met-il tout en œuvre pour développer les activités de l'EPFL à BlueFactory ?

Auteur-e :	Wicht Jean-Daniel, Galley Liliane
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	16.10.24
Développement :	16.10.24
Transmission au Conseil d'Etat :	16.10.24

Dépôt

Notre canton dispose d'un énorme potentiel dans la recherche et l'innovation grâce à ses PME très performantes mais aussi à ses hautes écoles, la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture Fribourg (ci-après : HEIA-FR) et l'Université de Fribourg (ci-après : UNIFR).

Le 9 octobre 2024, lors d'un événement organisé par le Club de la durabilité du Grand Conseil, une délégation de députés a été reçue par le vice-président de l'EPFL et le directeur opérationnel du Smart Living Lab (ci-après : SLL) sur le site de BlueFactory. Nous avons pu constater le dynamisme des chercheurs et des professeurs de l'EPFL, de la HEIA-FR et de l'UNIFR travaillant au SLL, dans leurs filières de recherches et de compétences, notamment dans le domaine de la construction.

Notre canton, avec un peu d'ambition, de dynamisme et avec le soutien financier nécessaire, pourrait devenir un pôle phare de la durabilité de l'environnement bâti, et ceci bien au-delà des frontières cantonales !

Voilà plus de 10 ans que l'EPFL a pris ses quartiers sur le site de BlueFactory à l'occasion de la création du Smart Living Lab. La volonté de l'EPFL est de renforcer sa présence au travers de nouveaux chercheurs, voire de quadrupler ses effectifs. Contrairement à d'autres cantons romands, Fribourg peine à offrir des conditions favorables à l'extension de l'EPFL et à l'HEIA-FR sur le site de BlueFactory. Le nouveau bâtiment du Smart Living Lab n'est malheureusement pas encore construit et l'idée de renforcer la recherche en installant la filière d'architecture de l'HEIA-FR sur le site de BlueFactory, à l'étroit sur le plateau de Pérolles et répartie sur plusieurs sites, n'est pas encore d'actualité !

Le magazine Bilan faisait d'ailleurs récemment état d'un comparatif entre le développement des sites valaisans et fribourgeois, comparatif qui n'est pas à l'avantage de notre canton.

Dès lors, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes dans le délai légal :

1. Le Conseil d'Etat met-il tout en œuvre pour permettre au SLL de disposer de son bâtiment de recherche en 2027 ?
2. Le silo, vu son intégration au futur bâtiment du SLL, va-t-il être également rénové ? Si oui, dans quel délai ? Si non, pour quelles raisons ?
3. Si l'on prend le canton du Valais en comparaison, quelles sont les raisons du retard pris dans le développement des activités de l'EPFL sur le site de BlueFactory ?
4. Ce nouveau bâtiment permettra-t-il de recevoir les nouvelles chaires de recherche que l'EPFL souhaite y installer ?
5. Le financement de ces chaires est-il finalisé avec l'EPFL ? Si non, pourquoi ?

6. Le projet d'installer la filière d'architecture de l'HEIA-FR, proche des chercheurs de l'EPFL, est-il toujours d'actualité ? Si oui, quel est l'état du projet dans le domaine des délais et des coûts ? Si non, quelles en sont les raisons et quelle est la vision du Conseil d'Etat pour répondre aux besoins de la HEIA-FR ?
-

Dépôt d'un instrument parlementaire

Motion 2024-GC-250

Pour l'intégration d'un critère de domicile pour le Master en médecine à l'UNIFR

Auteur-e :	Savary Daniel, Lepori Sandra
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	17.10.24
Développement :	17.10.24
Transmission au Conseil d'Etat :	18.10.24

Dépôt et développement

Depuis la création du Master en médecine en 2019, les étudiants fribourgeois ayant réussi leur Bachelor étaient assurés de poursuivre ce cursus à Fribourg. En effet, lorsque l'Université de Fribourg attribuait la quarantaine de places à disposition, elle se basait sur sa directive interne, dont le premier critère était celui du domicile fiscal des parents : "Les étudiants domiciliés dans le canton de l'Université de leur premier choix obtiennent une place d'études dans cette université." Ce critère, qui devait limiter la fuite des cerveaux fribourgeois et combler la pénurie de médecins dans le canton, a été pris en compte pour les six premières volées. Néanmoins, on apprend par le média Frapp que l'été dernier, une personne a contacté l'Etat de Fribourg, pointant du doigt une contradiction juridique dans la procédure de sélection : l'ordonnance cantonale ne fait jamais mention du critère de domicile. Le canton a donc remis à l'ordre l'institution académique, demandant de se baser sur les notes et non plus sur le domicile. En conséquence, sept étudiants fribourgeois en fin de Bachelor ont appris par courriel qu'ils devront poursuivre leur cursus à Bâle ou à Zurich l'année prochaine.

Cette situation est désastreuse, dans un contexte de pénurie de médecins dans le canton de Fribourg. Non content de perdre des jeunes Fribourgeois prometteurs qui devront faire face à des difficultés économiques et affronter des barrières linguistiques supplémentaires en s'expatriant, le canton accueille désormais des jeunes qui repartiront sans doute dans leurs terres d'origine une fois leur Master en poche. Déjà en difficulté, le Canton de Fribourg forme donc des médecins dont d'autres cantons bénéficieront à terme.

Par cette motion, il est donc demandé d'intégrer dans la loi le critère du domicile fiscal pour l'attribution des places d'études en MMed à l'Université de Fribourg, en privilégiant en premier lieu le Canton de Fribourg.

Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2024-GC-251

Chauffages à distance au bois, quelles solutions pour l'élimination des cendres ?

Auteur-e :	Clément Bruno, Dupré Lucas
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	21.10.24
Développement :	21.10.24
Transmission au Conseil d'Etat :	21.10.24

Dépôt

En lien avec la stratégie énergétique et climatique du canton et de la Confédération, les chauffages à distance au bois (ci-après : CAD) se développent dans le canton, ce qui est une bonne chose. Plusieurs nouveaux projets importants sont en cours.

Cependant, selon les exploitants de CAD, l'élimination des cendres devient de plus en plus problématique. En effet, la fermeture de la décharge bioactive pour les cendres de chauffage à St-Triphon en fin d'année 2023 complique les choses. De plus, des incertitudes pèsent sur les autres lieux de décharge, dans le Jura et en Suisse alémanique. Les possibilités dans le Canton de Fribourg sont quant à elles très limitées (décharge bioactive de Châtillon).

Cette inquiétude concerne non seulement les exploitants de CAD, mais également les forestiers et l'ensemble de la filière bois. Si les cendres ne peuvent pas être éliminées ou si elles nécessitent des coûts de transports trop élevés, l'exploitation du bois pour le chauffage ne sera plus possible ou très compliquée.

C'est donc par rapport à cette préoccupation, partagée par Forêt Fribourg et au nom du comité du Club du bois et de la forêt du Grand Conseil, que nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat.

1. Quelles solutions le Conseil d'Etat envisage-t-il pour faciliter l'élimination des cendres de bois des chauffages à distance de notre canton ?
 2. Des nouveaux lieux de décharges dans le canton sont-ils envisageables et si oui, à quelle échéance ?
 3. Dans une démarche d'économie circulaire, des solutions sont-elles étudiées pour valoriser autrement qu'en décharge bioactive ces cendres de bois, par exemple en les incorporant dans des engrais, des produits de nettoyage, des céramiques industrielles ou encore dans des cimenteries (ex. usine de Wildegg de Jura materials) ou d'autres matériaux de construction ?
 4. Faut-il privilégier les systèmes de chauffage à bois-énergie produisant moins de cendres mais avec un bilan plus défavorable au niveau énergie grise : centrale à pellets ou usine de gazéification du bois ?
-

Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2024-GC-252

Quel soutien pour le Morat-Fribourg ?

Auteur-e :	Savary Daniel
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	25.10.24
Développement :	25.10.24
Transmission au Conseil d'Etat :	25.10.24

Dépôt

La course de Morat-Fribourg est un évènement sportif incontournable pour un grand nombre de participants, amateurs et professionnels. Fêtant ses 90 années d'existence en 2024, cette manifestation fait désormais officiellement partie des traditions vivantes du canton. Son importance pour le rayonnement du sport fribourgeois n'a plus à être démontrée. Morat-Fribourg fait partie de l'ADN cantonal et l'augmentation du nombre de participants démontre, si besoin était, le vif attachement des Fribourgeoises et des Fribourgeois à cette course qui a su rester populaire, tout en séduisant des professionnels du monde entier.

Or, selon l'édition du 24 octobre 2024 du quotidien « La Liberté », l'organisation de cette course souffre d'un certain manque de soutien financier des instances publiques, notamment cantonales. Son avenir en devient incertain.

Interpellé par ce constat, je remercie le Conseil d'Etat d'apporter ses réponses aux questions suivantes :

1. Quelles aides l'Etat de Fribourg apporte-t-il à la course de Morat-Fribourg ?
 2. Quelles aides supplémentaires l'Etat de Fribourg pourrait-il envisager afin de soutenir et pérenniser cette manifestation ?
-

Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2024-GC-253

Passage piétons à la sortie de Corbières : il faut que le canton sécurise un axe important du sentier du Lac de la Gruyère

Auteur-e :	Kolly Gabriel, Bapst Bernard
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	28.10.24
Développement :	28.10.24
Transmission au Conseil d'Etat :	28.10.24

Dépôt

Le sentier du Lac de la Gruyère est de plus en plus fréquenté. L'été, le nombre de promeneurs est en constante augmentation au fil des années. Même l'hiver, de plus en plus de personnes profitent de ce sentier attrayant. A la sortie du village de Corbières direction Echarlens, le sentier traverse la route cantonale, ceci sans passage piétons ni aménagement.

La commune de Corbières a, à plusieurs reprises, contacté le Service des ponts et chaussées (ci-après : SPC) pour essayer d'obtenir l'aménagement d'un passage piétons à cet endroit. Les réponses des services de l'Etat ont toujours été négatives, malgré différentes études réalisées par la commune.

Nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les conditions à l'aménagement d'un passage piétons à cet endroit ?
 2. Pourquoi le Conseil d'Etat, respectivement le SPC, a-t-il répondu négativement aux différentes demandes de la commune de Corbières ?
 3. Le Conseil d'Etat est-il conscient du danger que représentent les nombreuses traversées, que ce soit pour les conducteurs ou pour les promeneurs ?
 4. Plus généralement, quelles sont les directives pour l'aménagement d'un passage piétons dans les endroits où se trouvent des sentiers pédestres ou des cheminements piétons fortement fréquentés ?
-

Dépôt d'un instrument parlementaire

Mandat 2024-GC-255

Master en médecine : stratégie pour un nombre suffisant de places pour les étudiant-e-s fribourgeois-e-s

Auteur-e :	Zurich Simon, Kubski Grégoire, Meyer Loetscher Anne, de Weck Antoinette, Zamofing Dominique, Schneuwly Achim, Bronchi Laurent, Sudan Stéphane, Schumacher Jean-Daniel, Menétrey Lucie
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	28.10.24
Développement :	28.10.24
Transmission au Conseil d'Etat :	28.10.24

Dépôt

Le Conseil d'Etat est chargé d'augmenter le nombre de places du master en médecine afin d'accueillir tout-e-s les étudiant-e-s fribourgeois-e-s, qui ont terminé leur bachelor en médecine et qui peuvent être admis au master. Il s'occupe de prévoir des mesures, en particulier des accords intercantonaux, permettant aux étudiants de cantons non universitaires de profiter du master fribourgeois.

À cet effet, le Conseil d'Etat déposera une demande auprès de la Conférence suisse des hautes écoles pour bénéficier d'une partie des 25 millions accordés par le Parlement fédéral lors de sa session d'automne 2024 afin d'augmenter le nombre de places en médecine. Il se coordonnera avec les cantons romands ou bilingues non universitaires pour renforcer leurs efforts en vue d'obtenir des moyens supplémentaires de la Confédération et d'augmenter le nombre de places de formation pratique dans les différents cantons.

Développement

Récemment, le Conseil d'Etat a prié l'université de mettre fin à sa pratique de favoriser les étudiant-e-s fribourgeois-e-s lors de l'admission au master de médecine. Si cette demande est compréhensible d'un point de vue juridique, elle pose néanmoins certains problèmes de santé publique et de stratégie. En effet, le Canton de Fribourg est l'un des cantons où le nombre de médecins de premier recours est le plus faible. Or, il est avéré que les étudiants fribourgeois ont de plus grandes chances d'exercer dans notre canton lorsqu'ils y ont fait leur master.

L'absence de garantie de poursuivre leurs études à Fribourg peut pousser les étudiants fribourgeois à prendre le risque de débiter leurs études dans un autre canton. La probabilité qu'ils reviennent ensuite dans le Canton de Fribourg est alors faible. Comme le master en médecine a été créé pour favoriser la relève en médecins dans le canton, tout devrait être mis en œuvre pour que les étudiants fribourgeois puissent y effectuer l'ensemble de leurs études.

Par ce mandat, le Grand Conseil entend montrer son soutien au Conseil d'Etat dans la poursuite du développement du master fribourgeois en médecine. La stratégie esquissée ci-dessus devrait permettre, d'une part, de respecter les accords intercantonaux et, d'autre part, de renforcer les coopérations pour accroître le nombre de médecins, dont nous avons absolument besoin à brève échéance déjà.

Si le nombre de places en master est actuellement si limité à Fribourg c'est que le nombre de places de formation pratique est insuffisant. Or, il est intéressant de constater que les cantons non universitaires pourraient contribuer à créer des places de stages pratiques, qui leur seraient

également profitables à terme, et à élargir le nombre de places en master au sein de l'université fribourgeoise.

—

Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2024-GC-265

Précarité de l'emploi au sein même de l'Etat de Fribourg

Auteur-e :	Kubski Grégoire, Vial Pierre
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	30.10.24
Développement :	30.10.24
Transmission au Conseil d'Etat :	30.10.24

Dépôt

Nombre d'employé-es de l'Etat de Fribourg initialement engagés avec un contrat à durée déterminée (CDD) craignent d'année en année le non-renouvellement de leur contrat précaire. Il semble y avoir eu des cas récents, selon des services, où un CDD a été reconduit durant plus de 5 ans (!), sans que ne soit proposé un contrat à durée indéterminée (CDI) à l'employé-e en question. L'Etat, par sa politique de l'emploi doit être un employeur exemplaire. Or, par le biais de ces CDD, il entretient une précarité de l'emploi et génère une situation où, nécessairement, les meilleurs éléments seront tentés de partir vers d'autres employeurs si un CDI ne leur est pas proposé.

Ce phénomène entraîne également un grave problème de couverture en cas de maladie et d'accident. En effet, en vertu de l'article 15 alinéa 1 lettre a de l'Ordonnance sur la garantie de la rémunération en cas de maladie et d'accident du personnel de l'Etat de Fribourg (RS 122.72.18), la durée du traitement en cas d'accident notamment est d'un seul mois lorsque le collaborateur ou la collaboratrice est engagé-e pour une durée égale ou inférieure à un an. Dans l'hypothèse où l'employé-e dont le CDD a été renouvelé plus de 5 fois a un accident durant sa 5^e année de service, il n'aura droit qu'à un mois de couverture, soit 6 fois moins qu'un employé bénéficiant d'un contrat de plus d'une année et qui a travaillé plus de deux ans au sein de l'Etat. Ainsi, l'Etat de Fribourg fait des économies sur le dos de ses employé-es en renouvelant des CDD à plusieurs reprises permettant d'éviter de payer des indemnités en cas d'accident de plus d'un mois pour ces employé-es au contrat précaire. Au demeurant, l'épuisement du droit au traitement se détermine par l'addition des jours d'incapacité de travail totale ou partielle, compris dans une période de 547 jours calculée rétroactivement à partir de chaque nouveau jour d'incapacité (art. 16 al. 1), précarisant encore leur situation. Enfin, que l'incapacité de travail soit totale ou partielle, cela n'a aucun impact sur le calcul de la durée du droit au traitement, déjà bien courte.

Au vu de cet état de fait, les auteurs posent les questions suivantes :

1. Quelle est la politique de l'emploi actuelle de l'Etat de Fribourg en matière de renouvellement de CDD ?
2. Combien y a-t-il d'employé-es de l'Etat de Fribourg bénéficiaires d'un CDD ?
3. Combien y a-t-il d'employé-es de l'Etat de Fribourg bénéficiaires d'un CDD ayant été renouvelé deux fois ou plus ?
4. Le Conseil d'Etat confirme-t-il qu'il existe des cas d'employé-es dont le CDD a été renouvelé plus de 5 fois ? De combien de cas s'agit-il ? Est-ce une pratique que veut maintenir le Conseil d'Etat ?
5. Le Conseil d'Etat a-t-il conscience de son devoir d'exemplarité en tant qu'employeur ? Si oui, qu'entend-il modifier dans sa pratique pour éviter ces situations ?
6. Qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour améliorer la couverture accident et maladie de ses employé-es au bénéfice de CDD prolongés au moins deux fois ?

Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2024-GC-266

L'Université de Fribourg et Holcim : un partenariat compatible ?

Auteur-e :	Savoy Françoise
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	30.10.24
Développement :	30.10.24
Transmission au Conseil d'Etat :	30.10.24

Dépôt

En octobre dernier, l'Université de Fribourg annonçait la signature d'un partenariat avec le cimentier Holcim. Sur le site de l'Université, l'entreprise est présentée comme une actrice du « progrès pour les personnes et la planète », visant à « améliorer le niveau de vie de tous » en « offrant la plus large gamme de solutions avancées, des matériaux de construction durables ». Mais derrière ces slogans, la réalité est tout autre.

Au Nigéria à côté du village d'Ewekoro, l'entreprise exploite une cimenterie dont les rejets de poussière et de particules nocives s'infiltrent dans l'air et se déposent partout, causant des dommages irréversibles à la santé des habitants : difficultés respiratoires, lésions du foie, des poumons ou de la rate, et maladies oculaires. Il en va de même en Serbie, dans la petite ville de Beočin, où une inspection étatique a révélé que les émissions nocives de l'usine dépassaient massivement les limites légales. En parallèle, l'entreprise est également accusée de pratiquer des politiques salariales indécentes en Inde et en Afrique du Sud, de priver de droit ses travailleurs aux Philippines ou encore de pratiquer une entente cartellaire sur les prix en Colombie, en Allemagne et aux États-Unis.

Holcim est aussi l'entreprise qui génère le plus d'émissions de gaz à effet de serre en Suisse et figure parmi les 100 sociétés les plus polluantes de la planète. Pour sa contribution à la crise climatique, elle fait face aujourd'hui à des poursuites judiciaires.

Fort de ces constats, les questions suivantes se posent au Conseil d'État :

- 1) Au regard du respect des droits humains et des droits environnementaux, quelle est la position du Conseil d'État sur le partenariat entre l'Université de Fribourg et l'entreprise Holcim ?
 - 2) Ce partenariat est-il réellement compatible avec les engagements de l'Université, tels qu'énoncés dans sa charte, en faveur d'une « société qui respecte les principes éthiques et les exigences de la justice sociale » et visant « à promouvoir le sens des responsabilités de ses employés, des étudiants et de la société en faveur d'une utilisation pondérée des ressources » ?
 - 3) Comment le Conseil d'État appréhende-t-il le dégât d'image pour l'Université causée par ce partenariat ?
 - 4) Le Conseil d'État estime-t-il qu'un financement provenant de l'un des plus grands pollueurs mondiaux puisse garantir la neutralité académique d'un groupe de recherche sur la résilience, dont la durabilité environnementale est une composante clé ?
-

Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2024-GC-274

Le SPoMi coupable de discrimination sur la seule base de la nationalité ?

Auteur-e :	Menétrey Lucie, Vial Pierre
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	08.11.24
Développement :	08.11.24
Transmission au Conseil d'Etat :	08.11.24

Dépôt

Il semble que le Service de la population et des migrants (ci-après : SPoMi) refuse de délivrer des permis de séjour pour études aux étudiant-e-s et chercheur-euse-s originaires notamment d'Iran et du Liban en raison du risque migratoire et sur la seule base de leur nationalité. Pourtant, les universités ont expressément accepté d'admettre les intéressé-e-s. Cette pratique serait si répandue que des professeur-e-s eux-mêmes/elles-mêmes dissuaderaient d'emblée les personnes concernées de postuler.

Or, l'article 8 de la Constitution fédérale prévoit que « nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine ». En outre, l'article 27 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (ci-après : LEI) ne prévoit pas, comme critère d'examen, le risque migratoire. Cette pratique anticonstitutionnelle a pour conséquence de priver les personnes originaires de pays aux contextes civils et économiques précaires d'opportunités de formation. Elle prive également l'université de talents étudiant-e-s et chercheur-euse-s prometteur-e-s.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Lors des cinq dernières années, combien de demandes d'autorisation de séjour au sens de l'article 27 alinéa 1 LEI, émanant de ressortissant-e-s respectivement iranien-ne-s et libanais-es ont été traitées par le SPoMi ? Combien de décisions de refus d'autorisation de séjour ont été rendues ? Combien ont débouché sur l'octroi d'une autorisation de séjour pour études ?
 2. Le Conseil d'Etat confirme-t-il que le SPoMi rejette ces demandes en raison de la situation de leur pays d'origine ?
 3. Existe-t-il une volonté politique de ne pas accepter d'étudiant-e-s et de chercheur-euse-s iranien-ne-s ou libanais-es ? Si oui, pourquoi ?
 4. Le Conseil d'Etat entend-il demander au SPoMI de revoir sa pratique en se conformant aux exigences constitutionnelles ?
 5. Le Conseil d'Etat est-il conscient que le SPoMi prive notre université et nos établissements d'enseignement supérieur de chercheuses talentueuses et chercheurs talentueux ?
 6. Pour le Conseil d'Etat, cette pratique n'entrave-t-elle pas les intérêts académiques et l'ouverture de nos institutions d'un enseignement supérieur ?
 7. Le Conseil d'Etat réalise-t-il que le SPoMi inflige une double peine aux personnes concernées en les empêchant ainsi de se former, alors qu'elles doivent déjà subir des conditions socio-économiques difficiles dans leur pays d'origine ?
-

Dépôt d'un instrument parlementaire

Question 2024-GC-275

Remise en état des abords du lotissement « Les Terrasses d'Ogoz » à Pont-en-Ogoz, bis

Auteur-e :	Savary Daniel
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	08.11.24
Développement :	08.11.24
Transmission au Conseil d'Etat :	08.11.24

Dépôt

Après près de cinq mois d'attente, le soussigné a été surpris par la réponse, de moins de dix lignes, du Conseil d'Etat à sa question 2024-GC-164. Celle-ci passe à côté des interrogations qui ont été formulées et soulève de nouvelles questions. De plus, il est étonnant qu'une si courte réponse nécessite un délai si long, dépassant largement les limites imposées de l'exercice.

En substance, le Conseil d'Etat informe qu'une procédure de rétablissement de l'état conforme au droit a bien été ouverte le 12 mars 2021 concernant « l'aménagement d'un déblai et d'un remblai en amont et en aval du lotissement « les Terrasses d'Ogoz » ». Afin d'établir un état précis des parcelles concernées par cette procédure, la DIME a estimé nécessaire de mandater un bureau de géologues externe pour une expertise judiciaire. Une fois l'expertise effectuée, elle pourra rendre une décision (...) ».

Le terrain des « Terrasses d'Ogoz » et les parcelles avoisinantes sont situés en zone de glissement permanent de danger faible et ont déjà fait l'objet de différentes investigations géologiques dans le cadre de la construction du lotissement. De telles investigations sont d'ailleurs des démarches relativement courantes, notamment dans les zones à bâtir situées sur les contreforts des Préalpes. Aussi, un délai de plus de trois ans pour mener ce genre d'étude, a fortiori dans une zone de danger faible, est étonnamment long. De plus, les matériaux d'excavation de chantier accumulés en aval des constructions ne présentent aucune raison d'investigation géologique : ce sont des matériaux qui devaient être évacués en cours de construction ou, au plus tard, lors des aménagements extérieurs il y a presque sept ans.

Il ressort de ce qui précède que les autorités ne semblent pas être très pressées d'effacer la balafre que constituent les alentours des « Terrasses d'Ogoz » dans le magnifique paysage du lac de la Gruyère, ce qui est dommageable pour cette région touristique.

Partant, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes dans le délai qui lui est imparti :

1. Pourquoi la DIME a-t-elle estimé nécessaire de mandater un bureau de géologue externe pour une expertise judiciaire ?
2. Les différentes études géologiques effectuées dans le cadre de la construction du lotissement n'étaient-elles pas suffisantes et utilisables ?
3. Qui devra payer cette nouvelle expertise et quel est son prix ?
4. Le glissement de terrain situé en amont des « Terrasses d'Ogoz » constitue-t-il un danger pour le lotissement, ses habitants et le voisinage ?
5. Si oui, quelles mesures devraient être envisagées à court, moyen et long terme ?
6. Pourquoi l'accumulation de terre située en aval des « Terrasses d'Ogoz » et ne nécessitant vraisemblablement aucune investigation géologique n'a-t-elle pas été évacuée depuis 2021 ?

7. Qui a la responsabilité de remettre en état les alentours des « Terrasses d'Ogoz » ?
 8. Quelle forme devrait prendre cette remise en état s'il n'était pas possible de stabiliser le glissement de terrain ?
-

Dépôt d'un instrument parlementaire

Motion 2024-GC-276

L'eau avec efficacité : « Etablissement d'un concept de réutilisation de l'eau potable » !

Auteur-e :	Esseiva Catherine, Michellod Savio
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	12.11.24
Développement :	12.11.24
Transmission au Conseil d'Etat :	12.11.24

Dépôt et le développement

Dans sa réponse à la question 2023-GC-208 sur les économies d'eau, le Conseil d'Etat dit avoir pris conscience de la nécessité de mettre activement en place des mesures pour plus d'efficacité autour de l'approvisionnement en eau potable et de son utilisation.

Les objectifs de l'axe « eau » du Plan Climat cantonal ont été définis :

- > développer les scénarios d'évolution de disponibilité des ressources en eau ;
- > gérer les ressources en eau de manière réfléchie, durable et économe en trouvant un équilibre entre les usages et les ressources disponibles ;
- > prévenir et lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau pouvant impacter les milieux aquatiques et/ou la santé humaine.

Des bilans et des simulations ont été dressés à l'échelle cantonale : l'été 2022 a notamment montré que la sécheresse a nécessité des restrictions d'utilisation et le recours à l'eau de secours. Les résultats des bilans mentionnent une situation très contrastée au sein du canton, allant de quelques rares distributeurs en surplus de réserve à un nombre important de mauvais bilans.

S'agissant des conditions de sécurité d'approvisionnement en cas de pollution, les bilans sont notés insuffisants pour près du tiers des distributeurs du canton.

Aussi, les résultats des « ressources disponibles » sont largement contrastés et ne vont pas s'améliorer sans action. De plus, les effets du changement climatique risquent de se produire de plus en plus souvent et de manière plus accentuée.

La stratégie mise en place prévoit de bonnes bases, mais elle n'est pas aboutie face aux enjeux à venir : aujourd'hui, l'eau potable est quotidiennement utilisée pour tous usages alors que sa qualité n'est pas indispensable dans chacune de ses utilisations ; dans bien des cas, le gaspillage peut être réduit. Il est donc indispensable d'adapter la stratégie et de « repenser l'utilisation de l'eau potable dans son ensemble », c'est-à-dire planifier un concept de réutilisation de l'eau et développer des actions concrètes, répondant à l'évolution et aux constats du terrain. Cet objectif permettra d'optimiser l'utilisation de cette précieuse ressource sur l'ensemble de notre territoire, « l'eau » ! Par le biais de cette motion, nous demandons une adaptation de la loi sur l'eau potable (LEP) : « Pour l'établissement d'un concept de réutilisation de l'eau potable – pour Tous. ».

Il s'agit :

- > de « repenser l'utilisation de l'eau potable dans son ensemble » avec, pour objectif, une optimisation des équipements et une meilleure utilisation de l'eau, afin d'économiser cette ressource ;

- > de mettre en place un concept et des actions spécifiques pour tous les utilisateurs de l'eau potable, à forte ou à faible consommation ;
 - > industries, communes ou particuliers, il s'agira de mettre en place des dispositions concrètes et équitables et de prioriser ces mesures envers les utilisateurs à forte consommation (a priori les industries).
- > de faire appliquer des mesures spécifiques, adéquates et innovantes en fonction des différents environnements, toujours dans le but d'une économie d'eau. Exemples :
 - > remplacer les équipements industriels et/ou domestiques par des installations plus économiques ;
 - > appliquer des équipements complémentaires permettant une diminution du débit d'utilisation ou une réutilisation de l'eau.
- > de mettre en place une équipe permettant de développer ces actions en coordination avec les entreprises spécialisées, les services cantonaux et potentiellement les écoles spécialisées.

Quant à la pluie : « la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie c'est aussi une économie d'eau potable » !

Aussi, nous demandons que le Conseil d'Etat se prononce dans le même sens. Il s'agit de compléter la loi dans le but de développer des actions concrètes, de repenser des solutions adéquates aux différents environnements et de proposer des équipements innovants pour une récupération systématique de l'eau de pluie.

- > enfin, au niveau financier, le Conseil d'Etat se prononcera sur les soutiens possibles, notamment par le biais de subventions respectivement pour la réutilisation et pour la récupération des eaux ;
- > s'agissant des aspects législatifs, si la modification de la loi sur l'eau potable seule ne permet pas de répondre aux objectifs de la motion, nous demandons au Conseil d'Etat d'adapter les besoins législatifs dans les différentes lois afin d'assurer l'application du concept de réutilisation de l'eau au niveau cantonal.

Nous avons vécu une évolution technique, notamment avec « les appareils électroménagers » ou « l'électricité ». De manière similaire, il est temps d'évoluer et d'adapter nos méthodes pour une meilleure utilisation de cette ressource si précieuse ! Qu'il s'agisse de la réutilisation de l'eau potable, de la diminution de son débit d'utilisation ou de la récupération systématique de l'eau de pluie, ces actions sont essentielles face aux effets du changement climatique et face à l'évolution fragile de cette ressource naturelle. Soyons les ambassadeurs/rices de cette évolution et agissons pour économiser cette ressource vitale ; parce que l'eau potable ne devrait être d'usage que pour les besoins indispensables !

Nous remercions le Conseil d'Etat de sa diligence.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Postulat 2023-GC-82

Wo sind die Ladestationen?

Urheber:	Ingold François / Repond Brice
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	12
Einreichung:	23.03.2023
Begründung:	23.03.2023
Überweisung an den Staatsrat:	23.03.2023
Antwort des Staatsrats:	17.09.2024

I. Zusammenfassung des Postulats

Mit dem am 23. März 2023 eingereichten und begründeten Postulat fordern die Grossräte François Ingold und Brice Repond den Staatsrat auf, über die Umsetzung von Artikel 53 des Mobilitätsreglements zu informieren. In der Tat verlangt dieser Artikel, dass das Amt für Mobilität in Zusammenarbeit mit dem Amt für Energie für die Parkplätze von erheblicher Grösse (Kapazität von 40 oder mehr Personenwagen) die Mindestzahl der Elektroladestationen pro Parkplatz und die erforderliche Mindestladeleistung festlegt. So fordern die Verfasser des Postulats, dass der Staatsrat in seinem Bericht:

1. alle Parkplätze im Kanton von erheblicher Grösse im Sinne von Artikel 53 identifiziert;
2. das Elektrifizierungspotenzial dieser Parkplätze darlegt;
3. die bezifferten Ziele des Staatsrats in diesem Bereich sowie die zeitliche Planung zu deren Erreichung beschreibt.

II. Antwort des Staatsrats

Artikel 120 Abs. 2 Bst. b des Mobilitätsgesetzes (MobG) verpflichtet die Betreiberinnen und Betreiber eines öffentlich zugänglichen Parkplatzes von erheblicher Grösse, Elektroladestationen zu installieren. Diese Gesetzesbestimmung wird in Artikel 53 des Mobilitätsreglements (MobR) mit folgendem Wortlaut ausgeführt:

¹ Als Parkplatz von erheblicher Grösse gilt ein Parkplatz oder Sektor, in dem 40 oder mehr Personenwagen abgestellt werden können und der sich im kantonalen Zentrum oder in einem regionalen Zentrum gemäss kantonalem Richtplan befindet.

² Das MobA legt in Zusammenarbeit mit dem Amt für Energie die Mindestzahl der Elektroladestationen pro Parkplatz und die erforderliche Mindestladeleistung fest.

³ Verfügt die Gemeinde über ein vom MobA genehmigtes Parkierungskonzept, das die Anzeige der Parkplätze und die Aufstellung der Elektroladestationen für das gesamte Gemeindegebiet umfasst, ist Absatz 1 nicht anwendbar.

Das heisst, die Aufgabe des Staats für die Umsetzung von Artikel 120 MobG besteht darin, die Mindestanzahl an Elektroladestationen pro Parkplatz sowie die erforderliche Mindestladeleistung festzulegen. Dies soll im Jahr 2025 im Rahmen einer Richtlinie geschehen. Die eigentliche Installation der Elektroladestationen auf Parkplätzen von erheblicher Grösse ist hingegen Sache der Betreiber und nicht des Staats.

Der Staat plant, einen Aktionsplan zu erstellen, der auf einer Studie zur Elektromobilität im Kanton Freiburg basiert, die im Rahmen des Klimaplans (Massnahme 1.2) durchgeführt wurde, und verschiedene Massnahmen umfasst, zum Beispiel die Analyse des Bedarfs an Ladestationen, die Definition von prioritären Standorten für deren Errichtung oder die Ausarbeitung von Richtlinien mit Vorgaben. Ein Bericht mit den von den Grossräten François Ingold und Brice Repond geforderten Elementen kann somit verfasst werden, sobald die geplanten Richtlinien und Massnahmen umgesetzt sind.

Der Staatsrat empfiehlt dem Grossen Rat, das Postulat erheblich zu erklären. Gleichzeitig weist er jetzt schon darauf hin (siehe Ausführungen weiter oben), dass die Ausarbeitung des Berichts zu diesem Postulat nicht innerhalb der gesetzlichen Frist wird erfolgen können. Dies wird im Laufe des Jahres 2027 der Fall sein.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat 2023-GC-82 Où sont les bornes !

Auteurs :	Ingold François / Repond Brice
Nombre de cosignataires :	12
Dépôt :	23.03.2023
Développement :	23.03.2023
Transmission au Conseil d'Etat :	23.03.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	17.09.2024

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 23 mars 2023, les députés François Ingold et Brice Repond demandent au Conseil d'Etat « de présenter la mise en œuvre de l'article 53 du règlement sur la mobilité ». Ils relèvent que cet article prévoit que le Service de la mobilité et le Service de l'énergie fixent « le nombre minimal de bornes de recharge électriques par places de stationnement et la puissance de recharge minimale nécessaire » des parkings de taille significative, à savoir ceux de 40 places de stationnement et plus. Ils demandent que, dans son rapport, le Conseil d'Etat :

1. identifie tous les parkings de taille significative du canton qui répondent à la définition de l'article 53 ;
2. présente le potentiel d'électrification de ces parkings de taille significative ;
3. décrive les objectifs chiffrés que le Conseil d'Etat est prêt à réaliser en la matière et la planification temporelle pour les atteindre.

II. Réponse du Conseil d'Etat

L'article 120 al. 2 let. b de la loi sur la mobilité (LMob) prévoit que les « exploitants d'un parking à usage public d'une taille significative » installent des bornes de recharge électriques ». Cet article est précisé dans l'article 53 du règlement sur la mobilité (RMob) dont la teneur est la suivante :

¹ Est considéré comme parking de taille significative un seul parking ou secteur proche comprenant au moins 40 places de stationnement de voitures ou plus situé dans le centre cantonal ou un centre régional selon le plan directeur cantonal.

² Le SMO, en collaboration avec le Service de l'énergie, fixe le nombre minimal de bornes de recharge électriques par places de stationnement et la puissance de recharge minimale nécessaire.

³ Si la commune dispose d'un concept de stationnement, validé par le SMO, qui inclut l'affichage des places de stationnement et l'implantation des bornes électriques pour l'ensemble de son territoire, l'alinéa 1 n'est pas applicable.

Ainsi, au niveau de l'Etat la mise en œuvre de l'article 120 de la LMob consiste à fixer le nombre minimal de bornes de recharge électriques par places de stationnement ainsi que la puissance de recharge minimale nécessaire. Il est prévu de le faire en 2025 dans le cadre d'une directive. L'installation proprement dite des bornes de recharge électriques sur les parkings de taille significative est, quant à elle, du ressort de leurs exploitants et non de l'Etat de Fribourg.

L'Etat prévoit également d'établir un plan d'action basé sur une étude sur l'électromobilité dans le canton de Fribourg faite dans le cadre du Plan Climat (mesure 1.2) et comprenant diverses mesures, par exemple l'analyse de besoins en bornes de recharge, la définition des lieux prioritaires pour leur implantation ou l'élaboration de directives contenant des spécifications. Un rapport dans le sens des éléments demandés par les députés François Ingold et Brice Repond pourra donc être rédigé une fois les directives et mesures envisagées réalisées.

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter ce postulat. Compte tenu de ce qui précède, il invite d'ores et déjà le Grand Conseil à prendre acte du fait que le rapport sur ce postulat ne pourra être déposé dans le délai légal. Il le sera dans le courant de l'année 2027.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Postulat 2023-GC-289

Wie sollen Leistungen im Zusammenhang mit der Bevölkerungsalterung finanziert werden?

Urheber:	Zurich Simon / Freiburghaus Andreas
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	19
Einreichung:	24.11.2023
Begründung:	24.11.2023
Überweisung an den Staatsrat:	28.11.2023
Antwort des Staatsrats:	01.10.2024

I. Zusammenfassung des Postulats

In ihrem am 24. November 2023 eingereichten und begründeten Postulat verlangen die Grossräte Simon Zurich und Andreas Freiburghaus vom Staatsrat einen Bericht zu den finanziellen Auswirkungen der Bevölkerungsalterung für Kanton und Gemeinden.

Der Bericht soll konkrete Vorschläge zur Gewährleistung einer langfristigen Finanzierung der Leistungen für die Bevölkerung (Spitex-Leistungen, Pflegeheime, betreuende Angehörige usw.) enthalten. Dafür soll der Staatsrat beurteilen, ob die absehbaren Kosten Stand heute vom Gemeinwesen getragen werden können; wenn nicht, soll er sinnvolle Finanzierungsmöglichkeiten prüfen.

II. Antwort des Staatsrats

Die Bevölkerungsalterung ist unvermeidlich und wird sich auf alle Aspekte unserer Gesellschaft auswirken. Im Kanton Freiburg steigt die Zahl der über 80-Jährigen von 16 800 im Jahr 2025 auf rund 44 400 im Jahr 2050¹ an.

Dieser demografische Wandel bringt erhebliche Herausforderungen mit sich, insbesondere im Hinblick auf die Finanzierung von Gesundheitsdiensten, Wohnraum, Transport sowie aller Unterstützungsangebote für ältere Personen. Es bedarf daher einer gründlichen Analyse zum Verständnis dieser finanziellen Auswirkungen und der Wechselwirkungen zwischen den verschiedenen Bereichen.

Das Konzept Senior+ bildet im Kanton Freiburg die Grundlage für eine innovative Politik zugunsten der Seniorinnen und Senioren. Diese Politik konkretisiert die Vision einer Gesellschaft, in der ältere Personen integriert sind, ihre Bedürfnisse und Kompetenzen anerkannt werden und ihre Autonomie gewahrt bleibt; sie sorgt dafür, dass die notwendigen Mittel eingesetzt werden.

Die Politik Senior+ ist mit anderen zentralen Plänen und Programmen des Kantons verknüpft, so auch dem kantonalen Programm zur Gesundheitsförderung und Prävention «*Ernährung, Bewegung, psychische Gesundheit*», der kantonalen Strategie Nachhaltige Entwicklung, dem kantonalen

¹ Amt für Statistik des Kantons Freiburg (<https://www.fr.ch/de/vwbd/stata>), Szenarien zur Bevölkerungsentwicklung 2025–2050, abgerufen am 10. Juli 2024

Konzept Palliative Care und dem kantonalen Alkoholaktionsprogramm. All diese Elemente fügen sich zu einer wichtigen Grundlage für ein gesundes Altern (healthy aging)² zusammen.

Zu den Interventionsbereichen von Senior+ gehört auch die Pflege geschwächter Personen. Der Pflegebedarf ist jedoch nicht der einzige Aspekt, den es bei der Begleitung der steigenden Zahl Betagter zu berücksichtigen gilt. So müssen in allen Bereichen von Senior+ erhebliche Anstrengungen unternommen werden. Zur Erinnerung: Senior+ umfasst die Bereiche Arbeit, persönliche Entwicklung, Vereins- und Gemeinschaftsleben, Infrastruktur, Wohnsituation und Dienstleistungen sowie Pflege und soziale Begleitung für geschwächte Personen.

Der Staatsrat ist sich dieser Herausforderungen bewusst; er bestätigt, dass ein besseres Verständnis der mit der Bevölkerungsalterung einhergehenden Kosten erforderlich ist, damit namentlich die mittel- und langfristige Budgetplanung für den Kanton und die Gemeinden verbessert wird. Der Staatsrat hebt ausserdem hervor, dass er die Universität Freiburg mit einer umfassenderen Studie über die Auswirkungen der Bevölkerungsalterung in verschiedenen Bereichen beauftragt hat.

Der Bedarf an Langzeitpflege und ihre finanziellen Auswirkungen ist Thema des Berichts über die Bedarfsplanung der Langzeitpflege 2026–2030 und Projektion bis 2050, der bis Ende 2024 in die Vernehmlassung gegeben wird. Er wird wichtige Informationen über die künftigen Kosten für Spitex und Pflegeheime umfassen.

Die Rolle des Staates besteht darin, Seniorinnen und Senioren den Zugang zu Leistungen und Diensten zu gewährleisten, die über die Spitex und Pflegeheime hinaus gehen. Dazu gehört auch, diese Leistungen zu verstehen und zu beziffern und, soweit möglich, ihre Wechselwirkungen zu modellieren. Mit dem Wirkungsmodell können die Elemente der Politik Senior+ konsolidiert und sogar neue Strategien entwickelt werden.

Bei Annahme dieses Postulats möchte der Staatsrat einen umfassenden und detaillierten Bericht ausarbeiten, der einen besseren Überblick über die finanziellen Auswirkungen der Bevölkerungsalterung für Kanton und Gemeinden ermöglicht.

III. Schlussfolgerung

Angesichts der vorstehenden Erwägungen schlägt der Staatsrat dem Grossen Rat vor, das Postulat anzunehmen.

² Laut WHO ist gesundes Altern ein Prozess der Entwicklung und Erhaltung der funktionellen Fähigkeiten, die Wohlbefinden im Alter ermöglicht.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat 2023-GC-289

Quel financement pour les prestations liées au vieillissement de la population ?

Auteurs :	Zurich Simon / Freiburghaus Andreas
Nombre de cosignataires :	19
Dépôt :	24.11.2023
Développement :	24.11.2023
Transmission au Conseil d'Etat :	28.11.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	01.10.2024

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 24 novembre 2023, les mandataires chargent le Conseil d'Etat de présenter un rapport sur les conséquences financières du vieillissement de la population pour le canton et les communes.

Ils demandent que le rapport comprenne également des propositions concrètes pour assurer un financement pérenne des prestations à la population (soins et aide à domicile, EMS, proches aidants, etc.). A ce titre, le Conseil d'Etat devra évaluer si les conséquences financières prévisibles sont absorbables en l'état par les collectivités publiques et dans le cas contraire, quelles pistes de financement sont pertinentes pour garantir les prestations fournies par les collectivités publiques.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le vieillissement de la population est une réalité inévitable qui affectera tous les aspects de notre société. Dans le canton de Fribourg, le nombre de personnes de plus de 80 ans passera de 16 800 personnes en 2025 à 44 400 en 2050¹.

Cette transformation démographique pose des défis significatifs, notamment en matière de financement des services de santé, du logement, des transports mais également de l'ensemble des offres de soutien aux personnes âgées. Il est donc crucial de mener une analyse approfondie pour comprendre ces impacts financiers, mais également les interactions entre ces différents domaines.

Dans le canton de Fribourg, le concept Senior+ a posé les bases d'une politique innovante en faveur des personnes âgées. Cette politique concrétise une vision de la société dans laquelle les senior-e-s sont intégrés, dans laquelle les besoins, mais également les compétences des personnes âgées sont reconnus et qui met en œuvre les moyens nécessaires pour maintenir l'autonomie de ces personnes et respecter leurs besoins.

La politique Senior+ est mise en lien avec d'autres plans et programmes cantonaux centraux, comme le Programme cantonal fribourgeois de promotion de la santé et de prévention « *Alimentation, activité physique, santé mentale* », la Stratégie cantonale de Développement durable, le Concept cantonal soins palliatif ou le Plan alcool. Tous ces éléments font partie des

¹ Site du service de la statistique du canton de Fribourg (<https://www.fr.ch/deef/sstat>), Scénarios démographiques 2025-2050, consulté le 10 juillet 2024

bases essentielles pour que les personnes âgées jouissent d'un vieillissement en bonne santé (healthy aging)².

Parmi les domaines d'intervention de Senior+ se trouvent, bien évidemment, les soins à la personnes fragilisées. Il faut toutefois avoir conscience que le besoin en soins n'est pas le seul aspect à prendre en considération pour accompagner l'augmentation du nombre de personnes âgées. Ainsi, des efforts considérables doivent être consentis dans l'ensemble des domaines du concept Senior+. Pour rappel, ces domaines sont le travail, le développement personnel, la vie associative et communautaire, les infrastructures, l'habitat et les services ainsi que les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée.

Le Conseil d'Etat est conscient de ces enjeux. Il confirme qu'une meilleure compréhension des défis financiers liés au vieillissement de la population est nécessaire. Elle permettra notamment une amélioration de la planification budgétaire à moyen et long terme pour le canton et les communes. Le Conseil d'Etat relève encore qu'il a mandaté l'Université de Fribourg pour l'élaboration d'une étude plus générale des conséquences liées au vieillissement de la population dans divers domaines.

En ce qui concerne les besoins en soins de longue durée et ses conséquences financières, le rapport de planification des soins de longue durée 2026-2030 et projection jusqu'en 2050, sera mis en consultation d'ici fin 2024. Il intégrera des informations importantes sur les coûts futurs pour les services de soins à domicile ainsi que pour les EMS.

Le rôle des pouvoirs publics est de garantir aux personnes âgées un accès aux prestations et services dont elles ont besoin, de manière plus large que les soins à domicile et les EMS. Pour ce faire, il s'agit également de comprendre et de chiffrer ces prestations et, dans la mesure du possible, de modéliser leurs interactions. Ce modèle d'impact permettra de consolider les éléments de la politique Senior+, voire de présenter de nouvelles stratégies.

En acceptant ce postulat, le Conseil d'Etat souhaite élaborer un rapport complet et détaillé permettant une meilleure vision sur les conséquences financières du vieillissement de la population pour le canton et les communes.

III. Conclusion

Au vu des considérations susmentionnées, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter le postulat.

² Selon l'OMS, le healthy aging fait référence au processus de développement et de maintien des aptitudes fonctionnelles qui permet aux personnes âgées de jouir d'un état de bien-être.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Motion 2024-GC-86

Bezahlkarte für Asylsuchende

Urheber:	Barras Eric / Glasson Benoît
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	0
Einreichung:	15.04.2024
Begründung:	15.04.2024
Überweisung an den Staatsrat:	15.04.2024
Antwort des Staatsrats:	24.09.2024

I. Zusammenfassung der Motion

In ihrer am 15. April 2024 eingereichten und gleichentags begründeten Motion fordern die Motionäre die Einführung einer Bezahlkarte für Asylsuchende und abgewiesene Asylsuchende. Die materielle Hilfe für diese Bevölkerungsgruppe wird somit direkt auf eine Karte überwiesen und nicht mehr in bar ausbezahlt.

Mit der Einführung eines Bezahlkartensystems soll der Sozialhilfemissbrauch bekämpft und vermieden werden, dass ein Teil der Hilfe in die Herkunftsländer der Asylsuchenden geschickt wird. Das neue System würde zudem die Anreize für illegale Einwanderung verringern und eine bessere Kontrolle der Geldströme ermöglichen. Die Karte würde den Einkauf in lokalen Geschäften fördern und somit Missbrauch verhindern.

II. Antwort des Staatsrats

Einleitend möchte der Staatsrat einen in der Motion angesprochenen Punkt bezüglich der Gelder präzisieren, die von Asylsuchenden aus europäischen Ländern überwiesen wurden.

Die Beträge können tatsächlich teilweise gross sein und einen gewissen Anteil des BIP der Empfängerländer darstellen. Jedoch ist es schwierig, das Ausmass derartiger Überweisungen genau einzuschätzen. Laut einer Schätzung der Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit des Bundes (DEZA) überwiesen Migrantinnen und Migranten aus der Schweiz im Jahr 2017 gut sieben Milliarden Franken in ihre Herkunftsländer. Allerdings sind mehr als zwei Drittel dieser Gelder in europäische Länder geflossen.

Dementsprechend machen Geldüberweisungen von Personen aus dem Asylbereich in ihr Herkunftsland laut dieser Studie weniger als ein Drittel der überwiesenen Beträge aus.

Weiter ist im Zusammenhang mit Sozialhilfe im Asylbereich daran zu erinnern, dass die Beträge der gewährten materiellen Hilfe so festgelegt werden, dass die Begünstigten nur die lebensnotwendige Versorgung abdecken können.

Gemäss den Asylbestimmungen des Bundes muss die Sozialhilfe für Asylsuchende und Schutzbedürftige, die keine Aufenthaltsbewilligung haben, nach Möglichkeit in Form von Sachleistungen ausgerichtet werden. Die Beträge für materielle Hilfe müssen unter den Standards liegen, die bei der regulären Sozialhilfe angewandt werden. So ist es weder Sinn und Zweck der Sozialhilfe, persönliche Ersparnisse zu bilden, noch ist sie dazu geeignet.

In Anbetracht dessen ist es wahrscheinlich, dass die meisten Beträge, die von Asylsuchenden in der Schweiz verschickt werden, von beruflich integrierten und sozialhilfeunabhängigen Personen stammen.

Ausrichtung der Sozialhilfe im Asylbereich – Stand der Dinge im Kanton

Die materielle Hilfe wird in den Zentren der Erstaufnahmephase in bar ausbezahlt. Beispielsweise erhält eine vorläufig aufgenommene Person, die sich in einem Wohnheim aufhält, ab 16 Jahren für ihren Lebensunterhalt einen Betrag von Fr. 9.40 pro Tag. Später, wenn sie in einer Unterkunft der Zweitaufnahme untergebracht ist, erhält sie für ihren Unterhalt einen Betrag von 395 Franken pro Monat.

Ab dem Übergang in die zweite Phase (in einer Einzelunterkunft) werden die Begünstigten aufgefordert, ein Bankkonto bei der Freiburger Kantonalbank (FKB) zu eröffnen. Es gibt keine Gesetzesgrundlage, welche die Begünstigten dazu verpflichtet, dieses Konto bei der FKB zu eröffnen; sie können es auch bei einem anderen Institut einrichten. Ihr Unterstützungsbudget wird monatlich per Banküberweisung ausbezahlt.

Bei den FKB-Konten handelt es sich um Standardkonten, es gibt keine spezifischen Besonderheiten für Personen aus dem Asylbereich. Konten dürfen nicht im Minus sein und Geldsendungen ins Ausland sind gebührenpflichtig. Die Begünstigten haben die Wahl zwischen einer kostenlosen Karte, mit der nur Abhebungen an FKB-Bankautomaten und keine Online-Zahlungen oder Zahlungen in Geschäften möglich sind, und einer Debitkarte, mit der an allen Bankautomaten in der Schweiz Geld bezogen werden kann und die für Online-Zahlungen und Zahlungen in Geschäften eingesetzt werden kann. Die zweite Karte kostet 40 Franken pro Jahr.

Der Staatsrat erachtet die derzeitige Situation sowohl in Bezug auf die Anwendung der Sozialhilferichtsätze im Asylbereich als auch aus operativer Sicht als zufriedenstellend.

Debatte auf Bundesebene, Schlussfolgerungen des Bundesrats, Stellungnahmen der SODK und anderer Kantone

Als Antwort auf eine parlamentarische Interpellation äusserte sich der Bundesrat im Mai 2024 zur Einführung von Bezahlkarten für Personen aus dem Asylbereich. Er sah in diesem Bereich keinen Handlungsbedarf.

Der Bundesrat erachtet es aufgrund der aktuellen Wissenslage als schwierig, die Wirksamkeit von Debitkarten anstelle von Bargeld einzuschätzen. Er weist zudem darauf hin, dass wegen der reduzierten Sozialhilfeeinsätze in der Regel nach der Deckung der lebensnotwendigen Versorgung nur geringfügige Beträge übrig bleiben, welche für den persönlichen Gebrauch zur Verfügung stehen. Daher erachtet der Bundesrat die Gefahr, dass entsprechende Geldleistungen zweckentfremdet oder sogar missbraucht werden, als gering.

Das Staatssekretariat für Migration (SEM) hatte zuvor die Möglichkeit geprüft, dieses System in den Bundeszentren einzuführen, und darauf verzichtet, da es die Massnahme für ineffizient hielt. Laut Analyse des SEM würde ein solches System einen erheblichen Aufwand erfordern, ohne nennenswerte Vorteile zu bieten.

Auf kantonaler Ebene hat sich der Vorstand der Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (SODK) zum Thema geäussert und die Idee der Bezahlkarte einstimmig abgelehnt. Der Kanton Thurgau prüfte die Frage bereits 2015 im Rahmen einer Motion, die als nicht sachdienlich erachtet wurde. Kürzlich sind auch andere Kantone wie Zürich oder Aargau zu diesem Schluss gekommen.

Nachteile der Einführung eines Bezahlkartensystems

Einschränkung der Geschäfte, in denen Menschen einkaufen können, Stigmatisierung und Umgehungsmöglichkeiten

In deutschen Städten, in denen mit dem Bezahlkartensystem experimentiert wird, kann die Karte in Geschäften verwendet werden, die Zahlungen mit Mastercard akzeptieren. In Supermärkten ist das kein Problem, wohl aber in kleinen Geschäften (Marktstände, Boutiquen, Cafés), die oft nur Bargeld akzeptieren.

Diese Problemstellung bestünde auch in unserem Kanton. Entsprechend wären Personen aus dem Asylbereich gezwungen, ihre Einkäufe ausschliesslich in Geschäften zu tätigen, die diese Karte akzeptieren.

Eine solche Einschränkung steht im Widerspruch zu den Integrationszielen und stigmatisiert Personen aus dem Asylbereich.

Darüber hinaus ist der Staatsrat der Ansicht, dass die isolierte Einführung eines Bezahlkartensystems in unserem Kanton ohne gesamtschweizerische oder zumindest regionale Koordination nicht wünschenswert ist.

Ausserdem gibt es Möglichkeiten zur Umgehung der für die Bezahlkarten geltenden Einschränkungen, und diese werden in unseren Nachbarländern bereits genutzt.

Kosten und Nutzungsbedingungen

Der derzeitige Bankpartner, die FKB, gibt eine einzige Prepaid-Karte aus, deren Bedingungen für Personen aus dem Asylbereich nicht angemessen erscheinen, nämlich:

- > Gebühr von 1,5 % des Aufladebetrags bei jeder Aufladung,
- > jede Kartennutzung kostet einen Franken,
- > jede Abhebung am Bankautomaten kostet fünf Franken,
- > Verpflichtung, ein Bankkonto bei der FKB zu besitzen (daher nicht möglich für abgewiesene Personen und für Asylsuchende in der Erstaufnahmephase).

Um das von den Motionären geforderte System einzuführen, müssten also neue Modalitäten mit der FKB oder einem anderen Institut ausgehandelt oder gar vorab eine Ausschreibung durchgeführt werden.

So wäre die Einführung eines Bezahlkartensystems kostspielig und würde auf praktische und rechtliche Schwierigkeiten stossen.

Unvereinbar mit den Grundsätzen der Sozialhilfe

Die allgemeinen Grundsätze der Sozialhilfe gelten auch für Asylsuchende. Die Einführung einer Bezahlkarte würde diesen Grundsätzen, insbesondere dem Grundsatz der Autonomie, widersprechen. Die Sozialhilfe soll die Sozialhilfeempfangenden dazu ermutigen, ihr Einkommen selbst zu verwalten und die Verantwortung für ihre Ressourcen zu übernehmen, so dass sie ihre Fähigkeit zur Selbstständigkeit erhalten und weiterentwickeln. Auf diese Weise will die Sozialhilfe die Menschen in die Verantwortung nehmen und falsche Anreize vermeiden, die den Sozialhilfebezug verlängern könnten. So erhalten Asylsuchende Beträge, die bestimmten Posten entsprechen (z. B. Lebensmittel, Strom, Kleidung usw.); wie diese Pauschalen eingesetzt werden, kontrolliert der Staat jedoch nicht direkt. Die Bezahlkarte weicht von diesen Grundsätzen ab, da sie die Sozialhilfeempfangenden bei der Verwaltung ihrer Ressourcen einschränkt. Dies gilt natürlich nicht für abgewiesene Asylsuchende, die bis zu ihrer Ausreise nur auf das Nötigste beschränkte Sach- und Finanzhilfen erhalten.

III. Schlussfolgerung

Die materielle Hilfe wird so festgelegt, dass die Betroffenen mit den Beträgen nur die lebensnotwendige Versorgung abdecken können. Angesichts der Beträge, um die es hier geht, ist das Risiko einer Zweckentfremdung dieser Leistungen gering.

Zudem stellt die eingeschränkte Auswahl an Geschäften, welche eine spezielle Karte für Personen aus dem Asylbereich akzeptieren, ein Hindernis für das Integrationsziel dar und stigmatisiert die Zielgruppe der Massnahme.

Die Einführung eines Bezahlkartensystems würde somit erhebliche finanzielle und organisatorische Anstrengungen erfordern und gleichzeitig Nachteile gegenüber dem derzeitigen System mit sich bringen. Ausserdem sind leicht praktikable Umgehungsmöglichkeiten absehbar.

Darüber hinaus wurde eine Reihe von Kantonen aufgefordert, sich zur Einführung eines solchen Systems zu äussern; sie lehnten diese Vorschläge ab, insbesondere aus den in dieser Antwort dargelegten Gründen. Auch der Vorstand der SODK sprach sich gegen die Einführung einer Bezahlkarte aus.

Aus diesen Gründen fordert der Staatsrat den Grossen Rat auf, die vorliegende Motion abzulehnen.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Motion 2024-GC-86

Carte de paiement pour les demandeurs d'asile

Auteurs :	Barras Eric / Glasson Benoît
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	15.04.2024
Développement :	15.04.2024
Transmission au Conseil d'Etat :	15.04.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	24.09.2024

I. Résumé de la motion

Par motion déposée et développée le 15 avril 2024, les motionnaires demandent l'introduction d'une carte de paiement pour les requérant-e-s d'asile et les personnes déboutées. L'aide matérielle accordée à cette population doit ainsi être versée directement sur la carte, en remplacement d'un versement en espèces.

L'introduction d'un système de carte de paiement vise à combattre le détournement de l'aide sociale, dont une partie serait envoyée dans les pays d'origine. Le nouveau système réduirait également les incitations à la migration illégale et permettrait un meilleur contrôle des flux d'argent. La carte encouragerait les achats dans des commerces locaux et permettrait donc d'éviter les abus.

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat souhaite préciser un point soulevé dans cette motion concernant les fonds transférés depuis les pays européens par les membres des diasporas.

Ces montants peuvent effectivement représenter des sommes importantes et une certaine part du PIB des pays destinataires. Toutefois, il est difficile d'évaluer précisément l'ampleur de tels transferts. Selon une estimation de la Direction du développement et de la coopération de la Confédération (DDC), les versements effectués par des migrants établis en Suisse s'élevaient, en 2017, à un peu plus de sept milliards de francs. Cela dit, plus des deux tiers de ce montant étaient envoyés vers des pays européens.

Ainsi, l'envoi d'argent par des personnes relevant du domaine de l'asile dans leur pays d'origine représente, selon cette étude, moins du tiers des sommes transférées.

Ensuite, en matière d'aide sociale dans le domaine de l'asile, il est nécessaire de rappeler que les montants de l'aide matérielle octroyée sont fixés de manière que les personnes ne disposent que de la couverture minimale pour répondre à leurs besoins.

Conformément aux dispositions fédérales sur l'asile, l'aide sociale accordée aux requérant-e-s et aux personnes à protéger qui ne bénéficient pas d'une autorisation de séjour doit être fournie, dans la mesure du possible, sous la forme de prestations en nature. Les montants d'aide matérielle doivent être inférieurs aux normes appliquées dans le cadre de l'aide sociale ordinaire. Ainsi, l'aide sociale n'a pas pour objectif et ne permet pas de constituer une épargne personnelle.

Considérant ce qui précède, il est vraisemblable que l'essentiel des montants envoyés par la diaspora en Suisse provienne de personnes qui sont intégrées professionnellement et qui ne dépendent pas de l'aide sociale.

Versement de l'aide sociale dans le domaine de l'asile - état de situation dans le canton

L'aide matérielle est versée en espèces dans les foyers de la première phase d'accueil. Par exemple, une personne admise à titre provisoire qui séjourne dans un foyer d'accueil touche dès 16 ans pour son entretien un montant de 9,40 francs par jour. Et ultérieurement, lorsqu'elle sera dans un logement de second accueil, elle recevra pour son entretien un montant de 395 francs par mois.

Dès le passage en deuxième phase (en logement individuel), les bénéficiaires sont invités à ouvrir un compte bancaire auprès de la Banque cantonale de Fribourg (BCF). Aucune base légale ne permettant d'obliger les bénéficiaires à ouvrir un compte auprès de la BCF, ils peuvent aussi l'ouvrir auprès d'un autre établissement. Leur budget d'assistance est versé mensuellement par virement bancaire.

Les comptes BCF sont des comptes standards, il n'y a donc pas de particularités spécifiques pour les personnes relevant du domaine de l'asile. Les comptes ne peuvent pas être en négatif et des envois d'argent à l'étranger sont possibles uniquement avec des frais. Les bénéficiaires ont le choix entre une carte gratuite, valable uniquement pour des retraits auprès des bancomats BCF, sans possibilité de paiements en ligne ni dans les commerces et une carte débit, avec retrait possible dans tous les bancomats de Suisse et possibilité d'effectuer des paiements en ligne et dans les commerces. Cette deuxième carte coûte 40 francs par année.

Le Conseil d'Etat estime que la situation actuelle est satisfaisante, autant sur le plan de l'application des normes d'aide sociale dans le cadre de l'asile que du point de vue opérationnel.

Débat au niveau fédéral, conclusions du Conseil fédéral, avis de la CDAS et d'autres cantons

En réponse à une interpellation parlementaire, le Conseil fédéral s'est prononcé en mai 2024 sur l'instauration des cartes de paiement pour les personnes relevant du domaine de l'asile. Il a estimé qu'il n'est pas nécessaire d'agir en la matière.

Le Conseil fédéral considère qu'au vu des connaissances actuelles, il est difficile d'évaluer l'efficacité des cartes de débit par rapport à l'argent liquide. Il souligne également qu'en raison des prestations réduites de l'aide sociale, il ne reste en général que des montants minimes pour l'usage personnel une fois que les besoins vitaux ont été couverts. C'est pourquoi le risque de voir les prestations en espèces détournées de leur but est faible.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) avait précédemment examiné la possibilité d'introduire ce système dans les centres fédéraux et y a renoncé, jugeant la mesure inefficace. Selon l'analyse du SEM, un tel système nécessiterait des efforts considérables, sans présenter d'avantages significatifs.

Au niveau des cantons, le Comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) s'est quant à lui prononcé sur le sujet et a rejeté à l'unanimité l'idée de la carte de paiement. Pour sa part, le canton de Thurgovie a examiné la question, déjà en 2015, dans le cadre d'une motion qui a été jugée non pertinente. Plus récemment, d'autres cantons, tels que Zurich ou Argovie, sont parvenus à la même conclusion.

Désavantages de l'introduction d'un système de carte de paiement

Limitation des commerces où les personnes peuvent faire leurs achats, stigmatisation et possibilités de contournement

Dans les villes allemandes où le système de carte de paiement est expérimenté, elle peut être utilisée dans les magasins qui acceptent les paiements avec Mastercard. Si ce n'est pas un problème pour les supermarchés, c'est en revanche problématique auprès des petits commerces (stands sur les marchés, boutiques, cafés) qui n'acceptent souvent que les espèces.

Une telle problématique se retrouverait dans notre canton. Ainsi, les personnes relevant du domaine de l'asile seraient contraintes de réaliser exclusivement leurs achats dans les commerces acceptant cette carte.

Une telle limitation est en contradiction avec les objectifs d'intégration et stigmatise les personnes relevant de l'asile.

En outre, le Conseil d'Etat est d'avis que l'introduction d'un tel système dans notre canton de manière isolée sans coordination à l'échelle nationale, ou au minimum régionale, n'est pas souhaitable.

De plus, des moyens pour contourner les contraintes liées aux cartes de paiement existent et sont déjà utilisés chez nos voisins.

Coûts et conditions d'utilisation

Le partenaire bancaire actuel, la BCF, émet une seule carte à prépaiement, dont les conditions ne semblent pas adéquates pour les personnes relevant du domaine de l'asile, à savoir :

- > Frais de 1,5 % du montant à chaque chargement,
- > Chaque utilisation de la carte coûte 1 franc,
- > Chaque retrait au bancomat coûte 5 francs,
- > Obligation de posséder un compte bancaire à la BCF (donc impossible pour les personnes déboutées et pour les requérant-e-s d'asile en 1^{ère} phase).

Pour instaurer le système demandé par les motionnaires, il serait donc nécessaire de négocier de nouvelles modalités avec la BCF ou un autre établissement, voire d'effectuer au préalable un appel d'offres.

Ainsi, la mise en place d'un système de cartes de paiement serait onéreuse et se heurterait à plusieurs problèmes pratiques et juridiques.

Incohérence avec les principes de l'aide sociale

Les principes généraux de l'aide sociale s'appliquent aussi aux requérant-e-s d'asile. L'instauration d'une carte de paiement serait en contradiction avec ces principes, en particulier celui d'autonomie. L'aide sociale veille en effet à encourager les bénéficiaires à gérer eux-mêmes leur revenu et à assumer la gestion de leurs ressources afin de maintenir et développer leur capacité pour être autonomes. Par ce biais, l'aide sociale veut responsabiliser les personnes et éviter les fausses incitations qui risquent de prolonger la durée d'aide sociale. Ainsi, les requérant-e-s d'asile touchent des montants correspondant à des postes déterminés (ex. nourriture, électricité, vêtements, etc.). Mais la façon dont ces forfaits sont employés n'est pas directement contrôlée par l'Etat. La carte de paiement déroge à ces principes car elle contraint et limite les bénéficiaires dans la gestion de leurs ressources. Cette remarque ne s'applique évidemment pas aux requérant-e-s d'asile déboutés qui, en attendant leur départ, ne reçoivent que des aides en nature et des aides financières limitées au strict nécessaire.

III. Conclusion

Les montants de l'aide matérielle octroyés sont fixés de manière que les personnes ne disposent que de la couverture minimale pour répondre à leurs besoins. Considérant les montants en question, le risque de voir ces prestations détournées de leur objectif est faible.

De plus, la limitation du nombre de commerces accessibles qui accepte l'utilisation d'une carte spécifique pour les personnes du domaine de l'asile représente une entrave à l'objectif d'intégration et stigmatise la population visée par la mesure.

La mise en place d'un système de cartes de paiement nécessiterait ainsi des efforts conséquents, autant financiers qu'organisationnels, tout en apportant des désavantages par rapport au système actuel. De plus, des moyens de contournement facilement praticables sont prévisibles.

Par ailleurs, un certain nombre de cantons ont été appelés à se prononcer sur l'introduction d'un tel système et ont rejeté ces propositions, notamment pour les raisons exposées dans cette réponse. Le Comité de la CDAS a également rejeté l'introduction d'une carte de paiement.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à refuser la présente motion.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Motion 2024-GC-89

Überleben der Fischer und nachhaltigeres Kormoranmanagement

Urheber:	Thévoz Ivan / Chardonens Jean-Daniel
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	23
Einreichung:	22.04.2024
Begründung:	22.04.2024
Überweisung an den Staatsrat:	22.04.2024
Antwort des Staatsrats:	07.10.2024

I. Zusammenfassung der Motion

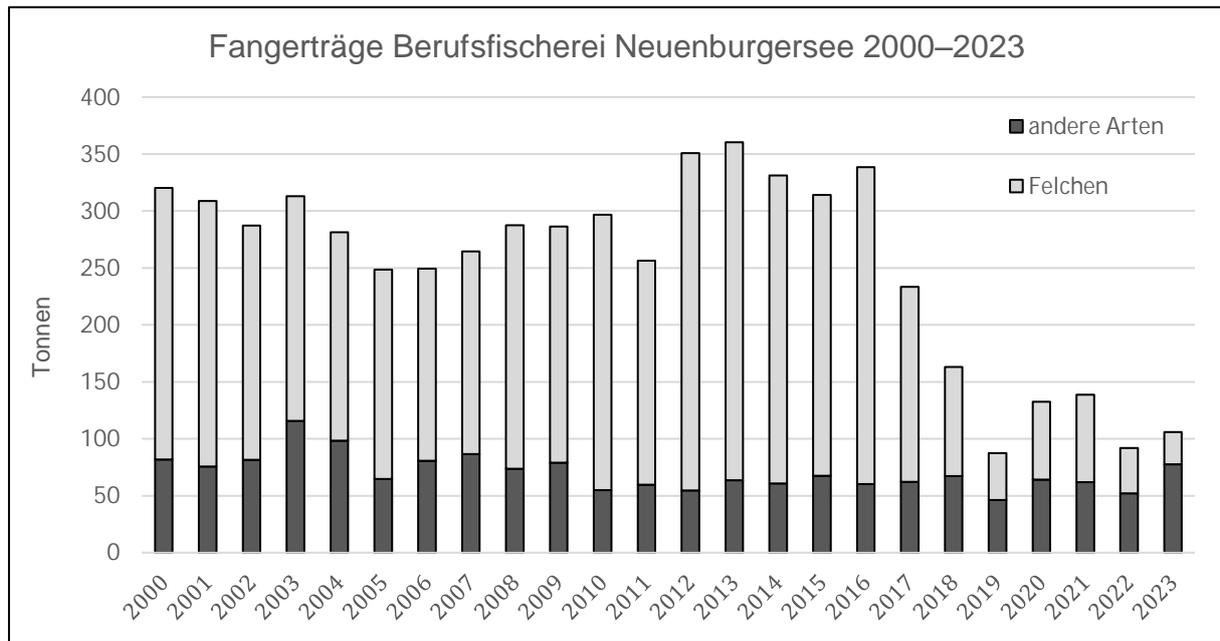
In einer am 22. April 2024 eingereichten und begründeten Motion fordern die Grossräte Ivan Thévoz und Jean-Daniel Chardonens den Staatsrat auf

- > den Kormoranbestand durch geeignete Massnahmen auf einem tragbaren Niveau zu halten, um den Fortbestand der Berufsfischerei zu ermöglichen;
- > die bedrohten Fischarten und ihre Laichgebiete wie auch die Ökosysteme besser zu schützen;
- > alles daran zu setzen, um die Fischfauna wiederherzustellen;
- > diese Massnahmen mit den Nachbarkantonen zu koordinieren.

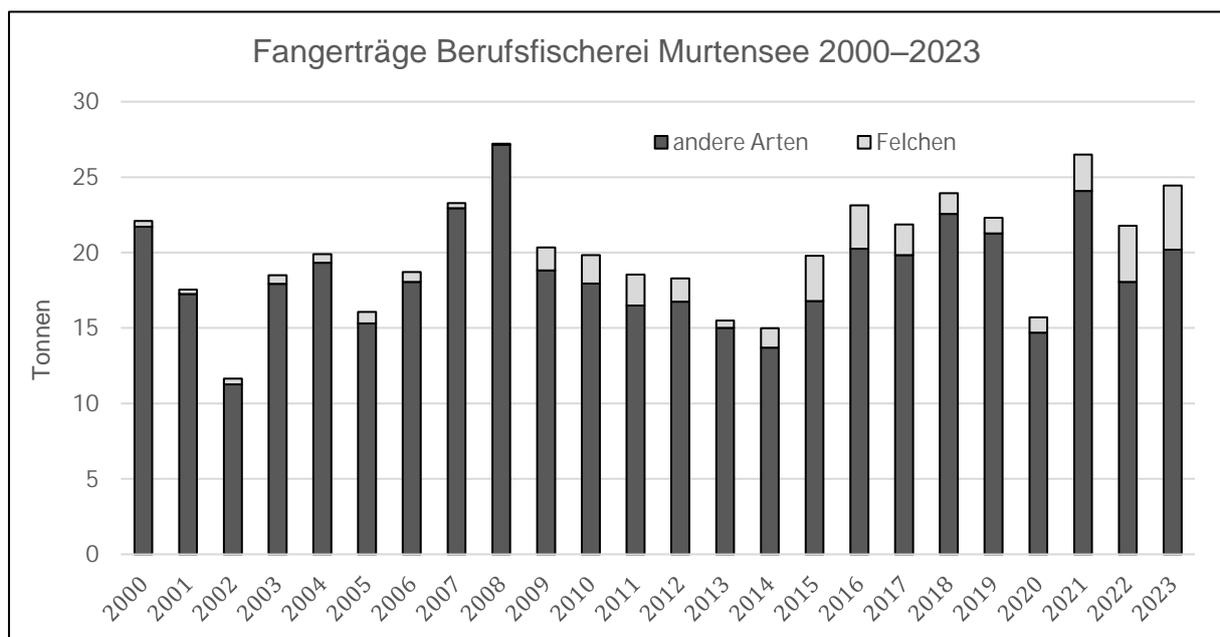
II. Antwort des Staatsrats

Einleitend und in Bezugnahme auf die Antwort vom 24. September 2029 auf die Anfrage 2019-CE-143 «Der Kormoran oder der Ruin der Berufsfischer auf dem Neuenburgersee» und die Antwort vom 3. November 2021 auf die Anfrage 2021-CE-209 «Regulierung des Kormorans – Ergebnisse?» erinnert der Staatsrat daran, dass der Rückgang des Ertrags der Berufsfischerei im Neuenburgersee und im Murtensee im Wesentlichen auf den kleineren Fangertrag beim Felchen zurückzuführen ist, dem für die Berufsfischerei wichtigsten Fisch.

Da die Fangerträge der Berufsfischerei in den beiden Seen verschieden sind, ist es notwendig, zwischen diesen zu unterscheiden. Im Neuenburgersee ist der Ertrag der Berufsfischerei seit 2017 deutlich zurückgegangen. Dieser deutliche Rückgang ist, wie bereits erwähnt, hauptsächlich auf den kleineren Fangertrag beim Felchen (Bondelle und Balchen) zurückzuführen. Der Grund für diesen Rückgang ist aus wissenschaftlicher Sicht nicht erhärtet. Wahrscheinlich sind mehrere Faktoren dafür verantwortlich: unter anderem ungünstige Reproduktionsbedingungen, Nährstoffarmut im See, Ankunft der Quaggamuschel, mögliche Mortalität in den jungen Alterskategorien (Wassertemperatur, Winterstürme usw.) und ein Druck durch Feinde wie den Kormoran.



Die Fischbestände im Murtensee hingegen zeigen derzeit keine besonderen Anzeichen, die Anlass zu Besorgnis gäben. Die Felchenfänge sind in den letzten Jahren sogar gestiegen.



In einer von den drei Fischereiämtern der Konkordatskantone (FR, NE, VD) in Auftrag gegebenen Studie wurde der auf den Kormoran zurückzuführende Schaden für die Berufsfischerei ermittelt. Die Studie schätzte den jährlichen Gesamtschaden an gefangenen Fisch und Fanggeräten, indem sie die Erträge über drei verschiedene Fangperioden hinweg betrachtete: 5 Jahre (2019–2023), 10 Jahre (2014–2023) und 15 Jahre (2009–2023). Daraus geht hervor, dass sich der geschätzte jährliche Bruttoschaden der Fischerei auf dem Neuenburgersee auf 217 000 Franken beläuft, was 4,7 % des geschätzten jährlichen Bruttoertrags der Fischerei im Neuenburgersee entspricht. Dies entspricht im Verhältnis zur Anzahl der Berufsfischer einem Betrag von 49 800 Franken für den Kanton Freiburg.

Der Staatsrat ist sich bewusst, dass die Erträge der Berufsfischerei seit mehreren Jahren sehr niedrig sind. Nach dem Auftrag 2019-GC-145, der eine dringende Finanzhilfe für die Berufsfischer forderte, wurde ihnen eine Unterstützung gewährt gemäss der «Verordnung über die dringende Finanzhilfe für Berufsfischer für die Jahre 2020, 2021 und 2022», SGF 923.13. Diese Hilfe wurde in den Jahren 2023 und 2024 verlängert. Als Reaktion auf die Bedenken der *Corporation des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel* und um den Rückgang der Fänge auszugleichen, haben die Konkordatskantone schliesslich beschlossen, die finanzielle Soforthilfe für einen Zeitraum von drei Jahren (2025–2027) zu verlängern, um diese handwerkliche Tätigkeit und das Kulturerbe zu unterstützen. Der Staatsrat hat am 27. August 2024 die «Verordnung über die Finanzhilfe für Berufsfischer für die Jahre 2025, 2026 und 2027» erlassen. Diese Hilfe entspricht einem Betrag von bis zu 10 000 Franken pro Jahr und pro Fischer. In diesem Rahmen hat der Kanton im Jahr 2023 den sechs Freiburger Berufsfischern (davon fünf Patente A und ein Patent B), die auf dem Neuenburgersee tätig sind, 55 000 Franken überwiesen. Es ist anzumerken, dass der einzige Freiburger Berufsfischer des Murtensees auf diese Finanzhilfe verzichtet hat.

Am 27. Juni 2024 hat der Grosse Rat das Projekt für die Wiederinbetriebnahme der Fischzuchtanlage in Estavayer-le-Lac angenommen für einen Betrag von 3,56 Millionen Franken und Betriebskosten von bis zu 180 000 Franken pro Jahr. Dies mit dem Ziel, das Überleben der Berufsfischerei zu sichern. Tatsächlich wurde in einer kürzlich durchgeführten, von den Fischereiämtern der Konkordatskantone finanzierten Studie der Beitrag des Fischbesatzes auf 20 % für den Bondellenbestand und auf 50 % für den Balchenbestand geschätzt. Damit sollen die Fangträge der Berufsfischerei in einer schwierigen Situation unterstützt werden, auch wenn die Besatzmassnahmen den Rückgang der Fänge niemals vollständig ausgleichen können. Um diese Bemühungen zu unterstützen und aufgrund der Schwierigkeit, Felcheneier zu erhalten, hat die Interkantonale Kommission für die Fischerei im Neuenburgersee beschlossen, beim Laichfischfang besondere Massnahmen zu ergreifen, um die Effizienz zu verbessern (z. B. Verwendung kleinerer Maschenweiten und Verlängerung der Fangperiode).

Massnahmen zur Regulierung des Kormoranbestands

In Bezug auf die Regulierung des Kormoranbestands wurden vom Kanton Freiburg in Zusammenarbeit mit den Nachbarkantonen bereits mehrere Massnahmen ergriffen. 2010 beantragten die Kantone Neuenburg, Waadt und Freiburg beim Bundesamt für Umwelt (BAFU) die Genehmigung zur Regulierung des Kormoranbestands im Schutzgebiet Fanel und erhielten diese auch. Zu den geplanten Massnahmen gehörten das Montieren von Zäunen an den Ufern, das Entfernen von Resten der letztjährigen Nester und gegebenenfalls die Zerstörung der Eier durch das Besprühen mit Öl. Nach einer Beschwerde von drei Verbänden (Helvetia Nostra, Schweizer Vogelschutz SVS/Birdlife und Pro Natura) hat das Bundesverwaltungsgericht diese Verfügung jedoch aufgehoben (A-2030/2010). Es befand, dass der Schaden, der auf 2,5 % der jährlichen Bruttoerträge der Berufsfischerinnen und -fischer geschätzt wurde, nicht schwerwiegend genug sei, um eine Regulierung der Kormorane zu rechtfertigen. Ausserdem war das Gericht der Ansicht, dass die geplanten Massnahmen unwirksam seien, um das Problem der Schäden zu lösen, die auch durch andere Faktoren verursacht werden, insbesondere durch Zugvögel aus Nordeuropa. Zwischen September 2019 und Februar 2020, in Erwartung der Änderung der Konkordate über die Jagd (Konkordat über die Jagd auf dem Neuenburgersee, SGF 922.5, und Konkordat über die Jagd auf dem Murtensee, SGF 922.6), haben die Wildhüter-Fischereiaufseher der drei Konkordatskantone Kormoranabschüsse auf dem Neuenburgersee vorgenommen. Während der 42 effektiven

Abschusstage wurden insgesamt 89 Kormorane entnommen (siehe folgende Tabelle). Die geschätzten Kosten beliefen sich auf 721 Franken pro Kormoran.

Kanton	Boot	Land	Insgesamt
Freiburg	39 (43.8 %)	11 (12.4 %)	50 (56.2 %)
Neuenburg	24 (27.0 %)	2 (2.2 %)	26 (29.2 %)
Waadt	9 (10.1 %)	4 (4.5 %)	13 (14.6 %)
Insgesamt	72 (80.9 %)	17 (19.1 %)	89 (100.0 %)

Mit dem Inkrafttreten der revidierten Konkordate (SGF 922.5 und SGF 922.6) im Jahr 2020 wurde Berufsfischerinnen und -fischern, nachdem sie eine verkürzte Jagdausbildung absolviert und bestanden hatten, gestattet, von ihrem Boot aus in der Nähe der Netze auf Kormorane zu schiessen (Spezialpatent H); und zwar vom 1. September bis Ende Februar, d. h. ausserhalb der eidgenössischen Schonzeit (Art. 3^{bis} Abs. 2 Bst. b JSV). Sowohl die Ausbildung als auch das Patent sind kostenlos. Von den sieben Freiburger Berufsfischern, die auf den beiden Seen tätig sind, haben sechs an der Ausbildung teilgenommen und sie bestanden. Das Interesse für dieses Spezialpatent (Patent H) und die Anzahl der Entnahmen durch die Freiburger Berufsfischer sind jedoch rückläufig (siehe Tabelle unten).

Saison	Anzahl Patente (<i>Patent H</i>)	Entnahmen
2020–2021	4	0
2021–2022	4	21
2022–2023	2	6
2023–2024	2	3

Gemäss den geltenden gesetzlichen Bestimmungen (SGF 922.5 und SGF 922.6) dürfen Inhaberinnen und Inhaber eines Jagdpatents auch Kormorane auf dem Neuenburgersee (Patent F) und auf dem Murtensee (Patent G) entnehmen, und zwar vom 1. Oktober des Jahres, in dem das Patent ausgestellt wurde, bis zum 31. Januar des folgenden Jahres. Die Freiburger Statistiken zeigen jedoch, dass das Interesse für diese verschiedenen Patente sehr gering ist (siehe Tabelle unten).

Periode	Anzahl Patente (<i>Patent F</i>)	Anzahl Patente (<i>Patent G</i>)	Anzahl Jägerinnen und Jäger
2020–2021	1	5	690
2021–2022	1	4	703
2022–2023	0	2	674
2023–2024	1	2	695

Betrachtet man die Entnahmen, die von den Jägerinnen und Jäger auf diesen beiden Seen getätigt wurden (Patent F und Patent G), und die Entnahmen in den Wildsektoren an den Seeufern (Patent E, Art. 67 Abs. 2 der Jagdverordnung, JaV, SGF 922.11; Sektor 1102 für den Murtensee und Sektoren 1304, 1401 und 1406 für den Neuenburgersee), so stellt sich die Gesamtsituation wie folgt dar (siehe Tabelle unten):

Periode	Entnahmen Murtensee	% im Verhältnis zu Gesamtentnahmen	Entnahmen Neuenburgersee	% im Verhältnis zu Gesamtentnahmen
2020–2021	17	58.6 % (Anz.: 29)	0	0.0 % (Anz.: 29)
2021–2022	1	1.7 % (Anz.: 86)	0	0.0 % (Anz.: 86)
2022–2023	0	0.0 % (Anz.: 53)	5	9.4 % (Anz.: 53)
2023–2024	0	0.0 % (Anz.: 102)	8	7.8 % (Anz.: 102)

Angesichts der schwachen Jagdergebnisse wäre es für den Kanton Freiburg noch möglich, die Jagdsaison auszudehnen, nämlich ab Ende der eidgenössischen Schonzeit bis zu deren Anfang: d. h. wie beim Spezialpatent H vom 1. September bis Ende Februar (aktuell vom Bettagmontag bis zum 31. Januar). Dies würde eine Änderung von Artikel 67 der JaV (SGF 922.11) erfordern. Darüber hinaus wäre eine ähnliche Änderung für das Konkordat über die Jagd auf dem Neuenburgersee (SGF 922.5) und das Konkordat über die Jagd auf dem Murtensee (SGF 922.6) denkbar. Tatsächlich könnte die Jagdsaison für die Patente F und G, die aktuell vom 1. Oktober bis zum 31. Februar dauert, ebenfalls vom Ende der eidgenössischen Schonzeit bis zu deren Beginn ausgeweitet werden, d. h. wie beim Spezialpatent H vom 1. September bis Ende Februar. Die Änderungen der Konkordate würden eine enge Zusammenarbeit zwischen den drei Konkordatskantonen voraussetzen.

Zusammenfassend schlägt der Staatsrat folgende Änderungen vor:

Patentart	Aktuelle Jagdsaisons	Vorgeschlagene Jagdsaisons
Patent E	Bettagmontag–31.01.	01.09.–Ende Februar (Ende März, bei Annahme Revision JSV)
Patent F	01.10.–31.01.	01.09.–Ende Februar (Ende März, bei Annahme Revision JSV)
Patent G	01.10 – 31.01.	01.09.–Ende Februar (Ende März, bei Annahme Revision JSV)
Patent H	01.09.–Ende Februar	01.09.–Ende Februar (Ende März, bei Annahme Revision JSV)

Im Rahmen der laufenden Vernehmlassung zur Revision der Bundesverordnung über die Jagd und den Schutz wildlebender Säugetiere und Vögel (JSV, SR 922.01) unterstützt der Kanton Freiburg, zusammen mit allen anderen in der Jagd- und Fischereiverwalterkonferenz (JFK) vertretenen Kantonen, mehrere Massnahmen in Bezug auf den Kormoran. Die erste Massnahme schlägt vor, die eidgenössische Schonzeit um einen Monat zu verkürzen, sodass sie vom 1. April bis zum 31. August gelten würde anstatt vom 1. März bis zum 31. August. Dieser Vorschlag wird, sofern er validiert wird, direkt in die Änderungen der Konkordate und des Artikels 67 JaV aufgenommen. Die zweite Massnahme würde die Entnahme von jungen Kormoranen, die die Geschlechtsreife noch nicht erreicht haben, ausserhalb der Schutzgebiete während des ganzen Jahres erlauben. Diese sogenannten unreifen Kormorane sind an ihrem weissen Bauch erkennbar. Dieser Vorschlag orientiert sich an der Praxis, die bereits für das Wildschwein gilt (Art. 3^{bis} Abs. 2 Bst. a JSV).

III. Schlussfolgerung

In Anbetracht der in seiner Antwort erwähnten Aspekte beantragt der Staatsrat dem Grossen Rat, die Motion anzunehmen und dem Staatsrat den Auftrag zu erteilen, gegenüber den anderen Kantonen die Schritte zu unternehmen, um das Konkordat im oben vorgeschlagenen Sinn zu

ändern. Er erinnert jedoch daran, dass für die Anpassung des Konkordats die Zustimmung aller drei Kantone erforderlich ist, da die Motion ansonsten nicht umgesetzt werden kann. Falls alle Konkordatskantone zustimmen, wird ein Erlass zur Änderung der Konkordate dem Grossen Rat überwiesen und damit die vorliegende Motion umgesetzt. Ergänzend dazu verpflichtet sich der Staatsrat, Artikel 67 der JaV zu ändern, um die Jagdsaison für Kormorane auszudehnen. Auf diese Weise soll die Regulierung der Kormorane verstärkt werden.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Motion 2024-GC-89

Survie des pêcheurs et gestion plus durable de la population de cormorans

Auteurs :	Thévoz Ivan / Chardonnens Jean-Daniel
Nombre de cosignataires :	23
Dépôt :	22.04.2024
Développement :	22.04.2024
Transmission au Conseil d'Etat :	22.04.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	07.10.2024

I. Résumé de la motion

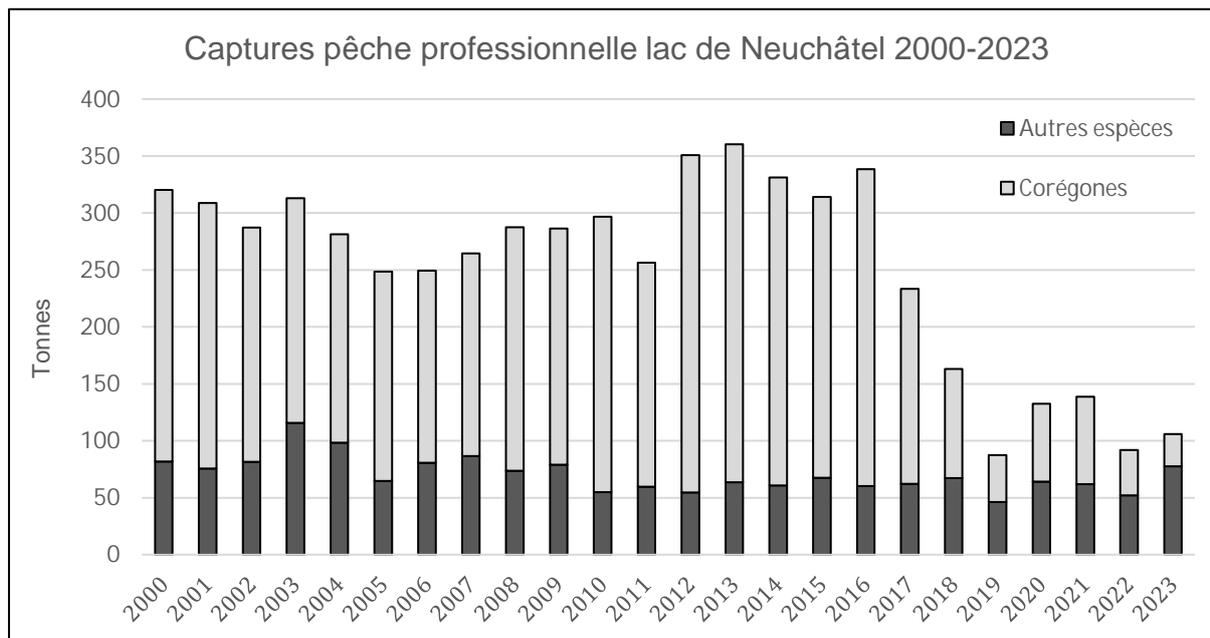
Par motion déposée et développée le 22 avril 2024, les députés Ivan Thévoz et Jean-Daniel Chardonnens demandent au Conseil d'Etat

- > de maintenir à un niveau supportable la population de cormorans par le biais de mesures appropriées afin de permettre la durabilité de la pêche professionnelle ;
- > de mieux protéger les espèces de poissons menacées ainsi que leurs zones de frai, comme les écosystèmes ;
- > de tout mettre en œuvre pour reconstituer la faune piscicole ;
- > de coordonner ces mesures avec les cantons voisins.

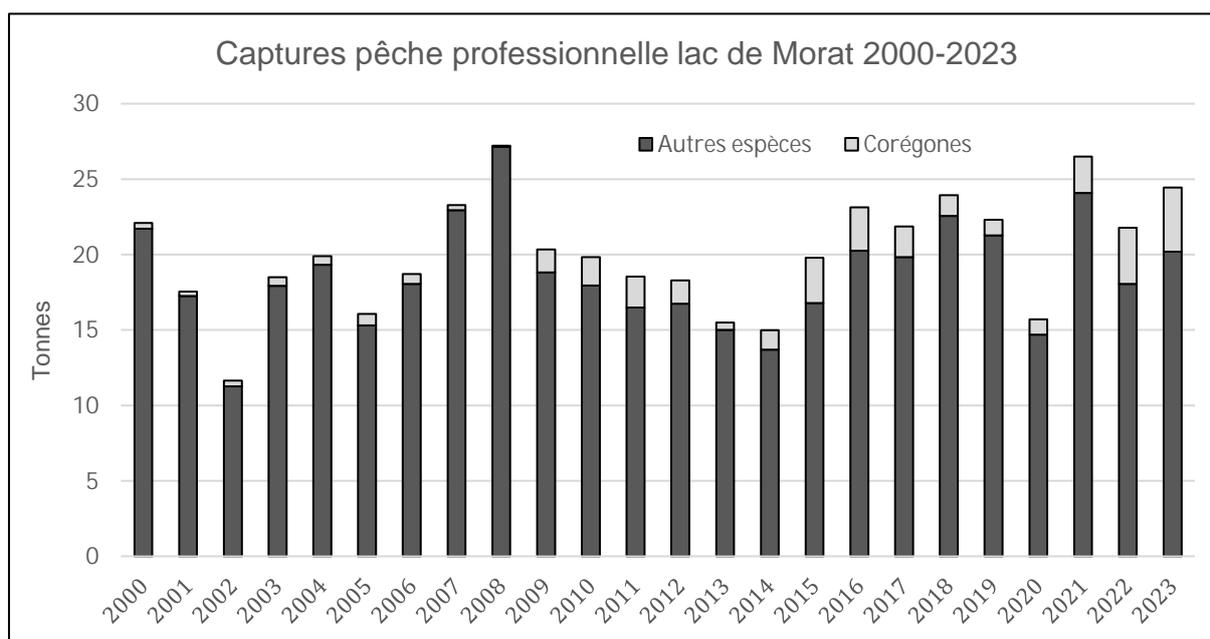
II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, et en référence à la réponse du 24 septembre 2019 à la question 2019-CE-143 « Les cormorans ou la ruine des pêcheurs professionnels sur le lac de Neuchâtel » et à la réponse du 3 novembre 2021 à la question 2021-CE-209 « Régulation des cormorans, quel résultat ? », le Conseil d'Etat rappelle que la baisse du rendement de la pêche professionnelle dans les lacs de Neuchâtel et de Morat est due, pour l'essentiel, à la diminution des captures de corégones, principaux poissons commercialisés par les pêcheurs professionnels.

Les captures de la pêche professionnelle étant différentes dans les deux lacs, il est nécessaire de les distinguer. Dans le lac de Neuchâtel, le rendement de la pêche professionnelle a nettement baissé depuis 2017. Cette baisse sensible est principalement due, comme indiqué précédemment, à la diminution des captures de corégones (bondelles et palées). La cause de ce recul n'est pas scientifiquement identifiée, bien qu'il soit probablement dû à une conjonction de plusieurs facteurs : conditions de reproduction peu favorables, pauvreté du lac en nutriments, arrivée de la moule quagga, mortalités potentielles dans les jeunes classes d'âge (température de l'eau, tempêtes hivernales, etc.) et pression de prédation par les cormorans.



Les populations de poissons du lac de Morat ne montrent, en revanche, aucun signe particulier d'inquiétude pour le moment, les captures de corégones étant même en hausse ces dernières années.



Une étude commanditée par les trois services de la pêche concordataires (FR, NE, VD) a permis d'évaluer les dommages à la pêche professionnelle imputables au cormoran. Elle a évalué le préjudice total annuel aux poissons capturés et aux engins de pêche en considérant les rendements sur trois périodes de pêche différentes : cinq ans (2019-2023), dix ans (2014-2023) et quinze ans (2009-2023). Il en ressort que le dommage annuel brut estimé pour la pêche sur le lac de Neuchâtel se chiffre à 217 000 francs, soit 4,7 % du rendement annuel brut estimé de la pêche sur ce lac. Ce qui en proportion du nombre de pêcheurs correspond à un montant de 49 800 francs pour le canton de Fribourg.

Le Conseil d'Etat est conscient que les rendements de la pêche professionnelle sont très bas depuis plusieurs années. Suite au mandat 2019-GC-145 qui demandait une aide financière urgente pour les pêcheurs professionnels, un soutien leur a été octroyé conformément à l'« Ordonnance sur l'aide financière d'urgence aux pêcheurs professionnels pour les années 2020, 2021 et 2022 », RSF 923.13. Cette aide a été reconduite en 2023 et 2024. Puis, en réponse aux préoccupations de la Corporation des pêcheurs professionnels du lac de Neuchâtel et pour pallier la baisse des captures, les cantons concordataires ont décidé cette année de reconduire l'aide financière d'urgence pour une durée de trois ans (2025 à 2027) afin de soutenir cette activité artisanale et patrimoniale. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs adopté l'« Ordonnance sur l'aide financière aux pêcheurs professionnels pour les années 2025, 2026 et 2027 » en date du 27 août 2024. Cette aide représente un montant allant jusqu'à 10 000 francs par an et par pêcheur A ce titre, le canton a versé 55 000 francs en 2023 aux six pêcheurs fribourgeois (cinq permis A et un permis B) exerçant sur le lac de Neuchâtel. A relever que l'unique pêcheur professionnel fribourgeois du lac de Morat a renoncé à percevoir cette aide.

Le 27 juin 2024, le Grand Conseil a accepté le projet de remise en fonction de la pisciculture d'Estavayer-le-Lac pour un montant de 3,56 millions de francs et des frais d'exploitation allant jusqu'à 180 000 francs par an afin de garantir la survie de la pêche professionnelle. En effet, une étude récente financée par les services de la pêche concordataires a permis d'évaluer la contribution de l'alevinage à 20 % pour la population de bondelles et à 50 % pour la population de palées. Cette démarche vise à soutenir les captures de la pêche professionnelle dans une situation difficile, même si l'alevinage ne pourra jamais compenser totalement la baisse des captures. Pour soutenir cet effort, et en raison de la difficulté à obtenir des œufs de corégones, la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel a décidé de mettre en œuvre des mesures spéciales lors des pêches de géniteurs pour en améliorer l'efficacité (par exemple, en utilisant des mailles plus petites et en prolongeant la période de pêche).

Mesures de régulation de la population de cormorans

En ce qui concerne la régulation de la population de cormorans, plusieurs mesures ont déjà été entreprises par le canton de Fribourg en collaboration des cantons limitrophes. En 2010, les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg ont demandé et obtenu l'accord de l'OFEV pour réguler les populations de cormorans dans la réserve du Fanel. Les mesures prévues incluaient la pose de clôtures sur les rives, l'élimination des résidus de nids de la saison précédente et, en cas d'échec, la destruction des œufs par sprayage d'huile. Cependant, suite au recours de trois associations (Helvetia Nostra, ASPO/Birdlife et ProNatura), le Tribunal administratif fédéral a annulé cette décision (A-2030/2010) jugeant que les dommages, estimés à 2,5 % du revenu brut annuel des pêcheurs professionnels, n'étaient pas suffisamment graves pour justifier une régulation des cormorans. De plus, le Tribunal a estimé que les mesures envisagées seraient inefficaces pour résoudre le problème des dégâts, qui sont également causés par d'autres facteurs, notamment les oiseaux migrateurs venant du nord de l'Europe. Entre septembre 2019 et février 2020, dans l'attente de la modification des concordats sur la chasse (Concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel, RSF 922.5, et Concordat concernant la chasse sur le lac de Morat, RSF 922.6), les gardes-faune des trois services cantonaux concordataires ont effectué des tirs de cette espèce sur le lac de Neuchâtel. Durant les 42 jours effectifs de tir, un total de 89 cormorans a été prélevé (cf. tableau ci-dessous) pour un coût estimé à 721 francs par cormoran.

Canton	Bateau	Terre	Total
Fribourg	39 (43.8 %)	11 (12.4 %)	50 (56.2 %)
Neuchâtel	24 (27.0 %)	2 (2.2 %)	26 (29.2 %)
Vaud	9 (10.1 %)	4 (4.5 %)	13 (14.6 %)
Total	72 (80.9 %)	17 (19.1 %)	89 (100.0 %)

En 2020, avec l'entrée en vigueur des concordats révisés (RSF 922.5 et RSF 922.6), les pêcheurs professionnels, après avoir suivi et réussi une formation de chasse raccourcie, ont été autorisés à tirer des cormorans depuis leur bateau près des filets (permis spécial H) du 1^{er} septembre à la fin février, soit hors période de protection fédérale (art. 3^{bis} al. 2 let. b OChP). La formation comme le permis sont entièrement gratuits. Parmi les sept pêcheurs professionnels fribourgeois actifs sur les deux lacs, six ont participé et réussi la formation. Cependant, l'intérêt pour ce permis spécial (permis H) et le nombre de prélèvements réalisés par les pêcheurs professionnels fribourgeois sont en baisse (voir tableau ci-après).

Saison	Nombre de permis (<i>Permis H</i>)	Prélèvements
2020-2021	4	0
2021-2022	4	21
2022-2023	2	6
2023-2024	2	3

Conformément aux dispositions légales en vigueur (RSF 922.5 et RSF 922.6), les titulaires d'un permis de chasse peuvent également prélever les cormorans sur les lacs de Neuchâtel (Permis F) et de Morat (Permis G), du 1^{er} octobre de l'année pendant laquelle le permis a été délivré au 31 janvier de l'année suivante. Cependant, les statistiques fribourgeoises révèlent un intérêt très limité pour ces différents permis (voir tableau ci-dessous).

Saison	Nombre de permis (<i>Permis F</i>)	Nombre de permis (<i>Permis G</i>)	Nombre de chasseurs et chasseuses
2020-2021	1	5	690
2021-2022	1	4	703
2022-2023	0	2	674
2023-2024	1	2	695

Si l'on observe les prélèvements effectués sur ces deux lacs par les chasseurs et chasseuses (permis F et permis G) et les prélèvements effectués dans les secteurs de faune en bordure des lacs (permis E, art. 67 al. 2 de l'ordonnance concernant la chasse, OCha, RSF 922.11 ; secteur 1102 pour le lac de Morat et secteurs 1304, 1401 et 1406 pour le lac de Neuchâtel), la situation globale se présente ainsi (voir tableau ci-dessous).

Saison	Prélèvement lac de Morat	% par rapport au total des prélèvements	Prélèvement lac de Neuchâtel	% par rapport au total des prélèvements
2020-2021	17	58.6 % (N = 29)	0	0.0 % (N = 29)
2021-2022	1	1.7 % (N = 86)	0	0.0 % (N = 86)
2022-2023	0	0.0 % (N = 53)	5	9.4 % (N = 53)
2023-2024	0	0.0 % (N = 102)	8	7.8 % (N = 102)

Au vu des faibles résultats à la chasse, il serait encore possible pour le canton de Fribourg d’élargir la période de chasse jusqu’aux limites de la période de protection fédérale soit, comme pour le permis spécial H, du 1^{er} septembre à la fin du mois de février (actuellement du lundi du Jeûne fédéral au 31 janvier). Ceci nécessiterait une modification de l’article 67 de l’OCha, RSF 922.11. En outre, une modification similaire serait également envisageable pour le Concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel, RSF 922.5, et le Concordat concernant la chasse sur le lac de Morat, RSF 922.6. En effet, la période de chasse pour les permis F et G, actuellement du 1^{er} octobre au 31 janvier, pourrait également être élargie jusqu’aux limites de la période de protection fédérale soit, comme pour le permis spécial H, du 1^{er} septembre à la fin du mois de février. Les modifications des concordats impliqueraient une étroite collaboration entre les trois services cantonaux concordataires.

En résumé, le Conseil d’Etat propose d’apporter les modifications suivantes :

Type de permis	Périodes de chasse actuelles	Périodes de chasse proposées
Permis E	Lundi du Jeûne fédéral – 31.01	01.09 – fin février (fin mars si révision OChP acceptée)
Permis F	01.10 – 31.01	01.09 – fin février (fin mars si révision OChP acceptée)
Permis G	01.10 – 31.01	01.09 – fin février (fin mars si révision OChP acceptée)
Permis H	01.09 – fin février	01.09 – fin février (fin mars si révision OChP acceptée)

En outre, dans le cadre de la consultation en cours sur la révision de l’ordonnance fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, OChP, RS 922.01, le canton de Fribourg, ainsi que tous les autres cantons représentés à la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CSF), soutiennent plusieurs mesures concernant le cormoran. La première mesure propose de réduire d’un mois la période fédérale de protection, qui serait ainsi fixée du 1^{er} avril au 31 août au lieu du 1^{er} mars au 31 août. Cette proposition, si elle est validée, sera intégrée directement dans les modifications des concordats et de l’article 67 OCha. La deuxième mesure autoriserait le prélèvement des cormorans juvéniles qui n’ont pas encore atteint la maturité sexuelle (= immatures), en dehors des zones protégées, durant toute l’année. Ces cormorans sont reconnaissables à leur ventre blanc. Cette proposition s’inspire des pratiques déjà en vigueur pour le sanglier (art. 3^{bis} al. 2 let. a OChP).

III. Conclusion

Au vu des éléments évoqués dans sa réponse, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'accepter la motion en donnant au Conseil d'Etat la mission d'entreprendre la démarche envers les autres cantons pour modifier le concordat dans le sens proposé ci-dessus. Il rappelle néanmoins que l'accord des trois cantons est nécessaire pour adapter le concordat faute de quoi la motion ne pourra pas être mise en œuvre. En cas d'accord de l'ensemble des cantons signataires, un acte modifiant les concordats sera transmis au Grand Conseil, mettant ainsi en œuvre la présente motion. D'autre part, en complément, il s'engage à modifier l'article 67 de l'OCha pour allonger la période de chasse des cormorans dans le but d'augmenter la régulation des cormorans par ce moyen.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Motion 2024-GC-115

Transparenz der Prüfberichte des Finanzinspektorats

Urheber:	Kubski Grégoire / Ingold François
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	0
Einreichung:	16.05.2024
Begründung:	16.05.2024
Überweisung an den Staatsrat:	16.05.2024
Antwort des Staatsrats:	17.09.2024

I. Zusammenfassung der Motion

Mit einer am 16. Mai 2024 eingereichten und begründeten Motion verlangen die Motionäre eine Änderung von Artikel 53 des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates (FHG), damit die Berichte des Finanzinspektorats der Öffentlichkeit zugänglich gemacht werden können, vorbehalten bleibt die Beeinträchtigung von Polizeigütern. Die Motionäre bedauern, dass diese Berichte nicht öffentlich sind. Ihrer Auffassung nach ist diese Praxis nicht mehr gerechtfertigt und widerspricht dem Grundsatz der Transparenz.

II. Antwort des Staatsrats

Derzeit erstellt das Finanzinspektorat (FI) nach jeder Prüfung einen Kontrollbericht, der gemäss Artikel 53 FHG dem Staatsrat und der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission zugestellt wird.

Des Weiteren legt das FI gemäss Artikel 56 FHG dem Staatsrat und der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission einen Jahresbericht über seine Tätigkeit vor. Er enthält die im Berichtsjahr durchgeführten Prüfungen sowie die abgegebenen Empfehlungen.

Die Frage der Veröffentlichung von Berichten war bei der Umsetzung des Gesetzes über die Information und den Zugang zu Dokumenten (InfoG) ein Thema. So hält die Botschaft Nr. 90 des Staatsrats an den Grossen Rat vom 26. August 2008 auf Seite 65 Folgendes fest:

«Die Berichte des Finanzinspektorats werden dem Zugangsrecht entzogen. Mit dieser Lösung kann die betreffende Dienststelle sich in diesen Berichten ganz frei äussern und Bemerkungen festhalten, die nicht für die Öffentlichkeit, sondern nur für den Staatsrat und die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission bestimmt sind. Die Möglichkeit bleibt jedoch offen, dass diese Organe eine freiwillige Veröffentlichung einiger Berichte vorsehen kann, wenn dies aufgrund der Umstände gerechtfertigt ist»

Der Staatsrat kann das Anliegen der Motionäre nachvollziehen, insbesondere den Wunsch nach Transparenz und Gewährleistung eines verantwortungsvollen Umgangs mit öffentlichen Mitteln. Mit der öffentlichen Zugänglichkeit von Prüfberichten müssen die Verantwortlichen in Politik und Verwaltung Rechenschaft über ihre Amtsführung ablegen. Es müssen jedoch unbedingt die möglichen Folgen einer Veröffentlichung der Prüfberichte des FI berücksichtigt werden. Selbst wenn die Veröffentlichung von Prüfberichten den Eindruck erwecken könnte, dass sie die Transparenz der Verwaltung der öffentlichen Finanzen erhöht, könnte die Komplexität der finanziellen und

technischen Informationen in den Prüfberichten zu Missverständnissen oder Fehlinterpretationen seitens der Öffentlichkeit führen. Dann bräuchte es für die Erstellung und Veröffentlichung der Prüfberichte zusätzliche Mittel zur Gewährleistung einer zusammenfassenderen Aufbereitung der Informationen, die angesichts des zu gewährleistenden Datenschutzes sogar weniger detailliert sein könnte.

Zudem könnte die Veröffentlichung der Prüfberichte zu internen Vorbehalten bei den Angestellten und den Verantwortlichen der geprüften Ämter führen. Im Interesse einer qualitativ einwandfreien Arbeit braucht es ein Gleichgewicht zwischen Transparenz und einer konstruktiven und vertrauensvollen Beziehung zu den Ämtern.

Die gegenwärtige Organisation weist der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, der die Prüfberichte überwiesen werden, eine zentrale Rolle zu. Diese kann so sicherstellen, dass die Informationen in den Prüfberichten richtig und die ausgesprochenen Empfehlungen sachgerecht sind. Insbesondere aufgrund ihrer Aufgaben in Zusammenhang mit der Prüfung von Staatsvoranschlag und Staatsrechnung ist sie nämlich in der Lage, Informationen in den Prüfberichten zu hinterfragen und zu durchleuchten. Der direkte Kontakt mit dem Finanzinspektorat bietet ebenfalls Gelegenheit zum Austausch über dessen Arbeit.

Zusammenfassend lässt sich sagen, dass der Staatsrat die Absichten der Motionäre in Bezug auf Transparenz und Rechenschaftspflicht in der öffentlichen Verwaltung nachvollziehen kann. Er spricht sich jedoch gegen die Veröffentlichung der Prüfberichte des FI aus, die wie oben gesagt, dem Staatsrat und der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission zugestellt werden.

Hingegen hat der Staatsrat nichts gegen eine Publikation des jährlichen Tätigkeitsberichts des FI auf der Website des Staates einzuwenden, wofür es keine Anpassung des FHG braucht.

Mit diesem pragmatischen Vorgehen lassen sich die Transparenzerwartungen der Motionäre erfüllen und gleichzeitig die mit der vollständigen Veröffentlichung der Prüfberichte verbundenen Risiken und Herausforderungen minimieren, wodurch sich das Vertrauen der Bevölkerung in die Haushaltsführung des Kantons tendenziell stärken lässt.

Nach dem Gesagten beantragt Ihnen der Staatsrat, diese Motion abzulehnen.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Motion 2024-GC-115

Transparence des rapports de l'Inspection des finances

Auteurs :	Kubski Grégoire / Ingold François
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	16.05.2024
Développement :	16.05.2024
Transmission au Conseil d'Etat :	16.05.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	17.09.2024

I. Résumé de la motion

Par motion déposée et développée le 16 mai 2024, les motionnaires demandent une modification de l'article 53 de la loi sur les finances de l'Etat (LFE), afin que les rapports de l'Inspection des finances soient accessibles au public, sous réserve d'atteinte aux biens de police. Les motionnaires regrettent que ces rapports ne soient pas publics, ils estiment que cette pratique ne se justifie plus et que cela va à l'encontre du principe de transparence.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Actuellement, à l'issue de chaque contrôle, l'Inspection des finances (IF) émet un rapport qui est transmis, conformément à l'article 53 LFE, au Conseil d'Etat et à la Commission des finances et de gestion.

En outre, conformément à l'article 56 LFE, l'IF présente au Conseil d'Etat et à la Commission des finances et de gestion un rapport annuel sur son activité. Ce rapport présente les audits effectués durant l'année, ainsi que les recommandations ouvertes.

La question de la publication des rapports a été abordée lors de la mise en œuvre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf). Ainsi, le message No 90 du 26 août 2008 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de la LInf indique à la page 31 :

« Les rapports de l'Inspection des finances sont soustraits du droit d'accès. Cette solution permet au service concerné de s'exprimer en toute liberté dans ces rapports et d'y consigner des remarques qui ne sont pas destinées au public mais uniquement au Conseil d'Etat et à la Commission des finances et de gestion. Reste cependant ouverte la possibilité pour ces organes d'envisager une publication volontaire de certains de ces rapports, lorsque les circonstances le justifient. »

Le Conseil d'Etat comprend la demande des motionnaires, notamment la volonté de transparence et de garantir la bonne gestion des deniers publics. Rendre les rapports d'audit publics oblige les responsables politiques et administratifs à rendre des comptes sur leur gestion. Cependant, il est essentiel de prendre en compte les conséquences que pourraient avoir une publication des rapports de l'IF. Même si la publication des rapports d'audit pourrait donner le sentiment de renforcer la transparence de la gestion administrative et des finances publiques, la complexité des informations financières et techniques contenues dans les rapports d'audit pourrait entraîner des malentendus ou

des interprétations erronées de la part du public. Ensuite, la préparation et la publication des rapports nécessiteraient des moyens additionnels à consacrer, afin d'assurer une rédaction plus synthétique des informations, voire moins précise compte tenu de la protection des données qui serait à garantir.

De plus, si les rapports devaient être publics, cela pourrait créer des réticences internes parmi les employé-e-s et les responsables des Services audités. Afin d'obtenir un travail de qualité, il est important de maintenir un équilibre entre la transparence et le maintien d'une relation constructive et de confiance avec les Services.

L'organisation actuelle confère un rôle central à la Commission des finances et de gestion, à qui sont adressés les rapports en question. Ce qui lui permet de s'assurer que les informations contenues ainsi que les recommandations émises soient traitées de manière appropriée. En effet, de par ses activités liées notamment à l'examen des comptes et des budgets de l'Etat, la Commission a ainsi la possibilité de questionner et d'approfondir les éléments qui ressortent des rapports précités. Ses relations directes avec l'Inspection des finances sont également l'occasion d'échanges sur les travaux menés par cette dernière.

En conclusion, le Conseil d'Etat comprend les intentions des motionnaires en matière de transparence et de responsabilité dans la gestion publique. Toutefois, il n'est pas favorable à la publication des rapports d'audit de l'IF qui sont, comme précédemment mentionnés, distribués au Conseil d'Etat et à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

En revanche, le Conseil d'Etat n'est pas opposé à la publication, sur le site Internet de l'Etat, du rapport annuel de l'activité de l'IF, ce qui ne nécessiterait pas d'adaptation de la LFE.

Cette approche pragmatique permet de répondre aux attentes de transparence des motionnaires, tout en minimisant les risques et les défis associés à la publication complète des rapports d'audit et ainsi de tendre vers un renforcement de la confiance de la population dans la gestion des finances cantonales.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de refuser cette motion.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Anfrage 2024-GC-124

Reform der Ergänzungsleistungen zur AHV/IV: Welche Auswirkungen für die Freiburger Bezügerinnen und Bezüger?

Urheber/in:	Michel Pascale / Bonny David
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	0
Einreichung:	23.05.2024
Begründung:	---
Überweisung an den Staatsrat:	23.05.2024
Antwort des Staatsrats:	24.09.2024

I. Anfrage

Welche Auswirkungen hat die Reform des Bundesgesetzes über die Ergänzungsleistungen zur Alters-, Hinterlassenen- und Invalidenversicherung, die am 1. Januar 2024 in Kraft trat, auf die Bezügerinnen und Bezüger im Kanton sowie auf die zuständigen Stellen und deren Finanzen?

In einer Zeit, in der die Prekarisierung der Bevölkerung – insbesondere der Seniorinnen und Senioren – Anlass zur Sorge gibt, möchten wir wissen, inwieweit sich die eidgenössische Reform auf die finanzielle Situation der Bezügerinnen und Bezüger und der Stellen, die sie unterstützen, auswirkt.

Wir bitten den Staatsrat deshalb, folgende Fragen zu beantworten:

1. Wie viele Freiburger Bezügerinnen und Bezüger haben ihren Anspruch verloren, für welchen durchschnittlichen und kumulierten Betrag?
2. Wie hoch ist die Anzahl Freiburger Bezügerinnen und Bezüger, die eine Leistungskürzung erlitten haben, für welchen durchschnittlichen und kumulierten Betrag?
3. Was sind die häufigsten Gründe für die Streichungen oder Anpassungen?
4. Welche Auswirkungen hat die Reform auf die mit der Umsetzung beauftragten Kantonalen Sozialversicherungsanstalt (KSVA) in Bezug auf Arbeitsbelastung, interne Schulungen und Informationen für Partnerinnen und Partner sowie Bezügerinnen und Bezüger?
 - a) Gab es Verzögerungen, und wenn ja, wie werden sie aufgefangen?
 - b) Suchten die Betroffenen die Sozialdienste, Beistandschaften und Hilfsdienste mit staatlichem oder halbstaatlichem Auftrag auf? Wenn ja, in welchem Umfang und mit welchen Auswirkungen (Arbeitsbelastung, finanzielle Auswirkungen usw.) für diese Stellen?
5. Unterstützt der Kanton Freiburg die von der Reform betroffenen Personen finanziell und/oder administrativ?
 - a) Wenn ja, wie?
 - b) Wenn nein, beabsichtigt der Kanton, ein temporäres oder dauerhaftes Unterstützungsangebot für die Betroffenen einzurichten?

Wir danken dem Staatsrat und seinen Ämtern für die Aufmerksamkeit, die sie diesem Thema widmen, und für die Antworten.

II. Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat ist empfänglich für das Anliegen der Grossrätin Pascale Michel und des Grossrats David Bonny. In seiner Information vom 29.01.2020 erklärte das Bundesamt für Sozialversicherungen (BSV), die Reform der Ergänzungsleistungen (EL) ziele darauf ab, das Leistungsniveau zu erhalten, das Vermögen stärker zu berücksichtigen und die Schwelleneffekte zu verringern. Zur Erinnerung: Die Hauptaufgabe der Ergänzungsleistungen ist die Existenzsicherung von Personen, die eine AHV- oder eine IV-Rente beziehen und ihren Lebensunterhalt nicht mit eigenen Mitteln bestreiten können. Die EL entsprechen dabei der Differenz zwischen den anerkannten Ausgaben (Wohn- und Verpflegungskosten, medizinische Versorgung usw.) und den anrechenbaren Einnahmen (AHV/IV-Renten, Erwerbseinkommen, Vermögen usw.).

In der Übergangszeit vom 01.01.2021 bis 31.12.2023 informierte die Ausgleichskasse alle EL-Bezügerinnen und -Bezüger des Kantons über ihren aktuellen Anspruch und den neuen Anspruch ab 01.01.2024. Folgende, in der EL-Reform verabschiedete Massnahmen beeinflussen die Berechnung der EL:

- > Anhebung der Mietzinsmaxima;
- > Anpassung der Nebenkosten- und Heizkostenpauschale;
- > Stärkere Berücksichtigung des Vermögens;
- > Neue Beträge für den Lebensbedarf von Kindern;
- > Anrechnung von 80 % des Einkommens der Ehegattin/des Ehegatten;
- > Krankenversicherungsprämie: tatsächliche Ausgaben;
- > Anpassung der EL-Berechnung für Personen im Heim;
- > Senkung des EL-Mindestbetrags;
- > Massnahme für ältere Arbeitslose in der beruflichen Vorsorge.

Das BSV gab an, dass die EL-Reform im Grossen und Ganzen einen Erhalt des Leistungsniveaus vorsieht. Weiter würden alle EL-Bezügerinnen und -Bezüger von der Erhöhung der anerkannten Beträge für die Miete profitieren, insbesondere Familien. Dennoch könnten beispielsweise der höhere Vermögensanteil bei der Berechnung der EL, die Anpassung des EL-Mindestbetrags und die Anrechnung von 80 % des Erwerbseinkommens der nicht EL-berechtigten Ehepartnerin oder des nicht EL-berechtigten Ehepartners bei den Begünstigten zu höheren anrechenbaren Einnahmen führen, während die anerkannten Ausgaben unverändert bleiben. Was die Senkung der Beträge für Kinder unter 11 Jahren betrifft, so kann dies teilweise durch die Anerkennung von Betreuungskosten als Ausgaben ausgeglichen werden.

Bewirkten die neuen Massnahmen eine Reduktion der EL, wurden sie frühestens drei Jahre nach Inkrafttreten der Reform, d. h. am 01.01.2024, angewandt. Umgekehrt wurden Massnahmen, die zu einer Erhöhung der EL führten, ab dem Inkrafttreten der Reform angewandt.

1. *Wie viele Freiburger Bezügerinnen und Bezüger haben ihren Anspruch verloren, für welchen durchschnittlichen und kumulierten Betrag?*

353 Freiburger Begünstigte haben ihren EL-Anspruch am 01.01.2024 verloren. Dies entspricht einem durchschnittlichen Jahresbetrag von Fr. 8657.98, kumuliert 2 952 372 Franken oder 1,98 % des Gesamtbetrags der für das Jahr 2023 ausbezahlten Ergänzungsleistungen (148 737 362 Franken). Im Vergleich zur Anzahl EL-Bezüger/innen am 01.01.2024 (12 239) ist dies gleichbedeutend einem Rückgang von 2,88 %.

2. *Wie hoch ist die Anzahl Freiburger Bezügerinnen und Bezüger, die eine Leistungskürzung erlitten haben, für welchen durchschnittlichen und kumulierten Betrag?*

3973 Freiburger Begünstigten wurden die Ergänzungsleistungen per 01.01.2024 gekürzt. Der durchschnittliche Jahresbetrag beträgt -1290 Franken oder kumuliert Fr. -5 125 289.40, was 3,44 % des Gesamtbetrags der für das Jahr 2023 ausbezahlten Ergänzungsleistungen (148 737 362 Franken) entspricht.

3. *Was sind die häufigsten Gründe für die Streichungen oder Anpassungen?*

Die Mehrheit der Personen, die ihren Anspruch auf EL verloren, besitzen ein Vermögen, welches die neue Schwelle des BSV übersteigt, d.h. mehr als 100 000 Franken für eine Einzelperson bzw. 200 000 Franken für ein Ehepaar. Was die Anpassungen betrifft, so wurden die EL vorwiegend aufgrund der Berücksichtigung der effektiven Krankenversicherungsprämie – statt der kantonalen Durchschnittsprämie – gekürzt.

4. *Welche Auswirkungen hat die Reform auf die mit der Umsetzung beauftragten Kantonalen Sozialversicherungsanstalt (KSVA) in Bezug auf Arbeitsbelastung, interne Schulungen und Informationen für Partnerinnen und Partner sowie Bezügerinnen und Bezüger?*

Die administrativen Auswirkungen infolge der EL-Reform vom 22. März 2019 waren für die Ausgleichskasse erheblich, insbesondere die zusätzliche Arbeitsbelastung. In einer Analyse der Ausgleichskasse wurden die neuen Aufgaben auf +5,3 VZÄ geschätzt, verteilt auf die Jahre 2020 und 2021 (+3 bzw. +2 VZÄ im Budget), siehe Tabelle 1. Seit dem Inkrafttreten der Reform musste die Ausgleichskasse drei zusätzliche VZÄ beschaffen, um die Übergangsbestimmungen bestmöglich umzusetzen. Die Personen wurde rasch eingestellt, damit sie eine mindestens sechsmonatige Schulung absolvieren und so eine gewisse Arbeitsautonomie erlangen konnten. Die Partnerinnen und Partner im Bereich der EL wurden über die neuen Bestimmungen unterrichtet; die Bezügerinnen und Bezüger wurden während der Übergangszeit bei jedem Entscheid über die EL-Reform und die Folgen der neuen Berechnungsweise informiert (zwei getrennte Berechnungen gemäss altem und neuem Recht).

Massnahme	Geschätzte Arbeitsbelastung in Prozent/Jahr (+ / - / neutral)	Geschätzte Arbeitsbelastung in Stunden/Jahr (+ / - / neutral)
Senkung des Vermögensfreibetrags (Art. 11 Abs. 1 Bst. c ELG)	+12 %	+252 Stunden
Eintrittsschwelle für EL (Art. 9a ELG)	+55 %	+1156 Stunden
Berechnung des Nettovermögens für Liegenschaftsbesitzer (Art. 9 Abs. 5 Bst. c ^{bis} ELG)	neutral	neutral
Anrechnung des Erwerbseinkommens der Ehegattin/des Ehegatten (Art. 11 Abs. 1 Bst. a ELG)	neutral	neutral
Berücksichtigung der Tagestaxe (Art. 10 Abs. 2 Bst. a ELG)	+12 %	+252 Stunden

Massnahme	Geschätzte Arbeitsbelastung in Prozent/Jahr (+ / - / neutral)	Geschätzte Arbeitsbelastung in Stunden/Jahr (+ / - / neutral)
Deckung des Lebensbedarfs von Kindern (Art. 10 Abs. 1 Bst. a Ziff. 3 und 4 ELG)	+25 %	+525 Stunden
Familienergänzende Betreuung von Kindern (Art. 10 Abs. 3 Bst. f ELG)	+45 %	+946 Stunden
Rückerstattung (Art. 16a und 16b ELG)	+100 %	+2102 Stunden
Anpassung des Mietzinses (Art. 10 Abs. 1 Bst. b und c sowie Art. 10 Abs. 1 ^{bis} ff. ELG)	neutral	neutral
Zuschlag für rollstuhlgängige Wohnung (Art. 10 Abs. 1 Bst. b Ziff. 3 ELG)	neutral	neutral
Anpassung des EL-Mindestbetrags (Art. 9 Abs. 1 ELG)	+50 %	+1051 Stunden
Berücksichtigung der KVG-Prämie (Art. 10 Abs. 3 Bst. d ELG)	+50 %	+1051 Stunden
Vermögensverzicht	+30 %	+630 Stunden
Verwirkungsfrist	+25 %	+525 Stunden
Gewöhnlicher Aufenthalt	+12 %	+252 Stunden
Prämienverbilligungen	+12 %	+252 Stunden
EL-Auszahlung an Pflegeheim	neutral	neutral
Übergangsbestimmungen	+60 %	+1261 Stunden
Bearbeitungsfrist	+45 %	+946 Stunden
Total	+533 %	+11 201 Stunden
Umrechnung in VZÄ	+5,3 VZÄ	

Tabelle 1: Zusammenfassung Massnahmen der EL-Reform und Auswirkungen für die KSVA

a) *Wurden Verzögerungen festgestellt und wenn ja, wie werden sie aufgefangen?*

Im Allgemeinen konnte der Bereich Ergänzungsleistungen der KSVA das durch die EL-Reform verursachte Arbeitsvolumen bewältigen und absorbieren, dies sowohl während der Übergangszeit als auch ab dem effektiven Inkrafttreten am 01.01.2024. Der Bereich wurde intern neu organisiert, damit die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter die zahlreichen Anfragen der Versicherten per Telefon, E-Mail und in persönlichen Gesprächen beantworten können.

- b) *Suchten die Betroffenen die Sozialdienste, Beistandschaften und Hilfsdienste mit staatlichem oder halbstaatlichem Auftrag auf? Wenn ja, in welchem Umfang und mit welchen Auswirkungen (Arbeitsbelastung, finanzielle Auswirkungen usw.)?*

Zur Beantwortung dieser Frage führte der Staatsrat über das Kantonale Sozialamt eine Umfrage bei den genannten Stellen durch. Die meisten waren nur selten mit Anfragen im Zusammenhang mit der Reform konfrontiert.

Die regionalen Sozialdienste sind nur in geringem Masse betroffen. Dies ist darauf zurückzuführen, dass die Sozialhilfe subsidiär zu anderen Leistungen wie den Sozialversicherungen geleistet wird. Die wenigen Anfragen beziehen sich insbesondere auf die neue Berechnungsweise für das hypothetische Einkommen; sie fallen unter die persönliche Hilfe und überlasten die Dienste nicht. Die finanziellen Auswirkungen sind – zumindest zum jetzigen Zeitpunkt – vernachlässigbar.

Ähnlich verhält es sich mit der Betreuung von Personen aus dem Asyl- und Flüchtlingsbereich. Nur wenige unter ihnen beziehen Ergänzungsleistungen zur AHV/IV und sind in der Regel nicht vom Vermögensverzicht betroffen.

Die öffentlichen Berufsbeistandschaften sind stärker von der Gesetzesreform betroffen, die Auswirkungen bleiben jedoch insgesamt relativ gering: Die wenigen Betroffenen (die meisten Beistandschaften betreuen weniger als 20 Fälle) benötigen vor allem mehr administrative Unterstützung, z. B. für die Anpassung an das neue Budget aufgrund neukalkulierter oder gestrichener Ergänzungsleistungen. Die Beistandschaften schätzen die zusätzliche Arbeitsbelastung insgesamt als gering ein.

Schliesslich erhalten spezialisierte Stellen wie Pro Infirmis und Pro Senectute vermehrt Anfragen von Personen, deren Situation sich aufgrund der Gesetzesreform verändert hat. Pro Senectute zählt 40 neue Fälle und die Anfragen sind vielfältig; sie betreffen die Rechte im Allgemeinen, die Pauschale für die Krankenversicherung, Budgetanpassungen und die mögliche Rückerstattung von Ergänzungsleistungen. Doch selbst für diese Stellen ist die zusätzliche Arbeitsbelastung relativ gering.

5. *Unterstützt der Kanton Freiburg die von der Reform betroffenen Personen finanziell und/oder administrativ?*
- a) *Wenn ja, wie?*
- b) *Wenn nein, beabsichtigt der Kanton, ein temporäres oder dauerhaftes Unterstützungsangebot für die Betroffenen einzurichten?*

Wie oben dargelegt, sind derzeit nur wenige Personen von der Reform betroffen. Der Kanton und die Gemeinden unterstützen diese Personen administrativ, wenn sie sich an die oben genannten Stellen wenden. In den seltenen Fällen, in denen eine Person plötzlich die Eintrittsschwelle für Sozialhilfe unterschreitet, wird materielle Hilfe geleistet.

Steht die Person unter Beistandschaft, überprüft die Beistandschaft die Situation und begleitet die Person, insbesondere bei Beschwerden. Darüber hinaus hat jede Person das Recht, sich an einen Sozialdienst zu wenden. Die persönliche Hilfe gehört zu den Sozialhilfeleistungen; für eine Beratung im Zusammenhang mit der Budgetverwaltung bedarf es keiner materiellen Hilfe.

Erfahrungsgemäss liegt zwischen dem Wegfall einer Leistung und dem Sozialhilfesuch fast ein Jahr. Die Betroffenen müssen nämlich zunächst ihre eigenen Mittel, insbesondere ihr Vermögen, einsetzen. Langfristig ist eine Kostenverschiebung zu Lasten der Sozialhilfe jedoch wahrscheinlich.

Dies war insbesondere nach der Revision des Bundesgesetzes über die obligatorische Arbeitslosenversicherung und die Insolvenzenschädigung (AVIG), die 2011 in Kraft trat, der Fall.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-124

Réforme des PC AVS - AI : Quelles conséquences pour les bénéficiaires fribourgeois-e-s ?

Auteur-e-s :	Michel Pascale / Bonny David
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	23.05.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	23.05.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	24.09.2024

I. Question

Quelles conséquences la réforme de la loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS – AI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, a-t-elle eu sur les bénéficiaires du canton, sur les services et sur les finances de ces derniers ?

A l'heure où la précarisation de la population - en particulier les aîné-e-s - préoccupe, nous souhaitons connaître dans quelle mesure la réforme fédérale impacte la situation financière des bénéficiaires et des services qui leur viennent en soutien.

C'est pourquoi nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le nombre de bénéficiaires fribourgeois ayant perdu leur droit, pour quel montant moyen et cumulé ?
2. Quel est le nombre de bénéficiaires fribourgeois ayant subi une baisse de leurs prestations, pour quel montant moyen et cumulé ?
3. Quels sont les motifs les plus courants de ces suppressions ou adaptations ?
4. Quels effets cette réforme a-t-elle sur l'ECAS en charge de l'appliquer, en termes de charge de travail, formation interne et information aux partenaires et bénéficiaires ?
 - a) Des retards dudit service ont-ils été constatés et le cas échéant, comment sont-ils absorbés ?
 - b) Les services sociaux, services de curatelles et service d'aide sous mandat étatique ou du parapublic ont-ils été sollicités par les personnes concernées ? Si oui, dans quelle mesure et avec quels effets (charge de travail, impact financier, etc.) ?
5. Le canton de Fribourg soutient-il financièrement et / ou administrativement les personnes touchées par la réforme ?
 - a) Si oui de quelle manière ?
 - b) Si non, compte-t-il mettre en place un dispositif transitoire ou durable pour soutenir les personnes concernées ?

Nous remercions le Conseil d'Etat et ses services de l'attention portée à cette thématique et des réponses qui y seront apportées.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est sensible à la question, respectivement à la demande des député-e-s Michel et Bonny. En effet, dans sa fiche d'information du 29.01.2020, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) mentionnait que la réforme des prestations complémentaires (PC) vise à maintenir le niveau des prestations, à prendre davantage en compte la fortune et à réduire les effets de seuil. Il

est aussi à rappeler que la tâche principale des PC consiste à garantir les besoins vitaux des personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI qui ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins par leurs propres moyens. Les PC correspondent à la différence entre les dépenses reconnues (logement, nourriture, couverture médicale, etc.) et le revenu déterminant (rentes AVS/AI, revenu d'une activité lucrative, part de la fortune, etc.).

Lors de la période transitoire du 01.01.2021 au 31.12.2023, la Caisse de compensation a informé l'ensemble des bénéficiaires PC du canton sur leur droit actuel et le nouveau droit qui entrerait en vigueur au 01.01.2024. A titre de rappel, les mesures adoptées dans la réforme PC qui ont exercé une influence sur le calcul des PC, sont les suivantes :

- > Relèvement des montants maximaux pris en compte au titre du loyer ;
- > Adaptation des forfaits pour frais accessoires et frais de chauffage ;
- > Meilleure prise en compte de la fortune ;
- > Nouveaux montants des besoins vitaux pour les enfants ;
- > Prise en compte du revenu du conjoint ou de la conjointe à hauteur de 80 % ;
- > Prime d'assurance-maladie : dépenses effectives ;
- > Adaptation du calcul des PC pour les résidents-e-s de homes ;
- > Montant minimal des PC abaissé ;
- > Mesure pour les chômeurs et chômeuses âgés dans la prévoyance professionnelle.

L'OFAS indiquait que les conséquences de la mise en œuvre de la réforme PC pour ses bénéficiaires prévoyait, dans l'ensemble, le maintien du niveau des prestations. Il ajoutait également que tous les bénéficiaires PC profiteraient de la hausse des montants reconnus au titre du loyer, en particulier les familles. Cela étant, les éléments tels que la part plus élevée de la fortune retenue pour le calcul des PC, l'adaptation du montant minimal des PC et la prise en compte à hauteur de 80 % du revenu d'une activité lucrative du conjoint ou de la conjointe n'ayant pas droit aux PC pourraient néanmoins entraîner, pour certains bénéficiaires, une hausse des revenus, les dépenses reconnues restant, elles, inchangées. Quant à la baisse des montants reconnus pour les enfants de moins de 11 ans, elle pourra être partiellement compensée par la reconnaissance des frais de garde comme dépenses.

Ainsi, lorsque les nouvelles mesures avaient pour effet de réduire le montant des PC, les mesures en question ont été appliquées, au plus tôt, trois ans après l'entrée en vigueur de la réforme, c'est-à-dire au 01.01.2024. A l'inverse, lorsqu'elles conduisaient à une hausse de ce montant, elles ont été appliquées dès l'entrée en vigueur de la réforme.

1. *Quel est le nombre de bénéficiaires fribourgeois ayant perdu leur droit, pour quel montant moyen et cumulé ?*

353 bénéficiaires PC fribourgeois ont perdu leur droit PC au 01.01.2024, pour un montant annuel moyen de CHF 8'657.98 et cumulé de CHF 2'952'372.00, qui représente 1,98 % du montant total des prestations complémentaires versées pour l'année 2023 (CHF 148'737'362.00). En comparaison au nombre de bénéficiaires PC au 01.01.2024 (12'239), cela représente 2.88 % des bénéficiaires ayant perdu leur droit.

2. *Quel est le nombre de bénéficiaires fribourgeois ayant subi une baisse de leurs prestations, pour quel montant moyen et cumulé ?*

3'973 bénéficiaires PC fribourgeois ont subi une baisse de leurs prestations complémentaires au 01.01.2024, pour un montant annuel moyen de CHF -1'290.00 et cumulé de CHF -5'1252'89.40, qui

représente 3.44 % du montant total des prestations complémentaires versées pour l'année 2023 (CHF 148'737'362.00).

3. *Quels sont les motifs les plus courants de ces suppressions ou adaptations ?*

La majorité des personnes ayant perdu leur droit à la PC avait une fortune supérieure aux nouvelles limites fixées par l'OFAS, c'est-à-dire plus de CHF 100'000.00 pour une personne seule et CHF 200'000.00 pour un couple. Concernant les adaptations, la majorité des bénéficiaires PC a vu ses PC diminuer en raison du calcul de la PC avec la prime effective de l'assurance-maladie de base et non plus sur le montant de la prime moyenne cantonale.

4. *Quels effets cette réforme a-t-elle sur l'ECAS en charge de l'appliquer, en termes de charge de travail, formation interne et information aux partenaires et bénéficiaires ?*

Les conséquences administratives de la réforme des PC du 22 mars 2019 ont été importantes pour la Caisse de compensation en termes de charge de travail supplémentaires. L'analyse des nouvelles tâches par la Caisse de compensation a été estimée à +5.3 EPT (voir Tableau 1) répartis sur 2020 (+3 EPT) et 2021 (+2 EPT au budget). Dès l'entrée en vigueur de la réforme, la Caisse de compensation a dû se doter de 3 EPT supplémentaires pour appliquer au mieux les dispositions transitoires. Ce nouveau personnel a été engagé assez rapidement pour suivre une formation de 6 mois minimum afin d'acquérir une certaine autonomie de travail. Les partenaires travaillant avec le secteur des PC ont été informés des nouvelles réglementations et les bénéficiaires ont reçu à chaque décision, durant la période transitoire, les informations relatives à la réforme PC et les conséquences du changement de calcul (avec 2 calculs distincts – ancien et nouveau droit).

Mesure	Estimation charge de travail (% / an) (+ / - / neutre)	Estimation charge de travail (heures / an) (+ / - / neutre)
Baisse du montant des franchises sur la fortune totale (art 11 al 1 let c)	+ 12 %	+ 252 heures
Seuil d'entrée pour les PC (art 9a)	+ 55 %	+ 1'156 heures
Calcul de la fortune nette pour les propriétaires de logement (art 9 al 5 let c ^{bis})	Neutre	Neutre
Prise en compte du revenu de l'activité lucrative du conjoint (art 11 al 1 let a)	Neutre	Neutre
Prise en compte de la taxe journalière (art 10 al 2 let a)	+ 12 %	+ 252 heures
Couverture des besoins vitaux des enfants (art 10al 1 let a ch 3et 4)	+ 25 %	+ 525 heures
Prise en charge extrafamiliale des enfants (art 10 al 3 let f)	+ 45 %	+ 946 heures
Restitutions (art 16a et 16b)	+ 100 %	+ 2'102 heures
Adaptation des loyers (art 10 al 1 let b et c; al 1bis et ss)	Neutre	Neutre

Mesure	Estimation charge de travail (% / an) (+ / - / neutre)	Estimation charge de travail (heures / an) (+ / - / neutre)
Supplément appartement accessible en fauteuil roulant (art 10 al 1 let b ch 3)	Neutre	Neutre
Adaptation du montant minimal de la PC (art 9 al 1)	+ 50 %	+ 1'051 heures
Prise en compte de la prime LAMal (10 al 3 let d)	+ 50 %	+ 1'051 heures
Dessaisissement de fortune	+ 30 %	+ 630 heures
Délai de péremption	+ 25 %	+ 525 heures
La résidence habituelle	+ 12 %	+ 252 heures
Les subsides caisse-maladie	+ 12 %	+ 252 heures
Versement des PC au home	Neutre	Neutre
Dispositions transitoires	+ 60 %	+ 1'261 heures
Délai de traitement	+ 45 %	+ 946 heures
Total	+ 533 %	+ 11'201 heures
Conversion en EPT	+ 5.3 EPT	

Tableau 1 : Résumé des mesures de la réforme PC et les impacts (ECAS)

a) *Des retards dudit service ont-ils été constatés et le cas échéant, comment sont-ils absorbés ?*

De manière générale, le secteur des prestations complémentaires a pu gérer et absorber le volume de travail engendré par la réforme PC, ceci durant la période transitoire ainsi que dès l'entrée en vigueur de la réforme PC effective au 01.01.2024. Une nouvelle organisation interne au secteur des PC a été mise en œuvre afin de permettre aux collaborateurs/trices de répondre aux multiples demandes par téléphone, courriels et entretiens physiques des assuré-e-s.

b) *Les services sociaux, services de curatelles et service d'aide sous mandat étatique ou du parapublic ont-ils été sollicités par les personnes concernées ? Si oui, dans quelle mesure et avec quels effets (charge de travail, impact financier, etc.) ?*

Afin de répondre à la question, le Conseil d'Etat, par le biais du Service de l'action sociale, a procédé à un sondage auprès des services cités. La plupart des services n'ont que peu été sollicités par des personnes touchées par la réforme.

Les services sociaux régionaux ne sont que très peu concernés par ces demandes. Ceci s'explique par la nature de l'aide sociale, qui intervient subsidiairement à toute autre prestation, telles que les assurances sociales. Les rares demandes concernent notamment le revenu hypothétique, qui se calcule désormais différemment. Les démarches sont de l'ordre de l'aide personnelle et ne surchargent pas les services. L'impact financier est, du moins à ce stade, négligeable.

La situation est analogue pour l'encadrement des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés. En effet, peu d'entre elles sont bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et ne sont généralement pas concernées par les questions de dessaisissement de fortune.

Les services officiels de curatelles constatent davantage le changement avec le nouveau cadre légal, mais l'impact reste dans l'ensemble relativement faible. Ce sont surtout les quelques personnes concernées (la plupart des services de curatelles ont moins de 20 situations) qui requièrent un soutien administratif plus important. Les réponses apportées concernent essentiellement l'adaptation au nouveau budget, suite à la modification ou à la suppression des prestations complémentaires pour la personne. Les services de curatelles jugent la charge de travail supplémentaire globalement faible.

Enfin, les services spécialisés tels que Pro Infirmis et Pro Senectute sont davantage affectés par les demandes de personnes, dont la situation a changé avec le nouveau cadre légal. Pro Senectute relève notamment 40 nouvelles situations. Les demandes sont diverses et concernent les droits en général, le forfait pour la caisse maladie, le changement de budget et l'éventuel remboursement des prestations complémentaires. Toutefois, même pour ces services, la charge de travail supplémentaire est relativement faible.

5. *Le canton de Fribourg soutient-il financièrement et / ou administrativement les personnes touchées par la réforme ?*

a) *Si oui de quelle manière ?*

b) *Si non, compte-t-il mettre en place un dispositif transitoire ou durable pour soutenir les personnes concernées ?*

Comme il a été exposé ci-dessus, peu de personnes sont actuellement atteintes par la réforme. Le Canton et les communes soutiennent administrativement les personnes concernées lorsqu'elles s'adressent aux services précités. Dans les rares cas où la personne se retrouverait subitement en-dessous des normes d'aide sociale, une aide matérielle est délivrée.

Lorsque la personne est sous curatelle, le service de curatelles vérifie la situation et accompagne la personne administrativement, notamment en cas de réclamation. De plus, toute personne a le droit de s'adresser à un service social. L'aide personnelle fait partie des prestations de l'aide sociale, et il n'est pas nécessaire qu'une aide matérielle soit dispensée pour qu'une personne se fasse conseiller avec la gestion de son budget.

L'expérience démontre qu'un délai d'inertie de près d'une année sépare le moment où se termine une prestation et la demande de prestations à l'aide sociale. En effet, les personnes doivent d'abord utiliser leurs ressources propres, et notamment leur fortune. Il est toutefois probable qu'à long terme, un report de charge se répercute sur l'aide sociale. Ceci a été le cas notamment à la suite de la révision de la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), entrée en vigueur en 2011.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Motion 2024-GC-127

Die Information: ein schützenswertes öffentliches Gut

Urheberinnen:	Tritten Sophie / Rey Alizée
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	3
Einreichung:	24.05.2024
Begründung:	24.05.2024
Überweisung an den Staatsrat:	24.05.2024
Antwort des Staatsrats:	17.09.2024

I. Zusammenfassung der Motion

Mit der am 24. Mai 2024 eingereichten und begründeten Motion verlangen ihre Verfasserinnen vom Staatsrat, dass er dem Grossen Rat einen Entwurf zur Änderung der Verfassung des Kantons Freiburg (KV; SGF 10.1) vorlegt. Der Entwurf soll dem Staat die Aufgabe übertragen, die Rahmenbedingungen zu schaffen, die «einen offenen und aufgeklärten öffentlichen Diskurs erleichtern». Die Verfassungsänderung steht den Verfasserinnen der Motion zufolge im Zusammenhang mit dem digitalen Wandel der Medien und den Herausforderungen in Verbindung mit der Zuverlässigkeit der Informationen. Es wird verlangt, dass der Staat nicht nur die Pressefreiheit garantiert, sondern auch für einen qualitativ hochstehenden öffentlichen Diskurs und den Zugang zu einer vielfältigen und überprüfbaren Information sorgt. Die Einrichtung eines Fonds, wie ihn bereits gewisse europäische Länder kennen, könnte nach der Meinung der Verfasserinnen der Motion dazu beitragen, in Umsetzung einer kantonalen Medienpolitik die Unabhängigkeit der Freiburger Medien zu wahren.

I. Antwort des Staatsrats

Einleitend weist der Staatsrat darauf hin, dass die mit der vorliegenden Motion angesprochenen Fragen in den vergangenen Jahren bereits wiederholt in Politik und Gesellschaft diskutiert wurden. Der Kanton Freiburg stellt in dieser Hinsicht keine Ausnahme dar. Vor dem Hintergrund des digitalen Wandels der Medienbranche beauftragte der Grosse Rat im September 2021 den Staatsrat, eine Bestandsaufnahme der Freiburger Medienlandschaft zu erstellen und die Zukunftsaussichten zu analysieren (2021-GC-16; *Aktuelle Lage, Finanzierung und Zukunft der Freiburger Medien*). Der Bericht des Staatsrats zum Postulat liefert einige präzise Antworten zu bestimmten Themen, die in der vorliegenden Motion aufgegriffen werden, insbesondere zu den Eigentumsstrukturen der wichtigsten Freiburger Medien, zur Medienvielfalt und zu den wirtschaftlichen Herausforderungen. Im Anschluss an den Bericht zum Postulat hat die Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion (VWBD) zwei Runde Tische mit Vertreterinnen und Vertretern der Freiburger Lokalmedien organisiert, um die medienpolitischen Bedürfnisse und Aussichten auf Bundes- und Kantonsebene auszuloten. Der Staatsrat hat die Ergebnisse dieser Gespräche analysiert und im Februar 2024 vorübergehende Massnahmen getroffen, um die Innovations- und Investitionsfähigkeit der wichtigsten Freiburger Medien vor dem Hintergrund des digitalen Wandels zu unterstützen und die Jugendlichen für das regionale Geschehen zu sensibilisieren.

Zur Erinnerung: Die vom Staatsrat beschlossenen Massnahmen mit einer Geltungsdauer von vier Jahren beinhalten Folgendes:

- > Innovationshilfe in Form eines Beitrags an die Investition in Digitalisierungsprojekte von Regionalmedien
- > Übernahme der Hälfte der Kosten für das Abonnement der Medien bei der Nachrichtenagentur Keystone-SDA
- > Unterstützung von Initiativen für das junge Publikum

Zum Schluss hat der Grosse Rat Ende März 2024 das Gesetz über den Zugang der jungen Erwachsenen zu den Medien (SGF 954.1) verabschiedet, das es dem Staat ermöglicht, allen jungen Erwachsenen, die im Kanton wohnen und 18 Jahre alt werden, ein Jahresabonnement einer Regionalzeitung zu schenken. Das Ziel dieser neuen Leistung ist es namentlich, die jungen Erwachsenen für das institutionelle und demokratische Leben im Kanton zu sensibilisieren. Das Angebot existiert seit Mai 2024 und ist fürs Erste auf fünf Jahre beschränkt.

Diese verschiedenen Massnahmen zeigen, dass der Staatsrat bereits viel unternommen hat, um die Freiburger Medien ganz im Sinne der Verfasserinnen der Motion im Hinblick auf den digitalen Wandel zu unterstützen. Er hat dies getan, obwohl die Medienpolitik grundsätzlich in den Kompetenzbereich des Bundes fällt. Bezüglich der in der Motion erwähnten Herausforderungen ist darauf hinzuweisen, dass die Kantonsbehörden der Medienkompetenz grosse Bedeutung zuschreiben und zwar auf allen Stufen der obligatorischen Schule. Die Schulung in Medienkompetenz ist auch eine der drei Achsen der digitalen Bildung gemäss dem Westschweizer Lehrplan (PER). Sie zielt darauf ab, einen kritischen Blick zu entwickeln, um Medienproduktionen zu analysieren, indem Artikel gelesen und Sendungen gehört oder angesehen werden. Im deutschsprachigen Kantonsteil müssen die Schülerinnen und Schüler gemäss den Zielen des Lehrplans 21 ein Verständnis für die Rolle und die Bedeutung der Medien für den Einzelnen, die Gesellschaft, die Wirtschaft, die Politik und die Kultur entwickeln. Sie müssen ausserdem fähig sein, sich in einer Welt zu orientieren, die sich rasch verändert und die von den Medien und den Informationstechnologien geprägt ist. Sie müssen die Medien und die herkömmlichen wie die neuen Kanäle selbstständig, kritisch und kompetent nutzen und die damit verbundenen Chancen und Risiken beurteilen können. Auch auf der Sekundarstufe II und in der Berufsbildung wird das Thema Medien behandelt. Unter anderen befasst sich der Unterricht mit der Prüfung der Informationsquellen. In dieser Hinsicht entsprechen die im Unterricht umgesetzten Schritte den Anliegen der Verfasserinnen der Motion, die eine Förderung der Informationskultur durch Bildungs- und Unterstützungsmassnahmen verlangen.

Was die Unabhängigkeit der Medien betrifft, hat diese mehrere Dimensionen, die differenziert zu betrachten sind. Der Staatsrat weist darauf hin, dass die Regionalmedien im Kanton Freiburg – im Gegensatz zu den Medien in den meisten anderen Kantonen – nicht einem Wirtschaftsakteur ausserhalb des Kantons gehören, wie dies etwa bei den grossen Westschweizer Mediengruppen der Fall ist. Damit sind die Freiburger Medien in der privilegierten Lage, der regionalen Berichterstattung weiterhin einen vorrangigen Stellenwert geben zu können. Im Übrigen gewährleistet Artikel 17 der Bundesverfassung die Freiheit von Presse, Radio und Fernsehen sowie anderer Formen der öffentlichen fernmeldetechnischen Verbreitung von Darbietungen und Informationen. Eine derartige Bestimmung existiert auch in der Kantonsverfassung, die Folgendes ausdrücklich festlegt: *«Die Medienfreiheit und das Redaktionsgeheimnis sind gewährleistet.»* (Art. 20 Abs. 1 KV).

Was die Instrumente zur Förderung der Medienvielfalt und zur besseren Verbreitung von Qualitätsjournalismus betrifft, so gibt es in der Schweiz bereits zahlreiche Stiftungen, die mit denen

vergleichbar sind, die von den Verfasserinnen der Motion erwähnt werden. Man kann sich beispielsweise an die Stiftung für Medienvielfalt in Basel oder an die Fondation Aventinus in Genf wenden. Die Vereine FIJOU (Verein zur Finanzierung von Journalismus) und Nouvelle Presse setzen sich in der Westschweiz für die Unterstützung qualitativ hochwertiger Medienprodukte ein. Im Jahr 2021 gründeten diese beiden Vereine den Pacte de l'enquête et du Reportage. Im Rahmen dieses Pakts werden öffentliche und private Gelder gesammelt, um die Durchführung von journalistischen Investigativprojekten durch unabhängige Journalistinnen und Journalisten zu unterstützen (Journafonds). In diesem Rahmen werden auch Anstrengungen unternommen, die sich an das junge Publikum richten. Freiburger Medien haben vereinzelt Stiftungsgelder für die Durchführung von Projekten erhalten. Darüber hinaus gewährten öffentliche Körperschaften des Kantons, insbesondere die Stadt Freiburg, finanzielle Beiträge an Stiftungen, die im Bereich der Medienförderung tätig sind.

In rechtlicher Hinsicht ist der Staatsrat der Ansicht, dass die geltenden Verfassungs- und Gesetzesgrundlagen ausreichen, um Massnahmen zur Förderung der kritischen Auseinandersetzung mit Informationen umzusetzen. Neben den bereits erwähnten Verfassungsbestimmungen überträgt Artikel 137 Abs. 2 KV dem Staat und den Gemeinden die Aufgabe, das staatsbürgerliche Bewusstsein zu fördern. Auf Gesetzesstufe gehören diese Ziele zu den Aufgaben der Schule gemäss Artikel 2 des Gesetzes über die obligatorische Schule (SchG; SGF 411.0.1) und sind Bestandteil der geltenden Lehrpläne.

Aufgrund dieser Darlegungen und da der Grossteil der Wünsche der Verfasserinnen der Motion auf andere Weise bereits erfüllt wurde, empfiehlt der Staatsrat die Ablehnung der Motion.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Motion 2024-GC-127

L'information : un bien public à protéger

Auteures :	Tritten Sophie / Rey Alizée
Nombre de cosignataires :	3
Dépôt :	24.05.2024
Développement :	24.05.2024
Transmission au Conseil d'Etat :	24.05.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	17.09.2024

I. Résumé de la motion

Par motion déposée et développée le 24 mai 2024, les autrices demandent au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil un projet de modification de la Constitution du canton de Fribourg (Cst., RSF 10.1) afin de conférer à l'Etat la tâche de créer les conditions « pour faciliter un discours public ouvert et éclairé ». La modification de la Constitution s'inscrit, selon les motionnaires, dans le contexte de la transformation numérique des médias et des enjeux liés à la fiabilité des informations. Il est demandé que l'Etat ne garantisse pas uniquement la liberté de la presse, mais veille également à la qualité du discours public et à l'accès à une information diverse et vérifiable. La mise en place d'un fond, tel qu'il existe dans certains pays européens, pourrait contribuer à concrétiser une politique publique cantonale en la matière, selon les motionnaires, dans le but de sauvegarder l'indépendance des médias fribourgeois.

I. Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat souhaite rappeler que les questions abordées par la présente motion ont fait l'objet, au cours des dernières années, de discussions récurrentes, tant au niveau politique qu'au sein de la société civile. Le canton de Fribourg ne fait pas exception à ce constat. Dans le contexte de la transformation numérique du secteur médiatique, le Grand Conseil, en septembre 2021, a demandé au Conseil d'Etat d'établir un état des lieux du paysage médiatique fribourgeois et d'analyser les perspectives d'avenir (2021-GC-16 ; *Etat des lieux actuel des médias fribourgeois, de leur financement et de leur avenir*). Le rapport sur postulat du Conseil d'Etat fournit des éléments de réponse précis par rapport à certains sujets abordés par la présente motion, notamment en ce qui concerne la structure de propriété des principaux médias fribourgeois, la diversité médiatique et les défis économiques. A la suite de l'adoption du rapport sur postulat, deux tables rondes ont été organisées par la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) avec les représentants des médias régionaux fribourgeois afin d'analyser les besoins et perspectives en matière de politique des médias, tant au niveau fédéral que cantonal. Après analyse des résultats de ces réflexions, le Conseil d'Etat, en février 2024, a pris des mesures temporaires pour soutenir la capacité d'innovation et d'investissement des principaux médias régionaux fribourgeois dans le contexte de la transformation numérique, ainsi que pour sensibiliser les jeunes à l'information régionale.

Pour rappel, les mesures temporaires adoptées par le Conseil d'Etat, applicables pour une durée de quatre ans, comportent les trois volets suivants :

- > Aide à l'innovation sous la forme d'un soutien à l'investissement dans les projets de numérisation des médias régionaux ;
- > Prise en charge du coût de l'abonnement des médias à Keystone-ATS à hauteur de 50 % ;
- > Soutien aux initiatives en faveur du jeune public.

Enfin, le Grand Conseil a adopté, fin mars 2024, la loi sur l'accès des jeunes aux médias (LAJM ; RSF 954.1), qui permet à l'Etat d'offrir à tous les jeunes de 18 ans domiciliés dans le canton un abonnement d'un an à un journal régional. Le but de cette nouvelle prestation est notamment de sensibiliser les jeunes à la vie institutionnelle et démocratique du canton. La mesure est effective depuis mai 2024, pour une période limitée, dans un premier temps, à cinq ans.

Ces différentes initiatives montrent que le Conseil d'Etat est déjà largement intervenu pour soutenir les médias fribourgeois dans le contexte de la transformation numérique, dans le sens des motionnaires, indépendamment du fait que la politique des médias constitue essentiellement une compétence fédérale. Concernant les enjeux thématiques dans la motion, il est également utile de rappeler l'importance que les autorités cantonales accordent à la formation aux médias, et cela à tous les niveaux de la scolarité obligatoire. Ainsi, l'éducation aux médias constitue l'un des trois axes de l'Education numérique du plan d'études romand (PER). Elle vise à développer un regard critique pour analyser des productions médiatiques par la lecture d'articles, l'écoute ou le visionnement d'émissions. Dans la partie germanophone du canton, conformément aux objectifs fixés dans le plan d'études Lehrplan 21, les élèves doivent acquérir une compréhension du rôle et de l'importance des médias pour les individus et pour la société, l'économie, la politique et la culture. En outre, ils doivent être capables de s'orienter dans un monde en mutation rapide, marqué par les médias et les technologies de l'information, d'utiliser les médias et outils traditionnels et nouveaux de manière autonome, critique et compétente et d'évaluer les chances et les risques qui y sont liés. Au niveau du secondaire II et de la formation professionnelle, la thématique des médias est également abordée. Entre autres, l'enseignement porte sur la vérification des sources d'information. Dans cette perspective, les démarches mises en œuvre au niveau de l'enseignement scolaire répondent au souci exprimé par les motionnaires de promouvoir, par des mesures de formation et de soutien, une culture de l'information.

Pour ce qui est de la notion d'indépendance des médias, elle recouvre plusieurs dimensions qu'il convient d'aborder de manière nuancée. Le Conseil d'Etat rappelle notamment que, contrairement à la situation dans la plupart des autres cantons, les médias régionaux fribourgeois n'appartiennent pas à des acteurs économiques extérieurs au canton, comme le sont par exemple les grands groupes médiatiques implantés en Suisse romande. Il s'agit d'une situation privilégiée qui permet aux médias fribourgeois de continuer d'accorder une importance prioritaire à l'information régionale. Par ailleurs, la Constitution fédérale (Cst., RS 101) garantit à son art. 17 la liberté de la presse, de la radio et de la télévision ainsi que des autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques. Une telle disposition existe également dans la constitution cantonale qui dispose de manière explicite que « *la liberté des médias et le secret de rédaction sont garantis.* » (art. 20 al. 1 Cst.).

Concernant les instruments mis en place pour promouvoir la diversité des médias et garantir une meilleure diffusion du journalisme de qualité, de nombreuses fondations similaires à celles mentionnées par les autrices de la motion existent déjà en Suisse. A cet égard, il est possible de se référer, par exemple, à la Stiftung für Medienvielfalt, à Bâle, ainsi qu'à la Fondation Aventinus, à Genève. Sur le plan associatif, l'Association pour le financement du journalisme (FIJOU) et

Nouvelle Presse s'engagent en Suisse romande pour soutenir les produits médiatiques de qualité. En 2021, ces deux acteurs ont créé le Pacte de l'Enquête et du Reportage, une association qui réunit des financements publics et privés afin de soutenir la réalisation de projets d'enquêtes journalistiques par des journalistes indépendants (Journafonds). Dans ce cadre, des efforts sont également consentis pour le public jeune. Des médias fribourgeois ont occasionnellement bénéficié de financements de fondations pour réaliser des projets. En outre, des collectivités publiques du canton, en particulier la ville de Fribourg, ont accordé des soutiens financiers à des fondations actives dans le domaine du soutien aux médias.

Enfin, sur le plan juridique, le Conseil d'Etat estime que les bases constitutionnelles et légales en vigueur suffisent pour mettre en œuvre des mesures qui visent à promouvoir le traitement critique de l'information. Outre les dispositions constitutionnelles susmentionnées, l'art. 137 al. 2 Cst. confère à l'Etat et aux communes la tâche de promouvoir le civisme et la citoyenneté. Au niveau de la loi, ces objectifs font par ailleurs partie des finalités de l'école telles qu'elles sont fixées à l'art. 2 de la loi sur la scolarité obligatoire (LS ; RSF 411.0.1), conformément aux plans d'études en vigueur.

Au vu de ces éléments et dans la mesure où une majeure partie des souhaits des autrices de la motion ont pu être pris en considération sous d'autres formes, le Conseil d'Etat propose donc le rejet de la motion.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Anfrage 2024-GC-159

Betriebswirtschaftliche Führung und Organisation des Campus Schwarzsee

Urheber:	Baeriswyl Laurent / Freiburghaus Andreas
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	0
Einreichung:	12.06.2024
Begründung:	---
Überweisung an den Staatsrat:	12.06.2024
Antwort des Staatsrats:	01.10.2024

I. Anfrage

Im November 2023 hat der Grosse Rat das Dekret über die Gewährung eines zusätzlichen Verpflichtungskredits für den Bau einer Dreifachsporthalle und die Erneuerung der bestehenden Gebäude verabschiedet.

In ihren Voten haben mehrere Grossräte auf die Bewirtschaftung des Campus und die entsprechende Ausnutzung aufmerksam gemacht.

Heute wird der Campus nicht betriebswirtschaftlich geführt, das Reservationssystem ist schwerfällig, auf die Bedürfnisse der Kundschaft wird zu wenig eingegangen, eine Werbung bei den Zielgruppen wie Schulen, Jugendvereinen, Sportvereinen oder -verbänden fehlt.

Aus der Statistik der Übernachtungen zur Abrechnung der Kurtaxen geht hervor, dass die Übernachtungen im Campus Schwarzsee rückläufig zu sein scheinen. Auch die Nutzung der Sportinfrastruktur ist sehr bescheiden und könnte / müsste stärker ausgelastet werden.

Die finanziellen Ergebnisse, bezogen auf die Staatsrechnung, sind schlecht. Die Personalkosten übersteigen die Bruttoeinnahmen aus den Vermietungen.

In Schwarzsee wird der Kanton Freiburg in Zukunft ein grossartiges Sportzentrum haben, für das auch entsprechend grosse Mittel eingesetzt werden.

Diese Feststellungen lösen bei uns untenstehende Fragen aus. Wir danken dem Staatsrat für deren Beantwortung.

1. Wie sieht die autonome Organisationsform für die Führung und Bewirtschaftung des Campus Schwarzsee in Zukunft aus?
2. In welchem Zeitraum gedenkt der Staatsrat diese neue Organisationsform des Campus einzurichten?
3. Bis wann ist mit einem kostendeckenden Betrieb des Campus zu rechnen?
4. Inwieweit ist der Staatsrat bereit, auch private Initiativen und private Mittel in die Weiterentwicklung des Standortes miteinzubeziehen?

II. Antwort des Staatsrats

Der Campus Schwarzsee, insbesondere das kantonale Sport- und Freizeitzentrum, ist ein Dossier, das dem Staatsrat sehr am Herzen liegt. Er betont insbesondere dessen massgeblichen Einfluss des

Campus auf die Zukunft der Sport- und Freizeitaktivitäten im Kanton. Ein wichtiges Ziel für den Staatsrat ist die Umsetzung des Projekts einer Dreifachturnhalle, für das nun eine definitive Planung mit Inbetriebnahme im Sommer 2026 vorliegt. Es wird alles unternommen, um trotz der verschiedenen Hindernisse, welche die Weiterentwicklung des Campus verzögerten, auf die der Staatsrat aber keinen Einfluss hat, Fortschritte zu erzielen.

Vor der Beantwortung der Einzelfragen müssen einige fehlerhafte Aussagen in der Anfrage richtiggestellt werden.

Die Kundschaft (Schulen, Sportvereine, Blaskapellen, J+S-Kurse und -Lager usw.) ist mit den Angeboten des Campus im Allgemeinen sehr zufrieden. In den Feedback-Formulare, die von den Nutzerinnen und Nutzern der letzten Jahre ausgefüllt wurden, wurde der Campus durchschnittlich mit 5.6 / 6 bewertet und in den Zeiträumen, die für die Schulen am attraktivsten sind, ist der Campus ausgebucht. Leider müssen zuweilen Interessenten abgewiesen werden. Um die Kundschaft weiter zufriedenzustellen, muss der Campus die Reservationen zudem begrenzen und priorisieren, solange die neue Dreifachturnhalle noch nicht gebaut ist. Die Übernachtungsstatistik weist eine sehr positive Entwicklung auf: So hat sich die Zahl der Übernachtungen im Bereich Sport/Freizeit im Jahr 2023 gegenüber 2017 verdreifacht.

Jahr	Übernachtungen
2017	4'592
2018	7'155
2019	8'806
2020	5'538
2021	6'173
2022	11'068
2023	13'150

Das Reservationssystem ist nicht kompliziert, sondern gibt grossen Freiburger Gruppen den Vorrang und berücksichtigt die aktuelle Beschränkung der Infrastruktur.

Der Staatsrat ist der Ansicht, dass der Personalbestand mit 3,5 VZÄ für die Verwaltung einer Anlage mit 700 Betten, 6 grossen Gebäuden, Sport- und Freizeitinfrastruktur und rund 45 000 Übernachtungen pro Jahr (inkl. Ausbildungszentrum des Zivildienstes) nicht übertrieben ist. Im Gegenteil: Die Mieteinnahmen übersteigen die Gehaltskosten bei Weitem, aber der Betrieb bringt natürlich weitere Kosten mit sich, die es zu finanzieren gilt (vgl. Antwort auf Frage 3 unten).

Nachdem dies klargestellt ist, beantwortet der Staatsrat im Folgenden die gestellten Fragen.

1. *Wie sieht die autonome Organisationsform für die Führung und Bewirtschaftung des Campus Schwarzsee in Zukunft aus?*

Die Überlegungen zur Schaffung einer autonomen Organisationsform für den Campus hängen eng mit der neuen Infrastruktur zusammen. Es haben bereits Gespräche über das Projekt stattgefunden, allerdings wurde bis jetzt noch keine geeignete Lösung für die neue Struktur gefunden.

2. *In welchem Zeitraum gedenkt der Staatsrat diese neue Organisationsform des Campus einzurichten?*

Zur Erinnerung: Der Campus Schwarzsee beherbergt neben dem Nationalen Ausbildungszentrum des Bundesamts für Zivildienst (seit 2016) auch Schulen, Jugend+Sport-Kurse und -Lager sowie Anlässe von Sportvereinen und anderen Vereinigungen oder privaten Akteuren. Der Schwerpunkt im Bereich Sport und Freizeit wird dabei klar auf grosse Gruppen gelegt, die Aktivitäten für Jugendliche fördern. Das derzeitige Angebot an Campus-Einrichtungen erlaubt es jedoch noch nicht, den Anforderungen dieser verschiedenen Organisationen vollumfänglich gerecht zu werden, und verhindert eine volle Ausschöpfung des Unterbringungs- und Aufnahmepotenzials. Der Staatsrat hat deshalb im November 2023 eine Botschaft für den Bau einer Dreifachsporthalle und Renovationsarbeiten vorgelegt, die eine gute Grundlage für die weitere Entwicklung dieses kantonalen Zentrums schaffen sollen und vom Grossen Rat genehmigt wurden. Mit der neuen Dreifachturnhalle und den renovierten Gebäuden kann der Campus in Zukunft, hauptsächlich für Kinder und Jugendliche, eine Vielzahl attraktiver Aktivitäten anbieten.

Was die Führung des Campus angeht, hatte der Staatsrat im November 2017 beschlossen, diese der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport (EKSD, heute BKAD) beziehungsweise dem Amt für Sport (SpA) zu übertragen. Durch diese Neuregelung konnte eine regelmässige und direkte Zusammenarbeit zwischen den Mitarbeitenden des SpA auf dem Campus, der Sport- und Freizeitkundschaft und dem Zivildienst sichergestellt werden. Die neue Organisationsform hängt jedoch stark von der zukünftigen Struktur und Infrastruktur ab. Mit der neuen Dreifachturnhalle und den geplanten Renovationen kann der Campus in Zukunft genügend verschiedene attraktive Aktivitäten anbieten und damit eine bessere Auslastung sicherstellen, die sowohl dem Service Public, der Freiburger Kinder und Jugendliche bevorzugt, als auch der Verfügbarkeit für andere Sport- und Freizeitgruppen gerecht wird. Die Wiederaufnahme der Überlegungen zur Organisation und betriebswirtschaftlichen Führung des Campus wieder aufzunehmen ist erst dann sinnvoll, wenn die ersten Betriebsergebnisse des Campus nach der Inbetriebnahme der Dreifachturnhalle vorliegen.

3. Bis wann ist mit einem kostendeckenden Betrieb des Campus zu rechnen?

Für das Jahr 2023 weist die Staatsrechnung beim Campus Schwarzsee einen Aufwandüberschuss von 932 563 Franken aus (Total Ertrag: 4 801 039 Franken), nach Abschreibung von 1 917 620 Franken. Der Staatsrat weist jedoch darauf hin, dass der Aufwandüberschuss in der Staatsrechnung bei der Finanzstelle Schwarzsee keine ausreichend detaillierte Analyse des Kostendeckungsgrads erlaubt bzw. nicht direkt mit dem Betriebsergebnis einer unabhängigen Institution verglichen werden kann. So entspricht der verbuchte Abschreibungsbetrag einerseits nicht einer rein wirtschaftlichen Abschreibungslogik, sondern dem im FHG definierten Ziel, eine ausreichende Selbstfinanzierung zu erreichen. Andererseits tauchen andere Aufwandarten wie zum Beispiel die Finanzierungskosten nicht als solche in der Finanzbuchhaltung auf.

Vor Abschreibung und Finanzierungskosten erzielte der Campus demnach einen Ertragsüberschuss von 985 057 Franken. Dieser Überschuss ist zu interpretieren als der Betrag, der es dem Staat erlaubt, insbesondere die Finanzierungs- und Abschreibungskosten ganz oder teilweise zu tragen. Der Staatsrat rechnet damit, dass sich dieser Saldo mittelfristig und nach der Erstellung der Dreifachturnhalle weiter verbessert.

Im Übrigen muss der Campusbetrieb seinen öffentlichen Auftrag für unsere Kinder und Jugendlichen und ihre Aktivitäten erfüllen. Die Tarifpolitik und der Vorrang bei der Reservierung mit Vorzugskonditionen für die Freiburger Bevölkerung gehen in diese Richtung.

In dieser Hinsicht wird der Betrieb trotz des Aufwandüberschusses in der Staatsrechnung als gut beurteilt. Die Situation ist stabil und es werden von allen Seiten Anstrengungen unternommen,

damit das so bleibt. Nach Ansicht des Staatsrats werden die Investitionen, die derzeit realisiert werden, und namentlich die Bereitstellung der Dreifachturnhalle die Attraktivität des Standorts steigern und einen positiven Effekt auf die Anzahl Übernachtungen bzw. die Mieteinnahmen haben (vgl. Botschaft 2016-DSJ-135), wodurch auch das Finanzresultat weiter verbessert wird. Momentan läuft eine genauere Analyse der Finanzplanung unter Einbezug der geplanten neuen Infrastruktur und der Renovationen, die auch eine Prüfung der Wirtschaftlichkeit nach den üblichen kaufmännischen Standards beinhalten wird.

4. Inwieweit ist der Staatsrat bereit, auch private Initiative und private Mittel in die Weiterentwicklung des Standortes miteinzubeziehen?

Der Staatsrat ist weiterhin offen für allfällige Partnerschaftsangebote, solange diese mit der kantonalen Gesetzgebung vereinbar sind. Mehrere Partnerschaften mit lokalen Akteuren ergänzen bereits das Angebot für die Nutzerinnen und Nutzer. Zudem werden zurzeit andere regionale Entwicklungen diskutiert, namentlich mit Schwarzsee Tourismus, privaten Stiftungen und der Gemeinde.

Unter anderem für Reinigung, Maschinen, Material und verschiedene Arbeiten an den Gebäuden arbeitet der Campus bereits mit zahlreichen regionalen Unternehmen zusammen. Überdies finden regelmässig Gespräche mit Bergbahnen, Tourismusorganisationen, Restaurants, öffentlichen Verkehrsmitteln und allen übrigen, für den Campus wichtigen Dienstleistungsunternehmen statt. Der Campus setzt sich gemeinsam mit ihnen für die Weiterentwicklung des Angebots ein.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-159

Gestion économique et organisation du Campus Schwarzsee/Lac-Noir

Auteurs :	Baeriswyl Laurent / Freiburghaus Andreas
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	12.06.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	12.06.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	01.10.2024

I. Question

En novembre 2023, le Grand Conseil a adopté le décret accordant un crédit d'engagement additionnel pour la construction d'une triple salle de sport et la rénovation des bâtiments existants.

Lors de leurs votes, plusieurs membres du Grand Conseil ont attiré l'attention sur la gestion du campus et l'utilisation correspondante.

Aujourd'hui, le campus n'est pas géré de manière économique, le système de réservation est lourd, les besoins des clients ne sont pas suffisamment pris en compte et il n'y a pas de publicité destinée à des groupes cibles tels que les écoles, les clubs de jeunes, les clubs sportifs ou les associations.

Les statistiques sur les nuitées utilisées pour facturer les taxes de séjour montrent que les nuitées sur le campus de Schwarzsee semblent en baisse. L'utilisation des infrastructures sportives est également très modeste et pourrait/devrait être davantage utilisée.

Les résultats financiers, basés sur les comptes de l'Etat, sont médiocres. Les frais de personnel dépassent les revenus bruts des locations.

Le canton de Fribourg disposera à l'avenir d'un grand centre sportif au Lac-Noir, pour lequel des moyens conséquents seront consacrés.

Ces résultats nous posent les questions suivantes. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse.

1. A quoi ressemblera la forme organisationnelle autonome pour la conduite et la gestion du Campus du Lac-Noir à l'avenir ?
2. Dans quel délai le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place cette nouvelle forme d'organisation du campus ?
3. Quand pouvons-nous espérer que le campus sera en mesure de couvrir ses coûts ?
4. Dans quelle mesure le Conseil d'Etat est-il disposé à inclure des initiatives et des fonds privés dans le développement futur du site ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Campus Schwarzsee/Lac-Noir, centre cantonal de sport et loisirs notamment, est un dossier auquel le Conseil d'Etat accorde beaucoup d'importance et rappelle que ses enjeux sont déterminants pour l'avenir des activités sportives et de loisirs dans le canton. La concrétisation du projet de salle de sport triple sur le campus est un objectif important pour le Conseil d'Etat, qui a maintenant une planification définie pour une mise en service en été 2026. Toutes les mesures sont prises pour pouvoir avancer dans la bonne direction malgré les divers éléments qui ont retardé l'évolution de ce site et qui sont indépendants de la volonté du Conseil d'Etat.

Avant de répondre aux questions spécifiques, il convient de corriger certaines affirmations erronées de la présente question.

De manière générale, la clientèle (écoles, clubs sportifs, associations, fanfares, cours et camps J+S, etc.) est très satisfaite des prestations du campus. Les questionnaires de satisfaction des utilisateurs de ces dernières années font état d'une moyenne d'évaluation de 5.6 / 6 et les réservations pendant les périodes les plus intéressantes pour les écoles sont pleines. Le campus doit malheureusement refuser du monde. Pour continuer à satisfaire ses clients, il doit aussi limiter et prioriser les réservations tant que la nouvelle salle de sport triple n'est pas construite. Les statistiques des nuitées montrent une évolution très positive, avec un nombre de nuitées sport-loisirs en 2023 trois fois supérieur à celui de 2017.

Année	Nuitées
2017	4 592
2018	7 155
2019	8 806
2020	5 538
2021	6 173
2022	11 068
2023	13 150

Le système de réservation n'est pas complexe, mais basé sur une priorisation permettant de favoriser les grands groupes fribourgeois en premier lieu et en tenant compte des infrastructures actuellement limitées.

Le Conseil d'Etat estime qu'avec 3.5 EPT pour la gestion d'un site de quelques 700 lits, 6 grands bâtiments, des infrastructures sportives et de loisirs et environ 45 000 nuitées par an (y compris le centre de formation du service civil), la dotation en personnel n'est pas surfaite, au contraire. Les locations dépassent largement le montant de ces salaires, mais l'exploitation induit bien entendu d'autres charges à financer (cf. réponse à la question 3 ci-dessous).

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat répond ci-après aux questions posées.

1. *A quoi ressemblera la forme organisationnelle autonome pour la conduite et la gestion du Campus Lac-Noir à l'avenir ?*

Cette réflexion sur la création d'une organisation autonome pour le campus est fortement liée aux nouvelles infrastructures. Des discussions sur ce projet ont déjà eu lieu, mais la solution appropriée pour une nouvelle structure n'a pas encore été trouvée à ce jour.

2. *Dans quel délai le Conseil d'Etat compte-t-il mettre en place cette nouvelle forme d'organisation du Campus ?*

Pour rappel, le Campus Schwarzsee/Lac Noir accueille, en plus du centre national de formation du Service civil depuis 2016, des écoles, des cours et camps Jeunesse + Sport, des activités de clubs sportifs et d'autres entités associatives ou privées. L'accent pour ce domaine du sport et des loisirs est clairement mis sur des grands groupes favorisant les activités pour les jeunes. Cependant, l'offre actuelle des infrastructures sportives du Campus ne peut pas encore répondre pleinement aux besoins de ces différentes organisations et empêche une pleine exploitation du potentiel d'hébergement et d'accueil. Le Conseil d'Etat a donc présenté un message pour la construction d'une halle de sport triple et des rénovations des bâtiments en novembre 2023 qui a été approuvé par le Grand Conseil, avec comme vision le bon développement de ce centre cantonal.

Sous l'angle de la gestion du campus, le Conseil d'Etat avait décidé en novembre 2017 de transférer la gestion du Campus à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS, actuellement DFAC), respectivement au Service du sport (SSpo). Cette modification a permis d'assurer une collaboration régulière et directe entre les collaborateurs du SSpo sur site, la clientèle sport-loisirs et le Service civil. Toutefois, l'organisation future est très dépendante des structures et infrastructures mises en place. Avec une infrastructure supplémentaire comme la halle triple et les rénovations prévues, le site pourra assurer une diversité suffisante d'activités de qualité propre à assurer une meilleure exploitation, entre mission de service public priorisant la jeunesse fribourgeoise et accueil d'autres groupes sportifs ou de loisirs. Ce n'est que sur la base des premiers résultats chiffrés de l'exploitation du campus après mise en service de la halle triple qu'il sera pertinent de relancer les réflexions sur l'organisation et la gestion économique du campus.

3. *Quand pouvons-nous espérer que le Campus sera en mesure de couvrir ses coûts ?*

En 2023, les comptes de l'Etat présentent pour le Lac Noir un excédent de charges de 932 563 francs (total des revenus : 4 801 039 francs) après amortissement de 1 917 620 francs. Le Conseil d'Etat tient cependant à relever que l'excédent de charges observé dans les comptes de l'Etat sous le centre financier du Lac Noir ne permet pas une analyse suffisamment fine du degré de couverture des charges, respectivement ne peut pas être directement comparé au résultat d'exploitation d'une institution indépendante. En effet, d'une part le volume d'amortissement comptabilisé ne correspond pas à une logique d'amortissement strictement économique, mais répond à l'objectif, défini dans la LFE, d'atteindre un autofinancement suffisant. D'autre part, d'autres types de charges ne figurent pas en tant que tel dans la comptabilité financière, comme par exemple le coût de financement.

Hors amortissement et charges financières, le campus enregistre ainsi un excédent de revenus de 985 057 francs. Cet excédent doit être interprété comme le montant permettant à l'Etat d'assumer en particulier tout ou partie des coûts de financement et d'amortissement. A terme, et une fois la halle triple achevée, le Conseil d'Etat s'attend à ce que ce solde s'améliore davantage.

Par ailleurs, l'exploitation du campus doit pouvoir garantir sa mission de service public pour notre jeunesse et ses activités. La politique tarifaire et les priorités de réservations vont dans ce sens en favorisant la population fribourgeoise.

En ce sens, le fonctionnement est jugé bon, malgré l'excédent de charges observé dans les comptes de l'Etat. La situation est stable et des efforts sont fournis de toute part pour la maintenir. Le Conseil d'Etat estime que les investissements en cours de réalisation, et notamment la mise à disposition de la halle triple, devraient permettre d'augmenter l'attractivité du site, et agir positivement sur le nombre

de nuitées, respectivement les recettes locatives (cf. message 2016-DSJ-135), et améliorer davantage le résultat financier. Une analyse plus précise de la planification financière intégrant les nouvelles données des infrastructures en projet et les rénovations est en cours et intégrera une analyse de rentabilité basée sur des normes commerciales usuelles.

4. Dans quelle mesure le Conseil d'Etat est-il disposé à inclure des initiatives et des fonds privés dans le développement futur du site ?

Le Conseil d'Etat reste ouvert aux opportunités de partenariat qui lui seraient proposées dans la mesure où cela reste en conformité avec la législation cantonale. Plusieurs partenariats avec des acteurs locaux sont déjà proposés aux utilisateurs et des discussions sur d'autres développements de la région ont lieu, notamment avec Schwarzsee Tourismus, des fondations privées et la commune.

De nombreuses entreprises de la région sont partenaires du campus pour les nettoyages, les machines, le matériel, les divers travaux sur les bâtiments, etc. De plus, des discussions régulières ont lieu avec les remontées mécaniques, les organismes pour le tourisme, les restaurateurs, les transports publics et tous les autres prestataires de services partenaires importants pour le campus. Ce dernier s'engage avec eux dans le développement d'activités.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Anfrage 2024-GC-163

Mehr Einrichtungsplätze für Menschen mit Behinderung in Randregionen

Urheber:	Pauchard Marc
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	0
Einreichung:	18.06.2024
Begründung:	---
Überweisung an den Staatsrat:	18.06.2024
Antwort des Staatsrats:	01.10.2024

I. Anfrage

Menschen mit Behinderung sind Bürgerinnen und Bürger, die am gesellschaftlichen Leben in ihrer Region teilhaben sollen. Zur Weiterentwicklung des institutionellen Netzwerks in Freiburg braucht es Bedarfsermittlung und Angebotsplanung. Leider gibt es im Kanton Freiburg seit vielen Jahren nicht genügend Einrichtungsplätze.

Diese Tatsache trat im Planungsbericht 2021–2026 hervor, der 88 neu zu schaffende Plätze vorsah. Zusammen mit den 51 Plätzen aus der Vorgängerplanung (2016–2020), die aber noch nicht realisiert wurden, müssen insgesamt 139 neue Einrichtungsplätze geschaffen werden.

Laut Branchenexperten führt die Zentralisierung von Institutionen nicht zu Kosteneinsparungen, wie es im Gesundheitswesen der Fall ist. Hingegen verursacht die Distanz zwischen den Bewohnenden und ihren Familien und ihrem sozialen Umfeld indirekte Kosten, die erheblich sein können.

Einige Institutionen in Randregionen verlangten wiederholt mehr Aufnahmekapazitäten. Beispielsweise reichte *La Belle Etoile* in Châtel-St-Denis dreimal ein Dossier zur Erweiterung der Stiftung ein. Das Dossier wurden dreimal abgelehnt, obwohl das Erweiterungsprojekt bereit war und schnell hätte realisiert werden können.

Vor diesem Hintergrund bittet der Grossrat den Staatsrat, die folgenden Fragen zu beantworten:

1. Wie viele neue Einrichtungsplätze wurden seit der Erstellung des Berichts im September 2021 geschaffen?
2. Welche Realisierungen sind für die nächsten zwei Jahre geplant?
3. Ist der Kapazitätsausbau des *La Belle Etoile* in Châtel-St-Denis im Voranschlag für 2025 vorgesehen?
4. Wenn nein, dann sicherlich im Voranschlag für 2026?
5. Wie sieht in der langfristigen Planung die Strategie für die künftige Entwicklung von Institutionen für Menschen mit Behinderung aus?

II. Antwort des Staatsrats

Die Politik des Kantons Freiburg für Menschen mit Behinderung ist auf die Inklusion von Menschen mit dauerhaften gesundheitlichen Beeinträchtigungen ausgerichtet: Menschen mit

Behinderung sind Bürgerinnen und Bürger, die am gesellschaftlichen Leben teilhaben sollen. So arbeitet die kantonale Politik daran, die Barrieren zu beseitigen, die sie daran hindern könnten. Der Bund, die Kantone und die Gesamtgesellschaft sind aufgerufen, an diesem Prozess mitzuwirken und dabei die Grundsätze des Übereinkommens der UNO über die Rechte von Menschen mit Behinderungen vom 13. Dezember 2006 zu beachten.

Das Gesetz über Menschen mit Behinderungen (BehG; SGF 10.4) ist das Rahmengesetz, auf das der Staatsrat die neue kantonale Politik für Menschen mit Behinderung abstützt. Die Bestimmungen, die speziell die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen für Erwachsene mit Behinderung betreffen, sind im Gesetz über die sonder- und sozialpädagogischen Institutionen und die professionellen Pflegefamilien (SIPG; SGF 834.1.2) enthalten.

In diesem Rechtsrahmen plant der Kanton die quantitative und qualitative Entwicklung seines Angebots an institutionellen Leistungen; einerseits durch die Abklärung des entsprechenden Bedarfs, andererseits durch Berücksichtigung des innerhalb und ausserhalb des Kantons bestehenden Angebots. Variablen wie Typologie der Leistungen und Art der Behinderung¹ werden berücksichtigt.

Der jüngste Bericht zur Planung des Netzwerks der sonderpädagogischen Institutionen für Erwachsene mit Behinderungen im Kanton Freiburg betrifft den Zeitraum 2021–2025². Die Arbeiten für den Zeitraum 2026–2030 beginnen derzeit.

Für den Zeitraum 2021–2025 hat die quantitative und qualitative Analyse des stationären Angebots im Kanton Freiburg und der ergänzenden Indikatoren ergeben, dass 100 neue Plätze fehlen, die auf die Beherbergungs- (46) und die Beschäftigungsstrukturen (54) zu verteilen sind. Zwischen 2021 und 2025 wurde zudem ein Ausbau der ambulanten Betreuungsleistungen auf rund 250 Stunden pro Woche geplant.

1. Wie viele neue Einrichtungsplätze wurden seit der Erstellung des Berichts im September 2021 geschaffen?

Per 31. Dezember 2023 gab es im Kanton Freiburg für Erwachsene mit Behinderung 865 Plätze in den Wohnstätten (Heim ohne und mit Beschäftigung, geschützte Wohnungen) und 1233 Plätze in den Werk- und Tagesstätten. Zusätzlich zu den stationären Plätzen erbrachten zehn sonder- und sozialpädagogische Institutionen des Kantons Betreuungsleistungen zu Hause und fünf Institutionen Betreuung im Unternehmen oder Job Coaching.

Zwischen 2021 und heute wurden 50 neue Plätze geschaffen. Dabei handelt es sich um 32 neue Beherbergungs- und Beschäftigungsplätze sowie 18 Plätze, die aus Leistungsumwandlung³ entstanden sind.

¹ Daten stammen insbesondere vom Verfahren zur Bedarfsabklärung und Indikation, aber auch von Indikatoren wie Institutionalisierungsgrad, Wartelisten, verfügbare ambulante Leistungen,...

² https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-12/planung-20212025-des-netzwerks-der-sonder-und-sozialpadagogischen-institutionen-fur-erwachsene-mit-behinderungen-im-kanton-freiburg_0.pdf

³ Umwandlung von *Aussenwohngruppen*, in denen Menschen mit Behinderung in der Regel in geschützten Werkstätten arbeiten, in *Heime mit Beschäftigung*, in denen sie rund um die Uhr betreut werden. Diese Umwandlungen entsprechen einem Bedürfnis, vor allem für alternde Menschen mit Behinderung.

Die Umwandlung dieser Plätze ändert nichts an der Gesamtzahl Plätze im Kanton, sondern gibt eine entsprechende Anzahl Plätze in geschützten Werkstätten frei.

Die ambulanten Leistungen, die von den zehn sonder- und sozialpädagogischen Institutionen angeboten werden, ermöglichten etwa 80 Menschen den Verbleib zuhause. Dank der vom Fonds zugunsten der arbeitsmarktlichen Inklusion von Menschen mit Behinderung zur Verfügung gestellten Beträge erhielten ausserdem 15 Menschen mit Behinderung Zugang zum ersten Arbeitsmarkt.

2. *Welche Realisierungen sind für die nächsten zwei Jahre geplant?*

Für das Jahr 2025 plant der Kanton die Eröffnung einer stationären Einrichtung, die Menschen mit geistigen Behinderungen, psychiatrischen Störungen und Verhaltensauffälligkeiten aufnehmen kann. Wegen den erheblichen Schwierigkeiten, mit denen diese Personen konfrontiert sind, braucht es in dieser Einrichtung eine intensive Begleitung. Die Einrichtung wird Platz für vier Personen bieten und ein zusätzliches Zimmer für eine vorübergehende Aufnahme.

Die Umsetzung dieser zusätzlichen Plätze hängt von den Entscheiden im Rahmen des üblichen Voranschlagsverfahrens ab.

Die Kommission für die Planung des institutionellen Leistungsangebots für Erwachsene mit Behinderungen hat in ihrer Sitzung vom Juni 2024 eine positive Stellungnahme zur Einreichung von Projekten durch die Freiburger sonder- und sozialpädagogischen Institutionen abgegeben, mit denen folgende Bedürfnisse erfüllt werden sollen:

- > Lebensort für Menschen mit psychischen oder psychiatrischen Problemen;
- > Entwicklung von Leistungen mit ambulantem Charakter, wie z. B. Heimbegleitung und Job-Coaching.

Die im Rahmen des Voranschlags 2026 eingereichten Projekte werden im Jahresverlauf 2025 entsprechend den Entscheiden des Staates für die Finanzplanung 2026–2028 analysiert und priorisiert.

3. *Ist der Kapazitätsausbau des La Belle Etoile in Châtel-St-Denis im Voranschlag für 2025 vorgesehen?*

4. *Wenn nein, dann sicherlich im Voranschlag für 2026?*

Der Kapazitätsausbau des *La Belle Etoile* ist im Voranschlagsentwurf 2025 nicht enthalten. Er hängt mit dem Erweiterungsprojekt von *La Belle Etoile* in Châtel-St-Denis zusammen, das in den Finanzplan 2025–2028 aufgenommen wurde. Die endgültigen Entscheide im Zusammenhang mit den Erweiterungsprojekten der nächsten Jahre werden erst nach der Genehmigung dieses Finanzplans bzw. der jährlichen Voranschläge getroffen.

5. *Wie sieht in der langfristigen Planung die Strategie für die künftige Entwicklung von Institutionen für Menschen mit Behinderung aus?*

Die neue Planung 2026–2030 des Netzwerks der sonderpädagogischen Institutionen für Erwachsene mit Behinderungen wird in enger Zusammenarbeit mit der Kommission für die Planung des Leistungsangebots der Institutionen für Erwachsene mit Behinderungen erarbeitet.

Die Kommission spielt eine wichtige Rolle bei der strategischen Planung und sorgt dafür, dass die besonderen Bedürfnisse und Anforderungen des Übereinkommens über die Rechte von Menschen mit Behinderungen berücksichtigt werden.

Der Staatsrat möchte die Realitäten vor Ort einbeziehen und so sicherstellen, dass jeder Entscheid auf konkreten Beobachtungen und Praxisdaten beruht. Dies garantiert nicht nur die Einhaltung internationaler Standards, sondern auch die kontinuierliche Anpassung an den lokalen Kontext, so dass optimale und relevante Ergebnisse erzielt werden können.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-163

Augmentation des places en institution pour les personnes en situation de handicap dans les régions périphériques

Auteur :	Pauchard Marc
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	18.06.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	18.06.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	01.10.2024

I. Question

Les personnes en situation de handicap sont des citoyennes et citoyens qui doivent participer à la vie de la société de leur région. L'évaluation des besoins et la planification de l'offre sont nécessaires pour développer le réseau institutionnel fribourgeois. Malheureusement, le nombre de places en institution dans le Canton de Fribourg est insuffisant depuis de nombreuses années.

Le rapport sur la planification 2021-2026 l'a démontré. Il prévoyait une augmentation de 88 places qui devaient être créées. En ajoutant à cela les 51 places prévues dans la planification précédente (2016-2020), qui n'ont pas encore été réalisées, nous obtenons un total de 139 places à réaliser.

Selon des experts de la branche, contrairement à la santé, la centralisation des institutions n'amène aucune réduction de coûts. L'éloignement des pensionnaires de leur famille et de leur cercle social entraîne en revanche des frais indirects qui peuvent être importants.

Certaines institutions périphériques ont maintes fois demandé une augmentation de capacité d'accueil. A titre d'exemple, la Belle Etoile de Châtel-St-Denis a déposé à trois reprises un dossier d'agrandissement. Celui-ci a été refusé à chaque occasion bien que le projet d'extension soit prêt et réalisable rapidement.

Au vu de ce qui précède, l'auteur prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Depuis la rédaction du rapport en septembre 2021, combien de nouvelles places ont-elles été créées ?
2. Quelles sont les réalisations planifiées pour les deux ans à venir ?
3. L'augmentation de capacité à la Belle Etoile de Châtel-St-Denis est-elle prévue dans les budgets 2025 ?
4. Si non, peut-on avoir l'assurance qu'elle sera prévue pour 2026 ?
5. Dans la planification à long terme, quelle est la stratégie de développement futur des institutions pour personnes en situation de handicap ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

La politique du canton de Fribourg relative aux personnes en situation de handicap est axée sur l'inclusion des personnes atteintes durablement dans leur santé : la personne en situation de

handicap est un citoyen ou une citoyenne qui doit pouvoir participer à la vie de la société. Ainsi, la politique cantonale s'attelle à éliminer les barrières qui peuvent l'en empêcher. La Confédération, les cantons et l'ensemble de la société sont appelés à collaborer à cette démarche dans le respect des principes de la Convention des Nations Unies du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées.

La loi sur la personne en situation de handicap (LPSH ; RSF 10.4) est la loi-cadre sur laquelle le Conseil d'Etat fonde la nouvelle politique cantonale relative aux personnes en situation de handicap. Les dispositions concernant plus particulièrement les institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap sont, quant à elles, intégrées dans la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP ; RSF 834.1.2).

C'est dans ce contexte législatif que le canton planifie l'offre de prestations institutionnelles, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, d'une part en analysant le besoin et, d'autre part en tenant compte de l'offre de prestations à disposition dans le canton et hors canton. Des variables comme la typologie des prestations et la nature du handicap¹ sont prises en compte.

Le dernier rapport de planification de l'offre des prestations institutionnelles pour personnes adultes en situation de handicap du canton de Fribourg s'étend sur la période 2021-2025². Les travaux relatifs à la période 2026-2030 débutent actuellement.

Pour la période 2021-2025, l'analyse quantitative et qualitative du dispositif institutionnel fribourgeois a mis en évidence la nécessité de prévoir 100 nouvelles places réparties en structures d'hébergement (46 places) et d'occupation (54 places). Au cours de cette même période, le renforcement des prestations d'accompagnement ambulatoire pour atteindre environ 250 heures par semaine a été planifié.

1. Depuis la rédaction du rapport en septembre 2021, combien de nouvelles places ont-elles été créées ?

Au 31 décembre 2023, le canton de Fribourg disposait pour les personnes adultes en situation de handicap de 865 places dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) et de 1233 places en atelier et centre de jour. En plus des places de nature résidentielle, dix institutions spécialisées du canton offrent des prestations d'accompagnement à domicile et cinq du suivi en entreprise ou job-coaching.

Entre 2021 et ce jour, 50 nouvelles places ont été créées. Il s'agit de 32 nouvelles places d'hébergement ou d'occupation ainsi que de 18 places qui proviennent de la transformation de prestations³.

¹ Données notamment issus du la Procédure d'évaluation des besoins et d'indication, mais également d'indicateurs tels que taux d'institutionnalisation, listes d'attentes, prestations ambulatoires disponibles, ...

² <https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-12/planification-20212025-du-reseau-institutionnel-specialise-pour-personnes-adultes-en-situation-de-handicap-dans-le-canton-de-fribourg.pdf>

³ Il s'agit de la transformation de *logements décentralisés*, dans lesquelles les bénéficiaires travaillent, en principe, dans les ateliers protégés, en *home avec occupation* dans lesquelles les personnes sont accompagnées 24 heures sur 24. Ces transformations répondent à un besoin, surtout pour les personnes en situation de handicap vieillissantes.

La transformation de ces places ne modifie pas le nombre total de places dans le canton, mais libère un nombre équivalent de places en ateliers protégés.

Les prestations de nature ambulatoires offertes par les dix institutions spécialisées ont permis à environ 80 nouvelles personnes de vivre dans leur propre domicile. De plus, 15 personnes en situation de handicap ont pu accéder au premier marché du travail grâce aux montants mis à disposition par le Fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

2. Quelles sont les réalisations planifiées pour les deux ans à venir ?

Pour l'année 2025, le canton prévoit l'ouverture d'une structure stationnaire pouvant accueillir des personnes présentant un handicap mental, des troubles psychiatriques et de comportement. Cette unité demande un accompagnement soutenu en raison des difficultés importantes que rencontrent ces personnes. Elle pourra accueillir quatre personnes et une chambre complémentaire pour un accueil temporaire sera également mise à disposition.

La concrétisation de ces places supplémentaires dépend des décisions prises lors du processus budgétaire usuel.

La Commission de planification de l'offre de prestations institutionnelles pour adultes en situation de handicap a préavisé positivement, lors de la séance du mois de juin 2024, le dépôt, par les institutions spécialisées fribourgeoises, de projets visant à répondre aux besoins suivants :

- > lieu de vie destiné aux personnes présentant des difficultés d'ordre psychique ou psychiatrique ;
- > développement des prestations de nature ambulatoire, telles que l'accompagnement à domicile et le job-coaching.

L'analyse et la priorisation des projets déposés dans le cadre du budget 2026 auront lieu durant l'année 2025, selon les décisions prises par l'Etat dans le cadre de la planification financière 2026 - 2028.

3. L'augmentation de capacité à la Belle Etoile de Châtel-St-Denis est-elle prévue dans les budgets 2025 ?

4. Si non, peut-on avoir l'assurance qu'elle sera prévue pour 2026 ?

L'augmentation de la capacité de la Belle Etoile n'est pas intégrée au projet de budget 2025. Elle est liée au projet d'agrandissement de la Belle Etoile de Châtel-St-Denis qui est intégré au plan financier 2025-2028. Les décisions définitives liées aux projets d'agrandissement des prochaines années ne seront prises qu'après l'approbation de ce plan financier, respectivement des budgets annuels.

5. Dans la planification à long terme, quelle est la stratégie de développement futur des institutions pour personnes en situation de handicap ?

La nouvelle planification 2026-2030 de l'offre des prestations institutionnelles pour personnes adultes en situation de handicap sera élaborée en étroite collaboration avec la Commission de planification de l'offre de prestations institutionnelles pour adultes en situation de handicap.

Cette Commission joue un rôle essentiel dans la planification stratégique, en veillant à intégrer les besoins et les exigences spécifiques de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Le Conseil d'Etat souhaite intégrer les réalités du terrain, assurant ainsi que chaque décision soit fondée sur des observations concrètes et des données pratiques. Cette implication garantit non

seulement le respect des standards internationaux, mais aussi une adaptation continue aux contextes locaux pour des résultats optimaux et pertinents.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Anfrage 2024-GC-168

Welche Auswirkungen hat der Verlust gewisser Mandate des ITA?

Urheber:	Michellod Savio / Dorthe Sébastien
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	0
Einreichung:	25.06.2024
Begründung:	---
Überweisung an den Staatsrat:	25.06.2024
Antwort des Staatsrats:	01.10.2024

I. Anfrage

In einer Antwort auf die Anfrage «2020-CE-10» betonte der Staatsrat, wie wichtig es sei, den zukünftigen technologischen Wandel und seine Auswirkungen auf die IT-Berufe und auf die Veränderungen innerhalb der Kantonsverwaltung zu antizipieren. Dabei geht es darum, die Organisation und die Berufe des ITA entsprechend anzupassen. Daneben liesse sich mit der Auslagerung der IT- und Telekommunikationsdienstleistungen für gewisse öffentlich-rechtliche Anstalten (KGV, HFR) theoretisch das Arbeitsvolumen des ITA reduzieren, so dass sich dieses Amt auf spezifischere und strategischere Aufgaben konzentrieren kann. Wir stellen demnach die folgenden Fragen:

1. Hat der Staatsrat in jüngster Zeit eine Beurteilung der Auswirkungen der Auslagerung von IT- und Telekommunikationsdienstleistungen auf die Funktionsweise und Effizienz des ITA vorgenommen?
2. Welche spezifischen Massnahmen zur Effizienzsteigerung des ITA wurden angesichts des theoretisch geringeren Arbeitsvolumens aufgrund des Verlusts der Mandate der KGV und des HFR ergriffen oder sind geplant, um die internen Ressourcen und Kompetenzen des ITA zu optimieren?
3. Welche konkreten Massnahmen hat das ITA ergriffen, um den bevorstehenden technologischen Wandel zu antizipieren und die Berufe und die Organisation entsprechend anzupassen, wie in der Antwort auf die Anfrage «2020-CE-10» angesprochen?
4. Gibt es eine Strategie zur Festlegung der Grenzen für die Auslagerung von IT-Dienstleistungen, um sicherzustellen, dass die Kantonsverwaltung ihre technologischen Kompetenzen noch genügend im Griff hat und sich nicht zu stark von externen Dienstleistern abhängig macht?

II. Antwort des Staatsrats

1. *Hat der Staatsrat in jüngster Zeit eine Beurteilung der Auswirkungen der Auslagerung von IT- und Telekommunikationsdienstleistungen auf die Funktionsweise und Effizienz des ITA vorgenommen?*

In jüngerer Zeit wurde keine spezifische Beurteilung der Auswirkungen der Auslagerung bestimmter Leistungen des Amtes für Informatik und Telekommunikation (ITA) auf seine Funktionsweise und

Effizienz durchgeführt. Hingegen wird die Funktionsweise des ITA von mehreren staatlichen Organen regelmässig überprüft.

Auf der Ebene des Grossen Rates unterliegt das ITA einer Obergrenze durch die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, die zudem am 6. September 2023 eine Subkommission eingesetzt hat, die die Funktionsweise des ITA eingehend untersuchen soll.

Das ITA wird auch vom Finanzinspektorat in regelmässigen Abständen auditiert. Im Rahmen dieser Audits prüft das Finanzinspektorat insbesondere die Prozesse im Zusammenhang mit der Abwicklung von IT-Projekten und nimmt eine Revision der Buchführung vor.

Der Delegation des Staatsrats für die Digitalisierung und die Informationssysteme (DIS) obliegt die operative Steuerung der vom ITA getragenen digitalen Transformation des Staates. Die DIS hält praktisch im Monatsrhythmus Sitzungen ab. Dabei ist zu betonen, dass vierteljährlich ein Traktandum in Bezug auf die Personalressourcen auf die Tagesordnung der Sitzungen der DIS gesetzt wird und in diesem Rahmen auch eine Standortbestimmung zu den externen Ressourcen beschlossen wurde.

2. *Welche spezifischen Massnahmen zur Effizienzsteigerung des ITA wurden angesichts des theoretisch geringeren Arbeitsvolumens aufgrund des Verlusts der Mandate der KGV und des HFR ergriffen oder sind geplant, um die internen Ressourcen und Kompetenzen des ITA zu optimieren?*

Die Auswirkungen des Wegfalls der Mandate der autonomen Einheiten auf die internen Ressourcen und Kompetenzen des ITA wurden vom Staatsrat, von der DIS und vom ITA selbst analysiert und diskutiert. Dieser Punkt wurde übrigens mit der FGK bei der Prüfung des Voranschlags 2023 der FIND besprochen, und die FGK hatte am 4. November 2022 eine entsprechende Notiz erhalten.

Es ist darauf hinzuweisen, dass die erforderlichen ITA-externen Ressourcen den Anstalten mit eigener Rechtspersönlichkeit vor ihrem Ausstieg in Rechnung gestellt wurden, während dies für die ITA-internen Ressourcen tatsächlich kaum der Fall war. Unter der Budgetposition 4240.000 «Dienstleistungen für Dritte» sind im Voranschlag 2024 des ITA Einnahmen im Betrag von 2,250 Millionen Franken eingestellt, während es im Voranschlag 2018 5,5 Millionen Franken waren.

Darüber hinaus wurden sämtliche Koordinations- und Besprechungskosten oder die mit den Auswirkungen auf die Komplexität der Architektur verbundenen Kosten nie miteinberechnet. Andererseits führte die Einnahmeneinbusse mit der Leistungsreduktion oder -einstellung des ITA gegenüber Anstalten mit eigener Rechtspersönlichkeit auch zu einem Rückgang bestimmter Kosten für das ITA. Dies schlägt sich finanziell jedoch nicht direkt im Informatikbudget des Staates nieder, da die entsprechenden Budgetmittel aufgrund der zunehmenden Projektrealisierungen und der steigenden Kosten für die Aufrechterhaltung des Betriebszustands zunehmen.

Die Kosten wurden mehrheitlich auf externes Personal verlagert, es konnte aber dennoch eine Einsparung beim internen Personal erzielt werden, das für neue Aufgaben eingesetzt werden konnte. Ausserdem konnten die Kosten der Dienstleistungen Dritter mit dem Wegfall der Mandate für die autonomen Einheiten um rund 2 Millionen Franken pro Jahr gesenkt werden.

In der Antwort auf Frage 3 wird ebenfalls auf einige Punkte zu diesem Thema eingegangen.

3. *Welche konkreten Massnahmen hat das ITA ergriffen, um den bevorstehenden technologischen Wandel zu antizipieren und die Berufe und die Organisation entsprechend anzupassen, wie in der Antwort auf die Anfrage «2020-CE-10» angesprochen?*

Das ITA hat bereits Massnahmen ergriffen, um den bevorstehenden technologischen Wandel zu antizipieren und die Berufsfelder und die Organisation anzupassen. Es tut dies derzeit insbesondere mit den folgenden Massnahmen weiter.

- > Das durch Prozesse definierte und auf die Leistungsempfänger ausgerichtete Leistungserbringungsmodell gewährleistet die Produktivität und eine auf Effizienzsteigerung und Leistungsverbesserung zielende Organisation.
- > Ein Qualitätsmanagementsystem (QMS) wurde eingeführt.
- > Ein ehrgeiziges Programm zur Transformation der kantonalen Informatik mit der Bezeichnung ELAN (für Evolution Logique vers l'Applicatif Normalisé) wurde lanciert. Das Programm bezweckt nicht nur die Obsoleszenzbeseitigung, sondern darüber hinaus soll mit einem besseren Technologielebenszyklusmanagement und mehr Sicherheit auf die rasante technologische Entwicklung reagiert werden. Dabei geht es aber nicht nur um ein IT-Programm. ELAN wird nämlich beim Staat Freiburg grössere Transformationen und Änderungen nicht nur technologischer Art, sondern auch hinsichtlich der Prozess- und Organisationsabläufe bei allen staatlichen Ämtern bewirken. Es geht insbesondere darum, die Prozesse zu vereinfachen, zu standardisieren, zu entflechten und zu industrialisieren. Ziel ist es, eine technologische und organisatorische Antwort zu finden, um die Digitalisierung des Staates beschleunigen zu können.
- > Ein Change- Management-Projekt sowie ein Projekt zur Umgestaltung der Prozesse und der Organisation des ITA wird umgesetzt. Dieses Projekt, das unter dem Akronym EORO (für Excellence Opérationnelle et Remédiation de l'Obsolescence) läuft, zielt auf eine Beschleunigung der gesamten Arbeiten zur Umsetzung von IT-Projekten sowie auf eine Verbesserung der Prozesse ab. Es wird parallel und unterstützend zum Transformationsprogramm ELAN durchgeführt.

4. *Gibt es eine Strategie zur Festlegung der Grenzen für die Auslagerung von IT-Dienstleistungen, um sicherzustellen, dass die Kantonsverwaltung ihre technologischen Kompetenzen noch genügend im Griff hat und sich nicht zu stark von externen Dienstleistern abhängig macht?*

Das ITA wendet eine HR-Management- und Sourcing-Strategie an (siehe Antwort auf Frage 1), die Teil des Leitschemas der Digitalisierung und der Informationssysteme ist und insbesondere den Einsatz von internem Personal für die Durchführung von «Kernaufgaben» verlangt, die als dauerhaft angesehen werden. Kann nicht intern rekrutiert werden, müssen externe Ressourcen eingesetzt werden.

Zu erwähnen ist, dass es nicht möglich ist, mit den dem ITA vom Staatsrat im Rahmen der Budgetaufstellung entsprechend der notwendigen Prioritätensetzung zugestandenem internen Ressourcen (VZÄ) alle Leistungen intern zu erbringen. So gibt es keine andere Möglichkeit, als bestimmte Leistungen durch Verträge mit Dritten zu finanzieren. Der Staatsrat hat beschlossen, diesbezüglich eine Analyse der vom ITA vergebenen externen Mandate (Basis Staatsrechnung 2024) in die Wege zu leiten. Unter anderem soll geprüft werden, ob es sinnvoll wäre, intern Personal beim ITA anzustellen und so die Outsourcingkosten zu senken. Dies könnte sich für den Staat sowohl finanziell als auch im Hinblick auf das interne Fachwissen lohnen.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-168

SITel, quelles conséquences à la suite de la perte de certains mandats ?

Auteurs :	Michellod Savio / Dorthe Sébastien
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	25.06.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	25.06.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	01.10.2024

I. Question

Dans une réponse à la question parlementaire « 2020-CE-10 », le Conseil d'Etat mentionnait l'importance d'anticiper les changements technologiques à venir et leurs impacts sur les métiers informatiques ainsi que sur les changements au sein de l'Administration cantonale. Cette approche vise à adapter l'organisation et les métiers du SITel en conséquence. En parallèle, l'externalisation des services informatiques et télécoms par certains établissements de droit public (ECAB, HFR) pourrait théoriquement réduire le volume de travail à traiter par le SITel, permettant ainsi à ce service de se concentrer sur des missions plus spécifiques et stratégiques, tout en évitant une externalisation excessive des services informatiques de l'administration qui pourrait nuire à la maîtrise technologique interne de l'administration. Par conséquent, nous posons les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il effectué une évaluation récente de l'impact de l'externalisation des services informatiques et télécoms sur le fonctionnement et l'efficacité du SITel ?
2. Avec la réduction théorique du volume de travail due à la perte des mandats de l'ECAB et de l'HFR, quelles mesures spécifiques ont été mises en place ou sont envisagées pour optimiser les ressources et les compétences internes du SITel afin de le rendre plus efficace ?
3. Quelles sont les actions concrètes prises par le SITel pour anticiper les changements technologiques à venir et adapter les métiers et l'organisation en conséquence, comme évoqué dans la réponse à la question « 2020-CE-10 » ?
4. Existe-t-il une stratégie visant à définir les limites de l'externalisation des services informatiques pour garantir que l'Administration cantonale conserve une maîtrise suffisante de ses compétences technologiques et évite une dépendance excessive aux prestataires externes ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Le Conseil d'Etat a-t-il effectué une évaluation récente de l'impact de l'externalisation des services informatiques et télécoms sur le fonctionnement et l'efficacité du SITel ?*

Aucune évaluation spécifique de l'impact de l'externalisation de certaines prestations du Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) sur le fonctionnement et l'efficacité de ce dernier n'a été réalisée récemment. En revanche, le fonctionnement du SITel est régulièrement contrôlé par plusieurs organes étatiques.

Au niveau du Grand Conseil, le SITel est l'objet d'une haute surveillance par la Commission de finances et de gestion, qui a par ailleurs institué le 6 septembre 2023 une sous-commission chargée d'étudier de manière approfondie le fonctionnement du SITel.

Le SITel fait également l'objet d'audits périodiques de l'Inspection des finances. Au cours de ces audits, l'Inspection des finances examine notamment les processus liés à la gestion des projets informatiques et procède à la révision des comptes.

La Délégation du Conseil d'Etat en matière de digitalisation et de systèmes d'information (DSI) assure la conduite opérationnelle de la transformation digitale de l'Etat portée par le SITel. Les séances de la DSI sont quasi mensuelles. Dans ce contexte il est à souligner qu'un point « ressources humaines » est inscrit trimestriellement à l'ordre du jour des séances de la DSI et il a été décidé dans ce cadre de porter un point de situation sur les ressources externes.

2. *Avec la réduction théorique du volume de travail due à la perte des mandats de l'ECAB et de l'HFR, quelles mesures spécifiques ont été mises en place ou sont envisagées pour optimiser les ressources et les compétences internes du SITel afin de le rendre plus efficace ?*

La conséquence de l'abandon des mandats des entités autonomes sur les ressources et compétences internes du SITel a été analysée et thématiquée par le Conseil d'Etat, par la DSI et par le SITel lui-même. Ce point a par ailleurs fait l'objet d'une discussion avec la CFG lors de l'examen du budget 2023 de la DFIN et une note avait été remise à la CFG le 4 novembre 2022.

Il y a lieu de préciser que les ressources externes au SITel nécessaires étaient facturées aux établissements autonomes avant leur sortie, alors que les ressources internes du SITel ne l'étaient réellement que peu. A la position comptable 4240.000 « Prestations de service pour des tiers », le budget 2024 du SITel prévoit des recettes pour un montant de 2,250 millions de francs alors que le budget 2018 indiquait un montant de 5,5 millions de francs.

Par ailleurs l'ensemble des charges de coordination, de discussion ou celles liées aux impacts sur la complexité de l'architecture ne faisaient jamais partie du calcul. En outre, la baisse des recettes engendrée par la réduction ou l'arrêt des prestations du SITel envers des établissements autonomes a impliqué également une baisse de certains coûts pour le SITel. Néanmoins cette dernière ne transparait pas directement dans l'évolution financière de l'enveloppe informatique de l'Etat car le budget consacré augmente en raison de la hausse du nombre de projets réalisés et des coûts de maintien en conditions opérationnelles (MCO).

Les charges ont été majoritairement reportées sur du personnel externe, mais il est à relever tout de même une économie qui a pu être faite sur le personnel interne, qui a pu être affecté à de nouvelles tâches. Par ailleurs une baisse d'environ 2 millions de francs par an sur les coûts des prestations de tiers a pu être réalisée avec l'abandon des mandats en faveur des entités autonomes.

La réponse à la question 3 précise également certains points sur le même sujet.

3. *Quelles sont les actions concrètes prises par le SITel pour anticiper les changements technologiques à venir et adapter les métiers et l'organisation en conséquence, comme évoqué dans la réponse à la question « 2020-CE-10 » ?*

Le SITel a déjà pris des mesures pour anticiper les changements technologiques à venir et adapter les métiers et l'organisation. Il continue actuellement avec notamment les actions qui suivent.

- > Le modèle de production des prestations défini par des processus et centré sur les bénéficiaires assure la productivité et garantit une organisation qui vise à améliorer l'efficacité et la performance.
- > Un système de management de la qualité (SMQ) a été mis en place.

- > Un programme ambitieux de transformation de l'informatique cantonale dénommé ELAN (pour Evolution Logique vers l'Applicatif Normalisé) a été lancé. Au-delà de la remédiation de l'obsolescence, ce programme a pour objectif de répondre à l'accélération technologique par une meilleure gestion du cycle de vie technologique et un renforcement de la sécurité. Il ne s'agit toutefois pas uniquement d'un programme informatique. En effet, ELAN va engendrer au sein de l'Etat de Fribourg des transformations et changements majeurs, non seulement technologiques mais également en termes de processus et d'organisation de tous les services. Il est notamment question de simplifier, standardiser, décommissionner et industrialiser les procédés. L'objectif est d'apporter une réponse tant technologique qu'organisationnelle qui permettra une accélération, de la digitalisation de l'Etat.
 - > Un projet d'accompagnement du changement ainsi que de transformation des processus et de l'organisation du SITel est mis en œuvre. Ce projet, identifié par l'acronyme EORO (pour Excellence Opérationnelle et Remédiation de l'Obsolescence) vise une accélération de l'ensemble des travaux de réalisation des projets informatiques ainsi qu'une amélioration des processus. Il est mené en parallèle et en soutien du programme de transformation ELAN.
4. *Existe-t-il une stratégie visant à définir les limites de l'externalisation des services informatiques pour garantir que l'Administration cantonale conserve une maîtrise suffisante de ses compétences technologiques et évite une dépendance excessive aux prestataires externes ?*

Le SITel applique une stratégie de management et sourcing RH (mentionnée ci-avant à la réponse à la question 1), qui est un élément du Schéma Directeur Informatique et qui exige en particulier de faire appel à du personnel interne pour la réalisation de tâches « cœur de métier » considérées comme pérennes. En cas d'impossibilité de recrutement à l'interne, des ressources externes doivent être engagées.

A relever que les ressources internes (EPT) accordées au SITel par le Conseil d'Etat, dans le cadre de l'établissement des budgets et des priorités que doit faire ce dernier, ne permettent pas d'internaliser toutes les prestations souhaitées. Il n'y a ainsi pas d'autres choix que de financer certaines prestations par des contrats avec des tiers. Sur ce sujet, le Conseil d'Etat précise qu'il a décidé de lancer une analyse sur les mandats externes (base comptes 2024) octroyés par SITel. Il sera en outre examiné l'opportunité d'engager des forces internes au SITel, en diminuant les coûts d'externalisation. Cette opération pourrait s'avérer bénéfique pour l'Etat, tant au niveau financier qu'au niveau des connaissances internes.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Anfrage 2024-GC-171

Warum wird im Kanton Freiburg weiterhin mit Versuchstieren experimentiert?

Urheber/in:	Pasquier Nicolas / Berset Christel
Anzahl Mitunterzeichnende:	0
Einreichung:	28.06.2024
Begründung:	---
Überweisung an den Staatsrat:	28.06.2024
Antwort des Staatsrats:	01.10.2024

I. Anfrage

Die Urheberin und der Urheber dieser Anfrage sowie – wie eine kürzlich durchgeführte Umfrage¹ – zeigt – eine Mehrheit der Bevölkerung sind besorgt über die Situation, in der sich die Versuchstiere im Kanton Freiburg befinden. Aus diesem Grund stellen die Unterzeichnenden folgende Fragen:

- Die Anzahl der Tierversuche in Schweizer Labors nimmt seit 1996 nicht ab. Sie schwankt zwischen 556 000 und 760 000 pro Jahr². Im Kanton Freiburg werden jedes Jahr zwischen 8000 und 9000 Tiere in Versuchen eingesetzt. Im Jahr 2022 wurden an der Universität Freiburg 4005³ Tiere in Versuchen eingesetzt, darunter 15 Primaten.
 - > Wie lässt sich erklären, dass die Anzahl der in Versuchen eingesetzten Tiere im öffentlichen Sektor permanent steigt, während sie im privaten Sektor sinkt, und dies trotz der 3R⁴ (Reduce, Refine, Replace)?
- In den letzten Jahren hat die tierfreie Forschung trotz marginaler Subventionen bemerkenswerte Fortschritte gemacht. Die Modelle *in vitro* (an Zellkulturen) und *in silico* (an Computern) werden immer komplexer⁵. Die Nebenwirkungen neuer Medikamente können anhand menschlicher Zellen viel genauer vorhergesagt werden⁶. Gleichzeitig geht aus der wissenschaftlichen Literatur⁷ hervor, dass mehr als 90% der erfolgreich an Tieren getesteten Moleküle in der klinischen Prüfung am Menschen scheitern.
 - > Wie berücksichtigt die Universität Freiburg diese Fortschritte sowie die Zahlen, die darauf hindeuten, dass Tierversuche kein geeignetes Modell für den Menschen sind?
- Tierversuche in der Schweiz werden mit schätzungsweise über 100 Millionen Franken pro Jahr aus Steuergeldern finanziert⁸. Alternativmethoden werden hingegen kaum mit öffentlichen Geldern unterstützt.
 - > Wie ist die Situation an der Universität Freiburg? Welche Summe wird jährlich für die Entwicklung und Implementierung von tierversuchsfreien Methoden bereitgestellt?

¹ <https://www.eurogroupforanimals.org/files/eurogroupforanimals/2023-03/1881%20Infographic%20%20-%20Animals%20for%20Scientific%20Purposes%20-%20Switzerland%20%28FR%29.pdf>

² https://www.blv.admin.ch/dam/blv/de/dokumente/tiere/tierversuche/bericht-tierversuchsstatistik-2022.pdf.download.pdf/DE_Bericht_Tierversuchsstatistik_2022.pdf

³ <https://www.unifr.ch/universitas/fr/editions/2024/allemande/plus-de-transparence-pour-plus-de-confiance.html>

⁴ <https://www.blv.admin.ch/blv/de/home/tiere/tierversuche/3r-prinzipien.html>

⁵ <https://www.nature.com/articles/s43586-022-00118-6>

⁶ <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/agt2.197>

⁷ <https://www.livescience.com/46147-animal-data-unreliable-for-humans.html>

⁸ <https://www.lscv.ch/mise-en-consultation-publique-du-financement-de-la-recherche-suisse/>

4. Sogenannte «überschüssige» Tiere sind Tiere, die im Rahmen von Tierversuchen gezüchtet werden, aber letztendlich nicht in einem Forschungsprojekt verwendet werden, da sie nicht die richtigen genetischen Eigenschaften haben. Sie werden in der Regel getötet.
Laut der Statistik des BLV⁹ wurden im Jahr 2021 fast 1,3 Millionen Versuchstiere gezüchtet oder in die Schweiz importiert. Davon konnten rund 820 000 nicht in Versuchen eingesetzt werden. Die meisten von ihnen waren sogenannte «überschüssige» oder «überzählige» Tiere und wurden getötet.
 - > Wie viele sogenannte «überzählige» Tiere werden jedes Jahr im Zusammenhang mit den im Kanton Freiburg durchgeführten Versuchen getötet?
 - > Um welche Tierarten handelt es sich dabei genau?
 - > Was unternimmt die Universität, um diese Anzahl zu begrenzen?
 - > Gibt es für diese Tiere die Möglichkeit, am Ende des Versuchs adoptiert zu werden?
5. Die Hochschulen in Freiburg und Zürich sind die einzigen, die Primaten in den Labors nutzen.
 - > Wie viele Stunden pro Tag und wie viele Tage pro Woche werden die Affen in den Versuchen eingesetzt?
 - > Gibt es Wasser- und Nahrungsentzug?
 - > Was unternimmt die Universität Freiburg, um die Durchführung dieser Art von Experimenten so weit wie möglich einzuschränken und so schnell wie möglich zu ersetzen?
6. Laut einer aktuellen Untersuchung der Sendung *Envoyé spécial*¹⁰ werden auf Mauritius Makaken in speziellen Anlagen gezüchtet oder im Wald gefangen, um als Versuchstiere in europäischen Labors genutzt zu werden.
 - > Woher kommen die Affen, die an der Universität Freiburg genutzt werden? Woher stammen ihre Eltern und Grosseltern?
 - > Ist bekannt, ob einige Tiere aus Fängen stammen, die auf Mauritius gemacht wurden? Wie erfährt man die Bedingungen, unter denen sie gegebenenfalls importiert wurden?
 - > Wie viel kostet der Import eines Affen für die Universität?
7. Im Jahr 2010 wurde dank eines Postulats¹¹ der Petitionskommission bekannt, dass Schweizer Affen, die als «überzählig» bezeichnet werden, eingeschläfert werden.
 - > Wie viele sogenannte «überzählige» Affen wurden in den letzten Jahren in Freiburg eingeschläfert?
8. Abgesehen von sehr wenigen Ausnahmen werden fast alle Tiere nach Abschluss der Versuche getötet. Die im Labor verwendeten Tiere sterben nicht ohne Schmerzen: Die CO₂-Begasung reizt die Atemwege und löst Schmerzen, Atemnot und Angstzustände aus¹².
 - > Werden alle Tiere, die am Ende der Versuche in den Labors der Universität Freiburg getötet werden, mit CO₂ vergast? Wenn nicht, welche andere Methode wird verwendet?
 - > Was unternimmt die Universität Freiburg, um andere, weniger grausame Methoden zu finden?
9. Es ist nicht einfach, klare und vollständige Informationen über die Zusammensetzung der kantonalen Kommission für Tierversuche zu finden.
 - > Welche der derzeit 9 Mitglieder vertreten die Tierschutzverbände?
 - > Wie sieht das Auswahlverfahren für die Mitglieder und insbesondere für die Personen aus, die in Vereinigungen aktiv sind, die sich auf den Schutz der sogenannten «Versuchstiere» spezialisiert haben?
 - > Hat die Kommission die Möglichkeit, ein Experiment, das ethische Probleme aufwirft, abzubrechen? Wenn nicht, welche kantonale Behörde hat diese Entscheidungskompetenz?
 - > Wie viele Bewilligungsgesuche wurden jedes Jahr abgelehnt?

⁹ www.tv-statistik.ch/de/versuchstierhaltungen/

¹⁰ <https://www.france.tv/france-2/envoye-special/5005663-recherche-le-sacrifice-des-singes.html>

¹¹ https://www.parlinfo.fr/ch/de/politbusiness/?action=showinfo&info_id=29944&uuid=69921e7fc1cd401b95fb4a7240d14e93

¹² <https://bit.ly/infos-SCNAT>

II. Antwort des Staatsrats

Die Schweiz gehört zu den führenden Ländern in der pharmazeutischen und biotechnologischen Industrie und verfügt über eine starke Tradition in der Grundlagenforschung mit einem ausgedehnten Netz von akademischen und industriellen Einrichtungen, die in den Biowissenschaften tätig sind.

Um wissenschaftliche Fragen zu beantworten, greifen Forschende auf Modelle zurück, in denen *in silico* (an Computermodellen), *in vitro* (an Zellkulturen) und *in vivo* (an Tieren und Menschen) geforscht wird. Sofern vorhanden, muss gemäss der Tierschutzverordnung (TSchV) zwingend eine Alternativmethode zur In-vivo-Forschung am Tier angewendet werden. Der Nachweis, dass geeignete Alternativen ausgeschöpft sind, ist eine Voraussetzung für den Erhalt einer Genehmigung für Tierversuche. Auch wenn *In-silico*- und *In-vitro*-Modelle wann immer möglich bevorzugt werden, bleibt der Rückgriff auf Tiere für die Forschung manchmal notwendig. Zu erwähnen sind hier namentlich Versuche, um neue Behandlungsmöglichkeiten zu finden, z. B. für Krebs, Diabetes, seltene Krankheiten oder neu auftretende Infektionen, sowie die Entwicklung von Impfstoffen, sowohl in der Grundlagen- als auch in der präklinischen Forschung.

Vor diesem Hintergrund beantwortet der Staatsrat die Fragen wie folgt:

1. *Die Anzahl der Tierversuche in Schweizer Labors nimmt seit 1996 nicht ab. Sie schwankt zwischen 556 000 und 760 000 pro Jahr. Im Kanton Freiburg werden jedes Jahr zwischen 8000 und 9000 Tiere in Versuchen eingesetzt. Im Jahr 2022 wurden an der Universität Freiburg 4005 Tiere in Versuchen eingesetzt, darunter 15 Primaten.*
 - > *Wie lässt sich erklären, dass die Anzahl der in Versuchen eingesetzten Tiere im öffentlichen Sektor permanent steigt, während sie im privaten Sektor sinkt, und dies trotz der 3R (Reduce, Refine, Replace)?*

An der Universität Freiburg sinkt die Anzahl der Versuchstiere seit Jahren kontinuierlich und ist von 5670 (2019) auf 3909 (2023) zurückgegangen. Unternehmen im privaten Sektor, insbesondere in der Pharma- und Biotechnologieindustrie, konzentrieren sich vor allem auf die Entwicklung und Vermarktung neuer medizinischer Produkte. Im Vergleich zu den Universitäten konzentriert sich die Privatwirtschaft auf andere Forschungsschwerpunkte, die mit Ersatzmethoden leichter erforscht werden können. Manche Unternehmen führen ausserdem aufgrund der strengen Bestimmungen und hohen Kosten in der Schweiz Tierversuche im Ausland durch. Der Export der Forschung mit Tieren hat zur Folge, dass sie nicht mehr in der Schweizer Tierversuchsstatistik erscheinen und dass die Haltungs- und Versuchsbedingungen weniger eingehalten werden und weniger streng sind. Dies birgt die Gefahr, dass sich das Tierwohl verschlechtert.

2. *In den letzten Jahren hat die tierfreie Forschung trotz marginaler Subventionen bemerkenswerte Fortschritte gemacht. Die Modelle *in vitro* (an Zellkulturen) und *in silico* (an Computermodellen) werden immer komplexer. Die Nebenwirkungen neuer Medikamente können anhand menschlicher Zellen viel genauer vorhergesagt werden. Gleichzeitig geht aus der wissenschaftlichen Literatur hervor, dass mehr als 90% der erfolgreich an Tieren getesteten Moleküle in der klinischen Prüfung am Menschen scheitern.*
 - > *Wie berücksichtigt die Universität Freiburg diese Fortschritte sowie die Zahlen, die darauf hindeuten, dass Tierversuche kein geeignetes Modell für den Menschen sind?*

Tatsächlich verbessern sich die *In-vitro*- und die *In-Silico*-Modelle laufend. Auch Forschende der Universität Freiburg tragen dazu bei. Bevor ein neues Medikament an Menschen getestet wird, durchläuft es neben Tests an Tieren eine Reihe weiterer Untersuchungen, z.B. in Form chemischer

Analysen, Computersimulationen, Zellkulturtests usw. Die hohe Ausfallrate von Medikamenten bei klinischen Studien spricht also vor allem für die Komplexität der Medikamentenentwicklung.

3. *Tierversuche in der Schweiz werden mit schätzungsweise über 100 Millionen Franken pro Jahr aus Steuergeldern finanziert. Alternativmethoden werden hingegen kaum mit öffentlichen Geldern unterstützt.*
 - > *Wie ist die Situation an der Universität Freiburg? Welche Summe wird jährlich für die Entwicklung und Implementierung von tierversuchsfreien Methoden bereitgestellt?*

Der Bundesrat hat das nationale Forschungsprogramm (NFP) 79 «Advancing 3R – Tiere, Forschung und Gesellschaft» über fünf Jahre (ab Mai 2022) mit einem Budget von 20 Millionen Franken ausgestattet. Mit den drei Forschungsschwerpunkten (Innovation; Implementierung: Chancen und Barrieren; Ethik und Gesellschaft) zielt das NFP darauf ab, die Anzahl von Tierversuchen zu reduzieren, sie zu ersetzen und die Belastung der Tiere zu verringern. Es wird in enger Zusammenarbeit mit dem 3RCC durchgeführt. Das 3RCC wurde über das Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) für die laufende Periode 2021–2024 mit 5,2 Millionen Franken finanziert. Hinzu kommen die Beiträge des Bundesamts für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (BLV) von 1,46 Millionen Franken und des Verbands der forschenden pharmazeutischen Firmen der Schweiz (Interpharma) von 2 Millionen Franken.

Laut dem SNF beinhalten 11% seiner finanzierten Projekte Forschung mit Tieren. Im Bereich der Lebenswissenschaften entspricht dies 39% der aktuell unterstützten Projekte. In den meisten Projekten mit Tieren werden auch alternative Methoden verwendet. Ihr Anteil lässt sich jedoch nicht aus den erhobenen Daten ableiten und variiert je nach Projekt. Der Anteil der Projekte im Bereich der Lebenswissenschaften, die gezielt 3R-Methoden weiterentwickeln, betrug im Jahr 2021 rund 1%. Auch für die Forschung an der Mathematisch-Naturwissenschaftlichen und Medizinischen Fakultät der Universität Freiburg lässt sich der Anteil an alternativen Methoden nicht ableiten.

4. *Sogenannte «überschüssige» Tiere sind Tiere, die im Rahmen von Tierversuchen gezüchtet werden, aber letztendlich nicht in einem Forschungsprojekt verwendet werden, da sie nicht die richtigen genetischen Eigenschaften haben. Sie werden in der Regel getötet. Laut der Statistik des BLV wurden im Jahr 2021 fast 1,3 Millionen Versuchstiere gezüchtet oder in die Schweiz importiert. Davon konnten rund 820 000 nicht in Versuchen eingesetzt werden. Die meisten von ihnen waren sogenannte «überschüssige» oder «überzählige» Tiere und wurden getötet.*
 - > *Wie viele sogenannte «überzählige» Tiere werden jedes Jahr im Zusammenhang mit den im Kanton Freiburg durchgeführten Versuchen getötet?*

An der Universität wurden 2022 ca. ein Drittel der gezüchteten Nagetiere im selben Jahr in einem Versuch verwendet. Die übrigen Tiere wurden entweder als Zuchttiere eingesetzt oder als überzählige Tiere getötet. Die genaue Anzahl ist aufgrund der dezentralen Struktur der Forschungseinheiten nicht verfügbar.

- > *Um welche Tierarten handelt es sich dabei genau?*

Es handelt sich um genetisch modifizierte Mäuse und Ratten.

- > *Was unternimmt die Universität, um diese Anzahl zu begrenzen?*

Gängige Methoden sind die Zuhilfenahme eines Zuchtrechners für genetisch modifizierte Tierlinien (in Zusammenarbeit mit dem Institut für Labortierkunde (LTK) der Universität Zürich), die Anwendung von Technologien, die ohne aufwändige Zucht eine gezielte genetische Modifikation

erlauben (z.B. CRISPR-Cas9), das Einfrieren (Kryopräservieren) von Linien, die für längere Zeit nicht gebraucht werden, sowie die Verwendung von toten Tieren für Ausbildungszwecke, z. B. zur Übung von Eingriffen. Ausserdem werden gerade bei Nagetierexperimenten die Tiere in der Regel am Ende des Versuches getötet, weil die Post-mortem-Analyse ebenfalls Teil des Versuchs ist. Je mehr Resultate daraus generiert und wenn möglicherweise sogar Organe für *In-vitro*-Methoden verwendet werden können, desto grösser ist der Beitrag zur Reduktion der Anzahl überzähliger Tiere.

- > *Gibt es für diese Tiere die Möglichkeit, am Ende des Versuchs adoptiert zu werden?*

Die Mehrzahl der überzähligen Tiere sind genetisch modifizierte Tiere. Diese dürfen laut Gentechnikgesetz (GTG) nicht an Dritte abgegeben werden, weder als Haustiere noch als Futtertiere. Überzählige Wildtyp-Tiere dürfen an Privatpersonen abgegeben werden, was manchmal auch gemacht wird.

5. *Die Hochschulen in Freiburg und Zürich sind die einzigen, die Primaten in den Labors nutzen.*

Die beteiligten Hochschulen arbeiten über das *Swiss Non-Human Primates Competence Center for Research* (SPCCR) eng zusammen und führen auch Experimente im Auftrag anderer Universitäten durch.

- > *Wie viele Stunden pro Tag und wie viele Tage pro Woche werden die Affen in den Versuchen eingesetzt?*

Im Allgemeinen arbeiten die Tiere zwischen 30 und 90 Minuten. Es gibt auch Tage, an denen ein Tier nicht arbeiten will oder das Training frühzeitig abbricht. An den Wochenenden finden keine Versuche statt.

- > *Gibt es Wasser- und Nahrungsentzug?*

Bei Mäusen, Ratten und Affen wird für Verhaltensstudien oder Trainings die Wasser- und Futtermenge unter bestimmten Umständen reduziert, um die Teilnahmemotivation zu steigern. Danach erhalten die Tiere wieder vollen Zugang zu Futter und Wasser.

- > *Was unternimmt die Universität Freiburg, um die Durchführung dieser Art von Experimenten so weit wie möglich einzuschränken und so schnell wie möglich zu ersetzen?*

Bei den Primatenversuchen handelt es sich um Fallstudien. In der Regel werden weniger als 5 Tiere pro Studie eingesetzt, um die Anzahl gemäss dem Reduce-Prinzip minimal zu halten. Die Studien werden im Bereich der Neurowissenschaften durchgeführt und zielen auf die Entwicklung von sensorischen und motorischen Prothesen ab. An speziell trainierten Primaten wird getestet, wie sich neue prothetische Hilfsmittel auf Verhaltensweisen wie das Sehen und die Händigkeit (Greifen) auswirken. Computermodelle liefern hierbei wichtige Informationen zu neuronalen Funktionen und helfen bei der Hypothesenentwicklung, können die *In-vivo*-Experimente aktuell aber noch nicht ersetzen. Die Universität hat jedoch einen neuen interdisziplinären Masterstudiengang in Digitalen Neurowissenschaften ins Leben gerufen, der dabei helfen soll, verbesserte Gehirnmodelle unter anderem mithilfe künstlicher Intelligenz zu entwickeln.

6. *Laut einer aktuellen Untersuchung der Sendung Envoyé spécial werden auf Mauritius Makaken in speziellen Anlagen gezüchtet oder im Wald gefangen, um als Versuchstiere in europäischen Labors genutzt zu werden.*

- > *Woher kommen die Affen, die an der Universität Freiburg genutzt werden? Woher stammen ihre Eltern und Grosseltern?*
- > *Ist bekannt, ob einige Tiere aus Fängen stammen, die auf Mauritius gemacht wurden? Wie erfährt man die Bedingungen, unter denen sie gegebenenfalls importiert wurden?*

Keiner der Primaten an der Universität Freiburg stammt aus Mauritius. Die Rhesusaffen stammen aus anerkannten Zentren in England und Deutschland, wo sie auch gezüchtet wurden. Die Langschwanzmakaken stammen aus Vietnam, importiert über Frankreich und Spanien. Sie werden in klimatisierten Fahrzeugen transportiert, unter Bedingungen, die von der Zollbehörde und dem Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (CITES-Zeugnis) genehmigt wurden.

- > *Wie viel kostet der Import eines Affen für die Universität?*

Für die Universität ist der Import von nichtmenschlichen Primaten kostenfrei. Tatsächlich entfallen keine Importgebühren, da alle betroffenen Forschungsprojekte durch Fonds oder Stipendien finanziert werden.

7. *Im Jahr 2010 wurde dank eines Postulats der Petitionskommission bekannt, dass Schweizer Affen, die als «überzählig» bezeichnet werden, eingeschläfert werden.*

Es wurden damals 5 der 13 Primaten eingeschläfert, weil dies aufgrund der Forschung nötig war. Manche Versuche erfordern, dass an den Tieren eine Autopsie durchgeführt wird, was zwangsläufig ein Einschläfern am Ende des Versuchs notwendig macht.

Grundsätzlich werden Primaten speziell für bestimmte Versuche gezüchtet, und es werden aktuell keine genetischen Modifikationen (die in der Regel mit grösseren Zuchtzahlen einhergehen) durchgeführt. Anders als bei den Nagetieren gibt es deshalb bei den Primaten keine überzähligen Tiere.

- > *Wie viele sogenannte «überzählige» Affen wurden in den letzten Jahren in Freiburg eingeschläfert?*

Kein nichtmenschlicher Primat wird als «überzählig» erachtet. Daher wurde auch keine Euthanasie an einem «überzähligen» nichtmenschlichen Primaten durchgeführt.

8. *Abgesehen von sehr wenigen Ausnahmen werden fast alle Tiere nach Abschluss der Versuche getötet. Die im Labor verwendeten Tiere sterben nicht ohne Schmerzen: Die CO₂-Begasung reizt die Atemwege und löst Schmerzen, Atemnot und Angstzustände aus.*

- > *Werden alle Tiere, die am Ende der Versuche in den Labors der Universität Freiburg getötet werden, mit CO₂ vergast? Wenn nicht, welche andere Methode wird verwendet?*
- > *Was unternimmt die Universität Freiburg, um andere, weniger grausame Methoden zu finden?*

Das BLV hat Richtlinien zur Tötung erlassen. Bei den meisten Tieren handelt es sich um Mäuse und Ratten, für die die CO₂-Euthanasie verwendet wird. Diese Methode wird vor allem dann angewendet, wenn mehrere Tiere gleichzeitig getötet werden müssen oder wenn andere Tötungsmethoden die Forschungsergebnisse beeinträchtigen würden.

Wo es nicht unbedingt notwendig ist, die Tiere mit CO₂ zu töten, werden an der Universität Freiburg auch andere Methoden angewandt, wie z. B. die Injektion von Substanzen (z. B. Pentobarbital) oder die Tötung unter Narkose.

9. *Es ist nicht einfach, klare und vollständige Informationen über die Zusammensetzung der kantonalen Kommission für Tierversuche zu finden.*

- > *Welche der derzeit 9 Mitglieder vertreten die Tierschutzverbände?*
- > *Wie sieht das Auswahlverfahren für die Mitglieder und insbesondere für die Personen aus, die in Vereinigungen aktiv sind, die sich auf den Schutz der sogenannten «Versuchstiere» spezialisiert haben?*

Die Zusammensetzung der Mitglieder der kantonalen Kommission für Tierversuche (nachfolgend die Kommission) ist in Artikel 6 Abs. 2 des Tierschutzgesetzes vom 20. März 2012 (kTSchG, SGF 725.1) und in Artikel 3 Abs. 1 des Tierschutzreglements vom 3. Dezember 2012 (kTSchR, SGF 725.11) geregelt. Gemäss diesen Bestimmungen sind die Mitglieder der Kommission nach ihren Funktionen wie folgt aufgeteilt:

2 Vertreterinnen oder Vertreter von Tierschutzorganisationen (Art. 3 Abs. 1 Bst. a kTSchR)

2 Wissenschaftlerinnen oder Wissenschaftler (Art. 3 Abs. 1 Bst. b kTSchR)

2 Tierärztinnen oder Tierärzte (Art. 3 Abs. 1 Bst. c kTSchR)

1 Person, die über eine juristische und/oder ethische Ausbildung verfügt (Art. 3 Abs. 1 Bst. d kTSchR)

2 weitere Personen (Art. 3 Abs. 1 Bst. e kTSchR).

Der Staatsrat weist darauf hin, dass die Zusammensetzung der Kommission im [Verzeichnis](#) der Verwaltungskommissionen des Staates Freiburg [online verfügbar](#) ist.

- > *Hat die Kommission die Möglichkeit, ein Experiment, das ethische Probleme aufwirft, abubrechen? Wenn nicht, welche kantonale Behörde hat diese Entscheidungskompetenz?*

Die ethische Frage wird im Rahmen der Bearbeitung des Bewilligungsgesuchs für jedes Experiment behandelt. Die Kommission gibt dem Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen (LSVW) Stellungnahme zu allen Gesuchen für Versuche ab, die eine Belastung für die Tiere im Sinne von Artikel 17 des Bundesgesetzes über den Tierschutz (TSchG) darstellen. Von den Gesuchstellenden können Präzisierungen verlangt werden oder die Dossiers werden zur vollständigen Überarbeitung zurückgegeben, bevor eine Bewilligung erteilt werden kann.

Auf der Grundlage der Stellungnahme entscheidet das LSVW über die Erteilung der Bewilligung. Das LSVW ist grundsätzlich an die Stellungnahme der Kommission gebunden (Art. 11 kTSchR).

- > *Wie viele Bewilligungsgesuche wurden jedes Jahr abgelehnt?*

In den Jahren 2022 und 2023 lehnte das LSVW keine Bewilligungsgesuche ab. Hingegen wurden von der Kommission zahlreiche Ergänzungsgesuche verlangt.

Die Entscheide werden dem BLV mitgeteilt, das nach Art. 25 TSchG berechtigt ist, gegen Entscheide der kantonalen Behörden über Tierversuche Beschwerde zu führen und dabei die Rechtsmittel des kantonalen und des Bundesrechts zu nutzen.

Die Versuche werden vom LSVW kontrolliert, das die Kommission zur Teilnahme an den Kontrollen aufrufen kann (Art. 12 kTSchR). Das LSVW muss die Kommission periodisch über die durchgeführten Kontrollen informieren. Wenn die mit der Genehmigung verbundenen Bedingungen

nicht eingehalten werden, kann das LSVW die Genehmigung widerrufen. Das LSVW veröffentlicht jährlich Informationen zu diesem Thema in seinem Jahresbericht (z. B. für [2023 unter Punkt 1.2.6.2](#)).

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-171

Pourquoi l'expérimentation avec des animaux de laboratoire se poursuit-elle dans le canton de Fribourg ?

Auteur-e-s :	Pasquier Nicolas / Berset Christel
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	28.06.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	28.06.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	01.10.2024

I. Question

Les dépositaires de cette question sont inquiets – ainsi qu'une majorité de la population comme le montre un récent sondage¹ – de la situation dans laquelle se trouvent les animaux de laboratoire dans le canton de Fribourg. C'est pourquoi les signataires posent les questions suivantes :

1. Le nombre d'animaux qui subissent des expériences dans les laboratoires suisses ne baisse pas : depuis 1996. Il fluctue entre 556 000 et 760 000 par an². Dans le canton de Fribourg, entre 8000 et 9000 animaux sont utilisés chaque année. En 2022, 4005³ animaux ont subi des expériences à l'Université de Fribourg, dont 15 primates.
 - > Comment expliquer que le nombre d'animaux utilisés dans des expériences augmente de manière permanente dans le secteur public, alors qu'il diminue dans le secteur privé, et ce malgré les 3R⁴ (Reduce, Refine, Replace) ?
2. Au cours des dernières années, la recherche sans animaux a fait des progrès remarquables malgré des subventions marginales. Les modèles in vitro (dans l'éprouvette) et in silico (dans l'ordinateur) sont de plus en plus complexes⁵. Les effets secondaires de nouveaux médicaments peuvent être prédits avec beaucoup plus de précision sur des cellules humaines⁶. En parallèle, la littérature scientifique⁷ indique que plus de 90 % des molécules testées avec succès sur des animaux échouent aux essais cliniques sur l'humain.
 - > Comment l'Université de Fribourg tient-elle compte de ces avancées, ainsi que des chiffres indiquant que l'expérimentation animale n'est pas un bon modèle pour l'être humain ?
3. Les impôts financent l'expérimentation animale en Suisse à hauteur de plus de 100 millions de francs par année selon les estimations⁸. Les méthodes de remplacement sont, en revanche, très peu soutenues financièrement par les fonds publics.

¹ <https://www.eurogroupforanimals.org/files/eurogroupforanimals/2023-03/1881%20Infographic%20%20-%20Animals%20for%20Scientific%20Purposes%20-%20Switzerland%20%28FR%29.pdf>

² https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/tiere/tierversuche/bericht-tierversuchsstatistik-2022.pdf.download.pdf/FR_Bericht_Tierversuchsstatistik_2022.pdf

³ <https://www.unifr.ch/universitas/fr/editions/2024/allemande/plus-de-transparence-pour-plus-de-confiance.html>

⁴ <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierversuche/3r-prinzipien.html>

⁵ <https://www.nature.com/articles/s43586-022-00118-6>

⁶ <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/agt2.197>

⁷ <https://www.livescience.com/46147-animal-data-unreliable-for-humans.html>

⁸ <https://www.lscv.ch/mise-en-consultation-publique-du-financement-de-la-recherche-suisse/>

- > Quelle est la situation à l'Université de Fribourg ? Quelle somme est allouée chaque année pour développer et implémenter les méthodes n'ayant pas recours aux animaux ?
- 4. Les animaux dits « excédentaires » sont ceux qui sont élevés dans le cadre de l'expérimentation animale, mais qui ne sont finalement pas utilisés dans un projet de recherche car ils n'ont pas les bonnes caractéristiques génétiques. Ils sont généralement tués.
Selon la statistique de l'OSAV⁹ près de 1,3 million d'animaux de laboratoire ont été élevés ou importés en Suisse en 2021. Sur ce total, environ 820 000 n'ont pas pu être utilisés pour des expériences. La plupart d'entre eux étaient des animaux dit « excédentaires » ou « surnuméraires » et ont été tués.
 - > Combien d'animaux dits « surnuméraires » sont tués chaque année en lien avec les expériences menées dans le canton de Fribourg ?
 - > De quelles espèces animales s'agit-il en détail ?
 - > Qu'est-ce que l'Université met en place pour limiter ce nombre ?
 - > Existe-t-il des possibilités pour ces animaux d'être adoptés en fin d'expérience ?
- 5. Les Hautes écoles de Fribourg et Zurich sont les seules à utiliser des primates dans les laboratoires.
 - > Combien d'heures par jour et combien de jours par semaine les singes sont-ils soumis aux expériences ?
 - > Y a-t-il des privations d'eau ou de nourriture ?
 - > Qu'est-ce que l'Université de Fribourg met en place pour limiter au maximum et remplacer au plus vite le recours à ce type d'expériences ?
- 6. Selon une récente enquête d'Envoyé spécial¹⁰ « A l'île Maurice [...] des macaques sont élevés dans des sites spécialisés ou capturés dans la forêt pour servir de cobayes dans les laboratoires européens. »
 - > D'où viennent les singes utilisés à l'Université de Fribourg ? D'où viennent leurs parents et grands-parents ?
 - > Sait-on si certains animaux viennent de captures faites à l'île Maurice ? Comment connaître les conditions de leur éventuelle importation ?
 - > Combien coûte l'importation d'un singe pour l'Université ?
- 7. En 2010, on apprenait, grâce à un postulat¹¹ de la Commission des pétitions, que les singes suisses dits " surnuméraires " étaient euthanasiés.
 - > Combien de singes dits " surnuméraires " ont été euthanasiés ces dernières années à Fribourg ?
- 8. Sauf de très rares exceptions, la quasi-totalité des animaux sont tués à la fin des expériences. Les animaux utilisés en laboratoire ne meurent pas sans souffrance : le gazage au CO2 irrite les voies respiratoires et déclenche des douleurs, de la détresse respiratoire et de l'anxiété¹².
 - > Les animaux tués en fin d'expériences dans les laboratoires de l'Université de Fribourg sont-ils tous gazés au CO2 ? Sinon quelle autre méthode est utilisée ?
 - > Que fait l'Université de Fribourg pour trouver d'autres méthodes moins cruelles ?
- 9. Il n'est pas simple de trouver des informations claires et complètes sur la composition de la Commission cantonale pour les expériences sur les animaux.
 - > Sur les 9 membres actuels, quelles sont les personnes qui représentent les associations de protection des animaux ?
 - > Quel est le processus de sélection des membres et en particulier des personnes qui sont actives dans les associations spécialisées dans la défense des animaux dits " de laboratoire " ?

⁹ <https://www.tv-statistik.ch/fr/animaleries/>

¹⁰ <https://www.france.tv/france-2/envoye-special/5005663-recherche-le-sacrifice-des-singes.html>

¹¹ https://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/?action=showinfo&info_id=29944&uuid=69921e7fc1cd401b95fb4a7240d14e93

¹² <https://bit.ly/infos-SCNAT>

- > La commission a-t-elle la possibilité de mettre un terme à une expérience qui pose des problèmes éthiques ? Sinon, quelle est l'autorité cantonale qui détient cette compétence décisionnelle ?
- > Combien de demandes d'autorisation ont-elles été refusées chaque année ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

La Suisse fait partie des pays leaders dans l'industrie pharmaceutique et biotechnologique et possède une forte tradition de recherche fondamentale avec un vaste réseau d'institutions académiques et industrielles actives dans les sciences du vivant.

Pour répondre aux questions scientifiques, les chercheurs et chercheuses ont recours à des modèles de recherche *in silico* (sur des modèles informatiques), *in vitro* (sur des cultures cellulaires) et *in vivo* (sur des animaux et des êtres humains). Si elle existe, une méthode alternative à la recherche *in vivo* sur l'animal doit obligatoirement être utilisée, conformément à l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Le fait de démontrer que les alternatives appropriées ont été épuisées est une condition préalable à l'obtention d'une autorisation d'expérimentation animale. Bien que les modèles *in silico* et *in vitro* soient privilégiés chaque fois que cela est possible, le recours aux animaux reste parfois nécessaire pour la recherche. Peuvent notamment être citées les expériences visant à trouver de nouveaux traitements, par exemple pour le cancer, le diabète, les maladies rares ou les infections émergentes, ainsi que le développement de vaccins, tant en recherche fondamentale qu'en recherche préclinique.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées :

1. *Le nombre d'animaux qui subissent des expériences dans les laboratoires suisses ne baisse pas : depuis 1996. Il fluctue entre 556 000 et 760 000 par an. Dans le canton de Fribourg, entre 8 000 et 9 000 animaux sont utilisés chaque année. En 2022, 4 005 animaux ont subi des expériences à l'Université de Fribourg, dont 15 primates.*
 - > *Comment expliquer que le nombre d'animaux utilisés dans des expériences augmente de manière permanente dans le secteur public, alors qu'il diminue dans le secteur privé, et ce malgré les 3R (Reduce, Refine, Replace) ?*

A l'Université de Fribourg, le nombre d'animaux utilisés dans des expériences est en baisse constante depuis des années, passant de 5670 (2019) à 3909 (2023). Les entreprises du secteur privé, notamment dans l'industrie pharmaceutique et biotechnologique, se concentrent surtout sur le développement et la commercialisation de nouveaux produits médicaux. Par rapport aux universités, l'économie privée se concentre sur d'autres axes de recherche, qui peuvent être plus facilement explorés avec des méthodes de substitution. Par ailleurs, certaines entreprises réalisent des expériences sur des animaux à l'étranger en raison des dispositions strictes et des coûts élevés en Suisse. L'exportation de la recherche sur animaux a pour conséquence qu'elles n'apparaissent plus dans les statistiques suisses sur l'expérimentation animale et que les conditions de détention et d'expérimentation sont moins suivies et moins strictes ce qui constitue un réel risque de dégradation pour le bien-être animal.

2. *Au cours des dernières années, la recherche sans animaux a fait des progrès remarquables malgré des subventions marginales. Les modèles *in vitro* (dans l'éprouvette) et *in silico* (dans l'ordinateur) sont de plus en plus complexes. Les effets secondaires de nouveaux médicaments peuvent être prédits avec beaucoup plus de précision sur des cellules humaines. En parallèle, la littérature scientifique indique que plus de 90 % des molécules testées avec succès sur des animaux échouent aux essais cliniques sur l'humain.*

- > *Comment l'Université de Fribourg tient-elle compte de ces avancées, ainsi que des chiffres indiquant que l'expérimentation animale n'est pas un bon modèle pour l'être humain ?*

En effet, les modèles *in vitro* et *in silico* s'améliorent constamment. Les chercheurs et chercheuses de l'Université de Fribourg y contribuent également. Avant qu'un nouveau médicament ne soit testé sur des humains, il subit, en plus des tests sur les animaux, une série d'autres examens, par exemple sous forme d'analyses chimiques, de simulations informatiques, de tests de culture cellulaire, etc. Le taux d'échec élevé des médicaments lors des essais cliniques témoigne donc avant tout de la complexité du développement des médicaments.

3. *Les impôts financent l'expérimentation animale en Suisse à hauteur de plus de 100 millions de francs par année selon les estimations. Les méthodes de remplacement sont, en revanche, très peu soutenues financièrement par les fonds publics.*

- > *Quelle est la situation à l'Université de Fribourg ? Quelle somme est allouée chaque année pour développer et implémenter les méthodes n'ayant pas recours aux animaux ?*

Le Conseil fédéral a doté le Programme national de recherche (PNR) 79 « Advancing 3R - Animaux, recherche et société » d'un budget de 20 millions de francs sur cinq ans (à partir de mai 2022). Avec ses trois axes de recherche (Innovation ; Implémentation : opportunités et barrières ; Ethique et société), le PNR vise à réduire le nombre d'expériences sur les animaux, à les remplacer et à diminuer les contraintes sur les animaux. Il est réalisé en étroite collaboration avec le 3RCC, lequel a été financé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) à hauteur de 5,2 millions de francs pour la période actuelle 2021-2024. A cela s'ajoutent les contributions de 1,46 million de francs de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et les contributions de 2 millions de francs de l'Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche (Interpharma).

Selon le FNS, 11 % des projets qu'il finance impliquent une recherche avec des animaux. Au sein du domaine des sciences de la vie, cela correspond à 39 % des projets actuellement soutenus. Dans la plupart des projets impliquant des animaux, des méthodes alternatives sont également utilisées. Leur part ne peut toutefois pas être déduite des données collectées et varie selon les projets. En 2021, la part des projets dans le domaine des sciences de la vie qui développent de manière ciblée des méthodes 3R était d'environ 1 %. La part des méthodes alternatives ne peut pas non plus être déduite pour la recherche à la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg.

4. *Les animaux dits « excédentaires » sont ceux qui sont élevés dans le cadre de l'expérimentation animale, mais qui ne sont finalement pas utilisés dans un projet de recherche car ils n'ont pas les bonnes caractéristiques génétiques. Ils sont généralement tués. Selon la statistique de l'OSAV près de 1,3 million d'animaux de laboratoire ont été élevés ou importés en Suisse en 2021. Sur ce total, environ 820 000 n'ont pas pu être utilisés pour des expériences. La plupart d'entre eux étaient des animaux dit « excédentaires » ou « surnuméraires » et ont été tués.*

- > *Combien d'animaux dits « surnuméraires » sont tués chaque année en lien avec les expériences menées dans le Canton de Fribourg ?*

En 2022, environ un tiers des rongeurs élevés à l'Université de Fribourg ont été utilisés dans une expérience la même année. Les autres animaux ont été soit utilisés comme reproducteurs, soit tués en tant qu'animaux surnuméraires. Le nombre exact n'est pas disponible en raison de la structure décentralisée des unités de recherche.

- > *De quelles espèces animales s'agit-il en détail ?*

Il s'agit de souris et de rats génétiquement modifiés.

> *Qu'est-ce que l'Université met en place pour limiter ce nombre ?*

Les méthodes courantes sont l'utilisation d'un calculateur d'élevage pour les lignées d'animaux génétiquement modifiés (en collaboration avec l'Institute of Laboratory Animal Science (LTK) de l'Université de Zurich) ; l'utilisation de technologies qui permettent une modification génétique ciblée sans élevage coûteux (p. ex. CRISPR-Cas9) ; la congélation (cryopréservation) de lignées qui ne seront pas utilisées pendant une longue période ; ainsi que l'utilisation d'animaux morts à des fins de formation, p. ex. pour s'exercer à des interventions. En outre, dans le cas des expériences sur les rongeurs, les animaux sont généralement tués à la fin de l'expérience, car l'analyse post-mortem fait également partie de la recherche. Plus les résultats obtenus sont nombreux, plus la contribution à la réduction du nombre d'animaux surnuméraires tués est importante, d'autant plus si des organes peuvent être utilisés pour des méthodes *in vitro*.

> *Existe-t-il des possibilités pour ces animaux d'être adoptés en fin d'expérience ?*

La majorité des animaux surnuméraires sont des animaux génétiquement modifiés. Selon la loi sur le génie génétique (LGG), ceux-ci ne peuvent pas être cédés à des tiers, que ce soit comme animaux domestiques ou comme animaux de fourrage. Les animaux surnuméraires de type sauvage peuvent être cédés à des particuliers, ce qui arrive parfois.

5. *Les Hautes écoles de Fribourg et Zurich sont les seules à utiliser des primates dans les laboratoires.*

Les hautes écoles concernées travaillent en étroite collaboration via le Swiss Non-Human Primates Competence Center for Research (SPCCR) et réalisent également des expériences pour le compte d'autres universités.

> *Combien d'heures par jour et combien de jours par semaine les singes sont-ils soumis aux expériences ?*

En général, les animaux travaillent entre 30 et 90 minutes. Il y a aussi des jours où un animal ne veut pas travailler ou interrompt prématurément l'entraînement. Aucune expérience n'a lieu le week-end.

> *Y a-t-il des privations d'eau et de nourriture ?*

Chez les souris, les rats et les singes, la quantité d'eau et de nourriture est réduite dans certaines circonstances pour les études comportementales ou les entraînements, afin d'augmenter la motivation de participation. Ensuite, les animaux ont à nouveau un accès complet à la nourriture et à l'eau.

> *Qu'est-ce que l'Université de Fribourg met en place pour limiter au maximum et remplacer au plus vite le recours à ce type d'expériences ?*

Les expériences sur les primates sont des études de cas. En règle générale, moins de 5 animaux sont utilisés par étude afin de maintenir ce nombre au plus bas conformément au principe Reduce. Les études se situent dans le domaine des neurosciences et visent à développer des prothèses sensorielles et motrices. Des primates spécialement entraînés sont utilisés pour tester l'impact des nouveaux dispositifs prothétiques sur des comportements tels que la vision et la manualité (préhension). Les modèles informatiques fournissent des informations importantes sur les fonctions neuronales et aident au développement d'hypothèses, mais ne peuvent pas encore remplacer les expériences *in vivo*. L'Université a toutefois lancé un nouveau master interdisciplinaire en

neurosciences digitales, qui devrait aider à développer des modèles cérébraux améliorés, notamment à l'aide de l'intelligence artificielle.

6. *Selon une récente enquête d'Envoyé spécial « A l'Île Maurice [...] des macaques sont élevés dans des sites spécialisés ou capturés dans la forêt pour servir de cobayes dans les laboratoires européens. »*
 - > *D'où viennent les singes utilisés à l'Université de Fribourg ? D'où viennent leurs parents et grands-parents ?*
 - > *Sait-on si certains animaux viennent de captures faites à l'Île Maurice ? Comment connaître les conditions de leur éventuelle importation ?*

Aucun des primates de l'Université de Fribourg ne provient de l'Île Maurice. Les macaques rhésus proviennent de centres reconnus en Angleterre et en Allemagne, où ils ont également été élevés. Les macaques à longue queue proviennent du Vietnam, importés via la France et l'Espagne. Ils arrivent par véhicule climatisé dans des conditions approuvées par les autorités douanières (contrôle de frontière) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (certificat CITES).

- > *Combien coûte l'importation d'un singe pour l'Université ?*

Pour l'Université, l'importation de primates non-humains ne coûte rien. En effet, il n'y a pas de frais d'importation car tous les projets concernés sont financés par des fonds ou des bourses.

7. *En 2010, on apprenait grâce à un postulat de la Commission des pétitions, que les singes suisses dits « surnuméraires » étaient euthanasiés.*

A l'époque, 5 des 13 primates ont été euthanasiés parce que la recherche l'exigeait. Certaines expériences nécessitent qu'une autopsie soit pratiquée sur les animaux, ce qui rend inévitablement l'euthanasie nécessaire à la fin de l'expérience.

En principe, les primates sont élevés spécialement/spécifiquement pour certaines expériences et aucune modification génétique (qui s'accompagne généralement d'un plus grand nombre d'élevages) n'est actuellement effectuée. Contrairement aux rongeurs, il n'y a donc pas d'animaux surnuméraires chez les primates.

- > *Combien de singes dits « surnuméraires » ont été euthanasiés ces dernières années à Fribourg ?*

Aucun primate non-humain n'est considéré comme « surnuméraire ». Par conséquent, aucune euthanasie n'a été effectuée sur un primate non-humain « surnuméraire ».

8. *Sauf de très rares exceptions, la quasi-totalité des animaux sont tués à la fin des expériences. Les animaux utilisés en laboratoire ne meurent pas sans souffrance : le gazage au CO₂ irrite les voies respiratoires et déclenche des douleurs, de la détresse respiratoire et de l'anxiété.*
 - > *Les animaux tués en fin d'expériences dans les laboratoires de l'Université de Fribourg sont-ils tous gazés au CO₂ ? Sinon quelle autre méthode est utilisée ?*
 - > *Que fait l'Université de Fribourg pour trouver d'autres méthodes moins cruelles ?*

L'OSAV a émis des directives concernant l'abattage. La plupart des animaux sont des souris et des rats, pour lesquels l'euthanasie par CO₂ est utilisée. Cette méthode est surtout utilisée lorsque plusieurs animaux doivent être tués en même temps ou lorsque d'autres méthodes d'abattage altéreraient les résultats de la recherche.

Lorsqu'il n'est pas absolument nécessaire de tuer/abattre les animaux par CO₂, d'autres méthodes sont utilisées à l'Université de Fribourg, comme l'injection de substances (p.ex. le pentobarbital) ou l'abattage sous anesthésie.

9. *Il n'est pas simple de trouver des informations claires et complètes sur la composition de la Commission cantonale pour les expériences sur les animaux.*
- > *Sur les 9 membres actuels, quelles sont les personnes qui représentent les associations de protection des animaux ?*
 - > *Quel est le processus de sélection des membres et en particulier des personnes qui sont actives dans les associations spécialisées dans la défense des animaux dits « de laboratoire » ?*

La composition des membres de la Commission cantonale pour l'expérimentation animale (ci-après la Commission) est régie à l'art. 6 al. 2 de la loi sur la protection des animaux du 20 mars 2012 (LCPA, RSF 725.1) et à l'art. 3 al. 1 du règlement sur la protection des animaux du 3 décembre 2012 (RCPA, RSF 725.11). Conformément à ces dispositions, les membres de la Commission sont répartis comme suit selon leurs fonctions :

2 représentants des associations de protection des animaux (art. 3 al. 1 let. a RCPA)

2 scientifiques (art. 3 al. 1 let. b RCPA)

2 vétérinaires (art. 3 al. 1 let. c RCPA)

1 personne au bénéfice d'une formation juridique et/ou éthique (art. 3 al. 1 let. d RCPA)

2 autres personnes (art. 3 al. 1 let. e RCPA).

Le Conseil d'Etat relève que la composition de la Commission est [disponible en ligne](#) dans [l'annuaire](#) des commissions administratives de l'Etat de Fribourg.

- > *La commission a-t-elle la possibilité de mettre un terme à une expérience qui pose des problèmes éthiques ? Sinon, quelle est l'autorité cantonale qui détient cette compétence décisionnelle ?*

La question d'éthique est traitée dans le cadre du traitement de la demande d'autorisation de chaque expérimentation. La Commission rend au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) des préavis sur toutes les demandes d'expérience causant des contraintes aux animaux au sens de l'article 17 de la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA). Des précisions peuvent être demandées aux requérant-e-s ou les dossiers sont retournés pour révision complète avant de pouvoir procéder à l'autorisation.

Sur la base du préavis, le SAAV décide sur l'octroi de l'autorisation. Le SAAV est en principe lié au préavis de la Commission (art. 11 RCPA).

- > *Combien de demandes d'autorisation ont-elles été refusées chaque année ?*

En 2022 et 2023, le SAAV n'a rejeté aucune demande d'autorisation. En revanche, de nombreuses demandes de complément ont été exigées par la Commission.

Les décisions sont notifiées à l'OSAV qui, en vertu de l'art. 25 LPA, a qualité pour recourir contre les décisions des autorités cantonales relatives à l'expérimentation animale en utilisant les voies de recours du droit cantonal et du droit fédéral.

Les expériences sont contrôlées par le SAAV, qui peut appeler la Commission à participer aux contrôles (art. 12 RCPA). Le SAAV doit périodiquement informer la Commission des contrôles effectués. Si les conditions liées à l'autorisation ne sont pas respectées, le SAAV peut retirer l'autorisation. Le SAAV publie chaque année des informations sur cette thématique dans son rapport annuel (par exemple pour [2023, au point 1.2.6.2](#)).

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Question 2024-GC-172

Sport gegen Kultur – Auswirkungen der geänderten LoRo-Verteilung

Urheber:	Kubski Grégoire
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	0
Einreichung:	01.07.2024
Begründung:	---
Überweisung an den Staatsrat:	01.07.2024
Antwort des Staatsrats:	01.10.2024

I. Anfrage

Mit der Änderung der Verordnung über die Verteilung der Nettogewinne der Gesellschaft der Loterie Romande (SGF 958.31) vom 4. Juni 2024 hat der Staatsrat seinen Anteil am Gewinn der Loterie Romande (LoRo) einseitig von 7 % auf 9 % erhöht und die Verteilung geändert. Neu wird der Anteil des Staatsrats wie folgt verteilt: 1/7 zur Verfügung des Staatsrats, 1.5/7 an den Kulturfonds, 1.5/7 an den Sozialfonds und 3/7 an den Sportsfonds. Konkret werden Kultur und Soziales einen Teil der Geldspielgewinne an den Sport abtreten. Der Staatsrat scheint nicht bedacht zu haben, dass die LoRo vor der Verteilung der Gewinne an die Kantone bereits über 19,5 Millionen Franken an Swiss Olympic, an den Schweizer Fussballverband und an die Swiss Ice Hockey Federation sowie über 3,4 Millionen Franken an den Schweizer Pferderennsport-Verband ausschüttet.

Wahrscheinlich aus Budgetüberlegungen im Hinblick auf die Eishockey-Weltmeisterschaft erhöht der Staatsrat also die Zuweisung an den kantonalen Sportfonds um rund 500 000 Franken, wodurch dieser fast verdoppelt wird. Mit diesem Vorgehen erhöht der Staatsrat sein Sportbudget auf Kosten von Kultur und Sozialem, wodurch die bereits geringen Mittel, die in unserem Kanton für diese Bereiche vorgesehen sind, weiter geschmälert werden. Er sendet damit ein klares Signal: Wenn Kultur und Soziales weniger Geld erhalten, wird sich der Staat in diesen Bereichen immer mehr auf die Gemeinden verlassen, die finanziell einspringen müssen, um die entstehenden Finanzierungslücken zu schliessen.

In finanzieller Hinsicht ist es aus zweierlei Gründen heikel, den Sport gegen Kultur und Soziales auszuspielen. Im Gegensatz zum Sport profitieren Kultur und Soziales nicht im gleichen Umfang von teilstaatlichem und privatem Sponsoring. Dies zeigt sich, wenn man die Sponsoringbeiträge für Kultur, Soziales und Sport vergleicht, welche die vier Pfeiler (TPF; KGV; Groupe E und FKB) auszahlen. Da es im Kanton keine grossen privaten Stiftungen (wie Wilsdorf oder andere) gibt und die staatliche Finanzierung minimal ist, wird es die Bereiche Kultur und Soziales hart treffen, dass Beträge zugunsten des Sports abgezweigt werden. Der Staatsrat scheint das zunehmende Risiko in Kauf zu nehmen, dass hier ausgebildete junge Künstlerinnen und Künstler nicht von ihrer Kunst leben können und in Regionen abwandern, die der lokalen Kultur etwas mehr Wertschätzung entgegenbringen.

Aufgrund dieser Ausführungen bitte ich den Staatsrat um die Beantwortung der folgenden Fragen:

1. Welche Institutionen aus den Bereichen Kultur, Soziales und Sport wurden vor der Änderung der Verordnung durch den Staatsrat angehört?
2. Hat der Staatsrat berücksichtigt, dass die LoRo vor der Gewinnverteilung an die Kantone beträchtliche Summen an Sportverbände ausschüttet?
 - a) Wenn ja, weshalb hat sich der Staatsrat für die Verteilung 1/7 zugunsten des Staatsrats, 1,5/7 an den Kulturfonds, 1,5/7 an den Sozialfonds und 3/7 an den Sportsfonds entschieden, welche die Finanzierungsanteile völlig aus dem Gleichgewicht bringt?
3. Hat der Staatsrat die Absicht, sein Budget für Kultur und Soziales zu erhöhen und damit den Betrag, den die LoRo neu dem Sport zukommen lässt, zu kompensieren?
4. Welche Auswirkungen hat die Finanzierung der Eishockey-Weltmeisterschaft auf den kantonalen Sportfonds?
5. Welchen Anteil übernehmen die vier Pfeiler (TPF, KGV, Groupe E und FKB) an der Finanzierung / am Sponsoring von Sport, Kultur und Sozialem?
6. Ist der Staatsrat gewillt, die Finanzierung der Bereiche Kultur und Soziales durch die Gemeinden aufzustocken?
7. Welchen konkreten Projekten hat der Staatsrat den Anteil von 1/7, der direkt für ihn reserviert ist, in den letzten drei Jahren zugesprochen und welchen Projekten wird er ihn zusprechen?
8. Wie haben sich die kulturellen Schaffensbeiträge des Staates seit 2015 entwickelt?
 - a) In welchem Verhältnis, verglichen mit dem demographischen Bevölkerungswachstum des Kantons?

II. Antwort des Staatsrats

Die Bereiche Kultur, Soziales und Sport werden in allen Westschweizer Kantonen in hohem Masse durch die Gewinne der Loterie Romande unterstützt. Dank der Beteiligung an Geldspielen und Sportwetten werden zahlreiche Projekte für die Bevölkerung durchgeführt.

Wie der unterzeichnete Grossrat der Anfrage erwähnt, haben sich der Prozentsatz der Gewinnentnahme des Staatsrats und das System der Verteilung auf die verschiedenen Bereiche teilweise geändert. Der Staatsrat versteht die dadurch hervorgerufenen Bedenken. Seit der Einreichung der vorliegenden parlamentarischen Anfrage wurde jedoch seine Antwort auf die Anfrage von Pascal Lauber (2023-GC-79) veröffentlicht, mit der ein Grossteil der gestellten Fragen beantwortet wird.

1. Welche Institutionen aus den Bereichen Kultur, Soziales und Sport wurden vor der Änderung der Verordnung durch den Staatsrat angehört?

Der Betrag, den der Kanton Freiburg den Gewinnen der Loterie Romande entnimmt, liegt ebenso wie seine Verteilung in der Verantwortung des Staatsrats. Dieser hat die Entnahme auf 9 % festgesetzt (bei einem gesetzlichen Maximum von 30 %). Der entsprechende Betrag wird anschliessend auf die Fonds für Kultur, Soziales und Sport aufgeteilt, wobei die Verteilung in einer Verordnung festgelegt ist.

Der Staatsrat hat diese Verordnung dahingehend geändert neu, dass 1,75/7 an den Kulturfonds, 1,75/7 an den Sozialfonds, 2,5/7 an den Sportfonds und 1/7 an den Fonds des Staatsrats für Projekte in ebendiesen Bereichen gehen. Zur Vorbereitung dieser Änderung wurden die drei für diese Fonds zuständigen Ämter angehört, das heisst das Amt für Kultur, das Kantonale Sozialamt und das Amt für Sport. Da die Zuständigkeit für diese Änderung bei ihm liegt, hat der Staatsrat keine weiteren Stellen konsultiert.

2. *Hat der Staatsrat berücksichtigt, dass die LoRo vor der Gewinnverteilung an die Kantone beträchtliche Summen an Sportverbände ausschüttet?*

a) *Wenn ja, weshalb hat sich der Staatsrat für die Verteilung 1/7 zugunsten des Staatsrats, 1,5/7 an den Kulturfonds, 1,5/7 an den Sozialfonds und 3/7 an den Sportsfonds entschieden, welche die Finanzierungsanteile völlig aus dem Gleichgewicht bringt?*

Zunächst möchte der Staatsrat darauf hinweisen, dass sich bei der Veröffentlichung der Verordnung ein Fehler in die Verteilung eingeschlichen hatte (s. korrekte Zahlen in der Antwort auf Frage 1). Der Gewinnanteil, der vor der Verteilung des Restgewinns an die Kantone entnommen wird, ist für den Nationalsport und die Pferdewetten bestimmt, wovon wenige oder gar keine Freiburger Sportorganisationen profitieren. Der Staatsrat betont zudem, dass die Verteilung von 91 % der Gewinne durch die kantonalen Verteilorgane der Loterie Romande nicht verändert wurde und dass dieser Anteil weiterhin zu 85 % an Kultur und Soziales und zu 15 % an den Sport geht.

Die drei Bereiche stehen in Sachen Budget ähnlich stark unter Druck. Wie der Staatsrat in seiner Antwort ausgeführt hat, hielt er es jedoch für notwendig, die Verteilung des Betrags der von 7 auf 9 % erhöhten Abgabe leicht anzupassen, um die zahlreichen Sportprojekte zu unterstützen, die aus Geldmangel nicht konkretisiert werden konnten. Diese Projekte, die auf das körperliche und geistige Wohlbefinden der Freiburger Bevölkerung ausgerichtet sind, werden demnächst weiterentwickelt. Der Sport ist ein grosser und vielfältiger Bereich, der sowohl den Spitzen- und Nachwuchssport als auch den Schul- und Vereinssport, Sportveranstaltungen, Alltagssport und Bewegung im Allgemeinen umfasst.

3. *Hat der Staatsrat die Absicht, sein Budget für Kultur und Soziales zu erhöhen und damit den Betrag, den die LoRo neu dem Sport zukommen lässt, zu kompensieren?*

Der Staatsrat hat beschlossen, dass die zusätzlichen Beträge aufgrund seines auf 9 % erhöhten Anteils, der allen vier genannten Fonds zur Verfügung steht, ab dem Voranschlag 2025 zu den Beträgen der staatlichen Voranschläge hinzukommen sollen und dass er dies auch bei der Vorbereitung der nächsten Voranschläge beibehalten wird. Gemäss den Berechnungen aufgrund der Ergebnisse 2022 in der Antwort auf die Anfrage von Grossrat Lauper (RCE-GC-79) entspricht dies einer Zunahme um 401 640 Franken zugunsten des Sports und um 131 147 Franken für Kultur und Soziales. Die Gewinne der LoRo steigen Jahr für Jahr an, namentlich dank der Sportwetten, wovon auch der Kultur- und der Sozialfonds profitieren (3,5/7 für Sport und Kultur, 2,5/7 für den Sport).

4. *Welche Auswirkungen hat die Finanzierung der Eishockey-Weltmeisterschaft auf den kantonalen Sportfonds?*

Die Eishockey-Weltmeisterschaft 2026 ist nicht nur für die Sportförderung in unserem Kanton interessant, sondern auch für die Tourismus- und Wirtschaftsförderung und für die Förderung unserer lokalen Produkte. Wie der Grosse Rat beschlossen hat, darf die finanzielle Belastung des kantonalen Sportfonds 50 % des aufgewendeten Gesamtbetrags nicht übersteigen. Der Gesamtbetrag beläuft sich auf 2,041 Millionen Franken, die Hälfte beträgt somit 1 020 500 Franken.

5. *Welchen Anteil übernehmen die vier Pfeiler (TPF, KGV, Groupe E und FKB) an der Finanzierung / am Sponsoring von Sport, Kultur und Sozialem?*

Der Zusammenschluss «4 Pfeiler der Freiburger Wirtschaft» (4P) unterstützt «Projekte und Veranstaltungen in den Bereichen Wirtschaft, Gesellschaft, Kultur oder Sport» (vgl. <https://www.4p-fr.ch/de/unterstutzungsanfrage>). Diese Kategorien unterscheiden sich von den Subventionsbereichen der LoRo. Da 4P weniger als zehn Anfragen pro Jahr erhält, kann die

Verteilung der Gelder auf die verschiedenen Bereiche von Jahr zu Jahr stark variieren, je nachdem, was für Anträge eingehen. Demzufolge ist es nicht sinnvoll, eine Statistik nach Bereichen zu erstellen. Die Unternehmen und Institutionen, die in 4P vertreten sind, entwickeln ihre je eigene Sponsoring-Politik, die manchmal mit ihrem Tätigkeitsbereich zusammenhängt. So unterstützt die KGV nun Projekte im Bereich des kulturellen, baulichen oder immateriellen Erbes, während die TPF Partnerschaften mit Veranstaltungen eingehen, deren Mobilitätskonzept die öffentlichen Verkehrsmittel fördert. Groupe E und die FKB verfolgen eine breitere Sponsoringpolitik. Sie beteiligen sich aktiv am kulturellen, sportlichen und sozialen Leben des Kantons, ohne dabei jedoch Quoten zu berücksichtigen. Entsprechende Informationen sind auf ihren Internetseiten zu finden (<https://www.groupe-e.ch/de/groupe-e-entdecken/sponsoring>, <https://www.bcf.ch/de/die-fkb/nachhaltigkeit/soziales-engagement/sponsoring>).

6. *Ist der Staatsrat gewillt, die Finanzierung der Bereiche Kultur und Soziales durch die Gemeinden aufzustocken?*

Der Staatsrat hat bei der vorgenommenen Änderung darauf geachtet, mit seinem Entscheid keine strukturellen Auswirkungen zu verursachen. Es steht ihm nicht zu, die Höhe die Gemeindebeiträge für Kultur, Soziales oder den Sport zu bestimmen.

7. *Welchen konkreten Projekten hat der Staatsrat den Anteil von 1/7, der direkt für ihn reserviert ist, in den letzten drei Jahren zugesprochen und welchen Projekten wird er ihn zusprechen?*

Die verschiedenen kantonalen Fonds haben zahlreiche Projekte unterstützt. Sie können in den Jahresberichten zur Verteilung der Gewinne der Loterie Romande unter dem folgenden Link eingesehen werden: [Jahresbericht 2023 der Loterie Romande \(loro.ch; nur auf Französisch\)](http://loro.ch). Bei der Verteilung der Mittel gilt für die verschiedenen kantonalen Fonds derselbe rechtliche Rahmen wie für die anderen kantonalen Verteilorgane der Loterie Romande.

8. *Wie haben sich die kulturellen Schaffensbeiträge des Staates seit 2015 entwickelt?*

a. *In welchem Verhältnis, verglichen mit dem demographischen Bevölkerungswachstum des Kantons?*

Nachfolgend legt der Staatsrat eine Tabelle zur Entwicklung der kulturellen Schaffensbeiträge (Konto 3636.118 Beiträge an die Kulturförderung) im Vergleich zur demografischen Entwicklung des Kantons Freiburg vor.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024 – Schätzung
Aufwand Beiträge*	3 950 817	3 953 797	3 952 144	4 071 474	4 051 095	4 125 529	4 164 933	4 175 219	4 614 248	4 300 000
Einwohnerzahl	307 461	311 914	314 846	318 514	321 535	325 318	329 665	334 465	341 490	345 500
CHF Beiträge/ Einwohner/in	12,85	12,68	12,55	12,78	12,60	12,68	12,63	12,48	13,51	12,45

* davon 500 000 Franken aus dem kantonalen Kulturfonds, der aus der LoRo-Abgabe gespiesen wird.

** 2023 war ein aussergewöhnliches Voranschlagsjahr, weil der Beitrag um 500 000 Franken erhöht wurde (Entscheid des Grossen Rates), was 2024 nicht wiederholt wurde.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-172

Opposition du sport à la culture – Conséquences de la modification de répartition de la LoRo

Auteur :	Kubski Grégoire
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	01.07.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	01.07.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	01.10.2024

I. Question

Par modification du 4 juin 2024 de l'ordonnance concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande (RSF 958.31), le Conseil d'Etat a unilatéralement augmenté de 7 % à 9 % la part des bénéfices de la Loterie romande (LoRo) qui lui est attribuée et modifié leur répartition. La nouvelle répartition a été fixée ainsi : 1/7^e par année à la disposition du Conseil d'Etat, 1,5/7^e en faveur du Fonds de la culture, 1,5/7^e en faveur du Fonds de l'action sociale et 3/7^e en faveur du Fonds du sport. Concrètement, la culture et le social vont céder au sport une partie des gains issus des jeux d'argent. Le Conseil d'Etat semble ne pas avoir pris en compte le fait que la LoRo attribue déjà plus de 19,5 millions de francs en faveur de Swiss Olympic, de l'Association suisse de football et de la Swiss Ice Hockey Federation ainsi que plus de 3,4 millions à la Fédération suisse des courses de chevaux, avant la répartition des bénéfices aux cantons.

Vraisemblablement impacté par le budget attribué aux Championnats du monde de hockey sur glace, le Conseil d'Etat augmente ainsi d'environ 500 000 francs la dotation du Fonds cantonal du sport, qui va par conséquent presque doubler. En procédant de la sorte, le Conseil d'Etat renforce son budget du sport en puisant dans les poches de la culture et du social, ce qui tarit encore plus les mannes déjà faibles prévues pour ces domaines dans notre canton. Au demeurant, le signal est clair : avec moins d'argent pour la culture et le social, l'Etat se reposera en matière de culture et de social de plus en plus sur les communes qui seront amenées à intervenir financièrement pour combler les manques de financement.

Opposer le sport à la culture et au social est délicat en termes de financement à plusieurs titres. En effet, contrairement au sport, les milieux culturels et sociaux ne bénéficient pas du même sponsoring paraEtatique et privé. En particulier, il est essentiel de comparer pour les 4 piliers (TPF ; ECAB ; Groupe E et BCF), les montants de sponsoring pour la culture, pour le social, respectivement pour le sport. En l'absence de grandes fondations privées dans le canton (Wilsdorf et autres) et d'un financement Etatique minimaliste, les milieux culturels et sociaux vont être fortement impactés par les montants puisés au profit du sport. Par conséquent, il existe un risque de plus en plus grand que semble assumer le Conseil d'Etat que les jeunes artistes formés localement ne puissent pas vivre de leur art et s'exilent en des contrées qui accordent un peu plus de dignité à la culture locale.

Au vu de ce qui précède, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quelles entités de la culture, du social et du sport ont été consultés avant cette modification d'ordonnance par le Conseil d'Etat ?

2. Le Conseil d'Etat a-t-il pris en considération l'attribution par la LoRo à des associations sportives de montants conséquents avant la répartition du bénéfice aux cantons ?
 - a) Si oui, pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il choisi une répartition d'1,5/7^e en faveur du Fonds de la culture, d'1,5/7^e en faveur du Fonds de l'action sociale et de 3/7^e en faveur du Fonds du sport, qui déséquilibre totalement les parts de financements ?
3. Le Conseil d'Etat entend-il augmenter son budget destiné au social et à la culture en compensant le montant désormais alloué au sport par la LoRo ?
4. Quel est l'impact du financement des Championnats du monde de hockey sur glace sur le Fonds cantonal du sport ?
5. Quelle est la part de financement/sponsoring respectivement dans la culture, dans les sports et dans le social des quatre piliers (TPF ; ECAB ; Groupe E et BCF) ?
6. Y a-t-il une volonté du Conseil d'Etat d'accroître le financement de la culture et du social par les communes ?
7. A quels projets concrets le Conseil d'Etat a-t-il alloué ces trois dernières années et compte-t-il allouer la part de 1/7^e qui lui est directement réservée ?
8. Depuis 2015, comment ont évolué les montants d'aide à la création culturelle de l'Etat ?
 - a) En quelle proportion en comparaison avec l'augmentation démographique du canton ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

Dans tous les cantons romands, les domaines de la culture, du social et du sport sont grandement soutenus par les bénéficiaires de la Loterie Romande. Grâce aux participations de jeux d'argent et de paris sportifs, de nombreux projets sont développés en faveur de la population.

Comme le relève le député signataire dans sa question, le pourcentage de prélèvement de l'Etat de Fribourg, ainsi que le système de répartition entre les domaines, ont partiellement changé. Le Conseil d'Etat comprend les préoccupations suscitées par ce changement. Depuis le dépôt de cette question parlementaire, sa réponse à la question posée par Pascal Lauber (2023-GC-79) a été publiée et permet toutefois de répondre en grande partie aux questions posées.

1. *Quelles entités de la culture, du social et du sport ont été consultés avant cette modification d'ordonnance par le Conseil d'Etat ?*

Le montant prélevé par le canton de Fribourg sur les bénéficiaires de la Loterie Romande et son attribution relèvent de la responsabilité du Conseil d'Etat. Celui-ci a fixé le prélèvement à 9 % (maximum légal de 30 %). Ce montant est ensuite réparti entre différents fonds dédiés à la culture, au social et au sport, répartition fixée dans une ordonnance.

En ce qui concerne la modification de l'ordonnance, le Conseil d'Etat a choisi de modifier la répartition avec 1,75/7^e du montant prélevé en faveur du Fonds de la culture, 1,75/7^e en faveur du Fonds de l'action sociale, 2,5/7^e en faveur du Fonds du sport, et enfin, 1/7^e en faveur du Fonds du Conseil d'Etat pour des projets dans ces mêmes domaines. Pour préparer ce changement, les trois services responsables de ces fonds ont été consultés, soit le Service de la culture, le Service de l'action sociale ainsi que le Service du sport. La responsabilité de cette modification lui incombant, le Conseil d'Etat n'a pas consulté d'autres entités.

2. *Le Conseil d'Etat a-t-il pris en considération l'attribution par la LoRo à des associations sportives de montants conséquents avant la répartition du bénéfice aux cantons ?*
 - a) *Si oui, pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il choisi une répartition d'1,5/7^e en faveur du Fonds de la culture, d'1,5/7^e en faveur du Fonds de l'action sociale et de 3/7^e en faveur du Fonds du sport, qui déséquilibre totalement les parts de financements ?*

Le Conseil d'Etat tient tout d'abord à préciser qu'une erreur de répartition s'est glissée dans la publication de l'ordonnance modifiée (voir les chiffres corrects sous question 1). Il précise que le prélèvement préciputaire effectué avant la répartition du bénéfice résiduel aux différents cantons est destiné au sport national et aux paris hippiques, ce qui concerne peu, voire pas du tout, les entités sportives du canton de Fribourg. De plus, il souligne que la répartition des 91 % des bénéfices distribués par les organes cantonaux de répartition de la Loterie romande n'a pas été modifiée et reste subdivisée en deux parties : 85 % pour l'action sociale et la culture, et 15 % pour le sport.

La pression budgétaire dans les trois domaines concernés est similaire. Comme il l'a précisé dans sa réponse, le Conseil d'Etat a cependant considéré qu'un léger changement dans la répartition du montant ponctionné par la taxe réhaussée de 7 à 9 % était nécessaire pour soutenir les nombreux projets sportifs qui n'ont pas pu se concrétiser en raison d'un manque de moyens financiers. Ces projets sportifs, axés sur le bien-être physique et mental de la population fribourgeoise, seront développés dans un avenir proche. Le sport est un domaine vaste et transversal qui englobe tant le sport d'élite et de la relève que le sport scolaire, associatif, événementiel, ainsi que l'activité physique quotidienne et le mouvement en général.

3. *Le Conseil d'Etat entend-il augmenter son budget destiné au social et à la culture en compensant le montant désormais alloué au sport par la LoRo ?*

Le Conseil d'Etat a décidé que les montants supplémentaires découlant de l'augmentation à 9 % de son prélèvement à disposition dans les quatre fonds susmentionnés s'ajoutaient aux montants octroyés dans les budgets Etatiques à disposition dès le budget 2025 et qu'il suivrait cette pratique à l'avenir dans la préparation des budgets suivants. Selon les calculs présentés dans la réponse à la question du député Lauber (RCE-GC-79) sur la base des résultats 2022, cela représente une augmentation de 401 640 francs en faveur du sport et 131 147 francs pour la culture et le social. Il convient enfin de rappeler qu'avec des bénéfices de la LoRo en constante augmentation chaque année, notamment grâce aux paris sportifs, les fonds destinés à la culture et au social en bénéficient également (3,5/7^e pour social et la culture, 2,5/7^e pour le sport).

4. *Quel est l'impact du financement des Championnats du monde de hockey sur glace sur le Fonds cantonal du sport ?*

Les championnats du monde de hockey sur glace de 2026 sont non seulement un événement sportif intéressant pour la promotion du sport dans notre canton, mais c'est aussi une promotion touristique, économique et une mise en valeur de notre terroir. Comme cela a été décidé par le Grand Conseil, la sollicitation financière du Fonds cantonal du sport ne peut être supérieure à 50 % du montant total engagé. Le montant total est de 2,041 millions de francs, la moitié représente donc 1 020 500 francs.

5. *Quelle est la part de financement/sponsoring respectivement dans la culture, dans les sports et dans le social des quatre piliers (TPF ; ECAB ; Groupe E et BCF) ?*

4 Piliers de l'économie fribourgeoise (4P) soutient « des projets et événements touchant les domaines économique, sociétal, culturel ou sportif », notions qui diffèrent donc des domaines de subventionnement de la LoRo (cf. <https://www.4p-fr.ch/fr/demande-de-soutien>). 4P reçoit moins d'une dizaine de demandes par années, si bien que la répartition des soutiens entre les différents domaines peut fortement varier d'une année à l'autre en fonction de l'origine des demandes. Il n'est donc pas pertinent d'établir une statistique par domaine. A titre individuel, les entreprises et établissements composant 4P développent des politiques de sponsoring propres, parfois marquées par leur domaine d'activité. L'ECAB soutient ainsi désormais des projets dans le domaine du patrimoine (bâti, culturel, immatériel), tandis que les TPF développent des partenariats avec des manifestations dotées d'un concept de mobilité promouvant les transports publics. Groupe E et la BCF suivent une politique de sponsoring plus globale. Ils s'impliquent activement dans la vie culturelle, sportive et associative du canton, sans toutefois tenir compte de quotas. Leurs sites internet respectifs (<https://www.groupe-e.ch/fr/decouvrir-groupe-e/sponsoring>, <https://www.bcf.ch/fr/la-bcf/developpement-durable/engagement-social/sponsoring>) renseignent sur leurs engagements en la matière.

6. *Y a-t-il une volonté du Conseil d'Etat d'accroître le financement de la culture et du social par les communes ?*

Avec le changement opéré, le Conseil d'Etat a bien veillé à ne pas induire d'effet structurel par sa décision. Il ne lui revient pas de déterminer le niveau d'engagement financier des communes pour la culture, le social ou le sport.

7. *A quels projets concrets le Conseil d'Etat a-t-il alloué ces trois dernières années et compte-t-il allouer la part de 1/7e qui lui est directement réservée ?*

De nombreux projets ont été soutenus par les différents fonds cantonaux. Ces projets peuvent être consultés dans les rapports annuels de la répartition des bénéfices de la Loterie Romande sous : [Rapport annuel 2023 de la Loterie Romande \(loro.ch\)](https://www.loro.ch). Dans l'affectation des fonds, les différents fonds cantonaux suivent le même cadre légal que celui des autres organes cantonaux de répartition de la Loterie Romande.

8. *Depuis 2015, comment ont évolué les montants d'aide à la création culturelle de l'Etat ?*

a) *En quelle proportion en comparaison avec l'augmentation démographique du canton ?*

Le Conseil d'Etat présente ci-après l'évolution des montants d'aide à la création culturelle (poste budgétaire 3636.118 Subventions à la culture) et sa comparaison avec l'augmentation démographique du canton de Fribourg.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024 - est.
Dépenses Subventions*	3 950 817	3 953 797	3 952 144	4 071 474	4 051 095	4 125 529	4 164 933	4 175 219	4 614 248	4 300 000
Nbre d'habitants	307 461	311 914	314 846	318 514	321 535	325 318	329 665	334 465	341 490	345 500
CHF subventions par habitant	12,85	12,68	12,55	12,78	12,60	12,68	12,63	12,48	13,51	12,45

* dont 500 000 francs provenant du Fonds cantonal de la culture, alimenté par la taxe LORO

** 2023 est une année budgétaire exceptionnelle, avec l'attribution d'une augmentation de 500 000 francs (décision Grand Conseil), qui n'a pas été renouvelée en 2024.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Anfrage 2024-GC-181

Kosten der Mobilisierung von Studierenden für einen Waffenstillstand in Palästina: Kann der Staatsrat nähere Angaben machen?

Urheberin:	Menétrey Lucie
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	0
Einreichung:	19.07.2024
Begründung:	---
Überweisung an den Staatsrat:	19.07.2024
Antwort des Staatsrats:	24.09.2024

I. Anfrage

In seiner Antwort auf die Anfrage 2024-GC-116 gibt der Staatsrat an, dass der geschätzte Aufwand im Zusammenhang mit der Mobilisierung der Studierenden an der Universität Freiburg für einen Waffenstillstand in Palästina «zwischen 100 000 und 200 000 Franken, womöglich sogar darüber» liegen dürfte. Diese Kostenspanne erscheint relativ hoch und vage. Sie ruft daher nach mehr Transparenz und einigen Präzisierungen.

Zur Erinnerung: Die Mobilisierung, die am Montag, dem 13. Mai 2024, begann, stellte in keiner Weise eine Besetzung dar. Die Demonstrierenden haben die Universität verlassen, als diese geschlossen wurde. Die Aktion der Studierenden dauerte mehrere Tage, jedoch nur während der Öffnungszeiten des PER21-Gebäudes, und diente der friedlichen Sichtbarmachung des Massakers, das in Gaza bis heute andauert. Die Eingangshalle des Pérolles-Hauptgebäudes PER21 wurde zwar stärker in Beschlag genommen, aber die Aktivitäten, die dort stattfanden, gingen kaum über das hinaus, was üblicherweise in der Universitätshalle, einem Aufenthalts- und Begegnungsort für Studierende, geschieht. Im Übrigen wurde der Betrieb nicht behindert und die Universität konnte «ihren Auftrag ohne Unterbruch erfüllen», wie dies der Staatsrat festgestellt hat.

Zu den in der obgenannten Antwort erwähnten Kosten sollten nun einige genauere Angaben gemacht werden, insbesondere durch die Beantwortung folgender Fragen:

1. Kann der Staatsrat seine Schätzung präziser und transparenter begründen als in seiner ersten Antwort? Inwiefern waren der Infrastrukturdienst, der Rechtsdienst und die erweiterte Universitätsleitung so stark betroffen, dass sie ihre üblichen Aufgaben nicht wahrnehmen konnten? Um wie viele Überstunden geht es?
2. War der Einsatz der Ressourcen, vor allem die Einstellung von Sicherheitspersonal, aussergewöhnlich? Die Frage stellt sich insbesondere im Hinblick auf die Anwesenheit von Sicherheitspersonal an den verschiedenen Standorten während der Öffnungszeiten der Bibliotheken am Wochenende während der gesamten akademischen Zeit. Wurden diese üblichen Kosten in dem vom Staatsrat genannten Betrag ebenfalls berücksichtigt?
3. Waren die eingesetzten Ressourcen, insbesondere für die Einstellung von Sicherheitspersonal, unverhältnismässig? War die tägliche Präsenz der Polizei vor Ort notwendig? Lässt sich daraus schlussfolgern, dass die Reaktion auf die Mobilisierung letztlich teurer war als die Mobilisierung selbst?

II. Antwort des Staatsrats

Einleitend sollte daran erinnert werden, dass es sich bei der Mobilisierung, von der hier die Rede ist, nicht um eine einfache und friedliche Aktivität von Studierenden handelte, die mit anderen vergleichbar wäre. Die Universitätsleitung sah sich mit der vorsätzlichen und unangekündigten Besetzung eines ihrer Hauptgebäude durch eine gut organisierte Bewegung von etwa 100 Personen konfrontiert, von denen viele nicht zur Universitätsgemeinschaft gehörten. Diese Bewegung war anonym, deutete von vornherein an, dass sie dies bleiben wolle, und stellte öffentlich aus hochschulpolitischer Sicht höchst problematische Forderungen wie etwa die Ankündigung, die Besetzung aufrechtzuerhalten, bis das Rektorat den Forderungen der Bewegung nachgibt. Ähnliche Forderungen wurden auch an die anderen betroffenen Hochschulen gerichtet, und die Situation wurde von den Medien aufmerksam verfolgt. Diese Aspekte, die weniger sichtbar sind als jene, die direkt mit der Besetzung der Räumlichkeiten zusammenhängen, haben in diesem Zeitraum selbstverständlich ebenfalls zu einer hohen Arbeitsbelastung geführt.

Die Aktion fiel also definitiv aus dem Rahmen dessen, was normalerweise in der Eingangshalle einer Universität passiert. Es handelte sich um eine Besetzung durch eine unbekannte, organisierte und fordernde Bewegung, was alle obengenannten Stellen in Alarmzustand versetzte, der mit fortschreitender Entwicklung der Situation in einen Zustand erhöhter Wachsamkeit überging. Alarmzustand und Wachsamkeit sind naturgemäss zeitraubende Zustände, was den grossen zeitlichen Aufwand erklärt, der für die Bewältigung dieser Krise aufgewendet werden musste.

Die Situation hätte leicht eskalieren können, vor allem, wenn noch mehr Menschen dazugekommen wären. In mehreren anderen Kantonen war eine Zwangsräumung nötig. Folglich wäre jede andere Reaktion der Universitätsleitung auf eine solche Situation unverantwortlich gewesen. Die Universität ist verpflichtet, alle Massnahmen zu treffen, damit sie ihren gesetzlichen Auftrag erfüllen und den reibungslosen Universitätsbetrieb sowie die Sicherheit ihrer Nutzerinnen und Nutzer gewährleisten kann.

1. Kann der Staatsrat seine Schätzung präziser und transparenter begründen als in seiner ersten Antwort? Inwiefern waren der Infrastrukturdienst, der Rechtsdienst und die erweiterte Universitätsleitung so stark betroffen, dass sie ihre üblichen Aufgaben nicht wahrnehmen konnten? Um wie viele Überstunden geht es?

Die angegebene Spanne (zwischen 100 000 und 200 000 Franken) war bewusst weit gefasst. Es ist unmöglich, im Nachhinein die genaue Zeit zu rekonstruieren, die die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter der Universität für die Bewältigung der Krise aufgewendet haben und diese in Relation zu der Zeit zu setzen, die sie für ihre üblichen Aufgaben aufgewendet haben, wobei letztere ebenfalls durch die Besetzung gestört waren. Wie in der ursprünglichen Antwort erwähnt, handelt es sich bei diesen geschätzten Ausgaben im Wesentlichen um Opportunitätskosten, d. h. um Kosten für Aufgaben, die nicht erfüllt werden konnten und zu einem späteren Zeitpunkt aufgeholt werden mussten. Die Universitätsleitung schätzt, dass über die gesamte Aktion rund 20 Mitarbeitende mobilisiert wurden, in unterschiedlichem Ausmass, mit einer Gesamtarbeitszeit von 900 bis 1300 Stunden und einem theoretischen Stundensatz von 90 bis 145 Franken, je nach Funktion und Lohnklasse, inklusive Sozialabgaben. Wenn man die in Rechnung gestellten Kosten hinzurechnet, insbesondere für externes Sicherheitspersonal (siehe Frage 2 unten), kann die Spanne von 100 000 bis 200 000 Franken bestätigt werden.

2. War der Einsatz der Ressourcen, vor allem für die Einstellung von Sicherheitspersonal, aussergewöhnlich? Die Frage stellt sich insbesondere im Hinblick auf die Anwesenheit von

Sicherheitspersonal an den verschiedenen Standorten während der Öffnungszeiten der Bibliotheken am Wochenende während der gesamten akademischen Zeit. Wurden diese üblichen Kosten in dem vom Staatsrat genannten Betrag ebenfalls berücksichtigt?

Aus den in der Antwort auf Frage 1 oben genannten Gründen hat die Universität, insbesondere auf Ersuchen der Kantonspolizei, eine grössere Anzahl externer Sicherheitskräfte eingestellt. Damit sollten mögliche Ausschreitungen verhindert werden, die vor allem zu Beginn der Besetzung nicht auszuschliessen waren. So gesehen waren die eingesetzten Ressourcen durchaus aussergewöhnlich, und die daraus resultierenden aussergewöhnlichen Kosten wurden im von Staatsrat genannten Betrag berücksichtigt.

3. Waren die eingesetzten Ressourcen, insbesondere für die Einstellung von Sicherheitspersonal, unverhältnismässig? War die tägliche Präsenz der Polizei vor Ort notwendig? Lässt sich daraus schlussfolgern, dass die Reaktion auf die Mobilisierung letztlich teurer war als die Mobilisierung selbst?

Die mobilisierten Ressourcen waren nicht unverhältnismässig. Aufgrund der knappen Datenlage am 13. Mai 2024 und konfrontiert mit einer organisierten, unbekanntem, bewusst anonymen und fordernden Bewegung hatte die Universität keine andere Wahl, als das gewählte Dispositiv in Absprache mit der BKAD und mit der Kantonspolizei umzusetzen.

Der Staatsrat erinnert daran, dass die Hauptaufgabe der Universität darin besteht, eine Hochschulausbildung anzubieten und durch Forschung zur Erweiterung wissenschaftlicher Erkenntnisse beizutragen, und nicht darin, Besetzungen wie im Mai und Juni dieses Jahres zu bewältigen. Mitten in der Prüfungszeit bestand die Hauptaufgabe des Rektorats der Universität darin, angemessene Studien- und Arbeitsbedingungen für ihre Studierenden und Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter zu gewährleisten. Es ist sehr bedauerlich, dass die Protestierenden, insbesondere diejenigen, die an der Universität Freiburg immatrikuliert sind, sich dafür entschieden haben, ein Universitätsgebäude zu besetzen, anstatt die Kultur eines konstruktiven Dialogs zu bevorzugen, die die Universität seit jeher pflegt.

Schliesslich führte diese Situation für einige Mitarbeitende, die unfreiwillig in die Krise hineingezogen wurden, nicht nur zu einer massiven Arbeitsüberlastung, sondern auch zu Stress oder gar Angst angesichts einer beunruhigenden Situation, mit der sie sich im Rahmen ihrer Tätigkeit nicht auseinandersetzen sollten. Sie verdienen deshalb unsere Anerkennung.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-181

Coûts de la mobilisation estudiantine pour un cessez-le-feu en Palestine : le Conseil d'Etat peut-il apporter certaines précisions ?

Auteure :	Menétrey Lucie
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	19.07.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	19.07.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	24.09.2024

I. Question

Dans sa réponse à la question 2024-GC-116, le Conseil d'Etat estime le coût de la mobilisation estudiantine à l'Université de Fribourg en faveur d'un cessez-le-feu en Palestine « entre 100 000 et 200 000 francs, voire plus ». Cette fourchette paraît relativement haute et vague. Elle appelle donc à davantage de transparence et nécessite quelques précisions.

En effet, et pour rappel, la mobilisation, qui a débuté le lundi 13 mai 2024, n'a en aucun cas constitué une occupation les manifestant-e-s ayant délibérément quitté l'Université à sa fermeture. L'action estudiantine s'est ainsi déroulée sur plusieurs jours mais uniquement durant les heures d'ouverture du bâtiment de PER21 et consistait à visibiliser pacifiquement le massacre qui perdure à ce jour à Gaza. Un usage accru du Hall de PER21 a certes eu lieu, mais les activités qui s'y sont déroulées ne sortaient pas grandement du cadre de ce qui se passe habituellement dans le hall d'une université, un lieu de vie et de rencontre pour les étudiant-e-s. Aucune activité n'a d'ailleurs été entravée et, comme le relève le Conseil d'Etat, « l'Université a pu remplir sa mission sans interruption ».

Il convient désormais d'apporter quelques précisions sur les coûts articulés dans la réponse précitée, notamment en répondant aux questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat peut-il affiner son estimation et la justifier de manière plus précise et transparente que dans sa première réponse ? En quoi le service des infrastructures, le service juridique et la direction élargie de l'Université ont-ils été impactés au point qu'ils n'ont pas pu répondre à leurs tâches courantes ? De combien d'heures supplémentaires est-il question ?
2. Les ressources utilisées, notamment pour l'engagement de personnel de sécurité étaient-elles inhabituelles ? Référence est ici faite en particulier à la présence d'agent-e-s de sécurité sur les différents sites lors des heures d'ouverture des bibliothèques le week-end et ce durant toute la période académique. Ces coûts usuels ont-ils été pris en compte dans le montant avancé par le Conseil d'Etat ?
3. Les ressources utilisées, notamment pour l'engagement de personnel de sécurité étaient-elles disproportionnées ? La présence quotidienne sur site de la police était-elle nécessaire ? Peut-on le cas échéant en déduire que la réponse à la mobilisation était finalement plus coûteuse que la mobilisation elle-même ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, il semble important de rappeler que la mobilisation dont il est question ici ne constituait pas une simple activité estudiantine pacifique, comparable à d'autres. La direction de l'Université s'est trouvée confrontée à l'occupation volontairement non annoncée d'un de ses bâtiments clé par un mouvement bien organisé d'une centaine de personnes dont un grand nombre ne faisait pas partie de la communauté universitaire. Ce mouvement était anonyme, en indiquant d'emblée qu'il le resterait, et proférait publiquement des revendications hautement problématiques relatives à la politique universitaire ; par exemple, la promesse de maintenir l'occupation jusqu'à ce que le Rectorat cède aux revendications du mouvement. Des revendications similaires ont été adressées aux autres hautes écoles concernées, et la situation a fait l'objet d'un étroit suivi médiatique. Il va de soi que ces éléments, moins visible que ceux liés directement à l'occupation des lieux, ont également généré une charge de travail importante dans cette période.

L'action sortait donc bel et bien du cadre de ce qu'il se passe habituellement dans le hall d'une université. Il s'agissait d'une occupation par un mouvement inconnu, organisé et revendicateur, ce qui a placé l'ensemble des services susmentionnés dans un état d'alerte, puis dans un état de vigilance accrue au fur et à mesure du développement de la situation. Alerte et vigilance sont par définition des états chronophages, ce qui explique la quantité d'heures passées à la gestion de cette crise.

La situation aurait facilement pu dégénérer, notamment si un plus grand nombre de personnes s'y était ajouté. Dans plusieurs autres cantons, une évacuation forcée des institutions était nécessaire. Par conséquent, toute autre réaction de la direction de l'Université face à une telle situation eut été irresponsable. L'Université est tenue de prendre toutes les mesures afin qu'elle puisse remplir sa mission légale et pour assurer la bonne marche de l'institution et la sécurité de ses utilisateurs et utilisatrices.

1. Le Conseil d'Etat peut-il affiner son estimation et la justifier de manière plus précise et transparente que dans sa première réponse ? En quoi le service des infrastructures, le service juridique et la direction élargie de l'Université ont-ils été impactés au point qu'ils n'ont pas pu répondre à leurs tâches courantes ? De combien d'heures supplémentaires est-il question ?

La fourchette communiquée (entre 100 000 et 200 000 francs) était volontairement large, car il est impossible de reconstituer a posteriori le temps exact passé par les collaborateurs et collaboratrices de l'Université à la gestion de la crise, par opposition au temps passé aux tâches usuelles et qui étaient elles-mêmes perturbées par l'occupation. Comme indiqué dans la réponse initiale, ces dépenses estimées représentent essentiellement un coût d'opportunité, à savoir le coût de tâches qui n'ont pas pu être assumées et doivent être rattrapées ultérieurement. La direction de l'Université estime ainsi qu'une vingtaine de collaborateurs et collaboratrices ont été mobilisés sur l'ensemble de l'action, à des degrés divers, pour un total compris entre 900 et 1300 heures et pour un taux horaire théorique compris entre 90 et 145 francs, selon la fonction et la classe salariale de chacun, charges sociales comprises. En y rajoutant les coûts facturés, notamment pour le personnel de sécurité externe (voir question 2 ci-après), la fourchette de 100 000 à 200 000 francs peut être confirmée.

2. Les ressources utilisées, notamment pour l'engagement de personnel de sécurité étaient-elles inhabituelles ? Référence est ici faite en particulier à la présence d'agent-e-s de sécurité sur les différents sites lors des heures d'ouverture des bibliothèques le week-end et ce durant toute la

période académique. Ces coûts usuels ont-ils été pris en compte dans le montant avancé par le Conseil d'Etat ?

Pour les raisons invoquées en réponse à la question 1 ci-dessus, l'Université a engagé, notamment à la demande de la police cantonale, un nombre plus important d'agents de sécurité externes. Il s'agissait de prévenir d'éventuels débordements, impossibles à exclure surtout au début de l'occupation. Ainsi, les ressources utilisées étaient tout à fait inhabituelles, et la part inhabituelle des coûts qui en résulte a été prise en compte dans le montant avancé par le Conseil d'Etat.

3. Les ressources utilisées, notamment pour l'engagement de personnel de sécurité étaient-elles disproportionnées ? La présence quotidienne sur site de la police était-elle nécessaire ? Peut-on le cas échéant en déduire que la réponse à la mobilisation était finalement plus coûteuse que la mobilisation elle-même ?

Les ressources mobilisées n'étaient pas disproportionnées. Sur la base du faible nombre d'éléments à disposition le 13 mai 2024, et confronté à un mouvement organisé, inconnu, volontairement anonyme et revendicateur, l'Université n'avait d'autre choix que de mettre en place le dispositif retenu, d'un commun accord avec la DFAC et avec la police cantonale.

Le Conseil d'Etat rappelle que le rôle principal de l'Université est de dispenser un enseignement de formation supérieure et de concourir par la recherche à la progression de connaissances scientifiques, et non pas de gérer des occupations telles que celle vécue en mai et juin derniers. En pleine période d'examens, le Rectorat de l'Université avait pour mission principale d'assurer des conditions d'études adéquates pour ses étudiants et étudiantes ainsi que pour ses collaborateurs et collaboratrices. Il est fortement regrettable que les manifestants et manifestantes, et notamment ceux et celles qui sont immatriculés à l'Université de Fribourg, ont choisi d'occuper un bâtiment universitaire plutôt que de privilégier la culture d'un dialogue constructif que promeut l'Université depuis toujours.

Enfin, pour certains collaborateurs et certaines collaboratrices impliqués malgré eux dans cette crise, cette situation a été non seulement la source d'une intense surcharge de travail, mais aussi de stress, voire d'anxiété face à une situation perturbante et à laquelle ils ne devraient pas être confrontés dans le cadre de leur fonction. Ils et elles méritent notre reconnaissance.

Antwort des Staatsrats auf einen parlamentarischen Vorstoss

Anfrage 2024-GC-183

Wie sorgt der Kanton Freiburg für IT-Resilienz?

Urheber:	Dorthe Sébastien / Michellod Savio
Anzahl Mitunterzeichner/innen:	0
Einreichung:	22.07.2024
Begründung:	---
Überweisung an den Staatsrat:	22.07.2024
Antwort des Staatsrats:	24.09.2024

I. Anfrage

In der Anfrage «Welche Auswirkungen hat der Verlust gewisser Mandate des ITA?» ging es uns insbesondere um die IT-Souveränität des Kantons. Der von CrowdStrike verursachte weltweite Computerausfall, der am 19. Juli 2024 Millionen von Computern betraf, hatte weitreichende Auswirkungen und macht die Frage der IT-Souveränität noch aktueller.

Wir stellen demnach die folgenden zusätzlichen Fragen:

1. War die Kantonsverwaltung von diesem Ausfall betroffen? Wenn ja, in welchem Ausmass und mit welchen Folgen für die Bürgerinnen und Bürger?
2. Welche spezifischen Massnahmen plant der Staatsrat, um die Abhängigkeit von externen Dienstleistern zu verringern? Welche Massnahmen werden ergriffen, um die interne IT-Infrastruktur zu stärken und die Resilienz gegen künftige globale Ausfälle zu erhöhen?
3. Hat der Staatsrat bereits eine Schätzung der durch einen grossen, die öffentlichen Dienste betreffenden Ausfall (Datenverlust, Betriebsunterbrechungen, verlorene Arbeitsstunden usw.) entstehenden direkten und indirekten Kosten vorgenommen? Wenn ja, wie hoch sind diese?

II. Antwort des Staatsrats

1. *War die Kantonsverwaltung von diesem Ausfall betroffen? Wenn ja, in welchem Ausmass und mit welchen Folgen für die Bürgerinnen und Bürger?*

Nein, die Kantonsverwaltung war von der von «CrowdStrike» verursachten IT-Panne nicht betroffen.

2. *Welche spezifischen Massnahmen plant der Staatsrat, um die Abhängigkeit von externen Dienstleistern zu verringern? Welche Massnahmen werden ergriffen, um die interne IT-Infrastruktur zu stärken und die Resilienz gegen künftige globale Ausfälle zu erhöhen?*

Der Staat Freiburg war zwar nicht von der oben erwähnten Panne betroffen, ist aber nicht vor einer Panne grösseren Ausmasses gefeit. So häufen sich derzeit die Cybervorfälle, und der digitale Wandel stellt uns vor immer grössere Herausforderungen.

Die Strategie der Cybersicherheit und der IT-Souveränität des Staates Freiburg ist in diesem Kontext zu sehen. Ihre Ausarbeitung wurde vom Amt für Informatik und Telekommunikation initiiert und im Frühling 2024 dem Staatsrat unterbreitet, der sie im Grundsatz gutgeheissen hat.

Ziel ist es, dass der Staat Freiburg die Herausforderungen und Risiken der Digitalisierung meistern kann, resilient, souverän und proaktiv. Dies lässt sich über zwei zentrale Ausrichtungen der angesprochenen Strategie erreichen. Bei der ersten handelt es sich um eine Strategie zur Stärkung der Resilienz der digitalen Infrastruktur des Staates im Krisenfall und zur Stärkung seiner digitalen Souveränität. Dabei geht es um die Befähigung des Staates, unter allen Umständen die Kontinuität seiner Führung, seiner systemrelevanten Aufgaben und der öffentlichen Sicherheit gegenüber Cyberrisiken zu gewährleisten. Bei der zweiten, umfassenderen Ausrichtung handelt es sich um eine kantonale Cybersicherheitsstrategie.

Diese Strategien werden selbstverständlich aus Sicherheitsgründen nicht veröffentlicht. Das Thema könnte hingegen in der Unterkommission ITA der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission diskutiert werden.

Die Cybersicherheit wird vom ITA und auch von anderen Stellen, z. B. der Polizei, die ebenfalls involviert ist, sehr ernst genommen. Das ITA ergreift im Rahmen der ihm zugewiesenen Mittel alle Massnahmen zur Risikominderung. So wird beispielsweise der Datenverkehr von einem Security Operation Center (SOC) permanent überwacht.

Es ist anzumerken, dass die internen Ressourcen (VZÄ), die dem ITA vom Staatsrat im Rahmen der von diesem vorzunehmenden Budgetaufstellung und Prioritätensetzung zugestanden werden, kein Insourcing aller gewünschten Leistungen erlauben. Somit bleibt keine andere Wahl, als bestimmte Leistungen über Verträge mit Dritten zu finanzieren. Diesbezüglich hält der Staatsrat fest, dass er beschlossen hat, eine Analyse der vom ITA vergebenen externen Aufträge (Basis Rechnung 2024) zu veranlassen. Es soll auch geprüft werden, ob es sinnvoll ist, ITA-interne Fachkräfte einzustellen und so die Outsourcing-Kosten zu senken. Dies könnte sich für den Staat als vorteilhaft erweisen, sowohl in finanzieller Hinsicht als auch in Bezug auf das interne Know-how.

3. *Hat der Staatsrat bereits eine Schätzung der durch einen grossen, die öffentlichen Dienste betreffenden Ausfall (Datenverlust, Betriebsunterbrechungen, verlorene Arbeitsstunden usw.) entstehenden direkten und indirekten Kosten vorgenommen? Wenn ja, wie hoch sind diese?*

Es wurde keine solche Schätzung vorgenommen, da die diesbezüglichen Hypothesen sehr unterschiedlich sein können.

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2024-GC-183

Comment le canton de Fribourg assure-t-il sa résilience face aux pannes informatiques ?

Auteurs :	Dorthe Sébastien / Michellod Savio
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	22.07.2024
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	22.07.2024
Réponse du Conseil d'Etat :	24.09.2024

I. Question

Dans la question 2024-GC-168 « SITel, quelles conséquences à la suite de la perte de certains mandats ? », nous nous inquiétons notamment de la souveraineté informatique du canton. La panne informatique mondiale causée par CrowdStrike, ayant affecté des millions d'ordinateurs le 19 juillet dernier, a eu des répercussions significatives et rend la question de la souveraineté informatique encore plus actuelle.

Par conséquent, nous posons les questions complémentaires suivantes :

1. L'Administration cantonale a-t-elle été touchée par cette panne ? Le cas échéant, dans quelle mesure et avec quelles conséquences pour les citoyennes et citoyens ?
2. Quelles actions spécifiques le Conseil d'Etat envisage-t-il pour réduire la dépendance aux prestataires externes ? Quelles mesures sont prises pour renforcer les infrastructures informatiques internes et accroître la résilience face à de futures pannes mondiales ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà effectué une estimation des coûts directs et indirects occasionnés par une panne d'ampleur affectant les services publics (pertes de données, interruptions de services, heures de travail perdues, etc.) ? Le cas échéant, quels sont ces coûts ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *L'Administration cantonale a-t-elle été touchée par cette panne ? Le cas échéant, dans quelle mesure et avec quelles conséquences pour les citoyennes et citoyens ?*

Non, l'Administration cantonale n'a pas été touchée par la panne informatique « CrowdStrike ».

2. *Quelles actions spécifiques le Conseil d'Etat envisage-t-il pour réduire la dépendance aux prestataires externes ? Quelles mesures sont prises pour renforcer les infrastructures informatiques internes et accroître la résilience face à de futures pannes mondiales ?*

Si l'Etat de Fribourg n'a pas été impacté par la panne précitée, il n'est toutefois pas à l'abri d'une panne d'ampleur. Il est en effet constaté une accélération des cyberincidents et une multiplication des défis de la mutation numérique.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la stratégie de cyberrésilience et de souveraineté numérique pour l'Etat de Fribourg. L'établissement de cette stratégie a été initié par le Service de l'informatique et des télécommunication (SITel) et porté au printemps 2024 devant le Conseil d'Etat, qui en a validé le principe. Le but recherché est un Etat de Fribourg qui puisse maîtriser les défis et les risques du numérique en étant résilient, souverain et proactif. Pour ce faire, deux pans principaux de la stratégie précitée peuvent être relevés. Il s'agit premièrement d'une stratégie pour renforcer la résilience des infrastructures numériques de l'Etat en case de crise et pour renforcer sa souveraineté numérique. Est visée ici la capacité de l'Etat à assurer en toute circonstance la continuité de sa conduite, de ses tâches systémiques et de la sécurité publique face aux cyberrisques. Le deuxième pan, plus large, consiste en une stratégie cantonale de cybersécurité.

Pour des raisons évidentes de sécurité, les stratégies précitées ne font pas l'objet d'une publication. Le sujet pourrait par contre faire l'objet de discussions à la Commission des finances et de gestion, sous-commission SITel.

Le domaine de la cybersécurité est pris très au sérieux par le SITel et également par d'autres entités, par exemple la Police qui est aussi impliquée. Le SITel entreprend toutes les actions, dans la limite des moyens qui lui sont attribués, afin de limiter les risques. Par exemple, un « security operation center » (SOC) assure une surveillance permanente du trafic de données.

A relever que les ressources internes (EPT) accordées au SITel par le Conseil d'Etat, dans le cadre de l'établissement des budgets et des priorités que doit faire ce dernier, ne permettent pas d'internaliser toutes les prestations souhaitées. Il n'y a ainsi pas d'autres choix que de financer certaines prestations par des contrats avec des tiers. Sur ce sujet, le Conseil d'Etat précise qu'il a décidé de lancer une analyse sur les mandats externes (base comptes 2024) octroyés par SITel. Il sera en outre examiné l'opportunité d'engager des forces internes au SITel, en diminuant les coûts d'externalisation. Cette opération pourrait s'avérer bénéfique pour l'Etat, tant au niveau financier qu'au niveau des connaissances internes.

3. Le Conseil d'Etat a-t-il déjà effectué une estimation des coûts directs et indirects occasionnés par une panne d'ampleur affectant les services publics (pertes de données, interruptions de services, heures de travail perdues, etc.) ? Le cas échéant, quels sont ces coûts ?

Une telle estimation n'a pas été réalisée, les hypothèses à retenir pouvant fortement varier.

Composition du Grand Conseil
Zusammensetzung des Grossen Rates

Novembre 2024
November 2024

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
1. Fribourg-Ville (13 membres : 2 Le Centre, 4 PS, 2 PLR-PVL, 4 VEA, 1 UDC) <i>Stadt Freiburg</i> (13 Mitglieder: 2 Die Mitte, 4 SP, 2 FDP-GLP, 4 GB, 1 SVP)			
Altermatt Bernhard, historien, Fribourg	Le Centre/Die Mitte	1977	2020
Berset Christel, déléguée à l'enfance et à la jeunesse, Fribourg	PS/SP	1969	2020
de Weck Antoinette, avocate, Fribourg	PLR-PVL/FDP-GLP	1956	2007
Dietrich Laurent, économiste, vice-syndic, Fribourg	Le Centre/Die Mitte	1972	2013
Galley Liliane, spécialiste en prévention et administration publique, Fribourg	VEA/GB	1973	2021
Ingold François, formateur HEP, Fribourg	VEA/GB	1977	2021
Moussa Elias, avocat, Fribourg	PS/SP	1984	2016
Papaux David, avocat, économiste, informaticien, Fribourg	UDC/SVP	1981	2021
Rey Benoît, chef du département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	VEA/GB	1958	1996
Schumacher Jean-Daniel, médecin, Bourguillon	PLR-PVL/FDP-GLP	1956	2016
Steiert Thierry, syndic, Fribourg	PS/SP	1963	2016
Vuilleumier Marc, ethnologue, coll. sc., Fribourg	VEA/GB	1980	2021
Zurich Simon, juriste, Fribourg	PS/SP	1990	2021
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
2. Sarine-Campagne (23 membres : 5 Le Centre, 5 PS, 6 PLR-PVL, 4 VEA, 3 UDC) <i>Saane-Land</i> (23 Mitglieder: 5 Die Mitte, 5 SP, 6 FDP-GLP, 4 GB, 3 SVP)			
Bapst Pierre-Alain, directeur de Terroir Fribourg, Treyvaux	PLR-PVL/FDP-GLP	1979	2021
Berset Alexandre, consultant en gestion du CO ₂ , Lentigny	VEA/GB	1990	2021
Berset Nicolas, comptable, Ferpicloz	UDC/SVP	1983	2023
Bonny David, adjoint de direction au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR-PVL/FDP-GLP	1976	2011
Bronchi Laurent, enseignant, Granges-Paccot	VEA/GB	1965	2024
Clément Christian, ingénieur, Arconciel	Le Centre/Die Mitte	1975	2021
Cotting Charly, agriculteur, Ependes	PLR-PVL/FDP-GLP	1976	2020
Dafflon Hubert, chef d'entreprise, Grolley	Le Centre/Die Mitte	1958	2015
Defferrard Francine, avocate, Villars-sur-Glâne	Le Centre/Die Mitte	1967	2016
Dorthe Sébastien, avocat, Matran	PLR-PVL/FDP-GLP	1982	2019
Galley Nicolas, policier, Ecuwillens	UDC/SVP	1985	2016
Lepori Sandra, juriste, Treyvaux	PLR-PVL/FDP-GLP	1987	2021
Marmier Bruno, traducteur indépendant, Villars-sur- Glâne	VEA/GB	1975	2016
Lucie Ménétrety, étudiante, Lentigny	PS/SP	1999	2023
Michel Pascale, sociologue, Neyruz	PS/SP	1976	2023
Morel Bertrand, avocat, Lentigny	Le Centre/Die Mitte	1975	2016

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Corminboeuf	UDC/SVP	1970	2007
Rey Alizée, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1987	2021
Savoy Françoise, adjointe de direction CO, Corpataux	PS/SP	1976	2021
Tritten Sophie, juriste, Vuisternens-en-Ogoz	VEA/GB	1976	2021
Wicht Jean-Daniel, directeur Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Villars-sur-Glâne	PLR-PVL/FDP-GLP	1958	2007
Zamofing Dominique, maître-agriculteur, Posieux	Le Centre/Die Mitte	1972	2014

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
3. Sense (15 Mitglieder: 5 Die Mitte, 2 SP, 2 FDP-GLP, 3 GB, 3 SVP) Singine (15 membres : 5 Le Centre, 2 PS, 2 PLR-PVL, 3 VEA, 3 UDC)			
Aebischer Eliane, Schulleiterin, Düdingen	PS/SP	1967	2016
Baeriswyl Laurent, OS-Direktor, Düdingen	Le Centre/Die Mitte	1975	2021
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	Le Centre/Die Mitte	1963	2004
Brügger Adrian, Meisterlandwirt / Agrokaufmann HF, Düdingen	UDC/SVP	1981	2016
Bürdel Daniel, Betriebswirtschafter, Plaffeien	Le Centre/Die Mitte	1974	2015
Bürgisser Nicolas, Immobilienentwickler, Tafers	PLR-PVL/FDP-GLP	1963	2016
Freiburghaus Andreas, Meisterlandwirt, Wünnewil	PLR-PVL/FDP-GLP	1961	2021
Hauswirth Urs, Vermessungszeichner, Düdingen	PS/SP	1974	2021
Julmy Markus, Betriebsleiter-Geschäftsführer, Schmitten	Le Centre/Die Mitte	1971	2019
Kehl Roland, Lehrer, Tafers	VEA/GB	1976	2023
Urs Perler, Schmitten	VEA/GB	1977	2024
Riedo Bruno, Immobilienberater, Ueberstorf	UDC/SVP	1962	2021
Schneuwly Achim, Vermögensberater, Oberschrot	UDC/SVP	1967	2019
Schwaller-Merkle Esther, Pensionierte, Dozentin, Düdingen	Le Centre/Die Mitte	1956	2019
Stöckli Markus, Pensionierter, Tafers	VEA/GB	1957	2021

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
4. Gruyère (20 membres : 5 Le Centre, 4 PS, 6 PLR-PVL, 3 UDC, 2 VEA) Greyerz (20 Mitglieder : 5 Die Mitte, 4 SP, 6 FDP-GLP, 3 SVP, 2 GB)			
Bapst Bernard, garde-frontière, Hauteville	UDC/SVP	1960	2019
Barras Eric, agriculteur, Châtel-sur-Montsalvens	UDC/SVP	1969	2021
Beaud Catherine, réviseure-comptable, Riaz	Le Centre/Die Mitte	1982	2021
Clément Bruno, géographe, Charmey	VEA/GB	1969	2021
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	Le Centre/Die Mitte	1958	2011
Gaillard Bertrand, maître-menuisier, La Roche	Le Centre/Die Mitte	1973	2016
Glasson Benoît, charpentier/technicien en construction bois, Sorens	PLR-PVL/FDP-GLP	1973	2018
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Kubski Grégoire, avocat, Bulle	PS/SP	1991	2019
Lauber Pascal, préposé à l'Office des poursuites, Morlon	PLR-PVL/FDP-GLP	1971	2019
Levrat Marie, étudiante, Vuadens	PS/SP	1998	2021

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Morand Jacques, chef d'entreprise, Bulle	PLR-PVL/FDP-GLP	1963	2016
Sophie Moura, directrice d'établissement scolaire, Riaz	PLR-PVL/FDP-GLP	1978	2023
Pasquier Nicolas, dr. sc. nat., maître professionnel, Bulle	VEA/GB	1978	2016
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Remy-Ruffieux Annick, directrice administrative, économiste d'entreprise HES, Charmey	Le Centre/Die Mitte	1978	2021
Savary Daniel, Architecte ETS, gérant d'établissements publics, Avry-devant-Pont	PLR-PVL/FDP-GLP	1996	2024
Sudan Stéphane, enseignant CO, Broc	Le Centre/Die Mitte	1968	2016
Zermatten Estelle, infirmière, case manager, Bulle	PLR-PVL/FDP-GLP	1995	2021
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
5. See (13 Mitglieder: 2 Die Mitte, 2 SP, 4 FDP-GLP, 3 SVP, 2 GB) <i>Lac</i> (13 membres : 2 Le Centre, 2 PS, 4 PLR-PVL, 3 UDC, 2 VEA)			
Aebischer Matthieu, Sugiez, ingénieur en environnement	VEA/GB	1986	2024
Baschung Carole, Bankfachfrau - Teamleiterin - Betriebsökonomin, Murten	Le Centre/Die Mitte	1987	2021
Bortoluzzi Flavio, Schreiner/Unternehmer, Muntelier	UDC/SVP	1977	2021
Esseiva Catherine, Bauingenieurin, Ried bei Kerzers	PLR-PVL/FDP-GLP	1976	2021
Hayoz Helfer Regula, Primarlehrerin, Bärfischen	VEA/GB	1977	2021
Herren-Rutschi Rudolf, Landwirt, Lurtigen	UDC/SVP	1970	2016
Jakob Christine, kaufm. Angestellte, Murten	PLR-PVL/FDP-GLP	1966	2015
Kaltenrieder André, chef de projets-spécialiste MT/BT, Sugiez	PLR-PVL/FDP-GLP	1968	2019
Schmid Ralph Alexander, Chirurg/Professor, Lugnorre	VEA/GB	1959	2011
Schroeter Alexander Peter, Dozent, Murten	PS/SP	1964	2024
Senti Julia, Juristin, Murten	PS/SP	1989	2016
Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten	UDC/SVP	1957	2007
Tschümperlin Dominic Emanuel, Anwalt, Gurmels	Le Centre/Die Mitte	1990	2023
Wieland Philipp, Unternehmer, Cressier	PLR-PVL/FDP-GLP	1978	2024
	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
6. Glâne (8 membres : 2 Le Centre, 1 PS, 2 PLR-PVL, 2 UDC, 1 VEA) <i>Glâne</i> (8 Mitglieder : 2 Die Mitte, 1 SP, 2 FDP-GLP, 2 SVP, 1 GB)			
Dumas Jacques, agriculteur, chef d'équipe SIERA, Vuisternens-devant-Romont	UDC/SVP	1965	2021
Dupré Lucas, agriculteur, comptable, Villargiroud	UDC/SVP	1995	2021
Fattebert David, économiste d'entreprise, Le Châtelard	Le Centre/Die Mitte	1978	2020
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR-PVL/FDP-GLP	1961	2007
Jaquier Armand, secrétaire régional, Romont	PS/SP	1961	2018
Menoud-Baldi Luana, employée de commerce, responsable de projet, Sommentier	Le Centre/Die Mitte	1971	2021
Robatel Pauline, avocate-stagiaire, Torny-le-Grand	PLR-PVL/FDP-GLP	1995	2021
Roulin Daphné, greffière, Torny	VEA/GB	1989	2021

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
7. Broye (11 membres: 3 Le Centre, 1 PS, 3 PLR-PVL, 2 UDC, 2 VEA) <i>Broye</i> (11 Mitglieder: 3 Die Mitte, 1 SP, 3 FDP-GLP, 2 SVP, 2 GB)			
Chardonnens Christophe, avocat, Monbrelloz	PLR-PVL/FDP-GLP	1967	2021
Chardonnens Jean-Daniel, directeur/administrateur, Fétigny	UDC/SVP	1965	2016
Collomb Eric, directeur, Lully	Le Centre/Die Mitte	1969	2007
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	Le Centre/Die Mitte	1963	2011
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	Le Centre/Die Mitte	1973	2011
Raetzo Carole, technicienne de laboratoire, Rueyres- les-Prés	VEA/GB	1969	2021
Raetzo Tina, étudiante, Rueyres-les-Prés	VEA/GB	1997	2021
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante, Vesin	PLR-PVL/FDP-GLP	1967	2008
Thévoz Ivan, arboriculteur, agriculteur, maraîcher, Russy	UDC/SVP	1988	2021
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR-PVL/FDP-GLP	1962	2011

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
8. Veveyse (7 membres: 2 Le Centre, 2 PS, 1 PLR-PVL, 2 UDC) <i>Vivisbach</i> (7 Mitglieder: 2 Die Mitte, 2 SP, 1 FDP-GLP, 2 SVP)			
Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Fahrni Marc, agriculteur, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1964	2021
Genoud (Braillard) François, enseignant, Châtel-St- Denis	Le Centre/Die Mitte	1957	2016
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011
Michellod Savio, juriste, Granges (Veveyse)	PLR-PVL/FDP-GLP	1985	2020
Pauchard Marc, ingénieur HES, Progens	Le Centre/Die Mitte	1966	2021
Vial Pierre, enseignant, Progens	PS/SP	1978	2021

Président/Präsident:

Première vice-présidente/1. Vize-Präsidentin:

Deuxième vice-président/2. Vize-Präsident:

Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

Françoise Savoy (PS/SP, SC)

Bruno Marmier (VEA/GB, SC)

Table des matières

Lois

Signature	Titre	Traitement	Page
2023-DFIN-54	Loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	Message	4191
		Préavis	4219
		Entrée en matière	4031
		Première lecture	4035
		Deuxième lecture	4044
		Vote final	4044
2024-DSJS-177	Loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques	Message	4227
		Préavis	4235
		Entrée en matière	3965
		Première lecture	3970
		Deuxième lecture	3972
		Vote final	3973
2024-DFIN-35	Loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2025	Message	4221
		Préavis	4225
		Entrée en matière	4024
		Première lecture	4024
		Deuxième lecture	4030
		Vote final	4030

Rapports

Signature	Titre	Traitement	Page
2024-DIAF-26	Des prix justes pour les familles paysannes (Rapport sur postulat 2024-GC-41)	Rapport	4381
		Discussion	4070
2024-DIAF-17	Rapport agricole 2024	Rapport	4237
		Discussion	4062

Budget de l'Etat

Signature	Titre	Traitement	Page
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2025	Entrée en matière générale	3974
		Renvoi	3987
		Récapitulation générale	4022
2023-DFIN-36	Direction des finances (2025)	Examen de détail	3988
2023-DFIN-36	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (2025)	Examen de détail	3991
2023-DFIN-36	Direction de la santé et des affaires sociales (2025)	Examen de détail	3997
2023-DFIN-36	Direction de la formation et des affaires culturelles (2025)	Examen de détail	4006
		Examen de détail (suite)	4008
2023-DFIN-36	Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat (2025)	Examen de détail	4014
2023-DFIN-36	Pouvoir législatif (2025)	Examen de détail	4015
2023-DFIN-36	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (2025)	Examen de détail	4016
2023-DFIN-36	Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (2025)	Examen de détail	4018
2023-DFIN-36	Direction de la sécurité, de la justice et du sport (2025)	Examen de détail	4020
2023-DFIN-36	Pouvoir judiciaire (2025)	Examen de détail	4021

Signature	Titre	Traitement	Page
2023-DFIN-36	Décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2025	Message	4117
		Préavis	4186
		Entrée en matière	4023
		Lecture des articles	4023
		Vote final	4023

Motions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2024-GC-86	Barras Eric Glasson Benoît	Carte de paiement pour les demandeurs d'asile	Réponse du Conseil d'Etat	4411
2024-GC-89	Thévoz Ivan Chardonnens Jean-Daniel	Survie des pêcheurs et gestion plus durable de la population de cormorans	Réponse du Conseil d'Etat	4419
			Prise en considération	4057
2024-GC-115	Kubski Grégoire Ingold François	Transparence des rapports de l'Inspection des finances	Réponse du Conseil d'Etat	4431
			Prise en considération	4053
2024-GC-127	Tritten Sophie Rey Alizée	L'information : un bien public à protéger	Réponse du Conseil d'Etat	4446
			Prise en considération	4077
2024-GC-250	Savary Daniel Lepori Sandra	Pour l'intégration d'un critère de domicile pour le Master en médecine à l'UNIFR	Dépôt et développement	4390
2024-GC-276	Esseiva Catherine Michellod Savio	L'eau avec efficacité : « Etablissement d'un concept de réutilisation de l'eau potable » !	Dépôt et développement	4401

Postulats

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2023-GC-82	Ingold François Repond Brice <i>Auteure remplaçante :</i> <i>Esseiva Catherine</i>	Où sont les bornes !	Réponse du Conseil d'Etat	4403
			Prise en considération	4073
2023-GC-289	Zurich Simon Freiburghaus Andreas	Quel financement pour les prestations liées au vieillissement de la population ?	Réponse du Conseil d'Etat	4407

Questions

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2024-GC-124	Michel Pascale Bonny David	Réforme des PC AVS - AI : Quelles conséquences pour les bénéficiaires fribourgeois-es ?	Réponse du Conseil d'Etat	4435
2024-GC-159	Baeriswyl Laurent Freiburghaus Andreas	Gestion économique et organisation du Campus Schwarzsee/Lac-Noir	Réponse du Conseil d'Etat	4452
2024-GC-163	Pauchard Marc	Augmentation des places en institution pour les personnes en situation de handicap dans les régions périphériques	Réponse du Conseil d'Etat	4460
2024-GC-168	Michellod Savio Dorthe Sébastien	SITel, quelles conséquences à la suite de la perte de certains mandats ?	Réponse du Conseil d'Etat	4468

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2024-GC-171	Pasquier Nicolas Berset Christel	Pourquoi l'expérimentation avec des animaux de laboratoire se poursuit-elle dans le Canton de Fribourg ?	Réponse du Conseil d'Etat	4474
2024-GC-172	Kubski Grégoire	Opposition du sport à la culture – conséquences de la modification de répartition de la LoRo	Réponse du Conseil d'Etat	4490
2024-GC-181	Menétrey Lucie	Coûts de la mobilisation estudiantine pour un cessez-le-feu en Palestine : le Conseil d'Etat peut-il apporter certaines précisions ?	Réponse du Conseil d'Etat	4498
2024-GC-183	Dorthe Sébastien Michellod Savio	Comment le canton de Fribourg assure-t-il sa résilience face aux pannes informatiques ?	Réponse du Conseil d'Etat	4504
2024-GC-247	Wicht Jean-Daniel Galley Liliane	Notre canton met-il tout en œuvre pour développer les activités de l'EPFL à BlueFactory ?	Dépôt et développement	4388
2024-GC-251	Clément Bruno Dupré Lucas	Chauffages à distance au bois, quelles solutions pour l'élimination des cendres ?	Dépôt et développement	4391
2024-GC-252	Savary Daniel	Quel soutien pour le Morat-Fribourg ?	Dépôt et développement	4392
2024-GC-253	Kolly Gabriel Bapst Bernard	Passage piétons à la sortie de Corbières : il faut que le canton sécurise un axe important du sentier du Lac de la Gruyère	Dépôt et développement	4393
2024-GC-265	Kubski Grégoire Vial Pierre	Précarité de l'emploi au sein même de l'Etat de Fribourg	Dépôt et développement	4396
2024-GC-266	Savoy Françoise	L'Université de Fribourg et Holcim : un partenariat compatible ?	Dépôt et développement	4397
2024-GC-274	Menétrey Lucie Vial Pierre	Le SPoMi coupable de discrimination sur la seule base de la nationalité ?	Dépôt et développement	4398
2024-GC-275	Savary Daniel	Remise en état des abords du lotissement «Les Terrasses d'Ogoz» à Pont-en-Ogoz, bis	Dépôt et développement	4399

Mandats

Signature	Auteurs	Titre	Traitement	Page
2024-GC-255	Zurich Simon Kubski Grégoire Meyer Loetscher Anne de Weck Antoinette Zamofing Dominique Schneuwly Achim Bronchi Laurent Sudan Stéphane Schumacher Jean-Daniel Menétrey Lucie	Master en médecine : stratégie pour un nombre suffisant de places pour les étudiant-e-s fribourgeois-e-s	Dépôt et développement	4394

Elections judiciaires

Signature	Titre	Traitement	Page
2024-GC-267	Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 1	Préavis CM	4086
		Préavis CJ	4112
		Scrutin uninominal	4011
2024-GC-268	Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 2	Préavis CM	4086
		Préavis CJ	4112
		Scrutin uninominal	4011
2024-GC-269	Membre de l'Autorité de surveillance du Registre foncier	Préavis CM	4086
		Préavis CJ	4112
		Scrutin uninominal	4011

Elections protocolaires

Signature	Titre	Traitement	Page
2024-GC-256	2 ^e vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2025	Scrutin uninominal	4045
2024-GC-257	1 ^{re} vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2025	Scrutin uninominal	4046
2024-GC-258	Président-e du Grand Conseil pour l'année 2025	Scrutin uninominal	4046
2024-GC-259	Président-e du Conseil d'Etat pour l'année 2025	Scrutin uninominal	4048
2024-GC-260	Président-e du Tribunal cantonal pour l'année 2025	Scrutin uninominal	4051

Elections (autres)

Signature	Titre	Traitement	Page
2024-GC-261	Un membre suppléant de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Laurent Baeriswyl	Scrutin de liste	4083
2024-GC-263	Un membre (député) de la Commission cantonale en matière de planification sanitaire, en remplacement de Ralph Alexander Schmid	Scrutin de liste	4084
2024-GC-273	Trois membres de la délégation fribourgeoise auprès de la Commission interparlementaire de contrôle - Convention intercantonale en matière de santé numérique (CIP Santé numérique)	Préavis CAE	4114
		Scrutin de liste	4084

Divers

Titre	Page	Titre	Page
Ouverture	3964	Assermentations	4053
Communications	3964	Clôture	4084